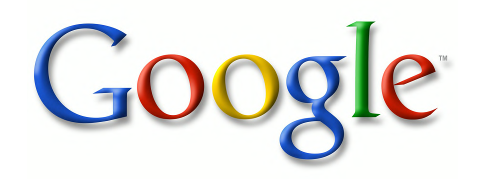




SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

HISTOIRE
DE LA FLÈCHE
ET
DE SES SEIGNEURS

PAR CH. DE MONTZEY

ÉLÈVE DES ÉCOLES MILITAIRES DE LA FLÈCHE ET DE SAINT-CYR,
ANCIEN OFFICIER D'INFANTERIE,
MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE,
CHEVALIER DES ORDRES DE LA LÉGION D'HONNEUR, DE L'ÉPÉE DE SUÈDE, DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
OFFICIER DE L'ORDRE DU NICHANI-IFTIKHAR

1re PÉRIODE — 1050-1589

Quid verum et decens
curo et rogo.
HORACE.



LE MANS
R. PELLECHAT
ÉDITEUR DE LA REVUE DU MAINE
1, RUE SAINT-JACQUES

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
15, QUAI MALAQUAIS

1877

HISTOIRE
DE LA FLÈCHE
ET DE SES SEIGNEURS

HISTOIRE
DE LA FLÈCHE
ET DE SES SEIGNEURS

Extrait du registre des Procès-verbaux du Bureau de la Société historique et archéologique du Maine.

Séance du Bureau, du 19 Mai 1877.

M. de Montzey demande le patronage de la Société pour son *Histoire de La Flèche et de ses seigneurs.*

Le patronage est accordé....... M. de Montzey s'entendra avec le Bureau pour la confection de la couverture et du titre.

Pour le secrétaire de la Société,

C. COSNARD
AVOCAT.

NOTE. — Le patronage de la Société historique et archéologique du Maine est motivé par le jugement porté sur cette œuvre par M. BELLÉE, archiviste en chef de la Sarthe, et président du Bureau de cette même Société..... « La masse des notions pré-« cieuses, dit-il, que l'auteur a eu le secret d'y introduire et qui y sont vraiment à leur « place, lui font perdre le caractère d'*histoire particulière* pour la faire rentrer dans le « concert des intérêts *historiques généraux ;* et c'est là une des maîtresses qualités de « cette œuvre *réellement monumentale.* »

SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

HISTOIRE
DE LA FLÈCHE
ET
DE SES SEIGNEURS

PAR CH. DE MONTZEY

ÉLÈVE DES ÉCOLES MILITAIRES DE LA FLÈCHE ET DE SAINT-CYR,
ANCIEN OFFICIER D'INFANTERIE,
MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE,
CHEVALIER DES ORDRES DE LA LÉGION D'HONNEUR, DE L'ÉPÉE DE SUÈDE, DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
OFFICIER DE L'ORDRE DU NICHANI-IFTIKHAR.

1re PÉRIODE — 1050-1589

Quid verum et decens curo et rogo.

HORACE.



LE MANS
R. PELLECHAT
ÉDITEUR DE LA REVUE DU MAINE
1, RUE SAINT-JACQUES

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
15, QUAI MALAQUAIS

1877

A Monsieur de Lamandé, Maire,

A Monsieur Le Houx, Adjoint,

A Messieurs les Membres du Conseil municipal
de La Flèche.

Messieurs,

Vous avez bien voulu joindre votre patronage à celui que la Société historique et archéologique du Maine a accordé à mon œuvre. C'est pour elle un gage certain de succès et pour moi une marque d'estime que je ne saurais trop apprécier.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mon respectueux et sincère dévouement.

Ch. DE MONTZEY,

Chevalier de la Légion d'honneur, etc., etc.

LA FLÈCHE, 1er OCTOBRE 1877.

PRÉFACE

Nulle époque plus que la nôtre ne demande qu'on cherche à fixer les traces si peu marquées du passé; les hommes et les choses disparaissent, et, dans nos contrées, comme ailleurs, trop peu de travailleurs cherchent à exhumer des casiers si soigneusement organisés de nos archives municipales ces chartes, ces notes précieuses qui illuminent tout à coup les points les plus obscurs de notre histoire. Le XVIIIme siècle ne commence-t-il pas à se perdre pour nous dans la nuit des temps?

Pressons-nous donc : et d'ailleurs le travail n'est-il pas le premier devoir de l'homme, devoir qu'il doit accomplir jusqu'à sa dernière heure, et n'avons-nous pas à donner l'exemple à nos fils auxquels nous répétons sans cesse qu'ils doivent toujours gagner leurs éperons et ne compter que sur eux seuls pour conquérir la position qu'ils désirent occuper dans le monde? Tous ne sont et ne seront plus que de simples candidats perdus dans la foule à ce grand concours où quiconque est appelé, et dont la palme victorieuse n'est donnée qu'à ceux qui dominent leurs concurrents par leur science et leurs talents.

Nous avons déjà cherché à payer notre dette de reconnaissance à cette maison de La Flèche, si connue, si aimée de tous ceux dont elle a protégé la jeunesse. Mais nous ne pouvons pas oublier que la ville elle-même est devenue notre patrie, et nous venons parler d'elle à beaucoup de ceux qui ont vu y *vivre*, *mourir* et *naître cinq générations de notre famille.*

Nous ne nous dissimulons pas toutes les difficultés d'un pareil

travail déjà tenté, en partie, avec plus ou moins de succès ;[1] mais nous avons de suite entrevu que l'histoire des anciens seigneurs de La Flèche tient, depuis les premiers temps, connus jusqu'à Henri IV, aux faits les plus intéressants de ces époques si tourmentées.

C'est ce qui constituera *notre première période.*

La *seconde* comprendra, depuis Henri IV, tout le temps qu'on nomme communément l'*ancien régime*, et la *troisième*, tous les faits accomplis depuis la chute du trône de Louis XVI jusqu'à nos jours. Ces trois périodes se subdiviseront elles-mêmes, suivant la matière, en *livres* et *chapitres*.

C. DE MONTZEY.

(1) *Essais historiques sur la Ville et le Collège de La Flèche*, par M. Marchant de Burbure, mort à La Flèche, le 25 Vendémiaire, an XI. (Angers, veuve Pavie, imprimeur-libraire 1803.)

Histoire de l'Ecole de La Flèche depuis sa fondation par Henri IV jusqu'à sa réorganisation en Prytanée impérial militaire; — *Henri IV à La Flèche*, par Jules Clère, bibliothécaire. (Imprimerie d'Eugène Jourdain. La Flèche, 1853, 1856.)

Institutions d'éducation militaire, par Charles de Montzey, et brochures diverses sur le Prytanée militaire. (J. Dumaine, libraire-éditeur à Paris. — Besnier-Jourdain, imprimeur à La Flèche. — Loger et Boulay, imprimeurs au Mans, 1866-1867, 1871.)

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS ET TITULAIRES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

Souscripteurs à l'Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs.

MEMBRES FONDATEURS.

MM. BERTRON-AUGER, La Flèche.
CELLIER (Alexandre), avocat au Mans.
CHARLES (l'abbé Robert), à La Ferté-Bernard.
CHEVRIER, notaire honoraire, Sablé.
COSNARD (Charles), avocat au Mans.
DUBOIS (Gaston), archiviste-paléographe, au Mans.
ESNAULT (l'abbé Gustave), pro-secrétaire de l'évêché du Mans.
FLEURY et DANGIN, imprimeurs à Mamers.
GUILLIER (Emile), Sainte-Suzanne.
DE JUIGNÉ (marquis), château de Juigné.
DE LA ROCHEFOUCAULT, duc de Bisaccia (comte), député de la Sarthe, château de Bonnétable.
LE COMTE (Ernest), château de Montigny, par La Fresnaye.
MENJOT D'ELBENNE (Samuel), château de Couléon, Tuffé.
MONNOYER (Edmond), imprimeur au Mans.
DE PERROCHEL (comte Fernand), député de la Sarthe, Grand-champ.
VENOT, avoué à Mayenne.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. ABAUTRET (Fernand), propriétaire à Sablé.
D'ACHON (Charles), à La Roche-de-Gennes, à Gennes.
ALOUIS (Victor), professeur au Lycée du Mans.
ANTOINE (l'abbé Henri), vicaire de Saint-Pierre-de-Montsort, à Alençon.
BACHELIER (Edouard), licencié en droit, Sillé-le-Guillaume.
DE BAUDREUIL (Charles), chef de bureau au ministère des finances.

MM. De BEAUCHAMPS (baron Emmanuel), château de Beauchamps.
De LA BAULUÈRE (Louis), château de La Drugeotterie, Entrames.
De BEAUMONT (Gustave), à Coudray, Mayenne.
BELLÉE (Armand), archiviste du département de la Sarthe.
BÉRARD, au Mans.
BERNARD (Almire), ancien notaire au Mans.
BERNARD-DUTREIL, sénateur de la Mayenne, Saint-Denis-d'Orques.
BERTRAND (Arthur), archiviste-paléographe, conseiller de préfecture.
BOULAY de LA MEURTHE (vicomte), président de la Société archéologique de Touraine, Paris.
BOURGUIGNON, ingénieur civil, architecte, Le Mans.
BOURIAT (Félix), maire de Changé, château des Arches.
BRIÈRE (Louis), négociant au Mans.
BRINDEAU (Paul), archiviste-adjoint du département de la Sarthe.
De BROC (Hervé), à Nanteuil, par Blois.
De LA BROISE (le chevalier Henri), à Laval.
De CAIGNOU (Jules), maire de Livet, au Mans.
CAILLAUX (Eugène), sénateur, ancien ministre des finances.
Des CARS, lieutenant au 89me de ligne.
CELIER (l'abbé Paul), chanoine titulaire, au Mans.
CHAMBINIÈRE (Maurice), conseiller de préfecture, Le Mans.
CHANSON (l'abbé François-René), vicaire général au Mans.
CHANSON (l'abbé Léon), sous-supérieur du Grand-Séminaire.
CHARDON (Henri), membre du Conseil général de la Sarthe.
CHARLOT (l'abbé François), principal du collége de Mamers.
De CHARNACÉ (l'abbé), chanoine honoraire de Laval, Château-Gontier.
De CHAUVIGNY (René), château de la Massuère, par Bessé.
De CHAVAGNAC (le comte Maurice), château de Chéronne, par Tuffé.
CHEDEAU (Charles), avoué à Mayenne, président de la Société archéologique de Mayenne.
CHEVALIER (Victor), membre du Conseil général, La Ferté-Bernard.
COTTREAU (Mme Emile), château de Roche, par Sceaux.
De COURCIVAL (le marquis Gustave), château de Courcival, Bonnétable.
COURTILLER (Zacharie), membre du Conseil général de la Sarthe, château du Perray.
De COURTILLOLES (Ernest), château de Courtilloles, à Saint-Rigomer.

MM. DE CUMONT (le comte Charles), château de l'Hôpiteau, Sillé-le-Guillaume.
DORMEAU, maire de Dehault, Sarthe.
DUBOIS-GUCHAN, conseiller honoraire à la Cour d'appel, Lyon.
DUCHEMIN, archiviste du département de la Mayenne.
EIGENSCHENCK (Antoine), juge de paix, Mamers.
DE FARCY (Louis), Angers.
FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée, Laval.
FOUQUÉ (l'abbé Gabriel), chef d'institution au Mans.
DE FRESNAY (le marquis), au château de Montcorbeau, Mayenne.
FROGER (l'abbé), professeur au collége de Saint-Calais.
GARNIER (Louis), architecte, Laval.
DE GASTINES (le comte Léonce), archiviste-paléographe, Orléans.
GILLARD (l'abbé), vicaire à Couesmes, par Ambrières.
GOUIN (l'abbé Amédée), chanoine honoraire, professeur au Séminaire.
GOMBAULT (Emile), au Mans.
GOUPIL, château de Pescheré, au Breil.
DE GRANDVAL (Georges), château de La Groirie, Trangé.
GUESDON (l'abbé), curé de Sacé, Mayenne.
GUIET (le docteur), au Mans.
HAENTJENS (Alfred), député de la Sarthe, château de la Perrigne.
HAMONET (l'abbé Jules), professeur au Grand-Séminaire.
HARDOUIN-DUPARC, au Mans.
HIRON (l'abbé Donatien), séminaire français à Rome.
HOUEAU, château du Grand-Perray, Vaas.
HUBLIN (Léon), au Mans.
HUCHER (Ferdinand), membre du Comité des travaux historiques, à la Renardière, Le Mans.
HULLIN (l'abbé Adolphe), au Grand-Séminaire du Mans.
DE JUMILHAC (Mme la marquise), au château de Haut-Buisson, Cherré, La Ferté-Bernard.
DE LAMANDÉ (Louis-Jules), maire de La Flèche, au château du Doussay.
DE LA SUZE (Stanislas Chamillard, marquis), membre du Conseil général de la Sarthe, château de Vadré.
LATOUCHE (l'abbé Arthur), professeur au Grand-Séminaire.
LEBLANC, avocat à Mayenne.
LEDRU (l'abbé Ambroise), professeur au Petit-Séminaire de Précigné.
LEFIZELIER (Jules), vice-président du Conseil de préfecture de Laval.

MM. LE GUICHEUX, président du Comice agricole de Fresnay.
LEGUICHEUX-GALLIENNE, imprimeur-libraire au Mans.
LE VAILLANT DE LA FIEFFE (Albert), au Mans.
LEVROT (l'abbé), curé de Brette, Sarthe.
LIVET (l'abbé Julien), chanoine honoraire, curé de N.-D.-du-Pré, au Mans.
LOCHET (l'abbé J.-L.-A.-M.), vicaire de N.-D.-de-la-Couture, au Mans.
DE LORIÈRE (Gustave), maire de Chevillé, membre du Conseil d'arrondissement, château de Chevillé.
DU LUART (le marquis), château du Luart, Connerré.
DU LUART (le comte Philippe), château de la Pierre, Coudrecieux.
DE LUCINGE-FAUCIGNY (le prince Louis), château de Chardonneux, Ecommoy.
LUSSON (l'abbé F.), vicaire de N.-D.-de-la-Couture, au Mans.
MABILLE DU CHÊNE (Arthur), archiviste-paléographe, Baugé.
DE MAILLY (le comte), ancien pair de France, château de la Roche-Mailly.
MALLET (Dominique), rédacteur en chef du journal *La Sarthe*.
MARAIS (l'abbé), chanoine titulaire, secrétaire général de l'évêché de Seez.
DE MARTENÉ DE SAINT-PATERNE (le comte), château de Saint-Paterne, Alençon.
MÉLISSON (l'abbé Alfred), professeur au Grand-Séminaire.
MENJOT D'ELBENNE (le vicomte), château de Couléon, Tuffé.
DE MONTESSON (le marquis René), ancien officier, château de Chapeau.
DE MONTESSON (Mme la marqse Roger), à la Renaudière, St-Julien.
DE MONTESSON (le comte Robert), au Mans.
DE MONTESSON (le vicomte Charles), au Mans.
MORICEAU (l'abbé), chanoine titulaire, Laval.
DE NICOLAY (le marquis), château de Montfort-le-Rotrou.
DE NICOLAY (le comte Roger), château de Montfort-le-Rotrou.
PASQUIER (l'abbé), directeur de l'École Saint-Aubin, Angers.
PATARD (l'abbé), curé de Vilaines-sous-Malicorne.
PATRY (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Mayenne.
PAUTONNIER (Charles), marchand-bouquiniste, au Mans.
PELLIER (Alfred), château de Montertreau, Foulletourte.
PELLOUIN, avocat à Mayenne.
PERSIGAN (l'abbé Louis), chanoine titulaire, au Mans.
PICHON (l'abbé Frédéric), chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché du Mans.

MM. PLESSIX (René), propriétaire, Bonnétable.
POINTEAU (l'abbé), curé d'Astillé, Mayenne.
POIRIER-BÉALU, libraire à Mayenne.
POTTIER (l'abbé Constant), vicaire de Notre-Dame-de-la-Couture, au Mans.
RICHARD (Jules-Marie), archiviste du Pas-de-Calais.
RIOUSSE (Eugène), principal clerc de notaire, au Mans.
RODIER (Ernest), architecte diocésain, au Mans.
DE ROUGÉ (le vicomte Jacques), ancien auditeur au Conseil d'État, château de Boisdauphin.
DE SAINT-CHÉREAU (Paul), château de Verron, La Flèche.
DE SAINT-HILLIER (l'abbé), curé de Trangé.
DE LA SELLE (le comte Paul), ancien sous-préfet, château de la Barbée.
TROUBLET (l'abbé), vicaire à Vibraye.
DE LA TRÉMOILLE (le duc Louis), Paris.
TRIGER (Robert), étudiant en droit, Alençon.
DU TROCHET (le comte Raoul), château de Segrais, Ecommoy.
TROCHON DE LA THÉARDIÈRE, au château de la Touchasse, Mayenne.
DE VATHAIRE (Georges), ancien officier supérieur de cavalerie, Chapelle-Gaugain.
VÉRITÉ (Eugène), contrôleur principal, au Mans.
VÉRITÉ (Pascal), architecte, au Mans.
VÉTILLART (Marcel), sénateur, à Pontlieue.
DE VIENNAY (le vicomte), au château du Pont, à Juillé.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A L'HISTOIRE DE LA FLÈCHE ET DE SES SEIGNEURS.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA FLÈCHE a souscrit pour 20 exemplaires (séance du 20 avril 1877).

MM. ADAM, professeur d'histoire au Prytanée militaire.
AFFICHARD, capitaine en retraite.
D'ANGELY, ancien élève du Prytanée militaire de La Flèche, ex-officier d'infanterie.
AUVITY, receveur des finances à La Flèche.

MM. AUVÉ D'AUBIGNY, conservateur des hypothèques à Toulouse.
De BEAUCHAMP (Ulric), ex-officier d'infanterie.
De BEAUMONT (comte), château du Plessis, Noyant.
De BERTIER de SAUVIGNY (comtesse), La Flèche.
BERTRAND (général de brigade), commandant le Prytanée militaire.
BIBLIOTHÈQUE du Prytanée. (Général Bertrand.)
BIBLIOTHÈQUE d'Angers. (Alb^t Lemarchand, bibliothécaire en chef.)
BIBLIOTHÈQUE du Mans. (M. Guérin, bibliothécaire.)
Du BLAISEL (marquise), Paris.
BODIN (Louis), La Flèche.
BONVALLON, professeur en retraite, La Flèche.
De LA BOUILLERIE (Joseph), ancien ministre des travaux publics.
De LA BOUILLERIE (baron Emmanuel), inspecteur général des finances.
De LA BOUILLERIE (Monseigneur), archevêque, coadjuteur de Bordeaux.
De LA BOUILLERIE (comtesse), château de La Barbée.
De LA BOUTETIÈRE (comte), ancien élève de La Flèche, Poitiers.
BRARD, banquier à La Flèche.
BROU, notaire à La Flèche.
De BUOR (Henri), château de Biré, La Flèche.
De CÉPIAN, Carcassonne.
CHAMPION, éditeur-libraire, Paris, 12 souscriptions.
De LA CHARIE, chef de bataillon en retraite, La Flèche.
De CHAUBRY (baron), ancien conseiller à la Cour de Cassation, château de Voiré.
De CHAUBRY (baron).
LA CHESNAIS, ancien trésorier du Prytanée, La Flèche.
De CHOISEUL d'AILLECOURT (comte), Paris.
COUEFFIN, juge au tribunal de première instance de La Flèche.
De COUILLEBEUF (vicomte Félix), La Flèche.
COULON (l'abbé), curé archiprêtre de Saint-Thomas.
De LA COUR, chanoine de la cathédrale du Mans.
DAUCHY, notaire à La Flèche.
DELZAN, château de Launay, Clermont.
DENAIS, directeur du journal *La Défense*, Paris.
DESVIGNES (Auguste), château de La Masselière, Bazouges.
DESVIGNES (Paul), ancien chef de bureau à la Marine, La Flèche.
DIGARD de PULLY, général de brigade, La Flèche.
De FLOTTE (baron), ancien élève de La Flèche, Marseille.
FOLTZ, sous-préfet de Saumur, château de Parnay.
FONTAINE, juge d'instruction au tribunal de La Flèche.

MM. DE FOURNAS-FABREZAN (baron), ancien élève de La Flèche.
DE FOURNAS-MOUSSOULENS (baron), ancien élève de La Flèche.
DE FOURNAS DE SERRES (Louis), ancien élève de La Flèche.
DE FOURNAS DE LA SEIGNOUSSE.
DE LA FRÉGEOLLIÈRE (comte), château de Lorière, Noyant.
DE GABRIAC (révérend père), recteur de l'Ecole Saint-Ignace, Paris.
GAUDINEAU, La Flèche.
GAUTIER-DELAROCHE, La Flèche.
GÉBELIN, professeur d'histoire au Prytanée militaire.
DE GÉNIS (marquis), ancien officier, élève de La Flèche.
DE GERMINY (comte), ancien officier, élève de La Flèche.
GOUIN D'AMBRIÈRES (Raoul), château d'Ambrières, Bazouges.
LE GOUX, La Flèche.
HATON DE LA GOUPILLIÈRE, La Flèche.
HUE, ancien premier adjoint au maire de La Flèche.
JOPPÉ, colonel, commandant en second le Prytanée militaire.
DE JUIGNÉ (comte), 2 souscriptions, château du Lude.
LAMBRON (Ernest), directeur des contributions directes en retraite, château de Créans.
DE LANET (comte), chef de bataillon d'artillerie, Le Mans.
LAUTOUR, procureur de la République à Laval.
LEFIZELIER, président du tribunal de première instance de La Flèche.
LE HOUX, premier adjoint au maire de La Flèche, 2 souscriptions.
LELUAULT, répétiteur au Prytanée militaire.
LÉPINGLEUX, notaire honoraire, juge de paix du canton de La Flèche.
ESTIENNE, château de l'Arthuisière, Saint-Germain-du-Val.
DE LINIÈRES, colonel d'infanterie en retraite, Verron.
LORIOL DE BARNY, notaire et maire d'Angers.
LOYAU (Henri), La Flèche.
DE MALHERBE (comte), maire de Beauvais (Oise).
MARTINIÈRE, château de la Martinière, Neuvy-le-Roi.
MARRIGUES DE CHAMPREPUS, chef d'escadrons d'état-major, Paris.
DE MONTMARIN (comte), ancien élève de La Flèche, Orléans.
MOREAU (Henri), château de la Poissonnière, Sainte-Colombe.
DE LA MOTTE (Charles), château de La Motte-Lubin, Crosmières.
DE NEUFBOURG (baron), conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, 2 souscriptions.
NOUET (l'abbé), premier vicaire de Saint-Thomas.

MM. PAIGNON (révérend père), supérieur du collége Saint-Sauveur de Redon.
De PAILLOT (comte), lieutenant-colonel, La Flèche.
PALLU du BELLAY, château de La Boissière, Noyant.
PEINE, professeur au Prytanée militaire.
De PLANAT (comte), Toulouse.
De LA POEZE (comte), château de Meaulne, Broc.
De QUATREBARBES (vicomtesse douairière), La Flèche.
De QUATREBARBES (vicomtesse Lancelot), La Flèche.
De ROCHEMONTEIX (révérend père), recteur du collége Sainte-Croix, au Mans.
De ROLLAND (Charles), Carcassonne.
De RUILLÉ (comte), château de Gallerande, La Flèche.
De RUILLÉ (vicomte), Angers.
SAFFLET, professeur au Prytanée militaire.
SALMON, juge suppléant au tribunal de première instance de La Flèche.
De SANCY, ancien trésorier du Prytanée militaire.
De SAPINAUD (comte), château de Coulon, La Chapelle-d'Aligné.
SAURIN, ancien commissaire de la marine, La Flèche.
De SÉRIONNE, chef d'escadrons d'état-major en retraite, Paris.
De LA SICOTIÈRE, sénateur de l'Orne, Alençon.
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST (M. Ducroq, président), Poitiers.
SOUTY (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Providence, La Flèche.
TALBERT, docteur ès-lettres, professeur au Prytanée militaire.
De TALHOUET (marquis), sénateur, ancien ministre des travaux publics, 5 souscriptions, château du Lude.
TOUSSAINT, inspecteur des études au Prytanée militaire.
De VAUGUION (comte Félix), château de Vauguion, Crosmières.
De VAUX, capitaine en retraite, La Flèche.
LE VAVASSEUR, membre du Conseil général de l'Orne, château de La Lande de Lougé.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

LA FLÈCHE. — ÉPOQUE GALLO-ROMAINE. — NOMS DE LA FLÈCHE. SES PREMIERS SEIGNEURS.

« *Raconter l'histoire locale*, dit M. Puiseux (1), double écueil! ou bien « l'auteur s'emprisonne dans l'horizon de son clocher et n'a que ses voisins « pour lecteurs, ou bien, voulant relever son sujet de son sujet, il se noie « dans l'histoire que d'autres cent fois ont mieux dite ; là Scylla ; ici Cha- « rybde. Celui-là aura évité les périls et conquis les suffrages, qui rencon- « trera sur sa route un fait d'une physionomie intéressante et originale et qui « soit en même temps *suffisamment apparenté* avec la grande histoire pour « en recevoir un relief, sans se confondre avec elle. »

Sur tous les faits concernant la ville de La Flèche avant le milieu du XI[me] siècle, nulle charte, nul titre authentique ne viennent éclairer les ténèbres du passé. Seuls, quelques vestiges, de vieilles constructions, d'anciennes tombes, des médailles ne permettent pas de douter que ce lieu a servi de station romaine et qu'une voie de communication, établie entre le camp de Luché et celui de Cré (2), le traversait dans toute sa longueur. D'après les

(1) Siége du château de Caen par Louis XIII. 1620. — Léon Puiseux, inspecteur de l'Université.

(2) Camp de Luché et de Cré.

Suivant Pesche (*Département de la Sarthe*), Luché a reçu ce nom de sa situation rapprochée d'un de ces hauts lieux consacrés au culte et que les Romains appelaient *Lucus* ou bois sacré. A ce sujet, M. Talbert, professeur d'humanités au Prytanée de La Flèche, nous a fait observer que *Lucus* n'a jamais pu donner *Luché* en vieux français : « Les terminaisons lati- « nes, dit-il, quelles qu'elles soient, ou disparaissent complètement (*campus-champ*) ou se « changent en *e* muet (*populus-peuple*) en passant au roman. Luché viendrait alors de *Lucia-*

médailles ou monnaies que M. de Burbure assure avoir été trouvées sur le territoire de la Flèche, on peut penser que dès les premiers siècles, un centre de population romaine y était fixé. La plus ancienne médaille est de l'Empereur Claude, en l'an 41, et la plus moderne, de Constantin-le-Grand, en l'an 307. Mais ce fait ne nous donne qu'une probabilité et non une assurance. Ces pièces en bronze peuvent avoir été perdues pendant les fréquents passages des troupes romaines, qui, depuis César, ont sillonné les Gaules; seules donc elles n'apportent pas la preuve d'un établissement continu.

Nous aurions plus de foi dans les fragments de poterie trouvés, il y a quelques années, dans un jardin du faubourg Saint-Jacques, et où M. Lavaissière faisait creuser un bassin, non pas parce qu'ils sont de facture romaine, mais parce qu'au milieu d'eux il s'en trouvait qu'on doit attribuer aux indigènes. Les Romains vinrent donc, à une époque que nous ne pouvons préciser, se joindre aux Gaulois, qui avaient choisi cet emplacement pour y construire leurs demeures.

Mais cette station devait être d'une importance bien secondaire, car nous n'y rencontrons aucune de ces constructions constituant d'habitude le bien-être des conquérants du pays.

« *cum* et non de *Lucus*, qui n'eut pu donner en français que *Luc*, *Luche* (sans accent) ou « *Luque* suivant les dialectes. *Luciacum* est composé du radical *Luci* et de la terminaison gau- « loise latinisée *ac cum*, qui signifie *maison de campagne*, *villa* et par extension *village*, « *hameau*. *Luciacum* signifierait donc la *villa* ou le *village* de *Lucius*, de même que *Prisci-* « *niacum*, villa de *Priscinius*, *Précigné*; *Martiniacum*, villa de *Martinius*, *Martigné*; *Grati-* « *niacum*, villa de *Gratianus*, *Glatigné* ou *Glatigny*; *Seviniacum*, villa de *Sévinius*, *Sévigné*, « *Sévigny* ou *Savigny*; *Cariniacum*, villa de *Carinius*, *Cherigné ou Chérigny*. Dans le midi « la terminaison *ac* s'est conservée, car au lieu de Martigné et de Savigné ou Savigny, « on dit Martignac, Savignac, etc., etc. »

La partie nord-est de ce bois sacré est du territoire de Luché et située sur la rive gauche de la petite rivière l'Aune, à son confluent avec celle du Loir, sur lequel se trouve une ferme appelée le *Camp*.

Cette ferme, qui est actuellement de la commune de Mansigné, est placée absolument comme tous les lieux où les Romains avaient l'usage d'asseoir leurs stations. Un bois assez considérable se trouve à côté entre cette ferme du Camp et le château de Venevelle, qui doit avoir été jadis un *castellum* destiné à défendre le passage de l'Aune et l'entrée du camp de ce côté. On a trouvé des morceaux de grandes briques romaines à rebords et à entailles en arrachant les fondations d'anciens murs bâtis dans un pré, au pied du coteau où a dû être placé le camp, au nord de la ferme.

Il existait sur le territoire de Cré, *Crovium* ou *Creium* (crément, terrain d'alluvion), un large fossé dont les traces visibles ont plus de 3 kilomètres de longueur. Les gens du pays l'appellent *Rivière du Diable*. M. Talbert pense que Cré vient de *Quiriacum* ou *Curiacum* (maison de Quirius ou Curius).

M. Deslandes, de Bazouges, et M. Pesche pensent que ce fossé défendait l'un des côtés d'un triangle dont le Loir et le fossé de Verdu formaient les deux autres, de quatre à cinq kilomètres chacun. Cet emplacement devait former un camp romain permanent. On remarque qu'une voie, dont on rencontre encore de légères traces, passe sur la commune de Cré et paraît appartenir à l'une de celles qui servaient de communication entre l'Anjou et le Maine par *Marcé*, *Cré*, *Luché*.

(Pesche, *Dictionnaire historique et topographique de la Sarthe*).

Les fragments de poterie trouvés à La Flèche sont ou de couleur rouge foncée, ou d'un jaune sale, ou noirs. Ils doivent dater de l'époque de la domination romaine dans les Gaules. Avec les plus beaux, M. Talbert, professeur au Prytanée Militaire, a pu reformer presque entièrement un espèce de vase en terre rouge que les Romains appelaient *terra campana* et qui est connue parmi les archéologues sous le nom de *terre sigillée*. La forme et les ornements, ainsi que la matière, les assimilent complétement à tous les vases que l'on a trouvés à différentes époques en France et particulièrement au Mans. Il en est de même pour les fragments en terre jaune.

Les débris en terre noire ne sont ornés d'aucun dessin. Ils paraissent, dit encore M. Talbert, avoir été recouverts d'un vernis de plomb. Ces sortes de poteries, dépourvues d'ornements, sont généralement attribuées aujourd'hui aux indigènes. Il a été trouvé également un fragment très-épais, très-grossièrement façonné, très-peu cuit et dans la terre duquel on remarque une grande quantité de cailloux, comme dans la poterie celtique.

Ces poteries en terre rouge et richement ornées indiquent assurément l'établissement plus ou moins prolongé de quelques familles romaines distinguées, comme les poteries en terre commune de fabrique gauloise ou celte la présence antérieure des indigènes.

On a trouvé dans le cimetière de Notre-Dame-des-Vertus, dans le prieuré de St-Jacques (1) et dans l'ancien couvent des Récollets, des tombeaux à auges en pierre coquillière renfermant de petites urnes en terre cuite placées à côté des squelettes. De l'autre côté de la rivière du Loir, correspondant au gué appelé de Verron et sur un terrain appartenant à l'habitation de Guéroncin, on a rencontré vingt tombeaux pareils, et, comme l'usage des Romains était de placer ces monuments sur les routes, nous pouvons dire avec une certaine assurance que la voie romaine reliant le camp de Luché avec celui de Cré devait suivre la direction de l'axe principal de la ville, aboutir au gué de Verron, se continuer sur Guéroncin et gagner Cré par le bas du coteau du Doussay qui limite la route actuelle de Fougeré, pour reprendre à droite en face de la Poissonnière (2). Des cercueils en pierre coquillière ont été également trouvés, il y a une dizaine d'années, au sud de

(1) La découverte de vieux tombeaux dans la chapelle du prieuré de Saint-Jacques, en avril 1774, quand on en a exhumé tous les corps, ne nous apporte rien de bien concluant pour la question que nous traitons, puisque ce prieuré n'a été fondé qu'en 1135, par Geoffroy Plantagenet, seigneur de La Flèche. Néanmoins, il n'est pas impossible qu'avant cette fondation, le lieu sur lequel elle a été établie ait servi dans des temps beaucoup plus anciens pour champ de repos.

(2) M. Talbert, dont nous suivons toujours volontiers l'opinion, pense que la voie romaine, qui certainement passait au gué de Verron, ne se dirigeait pas sur Guéroncin pour revenir sur Cré : « C'eût été allonger la route inutilement, dit-il, et les Romains étaient plus éco- « nomes de leur temps. Il y a lieu de croire qu'elle allait directement à travers champs se « relier à la voie qui conduisait à Cré. »

la route de Tours, dans un champ qui longe la propriété de M. Gaullier, sur Sainte-Colombe. Les tombeaux découverts aux Champs (propriété de M. Lelong), commune de Cré, sont d'une époque postérieure, l'un renfermait une plaque de ceinturon de l'époque mérovingienne ou carlovingienne, ornée de dessins en creux. La ville a dû successivement se bâtir à droite et à gauche de cet axe, et pour répondre aux besoins religieux de la population croissant en nombre d'année en année, l'église de Saint-Thomas et la chapelle de Saint-Barthélemy (Notre-Dame-des-Vertus) furent construites ; la première au moins, devenant prieuré-paroisse sous la direction de l'abbaye de Saint-Aubin. Nous savons que c'est ainsi que se sont formés tous les centres chrétiens. De l'autre côté de la rivière et en amont s'était établi, à peu de distance de la voie romaine, un autre groupe qui, au XI[me] siècle, avait déjà son église de Saint-Odon ou Sainte-Colombe. Les faubourgs de la Boirie et de la Beuffrie ne se peuplèrent qu'un peu plus tard, comme nous aurons à l'expliquer. L'église de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, chapelle du château, n'a dû qu'en 1087 seulement devenir paroissiale : c'est à cette époque, en effet, que Jean de Beaugency l'a donnée aux moines de Saint-Aubin.

De ces données, nous pouvons donc conclure encore que le vieux château féodal n'a pas été le centre sous la protection duquel une ville a été successivement bâtie. L'établissement des Gaulois, des Romains, puis des Gallo-Romains, s'est effectué successivement, ainsi que nous l'avons indiqué, et Jean de Beaugency, le premier qui nous paraît avoir vécu sur sa seigneurie, trouvant un point facile à fortifier et à défendre, y a construit le formidable château dont nous avons encore vu les imposantes ruines à peine aperçues à cette heure. Jean a donc trouvé, à proximité de la demeure qu'il choisissait, une ville à peu près bâtie, mais qui devait rester stationnaire pendant plusieurs siècles encore et n'être connue que par les faits et gestes de ses seigneurs.

On a émis l'idée que la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus avait été bâtie sur l'emplacement d'un ancien temple romain en raison de ce nom des *Vertus* — *Virtute, courage.* — L'érection d'un temple serait une indication certaine de l'existence d'une population assez nombreuse. Nous ne partageons pas cette opinion, sans la repousser cependant d'une manière absolue : nous savons avec quel soin le clergé remplaçait les divinités du paganisme par des saints du même nom ou de mêmes attributs. *St-Mars* ou *Médard* et *St-Marc* l'évangéliste succédèrent au Dieu *Mars* comme *St-Denys* et ses compagnons *Bacch et Eleuthère* avaient remplacé *Bacchus* sous trois de ces noms, *Bacchus, Dyonisius* et *Liber,* dit encore M. Talbert. Mais nous ferons observer qu'au moyen-âge *Vertus* signifiait aussi *Miracles.* Ainsi, le pèlerinage de Notre-Dame-des-*Vertus* à Aubervilliers doit son origine à une image miraculeuse de la Sainte-Vierge, qui y attira un concours extraordinaire dès 1338.

La découverte de poteries gallo-romaines, de médailles de différents

empereurs depuis Claude jusqu'à Constantin, de tombeaux à auges sur divers points du territoire occupé par La Flèche, nous paraisssent être un témoignage certain :

1° Qu'il a existé dans ce lieu un groupe de population gauloise devenue gallo-romaine et l'existence d'une station près de laquelle passait une voie militaire reliant les camps de Luché et de Cré-sur-Loir.

2° Que ce centre de population gallo-romaine existait encore au X ou XIme siècle, comme nous le prouvent, au moins pour le XIme siècle, plusieurs chartes de fondations indiquant nécessairement pour les individus contractants une possession antérieure et patrimoniale.

3° Que ce centre de population, contrairement à l'usage, était complétement indépendant du château que firent construire les premiers seigneurs de La Flèche, dont les habitants se rapprochèrent successivement de ce même château ; ainsi, entre Saint-Thomas et la demeure seigneuriale, la rue *Basse,* et de l'autre côté les faubourgs de la *Beuffrie* et de la *Boirie.*

Sous quels différents noms, tous ayant à peu près une même origine, La Flèche fut-elle connue?

La Flèche eut primitivement deux noms, dont l'un a nécessairement précédé l'autre et a fini par être complétement mis de côté.

Ces deux noms furent le nom *latin* et le nom *roman.*

Une petite digression nous paraît nécessaire pour être mieux compris.

Au VIme siècle, le latin était encore la langue vulgaire dans les Gaules. Or, ce qui s'était pratiqué au Vme, VIme et VIIme siècles continua à se faire au VIIIme et au IXme, seulement le latin qu'*on parlait* perdait chaque jour de sa nature, et se corrompait de plus en plus à cause du langage barbare des Francs et des Bourguignons. Cependant Dodane, duchesse de Septimanie ou Gothie, donnait au IXme siècle à ses enfants, *en bas âge,* ses premières instructions en latin.

Le latin était donc entendu de tous les Gaulois, depuis la domination romaine jusqu'au XIIme siècle. Anciennement, ils ne parlaient que la langue celtique, en se servant des caractères grecs (César de bello-Gall.). Autant le latin était commun sous la domination des Romains, autant il le fut depuis, et les Francs ou Bourguignons, bien loin d'imposer leur langue aux vaincus, s'accoutumèrent insensiblement à parler plus ou moins bien celle dont ceux-ci se servaient.

Le premier code bien connu de la nation des Francs, la loi salique, fut écrit en latin ; la langue liturgique ne fut pas changée.

Seulement, les efforts faits de part et d'autre par les vainqueurs et les vaincus, pour mieux se comprendre, firent un autre latin barbare et corrompu d'un latin passable, déjà lui-même bien inférieur à celui de César ou de Cicéron, mêlé de quelques termes grecs ou celtiques, et surtout germaniques en grande majorité. Telle fut l'origine de la *langue romane.*

On a fait remarquer très-justement que si la langue latine était restée, dès le début, une langue savante, elle n'aurait jamais été sujette à l'altération, parce qu'elle eût été fixe et déterminée, n'étant employée par les auteurs qu'au titre de langue morte. Dans les monastères et les couvents, elle conserva ses formes premières, et jusqu'au XIII[me] siècle, au moins, toutes les chartes écrites et composées par les moines sont en assez bon latin.

Le roman n'est donc que du latin dénaturé : « *An ignoras*, dit le célèbre « Jules Scaliger, *linguam Gallicam, Italicam et Hispanicam lingua latina* « *abortam esse.* » Et Ducange, si versé dans la connaissance des langues : « Tametsi Hispanica et Italica lingua, perinde ac Provincialis, latinæ ori- « gines suas debeat. »

Dans les chartes latines écrites soit par des hommes de loi, soit le plus ordinairement par des moines, nous trouvons La Flèche nommée *Fixa*, *Fissa* et *Fecia;* toutes les autres modifications proviennent de la latitude que s'accordaient en général les historiens pour les noms propres et surtout ceux de lieu. Fixa et Fissa ou Fissia donnent successivement sous leur plume Fisca *(Gesta Consul. Andeg.)*. Fissau (*Anal. de Mabillon*). Quant à Fisca, on peut dire que ce n'est qu'une forme populaire de Fixa. Encore aujourd'hui le peuple dit un *isque* pour un *ixe*, du *lusque* pour du *luxe*, le beau *sesque* pour le beau *sexe*. De même les Gallo-Romains ont fait de *laxare lascare*, d'où lascher et lasquer, de *myxa misca*, d'où mesche, de *taxa tasca*, d'où tasche et par suite de *fixa Fisca*, la Fiche ou la Fèche. Ce serait alors sur ce dernier nom de La Fèche qu'aurait été fabriquée après coup la forme latine de *Fecia*.

Ce nom de Fecia, nous le trouvons employé deux fois dans une charte relative au prieuré de Luché, appartenant à l'abbaye de Saint-Aubin, et seulement dans le courant du XI[me] siècle. Dérive-t-il bien de Fixa, comme nous venons de le dire? Ne serait-il pas l'indication que cette station ne se composait que de *cabanes*. Car, en basse latinité, Fecia ou Fecius signifie du bois apte à bâtir une maison rustique — LIGNUM CONSTRUENDI RUSTICORUM DOMIBUS APTUM (*Tabula F. Sergii. Andegav.*) : « *Homines vero qui eamdem* « *terram excoluerint, de eodem bosco faciunt suas domos de palis et feciis* « *sicut homines domni Artaldi...* »

Peut-être encore pourrait-on, à la rigueur, considérer Fecia comme dérivant par corruption d'un nom dérivant lui-même de Fissa; mais nous remarquons que dans les chartes que nous avons examinées, il n'apparait que dans celles du XI[me] siècle, jamais dans les autres, et n'est pas employé par les historiens. Viendrait-il de Fecialis héraut? Nous ne soutiendrons pas cette assertion.

Fixus et Fissus n'ont pas la même signification en bonne latinité; le premier participe signifie *fixé, enfoncé, fiché*. Virgile l'emploie même pour *percé, traversé*. Le second signifie *fendu, séparé, ouvert*.

Cependant ces deux significations ont assez de rapport entre elles pour avoir à peu près le même sens et être employées pour indiquer et dénommer indifféremment une localité *divisée, séparée, traversée* par le Loir : ce que rend mieux au reste *Fissus* que *Fixus*.

Quoique nous soyons fort séduit par l'opinion émise par M. Talbert à ce sujet, opinion que nous allons développer avec le secours des notes qu'il a bien voulu nous communiquer, et dans lesquelles il fait dériver *Fissa* de *Fixa*, nous ne laisserons pas d'objecter que Jean de La Flèche, notre premier seigneur, signait lui-même Johannes *de Fissa*, que nous rencontrons dans les chartes ou chroniques de Saint-Aubin, au XIme siècle, *Fissa* plus souvent que *Fixa*, au XIIme *Fissa* et *Fixa* à peu près le même nombre de fois, et au XIIIme cinq *Fixa* sur un *Fissa*. Or, il est d'habitude que le nom dérivé et adopté par les populations subsiste et fasse disparaitre le premier (1). On nous objectera que nous n'avons pu établir ce calcul que sur les

(1) CHARTES OU SE LISENT LES NOMS LATINS DE LA FLÈCHE.

XIme SIÈCLE

DE FIXA.	1067	Chronique de Saint-Aubin : « *Exercitus* DE FIXA.
Castrum FIXA.	1081	Chronique de Saint-Aubin : « *Fulcho Rechinus castrum* FIXA *cepit et incendit.* » (Ménage).
Carta de FISSA. Castrum FISSA.	1087	Charte de fondation au profit de l'Abbaye de Saint-Aubin de l'église de Sainte-Colombe et de la chapelle de son château faite par Jean de La Flèche carta DE FISSA — castrum DE FISSA. (Cartulaire de Saint-Aubin).
DE FISSA.		Charte notice des dons faits par *vir nobilis et miles egregius cui nomen est Johannes* DE FISSA. (Archives du Mans).
Apud FISSAM.	1095 1088	Charte par laquelle Jean de La Flèche fait de nouveaux dons aux moines de Saint-Aubin établis *apud* FISSAM.
DE FISSA.		Cette charte est terminée par le signe du donateur SIGNUM | JOHANNIS / DE | FISSA précédant celui de beaucoup de témoins. Nous remarquerons qu'en 1095 Jean était mort depuis sept ans, en 1088. Mais, nous dit Ménage, il est souvent arrivé que les actes n'étaient datés que du moment où l'on avait réuni toutes les signatures nécessaires. Aussi nous datons le titre de 1088.
FISSE.	Du XIme siècle (sans date).	Charte de donation à l'Abbaye de Saint-Aubin, signature d'un témoin — *Hylario tunc priore* FISSE (FISSÆ). Dans la plupart des chartes l'e est employé au génitif singulier féminin.
DE FECIA.	XIme siècle (fin du) avant 1088.	Charte de donation relative au prieuré de Luché aux moines de Saint-Aubin : « *Le même Oilerius promit à* JOHANNI DE FECIA, *etc., etc.*
Apud FECIAM.	Id.	*Firmatus Repulsus donne un bordage aux moines de Saint-Aubin établis apud* FECIAM.

chartes conservées au Mans ou à Angers, et qu'il changerait, si on pouvait reproduire tout ce qui a été écrit dans ces trois siècles. Ce calcul, néanmoins, doit être pris en considération.

Fixa et *Fissa*, dit M. Talbert, qui, en bonne latinité, peuvent avoir une acception toute différente, signifient absolument la même chose dans la langue du moyen-âge. Les deux *ss* dans les langues néo-latines remplacent souvent l'*x* des latins — axilla, aisselle — axcarius, essieu — exactum, essayé — oxalis, oseille — Buxiolus, la Boisselière (Maine) — Oxellum, le petit-oiseau (Maine) — Fraxinedum, Fresnay (Maine). Nous écrivons Auxonne, Auxerre, Bruxelles, nous prononçons *Aussonne, Ausserre, Brusselles*. Les Italiens disent *Alessandro,* et le participe du verbe italien *fisso* qui est *fissate, fixé* répond exactement à celui de *figo, fixus*.

D'après cette explication, *Fixa* et *Fissa* seraient synonimes et le second nom dériverait du premier.

DE FISSA.	XIme siècle (fin du)	Charte de donation par Viardus, meunier du château de La Flèche, de la cinquième partie des quatre moulins situés auprès des moines de Saint-Aubin : l'un des signataires est Gandolbertus DE FISSA.
	XIIme SIÈCLE	
DE FISSIA.	1107	Bulle du pape Paschal II, confirmant aux moines de Saint-Aubin leurs possessions dans le diocèse d'Angers, *Sancti-Avernerii* DE FISSIA *seu Sancta-Colomba*.
Castrum FIXE. DE FIXA.	De 1119 à 1127	Charte de donation aux religieux de Saint-Aubin établis *apud Castrum* FIXE : l'un des signataires est *Hubertus* DE FIXA.
FIXE.	1145	Charte de Geoffroy, comte d'Anjou et du Maine (Plantagenet), relative à l'église de Saint-Thomas et aux moines de Saint-Aubin, religieux FIXE.
Juxta FISSAM.	De 1157 à 1189	Charte par laquelle Guillaume, abbé de Saint-Aubin, donne son consentement pour qu'il soit établi des chapelains pour le service de la chapelle bâtie en l'honneur de Saint-Jacques *juxta* FISSAM *castrum*.
DE FIXA.	De 1181 à 1185	Bref de Lucien III en faveur des lépreux de FIXA.
Apud FISSAM	XIIme siècle (sans date).	Charte de donation par Pinczon aux moines de Saint-Aubin en la Cour du Comte apud FISSAM.
Castrum FISSE.	Id.	Charte de donation dans laquelle on rappelle un fait accompli au XIme siècle : *Hoc illo tempore quo castrum* FISSE *horribiliter combustum est*, 1081.
DE FIXA.	XIIme siècle (fin du)	Confirmation d'un don aux lépreux *Sancte-Jacobi de* FIXA.
FISSE. DE FISSA.	XIIme siècle.	Deux chartes de donation : on lit dans la première *Hylario tunc priori* FISSE. — Dans la seconde, *Hylario priore de* FISSA.
Castrum FISSE.	Id.	Charte de *Sancta-Columba*. accord entre les moines de Saint-Aubin et les héritiers d'un ancien donateur : *convenerunt in domum Johannis Tanatoris apud castrum* FISSE. (*Cartulaire de Saint-Aubin*).

Le participe *fixus, a, um*, signifie en latin *fiché, enfoncé, planté*. Employé comme nom d'une localité, il doit nécessairement se rapporter à un nom exprimé et que l'on aura sous-entendu. Et tout nous porte à croire que ce mot fut *Petra*. On appelle encore pierre-fiche ces menhirs, monuments druidiques, qu'on trouve sur tout le territoire des Gaules, comme un emblême phallique, ayant le caractère religieux et auquel on attribuait le sens de fécondeur de la tombe, gage d'une vie nouvelle.

Une tradition, qui s'efface de jour en jour, vient dire qu'autrefois on voyait dans le cimetière actuel, qui devait longer la voie militaire romaine, un menhir pareil aux deux pierres qui se dressent encore entre La Fontaine-Saint-Martin et Oizé et qu'on a appelées vulgairement *Mère* et *Fille*. De là le nom de *Petra-Fixa* donné par les Gallo-Romains à leurs établissements, puis, comme on peut en citer beaucoup d'exemples, *Fixa* seulement. Dans plusieurs départements, notamment dans les départements de la Seine, de l'Oise et des Hautes-Pyrénées, on trouve des villages de *Pierrefitte* qui doivent leur nom à des *pierres druidiques :* le nom ici a été conservé dans

XIIIme SIÈCLE

DE FIXA.	1202	Confirmation par Henri II, roi d'Angleterre, des dons faits par son père aux lépreux de FIXA.
DE FIXA.	1209	Lettre de Guillaume de Beaumont à son frère Raoul de Beaumont, seigneur de La Flèche, pour l'engager à reconnaître les dons faits par le roi Richard à l'Abbaye du Mélinais : on y lit — *porte de* FIXA.
FIXE.	1217	*Apud Toreiam* (Thorée). Charte de Raoul, vicomte *Bellimontis* (de Beaumont) et seigneur FIXE à Saint-Jean-de-Mélinais de tous les droits qu'il possédait sur la rivière *Lidi* (du Loir), depuis le moulin de *Polers* jusqu'au port *Chevache*.
DE FISSA.	1223	Charte de confirmation de Raoul, vicomte de Beaumont, de tous les dons faits à l'Abbaye du Mélinais par Richard-Cœur-de-Lion, d'après le témoignage de *proborum hominum* DE FISSA.
DE FIXA.	1246	Charte de Michel, archidiacre Transligeris contenant un accord entre le prieur de La Flèche et l'abbé de Saint-Aubin pour leur prieuré de FIXA.
DE FIXA.	1276	Abonnement baillé par Etienne, archiprêtre de FIXA.
DE FIXA.	1279	Bulle du pape Nicolas III en faveur du prieur et frères de la Maison des lépreux (Saint-Jacques) de FIXA, qui leur permet de succéder à leurs parents.

Au XIme siècle. — 2 *Fixa*, 7 *Fissa*, 2 *Fecia*.
Au XIIme siècle. — 5 *Fixa*, 5 *Fissa*, 1 *Fissia*.
Au XIIIme siècle. — 6 *Fixa*, 1 *Fissa*.

Toutes les chartes dont l'origine n'est pas mentionnée sont conservées aux archives départementales du Mans. Elles ont été classées et analysées par M. Ed. Bilard, archiviste de 1854 à 1862.

son entier, mais autre part soit le premier, soit le second, ont été éliminés; ainsi *Fangeaux* est l'ancien *Fanum Iovis*, les deux amalgamés dans un seul; *Fano* était autrefois *Fanum Fortunæ*, le premier conservé; *Monaco, Portus Herculis Monœcis*, le dernier survivant aux deux autres.

Comme l'observe très-judicieusement M. Talbert, le nom de *Petra Fixa* se prête aux mêmes modifications :

1° Ou les deux noms s'amalgameront en un seul et Petra Fixa deviendra Pierrefite; Petri Fons, Pierrefont; Petra Fortusa, Pierrefort;

2° Ou le dernier disparaîtra, et on aura Petra ou La Pierre, village de Saône-et-Loire;

3° Ou le dernier demeurera et on aura Fixa et ses dérivés.

Maintenant nous avons à chercher en vertu de quelle règle de *Fixa, Fissa, Fissia, Fisca, Fissœa*, on est passé à *Fecia*, et de Fecia à Fleca et à Flechia.

Tout en nous appuyant de l'argumentation de M. Talbert, nous ne la suivons pas cependant d'une manière absolue.

Nous avons établi deux catégories de noms, *les noms latins* conservés jusqu'à la fin à peu près intacts dans les chartes et les noms romans provenant de la nouvelle langue issue par corruption de celle des Romains. Nous avons dit qu'au nombre des chartes les plus anciennes que nous connaissions, il en est deux où nous trouvions inscrit le nom de *Fecia* — LE MÊME OILLERIUS PROMIT A JOHANNI DE FECIA.... FIRMATUS REPULSUS DONNE UN BORDAGE AUX MOINES DE SAINT-AUBIN ÉTABLIS *ad Feciam*. Or, d'après l'exemple que nous avons cité, le mot *Fecia*, de *très-basse* latinité, est employé pour indiquer des bois ou branches coupées pour bâtir des cabanes. De ce mot, devenu un des premiers noms de La Flèche, il est facile d'arriver à Fleca ou Flecia et Flecchia par l'habitude des angevins, constatée par Ménage, d'intercaler où ils le peuvent la lettre *l*; ainsi ils disent *fléger, fliger* au lieu de *figer*. Remarquons que dès le commencement du XIIme siècle Orderic Vital se sert du nom *Flechia* ou *Flecchia* — *Johanni domino Castri quod* FLECCHIA *dicitur*. Benoist de Sainte-More écrivant peu de temps après, vers 1183, son poëme *roman* intitulé *Chronique des ducs de Normandie* et qui a suivi pas-à-pas Orderic Vital, se sert du nom de La Flèche tel que nous l'écrivons encore à cettte heure — *Joan de la Fleche ert sis pere* — il y manque l'accent grave, mais il ne le met pas à *pere* ni à *mere* dans le vers suivant — *S'aveit mult sage dame à mere*.

D'après ce que nous venons de dire, nous prenons donc le premier nom roman de La *Flèche* dès sa naissance *Fecia* pour en arriver tout naturellement à celui-ci, déjà employé *au XIIme siècle*, et certainement auparavant. Car pourquoi Orderic Vital, le moine de Saint-Evroult, qui du fond de son monastère écrivait son histoire en *langue latine*, ne s'est-il pas servi du

nom *Fixa* ou *Fissa* employé par les moines de Saint-Aubin et concordant mieux avec la langue pure de Cicéron ou de César. C'est qu'il traduisait dans ses pages tous les récits oraux qui pouvaient lui être utiles, qu'il questionnait tous les chevaliers, hommes d'armes ou autres témoins des événements dont il voulait connaître toutes les circonstances, et que tous alors, ne parlant plus que la langue romane, se sont servi devant lui du nom roman déjà avancé dans sa corruption, de celui plus ou moins mal prononcé de *Flecchia*.

Ajoutons à ces détails que Raoul de Diceto dit *Helias, filius Johanni* DE FLECA *(abbrevationes chronicum)*, et qu'il se sert de ce nom vers la fin du XIIme siècle, après qu'Orderic a écrit *Flecchia*.

Donc pour nous, d'après ce point de départ, le *nom latin*, subissant de la part des écrivains, qui s'en sont servi, quelques altérations : le *nom roman* issu d'un mot latin que nous ne trouvons pas dans nos dictionnaires et devenant ce qu'il est aujourd'hui, moins l'accent grave, dès le XIIme siècle.

Pour tout dire sur cette question, notons qu'en basse latinité *Flechia* à Gallico veut traduit par flèche, sagitta — *Mira. M^ss^ Urbani-Miles Navarrus in guerra, que vertitur in Albania, percussus cum quadam flechia venenosa* — et que *Flecchia* était un lieu couvert d'eau stagnante — *locus aquis stagnantibus oppletus — certains grands fossés ou douves appelez Douves.* (In. ch. an. 1406.)

Le point très-faible de cette dernière argumentation serait, nous devons le dire, que le nom latin et le nom roman de notre ville n'auraient ni la même origine ni la même signification. Les lettrés et les seigneurs l'auraient nommée *Fixa* en raison des traditions druidiques, le peuple *Fecia* d'après les misérables cabanes qu'il y habitait dès le début.

Revenons à l'opinion émise par M. Talbert : les deux noms *Fecia et Fixa* sont authentiques, ceux de *Flechia* et *La Flèche* le sont aussi et tous sont *contemporains*.

M. Talbert prend *Fixa* pour point de départ et demande comment de ce nom et de ses dérivés, on est passé à *Fecia* et de *Fecia* à *Fleca* ou *Flechia*.

La substitution de l'*e* à l'*i* n'est pas rare dans les mots français dérivés du latin; de *ci*rculus on a fait *ce*rcle, de *philtrum* on faisait indifféremment au moyen-âge *feltrum*.

Donc de *Fissa*, on a pu faire *Fessia* ou *Fecia*.

De *Fecia*, les angevins seraient vite arrivés à *Flecia*, *Fleca*, *Flecchia*, *Flechia*, La Flèche; il faut néanmoins que ces altérations aient été promptement effectuées, puisque Flechia, Fleca et La Flèche sont déjà du XIIme siècle.

Ménage pense (et M. Talbert avec lui) que si l'on eût conservé des titres romans du IXme ou Xme siècle sur notre ville, on la trouverait certainement

appelée la Fiche et La Fliche, et alors serait pleinement justifiée l'assertion que Fixa vient de Petra Fixa. De Fixa fixé, La *Fiche*, La *Fliche*, La *Flèche*.

A défaut de ces titres, nous avons donc cherché autre part, et, comme il arrive toujours en pareil cas, le doute reste.

M. Clère, dans une notice sur les noms de La Flèche, émet l'opinion que cette ville doit peut-être son nom aux peuples du Nord, qui, à différentes fois, saccagèrent le Maine et l'Anjou, et qui l'auraient appelée *Fleck* ou *Flechem,* vieux mot allemand, qui signifie *lieu, bourg* ou *village*. Mais heureusement ces barbares ne faisaient que passer, et les populations n'auraient pas adopté ce nom étranger au lieu de celui qu'elles avaient donné elles-mêmes.

Le nom français du XIIme siècle a été altéré depuis.

Dans Alain Chartier *(Hist. de Ch. VII)*, nous lisons la *Fleische;* vers le milieu du XVIIIme siècle la *Flesche;* et enfin nous sommes revenus à l'ortographe du XIIme siècle avec l'accent grave.

Les Jésuites ont formé le nom de Flexia d'un dactyle plus élégant, tout en usant aussi du nom primitif latin Fixa.

Quelques écrivains ont pensé, et parmi eux Adrien de Valois, que le nom de La Flèche dérivait de Flechia, mot barbare du moyen-âge, qui signifie flèche, à cause de la flèche magnifique dont Hélie, le deuxième seigneur, a doté l'église de Saint-Thomas et qu'un orage a renversé en 1722, ou parce que cette ville bâtie en longueur peut être considérée comme ayant la forme d'une flèche ; cette opinion ne peut être défendue qu'au cas où on ne considérerait pas le nom de *Fixa* comme celui dont doivent dériver tous les noms latins et romans dont on a fait emploi.

Telles sont les origines et les différentes transformations du nom de La Flèche.

Quant au passé de cette ville, avant le milieu du XIme siècle, il reste parfaitement incertain : on ne peut dissiper les ténèbres qui le couvrent. Située sur les marches angevines et mancelles, trop éloignée du centre des deux comtés, possédée par un seigneur qui résidait au loin, et, avant lui, suivant toute probabilité, par le comte du Maine, La Flèche ne suivait pas la marche ascendante des villes qui l'avoisinaient. De 1087 à 1040, Foulques-Nerra, comte d'Anjou, les avait fortifiées comme il l'avait fait en Touraine pour Sainte-Maure, Lahaye, Montrésor, Montbazon, etc. « *In Andegavo edificavit Baugiacum* (Baugé), *Castrum Gunterii* (Château-Gonthier), *Duristallum* (Durtal), *et multa alia quæ enumerare mora est.* » (Foulques Réchin, *fragmentum Historia Andegavensis.)*

Pouvons-nous compter La Flèche parmi celles que Foulques Réchin ne nomme pas dans son écrit — *et multa allia?* — Nous ne le pensons pas ; son nom n'aurait pas été passé sous silence en raison de son importance comme point défensif.

Il est à croire raisonnablement qu'aucune forterese n'avait encore été établie sur ce lieu si propice à la défense, et que Jean, le premier seigneur connu résidant à La Flèche, ne rencontra pas d'abord d'opposition pour la construire ou du moins la rendre formidable par de grands travaux de la part des comtes d'Anjou, qui l'attaquèrent plusieurs fois, la considérant, plus tard, comme une perpétuelle menace ainsi formulée par les comtes du Maine qui leur devaient hommage.

Foulques-Nerra avait parfaitement délimité les frontières de l'Anjou restées telles jusqu'à nos jours :

A l'Est par Saumur, au Sud par les fondements qu'il jeta des villes de Maulévrier, de Passavant, de Montreuil, à l'Ouest par la construction d'une forteresse à Florent-le-Viel, au Nord et au Nord-Est par la fondation des villes de Château-Gontier, de Durtal et de Baugé.

Comment, dans ce projet de défense si bien indiqué, n'est-il pas question de La Flèche, située à l'extrême limite et qui, dans ce même siècle, aurait déjà possédé ce château érigé dans la profonde rivière du Loir, différant d'une manière si essentielle des autres *castra* féodaux, jeté sur des pilotis liés ensemble par des arches hardiment établies, flanqué de deux îles coupées par des canaux exécutés de main d'homme.

Ces arches solidement construites étaient reliées entre elles de manière à ce qu'on pût construire dessus un édifice tel que cette forteresse à plusieurs étages et d'une grande étendue.

La construction de ces arches était de beaucoup antérieure à celles de l'ancien pont, dit des Carmes, et à quelques pieds plus en amont de la rivière. A l'une d'elles se trouvait une issue appelée le *Trou-l'Évêque* par suite d'une tradition dont nous prouverons bientôt la complète invraisemblance.

L'une des deux îles, baignée d'un côté par les eaux du Loir, de l'autre défendue par des fossés larges et profonds, remplis des eaux de la même rivière, formait un avant-poste difficile à forcer; la seconde, également entourée par les eaux du Loir, communiquait au château par un pont-levis et renfermait une partie de la rue Basse actuelle. Aucun bateau ne pouvait passer sur la rivière sans payer au seigneur un droit de péage. De l'autre côté du Loir se trouvait une autre île, défendant encore au besoin les abords du château. C'est à présent le premier faubourg nommé la Beuffrie ou Beufferie.

Nous devons donc croire que du temps de Foulques-Nerra, mort en 1040, le château n'était pas encore bâti. Ou du moins (car ici l'historien ne peut pas se permettre d'affirmer), la station *simplement fortifiée* ne pouvait avoir qu'une importance minime, s'il y en avait une.

Mais, dès 1067, il est question de l'armée de La Flèche — *Exercitus de Fixa. (Chronique de Saint-Aubin.)* — Donc il y avait à cette époque un

château, lequel a été pris et brûlé par Foulques-Réchin en 1081 — *Fulco Rechinus castrum Fixa capit et incendit 1081. (Chronique de Saint-Aubin*, Ménage). — Ce château devait abriter au besoin les principaux hommes d'armes du seigneur. D'ailleurs, si, comme nous le pensons, et comme nous porte à le croire l'alliance de Jean de Beaugency avec le comte du Maine, la seigneurie de La Flèche appartenait à celui-ci, sauf l'hommage au comte d'Anjou, rien n'aurait porté Foulques-Réchin à bâtir un pareil château pour un vassal plus souvent l'ennemi que l'allié de son suzerain. Tout est donc un peu conjectural en ce qui concerne La Flèche avant Jean, seigneur de cette ville et fils de Lancelin I[er], premier seigneur héréditaire du comté de Beaugency (1).

(1) Beaugency (en latin *Balgentiacum* et *Bugentiacum*), ville de l'Orléanais, située sur la Loire, avait anciennement un château qui passait pour être l'ouvrage des Gaulois; il n'en reste plus qu'une tour. Lancelin, dit aussi Landais I[er], fut, suivant une ancienne généalogie des sires de Beaugency *(apud Etiennot, Fragm. T. XIII, p. 86)*, le premier seigneur héréditaire de ce grand fief. Il était, selon Bernier (*hit. de Blois*), fils de Landry-Sore, qui avait l'honneur d'être allié à la famille de France et vivait vers l'an 1000. L'an 1033, au mois d'août, sous le règne d'Henri I[er], il fit expédier une charte par laquelle il donnait à l'église de Saint-Euverte d'Orléans le village de Vesel, *villam de Veselo.* L'acte est signé à la manière du temps par trois de ses chevaliers et cinq autres témoins; il fut confirmé plus tard par ses petits-fils : *Hanc autem donationem confirmavere Simon et Lancelinus de Balgentiaco fratres, filii Ranulphi, sicut et avus eorum Lancelinus concesserat* (*Etiennot, ibid. p.* 38).

Raoul de Beaugency est cité parmi les premiers seigneurs français qui se croisèrent et se signalèrent au siége d'Antioche. Simon II, sire de Beaugency, suivit en 1248 Saint-Louis en Terre sainte.

Lancelin signa, l'an 1040, sous le nom de Landry, l'acte de la dédicace de l'église de la Trinité de Vendôme, et vendit, la même année, à Agnès de Bourgogne, comtesse de Vendôme et femme de Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, le droit de patronage de l'église de Bienheuré, située dans le faubourg supérieur de cette ville dépendant du sire de Beaugency. La même année, il signa sous le nom de Lancelin une charte par laquelle le comte Geoffroy-Martel fait un don à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, fondée en 1020 par Foulques-Néra et possédée à cette heure par l'Ordre du Bon-Pasteur ; comme témoins ont signé : *Herbertus comes cenomagnis* et *Hugo nepos ejus; Lancelinus Balgenciaco.* Nous retrouvons encore son nom dans la charte de fondation de l'abbaye de Lesvière, fondée à Angers par Geoffroy-Martel et Agnès de Bourgogne, son épouse, comtesse de Poitiers : *Landriciis de Balgenciaco.* L'an 1050, Robert, abbé de Vendôme, étant à Beaugency, Lancelin lui permit d'établir une foire le jour de Saint-Bienheuré. L'acte de concession porte qu'elle fut faite — *Domno abbati in palefrido suo sedente, Lancelino verò in pedibus suis coram eo stante* (*Cart. Vindocin.* 1 *folio* 79).

Lancelin avait épousé Paule, fille d'Herbert-Eveille-Chien, comte du Maine et sœur d'Hildegarde, première femme de Foulques-Réchin, comte d'Anjou. Il en eût trois fils ; *Lancelin ou Landry,* deuxième du nom, qui lui succéda comme seigneur de Beaugency; *Jean,* qui devint seigneur de La Flèche ; *Ancelin* ou *Anselme de Beaumont,* mentionné dans le cartulaire de Vendôme (*charte* 288).

Lancelin I[er] vivait encore en 1051 et était mort en 1060.

S'il faut en croire la chanson de geste d'Hugues Capet, le père du chef de la dynastie des capétiens eut été sire de Beaugency :

Car ly vraye cronicque, ou ly fait furent mis
Que s'ensievent au livre que j'ay a dire en pris
Temoingne que ly perez Hicon que je vous dis,

Les détails que nous donnons seulement en note sur la maison de Beaugency, indiquent surabondamment les rapports de celui-ci qui en était le chef, avec les comtes d'Anjou et du Maine, gendre de l'un, beau-frère de l'autre, apparaissant comme témoin dans des actes importants de concession et de fondation ; il est évident que Lancelin Ier, seigneur de Beaugency, avait autorité dans ces provinces : et il nous semble que nous sommes suffisamment appuyé par les chartes et les faits pour dire qu'il était possesseur ; car, surtout alors, personne n'avait *autorité*, s'il n'y avait *possession*. M. de Burbure nous dit dans son *Histoire de La Flèche, utile, mais pleine d'erreurs*, que Lancelin déclara la guerre à *Guillaume* de Preuilly, comte de Vendôme, le vainquit et ne lui rendit la liberté qu'à la condition que tous les cadets nobles du comté de Vendôme posséderaient en propriété et non en usufruit seulement, les biens dont ils hériteraient, et que les *procès de quelqu'importance du Vendômois* seraient portés par appel à Baugé, ville dépendante de l'Anjou et qui avait été fortifiée par Foulques-Nerra.

Il ajoute que quelques historiens (Trouillard, entre autres, dans ses mémoires sur les comtes du Maine) ont appelé à tort Lancelin de Beaugency Lancelin *de Baugé*. De cette condition d'appel à Baugé, il paraît ensuite tirer cette conclusion : « *Nous savons même que La Flèche était possédée,* « *vers l'an 1050, par Lancelin de Beaugency.* » Il nous paraîtrait naturel qu'un Lancelin de Baugé, vainqueur, ait imposé une pareille condition, mais pourquoi Lancelin de Baugency ? Nous nous permettrions de dire qu'une première erreur de nom en a fait commettre une seconde, si on ne lisait dans les mémoires du chantre de l'église de Vendôme : « *et c'est la* « *raison pour laquelle les cas royaux du Vendômois vont encore aujourd'huy* « *à Baugé.* » De plus, nous lisons dans un mémoire sur l'Anjou, de Miroménil (1699) : « *La juridiction de la Sénéchaussée de Baugé s'étendait au-* « *trefois dans le Vendômois, mais depuis que Vendôme a été érigé en duché-* « *pairie, on a ôté la justice ordinaire aux officiers de Baugé, et on leur a* « *attribué seulement la connaissance des cas royaux.* »

Fu noblez chevalier et d'Ollenois nouris.
Sire fu d'une ville qui ot non Baugensis,
Sagez fu et soutes etc... (*Hugues Capet, vers* 48).

L'Ollenois est aujourd'hui l'Orléanais.

La seigneurie de Beaugency, d'où sortent les seigneurs de La Flèche, fut vendue par Raoul III au mois de mars 1291, au roi Philippe-le-Bel, pour cinq milles livres et quatre cents livres de pension pendant sa vie, se réservant quelques-unes des terres qui en dépendaient ; après avoir été plusieurs fois vendue, donnée ou engagée, elle fut enfin érigée en comté en faveur d'Henriette de Balsac, marquise de Verneuil, qui eut pour héritier de ses droits Henri de Bourbon, duc de Verneuil, qu'elle avait eu d'Henri IV ; vendue ensuite au maréchal de La Ferté, elle fut enfin réunie au duché d'Orléans.

Les armoiries des seigneurs de Beaugency furent : *échiqueté d'or et d'argent à la face de gueules.*

En tous cas, quelle que soit la raison du fait qui précède, ce n'est pas Lancelin de Beaugency, père de Jean de La Flèche, qui a fait la guerre à Geoffroy *(et non Guillaume)* de Preuilly, ce ne peut être que son fils aîné et héritier Lancelin. On lit, en effet, dans les mémoires du chantre de l'église de Vendôme : « *estant en guerre en 1090 avec Lancelin, seigneur* « *de Baugé* (sic), *il* (G. de Preuilly) *il fut fait prisonnier... etc.* »

Ce Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme, qui se croisa et vivait encore en 1134, était le petit-fils de ce seigneur auquel est dû l'usage des tournois : « *hic Gauffridus de Prulliaco torneamenta invenit.* » (Chronique de Saint-Martin de Tours, Ménage). La note où se trouve les détails sur la maison de Beaugency indique que ces seigneurs avaient des droits et des possessions jusque dans la ville de Vendôme ou au moins les faubourgs. Il serait donc tout simple de penser que les procès en appel auraient pu par la volonté du vainqueur être portés à Beaugency, *Balgentiacum*, à la Cour du seigneur et non à Baugé. Nous savons, par ce qui précède, qu'il en fut cependant ainsi, mais plus tard peut-être et par suite d'autres circonstances.

Nous n'exprimons ici qu'une opinion, qui se trouverait peut-être victorieusement combattue, si nous avions entre les mains la charte de l'abbaye de Vendôme dans laquelle Hugues de Cleers, en 1146, est signalé comme sénéchal de La Flèche et de Baugé, *Dapifer Fissæ et Balgiaci.*

Une charte de 988 nous indique qu'à cette époque Lancelin de Beaugency était déjà arrivé à l'âge d'homme. Le vicomte de Blois, Robert, avait été le restaurateur de l'abbaye d'Evron ; par une charte datée de Paris, en 988, il fit restituer à cette abbaye une partie de ses propriétés. Cette charte signée par Hugues Capet l'est aussi par Landry ou Lancelin de Beaugency, qui apparaissant, en 988, dans une charte signée par le roi de France, les comtes de Blois, le vicomte de Châteaudun, Fulbert des Roches, Rotroch le Normand et Kamald, devait avoir déjà de 25 à 30 ans. Nous devons croire que ce Landry ou Lancelin est Landry-Sobre dont le fils Lancelin devint le premier seigneur de La Flèche. *(Notice historique sur Evron*, pag. 127). Lancelin de Beaugency vivait donc vers l'an 1000 *(Art de vérifier les dates).* On le voit apparaître dans différentes chartes, en 1033, en 1040 et en 1050. Puis aucune trace de lui depuis 1051. Il est donc probable qu'il mourut de 1051 à 1060. Jean, son fils cadet, défendait son château de La Flèche en 1064 contre le comte d'Anjou. Est-ce par *Lancelin I*er ou par *Jean, son fils,* que ce château a été bâti? Le *premier* tenait-il cette seigneurie du chef de sa femme Paule, fille d'Herbert-Eveille-Chien, comte du Maine? Le *second,* Jean, ne pouvait-il pas, lui, l'avoir reçue de sa femme nommée aussi Paule, fille d'Hugues II, beau-frère de Lancelin, et par conséquent nièce de la mère de son mari : car en parlant des trois filles d'Hugues II, comte du Maine, Orderic Vital dit : « *Tertia vero Johanni, Domini Castri* « *quod Flecchia dicitur, nupsit.* »

Leur fils Hélie avait l'âge d'homme à la mort de son père Jean, en 1088; tous ses actes prouvent qu'il avait au moins trente ans à cette époque; et comme il eut deux fréres aînés, il est probable que leur père se maria de 1050 à 1054, étant déjà seigneur de La Flèche.

Nous prendrons donc comme date principale 1051.

C'est seulement au moyen de ces calculs approximatifs que l'on peut dire que vers 1051 ou 1052 le château venait d'être bâti ou se bâtissait.

Toutes ses parties ne peuvent pas d'ailleurs être de la même époque; on n'en voyait plus que des restes, il y a quelques années, suffisant cependant pour démontrer qu'il était bien de cette époque et de style de transition ou passage du roman au gothique. (Pesche, *La Flèche*). D'un autre côté, comme il n'est question de La Flèche que du moment où Jean en prit possession, qu'alors seulement ce château commença à éveiller l'attention des hauts Barons, et que jusqu'à cette époque il n'avait été le théâtre d'aucun événement marquant, comme nécessairement tous ceux qui l'environnaient (*et cependant les occasions ne faisaient pas défaut)*, l'historien peut ne dater que *de Jean* l'existence de La Flèche comme *position défensive* et *offensive* bien réelle et comme *seigneurie* importante, prenant sa place enfin au milieu des autres.

Avant de consacrer un chapitre à Jean de Beaugency, disons quelles furent ses *alliances*, ses *soutiens* et ses *adversaires*.

Jean, seigneur de La Flèche, avait donc épousé l'une des filles d'Hugues II, comte du Maine. L'aînée, Hersende, d'abord répudiée pour adultère par le comte de Champagne, s'était remariée avec Azon, marquis de Ligurie (pays de Gênes, en Italie); la seconde et la plus jeune fut fiancée à Robert, fils de Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, par son frère Hugues le jeune, qui, ayant hérité du Maine en même temps que des inimitiés du comte d'Anjou, ne crut pas pouvoir mieux faire que de se mettre sous la protection de ce puissant duc en instituant Robert son héritier, au cas où il mourrait sans enfants de la fille de Robert Guiscard. C'est ce qui arriva, en effet; de là naquirent toutes les prétentions des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre et les guerres qui en furent la conséquence.

Telles furent donc les alliances de Jean de Beaugency, que nous intitulerons *premier seigneur de La Flèche*, quoique sous certains rapports son père Lancelin de Beaugency ait quelques droits d'être nommé avant lui.

Faisons aussi connaître les précédents de tous les personnages qui vont entrer en scène, scène qui va singulièrement s'agrandir. Car les seigneurs de La Flèche ont pris la plus grande part à toutes les guerres anglo-normandes-mancelles-angevines, soit comme *seigneurs de La Flèche*, soit comme *comtes du Maine*, soit comme *comtes d'Anjou*, soit enfin comme *rois d'Angleterre*.

Nous avons à parler aussi des comtes de Bellesme, ces féroces et habiles

seigneurs, satellites obligés tantôt des uns, tantôt des autres, suivant leur politique ou leurs vues ambitieuses.

Ducs de Normandie. — Robert, le Magnifique ou le Libéral, surnommé aussi Robert-le-Diable, fut le sixième duc de Normandie descendant en ligne directe de Rollon. Après une vie très-accidentée, il mourut à Nice, laissant pour fils et successeur Guillaume-le-Bâtard, qu'il avait eu d'Arlette, jeune fille de Falaise; « *Fille ert d'un borreis la pucele — sage « et corteize e proze e belle.* » (Robert Vace.)

Guillaume réduisit bientôt à l'impuissance tous les barons qui cherchaient à lui résister. Quand Edouard-le-Confesseur vint à mourir, Guillaume prétendit que, comme son parent et son ami, il lui avait légué tous ses Etats. En conséquence, il passa en Angleterre avec une nombreuse armée et vainquit, en 1066, à la fameuse bataille d'Hastings, Harold, son compétiteur (1). Il fut bientôt couronné roi d'Angleterre et changea son surnom de *Bâtard* pour celui de *Conquérant*. Il avait épousé Mathilde, fille de Baudouin, comte de Flandre. Malgré sa trop proche parenté avec elle, cette union fut cependant validée par le pape. Il eut de Mathilde quatre fils et cinq filles. *Richard* mourut dans sa jeunesse; *Robert*, devenu l'aîné et surnommé Courteheuse, eut après la mort de son père le duché de Normandie; *Guillaume-le-Roux* hérita du royaume d'Angleterre, et *Henri* eut pour apanage 5,000 livres pesant d'or et la dot de sa mère, qui était la nièce de Henri Ier, roi de France, et par conséquent l'arrière-petite-fille d'Hugues Capet (2).

Guillaume-le-Conquérant, né en 1027, mourut en 1087, à l'âge de 60 ans.

Comtes d'Anjou. — Du temps de Charles-le-Chauve, plusieurs hommes de race roturière, mais brillants par leurs vertus, s'élevèrent au-dessus de leurs maîtres, qui, fiers de leur noblesse et des exploits de leurs ancêtres, passaient leur vie dans l'oisiveté et les plaisirs, laissant ces hommes sortis

(1) En 1063, Harold, comte de Kent et frère d'Edith, femme d'Edouard-le-Confesseur, fut jeté par la tempête sur les côtes de la Somme. La coutume du lagan (de *lague* terme de marine — venir dans les eaux d'un vaisseau) donnait alors aux seigneurs riverains le droit de réduire les naufragés en servitude, lors même qu'ils appartenaient à des nations amies. Gui II, comte de Ponthieu, conformément à cette coutume barbare, se saisit d'Harold, l'enferma d'abord dans l'une des tours qui défendaient l'enceinte de Saint-Valery, et le vendit ensuite à Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, qui songeait à se faire roi d'Angleterre et craignait de trouver dans le prince un compétiteur redoutable. Guillaume lui fit promettre de renoncer à la couronne, mais Harold n'en prit pas moins le titre de roi d'Angleterre à la mort d'Edouard... (*Revue des Deux-Mondes*, 1er *juillet* 1873).

(2) Fils de Guillaume-le-Conquérant et de Mathilde.

Ainz que passassent guaires anz — ainz — *avant*.
Out la dame des beaus enfanz, — out — *eut*.
Fiz qui mult cher norri
Guillaume e Robert e Henri,
Et mult furent de grant valor — mult — *beaucoup*.
Et mult orent au siècle honor;

des rangs du peuple remplir les importantes missions qu'ils avaient refusées : « *Erant enim illis diebus homines veteris prosapiæ multarumque imagi-* « *num qui acta majorum suorum non sua ostentabant; qui cum ad ali-* « *quod grave officium mittebantur, aliquem e populo monitorem sui officii* « *sumebant...* » *(Gesta Consulum Andegavorum)*. Ces lignes si frappantes et d'une date si ancienne ne trouvent-elles pas leur application dans tous les siècles, et surtout *dans le nôtre?*

Parmi ces hommes qui, à défaut d'ancêtres, se faisaient ancêtres eux-mêmes, se comptait le nommé Tertullus, né aux environs de Redon, dans l'Armorique gauloise. Son père Torquatus avait été établi, par Charles-le-Chauve (1), forestier dans les bois du Nid-de-Merle. Ce Tertullus, remarquable par son intelligence, et voulant sortir de son obscurité — *fortunam suam animi amplitudine supervadens* — partit pour combattre sous le roi Charles, auquel il rendit de tels services que ce prince lui fit épouser Pétro-

(1) Nous devons citer un fragment de lettre que Dom Etienne Housseau adressa de Marmoutier, en date du 23 avril 1756, à M. Rangeard, prieur-curé de Saint-Agnan d'Angers. Dom Housseau était né au Mans dans les premières années du XVIII[me] siècle. Admis chez les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, il fut bientôt compté parmi les plus laborieux et les plus doctes collaborateurs de Dom Martin Bouquet. Vers le commencement de l'année 1752, il entreprit de faire des recherches sur l'histoire de la Touraine, du Maine et de l'Anjou. Il mourut le 5 octobre 1763, ayant certainement compté au nombre des illustrations de notre pays.

« Je vous préviens, dit-il, que l'auteur des *Gesta Consulum Andegavensium* est plein de « fautes ; ne le suivez que le flambeau de la critique à la main. Son ouvrage est rempli de « fables; cet anonyme a confondu les faits, en a obscurci d'autres, et plusieurs et d'importants lui ont échappé. Redressez-le par le secours des chartes; j'en ai une infinité de nos « comtes d'Anjou qui m'ont appris ces anecdotes. »

En date du 14 février 1758, il écrit encore :

« Plus j'examine notre histoire, plus je me confirme de l'opinion que j'ai eu l'honneur de « vous communiquer sur l'origine et la succession de nos comtes d'Anjou. Dans le IX[me] « siècle, *pas un vestige d'Ingelger*; nous voyons les rois de France, Louis-le-Débonnaire et « Charles-le-Chauve, exercer les droits régaliens dans l'Anjou ; quelques vestiges de la « suzeraineté de la part de Charles sous le comte Eudes, en 851. Onze ans après la mort de ce « prince, Eudes, élu roi de France, agit en maître dans le comté d'Anjou; après ce prince, « les ducs de Bretagne ; *ensuite paroissent les Ingelgériens*. Tout ceci est plein de difficultés « presque insurmontables... »

Dans une troisième lettre nous lisons :

« Pour ce que vous dites d'un partage de la province d'Anjou *entre les Bretons* et le roi « Charles-le-Chauve, je vous renvoie à Dom Morice, dernier historien de Bretagne... Je « dirai cependant un mot de nos comtes. Observez spécialement ces paroles de Foulques-« Réchin : « Ille *primus* Ingelgerius habuit illum honorem à Rege francice non à genere « impii Philippi, sed à *prole Caroli calvi.* » Ce n'est donc point Charles-le-Chauve qui a « donné le comté d'Anjou à Ingelger, c'est un de ses fils ou descendants; qui est-ce donc? « Je suis fondé sur les incursions fréquentes des Normands sur les rives de la Loire en 902 « et 904. Ecoutez encore Foulques-Réchin : *Isti quatuor Consules tenuerunt honorem Andegavinum, et eripuerunt eum de manibus paganorum, etc.* » C'est par les soins d'Ingelger « que l'Anjou fut purgé de ces barbares qui cessèrent d'inonder la France en 911 ou 912. » « ...... » 3 mars 1758.

(*Revue historique et archéologique du Maine*, 1877. Louis Brière).

nille, fille du duc de Bourgogne, en le dotant de fiefs importants. De cette union naquit Ingelger.

Celui-ci, supérieur encore à son père par ses qualités morales et physiques — *patris virtutem non solum æquiparans, sed etiam superans* — vit grandir sa fortune et la mérita par des actes héroïques. Tout jeune encore, il défendit en champ clos l'honneur d'Adèle, comtesse du Gâtinais, qui l'avait tenu sur les fonds du baptême — *mater sua ex baptismo (G. C. andeg.)* — tua son accusateur et fut déclaré héritier de tous les biens de sa marraine au détriment de tous les membres de sa famille, qui l'avait lâchement abandonnée dans cette occasion. Ingelger fut alors investi par Louis-le-Bègue du comté d'Anjou.

Ce prince, pour rallier à lui tous les mécontents, avait démembré une partie de ses domaines; de là tant de seigneuries, de duchés et de comtés, qui furent possédés par des particuliers.

Ingelger fut donc la tige des comtes ingelgériens d'Anjou; Alain-le-Grand, de celle des ducs de Bretagne, et Boson, de celle des ducs de Bourgogne et des comtes de Provence.

Ingelger mourut en 880, et son fils Foulques-le-Roux lui succéda en 912. Son petit-fils, Foulques-le-Bon, fut le plus sage, le plus pieux et le plus savant de tous les princes qui gouvernèrent l'Anjou. Le roi de France, s'étant un jour moqué de ce qu'il chantait et écrivait comme un véritable clerc *(cum aliis deludens)*, il lui adressa dans une lettre la réponse suivante : « *Regi* « *Francorum comes andegavorum; Noveritis, domine, quod rex illeteratus* « *est asinus coronatus.* » Il se montra admirateur enthousiaste des éminentes vertus de Saint-Martin — *composuit idem reverendæ memoriæ Consul historiam duodecim responsorium, cantu et melodia luculentam, in honore beati Martini.* — Il mourut en 960, laissant pour lui succéder un fils, Geoffroy, dit Grisegonelle, dont la mémoire est restée légendaire.

En 979, Geoffroy Ier marcha au secours du roi Lothaire contre l'empereur Othon II, qui s'était avancé jusqu'à Montmorency, dont il faisait le siége, et même jusque sur les buttes de Montmartre; de là, il menaçait Paris. Geoffroy eut la principale part dans la victoire que remportèrent les Français; il poursuivit l'empereur Othon jusqu'à la forêt des Ardennes, et lui proposa, suivant les règles de la chevalerie, de vider la querelle par un duel. L'empereur refusa le défi, soit qu'il manquât de courage, soit qu'il crût au-dessous de sa dignité de se mesurer avec un simple comte d'Anjou. Lothaire, en récompense de ce service, le gratifia lui et ses successeurs de la charge de sénéchal de France à la Cour de nos rois, et de tout ce qu'il possédait en Anjou — *quidquid habebat in Episcopatu andegavensi.* — A ce privilége, le monarque, dit Dom Piolin, en ajouta un autre plus important encore; il lui assura en même temps tous les droits dont les rois de France jouissaient dans l'évê-

ché du Mans. Plus tard, ces concessions furent confirmées par les premiers princes de la dynastie capétienne, à laquelle les comtes d'Anjou, plus éclairés que les autres, s'attachèrent promptement. Au reste, Geoffroy-Grisegonelle s'intitulait toujours dans ses chartes comte d'Anjou, par la grâce de Dieu et la faveur d'Hugues-le-Grand, son seigneur.

Trouillard dit qu'Hugues, comte de Paris, fit donation du comté d'Anjou à Geoffroy-Grisegonelle; mais ce comte le possédait déjà par héritage. Seulement, comme Robert-de-Saxe, dit le Fort, duquel est issu Hugues-Capet, prêta son secours au roi Charles avec une puissante armée et que ce prince lui donna tout le pays situé entre la Seine et la Loire (Fauchet, antiquités — du Tillet), il est probable que ses héritiers ne firent que confirmer la possession des comtés d'Anjou ou du Maine à ceux qui les tenaient soit en propriété soit comme suzerains.

Geoffroy-Grisegonelle mourut en 987.

Il avait épousé Adèle, mentionnée dans une charte de l'abbaye Saint-Aubin (960-966); elle mourut le 12 décembre 975. La seconde femme Adèle de Vermandois a été confondue avec la première.

Il laissa deux fils, Maurice et Foulques-Nerra, dit le Hierosolymitain, et une fille Ermengarde. Suivant l'*Art de vérifier les dates*, Foulques, fils d'un premier lit, succéda directement à Geoffroy. En 992 il était déjà célèbre par ses faits d'armes. Quant à Maurice, il disparaît dès 994.

Foulques-Nerra mourut en 1040, et fut enterré à l'abbaye de Beaulieu (Touraine), laissant le comté d'Anjou à son fils Geoffroy II, dit Martel, qui, étant mort sans enfants en 1067, partagea ses états entre ses deux neveux, Geoffroy-le-Barbu l'aîné et Foulques-Réchin le cadet, fils d'Ermangarde sa sœur et de Geoffroy, seigneur de Châteaulandon en Gâtinais.

Le premier, qui avait déjà le Gâtinais de l'héritage de son père, eut la Touraine (1), le second l'Anjou et la Saintonge. Mais après une guerre de

(1) Comme nous l'avons dit plus haut, Foulques-Nerra possédait déjà plusieurs villes en Touraine et plusieurs autres places, qu'il avait fortifiées, et nourrissait le projet de s'emparer de toute cette province. En 988, il prétendit que la dot de sa femme ne lui avait pas été payée par son beau-frère Eudes Ier, comte de Blois. Il lui déclara donc la guerre et, avec l'aide d'Audebert, comte de Périgueux, s'empara de Tours.

Mais les Tourangeaux s'unirent tous pour venger leur prince et reprirent leur capitale. Après bien des péripéties et la mort d'Eudes Ier, qui avait pu déjouer les tentatives réitérées de Foulques-Nerra, la guerre recommença en 1009 avec Eudes II, et le sort de la Touraine fut fixé par la victoire du comte d'Anjou, auprès de Pontlevoy, le 16 juillet 1016. Foulques-Nerra, secondé par Herbert, comte du Maine, devint maître de toute la Touraine, excepté cependant de Tours. Après sa mort, en 1039, son fils Geoffroy-Martel termina cette conquête au profit de la maison d'Anjou, le 22 août 1044, au combat de Nercia.

Bien plus tard c'était, au contraire, l'Anjou qui dépendait de la Touraine comme soumis à l'intendance de Tours.

La devise et le cri de guerre des comtes d'Anjou étaient *Rallie*, en mémoire du ralliement fait par le comte Herbert et ses troupes au moment où le comte Foulques, renversé de che-

huit années, Geoffroy-le-Barbu fut vaincu et fait prisonnier par son frère, qui s'empara définitivement de tout son patrimoine. Ce malheureux prince est dit dans une charte — *homme de grande vertu et religion chrétienne.*

Foulques-Réchin eut plusieurs femmes : — La fille de Lancelin de Beaugency, dont il eut Ermangarde, comtesse de Bretagne, morte plus tard religieuse au couvent de Sainte-Anne de Jérusalem — après ou même avant, dit-on, la mort de sa première femme, il épousa Ermangarde, fille d'Archambaud-le-Fort, sire de Bourbon; de ce mariage naquit un fils nommé comme son grand-oncle Geoffroy-Martel. Ermangarde, répudiée, épousa Guillaume, seigneur de Jalignac en Auvergne. — La troisième femme de Foulques fut la fameuse Bertrade.

Les armoiries des comtes ingelgériens d'Anjou sont :

D'azur au chef de gueules à l'escarboucle d'or de huit rais ou bâtons à deux nœuds, les pointes fleurdelisées d'or, le point du milieu de l'escarboucle aussi d'azur. (Armorial de M. Lambron de Lignim, XIIIme siècle).

Leur cri était *Rallie.*

COMTES DU MAINE. — Pendant plusieurs siècles, la province de ce nom fut possédée par des ducs et des comtes que le roi choisissait. Vers l'an 987, le roi Hugues-Capet, pour légitimer en quelque sorte son usurpation de la couronne de France, rendit ces ducs et comtes souverains héréditaires de droit à la charge d'hommage vis-à-vis du roi. Le premier comte héréditaire du Maine fut David ou Hugues David. Les avis sont partagés sur ce point, à savoir : si David et Hugues sont *deux* comtes dont l'un succéda à l'autre, ou s'ils ne forment qu'une seule et même personne. Les archives du Mans possèdent plusieurs chartes émanant de *Hugues David*, comte du Maine, de Hugues David *filius,* dans laquelle apparaît comme témoin Sigefroy, évêque du Mans de 960 à 995 (1). Par une de ces chartes, Hugues-David *(filius),* confirme les dons de son père; cette pièce étant de la fin du Xme siècle (2),

val et atteint d'une grave blessure, voyait à Pontlevoy la victoire lui échapper. Heureusement ce comte d'Anjou, abandonnant ses vues ambitieuses sur le Maine, s'unit à Herbert, dont la prudence et la valeur le rendaient aussi redoutable comme ennemi qu'utile comme ami et allié. — (*Art de vérifier les dates.* Bodin).

(1) Charte de Hugues-David, comte du Maine, par laquelle il donne pour le salut de son âme, pour ses père et mère et ses héritiers, aux moines de la Couture et à ses chanoines de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour, *quæ est capella sua*, les terres *quæ erant ad vadum Guitionis — signum Hugonis comitis, Hugonis filii, Seingefridi episcopi...... — (Archives du Mans.)*

(2) Charte de *Hugo-David filius,* comte du Maine, par laquelle il donne à ses chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour Marigné (*Madrigneaetum*) avec l'église, un four et un moulin. Le même jour, du consentement de ses barons et de ses vassaux, certains droits dans ses fiefs. Par une deuxième charte, il confirme, au profit des mêmes chanoines, tous les dons faits par lui et son père. *Sigefroi episcopus cenomanensis* s'y retrouve encore comme témoin. — (*Archives du Mans.*)

il nous paraît ainsi parfaitement prouvé que le premier comte du Maine était issu de la famille David déjà à cette époque riche et puissante, que dans ses chartes il signait Hugues, et gouverna le Maine de 957 à 970.

Son fils *Hugo-David filius* lui succéda de 970 à 1015 et eut pour fils Herbert, dit Eveille-Chien, comte du Maine de 1015 à 1036 (1). Hugues II *(que Dom Piolin nomme Hugues Ier)* eut de longs différents avec Avesgaud, évêque du Mans, de la maison de Bellesme comme son oncle et son prédécesseur Sigefroid. Les Angevins nourrissaient depuis longtemps des vues ambitieuses sur le Maine. Foulques-le-Bon, tout pacifique qu'il était, parvint à limiter l'autorité de ses comtes. Foulques-Nerra, hardi, cruel, dissimulé, alliant à des passions brutales une sorte de piété superstitieuse, était un des types les plus remarquables des farouches barons du moyen-âge. Voulant prendre l'avance sur les Normands qui, de leur côté, guettaient leur proie, il entreprit d'envahir la province et contraignit Hugues à lui rendre hommage et à se reconnaître comme son vassal. Ce fut peut-être alors que le comte d'Anjou fit confirmer par le roi les droits qu'il prétendait avoir sur le Maine et qui, du reste, paraissaient avoir été déjà accordés à son père par Lothaire. (Ainsi s'exprime à se sujet Dom Piolin.)

De tous les documents connus, il résulte donc que le Maine dès lors et peut-être depuis longtemps ne formait pas un comté indépendant comme l'Anjou, la Normandie, la Bretagne et autres grandes provinces, mais *relevait* plus ou moins directement soit de l'Anjou soit de la Normandie.

Il est important pour la suite de ce récit, qui se trouvera rempli par les actes et faits de guerre des seigneurs de La Flèche, que ce point historique soit établi sur des bases aussi certaines que possible.

Tout est incertitude et ténèbres dans ce qui a trait à ce Xme siècle qui devait, suivant la croyance commune, se perdre dans la fin du monde. Sous le coup de ces terribles mots mal compris : *et cùm consummati fuerint mille anni*, le monde ressemblait aux convives du festin de Balthazar, effrayés des lettres magiques qu'interpréta Daniel. « *On priait, dit Godart-« Faultrier, on se préparait à la mort dans les monastères, mais on ne ces-« sait pas de guerroyer dans les châteaux ; les hommes d'armes couraient « la campagne. La mort sur le champ de bataille leur était moins effrayante*

(1) Charte par laquelle *Herbertus-Evigilans-Canem* (Herbert-Eveille-Chien), voulant remercier Dieu d'une victoire qu'il venait de lui faire remporter sur *Odone Campaniensi* (Odon de Champagne) qu'il avait fait prisonnier, donne à sa chapelle de Saint-Pierre-de-la-Cour *villam que dicitur Corognis* (Cogners) avec l'église, le four, des prés et tous les droits et coutumes qu'il y possédait, et de plus les terres de Jupedel et de Montepole. La famille de Champagne est une des plus illustres et des plus anciennes de la province du Maine. Cette charte authentique viendrait, au besoin, prouver qu'elle était la puissance de ses membres.

Pièces du commencement du XIme siècle. — *(Archives du Mans.)*

« *que l'an mil.... de là l'esprit belliqueux que l'on observe en Anjou vers* « *la fin du X*ᵐᵉ *siècle, sous le règne de Geoffroy-Grisegonelle; mais de là* « *aussi les ténèbres qui ne nous permettent qu'imparfaitement de saisir* « *dans les auteurs du XII*ᵐᵉ *siècle les faits et gestes des guerres du X*ᵐᵉ. »

« *Telle était, du reste, nous dit de son côté Dom Piolin, la triste condi-* « *tion de ces temps, où cent autorités rivales, indépendantes de tout pou-* « *voir central, s'élevaient au détriment les unes des autres. Les inimitiés* « *entre les familles puissantes prenaient ordinairement un caractère* « *d'acharnement qui se transmettait de génération en génération, et se* « *terminaient le plus souvent par un évènement tragique. Il ne faut pas* « *attribuer la rivalité qui règna entre les trois évêques sortis de la maison* « *de Bellesme* (Sigefroy de 960 à 995 — Avesgaud de 995 à 1035 — Gervais « de 1035 à 1055) *et les comtes du Maine (Hugues-David, Hugues II, Her-* « *bert-Eveille-Chien) uniquement à l'antagonisme de ces deux familles.* « *Dans d'autres provinces, on trouve à la même époque des exemples de* « *pareilles luttes. C'était un temps de révolution et de bouleversement* « *social où les hauts feudataires cherchaient à établir leur omnipotence* « *au mépris de toutes les lois promulguées par les princes carlovin-* « *giens.* »

Tout ce qui précède, écrit toutefois par le bénédictin sans application directe ni arrière-pensée, nous permet d'affirmer à cette heure, nantis que nous sommes par des preuves hélas! bien récentes, que toutes les fois *qu'un vieux trône fléchit sur sa base et définitivement s'écroule, la société tout entière se sent ébranlée jusque dans ses fondements.*

Mais Herbert-Eveille-Chien n'accepta pas la position que lui avait faite les événements. Impatient du joug que le vieux Foulques, comte d'Anjou, avait imposé à son père, il se mit sur le pied de guerre et tint les angevins dans de perpétuelles alarmes : de là ce nom d'Eveille-Chien *(Evigilans-Canem)*, qu'il accepta comme un titre glorieux, puisqu'il le prend dans ses chartes : « *Nam post mortem Hugonis patris sui*, dit Orderic Vital, *quem* « *Fulco Senior sibi violenter subjugarat, in eumdem arma levans, noc-* « *turnas expeditiones crebrò agebat, et Andegavenses homines et* CANES *in* « *ipsâ urbe, vel in munitionibus oppidis terrebat, et horrendis asultibus* « *pavidos* VIGILARE *cogebat.* »

Tel était le comte dont Lancelin de Beaugency, père de Jean de La Flèche, épousa la fille : pour l'honneur de nos seigneurs, nous devons dire qu'on le croyait sorti de la race de Charlemagne. « *Ex prosapiâ (ut fertur) Caroli* « *magni originem duxit.* » Il mourut le même jour que son antagoniste Avesgaud, le 13 avril 1036. Avesgaud, en revenant de Palestine, tomba malade à Verdun et y expira le 27 octobre.

Comme comte du Maine, Hugues III, fils d'Herbert Eveille-Chien, tient une place assez insignifiante. Gervais venait de s'asseoir sur le trône épis-

copal du Mans en même temps qu'Hugues, qu'il avait tenu sur les fonds du baptême (1), succédait à son père. Herbert, surnommé Baccon, grand-oncle paternel du nouveau comte du Maine encore enfant, prit les rênes du gouvernement. Ce tuteur, dont la vie et les mœurs furent sans tache, ne put rester longtemps d'accord avec le nouvel évêque dont les partisans cherchaient à le rabaisser aux yeux des Manceaux, en disant que non-seulement le prélat était le plus riche, mais encore bien autrement *brave* qu'Herbert : « trait de mœurs, dit Dom Piolin, qui fait comprendre quelle idée les « masses se faisaient de la hiérarchie sacerdotale de ces temps. »

Cette rivalité dura jusqu'à la majorité de Hugues, qui avait épousé la veuve d'Alain, comte de Bretagne, Berthe, sœur de Thibault, comte de Blois. Nous avons dit quels furent ses enfants ainsi que leurs alliances.

Comtes de Bellesme ou Bellême. — L'histoire de cette famille célèbre mériterait certainement d'être écrite : tous ses membres furent l'expression la plus nette du type féodal exagéré souvent par le mal. Il semble qu'une fée maligne se dressait devant le berceau de ces seigneurs et détruisait par l'octroi des dons les plus redoutables tous les effets des éminentes facultés dont la plupart d'entre eux étaient doués.

Nous ne devons pas perdre de vue que le domaine des comtes du Maine, parmi lesquels nous compterons bientôt Hélie, seigneur de La Flèche et fils de Jean de Beaugency, fut un objet constant d'ambition pour les princes d'Anjou et de Normandie, les comtes de Bellesme et d'autres encore à une époque où le pouvoir central n'était pas assez puissant pour maintenir les droits des grands vassaux.

Nous ne pouvons mieux faire qu'en suivant mot à mot l'exposé succint que fait Dom Piolin dans son histoire de l'église du Mans des efforts des comtes de Bellesme, qui excellaient dans l'art de fortifier les places, et joignaient à un courage et à une force physique indomptable le génie de la guerre et des combinaisons politiques.

Ils aspirèrent tous à la souveraineté ; ils échouèrent, parce que beaucoup d'entre eux ne purent pas mettre un frein à leurs passions féroces que leur astuce et leur habileté rendaient encore plus insupportables aux peuples.

La maison de Bellesme, l'une des premières, manifesta des désirs d'agrandissement sur le Maine ; elle entreprit de s'y établir par la voie de l'Eglise, et nous voyons, en effet, trois de ses membres occuper le siége épiscopal

(1) Les Bellesme, aidés par les évêques de leur nom et de leur sang, prenaient une grande influence parmi les membres du clergé du Maine, ce qui inquiétait vivement Herbert-Eveille-Chien. Cependant, dans un intervalle bien court de paix, il fit une avance très flatteuse à la maison de Bellesme ; ayant eu un fils, il invita Gervais, neveu d'Avesgaud, à tenir cet enfant sur les fonts sacrés. Mais la guerre éclata de nouveau et l'évêque fut obligé de se retirer dans son château de La Ferté-Bernard imprenable, à moins d'un siége dans les règles, et l'un des chefs-d'œuvre de fortification de cette famille si experte dans cet art. (Dom Piolin).

du Mans pendant 95 ans. Elle possédait le comté du Corbonnais, la plus grande partie du Perche, la vicairie du Sonnois, le territoire de la Ferté-sur-Huisne (La Ferté-Bernard).

Sigefroy, évêque du Mans, eut trois frères : Rotrou, comte de Mortagne, mort jeune; Yves de Creil, plus connu sous le nom d'Yves Ier de Bellesme, qui jouit de la seigneurie de ce nom et augmenta beaucoup les possessions de sa maison; et un troisième frère dont on ignore le nom, mais auquel les évêques de Chartres inféodèrent les cinq baronnies du Perche-Gouchet et qui devint la tige des seigneurs de ce nom. Nous devons donner ici une idée du caractère de Sigefroy. Ce prélat mit le comble à ses crimes en épousant publiquement une femme appelée Hildeburge, dont il eut plusieurs enfants; tous moururent, dit Dom Piolin, à l'exception d'un fils, nommé Albéric, auquel, par le moyen d'actes frauduleux, il composa un apanage de terre appartenant à l'Eglise. Il confisqua deux domaines donnés par Saint-Domnole aux chanoines de Saint-Vincent, *Sarcé* (Sarciacum villa) et *Coulongé* (Colongiacum villa), situés près de Mayet.

« Yves de Bellesme était, dit encore Dom Piolin, chef des arbalétiers à la « Cour de Louis d'Outre-mer, emploi qui lui conférait la direction de tous les « ouvrages de fortification des places et des châteaux, etc. » Cette charge ne fut créée que sous Louis IX; mais Yves de Bellesme remplissait des fonctions à peu près analogues (1). Nous ne pensons pas qu'il portât ce titre, mais ses fonctions étaient probablemement analogues, en partie, à ce que furent plus tard celle du maître des arbalétiers institué par Saint-Louis. En tout cas, il transmit son talent d'ingénieur à ses descendants; car on admire encore les débris grandioses des forteresses formidables dont ils couvrirent une partie du Maine et de la Normandie. Yves réunit dans ses mains la seigneurie de Mortagne, qui était échue à son frère Rotrou, ainsi que Nogent-le-Rotrou et ses dépendances. Il mourut, au plus tôt, en 997, alors qu'un de ses fils Avesgaud était évêque du Mans. Il laissa cinq enfants : Guillaume, qui lui succéda dans la seigneurie de Bellesme ; Avesgaud, qui devint évêque du Mans et seigneur d'une partie du Sonnois et du territoire de la Ferté-sur-Huisne ; Yves, que l'on croit la tige des seigneurs de Château-Gonthier et de Nogent-le-Rotrou ; Godehilde, qui épousa Albert, sei-

(1) L'art d'attaquer et de défendre les châteaux et les places ne fut pas négligé sous les rois de la seconde race; on suivait à cet égard les traditions romaines. Tous les engins employés par les Romains le furent par les Mérovingiens et ensuite par les Carlovingiens.

L'arbalète était une arme déjà connue sous ces derniers rois; on s'est trompé en affirmant, d'après le témoignage de Guillaume-le-Breton, que cette arme ne fut connue que sous Philippe-Auguste. Mais la charge de maître ou chef des arbalétiers ne fut établie que par Saint-Louis pour commander les arbalétiers à pied et à cheval, les gens à pied, les archers, en un mot tout ce qui ne faisait pas partie de la cavalerie; sous ses ordres se trouvaient les *ingénieurs*, les *charpentiers*, les *mineurs*, les *maîtres de l'artillerie*. (Daniel, *Histoire de la milice* — Boutaric, *Institutions militaires de la France*).

gneur de la Ferté-en-Beauce ; et enfin Hildeburge qui fut mariée à Aymon, seigneur de Château-du-Loir, mère de Gervais, successeur de son oncle Avesgaud dans la Chaire épiscopale du Mans et aïeule au maternel de la femme d'Hélie, seigneur de La Flèche, dont le sang, en partie des Bellesme, perdit, au grand avantage de sa postérité, le caractère particulier que l'histoire attribue à celui qui coulait dans les veines de ces redoutables barons.

Yves dut le territoire d'Alençon et une grande étendue de terres sur la frontière de Normandie à charge d'hommage au souvenir reconnaissant que conserva Richard, duc de cette province, pour le service éminent que ce seigneur lui avait rendu en le délivrant des mains de Louis d'Outre-mer. Ce prince, oubliant qu'il devait à un duc de Normandie son rétablissement sur le trône, retint en captivité le fils de celui-ci encore enfant.

Guillaume, dit Talvas, premier du nom et son fils aîné, lui succéda dans ses principales seigneuries, et vécut du temps des rois Lothaire, Louis V, Hugues-Capet et Robert, dont il suivit le parti. Il fut souvent en guerre avec Robert, duc de Normandie, auquel il refusa l'hommage de la seigneurie d'Alençon; ce qui l'obligea, vers 1026, à faire bâtir le château de Domfront pour défendre ce pays, qui n'avait alors aucune forteresse. Il eut à se repentir de ne pas avoir voulu continuer avec les ducs de Normandie les bonnes relations établies par son père, car ayant voulu entraîner dans son parti le comte du Maine, sur son refus, il envoya avec ses deux fils des troupes pour ravager les terres du Maine et de la Normandie. Le duc Robert et le comte du Maine s'unirent pour les repousser et les atteignirent près de Blavou, hameau dépendant de la paroisse de Saint-Denis-sur-Huisne. Dans ce combat, il perdit l'aîné de ses fils Foulques, le second, Robert, lui fut rapporté dangereusement blessé. Il se *sang-méla*, dit la chronique, et il en mourut.

De Mathilde sa femme, sortie, dit-on, de la race du fameux Ganelon, il eut cinq fils : Foulques, qui fut tué, Guarin, Robert, Guillaume, dit aussi Talvas, et Yves. Guarin et Guillaume seuls ont eu postérité et ont partagé la maison du Perche en deux branches.

Guarin, Guérin ou Warin fut seigneur de Domfront, que son père lui donna en le mariant avec Mélicinde, vicomtesse de Châteaudun. De ce mariage sortit Geoffroy, premier du nom, vicomte de Châteaudun, et de celui-ci ces Rotrou, comtes de Mortagne et du Perche, si célèbres dans l'histoire.

Guarin mourut avant son père; Robert de Bellesme, aussitôt après la mort de Guillaume, s'empara de Domfront sans égard pour les droits de ses neveux. Il fit continuellement la guerre contre le duc de Normandie et le comte du Mans. Fait prisonnier dans un combat près de Ballon, il fut assommé dans la prison où il était retenu par deux chevaliers dont le père et le frère avaient été pendus par les gens de son parti — *ut porcum mactaverunt*.

Guillaume son frère, deuxième du nom, recueillit sa succession. C'est lui qu'on nomme proprement Talvas, soit qu'il prît ce nom d'une sorte d'écu pesant et massif ainsi appelé, soit en raison de la dureté de son caractère — *qui pro duritiâ, jure Talvatius vocabatur* (1). — C'était un monstre de cruauté.

Il avait épousé Hildeburge, fille d'un noble chevalier nommé Arnulphe, de laquelle il eut un fils de même nom et une fille appelée Mabille. Sa femme n'approuvant tous ses projets d'envahissement, il la fit égorger ou étrangler en pleine rue — *Sed quoniam mulier prædicta benè morigerata erat, et Deum ferventer amabat, diris mariti factionibus non consentiebat. Quapropter ipse eam abominatus est vehementer. Denique in viâ fecit eam subito strangulare* (1).

Ce qui date bien cette époque de violence, c'est qu'il put épouser peu de temps après Hadeburge, fille de Raoul, vicomte du Mans. Il invita à ses noces tous les seigneurs de la province, et entre autres Guillaume, fils de Giroie, l'un de ses plus braves chevaliers, auquel il devait la plupart de ses conquêtes. Talvas lui fit d'abord la réception la plus démonstrative, puis ordonna de l'arrêter pendant qu'il était lui-même à la chasse avec ses convives. Ses satellites traînèrent le malheureux chevalier dans la cour, lui crevèrent les yeux et lui coupèrent le nez et les oreilles.

Guillaume Giroie alla se réfugier à l'abbaye du Bec, où il se fit moine. L'indignation fut générale : ses sujets et même son fils se soulevèrent contre lui — *contra Talvatium in irâ exarserunt, et tale nefas ulcisci conati sunt.* — Il dut s'enfuir et termina ses jours dans l'exil, en 1048. Arnulphe, son fils, qui lui ressemblait, mourut promptement, et Mabille, bientôt héritière de tous les biens de la maison de Bellesme, épousa Roger de Montgommery, vicomte d'Hiesmes, puissant seigneur tant en France qu'en Angleterre. Il mourut en 1094, environ sept ans après Guillaume-le-Conquérant.

Quelques années auparavant Mabille avait été étranglée dans le bain par un chevalier nommé Hugues, auquel elle avait enlevé un château. Elle avait donné à son mari plusieurs enfants des deux sexes, parmi lesquels *Robert de Bellesme*, dont nous aurons beaucoup à parler et qui eut toute sa vie les armes à la main. (*Notice sur les seigneurs de Domfront*, par Julien Pitard, seigneur de Bondé et de Saint-Jean-du-Corail, Alençon).

Les Bellesme portaient *d'argent à trois chevrons de gueules.*

---

(1) Orderic Vital.

(2) Historiæ Normannorum Willelmi Gemmetisensis monachis.

CHAPITRE DEUXIÈME

SEIGNEURS DE LA FLÈCHE. — 1° MAISON DE BEAUGENCY; JEAN DE LA FLÈCHE, PREMIER SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1051 à 1088.)

A cette époque si troublée où, la plupart du temps, la force seule constituait le droit, où la guerre restait circonscrite sur un petit théâtre, il ne pouvait pas exister de seigneurie sans château (castrum), sans un point fortifié, où le seigneur vaincu pouvait s'enfermer pour attendre que la fortune des armes lui fût plus propice.

Quel a été l'architecte du vieux château de La Flèche? Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, tout est conjectural, ainsi que nous l'avons déjà dit. Orderic Vital parlant pour la première fois de Jean de Beaugency, au sujet de son mariage avec la fille de Hugues II, comte du Maine, dit : « *domino castri quod Flecchia dicitur.* » Burbure croit pouvoir affirmer que ce château existait bien avant le Xme siècle. Pourquoi la chronique des *Gesta Consulum Andegavorum* n'en parle-t-elle pas? Ce point était assez important pour que Foulques-Nerra, fortifiant Durtal et Baugé, se soit occupé en même temps de La Flèche. Ce silence vient-il à l'appui de l'opinion de Burbure, et permet-il d'en conclure que le comte d'Anjou n'avait pas à construire ce qui l'était déjà? Nous avons répondu à cette objection dans le chapitre précédent. M. Clère, dans son *Histoire du Collége de La Flèche*, dit simplement : « Jean de La Flèche, fils de Lancelot-Sore « de Beaugency, avait construit au milieu du Loir une forteresse à côté de « laquelle La Flèche s'éleva. » Il n'avait pas à s'occuper directement dans son travail, digne d'estime, de ce qui fait l'objet de nos ardentes recherches, et ce peu de mots renferme une erreur. Jean était petit-fils et non fils de Lancelot-Sore.

A défaut de données certaines et n'ayant en main qu'une seule pièce originale, tenant au précieux cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin (1), datée

(1) L'abbaye de Saint-Aubin fut établie, dit-on, sur l'emplacement d'un petit oratoire dédié à Notre-Dame-du-Verger, par Saint-Hilaire, sous le vocable de Saint-Germain

seulement de 1087 et parlant du château — CASTRUM DE FISSA — Instruit par la chronique de cette même abbaye qu'en 1067 il y avait une armée à La Flèche — *exercitus de Fixa* — et que Foulques-Réchin prit et brûla le château en 1081, nous nous bornerons à dire que Jean de Beaugency ne nous paraît être devenu seigneur de La Flèche que du chef de sa mère, fille d'Herbert-Eveille-Chien, comte du Maine, qui devait en être possesseur, sauf hommage au comte d'Anjou ; nous ajouterons de plus que cette position si facile à défendre et commandant les deux rives d'une rivière assez rapide, profonde et généralement dangereuse, avait dû fixer l'attention des Romains d'abord et ensuite des comtes du Maine ou de l'Anjou en état de guerre continuelle les uns avec les autres. Et, dans ces comtes primitifs d'Anjou, nous comptons Robert-le-Fort, si redoutable antagoniste des Normands, sous les coups desquels il succomba à Brissarthe, en 866. On sait que ces barbares ennemis suivaient autant que possible le cours des rivières, et certainement rien ne pouvait mieux leur barrer le passage que les deux ilots fortifiés sur lesquels nous voyons encore s'élever les restes du château.

Nous devons croire que Jean de Beaugency, le premier seigneur, non souverain, qui y établit sa résidence et y bâtit une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, termina tous les travaux de défense et même y ajouta suffisamment pour qu'une tradition, assez peu basée, ait pu lui attribuer la fondation, *par le pied*, de cette forteresse, dont la construction est certainement postérieure à l'établissement, le long de la voie romaine, devenu *Fixa*, *Fissa*, *La Flèche*.

Ses ruines, du reste, annonceraient une assez haute antiquité, et ce qui en restait encore il y a une quinzaine d'années, le corps de logis de douze mètres de longueur sur neuf de largeur et conservé par les soins du P. Belarmy de Chérie, en 1753, ne peut nous dire si l'ensemble indiquait une construction complétement homogène ou des annexes successives élevées suivant les nécessités des temps.

« Par l'aperçu des ruines de cette antique forteresse, on peut présumer « que sa construction a coûté des sommes immenses. » L'ancien historien de La Flèche oublie qu'alors les corvées aidaient singulièrement à effectuer des travaux devant lesquels on reculerait maintenant, au moins dans les localités ordinaires.

L'épaisseur, la largeur et le nombre des arches prouvent qu'on n'a rien épargné pour arriver à ce résultat, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre premier chapitre.

Dans l'*Essai sur les Fortifications anciennes*, par M. le capitaine du génie Delair (Dumaine 1875), nous lisons : « On trouvait encore, dès le XI[me]

d'Auxerre, par le roi Childebert, *voluntate et imperio Childberti regis (Charte de 373)*, et consacré par Saint-Germain de Paris vers 534-535. — Sébastien Port.

« siècle, le château de La Flèche construit sur des arches en maçonnerie « au milieu de la rivière; et les faubourgs, situés sur les berges, avaient « été également séparés de la terre ferme, sur laquelle ils étaient précé- « demment élevés au moyen de canaux artificiels. Cet ensemble, dit « M. Feauger, formait un système de fortification hydraulique, très-origi- « nal alors, mais aussi très-efficace..... »

C'est là que vint définitivement s'établir Jean de Beaugency avec sa femme Paule, petite-fille d'Hugues-Eveille-Chien et fille d'Hugues II.

Celui-ci avait laissé en mourant un fils, Herbert le jeune, et trois filles. Herbert II avait épousé une fille de Robert Guiscard et fiancé sa jeune sœur Marguerite (1), non encore nubile, à Robert, fils de Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie.

Cette princesse mourut avant la célébration du mariage, le 12 décembre 1063, et fut enterrée à l'abbaye de Fécamp, diocèse de Rouen. On raconte que des miracles ont éclaté à son tombeau en signe de sa sainteté.

Herbert, comte du Maine, mourut en 1062, deux ans seulement après Geoffroy-Martel, le constant ennemi de son père, qui, voyant les campagnes mancelles ravagées et mises à feu et à sang par les Angevins, mourut de douleur le 7 avril 1051 (2). Après la mort de leur comte, les Manceaux

(1) Dom Piolin (p. 259, vol. III) commet une erreur en disant que Marguerite était la fille d'Herbert et non sa sœur.

(2) GEOFFROY-MARTEL, HUGUES ET HERBERT.

Guerres e granz invasions
E fieres persecutions
Aveit mené li quens Joufrei, ... quens Joufrei, comte Geoffroy.
Si cum je lis e truis e vei, ... e truis e vei, et trouve et voit.
Sor le Mans et sor la contrée,
Tote l'aveit à dol menée.
...
Huge out un fil cui out non Herbert,
Ce m'a l'estoire descovert;
E por ce qu'il esteit ainzné,
Li laissa Huges la conté
E la haïne e le revel ..... revel, querelle.
Qu'il aveit od Joufrei Martel.
Huges mourut, e Herbert tint
Puis la conté qui li avint;
Jofnes hom fu de poi d'aage, ... jofnes, jeune, *juvenis*.
Mais mult fu beaus e proz e sage.
De sei deffendre prist conrei; ..... conrei, soin.
Por crieme del conte Joufrei, ... crieme, crainte.
Devint por force e por aïe ..... aïe, aide.
Huem au Seignor de Normandie: ..... huem, homme.
De lui prist son fieu e s'onor, ... fieu, fief; onor, terre.
E lui en reçut à seignor;
Si el moreit, qu'il fust son eir, ... eir, héritier.
S'il ne poeit enfanz aveir
Por aliance e por amor.

avaient, par découragement, ouvert les portes de leur ville à Geoffroy-Martel, qui, tout en respectant les droits de l'héritier encore enfant du comte du Maine, en prit l'administration, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Herbert avait supporté cet état de choses avec une impatience mêlée d'une résignation forcée; de là ce projet de mariage avec la maison de Normandie, et sa recommandation, en mourant, de ne pas choisir d'autre maître que Guillaume, s'ils voulaient sauvegarder la paix de leur pays. Par un article de son testament, il léguait tous ses droits au duc de Normandie. La comtesse Berthe, qui avait tant souffert des entreprises du comte d'Anjou, avait engagé son fils à se jeter dans les bras du duc de Normandie, et retourna en Bretagne, où elle mourut en juin 1085.

De ces décisions devait nécessairement naître la guerre. Le comte d'Anjou ne pouvait ni ne voulait adhérer à la dernière volonté du comte du Maine; d'un autre côté le duc Guillaume n'était pas homme à laisser infirmer des droits ainsi établis.

Jean de La Flèche devait prendre un parti dans ce grave conflit; il était en effet le plus puissant des seigneurs angevins — *potentissimus Andegavorum* — (Orderic Vital). Il prit fait et cause pour ce qu'il pensait être le droit, et Foulques-Réchin, successeur de son oncle Geoffroy-Martel, ne lui pardonna pas — *Tunc ei (Fulco) Johannes de Flecchia....., præcipuè infensus erat, quia Normannis adhærebat.* (Orderic Vital.)

Aussitôt qu'Herbert fut descendu dans la tombe, Guillaume vint revendiquer ses droits sur le comté du Maine à la tête d'une nombreuse armée, traversa la Sarthe et reçut à merci les Manceaux épouvantés. Il eut plus de peine à terminer avec Geoffroy de Mayenne, dont il brûla la ville. Nous verrons ce seigneur reparaître plusieurs fois sur la scène (1).

Ces évènements se passèrent deux ans avant la conquête de l'Angleterre, accomplie en 1066. Foulques-Réchin n'avait pas vu de bon œil les succès de Guillaume dans le Maine, qui avait été si promptement envahi que son frère Geoffroy-le-Barbu, qu'il n'avait pas encore dépossédé, n'avait pu le secourir. Guillaume, en effet, était non seulement un rival redoutable, mais en même temps, comme comte du Maine, un vassal bien peu disposé à courber la tête devant un suzerain quelconque.

Mais il fallait encore attendre. Le duc de Normandie, devenu roi d'Angleterre, était plus puissant que jamais; le Maine, pour le moment pacifié, ne lui offrait aucun moyen d'appui; mais il comptait sur la revendication armée de ceux qui, par droit de naissance, pouvaient réclamer l'héritage

(1) « Anno ab incarnatione Domini MLXIV (1064), post mortem Herberti juvenis, Cœno- « manorum comitis Willelmus dux cum validâ manu armatorum Sartam fluvium transiit, « multosque Cœnomanorum sese illius manu subdentes clementer suscepit; et quamdiù « postea vixit (annis scilicet XXIV) subjectos jure possedit... (Orderic Vital, 1064.) »
Les annales de Saint-Etienne de Caen fixent la date de cette conquête à 1063.

du comte Herbert. Ces prétendants étaient Gauthier, comte du Vexin et de Meulan, qui avait épousé Biothe, fille d'Herbert-Eveille-Chien; Azon, marquis de Ligurie ou de Gênes, époux d'Hersende, sœur aînée d'Herbert, et Jean de La Flèche, du chef de sa femme Paule. Gauthier était de plus soutenu par Geoffroy de Mayenne, qui ne pardonnait pas à Guillaume le sac de sa résidence.

Lorsque les Manceaux virent le conquérant engagé dans tous les embarras et les soins qui l'assaillaient de toute part en Angleterre, ils songèrent à s'affranchir de sa domination. Ils y parvinrent, mais pour devenir plus malheureux sous la main de fer de Geoffroy de Mayenne, prince d'un génie aussi fécond en intrigues que résolu sur le champ de bataille, et qui s'était emparé de toute l'autorité après le départ d'Azon, d'un caractère trop faible et trop borné pour répondre aux espérances des Manceaux. (1)

(1) Nous avons résisté à la tentation d'entrer dans tous les détails de ces révolutions diverses, nous bornant à ce qui était nécessaire d'indiquer pour l'intelligence du récit concernant Jean de La Flèche et surtout son fils Hélie. Comme Gauthier et sa femme Biothe, qui, prisonniers de Guillaume-le-Conquérant, périrent, dit-on, empoisonnés au château de Falaise, comme Azon, son beau-frère, Jean eut pu prétendre à la souveraineté dans le Maine; mais il se tint à l'écart, beaucoup moins par faiblesse de moyens pour y arriver qu'en raison de son attachement réel ou politique à l'égard du puissant roi d'Angleterre. Tout en nous restreignant le plus possible, en cherchant à ne pas nous attarder sur une route bien longue à parcourir, nous devons dire qu'en France l'esprit communal s'éveilla pour la première fois au Mans. Ce ne fut qu'un éclair, prélude de bien des orages; mais enfin cet éclair brilla dans la ville, dont Hélie de La Flèche devait, bien peu de temps après, devenir le maître. « La ville du Mans, dit Augustin Thierry (*Essais sur l'Histoire du Tiers-Etat*, p. 254), est l'une des trois qui, antérieurement au XII[e] siècle, donnèrent le premier exemple de l'insurrection communale et *elle précéda les deux autres* (Cambrai 1076, Beauvais 1099). La commune, jurée en 1072 contre le pouvoir du comte et d'accord *avec l'évêque*, ne dura pas plus d'un an. — Facta igitur conspiratione quam *communionem* vocabant, sese omnes pariter sacramentis astringunt (*Gesta Pontif. Cenoman.*). Après avoir tenu tête au seigneur indigène, elle succomba sans lutte sous la puissance de Guillaume-le-Conquérant, qui vint d'Angleterre avec des forces considérables faire valoir ses prétentions sur le comté du Maine. » Augustin Thierry lui-même cite l'évêque Arnaud comme s'étant joint aux faibles s'insurgeant contre le pouvoir despotique des seigneurs. Nous pensons que presque tous les écrivains, de bonne foi ou de parti pris, ont méconnu, en traitant cette grave question, le rôle que l'Eglise et les sociétés monastiques ont joué dès le principe dans cet avènement du Tiers-Etat.

Nous avons dit qu'Hersende, comtesse du Maine, chère aux Manceaux comme représentant leurs anciens comtes, avait contracté de bonne heure des liaisons intimes avec Geoffroy de Mayenne. Répudiée déjà, pour cause d'adultère, par le comte de Champagne, elle s'était unie au marquis de Ligurie. Ses mœurs débordées scandalisaient les populations, puis, au nom d'Hersende et de son fils Hugues, Geoffroy les pressurait de la manière la plus impitoyable.

Précisément à la même heure un grand mouvement se faisait dans les esprits. La révolte du bas peuple contre l'aristocratie territoriale éclata successivement dans toute l'Europe féodale. Le clergé prit-il parti pour ou contre les oppresseurs? Toutes les fois qu'il ne se dressa pas contre eux, il resta médiateur. Les insurrections populaires sont, la plupart du temps, imprudentes; l'insuccès motivant de nouvelles rigueurs, il fallait bien qu'entre les vainqueurs et les vaincus il se trouvât une classe d'hommes puissants et par leur caractère particulier et par les dons venus des seigneurs eux-mêmes. A ces

Il avait laissé au Mans son fils Hugues et sa femme Hersende, de mœurs dissolues, et qui entretenait un commerce adultère avec Geoffroy de Mayenne lui-même. Enfin, par le secours de Foulques-Réchin, les Manceaux parvinrent à le chasser, et le comte Angevin trouva tous les esprits disposés à le reconnaître comme souverain.

Mais le roi Guillaume revint bientôt avec une nombreuse armée et reprit possession du Maine, en acceptant les conditions des Manceaux, qui lui rendirent hommage.

Pour mieux battre la ville, Guillaume fit élever deux forts qui la dominaient et qui étaient connus sous les noms : l'un, du *Mont-Barbet*, l'autre,

époques reculées, ces dons multipliés, que nous voyons consacrés par des chartes, étaient un commencement de partage entre la force brutale et l'intelligence, le seigneur de haut lignage et le peuple représenté par le moine, qui, la plupart du temps, en était issu; par le moine, qui, seul alors, pouvait moralement agir, civiliser, faire produire, rendre les forces à un corps énervé par le servage, contre-balancer enfin cette autorité sans frein que la Commune, devenue le Tiers-Etat, a réduit successivement à néant. En pesant avec calme les effets et leurs causes, nous verrons que providentiellement tout a concouru à ce résultat, et que la Révolution de 89, de laquelle, par une habitude souvent involontaire, on veut tout dater, n'a été qu'un grand accident dans la crise qui se préparait depuis sept à huit siècles. Et, disons-le avec fermeté et franchise, l'avènement complet de la Commune, que l'on nous discute encore, serait plus vite arrivé si, à cette grande force, les rois n'avaient pas attaché un modérateur dont, avec notre caractère particulier, l'effet est toujours infaillible. Des généraux distingués et nous-mêmes après eux avons dit que les compagnies d'élite affaiblissaient le corps lui-même, et que ces mêmes hommes, répartis dans chaque compagnie, encadreraient mieux les jeunes soldats au moment du combat. Les rois, dans les villes les plus importantes, ont donné le droit de noblesse successivement à tous les chefs de la Commune, aux maires et aux échevins; quand ils rentraient dans le rang, ce n'était plus au milieu de leurs pairs, mais dans les rangs de ces mêmes seigneurs qui les comptaient, quoique avec dédain, comme des alliés d'une certaine valeur et sur lesquels on pouvait compter en cas d'un conflit.

Poussé à bout par la tyrannie de Geoffroy de Mayenne, le peuple du Mans se souleva enfin et délibéra *en commun* sur les moyens de s'en garantir. Geoffroy fut assez habile pour se soumettre sans débat aux conditions que les associés lui posèrent. Une fois les maîtres, les plébéiens dépassèrent le but, comme il en arrive souvent, quand tout n'est ni mûr ni conduit avec mesure : ils se firent les juges de puissants feudataires dont ils brûlèrent les châteaux. Geoffroy de Mayenne laissait se développer cette effervescence populaire, dont les excès favorisaient ses vues secrètes. Hugues de Sillé-le-Guillaume était l'un des adversaires les plus déclarés du pacte communal. Une multitude passionnée se réunit aux associés pour aller le forcer dans son propre château. — *L'évêque Arnaud et les curés marchaient en tête de ces troupes tumultueuses, faisant porter devant eux leurs croix et leurs bannières.* — Geoffroy de Mayenne s'était joint, avec ses hommes d'armes, aux gens de la Commune. Arrivé près de Sillé, il les posta à part sous le prétexte d'une attaque mieux combinée, puis s'entendit traîtreusement avec Hugues de Sillé pour dissiper les conjurés. Sûr d'être appuyé par Geoffroy, Hugues sortit brusquement de son château avec ses troupes et attaqua les Manceaux, parmi lesquels on venait de faire répandre le bruit qu'aussitôt après leur départ le Mans avait été livré à leurs ennemis, qui, pour se venger, y mettaient tout à feu et à sang. Attaqués par Hugues, ils s'enfuirent précipitamment, jettant leurs armes et laissant entre les mains de l'ennemi beaucoup de prisonniers et entre autres l'évêque lui-même.

Tel fut le résultat du premier effort de la population mancelle pour établir le pacte communal.

de la *Motte-Barbet;* puis, pour contenir définitement les Manceaux dans le devoir, il fit construire une forteresse ou château dont il confia la direction à la veuve d'un ingénieur normand, nommée Orbrindelle, *fort versée au métier de la guerre,* suivant l'expression de Corvaisier. Elle avait donné son nom à l'une des tours qui, par corruption, prit celui de Ribaudelle. (1)

Foulques-Réchin n'en continua pas moins à soulever lès esprits contre ce prince, et comme Jean, seigneur de La Flèche, fut presque le seul qui demeura fidèle aux Normands, Foulques résolut d'aller l'attaquer dans son propre château avec l'aide d'Hoël, duc de Bretagne, qui, pour cette expédition, vint le joindre en 1078. — *Tunc ei Johannes de Flecchia, potentissimus Andegavorum, præcipuè infensus erat, qui Normannis adhærebat.* — (Ord. Vit. L. IV.)

Aussitôt que ce seigneur sut, d'une manière certaine, que Foulques-Réchin se portait en avant avec une puissante armée *(cum ferratis agminibus)* pour envahir ses possessions, il fit prévenir ses voisins et alliés et demanda avec instance des secours *(requisivit et impetravit)* au roi Guillaume, qui, sans tarder, lui envoya Guillaume du Moulin et Robert de Vieuxpont à la tête d'une vaillante armée. A la première annonce du danger, il avait disposé ses propres soldats dans ses forteresses, — *ad defendenda cum satellibus suis oppida sua diligenter composuit*. (2) — Guillaume apprenant qu'il allait avoir affaire à plus forte partie qu'il ne l'avait pensé d'abord, convoqua, au nombre de soixante mille, non-seulement tous les guerriers

(1) Morz fu Herberz, ne vesqui geres.	..... ne vesqui geres, ne vécut guères.
Oiez quex puis li afaires;	..... Oiez, écoutez; quex, quelles; puis,
Ne voudrent faire del onor	[ensuite.
Ce que loront dit lor seignor,	
N'à ses-diz de rien obéir,	
Ne le duc Guillaume servir;	
Gauter de Maaine reçurent	..... Gauter de Maaine, Gautier de Mayenne.
Où trop malement se déçurent.	
Guillaume	
Ala au Mans lui asseier.	..... asseier, assiéger.
Si par assaut n'en pout aveir,	
Por ce ne vout laissier.	
La terre tote à essillier	..... essillier, ravager.
Par assaut ne pas envaïe	..... envaïe, attaque.
Ne poeit aveir deu Mans mie;	..... poeit, pouvoir.
Por ce i ferma deus chasteaus	
Hauz, defensables, forze beaus;	
Li uns en out non Monbarbé;	
Mais que issi fu apelé	..... issi, ainsi.
Ne sai retraire ne ne truis;	..... retraire, raconter; ne ne truis, ni ne
Mais le Mans out e conquist puis	[trouve.
E les chasteaus toz fors Maine,	
Mais à cel aveir mist grant paine.	

(2) Le terme *oppida sua* nous prouve que le château de La Flèche n'était pas le seul que possédât Jean, et que Baugé et autres villes formées lui appartenaient.

anglais ou normands dont il pouvait disposer, mais aussi ceux de toutes les contrées qui lui étaient soumises. Don Piolin pense qu'il vint lui-même pour les commander.

Loin de reculer, les Angevins et les Bretons imitèrent le conquérant à sa descente en Angleterre, détruisirent toutes leurs barques lorsqu'ils eurent passé le Loir, (1) et commencèrent par investir le château, ainsi que paraît le dire Orderic Vital : « *Hoc audiens Fulco vehementer doluit, undecumque contractis viribus Joannis obsedit.* »

Les deux armées allaient en venir aux mains et le plus horrible carnage devait s'ensuivre, lorsqu'un cardinal, accompagné de quelques religieux, s'entremit comme médiateur entre les chefs. (2) Le résultat était incertain, les forces égales et le motif de la guerre d'une importance secondaire. La mission de ces hommes d'église, dont la parole, surtout alors, était d'un grand poids, fut donc facile. De chaque côté, on envoya des seigneurs chargés d'arrêter les différents articles du traité. A ceux-ci se joignirent, comme conciliateurs, des chefs de marque. (3)

Le comte d'Anjou reconnut à Robert tous les droits que le comte du Maine Herbert lui avait concédés, à titre d'héritier, avec la main de sa sœur Marguerite, et Robert rendit foi et hommage de son comté à Foulques, se reconnaissant pour son vassal. Jean de La Flèche et tous ceux qui avaient pris parti pour les Normands se reconcilièrent avec leur suzerain le comte d'Anjou. Cette paix se conclut bien près de La Flèche, dans une lande appelée Blanche-Lande ou lande de la Bruère, à cinq kilomètres de la ville, dans la direction du Lude, (4) dont le duc Hoel, en se retirant, alla attaquer le château.

Mais la réconciliation de Foulques-Réchin avec Jean de La Flèche ne fut pas sincère ou du moins ne fut pas durable; car, en 1081, il vint de nouveau assiéger la place, la prit et la brûla. Nous n'avons trouvé chez aucun histo-

(1) Andegavenses vero, Britoneo comperto, regis et agminis ejus adventu non fugerunt; sed potiùs Ligerim fluvium audenter pertransierunt, et transvecti ne timidiores spe fugiendi segniùs præliarentur, scafas suas detruxerunt. — (Orderic Vital.)

(2) Dum utroque acies ad ambiguum certamen pararentur, horribilesque pro morte et miseriis, quæ mortem reproborum sequuntur, timores mentibus multorum ingererentur, quidam Romanæ ecclesiæ Cardinalis Præbyster et religiosi monachi divino nectu adsunt. Viritim ex parte Dei bellum prohibent, admonando et rogando pacem suadent. — (Orderic Vital.)

(3) Gratanter his junguntur Guillelmus Ebroicensis et Rogerius, aliique comites strenuique optimates. — (Orderic Vital.)

(4) Hæc nimium pax, quæ inter regem et præfatum comitem in loco, qui, vulgo, *Blanca landa*, vel Brueria dicitur facta est. — (Orderic Vital.)

Suivant Pesche, la Blanche-Lande ou Blanche-Bruyère est un vaste espace de terrain infertile (maintenant cultivé ou semé en bois) où croît abondamment le lichen de Rennes, dont la blancheur lui aura fait donner son nom, situé entre le Lude et La Flèche, cotoyé par la route qui conduit de l'une à l'autre de ces deux villes. Cette lande de la Bruyère ou Bruère se termine en majeure partie sur le territoire de Thorée et sur celui qui touche celui de Savigné, où se trouve la ferme de Blanche-Lande marquée sur la carte de Cassini.

rien les détails de ce fait, détails qui auraient été pour nous d'un grand intérêt. Cette prise d'un château si fort montre chez le comte d'Anjou des talents militaires, dont il avait donné déjà bien des preuves. Ces talents étaient, au reste, traditionnels, car le moine Richer nous dit qu'au Xme siècle Foulques-le-Roux, second comte d'Anjou, faisait de Végèce sa lecture favorite. *(Institutions d'Education militaire,* t. 1er, p. 16. De Montzey.) Le souvenir *de cet évènement* était resté dans la mémoire des habitants, et quand la date d'un écrit ou d'une charte correspondait à l'année 1081, il paraît qu'ils avaient toujours soin de le rappeler. Dans une charte mentionnant l'octroi d'un don au prieuré de Sainte-Colombe, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin, il est dit que ce fut fait *l'année où le château de La Flèche fut incendié. — Hoc illo tempore quo castrum Fisse horribiliter combustum est.* (Archives du Mans.) — Et ce souvenir devait rester d'autant plus traditionnel que, soit avant, soit après le sac du château, toutes les campagnes environnantes avaient dû subir la terrible loi du vainqueur, loi se traduisant toujours alors par le viol, le meurtre et l'incendie.

Arnaud, évêque du Mans, qui gouvernait cette église depuis 15 ans environ, mourut le 28 novembre 1081 et fut enterré devant les degrés de l'autel majeur de l'abbaye de Saint-Vincent. Son siège resta vacant pendant plus d'un an, et nous avons à nous occuper d'une manière toute particulière de son successeur Hoël. Guillaume-le-Conquérant tenait d'une manière absolue à ce que le prélat gouvernant l'église du Mans lui fut entièrement dévoué. Il voulut donc nommer à ce siège Sanson de Bayeux, son chapelain ordinaire, qu'il avait élevé à la cour et qu'il aimait beaucoup. *(Quem à pueritiâ nutrivi et amavi sedulò.)* (Orderic Vital.) Il se méfiait beaucoup de la population mancelle — *plebs simitimis procax et sanguinolenta, Dominisque suis semper contumax et rebellionis avida,* disait Willelmus. — A l'offre de son souverain, Sanson répondit que, suivant la tradition apostolique, il fallait pour l'épiscopat un homme dont la vie fut entièrement pure : « *Ego autem, dixit, in omni vitâ meâ sum valdè reprehensibilis....* Tu es « fin (callidus), lui répondit le roi, mais j'en réfère entièrement à ton « choix.... Vous avez dans votre chapelle, dit Sanson, un clerc pauvre, « mais noble et d'excellentes mœurs, qui est digne de vos faveurs. Il est « Breton d'origine et s'appelle Hoël. »

Hoël fut donc mandé, mais à l'aspect de ce jeune homme d'apparence misérable, — *in humili habitû macilentem,* — le roi se retourna brusquement vers Sanson : « Serait-ce cet homme que tu proposes ? » Sanson rassura le roi, qui examina le candidat avec plus d'attention, et quelques moments après, Hoël, stupéfait, apprenait de la bouche de son souverain, qu'il était résolu de l'élever à l'épiscopat.

C'est ainsi qu'Hoël fut nommé évêque du Mans.

Pendant seize années il remplit ces augustes fonctions, en restant tou-

jours fidèle au souverain qui avait daigné le tirer de son obscurité. Le roi lui donna l'investiture du domaine féodal. (1)

Guillaume-le-Conquérant le fit donc conduire au Mans pour qu'il fût proposé au choix du clergé et du peuple. Cette élection était encore regardée comme une formalité indispensable. « Les Souverains Pontifes ne cessaient « de réclamer en faveur de la liberté du choix des pasteurs, dit dom Piolin ; « mais l'abus de recevoir de la main des souverains du pays des candidats « qui étaient infailliblement élus, subsistait presque partout. (2) Dans « cette circonstance, du moins extérieurement, Guillaume respecta les « prescriptions canoniques. Les votes des clercs et du peuple du Maine ne « firent que confirmer le choix du prince Normand. Il est difficile cepen-

(1) Orderic Vital.

(2) Les réclamations des papes à ce sujet devaient dater de fort loin et surtout depuis l'entrée des barbares dans les dignités ecclésiastiques. Pour la première fois l'église du Mans vit, en 543, les passions mal contenues d'un évêque Franc jeter le trouble dans son sein. D'un côté, les Francs considéraient que ces terres, dont les Mérovingiens avaient été si libéraux envers le clergé, c'étaient eux qui les avaient conquises, d'un autre côté l'épiscopat et les dignités ecclésiastiques étant devenues un grand pouvoir, il fallait s'attendre à ce que ces vainqueurs chercheraient à s'en emparer d'une manière quelconque. Le meilleur moyen était de s'y introduire eux-mêmes, mais ils ne pouvaient le faire sans y apporter leurs mœurs et leur esprit encore empreints de la barbarie primitive. L'Eglise subit encore une autre invasion, celle de Gallo-Romains cupides, achetant leurs évêchés et ne pouvant donner que l'exemple du mal, par suite de leurs habitudes corrompues par une civilisation dégradée et livrée à toutes les influences de la barbarie.

L'envahissement ne fut complet qu'au VII[me] siècle. Dans un diplôme de Clovis II, de l'année 633, il n'y avait plus que cinq noms romains sur quarante-cinq signatures : d'où il suit qu'à cette époque, dit Dom Piolin, les barbares formaient la majorité du haut clergé, si ce n'est du clergé tout entier. L'état ecclésiastique fut complètement désorganisé et tomba aussi bas qu'il pouvait tomber sans être anéanti, malgré les efforts des papes et des conciles : « Or c'étaient, dit M. Fauriel *(Histoire de la Gaule*, 1836*)*, non-seulement des Ger- « mains et des Francs, mais ce qu'il y avait parmi eux de plus sauvage. C'étaient les Leudes « de Charles-Martel, ses compagnons de guerre et de victoire, de vrais Francs retrempés « à son service dans la rudesse primitive des mœurs barbares ; c'étaient des guerriers aven- « tureux appelés par un second Clovis à une seconde conquête de la Gaule et menaçant « d'effacer jusqu'aux derniers vestiges du passé. » Que pouvait-être le clergé sous de tels chefs ?

Quels avaient été les motifs de Charles-Martel pour laisser ces hommes s'emparer des dignités ecclésiastiques et de pouvoirs si redoutables à tous les points de vue ? Or les Saxons, les Bavarois, les Alemans et les Frisons, qui s'étaient soulevés contre Pépin d'Héristal, refusaient obéissance à son successeur. De concession en concession, de guerre en guerre, toutes les terres, tous les bénéfices avaient été successivement concédés aux Leudes, qui ne considéraient pas le service militaire comme un devoir gratuit, mais comme un acte volontaire exigeant une récompense. Reprendre aux hommes d'église tous les biens qu'ils avaient reçus des rois Francs, ce n'était pas possible et bien impolitique ; il tourna la difficulté en donnant à ses Leudes et les évêchés et les bénéfices vacants, et ceux-ci n'en prirent que le nom, tout en conservant leur costume et toutes leurs habitudes — *Hic Carolus res ecclesiarum propter assiduitatem bellorum laïcis tradidit.* —

De là tous ces désordres, qui ont servi de texte à tant d'écrits contre l'Eglise envahie par des hommes indignes d'en faire partie, de là ces moines et ces nonnes dont on a perpétué l'histoire sans se reporter aux causes qui ne pouvaient produire que de pareils résultats.

« dant de croire que l'élection se soit faite d'une voix unanime, à moins « que les partisans de la puissance angevine ne se soient abstenus d'y « concourir. »

Hoël était d'ailleurs digne de l'épiscopat et avait été formé au Mans par Arnaud, son prédécesseur et son parent : dans un âge très-peu avancé, il avait été nommé doyen par les chanoines de Saint-Julien — *favore totius cleri ejusdem Ecclesiæ decanum Arnaldus statuerat.* — *(Vetera analecta).*

Probablement qu'Hoël, pour se mettre à l'abri de tous les troubles qui agitaient la province, avait accepté des fonctions dans la chapelle du roi.

Mais Foulques-Réchin, l'ennemi né de tous les partisans du Conquérant, chercha tous les moyens pour empêcher Hoël de prendre possession de son siège. (1) Il était maître de toute la Touraine depuis la captivité de son frère Geoffroy-le-Barbu, et tout y pliait sous son joug de fer. Obéissant aux instigations du roi Philippe, il avait, en 1081, chassé de sa métropole l'archevêque Raoul, qui, d'accord avec les légats du siège apostolique, avait enlevé au monarque français les investitures ecclésiastiques. Au moment où Hoël fut élu, l'archevêque de Tours était encore en fuite, et lorsqu'il fut rentré dans son diocèse, les menaces du comte l'empêchèrent de remplir son devoir. D'ailleurs Hoël en se rendant à Tours pouvait craindre d'y être arrêté par les satellites du farouche comte. Enfin, il fut sacré à Rouen le 21 avril 1085. (2)

Aux qualités les plus estimables, Jean de La Flèche joignait la fermeté et la vaillance. Dans les récits d'Orderic Vital, nous ne trouvons aucun fait en contradiction avec cet éloge bien mérité. Nous venons de le voir à l'œuvre, toujours fidèle à la même cause, qualité si rare à cette époque.

Il fut très-peu mêlé, quoique *potentisimus,* à toutes les agitations des deux provinces ; il en subit souvent les dangers et les tristes conséquences sans les avoir causées lui-même. Vassal du Réchin, il était soit le beau-frère, soit l'oncle des comtes du Maine ; et il ne reconnaissait de pouvoir sérieux que celui de Guillaume, roi d'Angleterre. Ses trois fils : Gauzbert *(Goisbertus),* Hélie *(Hélias),* et Enoch, suivant Orderic Vital, portaient alors les armes : nous ne savons quelle part ils prirent à toutes ces guerres du vivant de leur père. — *Tertia (filia) vero Joanni Domini Castri, quod Flecchia dicitur, nupsit ; quæ marito suo tres liberos, Goisbertum, Heliam et Enoch peperit.*

« Le Maine obéissait à regret aux Normands, dit Depping (1835) ; ceux-« ci accusaient les Manceaux d'être turbulents et séditieux — *quasi natu-« rali semper inquietudine agitantur, et mobilitate suâ pacem turbant, « ipsique turbantur* (Ord. V.) — Il est vrai que les Manceaux ne voulu-

(1) Chronique de Touraine. Salmon.
(2) Gallia christania — Pommeray, *H. des arch. de Rouen.*

« rent jamais se soumettre aux Normands, que leurs ancêtres avaient vus « jadis arriver dans le pays comme des aventuriers et des pirates. Aussi « saisirent-ils toutes les occasions pour secouer le joug de fer que Guil- « laume faisait peser sur eux. Le vicomte Hubert, seigneur de Beaumont « et de Fresnay, n'avait pas oublié la prise de ses châteaux dans la dernière « guerre. Il attendait le moment de la vengeance. »

Le Maine était donc dans un état d'agitation incessante. Le vicomte de Beaumont s'était rallié au parti du comte d'Anjou et, secondé par les forces de Guillaume de Nevers, son beau-père, il essaya de faire soulever les habitants du Mans contre le roi Guillaume. Averti par Hoël, qui lui restait toujours dévoué, ce prince accourut avec une armée, s'empara facilement de Beaumont et de Fresnay et vint ensuite mettre le siége devant Sainte-Suzanne. Sans attendre l'ennemi, Hubert de Beaumont s'était enfermé dans ce dernier château avec toute sa famille et ses trésors. Sainte-Suzanne est située sur une petite montagne près de la rivière l'Erve. — *Istud municipium ad quod confugit, super Arna fluvium situm est, in arduâ rupe, in confinio Cenomensium et Andegavensium.* — (Ord. Vit.)

Hubert de Beaumont était un des chevaliers les plus accomplis de son temps — *Erat enim nobilitate clarus, sensuum probitate præcipuus, ingenti virtute et audaciâ fervidus, et per his insigniis longè, latèque famosus.* — (Ord. Vit.)

Il est peu de faits d'armes au moyen-âge qui puissent être comparés à cette magnifique défense du château de Sainte-Suzanne; elle dura trois années. Les guerriers les plus renommés d'Aquitaine et de Bourgogne accoururent pour y concourir, fiers de combattre sous un tel chef et de s'enrichir comme lui avec les rançons de nombreux prisonniers. Dans ce remarquable conflit, Robert de Vieux-Pont, Robert de Gacé et un grand nombre de guerriers de marque succombèrent. Les Anglo-Normands voyant le siége se prolonger indéfiniment avaient établi un camp fortifié dans la vallée de Beugi.

Enfin, reconnaissant la supériorité du vicomte du Mans, les ennemis demandèrent la paix — *et quia Hubertum nec probitate nec felicitate superare volebant, mutato consilioque ad regis amicitiam eum revocare tentabant.* — D'après ces ouvertures, Hubert ne craignit pas de se rendre lui-même en Angleterre et fit sa paix avec le roi. Ce prince, dont il tenait les troupes en échec depuis trois années, lui rendit toutes ses propriétés et seigneuries dont héritèrent ses fils Raoul et Hubert.

Cet accord doit-il se rapporter à Guillaume-le-Conquérant ou à son fils Guillaume-le-Roux, qui lui succéda?

Ce nouveau soulèvement du Maine eut lieu en 1083. Suivant Dom Piolin, le siège de Sainte-Suzanne dura trois ans et le même écrivain dit que la mort de Guillaume suivit de près cet accommodement.

Or ce prince mourut le 9 septembre 1087.

Orderic Vital parle de quatre années — *Normanni et Cenomanenses gaudebant, qui* QUADRIENNIO CONFLICTU *multipliciter vexati fuerant.* — Quoique ces dates soient bien rapprochées, le récit de Dom Piolin peut encore être admis. (1)

Dès à présent, nous devons appeler l'attention sur le nom de Beaumont et surtout d'Hubert, dont l'un des héritiers tint plus tard la seigneurie de La Flèche de Richard-Cœur-de-Lion, ou plutôt de son neveu Arthur de Bretagne : point historique très-controversé. D'ailleurs par leur qualité de vicomtes du Maine, les Beaumont étaient les premiers lieutenants du comte souverain et par conséquent d'Hélie, fils de Jean de La Flèche, comme nous aurons bientôt à le dire.

Jean de La Flèche ne devait pas longtemps survivre au roi d'Angleterre, qu'il avait si fidèlement servi. L'âge commençait à lui faire sentir ses atteintes. En 1087, il concéda à l'abbaye de Saint-Aubin, suivant l'usage de ces temps, des fiefs, des droits particuliers et des terres : au point de vue de l'histoire, les chartes, où les dons des seigneurs sont consignés, ne sont jamais assez multipliées ; car c'est par elles seules qu'on peut éclaircir les doutes sur les points controversés et s'édifier d'une manière irréfutable sur les noms et les familles des signataires de ces actes, qui étaient précieusement conservés dans les monastères, et le sont à cette heure en partie dans les archives nationales et départementales. Celles du Mans possèdent l'original de la charte contenant le détail des concessions faites par Jean de La Flèche. Nous la donnons en note dans son complet ; ce titre est intéressant pour La Flèche et nous devons le consigner dans cet ouvrage.

On a bien voulu nous mettre à même de la reproduire sur une copie :
« *Collationnée sur l'original en parchemin à nous représenté et rendu au*
« *thrésor de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, suivant notre procès-verbal*
« *de ce jour 4e de Janvier 1642 et par vertu de la commission mentionnée*
« *à la requête de noble et discret Mre Michel Amelin prêtre conseiller au-*
« *mônier de la reine mère et curé de La Flèche pour lui servir au procès qu'il*
« *a en la Cour du parlement de Paris contre les pères Carmes dudit lieu de*
« *La Flèche par nous huissier du roy demt à Angers. Présent Gouraud*
« *dud. lieu notre adjoint ; signé Apvril, p. Gouraud adjoint.* (2)

(1) On rencontre dans les chartes, *Cenomanni, orum — Cenomanni gallice, vulgò Le Maine.* Dans Ducange, *Cenomanenses, ium. Cenomanni* est considéré comme substantif, et *Cenomanenses* comme adjectif, ainsi que *Cenomanicus, a, um; Æ* est quelquefois employé dans la première syllabe, mais rarement.

(2) Cum nobis expediat in utilibus rebus quantum possumus oblivionem fugere, opportunum est quolibet scripto servare quod constat generationi venturæ profuturum esse. Scribimus itaque quod quidam *vir nobilis et miles egregius, qui nomen* est *Joannis de Fissâ*, largitus est de honore suo aliquid Deo et Sancto-Albino et ejus Monachis, sine hæsitatione,

D'après ce titre, Jean de La Flèche — *vir nobilis et miles egregius* — donna à l'abbaye de Saint-Aubin l'église de Saint-Odon — *Sancti-Audouini* — depuis Sainte-Colombe, comme il la possédait lui-même, et sa propre chapelle construite en l'honneur de Sainte Marie toujours Vierge, une mesure de bonne terre, c'est-à-dire autant que quatre bœufs de la plus grande force peuvent, suivant l'usage des laboureurs, en retourner en un jour, et un pré devant l'église de Saint-Odon avec d'autres placés plus loin, très-probablement ceux qui se trouvent entre l'église et le moulin de la

præsumens aliquod levamen peccatorum suorum pro tali opere se posse promereri. Non enim propterea à Monachis aurum vel argentum quæsivit : sed simpliciter pro redemptione animæ suæ et patrum et matrum suorum et filiorum suorum donavit quidquid donavit. Sed jam sunt nominanda distinctè universa quæ dedit, ut rem totam sicut est cognoscant qui carthulam istam lecturi sunt vel audituri. In proprium igitur dedit ecclesiam Sancti-Audouini, sicut et ipse habebat et capellam suam quæ in Castello ejus sita est et constructa in honorem Sanctæ Mariæ semper Virginis. Dedit etiam unam mensuram optimæ telluris, id est quantum quatuor immensæ fortitudinis boves arare possunt juxta morem agricolarum et quoddam pratum ante ecclesiam Sancti-Audouini cum aliis pratis longiùs positis. Præterea donavit hortum suum et virgultum suum, et designavit eis locum quod burgum facerent et proprium furnum haberent. Burgentes verò qui ibi habitarent decrevit esse in potestate Monachorum, nulli homini qualemcumque consuetudinem reddituros nisi Monachis, excepto quod Castellum ejus custodient, quandò super hostes suos perget. Donavit et decimam molendinorum suorum in annonâ et in piscibus, et decimam panum de furno suo. His donis adjunxit decimam vinearum suarum atque carrucarum. Omnibus his donationibus interfuit Elias filius ejus, et cuncta superiùs memorata Monachis libenter concessit. Erant autem cum eo Hugo, frater Gualdini de Malicornant, Giraldus de Cleeriis et Archambaldus filius Ulrici ; de Monachis ; Giraldus abbas, et Gaufridus bajulus ejus, et Hubertus prior et Norbertus ostiarius, et Frotmundus de Viriaco ; de homnibus Monachorum : Adulfus prepositus eorum, Haimarius Malspetith, Robertus de Treviis, Hilarius frater Adulfi, Gualterius Bornus, Constantinus Coqus, Ernaldus Brionius, Rainaldus Gundrannus. Hi omnes testes sunt donorum istorum.

Rectum apud Fissam, anno ab incarnatione Domini millesimo octogesimo septimo, indictione prima, cyclo secundo, idus februarii qui terminus evenit sabbato, regnante Philippo rege francorum, tempore Fulconis comitis junioris, anno nono decimo comitatus ejus, sedente Gaufrido in cathedra episcopali annis quinque — *Petrus monachus indignus scripsit.* 1087.

En compulsant le précieux cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin déposé à la bibliothèque d'Angers, nous n'avons trouvé que la note suivante se rapportant aux dons que fit encore Jean de La Flèche au moment où il obtint de revêtir en mourant la robe de moine qu'il leur demanda en versant des larmes avec leur bénédiction :

CARTULA DE FISSA.

Perindê cartula de Fissa quomodo Johs dnus ciusdem castri dedit sco Albino et ejus monachis ecclìam sci Aldoeni atq. capellam suam in eodem castro constructam in honorem sce Mariæ virginis. Aliæ pluræ arta quando apd Castrum-guntery suscipiens monachilem habitum, supradictis monachis dedit decimam pedagü Castelli sui et pasnagioz suos arta de Elia filio eius quo Die sepulture patris in capitulum Sci Albini.

Cette pièce originale et de l'écriture du temps ne porte pas les signatures des intéressés et des témoins comme cela était toujours d'usage. Elle ne paraît pas être complète, puisque la charte citée mentionne encore d'autres dons que nous n'y voyons pas inscrits : et concessit si quis de casatis suis aliquam partem de casamento suo donare vellet monachis aut vendere, et totum præsbiteratum ecclesiœ de Lusdo præsbiteri gratantes eis concedere voluerunt.

Bruère. A ces dons, il joignit celui de son jardin et de son verger, et leur désigna un endroit pour bâtir un bourg et y construire un four banal. (La tradition, conforme d'ailleurs à la position des lieux, désigne le terrain affecté à ce verger et à son jardin tout celui qui est occupé par la Beufferie et qui se trouvait compris dans l'enceinte de murs et d'eau formant du côté du midi l'une des principales défenses du château féodal). Il décida que ceux qui habiteraient ce bourg, seraient sous la puissance des moines auxquels ils prêteraient foi et hommage et qu'ils leur appartiendraient pour le service, à l'exception du temps où l'ennemi venant à l'attaquer, il les emploierait à la défense de son château. Il leur donna, en outre, la dîme du blé, qui serait porté à ses moulins, celle des poissons qu'on prendrait dans les rivières de ses fiefs, et celle du pain qui serait cuit à son four banal, puis enfin la dixième partie du produit de ses vignes et des charrois qu'on lui devait. Les principaux témoins présents à cet acte furent Qualdin, seigneur de Malicorne, Girard de Cleers, Archambaud fils d'Ulric, et Girard, abbé de Saint-Aubin.

L'église de Saint-Odon est celle que nous connaissons maintenant sous le nom de Sainte-Colombe, nom que lui donnent au reste toutes les chartes du XII[me] siècle, qui y sont relatives. Saint-Odon était un religieux bénédictin, né dans le Maine d'une famille noble. Il fut chanoine de Saint-Martin de Tours et mourut en 932 *(Dictionnaire Historique de l'Avocat)*. Dans la bulle du pape Paschal II accordée en date du 4 juin, de l'indiction XV[me] de l'an 1107, à Archambaud, abbé de Saint-Aubin, comme confirmation des biens de ladite abbaye situés dans le diocèse d'Angers, nous trouvons dans la nomenclature de ces biens ou possessions *et Sancti-Avernerii-de-Fissia* (La Flèche) *seu Columba* (Sainte-Colombe). Sanctus *Avernerius*, sanctus *Audouinus* et sanctus *Audoenus* ont la même signification — Saint-Odon.

L'origine de la Beuffrie et de la Boirie, faubourgs de La Flèche, date de cet acte de concession de ces terrains commandant du côté du midi les abords de la rivière du Loir. Ces faubourgs devenant la propriété d'un puissant monastère, restant toujours neutres dans ces perpétuelles discordes, devenaient une véritable défense morale pour le château de La Flèche. Ils ont toujours dépendu et dépendent encore de la paroisse de Sainte-Colombe, maintenant annexée, comme commune, à la ville, dont ils ne sont séparés que par le Loir.

Il ne faut pas confondre l'église de Saint-Odon (Sainte-Colombe) avec celle de Sanctus-Audoenus cenomanensis (de Saint-Ouen du Mans). Ainsi l'on possède aux archives du Mans un décret rendu en 1111 par Hildebert, évêque, confirmant la possession des églises que les moines de Saint-Aubin possédaient dans son diocèse : — Cenomanni civitatis intra muros *Sanctus-Petrus* (Saint-Pierre-l'Enterré), extra muros *Sanctus-Audoenus* (Saint-Ouen).

Quelques temps après, Jean de La Flèche, étant tombé malade à Château-Gontier et ayant obtenu des moines de Saint-Aubin avec leur bénédiction la permission de revêtir leur propre habit, donna à ces religieux la dîme du péage de son château avec ses panages (droit de faire paître les porcs dans les forêts) et consentit à l'amortissement des biens que les moines viendraient à posséder, à titre de don ou d'acquêt dans l'étendue de son domaine. D'après ce titre, les prêtres de l'église du Lude *(de Lusdo)* leur concédèrent immédiatement tout le presbytère.

Il mourut peu de temps après, et les moines ayant préparé son corps avec le plus grand soin *(corpus diligenter procuratum)*, le transportèrent à Saint-Aubin, où il fut enterré.

Hélie, son fils, assista à ses funérailles, et suivant l'usage, plaçant un bâton dans la main de l'abbé Girard, confirma tous les dons que son père leur avait faits. De son côté, les moines l'associèrent ainsi que son frère aux bienfaits de ladite abbaye.

Quoiqu'Hélie ne fut pas l'aîné, il paraît que son père l'avait d'avance désigné pour son héritier, le considérant comme bien supérieur à ses frères et pouvant répondre par ses grandes et héroïques qualités à toutes les exigences d'un temps aussi difficile. Guillaume de Poitiers, plus informé peut-être à ce sujet qu'Orderic Vital, dit qu'Hélie eut six frères, deux aînés Gauzbert et Enoch, qui, après avoir fait la guerre devinrent moines, et quatre autres *Ioffredus*, *Lancelinus*, *Milo* et *Guillelmus*, qui moururent dans l'enfance ou au moins très-jeunes — *immatura morte preventi sunt.*

Nous sommes certains que Gauzbert et Enoch devinrent moines de la Couture au Mans et furent enterrés dans l'église de cette abbaye; car l'épitaphe gravée sur la tombe d'Hélie, qui y repose, se termine ainsi: « *Huius* « *fratres Goisbertus et Enoch, ex militibus in hoc Cœnobio monachi facti,* « *in eadem Basilica sepulti sunt.* »

Burbure donne à Enoch le nom de *Viard.* Ainsi que le prouve une charte originale de 1087 à 1110, Viard était le *meunier* du château, *Viardus, molnerius de Castro Fisse.* Peut-être Burbure aura-t-il traduit molnerius par moine et de là a été amené à penser que ce moine ne pouvait être qu'un des deux fils aînés de Jean. — *(Molnarius, molnerius,* meunier, *Statuta-Massil.* — *Dict. Ducange.)*

Cependant Gauzbert, fils aîné de Jean et qui demeurait au Mans, irrité probablement de se voir écarté du principal héritage donné à son frère cadet, se mit à contester aux moines tout ce que Jean son père leur avait donné.

L'abbé Girard lui envoya trois moines, qui vinrent au Mans et arrivèrent à conclure avec Gauzbert un arrangement par l'entremise du vénérable évêque Hoël, et il fut convenu que, moyennant 10 livres deux deniers angevins, Gauzbert confirmait tous les dons faits par son père tant pendant sa vie qu'à l'heure de sa mort.

Pour ne rien laisser dans le doute autant qu'il est possible, nous allons citer une charte analysée dans les documents historiques des Archives du Mans. Dans cette charte, Jean de La Flèche considérant l'aumône comme le meilleur moyen indiqué par l'Écriture sainte pour opérer son salut : « *Date eleemosynam et omnia munda sunt vobis,* » *ajoute aux précédents dons par lui faits déjà aux moines de Saint-Aubin établis — apud Fissam, — le droit de prendre dans sa forêt le bois nécessaire au chauffage de leur four. Il investit de ce don l'abbé Girard avec un bâton qu'il place sur l'autel, dans le chapitre de Saint-Aubin. Enfin, il prononce pour quiconque viendrait à contester cette donation l'imprécation suivante : Imprimis iram Dei omnipotentis incurrat, et cum Juda traditore damnationem accipiat.*

Cet acte est daté de 1095. sous le règne de Philippe, roi des Français, du temps *Fulconis comitis* et signé *par plusieurs témoins et entre autres Giraldus ou Hiraldus de Cleeris,* dont nous rencontrons le nom dans presque toutes les chartes de Jean.

Celle-ci est terminée par le signe du donateur, ainsi figuré :

SIGNUM	JOHANNIS
DE	FISSA

Original en latin, de. . . . . 1095.

Or Jean mourut en 1088 environ un an après Guillaume-le-Conquérant. Nous devons dire que cette charte, dont l'existence est certaine, a dû précéder les autres et être faite avant 1087. (1) Sa forme solennelle nous indique que Jean de Beaugency ne faisait que commencer à se rapprocher des moines de Saint-Aubin déjà établis *apud Fissam* :. ils possédaient, en effet, le prieuré de Saint-Thomas.

Aucune pièce, à notre connaissance, ne fixe l'époque de leur établissement dans cette église depuis longtemps la principale de la ville de La Flèche. Nous restons maintenant convaincu, sans même tenir compte des marques architecturales, que Saint-Thomas existait, comme prieuré, dans le commencement du XIme siècle.

---

(1) Beaucoup de titres à cette époque sont sans date : et on ne peut se fixer que d'après les noms des signataires. D'autre part, beaucoup signaient après coup. Le fondateur ou le donataire exprimait sa volonté ; l'acte était dressé, puis la signature était donnée plus tard ; et comme on le fait à cette heure pour des contrats de mariage, les moines faisaient signer leurs chartes de fondation par des personnages importants ou ayant un intérêt dans ces donations. Dans le cas qui se présente, il nous paraît certain que la date a été apposée, quand tous ceux dont les moines désiraient avoir les noms eurent signé.

CHAPITRE TROISIÈME

SEIGNEURS DE LA FLÈCHE. — 1° MAISON DE BEAUGENCY ; HÉLIE, DEUXIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1088 à 1109.)

Hélie hérita, comme nous l'avons dit, de la seigneurie et de tous les fiefs de son père. Il avait épousé Mathilde — *generosa conjux* (1) — bien digne d'une pareille union, quoiqu'elle fut du sang des farouches Bellesme. En effet, Gervais, évêque du Mans de 1035 à 1055 était fils de Haimon (*Aimon, Hamelin, Amelin),* seigneur de Château-du-Loir, et de Hildeburge, fille d'Yves, premier seigneur de Bellesme, et sœur de l'évêque Avesgaud. Gervais eut trois frères : Bouchard, qui devint seigneur de Château-du-Loir, Robert et Ursio. Bouchard fut l'aïeul de Mathilde.

Tous les historiens s'accordent à peindre Hélie comme un guerrier aussi brave que pieux : « *Vir multis erga Dei cultum honestatibus viguit, popu-* « *lique regimen in timore Dei salubriter servavit.* » (Guill. Pict.) Son mariage lui avait donné la possession de quatre villes ou bourgs fortifiés *(castella) Château-du-Loir, Mayet, Luché, Oustillé.* Il n'eut de Mathilde qu'une fille, Eremburge, qui, devenue nubile, épousa Foulques d'Anjou, fils du Réchin et de Bertrade.

Hélie, dit Orderic Vital, brillait entre tous par sa haute taille et la force de son corps, sa tournure gracieuse et élancée ; sa barbe était noire et hérissée, ses cheveux coupés courts comme ceux d'un moine.

Il avait la parole facile et la voix agréable. Toujours accessible aux hom-

(1) Le livre des chroniques d'Anjou contient une erreur quant à la femme d'Hélie : « Hélias, filius Johannis de Fleca, *Sibillam* filiam cujusdam comitis Longebardiœ neptem « scilicet Hereberti quondàm Cenomanorum comitis, duxit uxorem et *cum ea comitatum* « *cenomaniœ suscipit...* »

Les derniers mots pouvant faire croire qu'Hélie était devenu comte du Maine du chef de sa femme, qui, elle, aurait été d'après ce qui précède fille d'Hersande et d'Azon, marquis de Ligurie. Cette seconde erreur vient de la première. Le droit de succession d'Hélie venait de sa mère, *Paule, sœur* du comte Herbert.

mes de paix, il se montrait en même temps sévère envers les perturbateurs. Rigide observateur de la justice, il était constamment occupé de bonnes œuvres. Bien souvent son ardente piété se traduisait par les larmes qui baignaient ses joues. Il ne transgressait jamais les lois de l'Eglise, jeûnait exactement et faisait de larges aumônes aux pauvres; tous les vendredis de chaque semaine *(singulis hebdomadibus feria VI)* il se privait de toute nourriture en l'honneur de la passion de Jésus-Christ. (1)

Ainsi doué par la Providence qui lui réservait de plus grands honneurs, Hélie avait dû être choisi par Jean pour être le chef de sa maison.

Hélie de La Flèche ne parait pas avoir partagé les opinions de son père au sujet de la domination Anglo-Normande dans le Maine : il pensait que la couronne comtale devait être ceinte par le plus proche héritier de son oncle Herbert et à son défaut par le plus digne des descendants des anciens souverains du Maine. (2) Déjà Azon, son oncle, avait laissé le terrain libre;

(1) Erat enim probus et honorabilis, et magnus, staturâ gracilis et procerus, niger et hirsutus, et instar Presbyteri benè tonsus. Eloquio erat suavis et facundus; lenis quietis, et asper rebellibus; justitiæ cultor rigidus et in fervore Dei ad opus bonum fervidus. Quantæ pietatis esset in orationibus, ac devotionis, indicabant ejus genæ crebrò madentes lacrymis. Defensionibus ecclesiarum, elcemosymisque pauperum, et jejuniis admodùm vacavit; et singulis hebdomanibus feria VI in veneratione passionis Christi ab omni cibo et potu ex integro abstinuit. (Orderic Vital.)

(2)
Virent e sorent cil deu Maine
Les ennuis plusors e la paine
E qu'en maint sen descreist et pert — maint, *demeure* — sen, *son.*
A veue li dux Robert.
Por ce que trop orent haïe
La seignorie de Normendie,
Parlerent tant à un baron,
Chevaler proz e de grant non;
Helies esteit appelez,
Larges e frans et alosez. — alosez, *glorifié, illustre.*
Joan de la Fleche ert sis pere
S'aveit mult sage dame a mere.
Forz hom esteit cil deu païs,
D'aveirs, de terres et d'amis.
Femme li ont Mansel offrie,
Fille un comte de Lombardie *(a)*,
Nièce Hubert, deu comte ainzné,
Cil qui del Mans out quens esté; — quens, *comte.*
De sa fille esteit ceste née.
Eissi unt tant l'ovre parléo, — eissit, *ainsi* — ovre, *œuvre, ouvrage.*
Por ce que trop lor ert sauvage — lor, *eux.*
Que sur eus eust seignorage.
De Normendie et de Normanz,
De rien n'erent plus desiranz
Que d'eissir en a cele feiz. — aissir, *sortir.*
Tant dura l'ovre e li conseilz
Que de Helies firent seignor.

(a) L'historien se trompe en disant que Jean de La Flèche épousa la fille d'Azon, comte de Lombardie; sa femme fut Paule, sœur d'Herbert et de la femme d'Azon.

Hersende sa tante et Hugues n'avaient pas pu se maintenir en raison de la conduite désordonnée de la comtesse et du despotisme de Geoffroy de Mayenne, son amant. Nul doute qu'après la mort de Jean, il ne porta immédiatement ses vues du côté du Mans. Les Manceaux — *plebs semper contumax et rebellionis avida* — lui donnèrent-ils l'occasion de se mettre en avant aussitôt après la mort de Guillaume-le-Conquérant, ou donna-t-il lui-même le signal de la révolte? Les fils du roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux, Robert et Henri avaient à se partager l'héritage de leur père : les préoccupations qui pouvaient surgir de cette circonstance devaient empêcher ces princes de porter leur attention sur le Maine. Quoi qu'il en soit, se considérant comme l'héritier légitime, le gouvernement d'Hersende et de son fils fatalement dominés par Geoffroy de Mayenne n'étant plus possible, Hélie entretint habilement les mécontentements; mais ne se sentant pas assez fort, il ne s'avança qu'avec calme et prudence, (1) et ne leva le masque qu'en 1089. S'étant donc emparé du château de Ballon, il commença par ravager le pays, puis s'introduisit au Mans, où il maltraita les habitants qui étaient restés partisans de l'occupation normande. (2) Sa présence décida probablement de la révolte complète du plus grand nombre, qui n'attendaient que le premier prétexte plausible pour se soulever.

On doit se souvenir que l'évêque Hoël était resté sincèrement attaché à Guillaume-le-Conquérant, auquel il devait son élévation : il était donc naturel qu'Hélie le considérât comme un adversaire redoutable et, cédant à de mauvais conseils, il résolut de l'empêcher de faire aucune démarche qui put venir à l'encontre de son entreprise. Du reste, Hoël s'était servi immédiatement des moyens de défense spirituels qu'il avait entre les mains et qui, surtout à cette époque, n'étaient pas à dédaigner : il excommunia les rebelles, qui lui adressèrent les plus violentes menaces; et pendant qu'il était en tournée épiscopale, Hélie, l'ayant suivi, le fit prisonnier et l'enferma dans l'un de ses châteaux. (3)

Dans quel château? Une vieille tradition veut que l'évêque se soit échappé par un trou que l'on montrait encore il y a peu de temps dans une arche du pont de La Flèche, appelé des Carmes. Cette tradition est doublement fausse à notre avis; car le pont détruit pour construire celui qui joint maintenant la ville aux faubourgs ne date que de 1600, et ensuite nous dirons comment Hoël fut remis en liberté par Hélie lui-même.

Le Paige dit (page 187, T. 1) : « Elie de La Flèche, mécontent de l'évê-
» que Hoël, qui siégea au Mans de 1085 à 1097 et qui favorisait Guillaume-

(1) Dom Bouquet, t. XII, p. 632. — Dom Piolin, t. III, p. 346.

(2) Dom Mabillon. *Vet. an.*, t. III. — Dom Bouquet, t. XII, p. 542.

(3) Intereà dum, per diocesim suam cum clericis suis equitaret et episcopali more officium suum solerter exerceret, Helias de Flechia eum comprehendit, et in carcere, donec Hugo in urbe cenomanica susceptus fuisset, vinctum Præsnlum tenuit. (Orderic Vital).

« le-Conquérant, roi d'Angleterre, duc de Normandie, le retint dans ce « château. » Le Paige a voulu dire Guillaume-le-Roux; car à cette époque le roi Guillaume-le-Conquérant était mort depui trois ans.

Le P. Bondonnet, bénédictin, auteur de la vie des évêques du Mans, parle de cette prison et du château de Fissâ, comme d'un lieu inconnu, et Courteil dit que c'était le château du Lude. L'un et l'autre ignoraient probablement que *Fissâ* était alors un des noms de La Flèche employé indifféremment dans toutes les chartes latines avec celui de *Fixa*.

Le château du Lude n'appartenait pas en propre à Hélie, qui paraît n'avoir été que seigneur féodal de ce territoire : deux *castra* ou *castella* portaient ce nom; le premier était tenu par *Vivianus de castello Luxdi* (Le Lude) et *Aremburgis* sa femme, ainsi que nous le dit une pièce de la fin du XIme siècle; le second appartenait à *Jean du Lude*. Une charte de la même époque parle de la *Tour de Jean de Lusdo ;* cette tour nous paraît être la tour féodale, puisque peu après elle était attaquée par Hubert, vicomte du Maine, et Robert-le-Bourguignon, ses neveux. (1)

(1) Il existe trop de rapports entre La Flèche et le Lude pour que nous ne nous arrêtions pas ici en note et sans interrompre notre récit, qui s'y trouve interessé à cause de Hubert de Beaumont, vicomte du Maine.

Les archives du Mans possèdent plusieurs pièces ou chartes sur le Lude. Ainsi l'une sans date, de la fin du XIme siècle, dit : Don fait aux moines de Saint-Aubin par *Vivianus de castello Luxdi* (Le Lude) et Aremburgis, sa femme, de terres, de prés et de vignes qu'il possédait dans l'aleu de Saint-Aubin *apud Luchiacum* (Luché), mais avec une réserve d'usufruit pendant leur vie. — Par une autre charte, le même Vivien du Lude abandonne à l'abbaye de Saint-Aubin l'usufruit réservé par la présente. Cette cession se fait *apud castellum Luxdi*, en présence d'Adam, fils du donateur, moine de l'abbaye de Saint-Aubin, et de son gendre. Ces deux pièces indiquent d'une manière irréfutable l'existence d'un château du Lude *castellum Luxdi* ou *Lusdi*. Or le mot château se rend en latin par *castrum* ou *castellum*, une simple citadelle, n'ayant d'autres habitants que les soldats chargés de la défense par *arx*. Nous rencontrons une pièce de la fin du même siècle, qui vient nous dire que le château féodal n'était pas celui de *Vivien*, mais celui d'un nommé *Johannes de Lusdo :* Jugement rendu *tempore quo Hucbertus vice-comes et Robertus Burgundus conabantur diruere turrem Johannis de Lusdo* (Le Lude), par lesdits Hubert et Robert, siégeant *in camera prima vice-comitis*, en faveur de *Fulchranus prior et Gaufridus bajulus. et Willelmus medicus*, moines de Saint-Aubin, contre Aremburge, épouse *Viviani divitis, Rigaldum*, son fils, et Seninum, son gendre....... : *Hoc judicamentum judicaverunt Robertus Burgundus* et *Hucbertus proconsul*.......

Hubert de Beaumont, vicomte du Maine, est celui qui défendit si vaillamment son château de Sainte-Suzanne contre les troupes de Guillaume-le-Conquérant, aidé par Robert de Bourgogne ou plutôt de Nevers, dont il avait épousé la sœur, *Ermangarde*. Robert devint, du chef de sa femme, Avoise de Beaumont, seigneur de Sablé.

Nous ne pouvons dire à quel sujet Hubert de Beaumont et son beau-frère vinrent attaquer la *Tour* de Jean du Lude. Cette tour n'était probablement qu'une des principales défenses du château de ce seigneur. Une charte de la fin du XIme siècle, relative à une vente aux moines de Saint-Aubin, dit : une borderie de terre au lieu *qui dicitur Boral*. dans la châtellenie *Lusdi castri super Ledam* (du château du Lude sur le Loir)......

Dom Piolin pense qu'Hubert de Beaumont mourut peu de temps après Guillaume-le-Conquérant; cette entreprise contre le château du Lude ne peut avoir eu lieu qu'entre 1087 et 1089.

Que l'évêque ait été retenu dans le château de La Flèche ou dans tout autre, ce point historique est sans importance; mais par le fait d'Hélie,

Nous avons été frappé de la qualité donnée à Vivien dans le jugement rendu par Hubert de Beaumont et Robert-le-Bourguignon. La première pièce dit *Vivianus de castello Luzdi*, la seconde *Aremburge* épouse *Viviani divitis*; Vivien *le riche*; cette épithète ne peut s'appliquer qu'à un bourgeois élevé au-dessus des autres par sa richesse et dont l'habitation avait un aspect plus confortable et plus important, possédant, en outre, quelques moyens de défense contre les coureurs et les pillards. A cette époque, on ne pouvait pas être seigneur ou châtelain, sans être riche et noble. Qui était ce Jean *de Lusdo* dont des chevaliers si renommés cherchaient à détruire la principale tour de son château?

Ménage a trouvé qu'au commencement du XIme siècle il existait un *Isembert du Lude*. Il en est parlé dans une narration très-curieuse, au point de vue de l'histoire d'Anjou, tirée d'un titre du cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers : « .... *Nam monachi* « (Sancti-Albini) *tunc omnes medietatem curtis campiniaci, et dominium, et vavassores, in* « *dominicatu habebant. Sed mortuo in bello Pontilevensi* (bataille de Pontlevoy), *sicut suprà* « *dictum est, Hucberto Rasorio, uxor ejus* ISEMBARDI DE LUSDO, *neptis Isembardi de Bello-* « *videre* (de Beauvoir), *prægnans remansit, et peperit filium, qui posteà nominatus est* « *Hucbertus de Campania.* »

Ménage dit ne savoir comment la terre du Lude est entrée dans la maison de Beaumont-le-Vicomte.

La ville de Beaumont-le-Vicomte, dans le Maine *(Bellemontium vice-comitis)*, est située sur la rivière de la Sarthe entre le Mans et Alençon. Raoul, premier vicomte du Mans, donna, en 994, aux religieux de Marmoutier, du consentement de Cana, sa seconde femme, l'église de Saint-Hypolite de Vivoin au pays du Maine; et en 1053, aux religieux de Saint-Serge, l'église de Saint-Remy, à Mangé. Suivant les titres de Marmoutier, il vivait encore en 1051. Sa première femme, Emmeline, dame de Montreveau ou Morveau, était fille d'Etienne, seigneur de Montreveau, et d'Adelburge, héritière du Lude, et fille, suivant Ménage, d'Isembard du Lude et sœur de Jean, mort sans enfants.

Les archives d'Anjou possèdent une charte du XIme siècle, par laquelle *Roger de Montreveau* (Beaupreau, Anjou), chevalier, donne à Saint-Florent des coliberts de Saint-Sauveur, tous nommés dans cette charte.

Or Hubert Ier, vicomte de Beaumont, fut le fils de Raoul et d'Emmeline, petit-fils d'Isembard du Lude et neveu de Jean. L'attaque de la tour du château de Jean se résume dans une querelle de famille à laquelle vint prendre part Robert-le-Bourguignon, le compagnon de guerre de son beau-frère. Jean du Lude abandonna ses droits et mourut, très-probablement, peu de temps après; car dans une charte de la fin du XIme siècle, *Ermangarde*, femme de et veuve d'Hubert Ier, *vicomtesse du Lude*, fait don à l'abbaye de Saint-Aubin de la dîme de *Bosco de Logis*. Cet acte est passé *in turre de castro Meduane* (Mayenne).

Le fils aîné et l'héritier d'Hubert fut Raoul II, vicomte du Mans et de Beaumont, seigneur de Sainte-Suzanne, de Montreveau et du Lude. Il épousa Agathe de Vendôme, fille de Foulques, dit l'Oison, et de Perronelle. L'un de ses fils, Roscelin, épousa une fille naturelle d'Henry Ier, roi d'Angleterre. Il y aura lieu de rappeler cette alliance.

Richard Ier hérita du titre et de la seigneurie de son père; sa femme fut N. de l'Aige, dont il eut Raoul III, qui reçut la *seigneurie de La Flèche*, à la fin du XIIme siècle. De sa femme, Lucie, il eut trois fils et une fille, Agnès, laquelle, après son frère Richard II, mort sans enfants en 1242, de son mariage avec Mathilde de Chartres, devint l'héritière de la maison de Beaumont, et apporta les seigneuries de Beaumont, *de La Flèche*, de Sainte-Suzanne, du Lude, de Fresnay et de Château Gontier à son mari Louis de Brienne, dit d'Acre, troisième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople, et de Bérengère de Castille. — (*Archives du Mans*, Bilard. — Ménage. — P. Anselme).

Les armoiries des Beaumont sont *d'azur au Lion d'or semé de fleurs de lys de même.*

dont la politique domina alors les sentiments profondément religieux et qui pensait soutenir une cause juste, le diocèse tout entier fut troublé.

On coucha par terre, en signe de deuil, dans la cathédrale, les images des saints, les croix, les reliquaires; on ferma les portes des temples ou on en boucha les portes avec des épines. On cessa de sonner les cloches et de faire le service religieux habituel — *et portas basilicarum obturavit* (ecclesia) *et à clangore signorum celebrique cantu, solitisque solemniis, ut vidua mœrens cessavit, lacrymisque vacavit* (Orderic Vital). — Cependant les marques d'affliction données par l'église du Mans, marques dont plus tard les papes défendirent l'usage, la suspension de tout acte religieux, firent une vive impression sur tous les esprits. Hélie comprit qu'il avait été trop loin, surtout quand il vit que le peuple prenait les armes autant pour délivrer Hoël que pour secouer le joug des Anglo-Normands. Dom Mabillon, Dom Bouquet et après eux Dom Piolin disent qu'Hélie ayant été trouver l'évêque dans sa prison, lui demanda son pardon, qui lui fut accordé, à la condition que tous les torts seraient réparés. Hoël s'empressa de revenir au Mans où il fut reçu avec acclamation par cette population si impressionnable et si changeante.

Mais pendant ce temps, Geoffroy de Mayenne ourdissait de nouvelles intrigues avec quelques barons du Maine, espérant ressaisir le pouvoir, s'il parvenait à faire revenir Hugues, l'héritier légitime du comte. Il fut assez habile pour y réussir. Mais avant de céder à ses instances, ce jeune prince sans expérience, n'ayant plus à ses côtés sa mère morte en 1072, et retiré à Langres, ne se rendit pas de suite aux instances de Geoffroy de Mayenne et de ses amis. Cependant il finit par se décider à tenter la fortune et s'enferma d'abord au château de la Chartre-sur-Loir, dont Geoffroy de Mayenne était seigneur et que défendait des fortifications inexpugnables. Aussitôt que son arrivée fut connue, les principaux barons s'empressèrent d'accourir et de lui jurer fidélité. On ne dit pas qu'Hélie fut de ce nombre, au moins à la première heure : cependant il ne fit aucune opposition et avec sa suite se réunit au cortége qui entourait Hugues, quand ce comte fit son entrée solennelle au Mans.

Il avait pu apprécier la valeur morale de son cousin — *Inscius inter ignaros, timidus inter animosos, militibus Consul vilis habebatur* (Orderic Vital) — il savait, en outre, que les actes de Geoffroy de Mayenne ne pouvaient encore être oubliés. De plus il ne voulait qu'un pouvoir légitimement acquis : tout semblait préparer cet avenir sans violence de sa part. Hugues se montra bientôt de plus en plus incapable. Hoël de son côté avait prévu tout ce qu'avait pour lui de dangereux l'arrivée du nouveau comte et surtout de ses adhérents. Il se rendit en Normandie pour prévenir le duc Robert, qui ne parut pas s'inquiéter de cette agitation et l'engagea à laisser agirles Manceaux, pourvu qu'ils ne le contraignissent pas lui-même à re-

connaître Hugues pour son souverain. Ce fut pendant l'absence du prélat, que le comte fit son entrée au Mans et s'empara de l'évêché ainsi que de tout ce qu'il contenait.

Le prélat, à son retour, s'arrêta à l'abbaye de Saint-Vincent, et envoya des députés à Hugues, qui mit pour première condition à son admission dans sa ville épiscopale qu'il lui prêta serment de fidélité. Hoël s'y refusa et s'éloigna de la ville, errant de château en château pendant que tous ses biens étaient mis au pillage. Le principal fauteur de ces désordres était malheureusement un chanoine nommé Hilgot, qu'Hoël avait élevé lui-même au sacerdoce. La tyrannie de Hugues se traduisait chaque jour par de nouveaux excès, et enfin on en vint à craindre qu'à l'instigation d'Hilgot, il ne mit une main sacrilége sur le trésor de la cathédrale : et comme Robert-le-Bourguignon, seigneur de Sablé, inspirait une grande confiance, on résolut de transporter ce trésor à l'abbaye de Solesmes, où l'évêque s'était retiré et d'où il pourvoyait pour le mieux aux besoins spirituels de son diocèse, si troublé par ces déplorables événements. On ne put y parvenir qu'en prenant des précautions infinies. Le P. Bondonnet accuse Hélie de La Flèche d'avoir cherché à s'emparer de ce trésor : « *Parmy ces brouillons* « *il y avoit quelques gens de bien amis de Hoël, lesquels voyant tous ces* « *désordres et que le comte du Maine* (Hélie de La Flèche) *avoit entrepris* « *de ravir ce thresor de Sainct-Julien, le prévinrent sagement en ce des-* « *sein, l'ayant enlevé habilement, le portèrent au lieu où il estoit nostre* « *évesque, et le menèrent en la ville de Sablé comme en une retraite d'assu-* « *rance.* »

Que ce soit le P. Bondonnet, Ménage ou l'éditeur de la réimpression du deuxième volume de l'histoire de Sablé qui ait placé la parenthèse, nous ne voyons rien qui justifie cette allégation contre le seigneur de La Flèche, qui d'ailleurs n'était pas encore à cette époque comte du Maine.

L'évêque du Mans, voyant la situation s'aggraver, était vivement inquiet des dangers qui se préparaient dans un avenir prochain, si le comte Hugues parvenait à se maintenir et s'il n'arrivait pas lui-même à délivrer son église de la pression d'Hilgot et de ses suppôts. Il partit donc pour l'Angleterre et engagea vivement Guillaume-le-Roux à venir faire la conquête du Maine. Mais ce prince était trop préoccupé en ce moment de ses différents avec Robert, duc de Normandie, son frère; il ne put que lui donner des espérances et une somme assez considérable pour parer aux privations de l'exil et réparer les pertes qu'il avait éprouvées.

Pendant quatre mois, les rebelles commirent tant d'excès que les yeux s'ouvrirent enfin, et à son retour Hoël se conduisit avec tant de prudence et de modération que le peuple tout entier revint à lui et chassa ses persécuteurs. Hilgot, prévenu, eut le temps de s'échapper.

Hugues ne voulant accepter aucun accomodement, surtout après le retour

de la population à de meilleurs sentiments vis-à-vis de son évêque; Hoël fut encore obligé de retourner à Solesmes, où les plus grands personnages s'empressèrent d'aller le visiter.

Le comte du Maine commença à voir qu'il avait fait fausse route et engagea, de lui-même, le prélat à rentrer dans la ville où, de nouveau, il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Mais ce prince, à ce qu'avouent les écrivains les plus partiaux de sa maison, était indigne de sa race. Les habitants de cette province belliqueuse lui reprochèrent bientôt, dit Sismondi, ses mœurs efféminées et sa lâcheté; la différence de langue, de mœurs et d'opinions l'empêchaient de prendre confiance en personne. Epoux d'une fille de Robert Guiscard, il l'avait répudiée, ne pouvant supporter la supériorité d'une femme issue d'une famille de héros. Parmi les guerriers, il passait pour un lâche, et c'était une tache indélébile. Le peuple devenait menaçant; Hugues vivait dans des transes continuelles et songeait à fuir, ne voyant pas d'autre palliatif à sa terrible position. Les Manceaux s'en étant aperçu, recherchèrent toutes les occasions pour augmenter ses craintes — *Hoc advertentes cenomanni valdè lætati sunt et majorem ei metum sempectæ* (collusores) *incesserunt* — (Orderic Vital.)

Sur ces entrefaites Hélie jugea que le moment était venu d'intervenir. Il va donc trouver Hugues : « Le bruit court, seigneur, lui dit-il, que vous « voulez retourner dans votre patrie, ne pouvant vous habituer aux mœurs « d'une nation rude et indomptée. Aucun de vos amis ne doit vous détour- « ner de ce dessein. Autant vos compatriotes sont doux et faciles, autant « les habitants de cette contrée aiment la guerre et ont horreur du repos. « D'un autre côté, les Normands accusent les Manceaux de perfidie et les « menacent de les attaquer avec toutes les forces des fils du roi Guillaume, « maintenant tous réconciliés ensemble pour les punir, ainsi que nous, de « leur rebellion. La venue en grande pompe du roi Guillaume-le-Roux en « Neustrie est pour moi le plus sûr présage d'une collision prochaine. »

Hugues s'empressa de répondre à Hélie qu'il n'avait qu'un seul désir, celui de vendre son comté et de retourner dans sa patrie. Mais Hélie chercha à lui faire comprendre que le comté n'était ni à donner ni à vendre et qu'il appartenait de droit à l'héritier le plus proche après lui — *Cognatus sum, domine; suffragio meo sublimatus es in Consulatus honore, quem nulli potes nisi mihi dare vel vendere* — (Orderic Vital), et que d'ailleurs, en acceptant le pouvoir, il s'imposait une grande charge, car il ne jouirait jamais en paix de son comté tant que vivraient les fils du bâtard — *Me quoque libertatis amor nihilominus stimulat, et hæreditatis avitæ rectitudo dimicandi pro illa fiduciam in Deo mei suppeditat* — (Orderic Vital).

« Maintenant, ajouta-t-il, recevez la somme qui sera convenue entre « nous et remettez-moi les insignes de la dignité de comte qui me revient « par le droit de ma naissance et de ma parenté. » — *Nunc igitur de meo*

quod inter nos convenerit accipe et consulatus stemma mihi dimitte, quod meum debet esse consanguinitatis jure — (Orderic Vital).

Par ce qui précède, on voit que toute pensée de vente fut écartée. Cependant Hélie compta à son cousin une somme de dix mille écus manceaux à titre d'indemnité; ce qui implicitement le confirmait dans sa prérogative d'héritier légitime, que lui reconnurent immédiatement les Manceaux. Nulle accusation d'usurpation ou de dépossession violente ne doit être portée dans cette occasion. Nous aimons à le constater, Hélie se montra très-habile et en même temps consciencieux à une époque où le moindre prétexte devenait un droit qu'on faisait valoir à main armée.

Hélie ne trompait pas son cousin en lui disant qu'il allait avoir à défendre son héritage — *grave et laboriosum quod appeto* — (Orderic Vital) ; appuyé sur sa vaillante épée, il attendait. Puissant par l'héritage de son père et les possessions de sa femme, plus puissant encore par son nouveau comté du Maine, il avait confiance, tout en ne se dissimulant pas tous les dangers de sa position nouvelle.

Le comte du Maine était un profond politique, d'autant plus profond que dans tous ses actes il ne se laissa emporter qu'une seule fois au-delà des bornes de la justice. En examinant l'horizon, il vit de suite que la tempête ne pouvait gronder que du côté du Nord ou du Nord-Est. Les princes Normands ou Anglo-Normands tenaient à posséder le Maine et leur sentinelle avancée était Robert de Bellesme, fils de Mabile et de Roger de Montgomery : c'était un guerrier redoutable, il alliait le génie à la force, mais ternissait ces qualités par un caractère féroce et une ambition sans bornes. — *Miles quidem magnus erat in armis et acerrimus, ingenio et eloquentiâ cum fortitudine pollebat. Sed nimio tumore et crudelitate omnia polluebat, scelerumque nefaria congerie dona sibi divinitùs præstita obscurabat* — (Orderic Vital).

Il possédait trente places, fortifiées avec ce talent que les Bellesme se transmettaient avec le sang, et si bien disposées, qu'elles paraissaient constituer un triple rempart pour couvrir son château de Bellesme, qui n'était pas moins imprenable que les autres : il commandait en même temps à plusieurs milliers d'hommes habitués à plier sous sa main de fer et sachant d'ailleurs que le maître ne punissait que la défaite et jamais les actes atroces qui précédaient ou suivaient le succès — *Trigenta quatuor castella munitissima possidebat, multisque millibus hominum dominatu præeminabat.* —

Mais, comme le lion de la fable, il eut aussi pour constant adversaire un moucheron qui le harcela sans cesse. Ce fut Hugues de Nonant — *pauper oppidanus et vicinus* — qui ne voulut jamais plier sous ce terrible baron, lui résista plusieurs années et ravagea impunément ses domaines — *ingentia damna injuriasque frequenter intulit* — (Orderic Vital).

Le comte Hélie devait naturellement chercher son point d'appui sur l'Anjou, et nous verrons qu'il ne négligea rien pour s'allier avec Foulques-Réchin, l'ennemi né de Guillaume-le-Conquérant et de ses fils. Quelques années plus tard, à une date sur laquelle nous aurons à discuter, Eremburge, (1) sa fille unique, s'unissait à Foulques, fils du Réchin et de cette

(1) Foulques-Réchin avait eu de sa première femme, Ermangarde, un fils nommé Geoffroy-Martel II, prince accompli — *juvenis, prudens et animosus* — qui devait devenir comte d'Anjou après la mort de son père. Le comte Hélie lui avait fiancé sa fille Eremburge, qui n'était pas encore nubile — *Huic Martello Helias comes unicam filiam suam, non adhuc matrimonio aptam, desponsavit et cenommanum cum omnibus appenditiis ejus tribuit* — et en même temps lui avait assuré son héritage. *(Chronica de gesta Consulum Andegavorum).*

Naturellement, il vint en aide à son futur beau-père et combattit dans beaucoup d'occasions et avec grand succès Guillaume-le-Roux, après le départ de Robert de Normandie pour la Terre sainte — *Sæpe Martellus cum rege Rufo conflixit multaque municipia in Normanniam vastavit et succendit.* — Lorsque les Manceaux voulurent secouer le joug des Normands, Robert eut recours à Foulques-Réchin pour l'aider à les maintenir dans le devoir. Le comte d'Anjou promit son concours à la condition que le duc de Normandie lui ferait obtenir la main de Bertrade, fille de Simon de Montfort et d'Agnès d'Evreux, dont la beauté extraordinaire faisait bruit dans le monde. Ce mariage se conclut et Foulques en eut un second fils, Foulques d'Anjou, qui devint roi de Jérusalem. En 1007, Geoffroy II fut tué devant le château de Candé, par suite des embûches que lui tendait sa belle-mère Bertrade — *Sequenti anno Martellus insidiis suorum et novercæ, patre ut ferunt consentiente, Cande castro occisus est, sepultusque in ecclesia Beati-Nicholai-Andegavis.* — (Idem.)

Ce meurtre accompli assurait l'Anjou au fils de Bertrade, dont ainsi les désirs furent remplis; après le décès de Philippe, survenu en 1108, elle revint à Angers, où elle ne tarda pas à voir, en 1109, expirer son mari. Elle finit sa coupable et singulière carrière sous l'habit de Fontevrault, qu'elle avait reçu des mains de Robert d'Arbrissel, et y mena jusqu'à la mort une vie exemplaire. C'est à tort que René Chopin, dans ses commentaires sur la coutume d'Anjou, rapporte que Bertrade, femme de Foulques, en l'an 1110, rebâtit entièrement le château de la ville d'Angers après la mort de son mari. La construction de l'enceinte actuelle est due à Saint-Louis. — (S. Port).

Nous hésitons à partager l'opinion de plusieurs historiens au sujet de la complicité de Foulques-Réchin dans le meurtre de son fils Geoffroy-Martel. Il devait être fier des qualités héroïques de ce fils, qui avait été son compagnon de guerre et devait apporter de nouveaux fleurons à la couronne des comtes d'Anjou. Bertrade, mariée au Réchin, en 1089, le quitta pour Philippe, quatre ans après, et ne revint définitivement en Anjou qu'en 1108, un an après le meurtre de Geoffroy-Martel. Comment l'épouse adultère aurait-elle, de loin, conservé assez d'empire sur le comte d'Anjou, abandonné, pour le décider à devenir son complice dans la perpétration d'un pareil acte, en conséquence duquel l'un avait tout à perdre et l'autre tout à gagner. Bertrade donc fut seule coupable. La chronique de *Gestis Consulum Andegavorum*, plusieurs fois citée dans cette note, dit encore — « *Incredibile mihi videtur* « *patrem in nece tanti filii consensisse, cum et nimium senex esset, et filius, si longinquitas* « *vitæ sibi concederetur, quidquid amiserat recuperasset.* » — A la mort de son frère, Foulques, fils de Bertrade, avait au plus 17 ans et ne pouvait certainement pas encore le remplacer utilement.

Quelques écrivains ont donnés à Eremburge ou Aremburge le nom de Sibile d'après les chroniques d'Anjou *(Gesta Consulum Andegavorum)*, qui disent « de Mathilda vero genuit « (Helias) *Sibillam*, quam Fulco filius Fulconis Rechin, post modum rex Jerasolimorum, « duxit uxorem. »

Dans la table des chartes des archives d'Angers, nous en trouvons une de 1120 environ par laquelle Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, et sa femme *Eremburge*, fille d'Hélie, comte du Maine, étant venus visiter le monastère de Saint-Maur-sur-Loire, abolirent la

fameuse Bertrade, qui, en 1092, avait quitté le lit conjugal pour entrer dans celui de Philippe Ier, roi de France; Eremburge, fille unique et héritière du comte Hélie, en tout bien digne de son père, ne fut pas moins estimée pour ses connaissances des lettres que pour sa beauté. Elle pouvait s'allier aux comtes d'Anjou, de qui on pouvait dire, quoiqu'ils fussent toujours prêts pour la bataille « *inter clericos et laïcos facundissimi.* » Eremburge, « dit Bodin, réunissait à tous les attraits de son sexe un caractère plein « de noblesse et de droiture et l'esprit le mieux cultivé. »

coutume établie injustement depuis plusieurs années par ses prévôts du château de Beaufort, qui s'y faisaient nourrir et entretenir le jour de Saint-Maur.

Dans la charte n° LIII, 1125, Eremburge est nommée Aramburge. Dans la charte XII, il est dit : « .... Quod ego Fulco comes andegavorum, Fulconis venerabilis comi- « tis filius et uxor mea Aremburgis comitissa..... signum Fulconis — signum *Aremburgis* « — signum Gaufridi filius comitis. » Charte LIII : « et uxor mea nomine *Aremburgis*, « Eliæ cenomanensium comitis filia..... »

Hugues de Cleers, dans son écrit sur la revendication du comte d'Anjou Foulques de la dignité de grand sénéchal de France, dit, au sujet du choix qu'on fit de lui pour l'envoyer en mission auprès de Louis-le-Gros : « Quod cum *comitissa Aremburgis* audiret con- « silium, laudavit quod nullus iret nisi Hugo de Cleriis. »

Ainsi le nom de la fille d'Hélie, la noble et gracieuse enfant de La Flèche, est en latin Aremburgis qu'on traduit par Aremburgis, Haremburge, Héremburge ou Eremburge.

Le poète Villon, né à Paris en 1431, pauvre, oisif et débauché, que son talent sauva de la corde, de la prison et du bannissement, et dont Boileau dit que le premier il sut :

.... dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers,

le poète Willon, disons-nous, n'oublia pas Eremburge dans sa nomenclature des femmes illustres du XIme et XIIme siècle.

Ou est la très sage Héloïs,
Pour qui fut chastré (et puis moyne)
Pierre Esbaillart à Saint-Denys,
Pour son amour eut cest essoyne?
Semblablement où est la Royne
Qui commande que Buridan
Fust jetté en ung sac en Seine?
Mais où sont les neiges d'Antan?

La Royne blanche comme ung lys,
Qui chantoit à voix de sereine;
Berthe au grand pied, Biétris, Allys,
Harembourge qui tint le Mayne?
Et Jehanne, la bonne Lorraine,
Que Angloys bruslèrent à Rouen?
Où sont-ils, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'Antan?

Dites-moy où, ne en quel pays
Est Flora la belle Romaine,
Archipiada, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine?
Echo parlant quand bruyt on maine
Dessus rivière ou sus estan,
Qui beaulté eut trop plus que humaine?
Mais où sont les neiges d'Antan?

Le comte Hélie était donc certain que sa fille serait ardemment recherchée; et cet avantage était de nature à consolider son autorité sur les grandes maisons, dont il était maintenant le seigneur suzerain. Les unes tenaient complètement au Maine par leur résidence habituelle, les autres par les possessions qu'à la faveur des troubles continuels elles avaient ajoutées à leur propriétés. Le peuple et les habitants des campagnes seuls souffraient en payant pour tous dans ces perpétuelles commotions. Les premières étaient les maisons de Beaumont, de Sablé, de Mayenne et de Laval, les deux autres celles de Bellesme et de Vendôme. Nous avons parlé déjà de la maison de Beaumont : ses chefs étaient les lieutenants du comte du Maine; ils devaient toujours suivre sa bonne ou mauvaise fortune. En son absence, ils commandaient dans la province. « *Ut unusquisque Comes* « *Vicecomitem suum, cum duobus aliis habeat, etc.. Et Comes præci-* « *piat suo Vicecomiti, etc.* » dit Charles-le-Chauve dans ses capitulaires. A cette époque vivait Robert de Nevers, dit le Bourguignon ou l'Allobroge — *Signum Roberti Burgundionis; Ego Robertus Allobrox* — brave et illustre chevalier pour lequel le pape Urbain II vint exprès à Sablé, en 1096, afin de l'exhorter à se croiser. Après avoir fait différents dons à l'église, ce seigneur partit pour la Terre sainte, quoiqu'il fut très-âgé, puisque dans le cartulaire de Vendôme il existe un accommodement daté de 1039 entre les parents de Maurice, allié à Geoffroy-Martel, et un nommé Gauthier qui l'avait tué, et dans lequel Robert-le-Bourguignon apparaît comme témoin. Il mourut en Orient. Ce fut son petit-fils qui devint grand-maître des Templiers, sous le même nom. Son troisième fils, Robert, premier du nom, lui succéda comme seigneur de Sablé. L'aîné, Renault, était devenu seigneur de Craon par son mariage avec Enoguen de Vitré, dame de Craon. Les armoiries de la maison de Sablé étaient *d'or* à *l'aigle éployé d'azur.*

La maison de Mayenne était une des plus considérables de la province du Maine. Dès le Xme siècle, il était question d'un Aubert de Mayenne, qui avait fondé en 922 le prieuré de Notre-Dame, dans la paroisse de Saint-Mars.

Nous avons parlé de son descendant, Geoffroy III, qui avait pris une si grande part dans les affaires et les révoltes des Manceaux. Il mourut en 1099.

Son fils aîné était l'allié d'Hélie, ayant épousé Alis ou Alice, fille de Raoul de Beaugency et de la seconde fille d'Herbert-Eveille-Chien.

La seigneurie de Laval a été possédée successivement et sans aliénation par Guy-Valla, qui bâtit dans le IXme siècle le château, pour s'opposer aux courses fréquentes que les bretons Armoricains faisaient dans le Maine.

Un de ses descendants, Guy IV, était, sous Hélie, seigneur de Laval; il

fit, en 1096, le voyage de Terre sainte, et fut autorisé par le pape Pascal II, à son retour et en raison des services qu'il avait rendus, à prendre lui et tous ses descendants le nom de Guy, privilége qui fut confirmé par le roi Philippe.

Le Vendômois, pour le spirituel, avait été de tout temps partagé entre deux diocèses; la partie que l'on a appelée depuis le Bas-Vendômois a toujours été comprise dans le diocèse du Mans; le Haut-Vendômois appartenait à celui de Chartres avant l'érection, faite en 1697, de l'évêché de Blois auquel il a été attribué.

Bouchard Ier, dit le Vieux, fils puiné de Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, et de Gerberge, reçut de son père en partage les terres de Vendôme, de Montoire, de Lavardin et autres qui formèrent le comté de Vendôme. Du temps d'Hélie, le descendant de Bouchard, qui avait hérité du comté de Vendôme, était Geoffroy, dit Grisegonnelle, qui mourut en Languedoc revenant de la Terre sainte.

Nous ne pouvons donner la nomenclature de tous les hauts barons et seigneurs qui relevaient d'Hélie, et qu'il dominait par sa capacité et sa valeur bien éprouvée. L'orage grondait, mais n'éclata pas de suite. Son premier acte d'autorité fut de réprimer les entreprises de Robert de Bellesme, qui avait fait bâtir des forteresses sur les terres que les religieux de la Couture et de Saint-Vincent possédaient dans le Sonnois, canton de la province du Maine, séparée de la Normandie par la Sarthe — *Is jam dudùm in Cenomanico Consulatu castra violenter in alieno jure construxit, in possessionibus scilicet Sancti-Petri de Culturâ et Sancti-Vincenti martyris, quibus colonos graviter oppressit* — (Orderic Vital). De là Robert de Bellesme inquiétait les Manceaux et commettait toutes sortes de déprédations.

De son côté Robert, duc de Normandie, excité par les conseils du comte de Bellesme, s'était mis en devoir de déposséder Hélie. Mais bientôt, soit indolence, soit amour de l'équité, il consentit à lui accorder la paix. Le Maine jouit donc pendant huit années d'une certaine tranquillité.

Robert de Bellesme était à juste titre surnommé le Diable. Il se présente à la postérité, dit Dom Piolin, comme un des hommes les plus féroces de ces temps. En 1091, les seigneurs Manceaux, qui le détestaient, se liguèrent avec ses ennemis particuliers pour le réduire à l'impuissance. Le comte de Mortagne, Bernard, seigneur de la Ferté-Bernard, Guillaume, seigneur de Sillé-le-Guillaume, Robert Giroie, seigneur de Saint-Céneré, Rotrou, seigneur de Montfort, et Henri, fils de Guillaume-le-Conquérant, devaient l'attaquer chacun de leur côté. Mais cerné, il bondit comme un lion, et tout l'Alençonnais et le Passais furent le théâtre de la guerre la plus opiniâtre et la plus sanglante. Le comte Hélie, dont les religieux avaient imploré le secours, essaya de faire à son parent des repré-

sentations qui ne furent pas écoutées. Hélie marcha contre lui, et le surprenant dans une position désavantageuse, le défit, après un combat acharné près du ruisseau de Riolt ou Riolet, dans un lieu que la tradition désigne au nord du bourg de Dangeul. Pour couvrir le Maine de ce côté, il fit alors fortifier Dangeul et y mit une forte garnison.

Mais cela ne pouvait suffire pour contenir Robert et l'arrêter dans ses entreprises.

Lorsque la grande voix du lion retentit dans le désert, toutes les autres se taisent, et les êtres qui le peuplent s'arrêtent cessant toute poursuite; ils ne songent plus qu'au danger commun aux faibles comme aux plus forts. Ainsi l'Europe, à cette heure, attentive aux cris de détresse jetés par les pèlerins, qui allaient visiter la terre que Jésus-Christ avait arrosée de son sang pour le salut des peuples, et faisant trêve à ses discordes, semblait se recueillir sous la parole ardente de Pierre-l'Ermite. Le XIme siècle touchait à sa fin, ce siècle si rempli et contrastant d'une manière si frappante avec l'atonie des dernières années du Xme, que les ténèbres les plus épaisses avaient envahies. Tous les chrétiens restaient glacés d'épouvante; et, comme nous l'avons dit, par une fausse interprétation des saintes écritures, tous, ou du moins la plupart, croyaient que le monde allait finir. Cette croyance avait été cependant combattue énergiquement par les esprits les plus judicieux; mais elle n'en était pas moins universelle aux approches de l'an 1000. Dans les actes publics, dans les chartes rédigées à cette époque, ces formules sont très-ordinairement employées : « *Mundi termino appropin-* « *quante; fine seculi imminente etc.* « Aussi, dit Dom Piolin, lorsque la « fatale époque fut passée, les peuples, ressentant en eux-mêmes comme une « vie nouvelle, se laissèrent aller à des transports de joie. Toutes les pro- « vinces de la France se couvrirent en peu de temps d'innombrables monu- « ments destinés à satisfaire aux besoins des populations si religieuses. « Lorsque l'humanité vit que le soleil continuait sa marche et que la voix « de l'ange n'appelait pas encore les hommes au dernier jugement, elle se « rassura et comprit, comme Ezéchias, que le Seigneur voulait bien ajouter « à ses jours. Elle se leva de son agonie, se remit à vivre, à travailler et à « bâtir; à bâtir d'abord les églises de Dieu. Alors on vit à une morne stupeur « succéder une activité extraordinaire... »

De pareils faits viennent prouver cependant que le Xme siècle n'avait pas été comme le VIIIme, le dernier terme de la première décadence des lettres et des sciences dans les Gaules : à partir du VIIIme et même pendant son cours, on s'occupait à les faire refleurir dans les Gaules. On a généralement dépeint le Xme siècle comme un siècle de fer, un siècle de plomb pour sa mollesse, un siècle d'obscurité, un siècle de ténèbres, enfin comme un siècle qui n'a été célèbre que par l'ignorance et toutes ses suites ordinaires. S'il n'y a pas erreur, il y a peut-être un peu d'exagération, si on considère

que quelques hommes célèbres, surtout dans l'Eglise, conservaient le feu sacré, entretenaient des écoles, et firent éclater subitement la lumière qu'ils tenaient prudemment cachée, quand les hommes furent rendus à la raison. L'enthousiasme ne suffisait pas pour produire : il fallait qu'il fut appuyé par la jeunesse conservée pieusement dans l'Arche sainte. Ce fut alors que pour seconder cet élan des peuples, un nouveau genre d'architecture fut inventé : « Doué d'une grandeur, d'une gravité, d'une majesté « particulière, le style roman satisfaisait entièrement aux sentiments pro- « fonds d'adoration qu'inspire (et surtout qu'inspirait alors) le culte catho- « lique : aussi fut-il applaudi avec ivresse par les contemporains. » (Dom Piolin, p. 44, 2me vol. — Quicherat, *Revue archéologique*, année 1863, pages 62-83).

Ce mouvement préparait les cœurs : pour tous le tombeau du Christ était le premier, le plus grand des autels. Depuis le commencement de ce siècle de renaissance, et même depuis le VIIIme, de nombreux pèlerins s'acheminaient vers Jérusalem, les uns simplement par esprit de dévotion, les autres pour se faire pardonner des crimes ou des actes de violence si fréquents à cette époque. Mais après l'an 1000, le mouvement redouble; « l'Europe, « dit Dom Piolin, semble vouloir s'arracher de ses fondements pour tomber « sur l'Asie. » Ces voyages en Terre sainte devenaient donc populaires, surtout, quand de puissants seigneurs comme Foulques-Nerra en donnaient l'exemple et en rapportaient, avec une conscience plus tranquille, le surnom de Palmier et de Hiérosolymitain.

Pierre-l'Ermite, né à Amiens et issu d'une famille noble, avait quitté le métier des armes et pris la robe d'ermite. Il fit le pèlerinage de la Terre sainte en 1093 et revint par Rome, porteur d'une lettre de Siméon, patriarche de Jérusalem. Il peignit d'une manière si pathétique les maux qu'avaient à supporter les pèlerins ainsi que les profanations infligées au Tombeau du Christ par les infidèles, que le pape Urbain II lui donna mission de prêcher en tous lieux pour décider les grands et les humbles à se croiser. Pierre parcourut une partie de l'occident pieds nus, une corde à la ceinture, le crucifix à la main et souleva toutes les populations par sa parole ardente et inspirée. Le héraut de la croisade porta ses pas jusque dans le diocèse du Mans. On retrouve des traces de son passage à Laval.

Le principal objet du Concile qui s'ouvrit le 18 novembre 1095, en présence du pape Urbain, fut la croisade. Enflammés par les paroles éloquentes du pontife, le peuple et la chevalerie s'écrièrent d'une seule voix : « *Deu lo volt! Deu lo volt!* » Ces mots devinrent le cri de guerre de cette expédition lointaine comme la croix d'étoffe rouge cousue sur l'épaule devint la marque de chaque pèlerin guerrier.

Le pape Urbain parcourut le Maine et l'Anjou « confirmant les dons, « donnant des bulles en faveur des monastères, terminant les différents,

« réconciliant les ennemis, disposant enfin tous les esprits à la grande « œuvre qu'il proposait à leur zèle et à leur piété. »

Pendant son séjour en Anjou, il avait cherché à adoucir la position du malheureux Geoffroy-le-Barbu, dépossédé de ses Etats par son frère le Réchin, qui le tenait resserré dans une étroite prison au château de Chinon.

Pour récompenser le comte Foulques de son obéissance à ses avis, il lui remit à Tours la Rose d'or (1). Le comte Hélie ne négligea rien pour rece-

(1) Une homélie d'Honorius III, conservée à Sainte-Croix en Jérusalem, où elle a été prononcée, dit : « Aujourd'hui le pontife Romain a coutume de porter à la main une rose « d'or. Nous devons considérer, au sujet de cette Rose, le *temps*, le *lieu*, la *personne*. Le « *temps*, c'est le milieu de la Quadragésime ; la *personne*, c'est le souverain pontife. Quant « au temps, il faut observer que la solennité présente fut ordonnée par le bienheureux « Grégoire, en le dimanche de la Quadragésime, parceque le corps humain est sujet aux « infirmités humaines. » — (Texte publié par Moroni, t. LIX, p. 113).

« Cette fleur, écrivait Alexandre III à Louis VII, roi de France, préfigure la résurrection « du Christ... »

« Le pape, dit l'encyclopédiste des antiquités de Rome, allait en cavalcade solennelle de « son palais de Latran à la basilique de Sainte-Croix en Jérusalem.... L'autel était décoré « des statues d'argent des douze apôtres avec la croix et les chandeliers les plus précieux. « Le pape chantait la messe et prêchait après l'évangile.... Après quoi, tenant en main la « Rose qu'il avait bénite, il la montrait au peuple, qu'il instruisait de sa signification mys- « tique. Il retournait ensuite à sa résidence en cavalcade, la Rose à la main jusqu'au por- « tique de la basilique de Latran. Le préfet de Rome, revêtu de pourpre avec des chaus- « sures couleur d'or, n'avait pas cessé d'accompagner le pape en tenant sa mule par la « bride ; il lui aidait à monter les marches du portique. Pour ces actes d'obséquiosité, il était « gratifié de la Rose d'or, qu'il recevait à genoux en baisant les pieds du pontife. — (Moroni, « t. VIII, p. 277). »

Cette cérémonie eut lieu jusqu'au XIII[me] siècle, époque à laquelle les papes quittèrent Rome pour Avignon. Elle s'accomplit alors simplement dans les chapelles pontificales.

Urbain II, étant en France pour prêcher la croisade et se trouvant à Tours au milieu du carême de 1096, se rendit en procession de l'église de Saint-Maurice (Saint-Gatien, à celle de Saint-Martin, la Rose d'or à la main. « *Unde discedens* (Urbanus II) *cenomannim venit,* « *indè Turonum ; ibique datis venerabili concilio decretis, media quadragesima, coronatus* « *est et cum solemni processiones ab ecclesia Sancti-Mauricii ad ecclesiam Beati-Martini* « *deductus ; ubi mihi* (Fulco Richin) *florem aureum quem in manu gerebat donavit, quem* « *ego etiam, ob memoriam et amorem illius, in Osanna semper mihi meisque successoribus* « *deferendum constitui ...* » — (Fragmentum Historiæ Andegavensis auctore Fulcone Richin, Comite Andegavorum). En souvenir d'Urbain et par amour pour lui, le comte d'Anjou avait donc décidé que la Rose d'or serait toujours portée par lui et ses successeurs à l'Osanna, c'est-à-dire le dimanche des Palmes ou des Rameaux. Qu'est devenue cette Rose d'or ?

A leur rentrée à Rome, les papes continuèrent, dans leurs chapelles privées, les usages introduits à Avignon, et remirent la Rose au prince le plus digne qui se trouvait présent le jour du dimanche de Lætare. On ne voit plus qu'une fois, au XV[me] siècle, la Rose d'or briller au soleil : ce fut au couronnement de Nicolas V, le 19 mars 1447, jour qui coïncidait avec le 4[me] dimanche de carême.

Anciennement, il n'y avait qu'une Rose d'or peinte en rouge, comme l'atteste une lettre d'Alexandre III en 1163. Sous Siste IV, elle devint un rameau épineux, avec des feuilles et nombre de roses, toutes d'or (*l'elegante ramo di rose d'Oro... i vasi di gentile forme, da i quali nasce il ramo di rose.* — Morini, t. IX, p. 112). Ce fut au commencement du XV[me] siècle que fut introduit l'usage de la bénédiction de la Rose d'or.

Charles VII, Marie-Thérèse, reine de France, pour le dauphin, l'impératrice Eugénie ont

voir dignement le souverain pontife, et s'empressa de prendre la croix de ses mains; son exemple fut suivi par plusieurs autres dont les noms sont tombés dans l'oubli. En se rendant d'Angers au Mans, Urbain II voulant exhorter le vieux et brave Robert-le-Bourguignon à prendre la croix, passa par Sablé et s'y trouvait en 1096, le 16 mars, ainsi que cela se justifie par l'une de ses bulles : « *Datum apud Sabloïlum, per manus Johannis Sanctæ* « *Romanæ Ecclesiæ Cardinalis, 16 cal. martii, indicat. 4. Anno dominicæ* « *incarnat. 1096.* (Ménage). » Il résida au Mans les 16, 17, et 18 mars et partit le 19 pour Vendôme.

Robert Courteheuse, duc de Normandie, avait cédé lui-même à cet irrésistible entrainement et avant de se mettre sous la conduite de Godefroy de Bouillon avec Hugues, frère du roi de France, Etienne, comte de Boulogne, et le vieux Raimond, comte de Toulouse, dont la maison devait être un peu plus tard la victime d'une autre croisade (celle des Albigeois), Robert, disons-nous, avait engagé son duché à son frère Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, pour la somme de 660,000 livres, et avant de partir traité de la paix définitive avec Hélie, qui, lui aussi, désirait passionnément faire le pieux voyage (1).

Mais le roi Guillaume n'avait pas ratifié ce traité, et le comte Hélie devait craindre que ce prince, considérant que le comté du Maine était *son propre* bien et non celui *d'un croisé* auquel il n'était plus permis sous aucun prétexte de porter dommage en l'absence du titulaire (2), ne profitât de son absence pour s'emparer du Maine.

reçu la Rose d'or. Nous ne savons encore à quel souverain est destinée celle que l'illustre Pie IX a bénie cette année. — (Notes extraites du *Monde*, 13, 17, 18 mai 1870. Abbé Davin).

(1) CROISADE

Eissi en l'an secunt prochain,
Duc, prince et conte e chatelain
E tote la flor d'Occident
Qui de deçà les munt s'estent
S'esmurent senz plus demorer,
Por le saint temple delivrer.
D'icest saint haut pelerinage
Out li dux Robert teu corage
Que la croix prist, là 'n vout aler
E por ce li covint mander
Le rei son frère en Normandie,
Kar de ce l'en semunt e prée
Que de ses tresors le secorre
Senz delaiance e senz demore :
Sa duchée et quanqu'il tient
E ce que à sa main en vient
Li laissera, tot ait e prenge,
Desqu'il repairt et qu'il reviénge.

(2) Les pèlerins et leurs biens étaient inviolables : Un seigneur de Laval encourut les censures de l'Eglise pour avoir fait prisonnier le seigneur de Vitré à son retour de Terre sainte.

Hélie partit donc pour Rouen, et, tout étant réglé avec Robert, il se rendit auprès du roi qu'il trouva entouré de toute sa cour : « Seigneur, « lui dit-il, d'après l'invitation du pape, je me suis croisé et ait fait vœu « de me joindre aux nobles pèlerins qui se rendent à Jérusalem. Avant de « partir, je viens vous demander votre amitié et votre protection, désirant « recevoir en même temps de vous l'assurance que la paix ne sera pas trou- « blée entre nous » : « Partez, si tel est votre désir, répondit le roi ; mais « remettez-moi le comté du Maine, qui me revient à cette heure du chef « de mon père — *quò vis vade, sed Cœnomannicam urbem cum toto Comi-* « *tatu mihi dimitte, quia quidquid pater meus voluit possidere...* (Orderic « Vital). » — Hélie lui déclara alors que, tenant ce comté de ses ayeux, il le remettrait à ses enfants tel qu'il l'avait reçu après le départ de son cousin Hugues et sa renonciation à tous ses droits et que, d'après ses intentions hostiles, son premier devoir étant de défendre ses Etats, il renonçait désormais à aller combattre les infidèles : « Mais, ajouta-t-il, je n'en con- « serverai pas moins la croix sur l'épaule ; elle brillera sur toutes mes « armes. En conséquence, tous ceux qui me combattront, combattront en « même temps contre la milice du Christ. — *Sed Clypeo meo, galeaque et* « *in omnibus armis meis eamdem faciam et in sella frenoque meo sacræ* « *crucis signum infigam. Tali caractere munitus, in hostis pacis et rectitu-* « *dinis procedam, et Christianorum regiones militando defendam... et* « *omnes adversarii, qui contra me insurrexerint, in milite Christi prœlia-* « *buntur.* (Orderic Vital). »

Voyant qu'il ne pouvait gagner sa cause et que Guillaume-le-Roux renouvelait ses menaces dans des termes qui ne pouvaient lui laisser aucune espérance, le comte du Maine se retira, non sans laisser à tous ceux qui entouraient le roi une haute idée de son caractère chevaleresque. Chacun connaissant le naturel emporté du roi, nul n'osa intervenir de peur que plus d'insistance ne vint à compromettre la liberté du comte du Maine. Hélie n'avait donc plus qu'à se préparer à la défense, heureux encore qu'après cette orageuse conférence, le roi ne l'eût pas retenu prisonnier.

Une circonstance grave était venue compliquer la position du comte du Maine, la mort d'Hoël, évêque du Mans, qui avait suivi constamment l'infatigable pontife Urbain II, qu'il défraya lui et sa suite pendant tout son séjour dans sa ville épiscopale et qu'il suivit jusqu'à Tours. Rentré dans son diocèse, il fut saisi d'une fièvre violente, qui fit en peu de temps d'effroyables progrès. Il expira le 29 juillet 1096, âgé d'environ cinquante ans, et fut inhumé dans le chapitre de l'abbaye Saint-Vincent.

Deux partis divisaient le Maine, celui des Angevins, dont évidemment Hélie partageait les sympathies et celui des Anglo-Normands. Ils devaient se disputer avec chaleur le siége resté vacant.

Mais Hélie et Guillaume-le-Roux se trouvèrent implicitement d'accord sur le choix du candidat.

Geoffroy, doyen du chapitre, était breton de naissance. A la vertu et à la science, il joignait les avantages d'une haute naissance. Il était particulièrement honoré de l'estime du comte du Maine. D'un autre côté, Guillaume-le-Roux ne voulait à aucun prix d'un manceau pour évêque et pensait que rien ne s'opposait à ce qu'un breton devint au jour voulu l'un des partisans de sa cause (1).

Geoffroy se croyait donc sûr du succès, quand Hildebert, l'archidiacre, fut tout-à-coup proclamé évêque par les suffrages du clergé inférieur et du peuple. Il voulut d'abord résister, mais il fut forcé par l'enthousiasme populaire et porté, pour ainsi dire, sur le trône épiscopal. Ses adversaires se déchaînèrent contre lui : le comte Hélie, cédant d'abord à un premier mouvement, voulut protester; mais se rendant bientôt à la raison et craignant un schisme dans l'église du Mans, il abandonna son premier projet.

Heureusement que le peuple souvent aveugle dans son choix, ne l'avait pas été cette fois : car prêtre distingué, né en 1055 (2) dans le diocèse du Mans, paroisse de Lavardin au Bas-Vendômois, il devint un des prélats les plus remarquables de son temps.

Les calomnies atroces dont il fut l'objet et que plusieurs écrivains, Bayle entre autres, ont admises, tombèrent bientôt devant la sainteté et la pureté de sa vie. (3) On voit donc quelle puissance avait déjà cette voix du peuple, si méprisée jusqu'alors, si peu écoutée, quand il s'agissait de faits politiques. Car remarquons bien que c'est ici le peuple et le bas clergé l'emportant sans contest sur de puissants, seigneurs qui le plus souvent à la moindre opposition, ne savaient qu'à en appeler à la force, à la violence et à leur épée.

C'était donc là le véritable réveil; l'Eglise a toujours été l'Arche sainte où s'est conservée pure et nette la tradition de la liberté. Des libertés religieuses aux libertés communales, libertés sociales plutôt que politiques, il n'y avait qu'un pas. Nulle part nous n'avons rencontré un fait plus caractéristique : deux intérêts, nécessairement opposés, se réunissant un instant dans leur force et leur puissance, renversés, vaincus par la volonté d'une classe infime et dépouillée d'habitude de tout droit et de tout moyen de la faire prévaloir.

(1) Dom Bouquet. — Dom Mabillon. — Orderic Vital. — Dom Piolin.

(2) Dom Colomb, dans une lettre datée du 26 mars 1760, parait admettre qu'Hildebert est né en 1057 et non pas en 1055, en ce qu'il fut élu à 40 ans, en 1097, évêque du Mans.

(3) Bayle s'appuie sur la lettre qu'Yves de Chartres écrivit à Hildebert au moment de son élévation : « *Dicunt quidam de majoribus Cenomanensis Ecclesiæ, qui ante actam vitam tuam se* « *nosse testantur, quod ultra modum laxaveris fræna pudicitiæ, in tantum est post acceptum* « *Archidiaconatum, accubante lateribus tuis plebe mulierculárum, multam genueris, plebem* « *puerorum et puellarum.* »

Guillaume-le-Roux usa de tout son crédit pour faire casser cette élection. Il ne put y parvenir; toutes les difficultés étant donc applanies, Hildebert se rendit à Tours et fut sacré par les mains de Raoul II, archevêque métropolitain, en présence d'Hélie et d'un nombreux clergé, dont faisait partie son compétiteur lui-même, Geoffroy, doyen du chapitre. Le roi d'Angleterre convaincu par l'union dont cette circonstance particulière faisait preuve, qu'il ne pourrait jamais compter ce prélat au nombre de ses créatures, résolut de ne plus ménager le comte du Maine, ajoutant ce grief au désir qu'il avait de s'emparer de ses Etats.

Robert Talvas, comte de Bellesme, lui servait de sentinelle avancée; d'ailleurs ce farouche seigneur n'avait pas oublié la défaite qu'Hélie lui avait infligée quelques années auparavant sur les bords du Riolt. Il guettait avec impatience l'occasion de se venger. Mais le roi d'Angleterre préoccupé par les affaires du Vexin français et surtout par celles d'Irlande ne put pas lui venir de suite en aide.

Pendant ce temps, Robert, par de continuelles attaques, tenait Hélie en éveil; les campagnes retentissaient des cris de ses victimes. Pendant le temps du carême, il fit, dans ses forteresses, périr de faim et de misère près de trois cents prisonniers qui ne demandaient qu'à payer leur rançon. Nous renvoyons les évènements de guerre au chapitre suivant, voulant suivre dans celui-ci le comte Hélie dans tous les actes de sa vie civile et religieuse.

Le gouvernement d'Hélie avait rendu la paix au pays : aussi les travaux de l'église cathédrale, qu'on avait dû interrompre pendant ces troubles continuels, avaient-ils été repris par Hoël; ils furent terminés en 1093 et on songea à en faire une nouvelle dédicace et à y transporter les reliques de Saint-Julien et des autres saints, dont on conservait les dépouilles dans les autres basiliques.

Cette cérémonie se fit en présence d'Hélie et des principaux seigneurs de la contrée. A la même époque, le comte Hélie de La Flèche rebâtit l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, que les temps et les guerres avaient presque ruinée. C'était la chapelle des comtes du Maine, attenante à leur résidence sur l'emplacement de l'hôtel de ville actuel. Quelques pans de murs pouvaient seuls naguère faire reconnaître le lieu habité par les anciens maîtres de la province.

Ce palais était occupé en 969 par Hugues, premier comte héréditaire, qui dans une charte de donation dit — aux moines de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour *quæ est capella sua*. Il en était de même du temps du comte Hélie (1), et de ses successeurs, ainsi que le témoignent un grand nombre

(1) Charte par laquelle il résulte que du temps d'Hélie, comte du Maine et de Robert-le-Gros, chantre de Saint-Pierre-de-la-Cour, une grande contestation s'éleva entre les chanoines de Saint-Pierre et les officiers dudit comte, qui prétendaient avoir le droit de faire

de chartes par lesquelles les chanoines recevaient des dons ou défendaient leurs droits et prérogatives assez souvent attaquées. Le comte Hélie se montra constamment le défenseur zélé de la collégiale fondée par ses ancêtres. Enoch ou Henoc, frère aîné du comte, se consacra à Dieu après avoir porté les armes comme le second frère Gausbert ou Goisbert : tous les deux devinrent moines de la Couture. A l'occasion de la prise d'habit d'Enoch (1), Hélie fit don à ce monastère de sa terre de Liminier (Liminarum), et de la moité du domaine de Boiffart.

Dès les premiers temps de son gouvernement Rannulphe, abbé de Saint-Vincent, et ses religieux, qui s'étaient toujours montrés partisans de Robert, duc de Normandie, leur bienfaiteur, lui représentèrent tous les dommages que l'abbaye avait supportes pendant que lui-même assiégeait la forteresse bâtie par Guillaume-le-Conquérant sur le Mont-Barbet *(mons Barbatus)*. Cette forteresse était située entre l'abbaye de Saint-Vincent (maintenant Grand-Séminaire) et la ville. Ces représentations furent d'abord de nul effet : mais enfin Hélie, touché de la régularité et des vertus des moines, leur accorda, comme indemnité, la juridiction entière sur tout le faubourg de Saint-Vincent (2). Il exigea en retour un anniversaire pour son père,

assister les chanoines aux sépultures de tous les membres de leur famille, savoir : de toute la famille du maître pannetier, de toute celle du maître échanson et de celle du maître cuisinier. De leur côté les chanoines, qui soutenaient le contraire, prouvèrent, par serment, que la coutume de leur église était qu'ils devaient assister aux sépultures des trois maîtres serviteurs susdits, de leurs femmes et de leurs enfants, mais que si quelques membres de ces familles venaient à quitter la maison paternelle par suite de mariage ou par tout autre motif, ils cessaient alors d'être tenus d'aller à leur sépulture.

L'église de Saint-Pierre-de-la-Cour où se sont agenouillés tant de prélats et de princes et même le pape Urbain II, sans nul doute, à son passage au Mans, sert maintenant d'école mutuelle. La seule portion que l'on puisse regarder comme appartenant à la construction primitive, est un pan de muraille qui faisait autrefois partie des murs de la ville et donnait sur les Bas-Fossés.

(1) Notitie tam presentium quam futurorum intimare curavimus, quod ego *Helias*, comes cenomanensis, divine pietates intuitu, pro salute etiam et remedio anime mee et antecessorum meorum, *nec non et pro monachatu Enoch fratris mei*, Deo et monachis S. Petri de Cultura in perpetuum dedi et concessi medietariam de Boifart in eleemosynam, cum pratis et terram de Ciminario, in præsentia Hoelli tunc temporis cenomanensis episcopi, in præsentia Juhelli tunc temporis Culturensis abbatis, qui quasi in materno gremio *fratum meum* predictum cum summo honore et jucunditate in abbatia suscepit. Et ne hujus rei memoria, ut solet, in irritum renocetur, in hanc paginam recordationis, quam munimento sigilli mei confirmavi, recurrendum. *(Cartulaire de la Couture*, f. 30).

(2) Il ne faut pas s'étonner de ce que les comtes se démissent en faveur des abbayes de quelques-uns de leurs droits de juridiction.

Ces actes faisaient faire de grands pas à la civilisation et tendaient à adoucir les mœurs que les guerres maintenaient toujours barbares. Renault I[er], comte de Vendôme et évêque de Paris avait livré aux cultivateurs le vaste territoire compris dans la forêt de Gastines. Malgré les encouragements de ce prélat, Geoffroy-Martel ayant fait faire une enquête sur les défrichements opérés, y trouva beaucoup de désordres : et tous ceux qui ne purent pas justifier de la légitime possession de leurs terres, furent soumis, sans la perdre, à l'autorité des moines de l'abbaye de la Trinité, devenus leurs seigneurs : « Cette autorité, dit M. de

un autre pour sa mère et un troisième pour lui-même. Pour les localités, c'était un réel avantage d'être soumises à la juridiction des moines; car la flagellation et autres peines afflictives, si multipliées dans les siècles du moyen-âge, n'avaient pas d'application dans les tribunaux religieux. *(Dom Martin — Dom Bouquet — Dom Piolin).*

Ce fut en présence d'Ebrard, abbé de Saint-Calais et avant comte de Breteuil, vicomte de Chartres et seigneur du Puiset, et le jour de la consécration de l'évêque Hildebert, que le comte Hélie fit don de l'église de Boecay à l'abbaye de Preuillé au diocèse d'Angers, ou plutôt confirma celui qu'avait fait son frère *Gausbert* dont l'existence *est ainsi constatée* (1). Il

« Pétigny *(Histoire archéologique du Vendômois)*, était beaucoup plus douce et plus éclairée « que celle des seigneurs laïques. Les vassaux de la Trinité surtout trouvèrent de grands « avantages dans les priviléges de cette abbaye. Participant à toutes ses immunités, ils « étaient à l'abri des exactions qui pesaient sur le reste de la population rurale; le gouver- « nement des abbés était en général sage et paternel; la justice se rendait à leur Cour avec « équité et à peu de frais, toujours attentifs à protéger leurs sujets; ils les défendaient « contre les vexations des hommes puissants et les brigandages des gens de guerre. Dans « les temps de calamités, ils venaient au secours des cultivateurs, les nourrissaient dans « les famines et les soignaient pendant les épidémies. L'infirmier et l'aumônier du monas- « tère avaient la charge spéciale de parcourir les villages, de s'informer des besoins, de « secourir les pauvres et de soulager les malades. Aussi la condition des vassaux d'une « abbaye était-elle préférable à celle des hommes libres d'une condition inférieure; et c'est « pourquoi l'on trouve à cette époque tant de chartes par lesquelles les hommes libres, « renonçant à une liberté onéreuse, se constituaient volontiers serfs d'un monastère. »

Les archives du Mans renferment une charte curieuse qui correspond à ce que nous venons de citer : elle contient un don fait à Dieu et aux religieux de Saint-Aubin établis *apud Castrum Fixe* par *Fromundus Chalibot*, qui désirait prendre l'habit religieux, d'une vigne en proximité de la maison des lépreux et qui lui avait été donnée par Hélie, comte du Maine.

Ce don est consenti par *Doda*, sa femme, et son fils.

Cette charte est signée par *Hubertus, presbyter de Fixa*, et *Hubertus, presbyter de Sancta-Columba*, et *Gaufridus de Clahers* (Geoffroy de Cleers).

Quelques temps après, sa femme Doda vint dans le chapitre de Saint-Aubin et pria l'abbé Hamelin de vouloir bien l'associer aux bienfaits de son Eglise et de lui prêter conseil et assistance. Elle fit don aux moines de tout ce qu'elle possédait, et il fut convenu *qu'elle partagerait l'habit et la nourriture des moines*, si elle le voulait ou si la nécessité venait à l'y contraindre et qu'à sa mort les moines célèbreraient sa sépulture d'une manière convenable; *qu'enfin elle serait considérée comme membre dudit monastère.* — Cyrographe original sans date... de 1119 à 1127. —

Le *Cyrographe* était un acte double entre deux parties intéressées qu'on écrivait sur la même pièce de vélin, de manière qu'entre ces deux copies se trouvait un symbole, une inscription, une peinture etc., que l'on coupait ensuite ou en ligne droite ou en ligne dentelée. Chacune des parties emportait son duplicata : et ainsi la vérification était facile.

On le voit donc par cette convention bizarre et assez inusitée la protection monacale ne pouvait pas aller plus loin.

(1) Helias, comes cenomanensis... Illud donum quod *a fratre meo Gozberto* datum erat Ecclesiæ sancti *Petri Pruliacensis* de ecclesia *Bociaci* et cunctis ipsis pertinentibus, concedo rogationi domni Othonis, Pruliacensis abbatis, in die consecationis domni Hildeberti, episcopi nostri, in capitulo Sancti-Juliani Turonensis... Hanc concessionem feci coram domno Hildeberto episcopo et abbate sancti Carilephi Ewrardo, et Gaufrido, cenomanensis Ecclesiæ decano, et Fulchrado precontore, et Gaufrido archidiacono, et coram istis meis militibus Guillelmo, Tibulo et Richardo Harengardo... *(Ex-Cartulario Pruliacensi).*

donna aussi aux moines de la Couture l'église de Tennie *(Teneia)*. La seigneurie de Tennie avait été donnée à Foulques Riboulé par le comte du Maine, qui l'avait confisquée sur Foulques de Tennie, quand celui-ci quitta son parti pour s'attacher à celui du duc de Normandie.

Geoffroy de Mayenne avait enlevé au prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir l'église de Chahaignes, pour en gratifier l'un de ses officiers. Saint-Brunon, légat du Saint-Siége, se trouvant au Mans, fut chargé par l'abbé de Marmoutier de juger ce différent. Malgré les subterfuges inventés par Emery, détenteur du prieuré, Saint-Brunon rendit, en 1106, une sentence, qu'en faveur des moines et au nom de Saint-Pierre, l'évêque Hildebert et le comte du Maine durent faire exécuter.

De temps immémorial une compagnie d'hommes à cheval, nommés Francs-bouchers ou Lanciers, couverts d'une cuirasse, portant heaume et casque de fer en tête, armés d'une longue lance de bois d'aulne ferrée, escortait la croix à la procession des Rameaux, allant de l'église de Saint-Vincent à la cathédrale de Saint-Julien. Quoique l'on ne possède aucune donnée bien positive sur cette coutume, on pense qu'Hélie de La Flèche se trouvant à cette procession en sa qualité de comte du Maine, fut pris par des anglais qui s'étaient cachés et placés en embuscade, et qu'il fut délivré par les bouchers qui s'empressèrent de voler à son secours. D'autres disent que la croix seule fut prise. Quoi qu'il en soit, il est probable que le comte du Maine, en reconnaissance de ce fait, soit qu'il le concernât lui-même, soit la croix seulement, chargea les bouchers d'escorter désormais la procession.

Circonscrite dans les anciennes fortifications romaines, la ville primitive du Mans avait bien peu d'importance. Elle formait d'abord un parallélogramme très-allongé. Sur l'un des grands côtés, joignant à cette heure la place des Jacobins, se trouvait la cathédrale, le palais épiscopal et celui des comtes du Maine. Guillaume-le-Conquérant, après s'être rendu maitre plusieurs fois de la ville, construisit le château hors des murs d'enceinte et l'entoura de muraillles qui formèrent un premier accroissement. « Vers la « fin du XIIme siécle, disent plusieurs écrivains, Hélie de La Flèche, au- « quel on doit la porte de la Cicogne et les fortifications des Bas-Fossés, « fit ceindre de murs le quartier Saint-Benoît. » — « Peu de temps après, « dit Richelet *(Le Mans ancien et moderne, 1830)*, Philippe-Auguste, vou- « lant donner encore au Mans une plus grande étendue, y joignit le quar- « tier de Gourdaine, terrain marécageux envahi par les eaux de la Sarthe « que la nouvelle enceinte resserra dans un lit plus étroit. Enfin, par un « acte du mois de novembre de l'an 1217, passé à Melun, le même prince « permit aux chanoines d'étendre leur cathédrale au-delà des murs de la « cité, si toutefois cela ne portait pas préjudice à Bérengère, veuve de « Richard, alors comtesse du Maine.... »

Ce qui précède renferme de graves erreurs.

Les historiens qui n'ont fait que se copier successivement se sont trompés, lorsqu'ils ont attribué à *Philippe-Auguste* et même à *Hélie* de La Flèche (1094-1099), la clôture des quartiers de la *Tannerie* et de Saint-Benoît. Ils n'ont pas remarqué que les *Annales* de *Roger Howden* et les *Imagines Historiarum* de Radulfus de Diceto disent positivement que le combat livré en 1189, entre les troupes de Philippe-Auguste et celles de Henri II, eut lieu entre le pont de pierre, sur la Sarthe, et la *Porte-Ferrée*, que le faubourg *(suburbium)* fut livré aux flammes par Etienne, sénéchal d'Anjou, pour empêcher l'armée française de s'y loger, *ce qui implique un facile accès*, et qu'à la suite du combat, français et anglais entrèrent pêle-mêle dans la cité. Si les quartiers de la Tannerie et de Saint-Benoît avaient été clos de murs à cette époque, le drame se serait passé tout autrement. (Hucher, *Enceintes successives de la ville du Mans)*.

CHAPITRE QUATRIÈME

SEIGNEURS DE LA FLÈCHE. — 1° MAISON DE BEAUGENCY ; HÉLIE, DEUXIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE (suite).

Nous avons laissé Hélie de La Flèche occupé à contenir Robert de Bellesme et se préparant, par tous les moyens connus alors, à repousser Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre. Ce prince se voyant débarrassé des principales préoccupations qui le retenaient, finit par se rendre aux pressantes instances de Robert de Bellesme et envahit le comté du Maine avec une nombreuse armée ; mais les Manceaux, sous le commandement d'Hélie, interceptèrent les chemins avec des abatis d'arbres et gardèrent si bien les principaux passages des rivières, qu'il lui fut impossible de pénétrer. Il laissa de grandes forces à Robert de Bellesme et lui fournit les fonds nécessaires pour qu'il fit fortifier *Blèves, Peray, La-Motte-Gautier, le Mont-de-la-Nue, Saône, Saint-Remy-du-Plain, Ortieuse ou Urson, Aillères, la Motte-Igé, Clinchamp* et *Mamers*. Ces forteresses, avec celles du *Mont-de-la-Garde* et de *Guéchaussée,* formaient trois lignes de défense se reliant à *Bourg-le-Roi*, à *Alençon* et à *Essay,* couvrant complètement Bellesme et ressemblant à un labyrinthe fortifié, dans lequel il eut été plus qu'imprudent de s'engager. De plus, l'habile Robert les avait enceintes d'une longue ligne de circonvallation, dont il reste encore quelques traces, et qui est connue dans le pays sous le nom de *Fossés de Robert-le-Diable*.

Toujours armé et à cheval, et les insignes du croisé sur l'épaule, Hélie de La Flèche ne prenait aucun repos, et un jour qu'il était sorti avec quelques cavaliers pour reconnaître l'ennemi qui faisait alors le siége de Dangeul, il tomba dans une embuscade que lui avait dressée Robert de Bellesme et fut fait prisonnier avec son enseigne (Signifer), le jeune de Montfort. Cet événement était bien grave pour le Maine, dont la conquête devenait très-facile. Bellesme conduisit de suite, sous bonne escorte, son prisonnier au roi Guillaume, qui tenait en ce moment sa cour à Rouen. Le comte

Hélie fut accueilli avec tous les égards dus à son rang, à ses vertus et à son courage. Guillaume-le-Roux honorait les qualités guerrières aussi bien chez ses ennemis que chez les siens : et l'on pouvait bien dire d'Hélie, qu'il était — *primus inter pares.*

Mais ce prince chercha immédiatement à tirer tous les avantages possibles de la pénible position du comte du Maine. Ayant convoqué tous les barons de Normandie : « Jusqu'à présent, leur dit-il, je n'avais pas cherché à « recouvrer l'héritage paternel dans la crainte de fatiguer le peuple des cam- « pagnes; mais vous voyez que Dieu récompense la pureté de mes inten- « tions, et livre présentement mon ennemi entre mes mains. Maintenant « je veux avoir votre avis, que me conseillez-vous de faire? » Tous, d'une voix unanime et avec de grandes démonstrations de joie, lui persuadent de marcher promptement sur le Maine. Guillaume n'avait demandé conseil que pour se rallier plus d'adhérents, et ne se contentant pas de son armée, il fit encore convoquer les milices des différents Etats du continent — *Franci ergo Burgundiones, Morini et Britones, aliæque vicinæ gentes ad liberalem Patricium* (Guillelmum Regem) *concurrunt et phalanges ejus multipliciter auxerunt.* — (Orderic Vital. — Dom Bouquet).

Guillaume savait, au reste, qu'il fallait prendre des précautions, et qu'au défaut d'Hélie, il verrait se dresser devant lui le redoutable comte d'Anjou et son vaillant fils Geoffroy-Martel, qui, fiancé d'Eremburge encore enfant, viendrait défendre son futur héritage.

Toutes ses dispositions étant prises, le roi d'Angleterre partit à la tête de ses troupes, avides de tirer large rançon d'un pays qu'avaient enrichi plusieurs années de repos, traversa Alençon et vint mettre le siége devant Fresnay. La cavalerie de Raoul de Beaumont en défendit un moment les approches, puis ce seigneur combattu et par les rapports d'amitié qu'il avait eus avec le roi et en même temps par le sentiment de ce qu'il devait à son chef alors prisonnier, vint au-devant du roi et lui promit de lui rendre toutes ses places, si les Manceaux le reconnaissaient comme souverain, lui exposant que c'était d'abord au Mans qu'il devait porter ses pas. Geoffroy de Mayenne, Rotrou de Montfort et quelques autres, s'obligèrent aux mêmes conditions. C'était une capitulation honorable : au reste il n'était pas facile de résister, car Gilon de Sully, descendant d'une des plus anciennes familles de France, assure n'avoir jamais vu en deçà des Alpes une armée plus nombreuse et mieux équipée que celle du roi d'Angleterre, qui passa à Rouessé-Fontaine *(Ruccium),* à Fresnay-le-Vicomte *(Frederiacum),* à Montbizot *(Mons-Busoti)* et trois jours après à Coulaines, où l'armée dressa ses tentes et qui, appartenant à l'évêque Hildebert, dont Guillaume avait si impatiemment supporté l'élection, fut ravagé de fond en comble. Par sa promptitude, le roi avait espéré devancer le comte d'Anjou et son fils et s'emparer du Mans avant qu'ils eussent le temps d'en prendre la défense;

mais ils y étaient déjà arrivés et s'opposèrent avec une telle vigueur à tous les efforts que fit leur royal adversaire contre la ville dont ils étaient d'ailleurs les seigneurs suzerains *(Capitalis Domini)*, que les soldats de Guillaume ne purent se venger de leur insuccès que sur le pays qu'ils saccagèrent à un tel point que, la famine se mettant de la partie, il fallut battre en retraite et les licencier jusqu'au moment de la moisson. N'ayant pu prendre le Mans, le roi s'empara de Ballon avec l'aide du seigneur de Montdoubleau, qui lui en facilita les approches, et retourna ensuite en Normandie. Foulques-Réchin en profita pour aller mettre le siége devant Ballon, que les Anglais ne purent lui faire lever. Cependant, Guillaume étant revenu au mois de juillet avec de nouvelles troupes au secours des assiégés, Foulques leva le siége, n'étant pas assez fort pour livrer bataille et retourna s'enfermer au Mans. De là on commença à traiter, Foulques, l'évêque Hildebert et les principaux de la ville ne pensant plus pouvoir résister de nouveau à l'armée que Guillaume ramenait devant les murs du Mans. Ils proposèrent de rendre la ville et demandèrent à ce qu'Hélie et les autres prisonniers fussent mis en liberté. Ce qui fut accepté par le roi. Les prisonniers furent donc échangés de part et d'autre, et toutes les places qu'avait possédées Guillaume-le-Conquérant furent remises à son fils. Tous les postes de la ville furent occupés par les milices normandes ainsi que la Tour-au-Roi, le Mont-Barbet et la Motte-Barbet. Toutes ces conditions avaient été convenues d'avance entre Hélie et Hildebert. Le prélat avait été autorisé à aller trouver dans sa prison le comte du Maine, dont les dispositions des comtes angevins avaient éveillé l'attention : il avait lieu de craindre qu'ils ne traitâssent avec le roi sans s'inquiéter de sa triste position. L'évêque conduisit donc très-habilement ces négociations et reçut le monarque anglais à la tête du clergé et du peuple.

Avant de partir, le monarque anglais remit la garde de la ville du Mans à Guillaume, comte d'Evreux, à Guilbert de l'Aigle et à leurs compagnons d'armes. Il plaça Gauthier de Rouen dans la Tour-au-Roi, après l'avoir abondamment pourvue en prévision des événements qui pourraient surgir de nouveau (1). Tous les barons manceaux, ainsi qu'ils en avaient fait la promesse, se rendirent définitivement au vainqueur. Ceci se passait en 1098.

De retour à Rouen, le roi Guillaume manda auprès de lui le comte Hélie, qui fit alors l'abandon de tous ses droits, ne demandant d'autre grâce que

(1) Cette tour, qu'on a appelé le château, Tour royale (*Turris regia*), la Tour Orbindelle, la grosse Tour du Mans, était située en dehors de l'enceinte Gallo-Romaine. Elle fut construite, comme nous l'avons dit précédemment, sous l'épiscopat d'Arnaud, par les ordres de Guillaume-le-Bâtard et après la prise du Mans par ce prince en 1063. Cette tour avait cinq étages ; elle se terminait par une plate-forme garnie de machicoulis, sur laquelle s'élevait une échanguette munie de sa cloche, et dans ses substructions on avait pratiqué une poterne, qui s'ouvrait sous le pont dormant. (Hucher.)

celle d'être admis au nombre des courtisans en conservant le titre honorifique de comte du Maine. Nous ne saurions comment expliquer une pareille demande de la part d'un chef qui avait toujours tenu si fièrement sa bannière, s'il n'avait craint les vues ambitieuses et la politique déloyale du Réchin, qu'il avait vu si souvent à l'œuvre. Il connaissait sa propre valeur et ne pouvait douter que, d'abord simple courtisan, il ne devint bientôt le plus sûr conseiller du roi et en mesure de préparer l'avenir autrement que par tous les hasards d'une nouvelle guerre.

Mais ceux qui approchaient le plus près de Guillaume, Robert de Meulan le premier de tous, craignant, avec juste raison, d'être supplantés par Hélie, firent tous leurs efforts pour l'éloigner et y réussirent. Voyant avec dépit ses offres rejetées, offres qui avaient singulièrement coûté à son amour propre, Hélie déclara au roi que, n'ayant pu acquérir ses bonnes grâces, il ferait tous ses efforts pour rentrer dans la possession de son comté. Guillaume, malgré cette menace, lui répondit qu'il ne le redoutait en rien et lui donna un sauf-conduit pour qu'il put se rendre dans le Maine sans être inquiété. Malmesbury prétend que l'entrevue fut calme de part et d'autre : quoi qu'il en soit, le roi n'en tint pas moins sa parole, et Hélie, rendu à la liberté, se mit de suite en mesure de pouvoir agir, ainsi qu'il avait eu l'audace de l'annoncer.

Quand l'ancien comte du Maine, dépouillé de son autorité, eut remis le pied dans cette province qu'il avait gouvernée avec tant de sagesse et de justice pendant plusieurs années, (1) il vit de suite que tous les cœurs étaient encore à lui, et que les acclamations qui avaient éclaté dans sa ville capitale à l'arrivée du roi d'Angleterre n'étaient que le résultat de la peur ou de la satisfaction momentanée de voir à leur terme et la guerre et ses horreurs. Il sentit que là était sa principale force, puisqu'il était parvenu à dominer ce caractère si versatile et remuant toujours reproché aux Manceaux d'alors. D'un autre côté, ses forteresses *La Flèche, Château-du-Loir, Mayet, Lucé* et *Saint-Mars d'Oustillé* étaient restées intactes, ne se trouvant pas sur le passage des troupes anglo-normandes; il s'occupa à perfectionner leur système de défense et à fortifier autant que possible les bourgs adjacents. Il ne négligea rien pour réparer ses pertes, exercer ses hommes d'armes et tout prévoir enfin pour recommencer vigoureusement la guerre. Il agit ainsi sans bruit depuis le mois d'août jusqu'au temps de Pâques de l'année suivante, conférant avec tous ses alliés sur les moyens de combattre et de vaincre un ennemi d'autant plus puissant que, pour le moment, tous

(1) Nous voyons le comte Hélie apparaître *lui-même* dans les moindres affaires, ainsi que le constatent nombre de chartes. Dans l'une d'elles concernant l'église de Saint-Ouen du Mans (*Sancto-Audoena cenomannensis*), nous lisons :

« *Hæc signa crucis supradictis facta fecit ipse Guittmus ppa manu et uxor sua in* conspec-
« tu Helie comitis cenommanis *sub testimonio istius rei.*

les différents, toutes les grandes rivalités subissaient un temps d'arrêt à cause de la croisade.

Le roi Guillaume, de son côté, ayant subjugué les Manceaux et réglé toutes ses affaires en Normandie, retourna en Angleterre dans le courant de l'automne 1098.

Hélie laissa passer l'hiver et ayant établi des intelligences avec des habitants de la ville, qui lui étaient restés dévoués et probablement aussi avec l'évêque, il commença à attaquer partiellement les anglais-normands cantonnés dans le comté, et à les harceler continuellement dans leurs marches et contre-marches sans entrer ouvertement en campagne. On sait, au reste, combien la situation de ce pays était favorable à cette petite guerre qui peut parfaitement se comparer à celle que nous connaissons, la Chouannerie. Mais vers le mois de juin 1099, toutes ses dispositions étant prises avec cette habileté que nous lui connaissons, il gagna, à la tête d'une nombreuse troupe, les Planches-Godefroi, près du Mans, passa à gué la rivière de l'Huisne et provoqua au combat la garnison royale. (1)

Les Normands répondirent à son cartel par une sortie si vigoureusement repoussée, qu'ils furent obligés de rentrer dans les murs où Hélie les suivit l'épée dans les reins. L'ennemi n'ayant pas eu le temps de fermer les portes de la ville, le comte y pénétra avec les siens; les anglo-normands, par suite de cet incident, se renfermèrent dans la citadelle et dans les autres points fortifiés. Hélie, très-aimé des habitants, fut bien accueilli par eux;

(1) Prairie des *Planches*, située à l'extrémité Sud-Sud-Est et en dehors de la ville du Mans, longeant la rive droite de la Sarthe, partie sur l'ancienne paroisse de Saint-Gilles-des-Guérêts de cette ville et partie sur celle de Saint-Georges-du-Plain.

Pesche se demande si le lieu et la prairie des Planches portaient le nom de Godefroi ; et si, dans ce cas, le comte Hélie ne dut pas passer la Sarthe à gué plutôt que l'Huisne.

Le récit de Belle-Forest (comingeois et annaliste de S. M. très-chrétienne 1579) diffère un peu, tout en s'en rapprochant, de celui d'Orderic Vital en ce qui concerne la prise de la ville du Mans : « Or avoit l'anglais fait bastir une tour et une forteresse en la cité, comme « ne se fiant point des citoyens, non bien affectionez à la race normande, en laquelle il meit de « bonnes garnizons pour la deffence de la place, contre lesquelles garnisons le comte Hélie « feit entreprise, ayant intelligences avec quelques-uns de la ville, entre lesquels on vou- « lut nombrer l'évesque du lieu Hildebert, duquel nous avons parlé cy dessus et parlerons « encore, puisque la chose fait à nostre propos, et que ça été un homme digne do qui on « face compte. »

« Hélie donc, ayant ces intelligences soit avec les citoyens soit avec l'évesque, vint de « nuict au Mans et emporta la ville d'emblée ; les gens du Roux se retirèrent au fort, où « Hélie les assaillit *et emporta la pièce, quoyque les annales de Normandie chantent* le « contraire. »

Nous adoptons le récit d'Orderic Vital et des autres historiens, comme plus conforme à la suite et à la concordance des événements.

D'ailleurs, en dernier lieu et au moment de la remise du fort et de la tour à Hélie lui-même, nous retrouverons les mêmes chefs que Guillaume-le-Roux à son départ du Mans y avait placés pour les défendre et qui ne se rendirent que sur l'ordre d'Henri Ier, son frère et son successeur. Puis, nous regretterions d'avoir à passer droit sur ces incidents qui exhalent un vrai parfum de l'antique chevalerie.

mais il ne put les garantir des dommages causés par les scories enflammées (1) que Gaultier, commandant de la Tour, fit jeter du haut de ses remparts sur les toits des maisons si agglomérées dans l'ancienne cité du Mans. Un violent incendie se déclara et brûla presqu'entièrement la ville. Malgré tous ses efforts et la coopération active des bourgeois, qui détestaient le joug normand, Hélie ne put emporter ces inexpugnables forteresses parfaitement défendues d'ailleurs par Clérembault de Lisois, Gaultier et un grand nombre de chevaliers ou gens d'élite.

Pendant ce temps, Robert de Bellesme avait fait fortifier Ballon; aussitôt qu'il apprit qu'Hélie était rentré dans le Mans, il dépêcha son courrier Amalgis au roi d'Angleterre pour le prévenir de ces événements. Amalgis, ayant passé la mer, se rendit à Clarendon où il rencontra le roi, qui chassait dans la forêt Neuve (2) avec ses courtisans; et là il lui apprit que le

(1) Dumoulin dit : « L'amour naturel que les habitants avaient pour luy (Hélie) et le « désir de secouer le joug des Normands, luy donnèrent de l'heur et le firent recevoir avec « acclamations de ioje; mais à leur perte, car les capitaines de la Tour royale et du Mont-« Barbet firent dans des fourneaux rougir de l'escume de métal et en iettèrent sur les mai-« sons, qui s'embrasèrent si bien que les flammes dévorèrent en peu d'heures toute la ville « excepté le Mont-Barbet, la Tour-Royale et autres places de deffence, lesquelles furent « conservées à la diligence des Normands, qui les tenaient... »

(2) Depuis les temps les plus anciens cette contrée fertile était parfaitement cultivée et en conséquence très-populeuse; les colons de Southampton alimentaient la ville de Vinchester de leurs produits. Mais Guillaume-le-Conquérant, passionné pour la chasse comme tous les hauts barons et aimant beaucoup les forêts, dévasta complètement cette même contrée et convertit en bois le territoire de plus de soixante *paroisses*, forçant les habitants à émigrer en d'autres lieux, pour se procurer ce plaisir de la chasse, au sujet de laquelle il avait édicté les peines les plus sévères. Nul homme pris en délit ne pouvait sauver sa vie. Il est à remarquer que dans cette forêt plantée au prix de bien des intérêts compromis et par suite du plus intolérable despotisme, Guillaume perdit son fils Richard, qui s'y blessa mortellement à l'arçon de sa selle et que Guillaume-le-Roux y fut tué d'un coup de flèche par un de ses compagnons de chasse. (Ord. Vit.)

La chronique des ducs de Normandie dit à propos de la mort de ces deux princes :

Icist reis Guillaumes le Ros,
Ce savom-nos bien a estros,
R'out un frère, Richart out non,
Dan ceus de Mult gente façon.
En la forest, ce sui lisanz
(Uncor ert sis peres vivanz),
Chaçout un jor, ce mi est avis,
Là dreit où li reis fu ocis.
Un cerf berse de plain eslès ;
A la branche passer d'un plès
Se feri, ne l'pout eschiver ;
Les Oilz se dut fair voler,
Del cheval chaï toz envers.

L'historien, qui ne peut comme le romancier arranger les faits à sa guise, doit avec le plus grand scrupule n'admettre que les récits qui concordent parfaitement avec les traditions et qui paraissent n'avoir été consignés par les contemporains qu'en dehors de toute pression et de tout motif d'intérêt ou de caste.

Sans parti pris et dans l'intérêt seul de ce que nous appellerons la *sainte vérité*, nous

Mans avait été emporté de nouveau par Hélie, que toutefois son maître lui gardait Ballon pendant que ses chevaliers défendaient courageusement la forteresse et les autres points fortifiés contre les attaques journalières du comte du Maine.

tenons à faire apparaître des contrastes, qui la feront mieux valoir en nous appuyant sur ce qu'ont écrit des hommes, dont nous ne prétendons pas être l'émule.

Ainsi tandis que d'un côté soixante paroisses s'étaient successivement formées sur des terrains incultes à l'ombre de la croix dominant le prieuré, le roi d'Angleterre pour la satisfaction d'un plaisir de prince annihilait le travail de bien des années et réduisait à la misère des populations auxquelles les moines avaient appris à cultiver et à conquérir l'aisance et le bonheur. Ecoutons encore M. de Pétigny, l'éloquent avocat de la cause que nous voulons soutenir :

« Ne soyons pas étonnés, si la population accueillit avec reconnaissance les mesures « prises par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, pour mettre la plupart des colonies de la « forêt de Gastines dans la dépendance de l'abbaye de la Trinité. C'était le meilleur moyen « d'assurer l'œuvre de civilisation et de défrichement commencé par les évêques du Mans « et continuée par le prélat Renault. Dans ce but, on fonda plusieurs prieurés sur divers « points de ce vaste territoire... Les prieurés (desservis par les moines eux-mêmes détachés « de leurs abbayes) étaient les chefs-lieux d'exploitations rurales dont se composaient les « domaines monastiques ; ce sont ces établissements qui ont porté la culture jusque dans le « fond des vieilles forêts de la Gaule ; beaucoup de nos villages et même de nos villes doi« vent leur existence à un prieuré. »

« Toutes nos contrées se couvraient d'établissements monastiques, qui devenaient des « centres de population. Dépositaires des plus nobles débris de la civilisation, comme le « dit un auteur de nos jours, les moines ne dédaignèrent pas de recueillir avec la science « et les arts, la tradition des procédés mécaniques et agricoles. Une abbaye n'était pas « seulement un lieu de prières et de méditation, c'était encore un asile ouvert contre l'en« vahissement de la barbarie, sous toutes ses formes ; ce refuge des livres et du savoir « abritait des ateliers de tout genre, et ses dépendances formaient ce que nous appelons « aujourd'hui un ferme modèle ; il y avait là des exemples d'industrie, d'activité pour le « laboureur, l'ouvrier, le propriétaire. Les moines qui se répandaient au milieu de nos « campagnes et de nos vastes forêts pour y former les petits prieurés dont nous avons parlé « et beaucoup d'autres, portaient avec eux les traditions des travaux de l'intelligence et de « ceux des champs, qui font la vie des peuples civilisés.

« Sur chaque terre où ils avaient commencé quelqu'entreprise de culture et de colonisa« tion, les cabanes des hommes de travail, lites, colons, serfs, esclaves groupés autour de « la croix qu'ils avaient plantée d'abord, croissaient bientôt en nombre, se peuplaient « davantage, arrivaient à former un hameau. Enfin la population augmentant, le village se « transformait en paroisse. » — (Dom Piolin. — Commentaires de Dom Martène et de Dom Calmet sur la règle de Saint-Benoît. — Détails sur la conservation des traditions agricoles et individuelles dans les monastères. — Travail de M. Beugnot sur les municipalités rurales en France, *Revue Française*, août, sept., oct., 1838.)

Le IXme et le XIme siècles furent deux époques très caractérisées, dit Dom Piolin : à la première le *clergé séculier* travailla beaucoup ; à la seconde on ne reconnait presque exclusivement que l'œuvre *des moines* (clergé régulier).

« Il y a peu de fiefs considérables, dit Dom Lobineau *(Histoire de Bretagne)*, où les moi« nes n'aient bâti de nouveaux bourgs, du consentement des seigneurs ; et la fondation de « prieurés a produit cet avantage d'augmenter le nombre des habitants et de mettre à pro« fit beaucoup de terres incultes, parceque ces nouveaux bourgs étaient peuplés de nouveaux « habitants ; et c'était l'une des premières conditions du traité que les moines faisaient avec « les seigneurs. Du reste, les seigneurs leur laissaient tout l'exercice de la justice sur ces « étrangers, et n'en exigeaient ni service ni corvée, si ce n'était celle de travailler à la « réparation des ouvrages publics, dont ils avaient l'usage aussi bien que les anciens habi-

Immédiatement Guillaume-le-Roux tourna bride et annonça à tous ceux qui l'entouraient qu'il allait partir pour punir les rebelles et les mettre hors d'état désormais de secouer le joug. Arrivé au bord de la mer, qui en ce moment était agitée par une affreuse tempête, le roi ne trouva qu'un vieux navire peu en état de tenir par un gros temps. On veut le faire

« tants, comme les ponts et les chaussées. » Ces observations peuvent se rapporter parfaitement à toutes les fondations du XIme et du XIIme siècles.

Ainsi nous avons cité une charte par laquelle Jean de La Flèche donne tout le territoire de deux parcelles d'un de ses faubourgs appelées maintenant la Beuffrie et la Boirie en abandonnant aux moines de Saint-Aubin tous ses droits féodaux à l'exception de celui d'appeler à la défense de son château les habitants qu'ils sauraient y attirer.

« Cette période, dit M. de Pétigny (seconde moitié du XIme siècle), fut si éminemment « féconde, qu'il en est sorti plus de créations nouvelles que des huit siècles qui l'ont suivie. En même temps s'élevaient ces admirables monuments de l'art chrétien qui sont en« core l'ornement et la gloire de nos cités, et ces redoutables forteresses dont les ruines « conservent un imposant caractère de force et de grandeur. Alors aussi se formèrent ces « puissantes associations religieuses, qui, dans leur sainte indépendance, conservèrent le « régime de la force, *les droits de l'intelligence, de la liberté morale*, et tout en gardant « les traditions des lumières, des sciences et des arts, prirent une part active à *la coloni-« sation* et *au défrichement du pays*. Deux faits trop négligés par les historiens et qui sont « pourtant la véritable histoire, celle du *peuple* et du *sol*. »

Malgré les immenses services rendus par les moines et le respect qui les entourait, ils n'en étaient pas moins quelquefois la victime des barons et de leurs gens de guerre dont l'ignorance et l'indépendance effrénée faisaient taire le sentiment religieux. Mais le plus souvent le repentir suivait la faute et de nouveaux dons venaient s'ajouter aux anciens.

Pour se garantir de ces insultes surtout dans les moments de guerre de seigneur à seigneur, les moines fortifiaient leur demeure. Ainsi dans l'intérieur du monastère d'Evron, on voyait encore en 1780 les fossés très-profonds d'un donjon bâti dans l'intérieur et dans lequel les moines auraient pu se réfugier au moment du danger. Mais ces cas devaient être assez rares au moins pour l'abbé d'Evron, qui occupait une position assez élevée pour que les seigneurs de Sablé et de Craon lui rendissent des honneurs féodaux. Vers l'an 1145, Robert de Sablé, au moment de partir pour la croisade, se reconnut *vassal* de Geoffroy, abbé d'Evron et lui présenta à boire de ses propres mains et à genoux en présence de sa mère et de son fils. (Bibliothèque nationale M.)

Au reste, pour juger sainement d'une institution, il faut l'envisager dans le milieu au sein duquel elle s'est déployée.

Le moine de l'*Occident* ne pouvait pas être celui de l'*Orient* : « La société, à laquelle les « moines orientaux s'étaient soustraits, était une société énervée par le bien-être et par un « abus séculaire de toutes les jouissances matérielles. La terre même qu'ils foulaient aux « pieds était la terre des plaisirs. Tout y portait : la douceur du climat, les parfums de l'air, « la transparence du ciel, une civilisation qui avait épuisé tous les raffinements de la vo-« lupté, une mythologie sensuelle, qui plaçait les satisfactions de la chair sous la consé-« cration même de la divinité, des arts efféminés, une littérature amollie, tout ce qu'on « voyait, tout ce qu'on entendait.... » (Abbé Martin, *Les Moines et leur influences sociale*). Les moines d'orient donnent donc le spectacle des effrayantes austérités du désert : c'étaient là leurs prédications. En occident, les moines trouvent des hommes forts, formés à toutes les privations et à toutes les fatigues, mais incultes ; ils vivent comme eux, mais, tout en les instruisant, leur apprenant à vivre plus confortablement, et les poussant dans les voies d'une civilisation saine et morale. Puis à la suite des grandes invasions du Vme et du VIme siècles, on a vu les moines adoucir le caractère farouche des barbares et se placer entre les vainqueurs et les vaincus.

attendre : « Non, répondit-il, je partirai ; jamais il ne fut fait d'oraison « funèbre pour un roi noyé ; ne craignez-rien : le ciel et les vents seront « bientôt pour moi. »

« Cùnques n'aveit oï parler
« De ré qui fust neiez en mer
« N'il ne sera jà li premiers.

Se confiant donc à sa fortune et à la mer, étranger à toute crainte, il s'embarque sans suite et sans escorte, et le lendemain arrive à Touques. Les curieux rassemblés sur la plage à la vue d'un navire arrivant d'Angleterre par une mer en furie, poussèrent des cris de joie et d'étonnement en voyant le roi, qui, montant sain et sauf à cheval, gagna Bonneville avec un grand concours d'ecclésiastiques et de paysans qui, enthousiasmés, voulurent lui faire escorte.

De tous côtés, il fit partir des courriers portant ses ordres à tous les barons normands, et bientôt, à la tête d'une nombreuse armée, il se porta en plein pays ennemi, s'attachant pas à pas à la poursuite d'Hélie. Il ne fit que traverser, sans s'y arrêter, la ville du Mans encore en ruines et fumante, et qu'Hélie avait évacuée suivi d'une multitude affamée.

Le lendemain il fit mettre, comme d'usage, tous les environs à feu et à sang. De son côté, Hélie faisait saccager tout le pays derrière lui, afin que Guillaume n'y trouvât aucune ressource pour nourrir son armée : à cette époque il n'y avait ni bagages ni vivres : il fallait que les troupes vécussent de ce qu'elles trouvaient sur leur passage ; c'est ainsi que Vaux et Oustillé furent brûlés. Mais le furent-ils par Hélie ou par le roi d'Angleterre ? Les avis diffèrent à ce sujet. Orderic Vital pense que ce fut Hélie qui les détruisit avant de les quitter, et que Robert de Montfort, chef de l'armée anglo-normande et qui marchait en avant avec 500 cavaliers, éteignit l'incendie de Vaux et répara cette place pour la mettre de nouveau en état de défense.

Quoi qu'il en soit, Hélie couvrit Château-du-Loir avec des forces considérables pendant que le roi mettait le siége devant Mayet, un vendredi, ordonnant l'attaque pour le lendemain. Cependant, en l'honneur de la sépulture du Seigneur, il donna trève à ses ennemis jusqu'au lundi. Pendant ce temps, ceux-ci se préparèrent avec ardeur à la défense, qui fut aussi vigoureuse que l'attaque. Le roi commença à avoir des inquiétudes. Un accident particulier contribua à l'impressionner vivement. Une pierre lui fut lancée du haut d'un créneau. Elle ne l'atteignit pas, mais fit jaillir la cervelle d'un homme d'armes qui combattait auprès delui et tomba mutilé à ses pieds. Les assiégés s'écrièrent alors : « Voici de la chair fraîche pour « le repas du roi : qu'on la porte à sa cuisine pour son souper. » Ces paroles railleuses, sans importance par elles-mêmes, indiquèrent à Guil-

laume combien les assiégés étaient tranquilles sur le résultat de ses efforts pour les vaincre.

Par suite, le roi et ses conseillers jugèrent qu'il était inutile et dangereux de continuer le siége d'une place si forte et si vaillamment défendue.

Guillaume donna donc l'ordre de la retraite et s'arrêta d'abord à Lucé (et non à Luché comme quelques auteurs l'ont écrit) en ravageant en entier toute cette riche vallée. De là il se rendit au Mans, où il mit une forte garnison et s'occupa de différentes affaires dont la principale fut de mettre en accusation l'évêque Hildebert. Cet éminent prélat avait été invité par les légats du pape Pascal II à se rendre au Concile de Poitiers; il ne put aller les rejoindre en raison du malheureux état de son diocèse. « Les adversités « que j'ai subies, leur écrit-il, ont brisé toutes mes facultés à ce point « qu'il ne me reste qu'une consolation, celle de pratiquer la patience. Voilà « plus de trois ans que le cours de ces calamités a commencé, et chaque « jour n'a fait qu'ajouter douleur sur douleur. Dans ce court espace de temps « notre ville a subi six maîtres *(consules)*, qui, les uns et les autres, se « sont arrogé par le fer et la flamme une puissance éphémère. Le peuple « s'est soumis au tyran que lui imposait la nécessité *(Guillaume-le-Roux)*, « non au chef que la justice devait lui donner *(Hélie)*. Le joug de ce nou- « veau maître s'est appesanti avec d'autant plus de force que son autorité « semble devoir être de plus courte durée. Sa soldatesque, sous le prétexte « mal fondé d'outrages envers son maître, n'a jugé exempts de crimes que « ceux auxquels il ne restait plus rien à enlever. La dévastation ne s'est « pas arrêtée devant le sanctuaire du Seigneur. Tout ce que je possédais au « dehors de la ville a été réduit en cendres ou ruiné par le pillage..., Tout « a été brisé, volé, souillé.... Parceque je n'ai pas voulu détruire les tours « de mon église cathédrale, il m'a emmené captif au-delà de la mer pour « être jugé dans son royaume.... »

Cette lettre, que nous ne transcrivons pas toute entière, renferme une peinture saisissante des maux que le Maine eut à supporter pendant ces trois années de guerre. Le roi Guillaume, déjà si mal disposé à l'égard d'Hildebert, se vit entouré, à son retour au Mans, de tous les clercs qui étaient restés secrètement les ennemis du prélat. Après lui avoir fait souffrir les vexations les plus injustes, il voulut exiger de lui qu'il fît abattre les tours de sa cathédrale, qui dominaient de fort près le château et avaient servi à Hélie et aux Manceaux pour attaquer ses troupes.

Rien ne put vaincre le prélat; le roi n'osa passer outre à cause des censures de l'Eglise qu'un pareil fait eut attirées sur lui, le déclara son prisonnier et l'emmena en Angleterre, ne pouvant le décider à commettre un sacrilége — *Temperantiâ Regis abjectâ, decrevit non prius pontifici parcendum, quam pontificem compelleret ad sacrilegium.* —

Accusé d'avoir travaillé activement au retour d'Hélie, auquel appartenaient toutes ses sympathies, le prélat proposa au roi de prouver son innocence par les voies canoniques; le roi ne voulait que l'épreuve du fer chaud qu'Yves, évêque de Chartres, consulté, rejeta entièrement. Cet évêque, s'appuyant sur ce que le pape Sylvestre II écrivait à Luitbert, évêque de Mayence, mandait à Hildebert : « Les saints canons n'ont point coutume « de tirer la vérité d'un fait par l'essai et épreuve du feu étincelant ou de « l'eau bouillante; or ce qui n'est point ordonné par les décrets des Saints « Pères ne faut aussi l'attenter avec une invention superstitieuse. »

Hildebert suivit ce conseil. A cette époque ces sortes de jugement étaient encore en usage. Ce ne fut que plus d'un siècle après, en 1215, au Concile de Latran, que ces épreuves furent tout à fait abolies et condamnées. Dom Huynes dit lui-même : « Yves de Chartres, épistre LXXV, escrit que c'es- « toit tenter Dieu. Néantmoins il en approuvoit l'usaige pourveu que l'exé- « cution s'en fist par authorité du juge.... »

Quand nulle Cour judiciaire soit laïque, soit ecclésiastique, n'était assez forte ou assez courageuse pour condamner un spoliateur que les lois humaines ne pouvaient atteindre jusque sur son trône féodal, les opprimés comptaient sur l'intervention divine. C'est ainsi qu'on courait le risque de rendre la divinité elle-même responsable de faits qu'il était plus raisonnable de rapporter à la force ou à la supercherie de ceux qui figuraient dans les diverses épreuves.

... « L'intervention divine dans les choses humaines, dit Marchegay, « *(Archives de l'Anjou)* était une croyance admise par l'opinion publique « et consacrée par la législation que les conquérants germains avaient im- « portée avec eux dans les Gaules. Quand on ne pouvait pas faire recon- « naître son droit par un tribunal jugeant sur pièces et sur enquête, on « offrait à la partie adverse le jugement de Dieu. Le défendeur ne pouvait « refuser de s'y soumettre sans par cela même s'avouer coupable. »

Plusieurs chartes du XIme siècle viennent à l'appui de ce qui précède : « 2 août 1066, adjudication aux moines de Saint-Florent, en vertu du ju- « gement de Dieu, *épreuve de l'eau bouillante*, de défrichements et de bois, « situés en Vallée, dans les paroisses de Saint-Lambert-des-Levées et de « Saint-Martin-de-la-Place, et que Geoffroy-le-Barbu, comte d'Anjou, « détenait injustement. » — *(Archives d'Anjou.)*

De 1070 à 1080, épreuves *par l'eau bouillante ;* les moines de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers et les chanoines de Saint-Maurille d'Angers.

En 1080, procès entre les moines de Saint-Nicolas et Guillaume Mainié, de Doué : *épreuves par l'eau bouillante.*

Autres procès du même genre et *épreuves de 1102 à 1125.*

Profitons de cette digression, se rattachant du reste à notre récit, pour prouver encore combien la cause du peuple était liée intimement alors à

celle du clergé : « Des deux ordres, dit M. Marchegay, qui concentraient « entre leurs mains la richesse et le pouvoir, le clergé était le seul qui sut « rendre son joug supportable. Les vassaux, les serfs même trouvaient en « lui un maître souvent juste et presque toujours humain dans l'exercice « de son pouvoir. Avec les seigneurs féodaux, au contraire, il n'y avait que « des devoirs rigoureux et cruels. » Les chartes du temps font foi des violences de ces seigneurs, qui les avouent eux-mêmes : ainsi celle de la fondation du prieuré de Courchamp, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin — *et ceste aumosne ge donne et octroice.... franche et quitte de toute coustume et de tout en tout de toute exaction, taillée, corvée, bians et aussi de toutes et chascunes autres violences que chevaliers soulent et ont acoustumée estorter, lever et avoir de leurs povres subjez.* — (Archives de la Préfecture d'Angers.)

Mais le fils du Conquérant touchait au terme de sa carrière et sa mort allait rendre le calme et le repos à notre province désolée, que tous les soins d'Hélie de La Flèche parvinrent à peine à relever.

Vers le mois de juillet 1100, le roi Guillaume chassait dans la forêt Neuve avec sa suite ordinaire, dont faisait partie Gaultier Tyrrel, chevalier de haut renom, né en France et seigneur de Foix et d'Amboise. Tout-à-coup un cerf parut; sans qu'on s'en fut aperçu, le roi avait quitté son poste pour en prendre un autre. Tyrrel, voyant l'animal à portée, lança sa flèche qui, rasant le dos du cerf, vint blesser mortellement Guillaume-le-Roux, qui expira presqu'immédiatement.

Etait-ce accident ou préméditation ? On ne peut répondre à cette question d'une manière précise. Orderic emploie cette expression — *perpetrato fascinore* — ce qui pourrait faire croire à un crime. En tous cas, Tyrrel eut peine à échapper à la fureur des courtisans et s'enfuit précipitamment en France; de là il se rendit à Jérusalem, où il mourut. (1)

(1) Li rois (d'Angleterre, Guillaume-le-Roux), chaçoit en une noeve foriest que *il avoit fait faire* de XVIII parroces ke il destruites en avoit. Là fu li rois occis, par mésaventure, d'une sajete dont Tyreus de Pois, ki o lui estoit, cuida ferir une bieste. Si failli à la bieste et si feri le roi qui outre la bieste estoit.... Et en cele foriest meismes s'i hurta en si faitement Richars, ses freres, à l'arbre que il en moru. Et de chou dist on molt que Dex le fist pour chou que il avoit les parroces ensi destruites et essorbées. (*Publications de la Société de l'Histoire de France; Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 67).

Ce fut Guillaume-le-Conquérant et non le Roux, qui créa la Forêt-Neuve aux dépens des populations rurales.

La chronique des ducs de Normandie, après avoir raconté un songe extraordinaire qu'eut Guillaume-le-Roux avant de partir pour la chasse, dit :

Corage out li rei voleir
E à ses genz le fist saveir
Qu'en la Nove-Forest ireit,
Si tost cum li jorz pareistreit,
Chacer, berser, si l'ont enpris,

Les historiens fixent la date de la mort de Guillaume au 2 août 1100. Il avait régné 12 ans et 10 mois.

Quoique le cadet, son frère Henri s'empara de suite et des trésors et du sceptre royal : il fut reconnu roi d'Angleterre et consacré à Westminster par Maurice, évêque de Londres.

Son frère Robert-Courteheuse, encore en Terre sainte, n'inspirait aucune confiance par son caractère mou et irrésolu, et Hugues de Chester, Robert de Bellesme et nombre de grands seigneurs qui se trouvaient en Normandie, se hâtèrent de passer en Angleterre pour rendre hommage à leur nouveau souverain, qui, dès les débuts de son règne, ne négligea rien pour se concilier l'affection de ses sujets.

Cet événement et ses conséquences étaient pour la cause si compromise d'Hélie de La Flèche d'une importance capitale.

L'évêque Hildebert obtint sa liberté bien peu de temps après la mort de son persécuteur, le roi Henri paraissant attacher peu d'importance à la possession du Maine, qui avait causé tant de soucis à ses prédécesseurs.

C'était pour Hélie le moment le plus favorable pour reprendre possession de son comté.

D'un côté, les seigneurs normands, libres pour ainsi dire de tout frein, armaient les uns contre les autres et vidaient leurs anciennes querelles — *Nunc habenis relaxatis toto nisu contra sese insurrexerunt et mutuis cædidibus ac damnis rerum miseram regionem rectore carentem desolaverunt* — (Orderic Vital); d'un autre côté, le chef manquait — *rector carens* — Robert-Courteheuse, apprenant la mort de son frère, revenait de Terre sainte et n'était pas capable de reprendre d'une main ferme les rênes —

Mais cele nuit fu mult pensis
E en merveilles grant error
Une ne dormi de ci qu'au jor ;
E quant il ne pout plus veillier,
Si vit un songe orrible e fier.

.... Sequente autem nocte, inter matutinas unus nostrum clausis oculis stabat et psallebat; et ecce illi quidam chartulam admodo parvam legendum exhibuit. Aspexit et in ea *Obiit Wilhelmus* scriptum invenit confestim aperuit oculos, et nullum vidit præter socios. *(Eadmerus de Vita S. Anselmi.)*

Suger (*liber de Vita Ludovici Grossi regis*) déclare avoir entendu ce seigneur affirmer avec serment qu'il ne se trouvait pas dans la même partie de la forêt où le roi chassait et qu'il ne l'y avait même pas vu ; nous donnons le texte latin trouvé dans une note de la chronique des ducs de Normandie, par ce qu'elle peint le caractère de Guillaume-le-Roux et contient l'appréciation d'un contemporain : « Cùm quadam die in Nova Silva venationi- « bus insisteret, subito inopinatu sagitta percussus, interiit. Divinatum est virum divina « ultione percussum, assumpto veritatis argumento, eo quod pauperum exstiterat intolera- « bilis oppressor, ecclesiarum crudelis exactor, et si quando episcopi vel prælati decederent, « irreverentissimus retentor et dissipator. Imponebatur a quibusdam cuidam nobilissimo « viro *Galterio Tirello*, quod eum sagitta perforderat. Quem cum nec timoret, nec speraret, « *jurejurando sæpiùs audivimus*, et quasi sacrosanctum asserere, quod ea die nec in partem « silvæ, in qua rex venabatur, venerit, nec eum in silva omnino viderit. »

relaxatæ — du gouvernement de la Normandie. Il rentra donc sans opposition dans son duché, en laissant, par sa nonchalance, toute liberté aux perturbateurs du repos public — *Rodbertus vero dux ducatum suum nemine prohibente recepit.* — En effet, Henri Ier était trop occupé pour le moment à s'affermir sur un trône qui lui revenait comme au plus digne, il est vrai, mais non de droit.

Robert, se replongeant dans ses habitudes de mollesse, ne pouvait plus faire obstacle aux projets du comte du Maine. Il se trouvait riche; son beau-père lui ayant remis, dit-on, la somme qui était nécessaire pour rembourser l'Angleterre de celle qu'il avait reçue à son départ pour l'Orient en échange de son duché — *Socordia nempè, mollitieque damnabiliter detentus est, ideoque despicabilis inquietis et ex legibus incolis factus est....* — (Orderic Vital.)

Cependant ce prince avait fait preuve en Orient des plus belles qualités guerrières, et les croisés avaient pensé un moment à l'élever sur le trône de Jérusalem, à la place de Godefroi de Bouillon. (1)

Le premier soin d'Hélie fut donc de se rendre au Mans, bien accompagné. Il reprit possession de la ville en refoulant la garnison dans les forts et dans la forteresse qu'Haimeric du Morier et Gaultier de Rouen gardaient et avaient pourvue de toutes les provisions nécessaires pour soutenir un long siège.

Souvent ils adressaient des menaces aux assiégeants ou échangeaient avec eux des plaisanteries. Cependant, étroitement bloqués, ils étaient complètement séparés du monde : ils auraient donc ignoré les événements qui changeaient la face des affaires, si Hélie n'avait pas pris soin de les en instruire

(1) La chronique Anglo-Normande (*continuation du Brut*) dit qu'après la prise de Jérusalem trois comtes furent choisis pour porter chacun un cierge devant le peuple, et que celui d'entre eux dont le cierge s'allumerait miraculeusement, serait élu roi :

E jà le mains le feu se prist
Ki del ciel vint, vean la gent
Ki dunke crient communement :
« *Robert* nostre *rois* serra,
« Le siege de David par droit tendra...
Mès Robert, ki aveit oi — oi, *appris.*
De Willam son frère e de Henri,
Coment Willam fut bersé, — bercé, *percé de flèches.*
E Henri son frere fu roi coroné,
Pur convaitise d'Engleterre — convaitise, *convoitise, désir [de posséder.*
K'il entendi prendre par guerre,
Tote la grace ad refusé
Ke Dex li avoit destiné; — Dex, *Dieu.*
Mès grant enco[m]brer encontra — encombrer, *malheur.*
Quant la grace deu refusa. — deu, *entièrement.*

De cette légende miraculeuse acceptée par le poëte, on peut conclure que Robert-Courteheuse refusa la couronne de Jérusalem, qui lui avait été décernée pour aller réclamer celle d'Angleterre qui lui échappa malgré le concours des hauts barons anglais.

dans ses entretiens intimes avec eux. Telle était l'estime qu'il avait su leur inspirer, qu'ils lui donnèrent le privilége de vêtir une tunique blanche et de venir dans l'intérieur de la Tour, dont les portes lui étaient ouvertes toutes les fois qu'il le désirait — *Heliæ comiti privilegium dederunt ut quotiescumque vellet, albam tunicam indueret; et sic ad eos, qui turrim custodiebant, tutus accederet* — (Orderic Vital). Il profitait donc de cette permission, connaissant la loyauté chevaleresque de ses adversaires. Un jour, ils lui dirent franchement qu'ils se croyaient au-dessus de toute atteinte par la force de leurs remparts et les provisions de tout genre qu'ils possédaient, mais qu'ils avaient réfléchi que cette situation ne devait pas se prolonger, tant dans l'intérêt des uns que des autres, et qu'il serait bon qu'ils fissent trêve jusqu'à ce qu'un de leurs envoyés leur eut apporté une réponse du roi d'Angleterre et du duc de Normandie.

Après avoir conféré avec Foulques d'Anjou, qui était venu lui apporter son concours, Hélie accueillit la proposition des anglo-normands, espérant qu'elle mettrait fin à ce conflit. Il ne se trompait pas.

Robert avait les yeux fixés sur l'Angleterre beaucoup plus que sur le Maine; il aspirait d'ailleurs au repos et n'était pas, répondait-il, remis des fatigues de son long pèlerinage. Il engageait donc les assiégés à rendre les forts du Mans au comte Hélie. — *Longo, inquit, labore fatigatus sum, et ducatus mihi sufficit Normannorum. Invitant me etiam proceres angliæ, ut festinem pelagus transire, quia parati sunt me in regem suscipere.*

On le voit, Robert-Courteheuse maintenait encore avec plus ou moins de ferme vouloir ses prétentions sur la couronne d'Angleterre.

La réponse d'Henri Ier à l'envoyé des assiégés du Mans fut à peu près la même. Il était trop surchargé d'affaires importantes pour les secourir, et préférait s'acquitter loyalement de ses obligations à s'engager par orgueil dans des entreprises étrangères. — *Ille verò* (Henricus) *transmarinis occupatus negotiis regni, callidè maluit sibi debita legaliter amplecti, quam peregrinis præ superbiâ et indebitis laboribus nimis merari.* — (Orderic Vital.)

D'ailleurs n'était-il pas bien préférable d'avoir pour alliés le puissant comte d'Anjou et celui du Maine au moment même où il allait avoir à combattre les prétentions de Robert, son aîné, prétentions justes, s'il avait été digne de les faire valoir.

D'après les réponses des deux fils du Conquérant, qui renonçaient ainsi formellement à la possession de cette province, Gaultier et Aimeri, ayant fait preuve d'une fidélité à toute épreuve et se trouvant déliés de leur serment, prièrent Hélie, qu'ils appelaient le Bachelier blanc (1) — *Candidus*

(1) « Hélie devenu homme, dit M. J. Clère, mérita, le beau nom de Chevalier candide. » (*Histoire de l'école de La Flèche.*)

Bacularis — de venir les trouver, et après lui avoir déclaré qu'ils se rendaient non parce qu'ils étaient à bout de forces, mais pour obéir à la volonté de leurs souverains, ils le reconnurent comme comte du Maine et lui remirent la citadelle avec tout ce dont Guillaume-le-Roux l'avait pourvue — *Undè, strenue vir, probitatem tuam agnoscentes, te eligimus, et arce redditâ, te principem hodiè cenomannorum constituimus* — (Orderic Vital).

La paix étant donc ainsi conclue, la garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre et le comte Hélie accompagna ses braves adversaires hors de la ville avec 200 cavaliers pour les garantir de toute insulte de la part des habitants, qui se ressentaient encore de toutes les pertes qu'ils avaient essuyées depuis trois ans et n'auraient pas laissé échapper l'occasion de se venger — *Helias vero comes cum c.c.militibus eos per urbem incolumes eduxit et ne à civibus quorum domos præterito anno combusserant, læderenter, alacriter protexit.*

Désormais, Hélie, seigneur de La Flèche, était comte du Maine non-seulement par son droit de naissance, mais encore par l'abandon volontaire des deux princes, qui seuls auraient pu lui discuter ce droit.

Il s'allia donc à eux — *Fœdus amicitiæ cum Rodberto duce et Henrico rege postmodùm copulavit, eorumque bellis viriliter interfuit : unique multùm nocuit, alterique ingens suffragium contulit.* — (Orderic Vital.)

S'il s'allia à ces deux princes, ce ne fut que jusqu'au moment où il fallut choisir entre eux deux ; et dans les événements dont nous allons faire le récit, il apparaît clairement qu'il s'attacha, aussitôt la guerre déclarée entre les deux frères, à Henri Ier, roi d'Angleterre, le plus fort et surtout le plus habile.

En renonçant pour lui-même à la possession du Mans et de tout le comté, Robert-Courteheuse avait déclaré qu'il songeait à revendiquer ses droits à la couronne d'Angleterre. Il y était, en effet, encouragé par les seigneurs anglais, qui avaient, dès le début du nouveau règne, éprouvé les rudes effets de la fermeté d'Henri Ier. Pour le bien de ses peuples, ce prince avait cherché à mettre un frein à leur licence et à leurs désordres datant, du reste, de l'époque de la conquête. Ces seigneurs auraient donc préféré être soumis à un prince sans caractère, comme Robert, pour se livrer à leurs passions de tout genre sans crainte de répression. Il n'y avait alors en Angleterre que des *vainqueurs* et des *vaincus;* et ces derniers, écrasés par leurs farouches oppresseurs, ne savaient où abriter et le peu qu'il leur restait encore et l'honneur du foyer conjugal. Henri Ier, dans tous ses sujets, quels qu'ils fussent, ne voulut voir que des anglais, ayant droit à la pro-

Ce nom, que ses vertus lui auraient certainement mérité, ne lui a été donné que dans la circonstance que nous venons de citer.

tection directe du souverain. Il chercha, en effet, un moyen d'assurer à ses prétentions de légitime possession du trône l'appui de la faveur du peuple. Les anglais, se rappelant encore avec reconnaissance leurs monarques saxons, les voyaient avec regret exclus du trône. Mathilde, un des rejetons de cette race, renonçant à toute prétention à la royauté, était élevée dans un couvent où elle avait déjà pris le voile. Ce fut sur elle qu'Henri jeta les yeux, espérant que la race saxonne se confondrait ainsi dans la race normande, le sang de ces deux nations devant couler dans les veines de ses héritiers. Un concile releva Mathilde de ses vœux, et, femme d'Henri Ier le roi *normand*, la fille des rois saxons vint s'asseoir auprès de lui sur le trône d'Angleterre. — (Bertrand de Molleville). Aussi les seigneurs alarmés engagèrent-ils Robert à passer de suite en Angleterre. Robert de Bellesme et ses deux frères se déclarèrent d'abord tacitement, puis ouvertement pour le duc de Normandie, qui se laissa aller par leurs dangereuses insinuations à tenter cette folle entreprise.

D'un autre côté, les seigneurs normands, méprisant leur duc, résolurent de se soumettre au roi d'Angleterre, aussitôt qu'il leur en donnerait l'occasion.

Telle était la situation, quand Robert-Courteheuse traversa en automne le détroit avec une armée nombreuse, disposé à disputer à Henri, son cadet, la couronne d'Angleterre. Mais celui-ci se montra bien habile. Il ne pouvait pas compter d'une manière absolue sur la plupart des seigneurs anglais qui avaient fomenté cette entreprise après lui avoir prêté serment de fidélité. Il les réunit néanmoins sous ses enseignes et marcha au-devant de son frère, dont il connaissait bien le caractère. Avant d'en venir aux mains, il chercha à se ménager une conférence avec ce prince, qui se laissa bientôt gagner et consentit à une réconciliation, qui compromettait singulièrement une grande partie de ses partisans.

Il passa deux mois avec le roi et retourna à Rouen comblé de présents, laissant dans le plus grand embarras les traîtres qui avaient désormais tout à craindre du courroux de leur souverain. Autant Henri se montra magnifique à l'égard de ceux qui lui étaient restés franchement fidèles, autant il fut implacable pour les perfides : il ne pardonna pas surtout au comte de Schrewsbury Arnult, au comte de Lancastre, à Robert de Pontefract, à Guillaume de Warren, au comte de Cornouailles, qui furent poursuivis sur différents chefs d'accusation et bannis du royaume avec confiscation de leurs biens. Robert de Bellesme subit le même sort, et le roi le chassa de toutes les possessions qu'il tenait de son père Roger de Montgomery.

Le duc de Normandie jugea que son frère avait, par ses rigueurs, manqué aux conditions du traité ; il revint à Londres pour s'en plaindre, mais il y fut si mal reçu qu'il fut très-heureux de pouvoir s'échapper en renon-

çant à la pension qui avait été stipulée à son profit. Exaspéré et de retour dans ses Etats, il y exhala sa fureur pendant trois années par d'innombrables attentats.

Robert de Bellesme, de son côté, donnait cours à son implacable haine contre le roi Henri en faisant la guerre avec acharnement aux partisans des anglais, aidé par son neveu Guillaume, comte de Mortain.

Hélie, uniquement occupé pour le moment, avec l'évêque Hildebert, à effacer dans le Maine toutes les funestes traces des guerres successives qu'il avait soutenues, restait neutre, tout en ne permettant pas à son terrible et féroce voisin d'impiéter sur son domaine. Il voyait un nouvel orage se former en Normandie; il observait, tout en ne doutant pas qu'au premier jour il serait tenu de prendre un parti; mais déjà il n'y avait plus à hésiter à ce sujet, non-seulement au point de vue d'une saine politique, mais aussi dans l'intérêt général, dominant souvent les droits les plus imprescriptibles des princes. Toute la Basse-Normandie était écrasée par les déprédations du comte de Bellesme et de ses satellites, l'Eglise était opprimée ainsi que ses ministres.

Robert-Courteheuse, plongé dans la mollesse et les plaisirs, oubliait tout, amis et ennemis.

La Normandie, enfin, gémissait sous cette tyrannie du désordre toujours sans remède, à moins d'une crise radicale.

Le roi Henri, instruit de tous ces désastres, passa en Normandie au printemps de l'année 1105 et aborda à Barfleur la seconde semaine du carême; le samedi de Pâques il prit ses logements à Carentan sur les gués de la Vire.

Le vénérable Serlon, évêque de Séez, arriva le premier auprès du roi pour lui offrir ses services, et lui exposa, dans un long et touchant discours, combien il était urgent qu'il vint mettre un terme aux calamités de tout genre qui désolaient ce beau pays, par suite des désordres de son frère et de la cruauté des seigneurs, qui abusaient de sa faiblesse.

Après avoir célébré la fête de Pâques, Henri envoya des ambassadeurs au roi de France et à Foulques, comte d'Anjou, en leur annonçant sa décision de mettre définitivement un terme à tous ces méfaits : « Au nom du « Seigneur, disait-il, je m'exposerai aux fatigues pour obtenir la paix, et, « avec votre aide, je chercherai soigneusement les moyens de rendre le « repos à l'Eglise de Dieu. »

Le comte Hélie avait rejoint le roi d'Angleterre avec tous les hommes d'armes dont il pouvait disposer et l'accompagna devant la place de Bayeux, défendue par Gunhier d'Aunai. Cette place fut bientôt brûlée de fond en comble et toute la garnison faite prisonnière. Caen se rendit à discrétion, mais Henri n'attaqua pas Falaise, le comte Hélie s'étant retiré sur l'invitation des Normands, dit Orderic, qui n'en donne pas le motif.

Malgré une tentative d'accomodement, la guerre n'en recommença qu'avec plus d'acharnement, et, de la Pentecôte à la Saint-Michel, on ne cessa de part et d'autre de piller et de brûler.

Les événements se compliquaient : la guerre était arrivée à son paroxisme. Henri Ier, n'entre voyant pas de résultat prochain, résolut d'adresser à son frère des propositions qui ne pouvaient convenir qu'à un homme comme lui. Il lui demanda l'abandon de toutes ses places fortes, et le gouvernement de la Normandie, s'engageant à lui payer chaque année, sur le trésor de son royaume, la pension qu'il lui avait retirée.

Les conseillers du duc, qui voyaient dans ces propositions leur perte personnelle, l'en détournèrent, quoiqu'elles fussent de nature à flatter le caractère efféminé du prince. La continuation de la guerre fut donc décidée.

Henri Ier avait auprès de lui Hélie, comte du Maine, Guillaume d'Evreux, Robert de Meulan, Ranulfe de Bayeux, Raoul de Conches, Robert de Montfort, Robert de Grantmesnil. Dans l'autre camp, Robert-Courteheuse était entouré du comte de Bellesme, du comte de Mortain, de Robert d'Estouteville, de Guillaume de Ferrières avec leurs troupes.

Tinchebray est un bourg situé auprès de la source du Noireau, entre Vire et Falaise. Ce fut dans la plaine au-dessous du château que, la veille de la Saint-Michel 1106, Henri fit mettre son armée en bataille en la divisant en trois corps commandés chacun par Ranulfe de Bayeux, le comte de Meulan et Guillaume de Varenne, qui, depuis que le roi lui avait restitué le comté anglais de Surrey, avait abandonné le duc Robert pour se dévouer à son service. (Orderic Vital. — Depping.) Outre les trois corps, il y avait encore le quartier général, que composaient les anglais et les normands à pied (les archers probablement) commandés par le roi lui-même. Hélie était à la tête de la cavalerie mancelle et bretonne, formant un cinquième corps séparé et ayant sa place de bataille sur l'un des flancs de l'armée.

Les troupes du duc de Normandie étaient divisées en deux corps seulement, commandés l'un par Robert de Bellesme et l'autre par son neveu, le comte de Mortain. Celui-ci attaqua le premier et se jeta avec tant d'impétuosité sur le premier corps à pied de l'armée royale qu'il se fit bientôt une épouvantable mêlée. Tandis que les royaux repoussaient l'ennemi de leur mieux, Hélie de La Flèche, à la tête ses cavaliers, le prit en flanc et le força bientôt à songer à sa sûreté. C'est ainsi que notre valeureux comte décida de la victoire. Et comme dans le même moment le comte de Bellesme prit la fuite avec les siens, (1) Robert-Courteheuse resta à la merci des assail-

Le duc Robert, qu'en teneit pris
(Mais assez aveit veire gris, — veire, *vraiment*. — gris, *fourrure*.
Cheres viandes et deport), — deport, *plaisir*.
Fu à Bristout en ceu tem mort. — Bristout, *Bristol*.

lants. Dix mille piétons et quatre cents chevaliers furent faits prisonniers en même temps que le duc. Trainé à la suite du roi son frère et espérant le fléchir par la plus humble soumission, celui-ci envoya l'ordre à tous les commandants des forteresses de les rendre au vainqueur.

Il fut emprisonné avec le comte de Mortain, qu'on eut beaucoup de peine à arracher des mains des bretons, à Kardiff, dans le comté de Galles; il y mourut en captivité vingt ans après. Il avait été 19 ans duc de Normandie.

Nous avons dit qu'il avait d'abord été fiancé à Mathilde, sœur d'Herbert-le-Jeune, qui décéda avant l'âge nubile. Il était parti pour la Terre sainte en septembre 1096, accompagné de son oncle Odon, évêque de Bayeux, de Philippe-le-Clerc, fils du comte Roger, de Rotrou, fils de Geoffroy, comte de Mortagne, et autres chevaliers d'une valeur éprouvée. Il s'était trouvé à la prise de Jérusalem et avait, dit-on, refusé la couronne qui fut donnée à Godefroy de Bouillon. En revenant de Terre sainte, il avait épousé Sibille, fille de Geoffroy, comte de Conversano, ville du royaume de Naples. Cette princesse mourut empoisonnée, en 1102, et fut enterrée dans la nef de la cathédrale de Rouen. Orderic Vital en parle ainsi : *Hœc nimirum bonis moribus floruit, et multis honestatibus compta, his qui noverant illam, amabilis exstitit...* (1) On appelait Robert *Courteheuse*, parce-

De lui garder out esté mestre	
Robert li quens de Glocostre; (a)	li quens, *le comte.*
Lui l'aveit comandé li reis,	
Kar mult ert sages et corteis.	
S'cissi est veirs cum nos lison,	
Vint e oit anz fu en prison.	vint et oit, *vingt-huit.*
Cest mundo li covint laissier	
Dreit au novain jor de fevrer;	
En Seint-Pere de Gloecestre	
Deit li suen cors gesir e estre.	deit, *doit.* — suen, *son.*

(a) Le comte de Glocestre, sage et courtois chevalier, avait été chargé par le roi de la garde de Robert son frère.

(1) Sibille fut la mère de Guillaume-Cliton, qui paraît avoir vécu sous l'influence de la fâcheuse étoile de son père. Nous aurons bientôt à en parler au sujet de Louis-le-Gros et de Geoffroy-le-Bel, comte d'Anjou, gendre d'Hélie de La Flèche.

ROBERT-COURTEHEUSE.

En repaire de son veage	*au retour de son voyage.*
Out pris mollier corteise et sage	mollier, *mulier femme.*
(*Sebile* out non) e suer germaine.	suer, *sœur.*
Guillaume au duc de Conversaine.	
Un fiz out la dame de lui;	
N'en out plus eir, si cum je qui;	eir, *héritier.* — je qui, *je pense.*
Guillaume out non des petitece,	petitece, *enfance.*
Out assez valor et poece.	
Sa mere fut, si cum je vos cunt,	je vos cunt, *je vous conte.*
Des plus beles femmes del munt.	del munt, *du monde.*
Honeste e sage e mult amée;	mult, *beaucoup, multùm.*

qu'il portait toujours des bottes fort courtes dites houzeaux. Telle fut la fin de ce prince, léger, faible, dissolu, mais fort brave. Ses compagnons, Guillaume de Mortain, Robert d'Estouteville et autres expièrent leur défaite par une prison perpétuelle.

Robert de Bellesme avait d'un coup d'œil jugé la bataille perdue et le mal irréparable; il était trop brave pour reculer, s'il eut aperçu quelque chance de victoire, mais en même temps trop habile pour se sacrifier et surtout tomber entre les mains de son ennemi personnel. Il savait qu'en politique, il faut surtout gagner du temps. Il était d'ailleurs encore puissant malgré les pertes qu'il avait subies par la confiscation des biens qu'il possédait en Angleterre. Il se sentait de force à tenter le sort de la guerre et il chercha à entrainer Hélie dans ses projets.

A ces insinuations, le noble comte répondit par un refus formel. Voyant alors toutes ses tentatives de corruption échouer (1), Robert de Bellesme, aussi fourbe qu'il était cruel, feignit de se rendre aux sages représentations de celui sans lequel il ne pouvait rien entreprendre de sérieux, et abusant du caractère si magnanime de ce comte auquel il avait fait tant de mal, il le remercia des bons conseils qu'il venait de lui donner et le supplia de le faire rentrer dans les bonnes grâces du roi.

A la prière du comte Hélie, Henri Ier, qui ne pouvait rien lui refuser, en raison du service éclatant qu'il lui avait rendu, accorda grâce pleine et entière à Robert, comte de Bellesme, à la condition qu'il restituerait tout ce qu'il avait pris sur le domaine de la couronne. D'un autre côté, il lui donna Argentan et le réintégra dans la vicomté de Falaise ainsi que dans tous les autres biens qui avaient appartenu à son père, Roger de Montgomery.

Ne fu dame plus honorée
Toz jorz ert si corages liez.
Quant li dux s'ert de li loigniez,
S'alout cent tanz, n'en falleit gaires,
Par li mult mieuz toz li afaires
Que quant li suens cors i esteit;
Mult par ert sages e mult valeit.
Poi vesqui mult en Normendie,
Kar riches dames par envie
Li donerent la mort à la fin.

toz jorz ert corages liez, *toujours eut le* [*cœur gai.*
loigniez, *éloigné.*
s'alout, *se réjouit* — cent tanz, [*cent fois.*
suens, *son.*

Robert-Courteheuse menait une vie désordonnée; il est probable que jalouses de Sibille, les maîtresses du prince lui auront donné la mort.

(2) « *Henrico confœderatus sum, nec ullam in eo divortii causam reperire possum......* »
Eumque Rodbertus Heliam inflexibilem ad incongruas factiones invenisset, et consilium ejus utilitatis legitimique census plenum comprobasset, sagaci conciliario versipellis quasi ex toto immutatus gratias egit, concordiam per eumdem regem requisivit. Et quia inter regem et comitem maxima familiaritas erat, obtinuit Argentonium, et quæque de domino principali præoccupaverat, reddidit. Falesiæ vero vice-comitatum et reliquæ quæ patris ejus fuerant, impetravit. — (Ord. Vit.)

Un des derniers actes importants du seigneur de La Flèche fut donc non-seulement de pardonner à un ennemi acharné, mais encore de le rendre plus puissant que jamais au moment où ses complices languissaient dans une prison qui ne devait plus s'ouvrir que devant leur dépouille mortelle.

Le comte Hélie ne prit plus les armes, après la victoire de Tinchebray, que pour venir en aide à ses alliés. Ainsi, au mois de septembre de cette même année 1106, il se trouvait au siége de Candé avec Geoffroy-Martel II, auquel il avait fiancé sa fille unique et reconnu en conséquence comme héritier de ses biens et de son comté. Nous avons dit dans quelles circonstance ce jeune prince, si bien doué et qui donnait les plus grandes espérances, fut mortellement blessé le 19 mai et mourut le 7 septembre. Hildebert composa l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau, dans l'église de Saint-Nicolas d'Angers.

Hélie et son futur gendre ne se quittaient plus, surtout sur le champ de bataille : celui-ci ne commandait pas la cavalerie angevine à Tinchebray sous les ordres de son beau-père ; car cette bataille se donna après sa mort. Nous attachons une certaine importance à ces dates, qui viennent prouver qu'il y eut dans la même année une trêve ou au moins deux campagnes distinctes contrairement au dire de quelques écrivains. Henri Ier, roi d'Angleterre, entama la première au moment de Pâques de l'année 1106, Hélie et Geoffroy furent le rejoindre et coopérèrent à la prise de Caen et de Bayeux ; nous retrouvons Hélie et Geoffroy au mois de mai devant Candé où se termina la carrière de Geoffroy, et le 27 septembre, Hélie, avec les Manceaux, les Angevins et les Bretons décidait du gain de la bataille de Tinchebray.

D'après le récit de Belle-Forest, Bertrade, alors reine de France et mère de Foulques d'Anjou, auquel, par un crime, elle avait assuré l'héritage du Réchin, aurait cherché à mettre en tout et pour tout son fils au lieu et place du malheureux Geoffroy-Martel ; « mais Geoffroy mourant (comme dit est) « par les ruses et traîtreuses menées de Bertrade, sa belle-mère, ceste cy « estant encore avec le roi Philippe, *son premier* mary, feit tant que la « ville du Mans fut accordée à son second fils Foulques, qu'il avait eu de « la susdicte Bertrade ; et ainsi le comte Hélie, fortifié du costé d'Anjou, se « mit en deuoir de recouvrer la cité du Mans... que Guillaume-le-Roux luy « tenait encore... » Ce récit renferme plusieurs erreurs.

Foulques était le fils du Réchin et non de Philippe, qui fut le second mari et non le premier, et ensuite Guillaume-le-Roux était mort en 1100 et ne pouvait plus détenir la ville du Mans au comte Hélie, qui, en 1106, était complètement maître de ses Etats.

Mais nous admettons parfaitement que Bertrade n'ait rien négligé pour unir son fils Foulques d'Anjou à Eremburge, qui, du reste, n'était pas

encore nubile — *qui (Fulco) ab Helia, cennomanense comite, unicam filiam suam, quam Martellus frater suus, licet sibi promissam,* NON NUPSERAT, *dari sibi cum cenomannico consulatu impetravit; sicque cenomannicus et andegavensis consulatus conjunctus esse disnoscitur.* — (De Gesta consulum andegavorum).

Ainsi la belle Eremburge fut de nouveau fiancée au second fils du Réchin après l'avoir été au premier.

Mais le mariage ne se fit qu'après la mort d'Hélie, ainsi que nous le disent le *Gesta Ambazentium Dominorum* (l'Histoire des actes des seigneurs d'Amboise) : « *Interea Fulco, comes Andegavorum,* POST OBITUM « HELLÆ CENOMANNENSIS, *filiam ejus* DUXIT UXOREM ; *quæ quia Radulfi et* « *Hugonis cognata erat, utrique in celebrandis nuptiis affluerunt, quibus* « *Fulco promisit quod non eis ampliùs noceret, imo amore uxoris* « *suæ....* »

Foulques, depuis roi de Jérusalem, devint comte d'Anjou en 1109, à la mort de son père Foulques-Réchin, et la même année ou en 1110 comte du Maine, suivant la date qu'on adoptera comme étant celle de la mort d'Hélie, dont il épousa la fille peu de temps après.

Après la mort de Mathilde de Château-du-Loir, le comte Hélie épousa en secondes noces Agnès, fille de Guillaume, comte de Poitou, mariée d'abord à Alphonse, roi de Castille et de Léon, et *répudiée par lui.* Cette union ne fut pas longue, car le comte Hélie mourut le 11 juillet *1109,* suivant Trouillard, et en *1110,* suivant Orderic Vital. Nous ne pensons pas devoir positivement adopter la date inscrite sur la pierre tumulaire du comte le 11 juillet 1109, date qui est celle de Trouillard. Cependant, et *sous toutes réserves,* nous maintenons en tête du chapitre cette date en 1109 en raison de cette inscription sur le tombeau d'Hélie. Historiquement, du reste, ce point discuté est d'une minime importance.

Du moment qu'il y a plusieurs avis, nous disons que celle du 11 juillet 1110 est celle qui nécessairement est la plus exacte (voir la note). (1) Or dans

(1) Nous devions rechercher quelle avait été la cause de la répudiation qui avait fait descendre Agnès du trône de Castille, ne pouvant admettre que le comte Hélie, ayant encore auprès de lui sa fille Eremburge, lui eut donné pour belle-mère une femme dont la conduite eut été la cause d'un scandale.

Dom Piolin écrit : « mariée d'abord à Alphonse, roi de Castille et de Léon, et *répudiée* « *par lui...* » L'épitaphe gravée sur son tombeau nous dit : « *Agnetem Guillelmi Pictavo-* « *rum Comitis filiam, Eidelphonsi Galiciæ Regis viduam...* » Alphonse, roi de Castille et de Léon est le même que le roi *de Galice;* car la Galice, province du royaume d'Espagne, fut érigée en royaume particulier par Ferdinand-le-Grand, roi *de Léon* et *de Castille,* pour l'un de ses fils Garcie, en 1065, mais elle fut peu après *réunie à la Castille.* Dans l'inscription *Galiciæ Regis,* il n'y a pas erreur ; la *partie* y est mise pour *le tout;* elle est fautive en ce qu'elle nécessite une recherche. Mais il y a erreur positivement dans l'expression *viduam;* elle est peut-être volontaire par convenance, celle de répudiée ou séparée ne pouvait pas être inscrite sur un monument. Trouillard (p. 99) dit : « il épousa en secondes noces « Agnès, fille de Guillaume, comte de Poictou, veufve d'Alphonse-le-Viel, roy de Galice,

l'art de vérifier les dates, celle de la mort d'Hélie 1110 a été adoptée, se trouvant fondée sur deux chroniques de Saint-Aubin d'Angers.

Tel avait été Hélie, comte du Maine, second seigneur de La Flèche, tel il fut à la mort. Il eut le bonheur d'être assisté à ses derniers moments par Hildebert, devenu son ami et l'un des prélats les plus remarquables de cette époque. Hélie fit éclater à cette heure suprême les profonds sentiments de piété, qui avaient fait la règle de toute sa vie. Et quand Agnès, sa seconde femme, et Eremburge eurent recueilli son dernier soupir, Hildebert fit ensevelir son corps dans l'église abbatiale de la Couture. « On lui « éleva, dit Dom Piolin, à gauche de l'autel majeur, un tombeau sur lequel « il était représenté en habit de guerre, le casque ou le pot de fer en tête, « avec son écu de forme triangulaire, chargé d'une croix ancrée (1), la « hache pendante dans un long fourreau. Ce tombeau était regardé comme « l'un des plus beaux monuments de ce genre.

Hildebert avait composé en latin l'épitaphe du comte.

Jura tuens, et pacis amans, maximus armis,
Helias, censor scelerum, patronus honesti ;
Justitia et quidquid in principe mundus adorat
Occidit, et pariter pax et decus urbis et orbis
Excidit, Helia patriæ Heu! et rebus adempto.

Ce tombeau a été gravé par les soins de Dom Montfaucon dans les *Monuments de la Monarchie française*. Il pense, dit Dom Piolin, que l'écusson a été ajouté longtemps après la mort d'Hélie; c'est possible, mais il faut se souvenir que la croix était la marque habituelle de tous les effets divers à son usage.

« On voyait à la Couture, dit Trouillard, son sépulchre élevé de trois « pieds et sa statue couchée et taillée en relief sur sa tombe. » Il a été détruit en 1793.

Le frère Michel l'Aigneau, religieux de cette abbaye, a composé aussi son épitaphe, qu'il fit graver sur une table en marbre noir et en lettres capi-

« mais il mourut l'unzième juillet, l'an vuze *cens neuf*... » Or ce vieux roi de Castille et de Léon, Alphonse VI, est mort *cette même année* 1109, ne laissant qu'une fille naturelle, Ouraque, mariée à Alphonse VII, roi d'Aragon. Il nous paraît donc difficile que dans un espace si bref ces trois événements le *veuvage* d'Agnès, son *mariage* avec le comte Hélie et son *second veuvage* puissent trouver place.

Nous devons donc croire, comme dom Piolin, qu'Hélie est mort le 11 juillet 1110. D'ailleurs cette époque concorde mieux avec les événements que la mort d'Hélie a fait surgir au sujet du Maine.

Agnès ne fut pas répudiée, mais son mariage avec Alphonse, roi de Castille, fut cassé pour cause de parenté trop rapprochée en 1080; cette date indique qu'à l'époque de son union avec Hélie, elle ne devait plus être jeune.

(1) L'usage des armoiries n'existait pas encore. On se rappellera qu'Hélie portait la croix sur toutes les parties principales de son armure et de l'équipement de son cheval de bataille.

tales d'or, enchassée dans un cadre de pierre orné de deux colonnes de marbre jaspé.

Epitaphium Heliæ
Cenomanorum Comitis.

Hic jacet Helias, Joannis Flexiensis et Paulæ filius, post Hugonem consobrinum Comes, qui Mathilde de Geruasii Castrolidii filia, fatis functa, Agnetem Guillelmi Pictavorum Comitis filiam, Eidelphonsi Galiciæ Regis viduam duxit, Guillelmum Rufum Angliæ Regem, et Robertum Normanniæ Ducem, Cenomaniam occupantes, trium annorum præliis debellatos expulit : Henrici I, deuictorum Principum hæredis gratiam virtute demeruit : Galea, Clypeo, Ense, Ephippio, sacra Crucis imagine signatis summa fiducia in præliis utebatur. Victor Ecclesiis ornandis, pauperibus alendis, popularibus leuandis animum appulit : Missarum solemniis singulis diebus interfuit, inter-orandum tam vehemens, ut lachrymis vultum sæpissime irrigaret : In ieiuniis tam austerus, ut qualibet sexta feria ab omni cibo et potu abstineret : Eremburgem filiam unicam, Fulconi Andegavorum Comiti collocaruit, ex qua Gaufridus Comes, Henrici II. Angliarum Regis pater. Obiit v. Id. Iulii, Anno salutis M. C. IX. Ab Hildeberto cenoman. Episcopo in hac S. Petri Basilica nullis non lugentibus sepultus.

Hujus fratres, Goisbertus et Enoch, ex militibus in hoc Cœnobio Monachi facti, in eadem Basilica sepulti sunt.

Ad æternam ejusdem piissimi et maximi Principis memoriam, vetus hoc Sepulchrum instauravit humilis Frater Michael l'Aigneau, huius Cœnobii Præpositus, tertiùm Prior Claustralis, et Prior Joyeo in Charnia, Anno Domini M. DC. XLI.

(*Mémoires des comtes du Maine*, par Trouillart, 1643.)

L'historien Trouillard ayant écrit ces mémoires deux ans après que le moine de la Couture eut rendu cet hommage à la mémoire du comte Hélie, a adopté la date de la mort d'Hélie et la qualité de *veuve* d'Agnès consignées dans cette inscription tumulaire.

Tous les monastères du Maine ressentirent les effets de la pieuse munificence du comte, munificence qu'il étendit sur les cloîtres des provinces voisines, en particulier sur Saint-Aubin d'Angers, Saint-Martin de Séez et le Mont-Saint-Michel. « Beaucoup de simples églises paroissiales eurent « part à ses largesses, dit Dom Piolin. Il donna à tous les curés du Passais « le droit de faire paître leurs porcs dans les forêts de Passais et d'An- « daine. Aussi après sa mort, tous les curés furent obligés de se rendre « chaque année à l'abbaye de la Couture pour prendre part à la célébration « de l'anniversaire du généreux comte. Cette coutume se pratiquait encore « au XIV[me] siècle.

« Le chapitre de l'église cathédrale faisait également mémoire du comte

« Hélie le 11 juillet. Le nécrologe rappelle qu'au commencement de son « *Consulat*, ce seigneur confirma au chapitre tous les droits que Hugues, « *fils de Geoffroy-Martel* (1), avait remis entre les mains de l'évêque Hoël, « comme indemnité des pertes qu'avait encourues l'Eglise et des injures « personnelles que ce prélat avait souffertes pendant les troubles précé- « dents............ Le comte Hélie ratifia aussi les dons que son beau-père « Gervais de Château-du-Loir avait faits à Saint-Julien. » — (Dom Piolin.) Il concourut pour cent quarante-sept pièces d'or pour la reconstruction de l'église cathédrale qu'il avait enrichie, du reste, de dons magnifiques.

Après le mariage d'Eremburge, sa belle-fille, Agnès, veuve du comte Hélie, avait eu d'abord le désir d'aller visiter les Lieux saints; mais d'après les avis d'Hildebert, elle prit l'habit religieux dans un cloître et y passa le reste de ses jours dans les exercices de la plus haute piété.

Avec Hélie, second seigneur de La Flèche, s'éteignit la branche mâle des comtes du Maine, issus de la maison de Beaugency.

Maître Wace l'avait aussi chanté dans ses vers :

Helies fut de grant poeir
Mult eut grant terre è grant aveir,
Cil del Mans à li se tencient
D'avancier li s'entremetteient
È li homes de la loée
Estoient tins à sa criée...
Ès li barons de la contrée
Orent par li mainte meslée
Mult le prisoent è amoent
È à seignor le désiroent.
(Robert Wace. — *Roman de Rou.*)

---

(1) Hugues ne peut être le fils de Geoffroy-Martel; il l'était d'Azon et c'est le comte du Maine qui a cédé sa dignité à Hélie.

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE PREMIER

2e MAISON D'ANJOU. — FOULQUES V, TROISIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE, COMTE D'ANJOU, DE TOURAINE ET DU MAINE.

(De 1009 à 1129.)

Lorsque Bertrade de Montfort quitta Foulques-le-Réchin pour suivre Philippe Ier, roi de France, elle avait emmené avec elle son fils Foulques, encore tout enfant, pour le faire élever à la Cour de France. Mais, à la mort de Geoffroy-Martel, mort qui secondait si bien les ambitieux desseins qu'elle avait formés pour son fils, le roi Philippe confirma la possession du comté d'Anjou à Foulques, et, comme il était encore fort jeune, le confia à Guillaume, duc de Poitiers, qui se trouvait par hasard à la Cour, pour qu'il le reconduisit à son père Foulques-le-Réchin. Manquant à sa parole, ce duc, pour obtenir du comte d'Anjou de comprendre dans son territoire les places qui se trouvaient sur les confins de l'Anjou et du Poitou, retint le jeune Foulques en prison jusqu'à ce qu'elles lui aient été concédées, malgré les menaces du roi de France et de Bertrade.

Nous avons dit que Geoffroy-Martel, mort des suites de sa blessure, avait été fiancé à Eremburge, fille d'Hélie de La Flèche, l'une des plus brillantes fleurs de cette contrée angevine si fertile en plantes suaves et odorantes. Ce prince si distingué laissait donc à son frère, en mourant, une double couronne, puisqu'à celui-ci fut assuré celle du Maine avec la main d'Eremburge, qui devint la providence des malheureux et des opprimés en adoucissant, par sa douce influence, la rigueur des arrêts rendus quelquefois dans des moments d'impatience ou de colère. De temps en temps, à cette époque encore marquée au sceau d'une certaine barbarie, il apparaissait de ces jeunes femmes douées de la beauté irrésistible des anges et qui, sous

la simple pression de leurs mains délicates, faisaient plier le fer qui couvrait le cœur de leurs époux.

Foulques V devint définitivement comte d'Anjou en 1109, à la mort de son père Foulques-le-Réchin. La même année ou la suivante, suivant la date 1109 ou 1110 qu'on adoptera, il succéda à son beau-père Hélie, comte du Maine.

Comme seigneurs de La Flèche, les d'Anjou remplaçaient donc les Beaugency. Qu'étaient ces princes?

« *Andegavorum gentem magnanimis et bellicosis principibus valuisse* « *et terrori exstitisse circumfusis nationibus celebre percognitum est;* « *siquidem principes ipsos suis viribus finitimos fulminasse et sibi subju-* « *gasse terras pene nulli dubium est.* » Ils étaient forts par leurs armes, mais forts aussi par leur science, et c'était ce qui les maintenait au-dessus des autres seigneurs, laissant à leurs aumôniers ou à leurs clercs le soin d'écrire et de signer pour eux.

Tout homme n'est vraiment supérieur que lorsqu'il est supérieur à son siècle, qu'il le domine par des connaissances plus étendues, qu'il pose une pierre de plus à cet édifice qui monte, monte chaque année, mais reste et restera toujours séparé du ciel par des espaces immenses.

Alors, dans ce XI[me] siècle, à la fin duquel naquit le comte Foulques, bien peu de laïcs encore savaient lire. La noblesse n'avait de passion que pour les armes. Elle méprisait les lettres à l'instar des Allemands, ou si elle faisait instruire ses enfants, c'était dans l'unique but de les pousser aux dignités ecclésiastiques.

Cependant le roi Robert et Guillaume V, comte de Poitiers, aimaient les lettres, Guillaume-le-Conquérant les favorisait. Mais ces exemples, donnés de si haut, n'avaient pas sur les masses d'influence bien positive.

Le calme n'était nulle part : le livre précédent l'indique surabondamment. Puis fut décidée et conclue la fameuse croisade prêchée par Pierre l'Ermite et si vivement encouragée par Urbain II. Quel trouble, quel renversement dans tout l'état social! Les évêques quittaient pour longtemps leurs diocèses, les abbés leurs monastères. Dans l'histoire de l'un d'eux on lit :

Dum loca sancta petit Gerebardus noster, obortum est,
Rupto inter fratres fœdere, dissidium;
Sedari potuit monitu discordia nullo;
Abbatis reditus pacis origo fuit.

Puis en l'absence des rois, des seigneurs, des évêques et de toute autorité, que de désordres!

Raoul Glabert, témoin oculaire, s'écrie :

« Fraus, raptus, quodcumque nefas dominatur in orbe ;
« Nullus honor sanctis, nulla est reverentia sacris.

« Hinc gladius, pestisque, fames populantur ubique ;
« Nec tamen impietas hominum correcta pepercit. »

Ce fut par le moyen des conciles que les évêques, qui n'avaient pas suivi le torrent, cherchèrent à mettre un terme à tous ces maux ; le rétablissement des écoles fut impérieusement ordonné et il fut enjoint d'y recevoir les pauvres comme les riches. On multiplia les monastères et on réforma rigoureusement ceux qui existaient déjà.

On put préparer ainsi les résultats civilisateurs produits par la première croisade et celles qui l'ont suivie ; ces résultats ne sont plus contestés à cette heure ; le mot si profond de M. de Maistre reste toujours vrai : « *Aucune n'a réussi, mais toutes ont réussi.* »

Les comtes d'Anjou étaient élevés successivement à l'école d'Angers (1);

(1) On rapporte généralement à l'an 1031 la fondation de l'école d'Angers ou collége, dit de la Porte-de-Fer, et aussi de Saint-Maurice, uni plus tard à celui des prêtres de l'oratoire de la même ville. (La porte de fer ou porte du Piéboulet fermait la montée de Saint-Maurice. On la trouve au XVme siècle appelée Porte-d'Enfer, traduit vulgairement du latin *porta* inferior, qui désignait sa situation au bas de la cité. — Célestin Port.) En admettant que ce collége ait été fondé en 1031, il est certain qu'il n'y a pas en France une fondation de ce genre plus ancienne. L'ancien était auparavant une chapelle nommée Sainte-Marie, qui fut érigée en collége par les chanoines de Saint-Maurice, en 1031, pour enseigner leurs clercs, les chapelains et la jeunesse d'Angers, ainsi qu'il est rapporté dans un acte de leur chapitre.

Cette fondation, tombée en oubli, fut renouvelée en 1250 par Aron Villetrouvée, en 1304 par François Roger, en 1521 par Guillaume Hervé. Le collége était redevenu désert dès la fin du XVIme siècle et loué par le chapitre à un tavernier en 1608. Les oratoriens en reprirent possession en 1682. (C. Port. *arch.*)

Bernard, disciple du célèbre Fulbert de Chartres, enseignait publiquement à Angers où l'évêque du lieu l'avait appelé.

Un des successeurs de Bernard dans cette école fut Jean, qui la dirigeait en 1040 ; de ce nombre fut aussi, vers le milieu du XIme siècle, Marbode, élu évêque de Rennes en 1096. Sous sa direction éclairée et savante, cette école se fit remarquer par de grands succès. Un de ses plus brillants élèves fut Geoffroy-Martel II.

On ne sait rien de bien positif ni à remarquer sur l'école de l'église du Mans jusqu'à l'épiscopat de Gervais de Château-du-Loir, du sang des fameux Bellesme, depuis archevêque de Reims, prélat de mérite et de grand savoir, sinon qu'il en fut élève (Mabillon. — Goff.-Vind.). Il trouva à la tête cette école Ermenulphe, qui la dirigea au moins jusqu'en 1040 ; à celui-ci succéda Robert, appelé le grammairien, aussi distingué par sa vertu que pour sa doctrine. Arnaud son neveu lui succéda et remplit les fonctions de scholastique jusqu'en 1067. Il y eut pour élève Hoël, qui fut évêque du Mans après Vulgrin et donna la direction de cette école à Hildebert ; et en même temps qu'on cultivait les lettres avec succès à l'école épiscopale, on ne les négligeait pas aux abbayes de Saint-Vincent et de la Couture.

Mais il n'y avait pas un pays en France où l'on s'occupât plus des belles-lettres qu'en Normandie. Ce peuple y était d'ailleurs fort disposé : un de leurs écrivains, Geoffroy de Malaterra, dit ingénuement de ses compatriotes : « *Eloquentiæ studiis inserviens in tantum, ut etiam ipsos pueros quasi rethores alendos.* »

Les femmes elles-mêmes se faisaient remarquer par leur goût pour l'étude. Nous citerons seulement *Helwide*, sœur du duc de Lorraine et mère du pape Léon IX ; *Mathilde*, femme de Guillaume-le-Conquérant, fille de Baudouin V, comte de Flandre, aussi estimée pour ses connaissances dans les lettres que pour sa beauté. Deux de ses filles acquirent la réputation de savantes, *Cécile, multipliciter erudita*, qui devint abbesse de la Trinité de Caen

ils en faisaient le plus illustre ornement. La science, surtout celle des lois, était héréditaire dans leur maison. Ses aînés, comme nous aurons bientôt à le dire, étaient de droit grands sénéchaux de France et en cette qualité les premiers juges du royaume. Ils y jugeaient souverainement les causes les plus importantes. Il est certain que le comte Maurice, fils de Geoffroy-Grisegonelle et frère de Foulques-Nerra, était assez instruit pour son temps — *ipse vero peritus in causis (Andeg. Cons. gesta).* — Par acquit comme par nature, il était éloquent — *quæ esset erudita quæ popularis oratio edocebat.* Nous avons déjà dit que Foulques-le-Bon était au Xme siècle, l'un des princes les plus érudits de son temps. Au XIme siècle, Hildebert, évêque du Mans, fit l'épitaphe de Geoffroy, premier grand-oncle du comte Foulques, et dit :

« Quis nitor eloquii judicive rigor!
....
« Quantus doctrinâ, quantus et ingenio! (*Hild. car.*)

Le morceau d'histoire qui nous reste de la façon du comte Foulques-Réchin son neveu par les femmes et son successeur, montre que son auteur avait assez bien étudié et ne manquait pas de talent pour écrire. *(Spicilegium.)*

Son fils Foulques, l'époux d'Eremburge, était fort instruit de sa religion et a laissé quelque écrit historique.

Il s'écarta des voies qu'avaient suivies son père Foulques-Réchin et sa mère Bertrade — *viam patris et matris deserens,* — il fut juste dans ses actes et gouverna avec prudence et sagesse.

Les chroniques angevines disent qu'il fut intrépide guerrier, catholique fervent, toujours bienveillant pour les ministres du seigneur, ami fidèle, redoutable aux méchants, et qu'il acquit en peu de temps une gloire sans pareille — *gloria et optima fama impar nulli in brevi effectus est.*

La comtesse Eremburge lui donna quatre enfants, deux fils, Geoffroy et Hélie, deux filles, Mathilde et Sibylle.

La mort du comte Hélie ramena les troubles et la guerre dans la province, son gendre ne partageant pas ses sympathies pour Henri Ier, roi d'Angleterre. Foulques porta son hommage à Louis-le-Gros, roi de France, afin de n'avoir pour ses deux provinces l'Anjou et le Maine qu'un seul seigneur suzerain. C'était un *casus belli :* aussi Henri Ier rassemblant de nombreuses troupes s'avança pour attaquer Foulques. D'ailleurs les efforts

et *Adèle,* comtesse de Blois; *Agnès,* fille de Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine; *Ide,* comtesse de Boulogne et mère de Godefroy de Bouillon; *Constance,* fille de Robert, duc de Bourgogne, et femme d'Alphonse VI, roi de Castille. (Duchesne-Mabillon. *Histoire littéraire de France.*) C'est ce même Alphonse VI qui avait répudié Agnès de Poitiers, *seconde femme d'Hélie* de La Flèche, ou du moins s'en était séparé pour cause de parenté trop rapprochée.

cachés de Robert de Bellesme en faveur de Cliton, son neveu, fils de Robert-Courteheuse, n'avaient pas échappé à son attention; il savait de plus que Foulques d'Anjou n'était pas étranger aux démarches de beaucoup de seigneurs, sûr qu'il était de l'appui de Louis-le-Gros, alors débarrassé de ses luttes avec la plupart de ses grands vassaux, démarches dont le but était de reconquérir pour ce même Guillaume Cliton non-seulement le duché de Normandie, mais peut-être le royaume d'Angleterre.

Ce jeune prince était, en effet, un prétendant sérieux, qui devait, malgré la légitimité de son droit, terminer son existence dans l'exil. Après la défaite du duc Robert à Tinchebray, Henri trouva à Falaise son jeune neveu qu'on avait mis à l'abri des fortes murailles qui avaient vu naître son grand-père Guillaume-le-Conquérant. Né au retour de la croisade, Guillaume Cliton n'avait encore que cinq ans. (1)

Les droits de cet enfant étaient si légitimes et si réels qu'Henri craignit que si accidentellement il venait à mourir, on ne l'accusât de cette mort prématurée venant éteindre toute juste compétition.

Il le donna donc en garde à un chevalier, connu pour sa vertu, Hélie de Saint-Saens, qui, ayant épousé une fille naturelle de Robert, se trouvait ainsi allié de très-près à son pupille et devait être tout dévoué à ses intérêts. Mais quand Henri reconnut que ce prétendant servait de point d'appui à tous ceux qui conspiraient contre lui, il chercha à le reprendre. Hélie de Saint-Saens, prévenu à temps, parvint à échapper à toutes les recherches du roi et éleva cet enfant comme son propre fils, en le conduisant dans différentes contrées et en faisant connaître son mérite à beaucoup de grands seigneurs et de partisans.

Parmi ceux-là, nous l'avons dit, se trouvait Robert de Bellesme, qui, en 1112, leva décidément le masque, aidant de ses conseils et de ses forces Foulques d'Anjou et les autres ennemis de son maître. Cité le 4 novembre devant Henri pour sa conduite, il se présenta, se croyant à couvert par la qualité qu'il avait prise d'ambassadeur de Louis-le-Gros. Mais d'après un jugement rendu par la Cour du roi à Bonneville-sur-Touques, il fut étroitement enchaîné et retenu définitivement en prison, punition trop tardive de ses innombrables attentats.

Pendant ce temps, le comte d'Anjou qui destinait la main de sa fille à Cliton, lui donna asile à Angers et, à l'instigation de son oncle Amaury de

(1) Mense septembri 1100, Rodbertus, dux, in Normanniam venit, et, a suis susceptus, cum sibylla conjuge sua montem sancti Michaëlis Archangeli de periculo maris adiit. Ibi pro reditu salvo de longinqua peregrinatione Deo gratias egit, ac posteà sponsam suam, Goiffredi de conversana filiam, *cognovit*, quæ *sequenti anno* filium ei peperit, quem Guillelmus Archipræsul baptisavit, eique nomen suum imposuit. — (Ord. Vit.)

Guillaume Cliton naquit dans le courant de l'année 1101 : en 1106 il n'avait donc que cinq ans.

Montfort, frère de Bertrade, il chercha par tous les moyens à nuire aux intérêts d'Henri. Le succès de la guerre fut d'abord du côté de Foulques, mais devint funeste à l'église du Mans, dont l'illustre pasteur Hildebert fut longtemps tenu en prison par Rotrou, comte du Perche; celui-ci l'avait traitreusement attiré à Nogent-le-Rotrou après s'être déclaré contre Foulques. C'est vers cette époque que son ancien compétiteur Geoffroy, doyen du chapitre, fut appelé à l'archevêché de Rouen.

Le comte Robert de Bellesme étant tombé entre les mains du roi Henri, le comte d'Anjou, privé de son appui, jugea prudent, malgré le succès de ses armes, de demander la paix et, en 1113, dans la première semaine du carême, il eut une entrevue avec le roi en un lieu nommé la Pierre-Percée ou Pont-Percé, aux environs d'Alençon. Là, il lui fit hommage pour son comté du Maine, et cette paix, qui ne devait pas être de très-longue durée, fut cimentée par la promesse de la main de Mathilde d'Anjou pour Guillaume-Adelin, fils et héritier de la couronne d'Angleterre.

Les guerres entre la France et l'Angleterre, qui ne finirent que sous Charles VII, commencèrent en 1113.

Louis-le-Gros s'apperçut trop tard de la faute qu'il avait faite en permettant aux Anglais de prendre pied en France, faute que le divorce de Louis VII avec la reine Eléonore devait rendre bien plus grave encore. Il aurait dû surtout soutenir le duc Robert dans sa lutte avec son frère, qui ainsi s'empara de la Normandie. Henri se refusant de remettre la forteresse de Gisors sous le sequestre ou de la raser, comme on en était convenu, cette place se trouvant sur la fontière de la Normandie et de la France, Louis-le-Gros lui déclara la guerre dans le cours de laquelle les vassaux prirent parti pour ou contre, suivant leurs intérêts. Cette guerre se termina en 1114 par un traité qui laissait Gisors à l'Angleterre, sous la condition de l'hommage.

Mais, en 1116, Louis-le-Gros reprit les armes contre Henri et chercha à soutenir la cause de Guillaume Cliton, âgé alors de quinze ans, en entreprenant de le rétablir dans son duché de Normandie.

Il était déjà trop tard; Henri était puissant — *sensu, divitiis præditus et bellico apparatu copiosè fretus.* — Pour combattre un tel ennemi, il ne fallait négliger aucune ressource. Il rechercha donc immédiatement l'alliance du comte d'Anjou, qui en profita pour revendiquer un droit de sa famille tombé en désuétude depuis longues années; nous voulons parler ici de la possession héréditaire du grand dapiférat de France ou grande sénéchalie, c'est-à-dire de la première et de la plus importante charge de la Cour du roi. Cette charge confirmait au titulaire la suprématie sur tous les officiers de la maison du roi, sur tous les chefs de l'armée et enfin sur tout ce qui concernait l'administration de la justice. Le peu de séjour que les vassaux du premier rang tantôt alliés, tantôt ennemis du roi faisaient à la

Cour, ne permettait pas aux comtes d'Anjou de s'acquitter exactement et à l'heure voulue de toutes les fonctions inhérentes à leur emploi. On leur donna donc un substitut, qui exerçait à leur place, mais toujours avec dépendance et obligation à l'hommage. Depuis longtemps, cet emploi était rempli par les Garlandes, favoris et ministres de Louis-le-Gros, qui avaient fini par se débarrasser de cette même dépendance.

Le comte Foulques craignant de laisser éteindre son droit établi sur un titre, du reste assez discutable, mit pour condition à son alliance avec Louis-le-Gros contre Henri d'Angleterre que ce prince le reconnaîtrait solennellement, et que le sénéchal de France tiendrait de lui cet emploi à fief.

Pour ne pas embarrasser notre récit, nous mettons en note toute cette négociation, ne devant pas l'omettre par ce double motif que ce fut d'après le conseil de la comtesse Eremburge que Hugues de Cleers, sénéchal de La Flèche et de Baugé, en fut spécialement chargé. (1)

(1) LES COMTES D'ANJOU GRANDS SÉNÉCHAUX HÉRÉDITAIRES DE FRANCE. HUGUES DE CLEERS (HUGO DE CLEERIIS).

Nous parcourions dernièrement avec intérêt et curiosité les volumineux in-quarto de l'*Histoire littéraire de la France*, œuvre patiente des bénédictins de Saint-Maur, *jusqu'au XIIme siècle*, et rééditée par Paulin. Nous y acquerrions, à chaque page, la preuve évidente que les sciences, les lettres et les arts veulent pour fleurir le calme et le repos. On voit le nombre des savants augmenter ou diminuer suivant que les temps étaient plus ou moins à l'orage, et parmi les hommes d'épée qui ont écrit au XIIme siècle, nous rencontrâmes tout à coup Hugues de Cleers, sénéchal de La Flèche et de Baugé ; à ces deux titres, cet homme, à la fois *lettré, magistrat* et *guerrier* nous appartenait. Nous devions donc nous arrêter immédiatement sur ce nom d'une famille dont l'existence dans notre pays est parfaitement constatée par différentes chartes.

Nous retrouvons d'abord le nom de Girard de Cleers *(Giraldus de Cleeriis)*, oncle probablement de Hugues, dans l'acte de donation fait au profit de l'abbaye de Saint-Aubin, en 1087, par Jean, seigneur de La Flèche *(vir nobilis et miles egregius cui nomen est Johannes de Fissa)*, de l'église de Saint-Odon ou Sainte-Colombe, dans une charte de même nature et du même seigneur datée de 1095, dans une troisième relative à un don fait par Hélie, fils de Jean, seigneur de La Flèche et comte du Maine, dans une autre charte par laquelle lui-même, Girard de Cleers, se faisant moine à Saint-Aubin, fait don à cette abbaye d'une ouche de terre. Nous voyons le même Girard signer une transaction passée à Luché entre les moines de Saint-Aubin, possesseurs du prieuré de ce lieu, et le N. Bernardus Subteranus. Son nom se retrouve encore dans deux chartes relatives à l'abbaye du Mélinais. Girard de Cleers eut certainement pour frère, ou au moins parent très-rapproché, Geoffroy de Cleers, qui eut trois fils, Hugues qui lui succéda dans les fonctions de sénéchal, Foulques et Geoffroy.

Ce fut Geoffroy de Cleers *(Dapifer vel siniscalcus)* qui obtint de son seigneur suzerain Geoffroy-Plantagenet, vers l'an 1135, la fondation de notre prieuré de Saint-Jacques. Le titre de fondation nous manque, mais la charte de confirmation de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, ne laisse aucun doute sur l'existence du titre primitif. En effet, vers la fin de son règne, ce prince confirme aux lépreux de Fixa, dont la maison a été fondée par son père et Geoffroy de Claris, Dapifer ejus, tous les dons qui lui ont été faits, tant en terres qu'en rentes, auxquels dons il en ajoute plusieurs autres. Au bas de cette charte est apposée la signature d'Hugues de Cleers, mais sa date doit faire présumer que ce signataire est un petit-fils de Geoffroy et non son fils, aussi nommé Hugues, et dont nous avons à nous occuper ici.

Dans l'intérêt de sa politique, Louis-le-Gros était donc décidé à soutenir les droits de Guillaume Cliton. Ce jeune prince ou plutôt ceux qui avaient suivi sa mauvaise fortune, ne manquèrent pas de profiter des bonnes dispositions du roi de France. Ils ne voulurent pas douter du succès, quand

Geoffroy et son fils Hugues sont encore cités dans une charte de Geoffroy-Plantagenet, soumettant une contestation survenue entre lui et les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour, à Pagano de Claris-Valibus et Gaufrido et Hugone filio ejus.

Hugues et Geoffroy de Cleers, fils du sénéchal déjà cité, apparaissent dans une autre charte relative à une grande contestation qui s'éleva entre Guillaume, évêque du Mans, et les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour, vers 1154, du temps du pape Adrien et d'Henri, roi d'Angleterre, comte d'Anjou et du Maine. Nous les retrouvons encore avant 1157, comme témoins d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Aubin, d'une vigne *apud montem Josmeri* par une femme nommée Pagane, qui, en échange, reçoit de son mari une vigne à *Sancto-Germano* (Saint-Germain, bourg près de La Flèche). L'époque où le château de La Flèche fut incendié (*Hoc illo tempore quo castrum Fissæ horribiliter combustum est*), c'est-à-dire en 1081, est rappelée dans cette charte du XIIme siècle. Dans une autre charte qui dit qu'en 1157, Guillaume, abbé de Saint-Aubin, consent à ce qu'il soit établi des chapelains à Saint-Jacques, près le château de La Flèche (*juxta castrum Fissam*), nous acquérons la preuve qu'Hugues de Cleers a déjà succédé à son père Geoffroy, son co-signataire, dans sa charge de sénéchal, et que celui-ci est mort ou retiré des affaires, puisqu'il est dit qu'Hugues de Cleers, *sénéchal*, donne à l'abbaye de Saint-Aubin, pour le repos de l'âme de son frère Geoffroy, le pré de Pierre-Morel, situé *apud Chinceium*, la moitié du moulin de Cré-sur-Loir et un quartier de pré.

Deux autres chartes nous confirment l'existence et la dignité d'Hugues de Cleers, l'une par la constatation d'un droit de sépulture à l'abbaye de Saint-Aubin, l'autre du don d'un N. Pinczon, de sa personne et de ses biens à cette abbaye, en la Cour du comte et en présence d'Hugues de Cleers, *qui siniscalcus erat*. Pinczon investit de ces dons Guillaume, prieur de Saint-Thomas, et Hermenant, prieur de Sainte-Colombe, tous deux moines de Saint-Aubin, abbaye qui a possédé ces deux prieurés jusqu'au siècle dernier. Dans le même titre, nous lisons qu'un autre don est fait aux moines de Saint-Aubin, de la dîme de trois quartiers de vigne par Fromundus Pelleporc, *in Montafem ante domum Tadei militis*. (Le Montafoin est à l'extrémité sud du côteau de Saint-Germain, au pied duquel s'ouvre une étroite vallée.) Du reste, dès l'année 1146, Hugues de Cleers était déjà sénéchal de La Flèche et de Baugé, ainsi que l'indique une charte de l'abbaye de Vendôme.

L'Anjou fut donc le pays natal d'Hugues de Cleers et La Flèche sa demeure ordinaire. Sa maison était noble; elle est classée dans la généalogie de Martigné. On prétend que c'est celle des Cleers qui subsistait encore au XVIIIme siècle, et portait d'*or à six chevrons d'azur*. Il est certain, au reste, que la famille de Cleers existait en 1524. La marche du grand autel de Notre-Dame de Chalonnes porte un fragment venu d'un tombeau : — *Claudine de Cleers, morte en* 1524.

Jean de Marmoutier, angevin lui-même, fait mention de trois frères de Cleers dans son histoire de Geoffroy-Plantagenet, comte d'Anjou (*Vita Gaufridi, comitis Andegavorum*, p. 69). Ce prince les honora singulièrement et se servit utilement de leurs conseils et de leurs épées, dont il fit l'épreuve en différentes circonstances et particulièrement en l'année 1144, pendant la guerre qu'il eût à soutenir contre Robert de Sablé, qui avait entraîné dans son parti presque tous les barons de l'Anjou. Ce seigneur avait réussi en même temps à soulever la noblesse du Maine. Le comte Geoffroy rassembla ceux des barons qui lui étaient restés fidèles; à leur tête, dit le moine de Marmoutier, étaient Hugues de Cleers et ses deux frères : « *quorum maximi et principales erant Hugo de Cleeriis et duo fratres ejus Gaufri-* « *dus et Fulco.* » La fortune favorisa le comte d'Anjou, qui porta le ravage jusqu'aux portes du Mans et prit plusieurs forteresses du seigneur de Sablé, entre autres Briolay, qu'il rasa de fond en comble, et La Suze qu'il traita avec moins de rigueur : « *Guerram* « *movens, quidquid à Brioleto usque Andegavensis, à Sablio et Susa usque cenomanis ferro* « *et igne aggrediendo, depopulatus est.* » (Chroniques d'Anjou.) Cette guerre, qui finit par

ils virent y adhérer le comte d'Anjou, qui supportait toujours impatiemment d'avoir été contraint à l'hommage vis-à-vis du roi d'Angleterre et qui pensait que Cliton l'en déchargerait, quand par son secours il serait vainqueur.

la défaite des rebelles, ne fit pas moins d'honneur à la fidélité qu'à la valeur des trois frères.

Les comtes d'Anjou avaient la prétention de posséder héréditairement auprès de la Cour de France la charge de grand sénéchal, qui comprenait celle de dapifer ou grand-maître d'hôtel. La première conférait le commandement des armées et la prépondérance dans les cours de justice, la seconde la première place dans la maison du roi.

Robert de France, nous disent toutes les vieilles chroniques, aurait donné à Geoffroy-Grisegonelle la charge de grand sénéchal de la Couronne et en même temps tout ce qu'il possédait en Anjou (*quidquid habebat in episcopatu Andegavensi*) pour le récompenser de ce qu'il lui avait porté secours contre Othon, empereur d'Allemagne. D'un autre côté, disent-elles encore, David, comte du Mans, s'étant révolté contre le roi et refusé de se rendre à son appel, ce prince aurait concédé de plus au comte d'Anjou, qui l'avait aidé à prendre Mortagne au comte du Perche, l'hommage que le Maine lui devait, la ville elle-même et tout ce qu'il possédait dans le diocèse du Mans. Tous les historiens ont raconté et successivement répété ces mêmes faits, toujours basés sur un titre écrit par Foulques-Nerra, fils de Geoffroy-Grisegonelle, et surnommé le Hiérosolymitain; ce titre était déposé dans l'église du Saint-Sépulcre de Loches — *Hoc scriptum fecit Fulco comes Hierosolymitanus in ecclesiâ sepulchri de Lochis cum magna sepultus magnificentiâ.* — Cette pièce est véritablement antique; Sirmond l'a traduite d'après le vieux manuscrit d'Hugues de Cleers déposé à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Malgré cette qualité qu'on ne peut lui refuser, elle se trouve *sans valeur positive*, fourmillant d'anachronismes. Cependant, par la discussion on arrive, ce nous semble, en ce qui concerne le récit de Foulques-Nerra, aussi près que possible de la vérité historique, autant que le permet le manque de documents dû à une époque de décadence et d'ignorance générale. On ne doit pas s'étonner, du reste, des ténèbres du Xme siècle : « Une lourde et pénible inquiétude, dit Godart-Faultrier, attristait le « foyer du serf comme celui du maître : car c'était une croyance universellement répandue « qu'avec l'an 1000 devait finir le monde. »

Robert, duc de Normandie, dont le frère, roi d'Angleterre, avait envahi le duché, était toujours en prison. En 1114, il avait un fils âgé d'environ 14 ou 15 ans, qui errait dans toutes les Cours d'Europe sans pouvoir trouver de ressources pour soutenir son légitime droit et délivrer son père. Louis VI, dit le Gros, était très-bien intentionné en sa faveur, mais il ne se sentait pas assez fort pour le remettre en possession de ses Etats. Guillaume Cliton, ou plutôt ceux qui avaient suivi sa mauvaise fortune, ne manquèrent pas cependant de profiter des favorables dispositions du roi de France. Ils négocièrent heureusement auprès des seigneurs normands. Enfin Foulques d'Anjou lui-même, malgré ses liaisons avec Henri Ier, roi d'Angleterre, liaisons qui ne l'empêchaient pas de supporter impatiemment d'avoir été contraint à l'hommage pour le comté du Maine, promit à Guillaume-Cliton de le seconder, espérant que vainqueur, il s'en déchargerait. Mais, quand il fut question de conclure une ligue avec Louis-le-Gros, le comte d'Anjou déclara qu'il ne signerait le traité que lorsque ce monarque lui aurait rendu, avec la qualité de grand sénéchal de France, le commandement de l'armée; qualité qu'il prétendait être héréditaire dans sa famille et dont le roi ou l'un de ses prédécesseurs l'avait dépouillé : « *Comes vero respondit, quod nullo* « *modo ei servire debebat; eum namque de majoratu et senescalciâ Franciæ exhereditabat.* »

Tous les historiens parlent de cet incident plus ou moins exactement et toujours d'après l'écrit d'Hugues de Cleers, dans lequel il rend compte de sa mission auprès de Louis-le-Gros, au sujet de la réclamation de Foulques V, que notre sénéchal a appuyée du titre de Foulques-Nerra ci-dessus indiqué, et qu'il avait copié lui-même à Loches : « *Vos autem qui* « *ista scripta audietis, scitote quod ego, Hugo de Cleriis, vidi scripta Fulconis comitis,* « *Jerosolimitani, in ecclesiâ sancti sepulchri de Lochis, de majoratu et senescalciâ Franciæ,* « *sibi et suis antecessoribus à rege Roberto collatis.* » Remarquons ici qu'en raison de l'ignorance du siècle, Hugues de Cleers dit *qui ista scripta audietis* et non *legetis*, car alors

Les chances de la guerre furent d'abord diverses; toutefois Foulques y acquit une grande réputation de valeur et d'humanité : il se distingua surtout en repoussant les anglais et en délivrant, en face d'Henri lui-même, les Alençonnais de la pression qu'exerçait sur eux la garnison anglaise.

sur un lecteur il y avait plusieurs milliers d'auditeurs pour lesquels tout écrit était lettre morte.

Hugues de Cleers n'a écrit cette relation qu'en 1156, au moment d'un accord entre Louis-le-Jeune et Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, accord dont nous parlerons tout à l'heure et qui touche à notre sujet. Cette relation est précédée de la copie de l'écrit de Foulques-Nerra, qui nous donne une preuve nouvelle de l'ignorance de cette époque, puisque ce comte transporte au règne de Robert, fils d'Hugues Capet, des *faits très-authentiques*, mais tenant à celui de Lothaire, avant-dernier roi de la race des Carlovingiens.

Nous trouvons dans Dom Piolin, le savant et judicieux bénédictin de Solesmes, une page de son histoire de l'église du Mans, traitant cette même question et la rectifiant en partie : « L'épiscopat de Sigefroy, dit-il, fut encore marqué par un événement très-grave « pour notre province. En l'année 979, Geoffroy Ier, dit Grisegonelle, comte d'Anjou, mar- « cha au secours du roi Lothaire contre l'empereur Othon II, qui s'était avancé jusqu'à « Montmorency, dont il faisait le siége, et même jusque sur les buttes de Montmartre, « d'où il menaçait Paris. Geoffroy eut la principale part dans la victoire que remportèrent « les Français; il poursuivit l'empereur Othon jusqu'à la forêt des Ardennes, et lui proposa, « suivant les règles de la chevalerie, de vider la querelle par un duel. L'empereur Othon « refusa le défi, soit qu'il manquât de courage, soit qu'il crût au-dessous de sa dignité « d'entrer en lice avec un comte angevin. Dom Piolin ajoute (et nous avons eu sous les « yeux le texte latin qui l'a guidé et termine l'œuvre de Foulques-Nerra par ces mots : « *Huc usque sunt scripta Fulconis Jerosolimitani*) : A ce privilége, le monarque en ajoute « un autre plus important par les ouvertures qu'il pouvait offrir aux entreprises futures de « la maison d'Anjou. Dans une assemblée générale des évêques, des comtes et des barons, « il lui assura tous les droits dont les rois de France avaient joui dans les évêchés du Mans « et d'Angers. Plus tard ces concessions furent confirmées par les premiers princes de la « dynastie capétienne, à laquelle les comtes d'Anjou s'attachèrent, et en particulier par le « roi Robert. » Ne nous est-il pas permis de dire *que le don du roi Lothaire* a été confondu par Foulques-Nerra avec la *confirmation subséquente faite* par Robert de France?

Foulques-Nerra dit encore dans cette même pièce que David, comte du Mans, s'était révolté contre le roi et avait refusé de se rendre à son appel. Le comte du Mans ne voulait pas reconnaître le nouveau pouvoir établi, qui avait, au contraire, toutes les sympathies de l'Anjou. Il ne voulait pas plier devant des princes de race bourguignonne. Les manceaux, du reste, n'étaient pas faciles à dominer ni à conduire — *quasi naturali semper inquietudine agitantur*, dit Orderic Vital, *et mobilitate suâ pacem turbant, ipsi que turbantur* — *David, comes cenomanicus et Gaufridus, comes corbonensis dedignabantur recipere feodum suum à prædicto rege; asserentes nullo modo se posse subici generi Burgundionum*. — Le roi Robert donna donc au comte d'Anjou, qui l'avait aidé à prendre Mortagne au comte du Perche, l'hommage que le Maine lui devait, la ville elle-même et tout ce qu'il possédait dans le diocèse du Mans.

Nous avons toujours de la peine à admettre, au moins pour ce qui précède, le *rapprochement* de Geoffroy-Grisegonelle avec les deux *premiers* rois de la race capétienne, puisqu'il mourut au moment même de leur avènement. Mais peut-être avait-il été l'un de leurs principaux appuis dans leur haute entreprise. On sait d'ailleurs que Robert-le-Fort, le chef de cette race, avait reçu l'Anjou de Charles-le-Chauve, et avait été tué à Brissarthe (Anjou) en 866 par les Normands.

La Flèche tient au Maine comme à l'Anjou; les destinées de ces deux provinces sont pour nous d'un intérêt presqu'égal. Disons donc que Trouillard, sieur de Montferré, avocat au Mans dans le courant du XVIIme siècle, n'admet ni le don de cette province ou du moins de la suzeraineté au comte d'Anjou, ni l'existence de Hugues David, comte du Maine, que

Henri, roi d'Angleterre, malgré cet insuccès, conçut une véritable estime pour le comte angevin et jugeant qu'une alliance avec Foulques assurerait la paix de la Normandie, il lui envoya des ambassadeurs pour traiter; c'est alors que fut conclue l'union de Guillaume-Adelin avec Mathilde d'Anjou,

nous venons de citer comme vassal rebelle du roi de France. Nous avons cependant en main une charte d'Hugues David, comte du Mans, de 970, donnant pour le salut de son âme aux moines de la Couture et à ses chanoines de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour (*que est capella sua*), les terres qui sont *in vadum Guitionis*. Cette charte porte les signatures suivantes : *Hugo, comitis. Hugo filius, Scingefridus episcopus*. Dans une seconde charte de la fin du Xme siècle, le comte Hugues est appelé fils de David, *Hugo, David filius*. Dom Piolin pense qu'Hugues fut le 1er comte héréditaire du Maine. Mais comme nous avons une charte d'un comte Hugues, de 1055, il s'ensuivrait que celui qui a signé les chartes précédentes aurait eu à sa mort, en 1055, plus de 100 ans; c'est possible, mais bien rare à ces époques de fatigues guerrières et de vie turbulente. Il y a lieu de penser qu'au Xme siècle il y a eu deux comtes Hugues David dans le Maine, issus d'un seigneur nommé David, et jouissant d'une grande importance dans la contrée. Cependant encore, Le Paige fait un David comte du Maine de 957 à 970. Auquel donc se rapporte la chronique de Foulques-Nerra? A un David Hugues, comte du Maine, bien certainement : « *audiens* « *autem Rex* (*Robertus*) *arrogantiam et indignatiomem prædicti comitis, ipsum David et* « *cenommanicam suam Gaufrido Grisoganellâ et suis successoribus ex dono regis tribuit hic* « *possidendam.* »

Les avis divers émis par les historiens peuvent tous raisonnablement se résumer dans celui-ci. Rappelons d'abord que les premiers comtes Ingelgériens d'Anjou étaient très-dévoués à la famille puissante dont le chef, Robert-le-Fort, avait été investi de toute l'autorité dans les marches angevines, et que Geoffroy-Grisegonelle, ce seigneur dont l'histoire tient de si près à la légende, se disait toujours en tête de ses chartes — « Comte d'Anjou « par la grâce de Dieu et la faveur d'Hugues-le-Grand, fils de Robert-le-Fort et père « d'Hugues-Capet. » — Plus avancés, plus instruits que leurs pareils, les comtes d'Anjou s'étaient tournés vers l'astre qui s'élevait à l'horizon. Si d'un côté Hugues-le-Grand, menacé des foudres de l'église, contribua puissamment à faire reconnaître l'autorité de Lothaire à la mort de Louis-d'Outremer, d'un autre côté Geoffroy-Grisegonelle aida le roi de France à refouler hors du territoire Othon II et ses troupes qui l'avaient envahi.

Lothaire avait récompensé celui-ci en le nommant *signifer* et non pas *siniscalcus*, porte-étendard royal et *dapifer*, c'est-à-dire que le comte d'Anjou avait le privilége de combattre auprès du roi et de porter le signe indiquant sa place de bataille et ensuite de remplir les premières fonctions de la maison du prince et de la Cour : « *qui ob insignia summi et singu-* « *laris meriti, à rege in prœliis* Signifer *et in coronatione regum* Dapifer, *tam ipse quam* « *ejus hæredes constituantur; et agnomen Grisa-Tunica referens, præmia maximæ probitatis* « *sibi adquisivit....* (*Chronica de gesti Consulum Andegavorum.*)

Geoffroy-Grisegonelle était loin d'être revêtu d'une dignité ayant l'importance du sénéchalat sous les premiers capédiens. Sous les derniers carlovingiens, les comtes du Palais existaient encore avec tous leurs priviléges et leurs hautes prérogatives. Hugues Capet et son fils Robert ne leur laissèrent plus qu'une existence nominale, et unissant le dapiférat au sénéchalat, en firent la première dignité du royaume. Le dévouement des comtes d'Anjou à la race capétienne leur valut certainement la confirmation de leur position à la Cour de France, et ils y grandirent en même temps que cette position elle-même.

Lorsque Foulques-Nerra, le fils de Geoffroy-Grisegonelle, voulut établir un titre pour ses successeurs, il chercha probablement à donner à sa prétention une base plus solide en ne faisant dater et les services rendus à Lothaire et la promotion de son père au dapiférat que du règne des premiers capétiens, et avec d'autant plus de raison que la dignité de grand-sénéchal, telle qu'il la réclamait, n'avait été constituée que sous ces princes et non sous Lothaire.

Il y avait, du reste, à cette époque une telle confusion soit dans les écrits, soit dans les souvenirs de chacun, que les événements les plus récents, quand ils n'avaient pas lieu

dont il avait déjà été question en 1113. Ils furent unis à Lisieux et la paix parut enfin momentanément rétablie entre des peuples si divisés. A la prière du comte, le roi reçut en grâce Guillaume-Talvas, fils de Robert de Bellesme, qui devait mourir dans les fers, et lui rendit toutes les terres

dans la province même et sous les yeux, se trouvaient complètement transformés en passant de bouche en bouche. On conçoit combien il était facile de les défigurer quand on y trouvait avantage et de finir par donner force de loi ou autorité historique indiscutable à des écrits que les chroniqueurs copiaient et recopiaient sans cesse en remplissant ainsi leurs énormes in-folio. D'un autre côté, M. de l'Estang, ancien officier de marine et savant manceau très-distingué, vient nous dire qu'une partie du manuscrit cité est du Xme siècle et l'autre partie du XIIme; n'y fait-on pas dire alors à Foulques-Nerra que ce don de suzeraineté de la province du Maine a été fait à son père, tandis qu'il l'a été à lui-même, devenant par la mort de celui-ci comte du Maine en même temps que Robert était associé à la couronne? L'anachronisme flagrant, que nous avons signalé, serait ainsi expliqué.

Quoi qu'il en soit, ce fut avec ce même titre qu'Hugues de Cleers se présenta à la Cour de France devant Louis-le-Gros qui, ayant besoin du secours du comte d'Anjou, admit les droits de sa maison en se contentant d'un titre aussi contestable, ou sciemment, ou par ignorance de l'histoire du Xme siècle.

L'écrit d'Hugues de Cleers se compose de deux parties : la *première*, de l'acte dressé par Foulques-Nerra, plus ou moins apocryphe, et qu'il déclare avoir fidèlement transcrit à Loches ; la *seconde* contient la relation de son voyage et de sa négociation à la Cour de France. Son titre est *Hugonis de Cleeriis Commentarius de majoratû et senescalid Franciæ, Andegavorum olim Comitibus hereditarid*. Cette relation porte tous les caractères de la sincérité et cependant a été controversée. L'auteur de la *Chronologie militaire* (Pinard, t. 1, p. 49) prétend que c'est une invention postérieure au XIIme siècle. Guidé par les savantes recherches des bénédictins, nous allons défendre notre historien avec d'autant plus d'empressement que ce sujet cadre parfaitement avec ceux que nous avons étudiés dans nos travaux militaires.

Pinard prétend que du temps de Foulques et de Louis-le-Gros, de 1113 à 1118, il n'y avait alors qu'un seul maréchal et aucun officier de troupes des communes appelé connétable. Il n'accorde aucune authenticité au prétendu écrit d'Hugues de Cleers qu'il déclare fabriqué depuis les époques précitées, non-seulement parce qu'il n'est pas cité dans l'ouvrage intitulé *Gesta Consulum Andegavorum*, mais encore parce qu'il n'y eut, dit-il, qu'un deuxième maréchal qu'entre les années 1260 et 1270. Pour le premier point de cette critique nous répondrons d'abord que le *Gesta Consulum Andegavensium* se terminant à la mort de Geoffroy-le-Bel, en 1151, est plus ancien que l'écrit d'Hugues de Cleers, composé vers 1156, et ne peut en conséquence en faire mention. Pour le second, Picard n'avait pas lu certainement le document suivant contenu dans la constitution de Charles-le-Gros, empereur, touchant son expédition de Rome ; il y est dit : « Chaque prince, en effet, aura ses officiers « spéciaux, *maréchal, maître d'hôtel, échanson* et *chambellan ;* tous quatre doivent être « distingués au-dessus de tous par les appointements, le vêtement et la monture, à savoir « qu'à chacun il sera attribué 10 livres et 3 chevaux ; on en ajoutera un quatrième pour le « maréchal, *quartus marschalco addatur*.... » On voit donc que ces charges se multipliaient avec le nombre des princes de la maison royale et qu'elles n'avaient pas alors l'importance qu'elles prirent depuis. Vers 1156, par conséquent avant le XIIIme siècle, on ne mettait pas en doute l'existence de la dignité du grand dapiférat et du grand sénéchalat pas plus que le droit héréditaire de la maison d'Anjou, qui la possédait. Le doute n'existe que sur l'origine de ce même droit.

Edgard Boutaric, le savant auteur des *Institutions militaires* de la France, n'hésite pas à affirmer que cette charge importante de grand sénéchal, datant du Xme siècle (c'est-à-dire du règne des capétiens), était héréditaire dans la maison d'Anjou, qui régna sur l'Angleterre depuis Henri Plantagenet. Dans cette nouvelle position, les comtes d'Anjou ne pouvaient pas remplir dans la maison du roi de France une charge élevée, sans doute, mais incompatible avec la dignité royale. Les rois de France en investirent des seigneurs de

que son père avait possédées en Normandie, Alençon, Almenèches, Vignats, ainsi que d'autres châteaux à l'exception des donjons où il mit garnison.

La bataille de Brenneville, en 1119, gagnée par Henri d'Angleterre, le

leur choix, les de Montlhéry, les Anseau de Garlande, Raoul, comte de Vermandois, Thibaut, comte de Blois et de Chartres. On a, du reste, depuis l'an 1060, le nom des divers sénéchaux, exerçant cette charge soit directement soit à fief relevant des comtes d'Anjou.

Nous ne pouvons pas indiquer d'une manière certaine à quelle époque les comtes d'Anjou cessèrent d'exercer une charge dont ils ne jouissaient plus au commencement du XIIme siècle, ainsi que nous le prouve la réclamation de Foulques V et son refus de servir Louis-le-Gros, s'il ne lui est rendu justice : « *Comes Regi respondit, ait Hugo de Cleeriis, quod « nullo modo servire debebat, eum; namque de majoratu et senescaliâ Franciæ exheredi- « tabat.* » D'après Hugues de Clers, ce serait donc Louis-le-Gros lui-même qui aurait enlevé cette charge aux comtes d'Anjou, mécontent des liaisons intimes de Foulques V avec Henri, roi d'Angleterre, au fils duquel il avait donné sa fille Mathilde en mariage. L'opinion des bénédictins de Saint-Maur est que ce fut plutôt sous Philippe Ier, qui enleva Bertrade à Foulques-Réchin, père de Foulques V, et que ce comte irrité de ce rapt adultère ne put et ne voulut plus, sous aucun prétexte, exercer une charge en face d'une reine de France qui avait été sa femme, et qu'il la fieffa, comme on pouvait le faire alors pour tout ce qu'on possédait. A son avénement au trône, Louis-le-Gros, laissant les choses dans l'état où il les trouvait, paraissait, en ne confirmant pas le droit du comte d'Anjou, le dépouiller de son héritage.

« Le roi, nous dit Hugues de Cleers, envoya au comte d'Anjou Amaury de Montfort, Geoffroy, abbé de Vendôme, et Raoul de Beaugency, pour conférer avec lui de cette affaire. » Après que le conseil du comte eut délibéré, il fut décidé qu'un de ses premiers officiers serait député à Louis-le-Gros, et sur l'avis d'Eremburge, comtesse d'Anjou et dame de La Flèche, ce fut Hugues de Cleers qui fut choisi — *quod cum comitissa Aremburgis audiret consilium, laudavit quod nullus iret nisi Hugo de Cleeriis.*

Ce seigneur rencontra le roi à Vignory (Champagne) et remplit sa mission auprès de lui. Mais Louis-le-Gros, ayant désiré avoir une entrevue avec le comte d'Anjou, celui-ci accepta, et tous deux se rencontrèrent dans la plaine de la Beauce, entre Marchenoir et Bierné. Dans cette conférence, tous les droits du comte d'Anjou furent admis et reconnus, droits ne comprenant, du reste, que des prérogatives honorifiques, la mouvance et la supériorité féodale : « *Ibique sunt recognita jura comitis, videlicet majoratus et senescalia Franciæ, « Guillelmus de Garlandâ, tunc Franciæ senescallus, recognovit in illo colloquio hominium se « debere comitis Fulconi de senescalciâ Franciæ, et indè fuit in voluntate comitis....* » A Guillaume succédèrent, à titre de sénéchaux feudataires des comtes d'Anjou, Etienne de Garlande et Raoul, comte de Péronne.

« Raoul de Péronne, dit Robert, abbé du Mont, faisait de notre temps (XIIme siècle) le « service de cet emploi — *quem comes Andegavensis antiquities habebat, indè etiam nostris « temporibus Radulphus de Perronâ pro eo serviebat, undè ei homagium, ut Dominum, ho- « norabat.* » Raoul de Péronne n'étant mort qu'en 1152, nous acquérons encore de ce fait la preuve que l'écrit d'Hugues de Cleers n'a pu être composé que vers 1156, lorsque Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, stipulait ses droits avant de rendre hommage au roi de France. Il nous paraît évident qu'Hugues de Cleers, le fidèle serviteur de la maison d'Anjou, écrivit la relation de sa mission en 1156, au sujet de l'accord qui se fit entre ces deux monarques. Le comte d'Anjou, roi d'Angleterre, revendiquait la garde de Saint-Julien de Tours comme devant lui appartenir en sa qualité de grand dapifer de la Cour de France. Les lettres qu'il expédia à tous ses sujets, *fidelibus suis*, ne portent pas de date, mais il paraît, d'après Robert, abbé du Mont, que ce fut peu de temps après qu'il eut, cette même année 1156, rendu hommage pour tous les domaines qu'il possédait en France, et certainement avant l'an 1159, puisque Robert de Neufbourg, qui mourut à cette époque, est nommé dans l'acte.

En 1169 il y eut un traité de paix conclu entre Louis-le-Jeune et Henri II, celui de

rendit plus puissant que jamais. Le jeune Cliton y combattit bravement et montra qu'il était digne d'une couronne. Mais cette victoire ne fut pas décisive. Le pape Calixte II, qui venait de monter sur le trône pontifical, se fit médiateur entre les deux rois et la paix fut enfin conclue.

Montmirail; le résultat de ce traité fut que le fils du roi d'Angleterre fit hommage au roi de France (son beau-père par son mariage avec Marguerite) pour le comté d'Anjou et le duché de Bretagne, et que le roi Louis-le-Jeune lui donna l'investiture de la *grande sénéchalie*, comme un droit attaché à son fief : « *et ei concessit*, dit Robert du Mont, *ut esset* « *senescalcus Franciæ, quod pertinet ad feudum Andegavense....* » Un mois après, ce jeune prince en fit les fonctions en servant le roi à table : « *In purificatione beatæ Mariæ fuit Henricus filius Regis Anglorum Parisiis, et servivit Regem Francorum ad mensam, ut Senescallus Franciæ.... Hanc Senescaliam, vel ut antiquitiès dicebatur, majoratum* « *domus regiæ Robertus, Rex Franiæ, dedit Gaufrido Grisogonella Comiti Andegavorum.* »

On le voit encore, Robert du Mont commettait la même erreur et adoptait cette chronique sans la contrôler et ne rapportant pas à Lothaire ce qu'il attribue à Robert qui arrivait au trône, comme nous l'avons déjà dit, seulement au moment de la mort de Geoffroy-Grisegonelle.

Pendant la guerre qui avait éclaté entre les deux rois, Louis-le-Jeune avait revêtu son gendre Thibaut, comte de Blois et de Chartres, de la grande sénéchalie; il fallut alors que celui-ci, tout en continuant de l'exercer, en fit hommage au fils de Henri II, son beau-frère.

Après le meurtre d'Artus, duc de Bretagne, et la confiscation de tous les Etats que son oncle et son meurtrier, Jean-sans-Terre, possédait en France, les princes d'Angleterre perdirent, avec leur comté d'Anjou, tous leurs droits à la grande sénéchalie.

Tout ce qui précède nous donne la mesure de l'importance du rôle que joua dans le XIIme siècle notre sénéchal de La Flèche et de Baugé, Hugues de Cleers. D'après lui, tels étaient les droits attachés à la dignité de grand sénéchal; ces droits sont ceux qui ont été depuis attachés aux dignités de connétable et de grand maître d'hôtel : « Voici, dit Hugues de « Cleers, l'hommage et les services que celui qui sera sénéchal de France fera au comte : « lorsque le comte se rend à la Cour du seigneur roi, le sénéchal commande aux maré- « chaux du seigneur roi de lui préparer un logis : à l'arrivée du comte, le sénéchal ira au- « devant de lui et le conduira à son logis; alors le sénéchal ira dire au roi que le comte « d'Anjou est arrivé. Si le comte veut aller voir le roi, le sénéchal le conduira à la Cour, « et de la Cour le ramènera au logis. Si le comte veut assister aux couronnements du roi, « le sénéchal fera préparer les logis qui sont affectés et dus au comte. (*Coronamentum*; « c'étaient des cours plenières qu'on appelait aussi *curia coronata*, où nos rois, aux gran- « des solennités de l'année, paraissaient avec toute la majesté du trône). Lorsque le roi sera « à table le jour de son couronnement, le sénéchal fera préparer un banc des plus beaux, « couvert d'étoffes ou tapis, et le comte y sera assis jusqu'à ce qu'on apporte les services « de la table. Quand le premier plat paraîtra, le comte se débouclant (se defibulans, ôtant « son manteau) se lèvera de son banc, recevra le plat de la main du sénéchal, le placera « devant le roi et la reine, et ordonnera au sénéchal de servir les autres tables. Le comte « sera assis un peu en arrière en attendant les autres services, et fera pour les suivants « comme il a fait pour les premiers. Le service des tables étant achevé, le comte montera « à cheval et retournera au logis accompagné du sénéchal. Le cheval que le comte aura « amené en venant à la Cour sera un cheval de bataille, *Dextrarius*; il sera donné au « *queux* du roi comme une redevance féodale, et le manteau dont le comte était revêtu à « la Cour sera donné au dépensier, mais seulement après le dîner. Alors le panetier enverra « au comte deux pains et un septier de vin — *vini sectarium* — et le queux un morceau « de viande et une pièce de rôti. Tel est, ajoute Hugues de Cleers, la livrée — *liberatio* « — c'est-à-dire la ration du grand sénéchal ce jour là. Le sénéchal du comte recevra ces « livrées et les donnera aux lépreux. »

Quant aux prérogatives qui furent attribuées plus tard au connétable, Hugues de Cleers les décrit ainsi qu'il suit : « Quand le comte ira à l'armée du roi, le sénéchal lui fera pré- « parer une tente assez grande pour contenir 100 hommes, et fournira le cheval de somme

Les intérêts du prétendant furent oubliés comme toujours; cependant l'intérêt personnel de chacun devait bientôt les faire revenir à lui.

Depuis six mois, la jeune Mathilde, grande et belle, quoiqu'elle n'eut encore que douze ans, était unie à Guillaume-Adelin. Le roi Henri, ayant

« pour la porter avec les cordages et les pieux, un homme à cheval et deux à pied pour « conduire le sommier. L'expédition étant finie, le comte rendra la tente au sénéchal; mais « quand même il ne la rendrait pas, le sénéchal n'en sera pas moins tenu à lui en fournir « une nouvelle dans une autre expédition. Quand le comte sera à l'armée, il commandera « l'avant-garde — *protutelam* — en allant, et l'arrière-garde — *retutelam* — au retour; « et quelque bon ou mauvais succès qu'il lui arrive, il n'en sera pas responsable « et le roi ne l'en blâmera point. *Moi*, continue Hugues de Cleers, *j'ai vu qu'on rendait ces « services au comte Foulques, roi de Jérusalem, dans deux expéditions en Auvergne* (1122 « et 1126), *et dans un couronnement à Bourges; et je les ai vus rendus au comte Geoffroy-« le-Bel, qui est enterré au Mans, à un couronnement à Bourges et à un autre à Orléans.* »

Geoffroy-le-Bel passait pour avoir beaucoup de savoir et ne le cédait à aucun laïc ou clerc pour l'éloquence — *optimè litteratus, inter clericos et laïcos facundissimus.* — C'était un des meilleurs élèves de l'école d'Angers, où professaient les savants les plus distingués sous l'épicopat d'Ulger, école que cherche à faire revivre à cette heure notre éminent évêque Mgr Freppel. Hugues de Cleers y avait précédé le comte, et tout vient nous affirmer que les comtes donnant alors un grand exemple aux hommes d'épée, faisaient le plus illustre ornement de cette vieille Université.

La science et surtout celle des lois étaient héréditaires dans leur maison. Ils étaient donc savants et légistes : Cette dernière qualité leur était d'autant plus indispensable, que non-seulement ils étaient journellement appelés à rendre souverainement la justice dans leurs Etats, mais aussi en France, *comme appel à leur Cour,* en leur qualité héréditaire de grands sénéchaux du roi. Cette prérogative peut paraître très-étrange au premier abord, et cependant elle s'explique : « Pareillement, dit Hugues de Cleers dans le même écrit, quand « le comte sera en France, ce que sa Cour aura jugé sera ferme et stable — *et quod inde « sua curia judicabit firmum erit et stabile.* — Mais s'il naît quelque contestation sur un « jugement rendu en France, le roi mandera le comte pour le réformer; que si le comte « ne juge pas à propos d'envoyer quelqu'un pour ce sujet, le roi lui fera tenir les écritures « des deux parties et le jugement que rendra sa cour sera ferme et stable. — *Moi, Hugues « de Cleers, j'ai vu plusieurs fois des jugements rendus en France, qui ont été réformés en « Anjou.* Tel fut celui qui concernait la guerre (ou le combat) qui eut lieu près de Saint-« Omer, sans parler de plusieurs autres plaids ou jugements. — » Le roi de France était le seigneur suzerain du comte d'Anjou; il paraît donc bizarre, au premier aperçu, que celui-ci eut à juger en dernier ressort des litiges sans que le souverain pût contrôler ses décisions. Mais ce n'était, au fait, qu'en sa qualité de grand sénéchal et en vertu d'une délégation royale que ce grand officier de la couronne rendait ou réformait des jugements; c'était près de lui qu'on en appelait des arrêts rendus par le sénéchal de France, feudataire pour ces mêmes fonctions du comte d'Anjou.

Mais quand les comtes d'Anjou devinrent rois d'Angleterre, ils ne figurèrent plus comme sénéchaux, encore moins comme chefs de l'armée; car pendant bien des années, les deux nations ne cessèrent pas d'être en guerre. Les droits honorifiques de ces princes tombèrent en désuétude, et quand Thibaut, comte de Chartres et de Blois, mourut au siége d'Acre en 1191, il ne fut pas remplacé dans sa dignité de sénéchal que lui avait conféré son beau-père, le roi Louis-le-Jeune. Cette dignité ne fut cependant pas supprimée; elle existait, mais sans titulaire, puisque jusqu'en 1262, sous le règne de Saint-Louis, on retrouve toujours la formule — *Dapifero nullo.* — On ne voulait plus qu'elle relevât des rois d'Angleterre, mais on en conserva les émoluments dont une partie, par une ordonnance de Philippe-le-Bel, servit à doter, par les soins de son aumônier, des jeunes filles nobles et pauvres. Le commandement des armées, qui rentrait dans les importantes attributions du sénéchal, fut alors donné au connétable, et le service de Cour passa entièrement au grand-maître; c'est ainsi que ces deux charges devinrent les premières de l'Etat.

pendant l'été de 1119 fait une expédition contre tous les révoltés, ordonna d'armer sa flotte pour qu'il put retourner en Angleterre, où il comptait récompenser largement tous ceux qui l'avaient bien servi. Le roi s'embarqua avec toute sa suite à Barfleur le 25 novembre.

Guillaume et Richard, ses fils, montèrent un autre navire appelé la Blanche-Nef; ils y étaient accompagnés par près de trois cents personnes

Cependant il fallait des chefs immédiats aux départements de la guerre et de la justice. Philippe-Auguste institua dans ses domaines des baillis, dont les fonctions consistaient non-seulement à rendre la justice, mais aussi à conduire à l'armée le ban et l'arrière-ban, tandis que dans les terres des grands fiefs de la couronne, c'étaient des sénéchaux particuliers qui exerçaient ces fonctions. Plus tard, les grandes attributions judiciaires passèrent au Parlement.

Ce droit héréditaire des comtes d'Anjou, que nous avons longuement discuté, nous amène à parler de la question du drapeau de la France et de l'erreur qui a été longtemps accréditée, que le drapeau ou enseigne de saint Martin a été celui de la France. Le labarum des chrétiens est le chaînon qui a rattaché les étendards des peuples à ceux du paganisme. Les rois mérovingiens avaient-ils un étendard suprême, ayant ensemble un caractère religieux et national? Plusieurs l'ont pensé et, suivant eux, cet étendard était la chape de saint Martin, c'est-à-dire son manteau bleu porté au bout d'une pique par respect pour sa mémoire. (Aug. Galland.) Un autre auteur, Beneton, distingue l'oratoire ou la châsse de saint Martin, contenant ses vêtements et appelé *Cappa Sancti-Martini*, suivant le roi à l'armée, de la bannière du même nom ressemblant aux labarum et aux bannières de nos processions. M. Rey adopta à peu près cette opinion, cependant il pense que la chape de saint Martin a été remplacée à l'armée par l'enseigne. Le Père Daniel (*Milices françaises*) rejette l'opinion de Galland et reste persuadé que la chape de Saint-Martin n'a jamais été un étendard dans les armées françaises. Ducange (*glossaire*) donne une solution plus précise. Il pense qu'en effet, la chape de saint Martin figura comme relique principale dans un oratoire portatif qui accompagnait les rois de la première et de la seconde race, mais jamais comme étendard ou bannière de saint Martin (*vexillum Sancti-Martini*). Mais plus tard, cet étendard fut porté soit par les comtes d'Anjou, seigneurs de Touraine, et en leur lieu et place par les comtes de Preuilly, dans leurs guerres privées, comme avoués et protecteurs nés de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. On sait combien les comtes d'Anjou, et principalement Foulques-le-Bon en 937, avaient de vénération pour la mémoire de saint Martin. Dans leurs fonctions de grands sénéchaux, qui leur donnaient le commandement des troupes françaises, il se servaient certainement de la bannière bleue de saint Martin, et, en voyant cette bannière dominer leur brillant cortége, soit à l'avant-garde, soit à l'arrière-garde de l'armée, il est tout naturel que l'on en vint à croire que c'était bien l'étendard Français.

Nous avons cru devoir transcrire dans leur entier ces documents qui : « malheureusement, dit M. Sébastien Port, archiviste de Maine-et-Loire, sont très-suspects. » Il ne pense pas qu'Hugues de Cleers, prenant encore en 1170 le titre de sénéchal et vivant par conséquent à cette date, ait pu, en 1118, être chargé d'une mission auprès du roi de France. Cependant c'est possible; et dans ce cas il faut admettre qu'il est mort très-âgé. En lui donnant 30 ans au moment où son prince réclama son droit de sénéchal, il aurait eu, en 1170, 82 ans, et 68 quant il écrivit ces mêmes documents. En tout état de cause, si tout n'est pas à prendre, cependant l'historien trouve toujours dans ces vieux titres quelque chose à récolter. Ajoutons que dans le même écrit, Hugues de Cleers parle de Geoffroy-le-Bel et de sa mort qui eut lieu en 1154.

Le Robert de Neufbourg dont il est question dans cette note était, suivant toutes les chroniques, l'un des compagnons du duc de Normandie, roi d'Angleterre. On trouve son nom au cours de la généalogie d'un de nos anciens et vénérés habitants, feu H. P. de Neufbourg, décédé à La Flèche en 1872, ex-professeur de rhétorique et chevalier de la Légion d'honneur.

au nombre desquelles se trouvaient beaucoup de nobles barons et dix-huit femmes du plus haut parage, étant toutes filles, ou sœurs, ou nièces, ou femmes de monarques ou de comtes. A peu de distance, la *Blanche-Nef*, par la faute du pilote et des matelots, qui, ainsi que la plupart des illustres passagers, s'étaient livrés à la débauche, toucha un récif que le reflux mettait à nu chaque jour et qui devait être bien connu de tous les marins de la côte. Deux planches ayant été enfoncées, le navire sombra immédiatement et périt corps et biens. Un seul matelot parvint à gagner le rivage et put raconter toutes les tristes péripéties de cet événement, qui plongea le roi dans le plus sombre désespoir. Chacun regrettait le jeune Guillaume-Adelin, héritier du trône d'Angleterre, à peine âgé de 17 ans. Sa charmante épouse échangea bien promptement le diadème royal pour le bandeau de veuve. Le roi d'Angleterre la retint à sa Cour et la combla d'honneurs et de délicates attentions.

Mais elle demanda bientôt à retourner auprès de sa mère Eremburge, qui n'avait plus longtemps à vivre : cette circonstance ainsi que le nouveau différent qui s'éleva entre le roi et son père ne doivent pas être étrangers à sa détermination. Sous l'inspiration de Goisfred, évêque de Chartres, elle ne tarda pas à prendre le voile.

En 1123, Hildebert, évêque du Mans, se rendit au concile de Latran présidé par le pape Calixte II. Pendant son absence et cette même année, le Maine fut au moment de voir se renouveler toutes les horreurs de la guerre. Foulques d'Anjou avait donné à sa fille Mathilde le comté du Maine en dot. Après la mort de Guillaume-Adelin, cette princesse prit le voile à Fontevrault. Son père devait donc rentrer en possession de la dot de sa fille; mais le roi d'Angleterre s'obstina à retenir cette province, objet de la convoitise de tous. Foulques avait fiancé sa fille Sibylle à Guillaume Cliton quelques années auparavant; il résolut alors de conclure définitivement ce mariage en affectant pour dot de sa fille le comté du Maine. A l'instigation d'Henri, le légat du pape cassa cette alliance pour cause de parenté, sentence qui fut confirmée par Calixte II, le 26 août 1124. La résistance de ces deux princes provoqua des mesures rigoureuses de la part de l'Église. Le pape déclara Foulques excommunié et confirma l'interdit que son légat avait jeté sur ses Etats. On sait quelle perturbation amenait une pareille mesure dans tout un pays. Hildebert, étant alors revenu du concile de Latran, prit une part très active dans cette affaire, qui touchait de si près les intérêts de son diocèse. Elle se traita dans un concile rassemblé à Chartres au mois de mars 1124. Les débats furent très-vifs, et malgré Hildebert, qui parla d'une manière très-brillante sur le mariage considéré omme sacrement, l'interdit porté par le légat fut confirmé. Hildebert oyait clairement qu'un intérêt purement humain dominait ces discussions, uisque, avec une insistance égale, Henri, roi d'Angleterre et Louis, roi

de France, plaidaient l'un pour la rupture et l'autre pour le maintien de cette union.

Enfin Guillaume-Cliton consentit à la rupture de son mariage. Depuis il erra malheureux, redoutant la colère de son oncle. Devenu dans la suite comte de Flandre, il mourut bien jeune encore, en 1128, sous l'habit monastique à l'abbaye de Saint-Martin. Dans son malheur, il eut la consolation de ne jamais avoir été abandonné par son premier tuteur Hélie de Saint-Saens et par Tyrrel de Mainières.

Par suite de tous ces événements, Sibylle d'Anjou épousa Théodoric de Flandre.

Le 26 mai 1120, peu de temps après le mariage de sa fille avec Adelin, le comte Foulques partit pour la Terre sainte. Il y entretint cent hommes d'armes qu'il menait lui-même au combat et, en rentrant en France au bout d'une année, il avait laissé en Orient de tels souvenirs qu'ils décidèrent peu d'années après de son existence future.

Avant son départ dans les premiers mois de l'année 1120, le dimanche de l'octave de Pâques, le comte Foulques et Eremburge s'étaient trouvés à la consécration de l'église cathédrale du Mans, dont les travaux avaient toujours marché par les soins d'Hildebert malgré les malheurs du temps. Cette église fut dédiée, sous le patronage de la Sainte-Vierge, aux saints martyrs Gervais et Protais et à Saint-Julien confesseur (1). Deux archevêques, trois évêques et un grand nombre d'abbés y assistaient. Gilbert, archevêque de Tours, consacra le maitre-autel, Geoffroy, archevêque de Rouen, qui avait été doyen du chapitre du Mans, celui de Saint-Julien; Marbode ou Marbeuf, évêque de Rennes, celui de Saint-Pierre et Saint-Paul; Renaut de Martigné, évêque d'Angers, celui du crucifix, et Hildebert la chapelle de N.-D.-du-Chevet. Le comte Foulques, prenant dans ses bras son fils aîné Geoffroy, âgé de dix ans, le plaça un instant sur l'autel, en donnant des marques de la plus haute piété : « O Saint-Julien, s'écria-t-il, je te confie « mon fils et mes Etats; soit le protecteur de l'un et de l'autre! » Jamais les comtes du Maine et leurs chevaliers ne chargeaient l'ennemi sans invoquer ce saint évêque. En mémoire de cette mémorable fête, Foulques et Eremburge accordèrent une foire de trois jours, le samedi, le dimanche et le lundi pour chaque anniversaire de la dédicace. Ils abandonnèrent au chapitre tous les droits que les comtes percevaient pendant ces trois jours, tant dans la ville que dans les faubourgs, ainsi que toutes les coutumes et amendes, ne se réservant que le cas où il y aurait effusion de sang.

La comtesse Eremburge prenait toujours l'initiative des fondations reli-

(1) L'église cathédrale du Mans a d'abord été consacrée à la Sainte-Vierge, ensuite, dans le VIme siècle, aux saints martyrs Gervais et Protais et, vers 838, à son premier évêque, saint Julien, dont le corps fut transféré du cimetière des chrétiens, où il avait été inhumé, dans l'église cathédrale que saint Aldric venait de construire. — (Le Paige.)

gieuses. Au retour du comte, elle l'avait engagé à fonder le 4 septembre 1121, l'abbaye cistercienne du Loroux au diocèse d'Angers. Elle comptait parmi les plus généreuses bienfaitrices de la fameuse abbaye de Fontevrault où sa belle-mère Bertrade avait terminé son orageuse carrière et qui devait s'y trouver remplacée dans des conditions bien différentes par Mathilde, sa petite-fille.

Par Foulques et sa femme avait été fondé le prieuré de N.-D.-de-la-Fontaine-Saint-Martin. Ils lui donnèrent, outre le lieu même où était situé le monastère, les droits d'usage, chauffage et pernage dans la forêt de Longaunay, soixante livres de revenu, et autres dons considérables. « Il est « vraisemblable, dit Dom Piolin, que les premiers fondateurs de ce prieuré « constituèrent sa féodalité, qui comprenait la seigneurie et patronage de « la paroisse de la Fontaine-Saint-Martin. La prieure, souvent qualifiée du « titre d'abbesse, y exerçait haute, moyenne et basse justice. »

Geoffroy, fils des fondateurs, Henri II, roi d'Angleterre, Jean, duc de Normandie, Charles, comte du Maine, et Philippe de Valois sont les principaux bienfaiteurs de cette maison, dont il ne reste plus à cette heure que les murs du parc et le principal pavillon.

La série des prieures manque : parmi les noms connus, nous retrouvons celui de Rabodanges de Normandie et celui de Broc du Maine.

L'acte de fondation fut fait au Mans, dans le palais du comte, en date du 11 novembre 1117 : il se termine ainsi : « *Hujus donationis testes sunt : « Fulco Dapifer, Gaufridus filius Garneri, Hugo filius Beraldi, Gaufridus « de Rameforti, Salomon de Brione, Gaufridus Eleemosinarius ; Radul- « phus monacus, Gervasius de Trocu*, Hugo de Cleers, *Odo de Villers, « Rodulphus Torellus, Josselinus Summuris ; Turrens de Rotundo Colducio. « † Sig. Fulconis comitis. † Sig. Gaufridi comitis.*

Cette donation fut approuvée plus tard et signée par Geoffroy, comte d'Anjou et du Maine, qui, au moment de la fondation, n'avait pas plus de 7 ou 8 ans. Etant au château de La Flèche, il investit les religieuses de leur prieuré après le départ définitif de son père pour l'Orient, par l'entremise d'un moine nommé Raoul, auquel il donna son anneau pour les mettre en possession. — (Courvaisier.)

Le Maurier est une petite terre, alors fieffée à ce même monastère, et moins considérable qu'à cette heure, qui était habitée au XVIme siècle par Louis Aubery, fils de Benjamin Aubery, ambassadeur en Hollande. Elle est occupée à cette heure par Mme Latouche, veuve de M. Latouche, mort maire de la ville de La Flèche.

En 1124, le comte d'Anjou vint à Troo avec sa femme Eremburge ; il répara les murs de la ville haute et fit construire au sommet de la montagne une citadelle, qui dominait le cours du Loir et la belle vallée que ses eaux fertilisent. Mais dans leurs travaux, comme à leurs tables, les seigneurs

du XII[me] siècle faisaient toujours la part de Dieu. Les deux époux firent donc élever sur la pente de la même montagne, une église consacrée à Notre-Dame et la donnèrent à Guillaume, abbé de Marmoutier, qui y fonda un prieuré sous le nom de Notre-Dame-de-Marchais. Il reste encore aujourd'hui des ruines remarquables de cette église.

Ils donnèrent à l'abbaye de Beaulieu (d'abord N.-D.-de-Luceau et aussi N.-D.-du-Parc) l'église de Saint-Fraimbault-sur-Pisse et toutes ses dépendances.

Cette abbaye de Beaulieu avait été fondée par Bernard de Sillé, puis si richement dotée par Philippe, archidiacre et chanoine du Mans, qu'on le regarde comme le principal fondateur. La consécration de l'église et du monastère se fit le 29 octobre 1123.

En 1126, Foulques-le-Jeune fit une fondation pour treize pauvres écoliers des diocèses du Mans et d'Angers. Il chargea les religieuses du Ronceray de prendre soin de leur nourriture et de leur entretien, et il imposa au prieuré de la Haye une redevance en farine et de onze livres sept sous tournois (6,392 francs). Chaque clerc recevait sa part : le treizième, appelé *pauvre de la comtesse Eremburge,* n'avait pas part à ce don, et recevait chaque dimanche sa nourriture de l'abbaye du Ronceray. De plus, le jour de la Nativité de la Vierge, il recevait trente sols tournois et une portion des pitances distribuées ce jour là dans le monastère. (Dom Piolin).

L'illustre Hildebert avait été appelé, en 1126, sur le siége archiépiscopal de Tours, où il mourut le 18 décembre 1134 Il fut inhumé au côté majeur, dans l'église métropolitaine de Tours. Quoique plusieurs miracles aient éclaté sur son tombeau, l'église du Mans et celle de Tours n'ont jamais fait aucune démarche pour lui obtenir un culte solennel.

Sous l'épiscopat d'Hoël et sous le sien, l'école de la cathédrale du Mans brilla du plus vif éclat. Comme toutes celles de cette époque, elle embrassait l'enseignement à tous les dégrés ; elle comprenait les langues dans leurs éléments pour monter ensuite jusqu'aux plus hautes conceptions de la philosophie et de la théologie. « On y étudiait même les sciences et les arts ; « les mathématiques, la poésie, l'éloquence, la musique et l'architecture, « avec les différentes parties qui en dépendent, y occupaient une place « distinguée. »

Le XI[me] siècle vit fleurir la langue romane.

Les habitants du Maine acquirent la réputation de parler parfaitement ce langage et les étrangers convenaient que l'éloquence semblait être un de leurs priviléges. De là les succès des Manceaux en France, en Angleterre et les autres Etats. (G. de Malmesbury. — Dom Piolin).

« Il n'y eut point, dit Dom Piolin, de question plus vitale pour l'Eglise « pendant tout le moyen-âge que celle des investitures. Le sacerdoce sem- « blait vainqueur, et son triomphe était consacré par l'élection de Lothaire

« de Saxe; (1) d'un autre côté la monarchie s'acheminait vers ses glo-
« rieuses destinées sous la main habile et ferme de Louis-le-Gros, lorsque
« Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou et du Maine, en prétendant dispo-
« ser de l'évêché du Mans, jeta le trouble et la confusion dans le diocèse. »

Les prétentions du comte Foulques avaient été surtout encouragées et soutenues par les clercs de l'église du Mans, qui ambitionnaient la dignité épiscopale. L'archevêque métropolitain de Tours Hildebert ne consentit pas à admettre, quoiqu'elles s'appuyassent sur d'anciens traités entachés de violence, conclus entre les comtes d'Anjou et les évêques Sigefroy et Gervais : ce prélat soutenait que Foulques ne devait pas plus que ses ancêtres jouir du droit d'investiture. Sous le prétexte de droit de régale, (2) le comte saisit toutes les terres de l'évêché, et pendant un an entier fit gémir l'église du Mans sous cette oppression. Sur ces entrefaites, Eremburge tomba dangereusement malade; vivement inquiet de l'état de la comtesse qu'il aimait tendrement et touché de ses supplications, Foulques envoya au Mans Robert, fils de Raoul, pour donner satifaction en son nom et déposer en signe de réparation la somme de six livres quatre sous sur l'autel de Saint-Julien. (3)

La comtesse succomba peu de temps après, laissant quatre enfants à son époux, Mathilde et Sybille dont nous avons déjà parlé, Geoffroy et Hélie. Tous épousèrent des enfants de rois. Eremburge, par ses derniers vœux testamentaires, prescrivait des libéralités religieuses dont Foulques s'acquitta pieusement.

On voit sa croix autographe sur une charte du prieuré de Thorigné. Elle mourut en 1126; le nécrologe de Bourgueil précise la date du 15 février et commet une erreur flagrante en fixant l'époque à 1136, puisqu'en 1129 Foulques était remarié à la fille du roi de Jérusalem. Jean, moine de Saint-Nicolas d'Angers, fut le médecin de Foulques V. Il soigna la comtesse Eremburge dans sa dernière maladie. Il figure dès 1060-1062 dans une charte de Chantoceaux avec ce double titre et en 1100-1115 dans une autre de Chemillé. On le trouve encore abbé en 1136.

La mort prématurée d'Eremburge, la noble et belle fille de La Flèche, qui, née au Mans en 1090, n'avait que 36 ans en 1126, allait changer les destinées de Foulques, ainsi que nous avons maintenant à le dire. Nous regrettons de n'avoir aucun détail précis sur cet événement, qui dut im-

(1) Lothaire II, de Supplimbourg, empereur d'Allemagne (1125-1137), était duc de Saxe et fut élu au préjudice de Fréderic, duc de Souabe et de Conrad, duc de Franconie. Il eut longtemps à combattre ses compétiteurs et n'en triompha qu'avec l'appui du pape et du duc de Bavière, Henri-le-Superbe.

(2) Les droits de régale constituent ceux de percevoir le revenu des évêchés et des archevêchés pendant la vacance du siége, jusqu'à ce que le nommé ait prêté le serment de fidélité et que ce serment ait été enregistré.

(3) Dom Mabillon. — *Mss de la Bibliothèque du Mans.* — Dom Piolin.

pressionner vivement les provinces dont elle était la souveraine. Aucun historien n'a indiqué le lieu où elle mourut ni l'abbaye qui reçut ses dépouilles mortelles.

On peut croire qu'elle mourut à Angers où au Mans, mais nous sommes fondé à penser que les eaux du Loir furent le premier objet extérieur qui fixa ses regards.

Guy d'Etampes, né à Ploermel et sorti d'une des plus illustres familles de Bretagne, connu par sa science et ses vertus, était devenu chanoine, archiprêtre, écolâtre et préchantre de l'église du Mans, après avoir rempli des emplois élevés dans celles de Salisbury, de Lincoln et de Rouen. Malgré beaucoup d'intrigues de la part de ses opposants, les suffrages le portèrent sur le siége du Mans. Il fut sacré vers la fin de l'année 1126 par Hildebert, qu'il remplaçait sur le siége que cet archevêque venait de quitter pour s'asseoir sur celui de Tours.

Henri, roi d'Angleterre, ayant perdu sa femme Mathilde et ses deux fils légitimes, n'avait plus d'autre enfant que Mathilde, mariée à l'empereur Henri V. Il se détermina alors à épouser Adelaïde, fille de Godefroi, duc de Lorraine, qui ne lui donna pas de postérité.

Ainsi, après le naufrage de la *Blanche-Nef*, le fils du duc Robert, alors puissamment soutenu par son beau-père le comte d'Anjou, par le roi de France et beaucoup d'autres seigneurs, se trouvait dans la situation la plus favorable pour recouvrer ses Etats et même succéder à Henri Ier. Mais ce puissant monarque trouva le moyen de s'attacher la maison d'Anjou d'une manière indissoluble.

L'empereur son gendre étant mort sans enfants, le roi donna sa fille à Geoffroy-Plantagenet, fils aîné de Foulques, et pour assurer sa succession à Mathilde, il la fit reconnaître héritière de tous ses Etats, obligeant tous ses barons à lui prêter serment de fidélité.

Geoffroy-le-Bel, dit Plantagenet, était d'une taille gracieuse et svelte, de figure régulière, les yeux pleins de flamme, comme son père un peu rouge de cheveux; le moral égalait le physique, et si nous en croyons son historien Jean de Marmoutier *(Johannes monachus majoris monasterii)*, Geoffroy était — *mitis, gratus, civilis animi; in cives clemens, offensarum et injurariarum immemor*. Sa bonté et sa magnanimité étaient telles qu'il leur dut ses victoires plutôt qu'à la force de ses armes. Benoit de Sainte-More dit de ce prince :

Grant chevalier e for et bel
E proz e sage e conqueranz.
Prince n'esteit nus plus vaillanz,
De sa valor ne de s'igance,
De ça les munz n'en tôte France,
....

Geoffroy reçut le surnom de Plantagenet par suite de l'habitude qu'il avait prise de placer sur son casque une branche de genêt, arbuste très-commun dans les campagnes angevines. Il le transmit aux princes de sa dynastie.

Quoiqu'il n'eut encore que quinze ans, sa réputation attira l'attention du roi d'Angleterre. De plus, la raison politique militait en faveur d'un pareil choix qu'appuyait, en outre, l'illustration des ancêtres du jeune comte. Henri Ier envoya donc des ambassadeurs auprès de Foulques pour lui faire connaître son désir et Foulques s'empressa d'y acquiescer — *regis petitionem effectui se mancipaturum gratanter promisit.*

Geoffroy-le-Bel se rendit à Rouen, suivi par une escorte brillante et nombreuse dont faisaient partie Robert de Semblancay, Hardouin de Saint-Médard, Robert de Blois, Pagane de Clairvaux. Le roi envoya à sa rencontre ses plus nobles chevaliers pour rendre plus solennelle encore son entrée dans la capitale de la Normandie. On remarqua que ce puissant prince, qui ne se levait jamais de son siége pour personne — *qui antea nulli assurgere consueverat* — alla à la rencontre de son futur gendre, et qu'après l'avoir serré dans ses bras, il le fit asseoir auprès de lui — *propria enim manu deducens, sibi consedere facit.* — Puis lui adressant la parole, il voulut juger de son mérite en lui proposant différentes questions — *multa ei proponens, ut ex mutua confabulatione, respondentis prudentiam experiretur.* — Le jeune prince pouvait répondre avec succès devant cette assemblée si imposante, qui, en lui, voyait en expectative son futur souverain ; car n'était-ce pas de lui dont on a écrit qu'il était non-seulement — *optime litteratus* — savant dans les lettres, mais aussi qu'il passait pour un des hommes les plus éloquents de son siècle dans l'Etat comme dans l'Eglise — *Inter clericos et laïcos facundissimus.* — Le roi fut saisi d'admiration en reconnaissant tant de sagesse et d'érudition dans son futur gendre auquel il fut fait, ainsi qu'aux seigneurs de sa suite, la plus magnifique réception. Les fêtes durèrent sept jours.

Mais l'impératice, qui conserva ce titre même après son mariage — *imperatoris siquidem uxor exstiterat,* — avait trente ans ; sa persistance à ne pas prendre une qualité moindre indiquait de sa part peu d'empressement à s'unir à un simple comte. Personne ne nous dit que l'inconvénient de l'âge fut pallié par une grande beauté et ces charmes que les poëtes célèbrent toujours pour les souverains, même lorsque chez toute autre femme ils seraient à peine remarqués. Benoit de Sainte-More dit simplement — *l'empereriz la proz, la sage.* — De plus elle était veuve, et ce charmant prince — *excedens itaque pueritiæ metas* — était déjà trop fait, trop mûr par ses talents et sa science pour s'être laissé conduire en aveugle dans une pareille circonstance. La politique d'un côté, l'ambition de l'autre décidèrent donc cette union.

Le roi Henri fit connaitre à Foulques qu'il se rendrait au Mans avec l'impératrice et Geoffroy-le-Bel et qu'il l'engageait à s'y trouver à l'époque de la Pentecôte pour que le mariage fût célébré dans cette ville. Le comte d'Anjou se trouva au rendez-vous, et, le 22 mai 1128, jour de la Pentecôte, Turgisus, évêque d'Avranches, bénit l'union des deux époux en présence d'un grand nombre de prélats. Les fêtes nuptiales durèrent pendant trois semaines et les princes répandirent les plus grandes largesses dont leurs hommes d'armes paraissent avoir obtenu la plus grande part — *peractis nuptiis, nemo militum a regio munere vacuus abcessit.*

Après le départ du roi, le comte Foulques conduisit les deux époux à Angers où les fêtes recommencèrent plus brillantes que jamais. L'avenir allait bientôt dire s'il y avait lieu de se réjouir.

Dans cette même année (1128), Guillaume de Bures (Willelmus de Buris), chanoine du Mans et l'un des élèves les plus distingués de l'école de la cathédrale, entreprit par pénitence le voyage de Jérusalem. Il y fut reçu avec de grands honneurs et s'y fit remarquer par sa science et son éloquence. En revenant de l'Orient, il rapporta des présents magnifiques pour la cathédrale et en même temps des lettres d'Etienne, patriarche de Jérusalem, et du roi Baudouin, par lesquelles celui-ci offrait au comte Foulques-le-Jeune, sa couronne et la main de sa fille Mélisende. (1)

Baudouin du Bourg avait succédé à ses deux cousins Godefroy de Bouillon et Baudouin Ier, l'un des compagnons de guerre du premier. Il avait un esprit droit, une âme élevée, une douceur inaltérable. Il passa dix-huit ans sur le trône d'Edesse, douze sur celui de Jérusalem et en deux fois resta sept ans dans les fers des infidèles. Il fut très-regretté de ses sujets, quoiqu'il ait eu très-peu de part aux victoires qui illustrèrent son règne.

Il se contentait de diriger du haut de son trône ces hommes de fer arrivant chaque jour d'Europe pour s'associer aux travaux des chevaliers chrétiens, bravant la chaleur et la soif et qui, malgré la pesanteur de leurs armures, se transportaient d'un lieu à un autre avec une rapidité sans égale. Mais indisciplinés, ils abandonnaient ou rejoignaient à leur gré les drapeaux qui les conduisaient à l'ennemi, ne demandant à leurs chefs que l'exemple de la bravoure.

Quel était donc le mode d'éducation qui les trempait ainsi? Que devien-

(1) Michaud, dans l'*Histoire des croisades*, dit que Baudouin proposa la main de sa fille et la succession au trône de Jérusalem à Foulques-le-Jeune pendant qu'il était en Orient.

Cette proposition fut faite après le premier voyage qu'il y fit. Les chroniques d'Anjou disent que Baudouin lui envoya des ambassadeurs. — *Cum Fulco Andegavensem, Turonicum Cenomanuicumque Consulatum in prosperitate regeret, rex Jerusalem Bauduinus secundus nuntios in Franciam misit, qui, prudentium consilio, virum idoneum qui filiam cum Jerosolimitano regno duceret uxorem, suum adducerent.*

draient nos jeunes hommes en pareille circonstance, eux qui ne peuvent plus marcher qu'abrités de la pluie et du soleil ?

La mort d'Eremburge, cette épouse si accomplie, avait causé à Foulques-le-Jeune un profond chagrin. La vue des lieux qu'ils avaient habités ensemble lui était devenue insupportable.

On conçoit qu'il acceptât avec empressement les propositions de Baudouin, quoiqu'il sût par expérience qu'il faudrait défendre chaque jour l'épée à la main la couronne qui lui était offerte. Les lieux saints avaient d'ailleurs, dans ces temps de foi si vive, un attrait tout particulier. Il reçut la croix et les insignes du pélerin, suivant l'usage, des mains de l'archevêque de Tours, Hildebert, qui en même temps bénit ses armes, le jour de la fête de la Pentecôte 1129, et partit de là pour Jérusalem avec une suite nombreuse. (1) Il devint peu de jours après son arrivée le gendre de Baudouin et l'héritier du trône. Pendant deux années ces deux princes vécurent dans la plus complète union ; ils s'occupèrent à combattre les Sarrazins et à faire fleurir le royaume.

Baudouin, voyant approcher sa dernière heure, se fit transporter au lieu même où Jésus-Christ était ressuscité et y mourut le 15 août 1130, dans les bras de son gendre et de sa fille, dont la sœur cadette avait épousé Bohémond-le-Jeune, prince d'Antioche.

L'historien des croisades ne paraît pas croire que Foulques rencontra deux fois le même bonheur conjugal. Cependant il eut de Mélisende deux fils, dont l'un, Baudouin III, âgé de 13 ans, lui succéda. (2)

En 1142, Foulques, roi de Jérusalem, étant à la chasse dans la plaine de Ptolémaïs, tomba de cheval. Il se blessa mortellement et fut enterré dans l'église du Saint-Sépulcre au dessous du Calvaire. (Guillaume de Tyr.)

Guillaume de Tyr, en faisant l'éloge de ce prince, remarque, avec une simplicité digne de ces temps reculés, qu'il avait les cheveux roux et que cependant on ne pouvait lui reprocher aucun des défauts attribués aux hommes de cette couleur.

M. Michaud dit qu'il avait plus de *soixante* ans quand il monta sur le trône de Jérusalem.

C'est une erreur. Fils de Bertrade, mariée en 1089 à Foulques-le-Réchin, il n'a pu naitre qu'au commencement de l'année 1090. Il n'avait donc que 39 ans en 1129 et 52 ans quand il mourut. « Dans les derniers temps de sa

(1) Les insignes du pélerin consistaient en un bourdon et une écharpe bénits avec des prières spéciales.

(2) Il y avait dans la vallée de Josaphat une abbaye de bénédictins ; c'est là où se trouvait le *sépulcre de la Sainte-Vierge*. L'église avait été détruite, mais, dit-on, rebâtie par Mélisende, mère de Baudouin III et régente. — *Pretiosum sepulcrum de candido et polito marmore, in quo sepulta venerabilis Regina Melicendis.* — (Fabri. t. V, p. 275.)

« vie, dit Michaud, sa mémoire était si fort affaiblie qu'il ne reconnaissait
« plus ses propres serviteurs; il n'avait plus assez de forces et d'activité
« pour être le chef d'un royaume environné d'ennemis. »

Il est à croire que les fatigues de la guerre et le changement de vie et de climat ont usé ce prince avant l'âge.

CHAPITRE DEUXIÈME

2° MAISON D'ANJOU. — GEOFFROY-LE-BEL, COMTE D'ANJOU, DE TOURAINE ET DU MAINE, DUC DE NORMANDIE, QUATRIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(1129 à 1151.)

On a dit de notre dernier seigneur royal, Henri IV, qu'il régna et par droit de conquête et par droit de naissance. Les deux vers de Voltaire peuvent s'appliquer avec plus de raison encore aux princes du XIIme siècle. Louis VI, dit le Gros, eut à réduire ses grands vassaux et surtout le seigneur du Puiset, dont le seul château, situé près d'Orléans, lui coûta trois années de guerre. L'un de ses descendants, Hugues du Puiset, avait été, à Jérusalem, cause des inquiétudes conjugales de Foulques d'Anjou. (1)

Geoffroy-le-Bel avait à peine 18 ans quand son père, en partant pour la Palestine, lui laissa le gouvernement de ses Etats. Croyant n'avoir affaire qu'à un enfant sans force et sans expérience, les grands vassaux se soulevèrent. Ils se trompaient, car, nous l'avons dit, Geoffroy devançait son âge

(1) Foulques d'Anjou, qui venait de rétablir la paix chez ses voisins, trouva à son retour la discorde dans ses Etats et jusque dans sa propre maison. Gauthier, comte de Césarée, accusa Hugues du Puiset, comte de Jaffa, du crime de félonie envers son roi. Ce dernier s'était attiré la haine de Foulques d'Anjou et des grands du royaume; les uns disent par son orgueil et sa désobéissance, les autres par de coupables liaisons avec la reine Mélisende.

Lorsque les barons eurent entendu Gauthier de Césarée, ils proposèrent un combat en champ clos entre l'accusé et l'accusateur; comme le comte de Jaffa ne se trouva pas au lieu désigné pour le combat, il fut déclaré coupable. Hugues, furieux d'avoir été condamné, courut dans Ascalon implorer le secours des musulmans contre les chrétiens; puis il vint s'enfermer dans Jaffa, où il fut bientôt assiégé par Foulques. Le patriarche de Jérusalem interposa sa médiation, et Hugues, menacé de l'abandon des siens, consentit avant l'attaque à se rendre, et à s'engager à quitter le royaume pendant 3 ans.

Son père était ce du Puiset qui tint si longtemps en échec les troupes de Louis-le-Gros. Vaincu, il s'était réfugié en Palestine où ses exploits lui avaient fait obtenir le comté de Jaffa qu'il transmit à son fils en même temps que son caractère impétueux et intraitable. *(Histoire des Croisades.)*

par ses qualités éminentes — *excedens pueritiæ metas.* — Si, d'un côté, il cultivait avec soin son intelligence, il ne négligeait pas les exercices propres à se rendre redoutable sur le champ de bataille; le chef alors n'était que le premier des combattants; il devait être au plus fort de la bataille. Aussi aimait-il les tournois et ces combats fictifs, qui ne laissaient pas d'avoir leurs dangers réels et étaient presque toujours suivis de mort d'homme. Il les recherchait jusqu'aux frontières de la Flandre et toujours y acquit une gloire nouvelle. — *Gaufredus, ludi cupidus, in confinio Flandriensium et longe positis terris cœpit torneamenta perquirere et laudis cupitæ ex bene gestis rebus in dies emolumenta percipere.*

L'autorité du jeune prince fut d'abord attaquée par une ligue de seigneurs poitevins; ils avaient donné l'exemple de la révolte, sachant que dans le Maine et la Touraine ils trouveraient des adhérents qui suivraient et appuieraient leur mouvement. Le moine de Marmontier ne paraît pas disposé en faveur des habitants du Poitou — *Pictavenses igitur, finitimi ejus, gens scilicet effera nimis et plus ausa temerario quam virtutis constantia præsumens, crebris assultibus in eum irruebant.*

Par son courage et ses talents précoces, Geoffroy déjoua promptement cette ligue, qui, par ses ramifications avec notre pays, y fit éclater plus tard un mouvement formidable pour tout autre que le jeune et valeureux comte.

Dès le début, il avait été aux prises avec les seigneurs de Sablé, Lisiard et Robert II; ils avaient, avec Sablé, Briolay et La Suze, et se trouvèrent assez puissants pour attaquer le comte d'Anjou. Lisiard ayant fait des courses jusque sous les murs d'Angers, Geoffroy-le-Bel ne put supporter cet affront : il pilla et ruina Briolay, puis dévasta les environs de Sablé sans pouvoir s'emparer de cette ville; mais il se dédommagea de cet échec par la prise de La Suze. Après la mort de Lisiard, il pardonna à Robert, à condition de l'hommage, en considération surtout de ce qu'il avait été son frère de lait. Mais ayant peu de confiance dans les promesses de ce vassal, il fit bâtir, en 1131, pour le maintenir, un château sur la Sarthe, à quatre lieues d'Angers, six de Sablé et à deux de Briolay, et qu'on appela, ainsi que le bourg qui s'y bâtit successivement, Château-Neuf — *Anno MCXXXI, Gaufridus comes firmat castrum novum.* — D'après les conseils de son oncle Hugues de Mathefelon, mari de la sœur de Lisiard, Robert se révolta de nouveau contre son seigneur et se remit à piller le pays, depuis Briolay jusqu'à Angers.

Après une nouvelle campagne, dont, comme d'ordinaire, le peuple des villes et les colons payèrent tous les frais, Robert de Sablé obtint de nouveau la paix par l'entremise d'Ulger, évêque d'Angers, et de Hugues de Saint-Calais, qui, doyen du chapitre du Mans en 1135, avait succédé à Guy d'Etampes, mort cette même année, et descendait d'une des familles les

plus illustres du Maine. Nous ne savons trop à quelle date placer cette seconde rébellion de Robert de Sablé. Le moine de Marmontier la fixe quelques années avant le soulèvement des barons du Maine et de l'Anjou — *Elapsis denique aliquantis annis*, — et dans une note de Duchesne nous lisons — *non aliquot annis, sed mensibus tantum*, — ce qui, suivant l'opinion de cet historien, mettrait l'acte de Robert en 1143 au plus tard, et encore cela ne nous paraît pas possible, puisque Hugues de Saint-Calais, l'un des médiateurs de cette seconde paix, mourut le 6 février de cette même année.

Quoi qu'il en soit, cette guerre entre les barons et Geoffroy commença en 1144 et ne se termina qu'en 1146. Dans cet accord entre les vassaux, combattant la plupart du temps pour leurs intérêts particuliers, on doit voir, ce nous semble, un sentiment national et le désir de se soustraire à l'autorité d'un prince portant le titre de duc de Normandie et tendant, soit pour lui, soit pour ses enfants, à devenir Anglais, en raison des droits de sa femme Mathilde. Pour donner à cette levée d'armes un caractère plus significatif, les grands barons avaient entraîné Hélie, le frère de Geoffroy, dans leur parti, lui réservant le comté du Maine au cas de la victoire. Cela seul explique cette persistance dans la rébellion de Robert de Sablé contre l'ami et le compagnon des jeux de son enfance. Guy IV, seigneur de Laval, autrefois intimement uni à Foulques-le-Jeune, avait pris part lui-même à ce mouvement insurrectionnel et patriotique contre Geoffroy, qui le força à se réfugier dans son château de Meslay. Il ne dut la vie et celle de ses compagnons d'armes qu'à la clémence du vainqueur. Le comte Hélie, vaincu comme ses partisans, fut traité plus sévèrement par son frère. Fait prisonnier, il resta longtemps enfermé dans une étroite prison. Il mourut, peu de temps après sa mise en liberté, d'une maladie qu'il y avait contractée.

Il avait été retenu six années dans cette prison. C'était, au reste, une tradition dans la famille des comtes d'Anjou et comme une portion d'héritage que les fils se révoltassent contre le père et se fissent entre eux la guerre; ce legs domestique se transmit presque invariablement de génération en génération, pendant 150 années, depuis Geoffroy-Martel jusqu'aux Plantagenets, devenus rois d'Angleterre. « Nous ne nous aimons pas les « uns les autres dans notre famille; c'est là notre héritage; nous n'y re- « noncerons jamais... Sortis d'une telle souche, est-il surprenant que nous « ne vivions pas bien ensemble? Du diable nous venons, et au diable nous « retournerons, disaient deux petits-fils de Geoffroy Plantagenet, Geoffroy, « duc de Bretagne, et Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. » *(Histor. script. angl., t. 1, col, 1045.)*

Dans cette guerre, Hugues de Cleers et ses deux frères Geoffroy et Foulques, Pagane de Clairvaux, Josselin de Blois, Hardouin de Saint-Médard se montrèrent constamment ses chevaliers les plus fidèles. Hugues de Cleers

était alors, comme nous l'avons dit avec détail dans une note précédente, sénéchal de La Flèche et de Baugé, tenant ainsi de sa main tantôt les balances de la justice, tantôt l'épée de chevalier. Il avait succédé à son père, Geoffroy de Cleers, qui, en 1135, occupait cet emploi et avait fondé, avec le comte d'Anjou et du Maine, le prieuré de Saint-Jacques de La Flèche, connu d'abord sous le nom de Maladrerie.

Nous avons un peu anticipé sur les événements pour suivre sans coupures cette guerre civile que Geoffroy soutint avec autant de courage que d'habileté. Il s'y fit surtout remarquer par sa clémence, et s'il se montra plus rigoureux pour son frère, c'est que celui-ci y avait donné lieu par son imprudence et son ambition.

La comtesse Mathilde aimait à résider au Mans, et c'est là que, le 5 mars 1132, elle donna le jour à un fils qui porta la couronne d'Angleterre sous le nom d'Henri II. Cet enfant fut baptisé dans l'église cathédrale, par les mains de Guy d'Etampes, en présence d'une illustre assemblée. Il fut porté sur l'autel de saint Julien, comme son père, Geoffroy, l'avait été lui-même par Foulques d'Anjou le jour de la consécration de cette même cathédrale. On voulait que l'apôtre du Maine l'adoptât pour pupille. Henri I[er], roi d'Angleterre, avait promis en mariage à sa fille les châteaux de Normandie; mais soit que cette promesse ne fût pas formelle, soit qu'il ne voulût souffrir aucune suprématie dans sa maison ou dans ses Etats, il ne se pressait pas de les livrer. Le jeune prince, en réclamant ses droits, offensa tellement le roi, que celui-ci eut la pensée d'emmener sa fille en Angleterre et d'y faire reconnaître son petit-fils pour son successeur. Geoffroy tenait fort peu à conserver sa femme, dont l'âge et le caractère altier tendaient à l'éloigner d'elle. (1)

Il se mit en campagne et assiégea même le vicomte Roscelin de Beaumont, qui avait épousé une des filles naturelles du roi d'Angleterre; il brûla sa ville et mit toutes ses possessions à feu et à sang. Guillaume de Bellesme, dit Talvas, comme son père et Roger de Toëne, travaillaient sourdement contre le roi, qui somma le premier de venir à sa cour. Comme Guillaume ne se rendit pas à cet ordre, craignant que le résultat de cette entrevue ne lui fût fatal, Henri I[er] le déposséda de tous ses biens, et au mois de septembre, Talvas se retira soit au Pérai, soit à Mamers, châteaux si bien fortifiés par le fameux Bellesme et qu'il tenait à fief de Geoffroy.

(1) Au reste, il paraît que Geoffroy-Plantagenet cherchait à se consoler d'une union si mal assortie. Il eut une fille naturelle nommée Emma d'une jeune femme du Mans — *Cum quadam cenomannici generis consuetudinem habens, non usquequam licitam.* — David, prince de Norwége, parvint à faire épouser la jeune Emma à son frère — *volens suæ posteritati, si filios procreaverit, fastum quemdam ex regali stirpe descendere et terrorem incutere Walensibus aliis, affinitatis novæ pretextu.*

Ce mariage eut lieu alors que le frère d'Emma, Henri II, était roi d'Angleterre et l'un des princes les plus puissants de l'Europe (1174).

Telle était la situation; du côté de l'Angleterre, elle était d'autant plus tendue que les barons anglais, courbés sous le bras puissant du roi, fomentaient de nouvelles ligues contre lui; du côté de l'Anjou et du Maine, elle ne l'était pas moins, les seigneurs de ces deux provinces se résignant avec peine à obéir à un prince dont toutes les vues tendaient à n'en faire que des Etats fort secondaires. Depuis le commencement d'août 1135, le roi d'Angleterre parcourut le territoire d'Almenèches, s'empara d'Alençon et des autres places de Talvas. Ayant réuni beaucoup d'ouvriers, il augmenta les fossés d'Argentan, fortifia beaucoup cette place, dont, peu de temps après, la garnison causa de grands préjudices aux habitants du voisinage.

Le 25 novembre, le roi Henri se rendit au château de Lions pour chasser. Il y mourut le 1er décembre 1135, d'une indigestion de lamproies, âgé de 68 ans, après trente-cinq ans de règne. Ayant perdu ses deux fils légitimes au naufrage de la *Blanche-Nef*, il avait épousé en secondes noces la princesse Adelaïde, fille de Godefroy, duc de Lorraine, dont il n'eut pas d'enfants. De tous ses enfants naturels (et il en avait quinze), seul, Robert de Glocester, qu'il aimait le plus, était auprès de lui. Il avait attiré aussi en Angleterre, pour les combler d'honneurs, les deux plus jeunes fils de sa sœur Adèle, que Guillaume le Conquérant, son père, avait mariée au comte de Blois, descendant d'un des compagnons de Rollon. (1)

Henri avait été nommé abbé de Glastonbury et évêque de Vinchester, et Etienne avait épousé la fille d'Eustache, comte de Boulogne, qui lui avait apporté, outre cette souveraineté féodale en France, d'immenses propriétés en Angleterre, dont son père avait été investi par Guillaume le Conquérant. Ce jeune prince montrait le plus vif attachement pour son oncle, et s'était concilié l'affection des Anglais par son courage, son activité et ses habitudes libérales. Aussitôt que son oncle eut rendu le dernier soupir, comptant sur son pouvoir et son influence, il s'empara immédiatement et des trésors du roi et de sa couronne.

Aidé par son frère, l'évêque de Vinchester, il reçut l'onction royale de l'archevêque de Cantorbéry, dont on eut beaucoup de peine à vaincre la répugnance et les scrupules.

La facilité avec laquelle il put exécuter ce coup de main s'explique par la profonde répulsion que les grands feudataires anglo-normands éprouvaient à juste titre contre la suzeraineté d'une femme. Le peuple saxon, voyant

(1) Gelon, brave capitaine Normand, faisait alors compagnie à Rhou (Rollon) son cousin; Charles, roi de France, recognut à son visage les marques de la grandeur de son courage; Oncques pour l'obliger à son service, et en recognoissance de ses mérites, il lui donna en mariage une belle et riche dame de sa Cour avec le comté de Blois, où Geslon fit bastir un chasteau qui reste encore à présent : de leur mariage sortit Thibaut-le-Vieil, qui espousa la fille de l'empereur Conrad.

(Dudo Sancti Quintini, de Moribus-Norman. lib. 2.)

en Mathilde la descendante de ses anciens rois, lui réservait de son côté toutes ses sympathies.

Mais Mathilde n'était pas femme à céder sans combat. Suivie d'une armée d'Angevins et de Manceaux, elle entra de suite en Normandie avec son mari.

Les ravages exercés par les Angevins dans le duché soulevèrent les populations contre elle. Les habitants du Sap, au moment même où la garnison allait se rendre, se jetèrent sur les Angevins et les Manceaux avec une telle furie que Geoffroy, blessé, battit en retraite sans attendre les renforts que Mathilde lui amenait.

Etienne, après avoir fait de grandes concessions à ses barons et au clergé, croyant son pouvoir bien établi en Angleterre, se décida à passer en Normandie pour combattre Geoffroy, et débarqua à la Hogue au mois de mars 1137. Cette campagne aboutit à une trève de deux ans.

A l'expiration de cette trève, on reprit les armes et successivement toutes les forteresses de Normandie se rendirent au comte d'Anjou. Puis Mathilde se rendit en Angleterre avec son frère Robert de Glocester. Attaquée par Etienne, elle accepta la bataille, et ses troupes remportèrent une victoire complète sur celles du prince, qui, fait prisonnier, fut d'abord traité avec déférence par Robert, puis bientôt étroitement resserré.

Mais Mathilde, indépendamment des désavantages de son sexe, qui lui ôtaient toute influence directe sur ces fiers barons, si belliqueux et si remuants, était d'un caractère hautain et irascible.

Son sang saxon la portait à réprimer leurs actes et à adoucir le sort du peuple vaincu. Ces seigneurs fomentèrent donc contre elle des conjurations qui aboutirent à la faire déposer et à replacer Etienne sur le trône.

Alors la guerre civile se ralluma avec plus de fureur que jamais.

Mathilde avait pu se réfugier à Oxfort, qu'Etienne parvint à emporter; mais bientôt lui-même fut battu à Vitton par Glocester. Par le conseil de celui-ci, le comte d'Anjou avait envoyé son fils aîné pour le faire connaître aux anglais. Mais cette tentative n'eut pas de résultats, au moins immédiats.

Mathilde, alarmée des dangers qui la menaçaient ainsi que sa famille, se retira en Normandie. D'ailleurs la mort de Robert de Glocester porta le dernier coup à ses intérêts.

Une trève tacite s'établit en Angleterre, chaque parti étant trop faible: celui d'Etienne pour réduire au silence les soutiens de Mathilde ; celui de Mathilde pour remettre la comtesse d'Anjou sur le trône anglais.

Tous ces événements occupèrent les années depuis 1135 jusqu'à 1147. Geoffroy occupé tantôt à contenir ses propres grands vassaux, tantôt à conduire ses troupes angevines et mancelles sur le territoire de la Normandie, n'avait pas un instant de repos. Comme toujours, une croisade allait mettre fin pour le moment aux dissentions particulières.

Louis le Gros était mort en 1137. Le premier de nos rois, il avait été chercher l'oriflamme à Saint-Denis en sa qualité de comte de Vexin (1). Ce

(1) *L'oriflamme.* — *Cri de Montjoie.* — Nous empruntons à M. Marius Sepet *(Revue des Questions historiques)* les détails qui suivent sur l'oriflamme et le cri de Montjoie, qui jouissent d'une grande célébrité. Beaucoup en ignorent l'origine. Une peinture en mosaïque exécutée par l'ordre de Léon X, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, nous montre saint Pierre assis donnant le Pallium au pape Léon et la bannière à Charlemagne. Cette bannière porte sur un fond bleu six roses rouges; attachée d'un seul côté de la lance, elle n'a aucune ressemblance avec le Labarum. C'est une flamme à trois pointes dominée par une houppe. Serait-ce la même bannière que l'étendard de saint Maurice (*vexillum Sancti-Mauricii*) que Charlemagne aurait fait porter dans ses armées lors de la grande guerre contre les Sarrazins d'Espagne. Cette bannière jouit d'une grande renommée; il en est parlé dans la chanson de Roland :

Munjoie escrient. O dels est Carlemagne.
Geffreid d'Anjou portet l'orie flambe,
Seint Pierre fut, si aveit num *Romaine*
Mais de *Munjoie* ilou aut pris eschange.
Aoi!

Le dernier corps est des barons de France,
Cent mille sont des meilleurs capitaines,
Corps ont gaillards et les barbes sont blanches.
Ils ont vêtu hauberts, doubles cuirasses,
Et ceint épées françaises ou d'Espagne,
Leurs écus portent des marques différentes,
A cheval sont : la bataille demandent,
Montjoie, ils crient! Entre eux est Charlemagne,
Geoffroy d'Anjou y porte l'oriflamme,
Fut de Saint-Pierre et avait nom *Romaine.*
Mais de Montjoie son nom là prit échange.
Aoi!

Le poète commet ici une très-grave erreur : car Geoffroy d'Anjou vivait sous Louis le Gros, au XIIme siècle, et non sous Charlemagne. La dynastie des d'Anjou ne s'affirme et ne devint héréditaire que vers le milieu du Xme siècle. Cette erreur, néanmoins, fait voir combien leur droit était établi dans l'opinion publique : elle nous prouve ensuite que Charlemagne transmit cette enseigne à ses successeurs. Elle retint le nom de Montjoie d'une éminence d'où l'on découvre la ville éternelle (ancien mont de Mars). Le cri de France fut *Montjoie*, puis *Montjoie Saint-Denis*, quand la bannière suprême fut l'étendard de ce nom.

Que devint cette Romaine, ce Montjoie, cet étendard de Charlemagne? M. Marius Sepet va nous le dire. — *Seint Pierre fut, si aveit num Romaine. Mais de Munjoie, il ou aut pris eschange.* — On peut conjecturer que déposée à Saint-Denis, quand la résidence royale et le siége de la maison militaire que commandait le grand sénéchal ou son suppléant le dapifer, furent définitivement fixés à Paris avec les premiers Capétiens, elle commença à servir de bannière de saint Denis. Les rois devinrent comtes du Vexin et firent porter en leur nom la bannière propre de l'abbaye et alors la confusion se fit. De là l'oriflamme de saint Denis, devenant bannière de France. Ducange ne connaissait pas les vers de la chanson de Roland et fait remonter l'oriflamme de saint Denis à Charlemagne. « Nous concluons « donc, dit Marius Sepet, que la bannière romaine — *avait nom Romaine* — depuis ban- « nière de saint Denis, devenue bannière de France, cessa d'être levée et la *bannière rouge* « de saint Denis la remplaça. Celle-ci était la bannière particulière de l'abbaye de Saint- « Denis portée par les comtes du Vexin, qui avaient droit de la lever dans leurs guerres « particulières, comme celle de saint Martin par les comtes d'Anjou. La réunion du Vexin

fut lui qui commença à reprendre l'autorité dont les vassaux s'étaient emparés, soit par l'affranchissement des serfs, soit par l'établissement des communes, soit en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales : Ce fut, il est vrai, principalement l'œuvre de Suger et des quatre frères Garlande, ses principaux ministres.

Louis-le-Jeune, son fils, lui succéda. Son mariage avec Eléonore, fille et héritière du duc d'Aquitaine, l'avait rendu très-puissant. Ce prince, per-

« à la couronne eut lieu sous le règne de Philippe Ier. Et c'est cette réunion qui valut à la « bannière de saint Denis l'honneur de devenir l'étendard de la France. »

L'empereur Henri V, dont la veuve devait épouser le fils du comte d'Anjou, prétendant avoir reçu un affront dans un concile tenu à Reims où il avait été excommunié à l'occasion des investitures, se prépara à entrer en Champagne. Le roi de France, Louis le Gros, rassembla ses vassaux et Suger, abbé de Saint-Denis, s'y trouva avec tous les sujets de cette abbaye.

L'empereur n'osa pas poursuivre son entreprise et le roi fut vainqueur saus combattre. Ce fut à cette occasion que Louis le Gros fit, en 1124, la première levée de la bannière de saint Denis : « *Rex autem, scribit Suger abbas, vexillum ab altare suscipiens quod de comi-* « *tatu Vilcassini* (comté du Vexin) *quo ad Ecclesiam feodatus est, spectat, voticæ tanquam* « *à dominio suo suscipiens, pauca manu contra hostes, ut sibi provideat, evolat.* » Louis-le-Gros rapporta la bannière sur l'autel de Saint-Denis et exprima sa reconnaissance des secours donnés par les religieux par de nouveaux privilèges et de nouveaux dons.

Cet étendard fut déployé à Bouvines et à Azincourt, et témoin de nos victoires et de nos défaites, mais, depuis le triomphe des Anglais, l'oriflamme tomba dans l'oubli, et en 1504, dit Marius Sepet, on montrait à Saint-Denis cette vieille relique que les religieux disaient être l'*Oriflambe*. En 1594, Dom Félibien l'avait vue mangée par les mites. Quand à sa forme, elle se rapprochait de celle de nos drapeaux attachés à la hampe : « Henri de Metz, « maréchal de France sous saint Louis, est représenté dans les vitres de Notre-Dame de « Chartres, recevant l'oriflamme des mains de saint Denis. Cette oriflamme est une ban- « nière rouge au haut d'une pique et attachée d'un seul côté. » La couleur de cette bannière était rouge en *souvenir du martyr de saint Denis* et non comme *couleur nationale*.

Marius Sepet résume ainsi ce qui précède :

1° En premier lieu, la première oriflamme, don du pape Léon III à Charlemagne, d'abord appelée *Romaine*, puis *Montjoie*, qui fut probablement portée après le Grand Empereur dans les armées des rois carlovingiens ses successeurs et peut-être même sous les deux ou trois premiers capétiens. Les comtes d'Anjou en étaient les porteurs héréditaires en qualité de grands sénéchaux. Comme nous l'avons dit, le poète de la chanson de Roland commettait une anachronisme en plaçant Geoffroi d'Anjou dans le cortège de Charlemagne. Le premier Ingelgérien n'a apparu que sous Louis le Bègue, et le premier comte *grand sénéchal*, Geoffroy-Grisegonelle, que sous Lothaire : mais si l'oriflamme Romaine ou Montjoie a été portée par eux sous les deux ou trois premiers capétiens, ils pouvaient bien faire porter en même temps par leur propre sénéchal la bannière de saint Martin. De là, les confusions et les incertitudes ;

2° La seconde oriflamme, ou *bannière de saint Denis*, portée par les rois de France, en qualité de comtes du Vexin, et, comme tels vassaux de l'abbaye de Saint-Denis, étendard suprême des armées françaises jusqu'au temps de Charles VII ;

3° Conjointement avec la bannière de saint Denis, la bannière *de France* d'azur aux fleurs de lys d'or et que peut-être on peut, dès le milieu du XVme siècle, qualifier de drapeau bleu.

Nous avons suivi cette discussion jusqu'à ce point pour affirmer mieux encore la grande et noble existence des comtes Ingelgériens d'Anjou, nos seigneurs, et, en raison des circonstances actuelles et de la question brûlante et bien peu élucidée qui nous agite, nous

suadé par saint Bernard que l'expiation de ses péchés exigeait qu'il allât au secours des pays conquis en Terre sainte par les chrétiens, conduisit, malgré les conseils de Suger, une armée de 80,000 hommes et y fut bientôt suivi par l'empereur Conrad.

On sait quel fut le malheureux résultat de cette croisade.

Baudoin III, fils et successeur de Foulques d'Anjou, régnait alors à Jérusalem et avait 18 ans : C'était un jeune prince d'une grande espé-

cédons au désir de la développer le plus succinctement possible jusqu'à l'époque de la Révolution française, toujours guidés par les consciencieux travaux de M. Marius Sepet.

En même temps donc que la bannière de saint Denis, dès l'origine de celle-ci, en tant qu'étendard national, est considérée comme la première (la bannière de saint Martin ne pouvant l'être que comme appartenant aux comtes d'Anjou, grands sénéchaux) ; après elle nous voyons apparaître dans les armées françaises une autre bannière, appelée d'abord *bannière royale*, puis bannière de France. Sous Louis VII, cette bannière, dont se servit aussi Louis le Gros (sceau du roi), est précédée par l'oriflamme et portée par G. de Rancogne, qui guidait l'avant-garde de l'armée des croisés dans les montagnes de la Pisidie et de la Phrygie. « *Illa die faciebat antegardam Gaufridus de Ranconio, unus de nobilioribus* « *baronibus provinciæ Pictavensis, qui gerebat regis banneriam, quam præcedebat, pro ut* « *moris est, vexillum beati Dyonisii quod Gallice dicetur Oriflambe.* » *(Gesta Ludovici VII.* — Duchesne.) Gales de Montigny la portait également à Bouvines à côté de Philippe Auguste. « *Vexillum regale — Regis Franciæ scilicet præcipuum, ex cæruleo liliisque interstinctum,* « *quod vulgò la bannière de France appellamus.* » *(Will. Brito de prælio Bovinensi.)* Cette même bannière est signalée à Saint-Jean-d'Acre sous le même roi. Sur les vitraux de la cathédrale de Chartres, saint Louis est représenté à cheval, tenant d'une main son écu, de l'autre sa bannière semée de fleurs de lys sans nombre sur un fond bleu. Dans l'un des tableaux de la chapelle de Saint-Cyr, représentant la vie de saint Louis, nous nous rappelons avoir vu ce prince se jetant à la mer pour gagner plus vite le rivage couvert de Sarrasins, son épée d'une main et sa bannière *bleue* de l'autre semée de fleurs de lys. Charles VI l'arbora comme ses ancêtres. Elle vit la fin de l'oriflamme et lui survécut. Son origine est évidemment l'*écu de la maison de France*, et en raison de l'étroite union de la race capétienne avec la France, cette couleur de la maison royale doit être de bonne heure considérée celle de la nation. Charles VI usait non-seulement, aux armées, de la bannière et des pennons de France, mais encore d'un étendard particulier et tout personnel *blanc, rouge* et *noir* sur lequel était brodé le *paon* son emblême.

D'un autre côté, sans qu'on en puisse marquer exactement l'origine, il n'est pas douteux que la *croix blanche* ne fut même avant Charles VI un signe royal et national. Jean Jouvenel des Ursins, dit dans son histoire de Charles VI, en 1411 ; « est, dit-il, à advertir que « toutes les choses se faisaient au nom du roi et de Mgr le Dauphin. Mais ils laissèrent la « croix droite blanche, *qui est la vraie enseigne du roy,* et prirent la croix de saint André « et la devise du duc de Bourgogne. Elle était directement opposée à la *croix rouge* des « Anglais. »

On ne sait à quel moment précis cette marque nationale balança d'abord, puis remplaça *tout à fait* l'azur comme couleur de nation et passa des vêtements sur l'étendart. Les premières croix qui passèrent sur les enseignes ne les couvraient pas entièrement. Ces croix ne touchaient pas les quatre côtés de l'enseigne où elles se voyaient ; elles étaient seulement mises en franc-canton, ou bien une enseigne avait un franc-canton sur lequel était mise la croix que cette enseigne devait avoir. Sous Louis XI et sous Charles VIII cette marque nationale figurait sur les étendards. Le président Chassanée, qui a vécu sous les rois Louis XII et François Ier, fait de cette croix la principale enseigne et la marque distinctive des armées françaises. — Franci vero utuntur in prælio pro signo *Cruce alba* — Burgundi *cruce Sancte-Andreæ rubeâ* — Scoti *cruce albâ* — Angli *cruce rubea* contra Fran-

rance, ausssi impatient d'étendre sa renommée que d'agrandir son royaume.

Cette croisade fut plus malheureuse que la première; aucun genre de gloire n'y racheta les revers des chrétiens. La dissolution des mœurs, jointe à la conduite perfide de l'empereur de Constantinople, en fut la cause principale. On recevait, en effet, dans les rangs des croisés, les hommes les plus corrompus, saint Bernard y appelant les grands pécheurs pour les ramener dans la voie de Dieu.

cos et *rosis* contra Scotos — Veneti *Leone* — Suevi *Urso* — Senenses *Lupâ* — Napolitani *asino onerato clitellâ*.

L'étendard bleu à croix blanche figurait aux funérailles d'Henri IV. (André Favyn.)

Sous Louis XIV le pavillon de la marine royale était *blanc*, et les capitaines des navires de long cours ne pouvaient prendre, d'après son ordonnance du 9 octobre 1661, que l'ancien pavillon de la nation française, qui est la croix blanche dans un étendard d'étoffe bleue avec l'écu des armes de sa majesté sur le tout. — On le voit, le pavillon bleu cède la place au pavillon de même couleur chargé d'une croix blanche.

Sous le règne de François Ier, le pavillon bleu commence donc à céder le pas au pavillon bleu et blanc et le *règne de ce dernier étendard s'étend* de François Ier à Henri IV.

Sous quel règne le drapeau *blanc* qu'amenait le cours naturel des choses; relégua-t-il définitivement le drapeau bleu et blanc au dernier rang?

L'étendard de Jeanne d'Arc était blanc — *Eratque coloris* ALBI *de tela alba vel boucassino* — Perceval de Cagny, — *procès* — Elle y entra (dans Orléans) armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc et faisait porter devant elle son estendart qui estait........, *blanc*.

Le premier drapeau blanc porté au nom du roi dans les armées françaises fut ce qu'on appelait la *Cornette blanche*. En créant un colonel général de l'infanterie, François Ier lui accorda la cornette blanche pour marquer son autorité supérieure sur toute l'armée, délégation de l'autorité royale par conséquent. On doit en inférer que son pennon (bannière personnelle) était aussi blanc. Daniel fait remarquer que lorsque nos rois marchaient au combat, c'était sous la cornette blanche, qui depuis François Ier devint le pavillon de commandement. Le P. Daniel écrivait cela en 1660. Louis XIV ayant supprimé la charge de colonel général d'infanterie, le colonel de chaque régiment devint le chef direct d'une de ses compagnies, nommée alors *compagnie colonelle*, qui eut la *cornette blanche*, les autres portant soit les couleurs de leur province, soit celle de leur chef, toujours traversées par la croix blanche.

Henri IV portant l'écharpe *blanche*, le panache *blanc*, la cornette *blanche* et le blanc étant devenu le signe du parti royaliste, d'autre part le pavillon national tendant toujours à éliminer le bleu pour devenir complètement blanc, il y a lieu de penser que cette transformation a été complète sous ce règne.

L'Assemblée nationale l'a, du reste, hautement reconnu, car elle a décrété : « L'Assemblée nationale, ouï le rapport de ses comités de marine, diplomatique, militaire et des « colonies, décrète que le pavillon blanc, qui jusqu'à présent a été le pavillon de la France, « sera changé en un pavillon aux couleurs nationales. »

Néanmoins, encore à cette heure, le blanc est toujours en France le signe du commandement en chef. Le lieutenant-colonel, portant le plumet aux trois couleurs, prend l'aigrette blanche, quand il est promu au grade de colonel. Tous les généraux de brigade portent à leur chapeau la plume noire, ainsi que les généraux de division ; la *plume blanche* ne peut être portée que par les généraux de division ayant commandé un corps d'armée en chef devant l'ennemi et par les maréchaux, qui ne sont promus à cette dignité, qu'après avoir rempli cette même condition. Le blanc est donc resté la marque de l'autorité suprême.

La reine Eléonore, dont la beauté était éclatante, y avait donné les plus mauvais exemples par la légèreté de sa conduite et la licence de ses mœurs.

Baudoin III régna jusqu'à 1162, empoisonné par un médecin syrien. Sa mort excita les regrets les plus vifs. Nourredin lui-même refusa de profiter de cette occasion pour entrer en Palestine : « A Dieu ne plaise, dit-il, que « j'aille troubler la douleur d'un peuple qui pleure un si bon roi... » Il eut pour successeur son frère Amaury, de 1162 à 1174. Baudoin IV, fils d'Amaury, régna sur Jérusalem de 1174 à 1185, et son neveu Baudouin V, seulement que de nom. L'année suivante Saladin s'emparait de Jérusalem.

Nous avons suivi jusqu'à son extinction cette branche de la maison d'Anjou tenant de si près à Hélie de La Flèche par Eremburge, sa fille, épouse de Foulques (Michaud).

Au moment où saint Bernard prêchait cette croisade, Henri d'Anjou, fils de Geoffroy-Plantagenet et arrière-petit-fils d'Hélie de La Flèche, atteignait sa 16me année, âge auquel la jeune noblesse recherchait les honneurs de la chevalerie et tâchait de gagner ses éperons; les fils des princes n'étaient pas assujettis à un long noviciat; il fallait qu'ils pussent de bonne heure prendre la tête de la bataille. Aussi il désira être armé chevalier par son grand-oncle David, roi d'Ecosse de 1124 à 1143. Bertrand de Molleville dit que le jeune Henri ne serait passé en Angleterre qu'en 1147. A cette époque le roi David était mort.

Quoiqu'il en soit, il débarqua en Angleterre avec une suite considérable et fut trouver le roi à Carlisle, ville qui, alors, appartenait à ce prince. De l'Ecosse, il fit quelques incursions pour ranimer les espérances de son parti.

De retour en Normandie, il fut, à l'instigation de sa mère, investi par le roi Louis VII de ce duché, ainsi que des Etats de son père, qui mourut au mois de septembre 1152 à Château-du-Loir. Ayant voulu se baigner dans les eaux limpides du Loir, Geoffroy fut atteint d'une pleurésie qui l'emporta à l'âge de quarante ans. L'archevêque de Tours et l'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, s'étaient empressés de se rendre auprès de son lit de mort. Ils l'assistèrent dans ses derniers moments et furent chargés par lui de notifier sa volonté à son fils Henri, volonté relative à la réparation de ses injustices à l'égard des églises. Il partageait ses Etats entre ses deux fils. Avant d'expirer, il exigea des évêques et des seigneurs présents la promesse de ne point inhumer son corps avant que son fils Henri ne se fut engagé par serment à respecter ses dernières volontés. Celui-ci s'y décida avec peine ; il le fit cependant, mais avec la résolution de s'en dégager à la première occasion.

Le comte Geoffroy-Plantagenet fut enseveli dans l'église cathédrale du

Mans, par Guillaume de Passavent, avec une pompe digne du rang du défunt.

Ce prince fut le premier qui fut enterré dans l'enceinte d'une ville. On voyait encore à la fin du XVIIIme siècle sur le premier pilier à droite, au haut de la nef, un portrait de Geoffroy, sur cuivre émaillé, qui avait fait partie du monument que l'évêque avait élevé à la mémoire du comte et qui passait pour un chef-d'œuvre. Ce bel émail est conservé au musée du Mans. Au bas de ce tableau on lisait ce distique attribué à l'évêque Guillaume :

Ense tuo, Princeps, prædonum turba fugatur ;
Ecclesiisque quies, pace vigente, datur.

(Par ton épée, ô prince, les brigands sont mis en fuite ; la paix est assurée au pays et le repos aux églises.)

Ce fut encore l'évêque qui engagea un jeune moine nommé Jean, appartenant à l'abbaye de Marmoutier et devenu l'un des bons historiens de son temps, à écrire son histoire.

« Quoiqu'il en soit, dit encore Dom Piolin, il est certain que le moine « Jean et les chroniques d'Anjou ont représenté Geoffroy-Plantagenet sous « des couleurs trop flatteuses. Sa bravoure et ses talents militaires étaient « éclipsés par une aveugle férocité ; son orgueil lui fit mépriser plusieurs « fois les saintes lois de l'Eglise... »

Le jugement sévère du savant bénédictin n'est pas à dédaigner ; nous devions donc en tenir compte et ajouter qu'en raison des mœurs du temps, ces actes, méritant le blâme, attiraient moins l'attention des contemporains.

Geoffroy avait fait peindre sur son bouclier des lions, qui sont encore les armes d'Angleterre, quoique beaucoup les prennent pour des léopards. C'était un habile fourbisseur nommé Galane, *fabrorum superlativus Galanus*, qui avait forgé son armure.

Selon Rapin Thoiras *(Hist. d'Angl.,* t. II, p. 210), Richard Cœur de Lion fut le premier qui prit trois lions dans ses armes. Il en avait fait mettre deux dans son écu, comme le rapporte Thibaud dans son *Histoire du Poitou ;* il ajouta, sans doute, le troisième comme duc d'Aquitaine ou de Guyenne. On sait que cette province portait un lion dans ses armes, ainsi qu'il résulte d'une médaille de Charles VII de 1451. (Extrait de *Baraillon, Recherches sur plusieurs monuments celtiques.)*

L'usage des armoiries a commencé pendant les croisades pour distinguer les personnes, qui, étant toutes couvertes de fer, n'étaient guères reconnaissables sans une marque extérieure ; c'étaient par les cottes d'armes que les chevaliers se distinguaient; et les différentes fourrures que les français mettaient sur leurs cuirasses formèrent les couleurs, qui de là passèrent

dans leurs armes, et qu'il est aisé d'y reconnaître, telles que l'hermine, le vair, le sable, le sinople, etc. A ces couleurs, on ajouta quelques ornements pris encore de l'habillement, comme la *face* de la jarretière, la *pale* de l'épieu, le *sautoir* représentant l'étrier, la *macle*, mailles qui formaient le haubert.... etc. (Du Cange.)

A ce sujet, M. Bégin, le docte historien de la *Lorraine et de ses princes*, ancien bibliothécaire du Louvre, dit :

« Avant les croisades, il existait déjà des armoiries exclusivement pro-
« pres aux seigneurs qui avaient paru dans les tournois ; mais elles ne devin-
« rent *fixes* et *héréditaires*, distinctives de race, qu'après la première expé-
« dition en Palestine. » (Bégin, *Hist. de Metz.*)

CHAPITRE TROISIÈME

2me MAISON ; ANJOU. — HENRI PLANTAGENET, COMTE D'ANJOU, DE TOURAINE ET DU MAINE (1151), ROI D'ANGLETERRE (1154-1189), CINQUIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

La fortune de la maison d'Anjou allait toujours en croissant ; nous avons vu Foulques devenir roi de Jérusalem, et le fils de son second mariage lui succéder en restant digne de sa noble origine. Son petit-fils devait monter sur le trône d'Angleterre. Ainsi l'élévation de ces princes, celle de la famille de Tancrède en Sicile, de la maison de Bourgogne en Portugal, tout confirme à la France le nom glorieux de *mère des rois*.

Quelque temps après les obsèques de son père Geoffroy, le nouveau comte d'Anjou, Henri Plantagenet, vint tenir une Cour pleinière au château de Baugé, bâti sur la motte féodale du Petit-Mont, élevée au XIme siècle par Foulques-Nerra.

L'archevêque de Tours, Engelbaud de Preuilly, et les évêques Normand de Doué d'Angers, Guillaume du Mans, se rendirent alors à Baugé, où ils se constituèrent juges des dommages causés aux églises par le comte défunt, Geoffroy-Plantagenet.

Henri émit bientôt une prétention exorbitante, celle de désigner le successeur de l'évêque d'Angers, Normand de Doué, qui venait de mourir. Le chapitre résista ; l'affaire fut portée à Rome ; par suite, le pape Adrien IV repoussa la prétention d'Henri II, devenu roi d'Angleterre, et Mathieu de Loudun fut élu, suivant l'usage de l'Eglise, par le chapitre de la cathédrale.

Louis VII, surnommé le Jeune, avait succédé à son père en 1137, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent. Il vivait froidement avec la reine Eléonore. L'un, né grave, fuyait les plaisirs et les amusements ; l'autre, galante et belle, s'y livrait sans retenue ; à un grand désordre de mœurs, elle joignait une morgue et une fierté insultante. Tous les deux étaient implicitement d'accord pour une séparation. Mais il importait de

garantir l'honneur compromis de la reine de France, qui, dit-on, portait déjà ses vues sur l'avenir, depuis une visite que le jeune Henri avait faite à la Cour, et pendant laquelle il s'était laissé prendre d'amour pour cette séduisante princesse. Une pensée ambitieuse se rattachait peut-être à cet amour si prompt et voilait tout ce qu'il y avait honorablement à reprendre dans la conduite d'Eléonore. Un concile prononça à Beaugency la sentence de divorce entre Louis VII et la princesse de Guyenne. Six semaines après la reine de France divorcée épousait Henri Plantagenet, prince à la fleur de l'âge, bien fait, plein de feu, galant, brave, vigoureux, capable enfin de défendre ses Etats et de contenter ses désirs. Les prétendants, au reste, ne manquaient pas. Les plus considérables étaient Thibaut, comte de Chartres et de Blois, Geoffroy, comte de Chinon, frère du comte Henri Plantagenet.

Le premier, se voyant refusé, chercha à arrêter la reine quand elle passa sur ses Etats pour se rendre en Guyenne, et le second fit la même tentative au port de Pile. Elle échappa à tous ces piéges et Henri courut la rejoindre au premier avis qu'elle lui transmit de l'offre de sa main et du duché d'Aquitaine.

La perte de ce duché était grave pour la France. Louis VII n'avait consulté que son honneur et nous ne saurions le désapprouver. Il fut, du reste, d'autant plus irrité de ce mariage qu'Eléonore deshéritait par son contrat de mariage les deux filles issues de son union avec le roi, qui commença à se repentir amèrement d'avoir investi Henri d'Anjou du duché de Normandie. Ce fut alors qu'il se réunit au roi d'Angleterre Etienne, au comte Eustache, son fils, et au comte Geoffroy, frère du nouveau duc d'Aquitaine.

Mais cette ligue n'eut point d'effet, tant par l'adresse du duc que par la mort du fils d'Etienne. Le monarque anglais n'avait plus d'enfants ; les anglais souhaitaient la paix ; Mathilde consentait à ce que l'usurpateur demeurât toute sa vie paisible possesseur du trône ; elle exigeait seulement qu'il reconnût Henri pour son héritier. On dit qu'elle l'obtint d'autant plus aisément qu'elle serait parvenue à lui persuader que ce jeune prince était son propre fils. Etienne et Mathilde s'étaient aimés, et leurs relations avaient dépassé, dit-on, les bornes ordinaires. Le traité fut donc conclu et signé.

Quand Louis VII l'apprit, il fondit sur la Normandie et mit le siége devant Vernon, qu'il fit bientôt capituler.

Sur ces entrefaites (1153) Etienne vint à mourir, laissant une grande réputation de valeur dans les combats et d'une égale prudence dans le gouvernement; Henri lui succéda du consentement unanime de tous les Ordres du royaume, qui prit une nouvelle face entre les mains d'un prince, possesseur déjà de la Normandie, de l'Anjou, de la Touraine, de la Sain-

tonge, du Poitou et de la Guyenne. Au moment de la mort d'Etienne, il assiégeait un château sur les frontières de la Normandie; il ne voulut pas en abandonner le siège avant que la place ne fut rendue.

Le premier acte du roi d'Angleterre fut d'offrir la paix à Louis VII, de qui relevaient tous les Etats qu'il tenait en France, en s'engageant à lui payer 2,000 marcs d'argent pour le dédommager des frais de la guerre. Cette bonne intelligence dura seulement six années. Pendant ce temps, Louis voulut faire un pélerinage au Mont Saint-Michel; le monarque anglais vint le recevoir sur la frontière de Normandie, l'accompagna dans tout son voyage, le défraya magnifiquement et lui fit rendre par ses vassaux les honneurs que des sujets doivent à leur roi.

A son avènement au trône, Henri renvoya sur le continent tous les mercenaires étrangers, qui avaient fait tant de mal, puis révoqua toutes les concessions faites par son prédécesseur et qui avaient donné une si grande puissance aux seigneurs, sans même en excepter celles que la nécessité avaient arrachées à la princesse Mathilde, sa mère. Il se sentit assez puissant pour ordonner surtout la démolition de tous les châteaux nouvellement bâtis et qui étaient devenus de véritables repaires.

Quand tout fut tranquille dans son royaume, il passa sur le continent pour repousser les entreprises de Geoffroy, son frère, qui s'était déjà emparé d'une partie de l'Anjou et du Maine, profitant des dispositions des barons toujours hostiles à une domination étrangère et éloignée, de nature à leur faire perdre leur complète autonomie.

Par sa seule présence, Henri les fit tous rentrer dans l'obéissance, et Geoffroy, après avoir pris possession du comté de Nantes après l'expulsion d'Hoël, renonça à toutes ses prétentions sur l'héritage paternel moyennant une pension.

A la mort de ce frère, qu'Henri avait toujours persécuté, il réclama le comté de Nantes comme lui appartenant et le disputa vivement à Conan, qui acheta la paix en consentant au mariage de sa fille unique Constance avec Geoffroy, troisième fils du roi d'Angleterre. La puissance de ce prince allait toujours croissant; le comte de Blois avait été forcé de lui remettre Amboise et quelques autres domaines qu'il avait usurpés sur ses prédécesseurs.

Thierry d'Alsace, comte de Flandre, en partant pour la Palestine, venait de lui confier ses Etats et la personne de son fils Philippe, qui, malgré son âge touchant encore à l'enfance, était déjà marié à la comtesse de Vermandois. On peut ainsi dire que l'heureux Henri tenait la France entièrement bloquée.

Le roi d'Angleterre voulait faire revivre les prétentions de sa femme Eléonore sur le comté de Toulouse. Mais Raymond, trop faible pour résister, s'adressa au roi de France, qui lui accorda son secours armé, craignant

de voir l'autorité du roi d'Angleterre grandir encore. Cette guerre, de laquelle ne surgit aucun incident mémorable, se termina par une paix due à la médiation et à l'autorité du pape Alexandre III, qui, ayant été chassé de Rome par l'antipape Victor IV, résidait alors en France. Henri y gagna le Quercy.

Avant qu'il possédât l'Angleterre, les Etats de ce prince étaient déjà deux fois plus étendus que ceux du roi de France : « Bientôt roi d'Angleterre, « dit Michelet, maître de tout le littoral de la France depuis la Flandre jus- « qu'aux Pyrénées, il prit le Maine et la Touraine à son frère, il réduisit la « Gascogne, il gouverna la Flandre comme tuteur et gardien en l'absence du « comte, il prit le Quercy au comte de Toulouse. Allié du roi d'Aragon, « comte de Barcelonne et de Provence, il réduisit le Berry, le Limousin, « l'Auvergne, et acheta la Marche. A sa mort, il possédait les pays qui « répondent à *quarante-sept* de nos départements et le roi de France n'en « avait pas *vingt.* »

Qu'on remarque bien, en outre, qu'il n'avait pas un pouvoir purement nominal. Henri II, par lui et par sa femme, était personnellement maître de tous ses Etats. Sa puissance militaire était énorme. « Il avait à la fois « la puissance d'apparat, la force féodale avec ses vassaux, barons et che- « valiers, et la puissance réelle, la force moderne par ses soudoyers Gal- « lois, Anglais, Brabançons, troupes qu'il avait dans sa main, qui n'avaient « pas de liens de parenté ni de vasselage avec les ennemis qu'il voulait « choisir, qui servaient quand il voulait, où il voulait et aussi longtemps « qu'il voulait. »

Il n'en était pas ainsi pour le roi de France.

Lingard lui donne toutes les qualités d'un grand roi. Doux, affable, enjoué, n'oubliant jamais ni les actes ni les figures de chacun ; il ne voulait avoir auprès de lui aucune autorité qui ne relevât de la sienne.

Henri, petit-fils des ducs de Normandie, des comtes d'Anjou, du grand et loyal Hélie, comte du Maine, tenait à eux tous par leurs qualités et leurs défauts. Ses panégyristes l'appellent « un lion de justice ; » ses ennemis disaient : « Leo et leone truculentior, dum vehementius excanduit. » Il tendait dans tous ses actes à abaisser les grands, à protéger et à soulager les petits. Etait-ce politique, ou générosité? — *Humilitatis amator, nobilitatis oppressor et superbiæ calcator.* — Unissant les plus nobles héritières à des serfs, il avait réduit tout le monde à la roture, disait-on. — *Filias miseræ conditionis corruptas et oppressas copulans clarissimis, hæredes omnes mechanicos creavit. Servis generosas copulans, pedaneæ conditionis fecit universos.* — En somme il ne voulait voir que lui, — *et ad omnia solus existens.* — Le mot de Louis XIV : « l'Etat, c'est moi » n'est-il pas la traduction de ce qui précède?

En vrai fils des comtes d'Anjou, il aimait les légistes. A tous les droits

donnés par le Ciel, dit Giraud de Barri, il avait substitué le droit du Forum : « *omne jus poli jure fori demutavit.* »

Quoique ce puissant roi et ses courtisans — *curiales* — eussent encore des mœurs souvent féroces, qu'il leur fallut ces tournois, ces exercices violents, ces grandes orgies dans lesquelles ils se livraient aux plus monstrueuses débauches, festins de centaures quelquefois ensanglantés — *convivia Centorum à quibus cicatrice nemo revertitur* — Cependant des germes féconds de civilisation apparaissent. La vie élégante se laisse voir sur certains points. Les mœurs commençaient à s'adoucir et nul doute que ces jeunes femmes adonnées aux arts et aux belles-lettres ne fussent pour beaucoup dans cette transformation qui s'opérait insensiblement chez leurs farouches époux et maîtres. Henri II était, du reste, éminemment français : il a toujours parlé notre langue. Constamment il séjournait à Rouen. Tous ses barons étaient normands, tourangeaux ou angevins, et sous l'influence française tout se développait en Angleterre. (1)

Benoit de Sainte-More dit que le roi était dans les lettres un des juges les plus compétents :

Qui meuz conuist œvre bien dite,
E bien seant, e bien escrite

Sa femme Eléonore était de la patrie des troubadours ; elle s'en entourait. Cette belle fille du Midi, à l'imagination romanesque, à la vie pleine d'aventures, qui, dit-on, avait voulu goûter des amours de l'Orient comme ceux de l'Occident, devait chercher à fondre les mœurs de fer des vieux saxons avec ceux des pays méridionaux, si féconds, si empreints de ces passions exaltées et souvent sans frein.

Henri Plantagenet est celui des rois d'Angleterre qui a le plus étendu sa domination ; mais les malheurs de sa vie égalèrent sa fortune. S'il fut malheureux par celle dont il avait recherché la main, nous ne pouvons l'en plaindre. Malgré toutes les précautions que prit Louis le Jeune en se séparant d'Eléonore de Guyenne, le déshonneur de cette princesse était flagrant. Elle réunissait tous les genres de passion.

(1) Henri se souvenait toujours qu'il était d'origine angevine ; les intérêts de cette belle et fertile province ne lui étaient pas devenus étrangers. Il construisit à Saumur des halles magnifiques, dont le sire de Joinville parle avec admiration dans son histoire de Saint Louis ; elles n'existent plus aujourd'hui et on n'a pas conservé le souvenir de leur emplacement.

Pour prévenir les inondations de la Loire, qui ravageaient périodiquement la contrée située sur la rive droite de la vallée d'Anjou, Henri II voulut compléter le système des digues anciennes, qui resserraient imparfaitement le fleuve dans son lit. La construction de la levée, depuis Saumur et au-dessus jusqu'à Angers, fut entreprise et sans doute achevée sous son règne. Jusqu'alors la vallée avait peu d'habitants ; Henri II peupla cette terre marécageuse de colons, qu'il astreignit, vers 1170, au travail de la levée, sous bénéfice de grands privilèges.

Le roi de France l'avait trouvée infidèle; unie au roi d'Angleterre, elle se montra jalouse et ambitieuse. Elle lui donna quatre fils : Henri, Richard, dit Cœur de Lion, Geoffroy et Jean, qui se révoltèrent contre leur père. Henri Plantagenet dut se souvenir alors qu'il avait manqué au serment prêté sur les restes du sien et privé son frère Geoffroy de son légitime héritage. Ce prince, au reste, tenait de ses pères une passion immodérée pour les femmes.

On sait que l'une de ses maîtresses les plus aimées, célébrée par les romanciers, Rosemonde Clifford, vivait au château de Woodstook, dont le parc renfermait un labyrinthe dans lequel cette favorite pouvait échapper aux poursuites d'Eléonore, dont la jalousie était ainsi motivée.

On dit que cette princesse parvint, au moyen d'un fil, jusqu'à sa belle rivale et la força, le poignard sous la gorge, à boire du poison.

Depuis longtemps dégoûté d'elle, irrité de plus en plus par ce crime causé par la jalousie d'une femme dévergondée, et aussi peut-être par les déplorables conseils qu'elle donnait à ses fils, Henri condamna Eléonore de Guyenne à expier ses fautes par une longue captivité.

En 1161, commença le fameux différend entre le roi d'Angleterre et Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, successeur de Théobald, pendant la vie duquel Henri n'avait pas voulu réagir contre les prétentions du clergé, dont l'influence temporelle faisait de jour en jour des progrès visibles en Angleterre.

La paix de Montmirail eut pour principal résultat, en 1169, le mariage de Marguerite, fille de Louis le Jeune, avec Henri, fils du roi d'Angleterre.

Tous les efforts de volonté de Henri II, ce prince si jaloux de sa puissance, avaient complètement échoué devant l'inébranlable fermeté de Thomas Becket. Il prononça devant ses courtisans un mot imprudent, échappé à son irritation et à son impatience, mais que nul n'aurait pu traduire comme le firent quatre d'entre eux. Croyant être agréable à leur maître et grandir dans sa faveur, quatre chevaliers partirent pour Cantorbéry et assassinèrent le prélat sur les marches de l'autel. Ils se nommaient Réginald Fitz-Ursa, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville et Richard Brito :

Ricardus Brito, nec non Morelus,
Et Hugo Willelmus Tracy, Renaldus filius Ursi,
Thomam martyrium fecere sibi beatum,
Anno milleno centeno septuageno
Anglorum primas corruit ense Thomas.

Joan. Picard. *Notis ad lib.* 2. Vril. Neubrig.

Ce qu'il y avait de plus urgent pour Henri après cette affreuse catastrophe était de prouver au pape qu'il n'en était coupable que par une seule parole criminellement et ambitieusement interprétée.

Il envoya immédiatement à Rome l'archevêque de Rouen, les évêques d'Evreux et de Worcester, qui parvinrent à apaiser le souverain pontife.

Les anathêmes, au lieu de retomber sur la tête du roi, furent lancés contre les fauteurs et les complices du crime. Ces quatre seigneurs avaient, en effet, des complices; les chroniqueurs et les poëtes du temps en citent dont, par suite d'une convenable réserve, nous ne voulons pas indiquer les *noms, à cette heure très-honorablement connus.*

En 1172, la division s'étant mise entre les petits souverains ou chefs de tribu d'Irlande, et l'un d'eux ayant appelé le roi d'Angleterre à son secours, ce prince annexa cette contrée à sa couronne.

Il se rendit ensuite en Normandie, où il devait rencontrer les deux légats envoyés par la Cour de Rome pour informer sur la mort de Thomas Becket.

Il les rencontra à Savigny, et de cette conférence, il résulta que le roi s'engagea, pour expier les paroles imprudentes qui avaient été cause de la mort de l'archevêque, à pardonner à tous ses adhérents, à leur rendre leurs bénéfices, à rétablir le siége de Cantorbéry dans ses possessions, à payer aux Templiers une somme d'argent suffisante pour entretenir 200 chevaliers en Terre sainte et à prendre lui-même la croix à la fête de Noël prochain pour servir trois ans contre les infidèles. On voit qu'elle était alors la puissance de l'Église.

En signant ces conditions, Henri reçut l'absolution des légats, qui confirmèrent ensuite la concession de l'Irlande déjà accordée par le pape Adrien.

Ce prince paraissait être à l'apogée de sa grandeur. Il avait nommé son fils ainé son successeur à la couronne d'Angleterre, au duché de Normandie, aux comtés d'Anjou, du Maine et de la Touraine; Richard, son second fils, était investi du duché de Guyenne et du comté de Poitou; Geoffroy, son troisième fils, héritait de la Bretagne du chef de sa femme, et l'Irlande était réservée pour être l'apanage de Jean, son quatrième et dernier fils, en faveur duquel il avait négocié un mariage avec Adelaïde, fille unique d'Humbert, comte de Savoie, qui devait lui apporter en dot des domaines considérables en Piémont, en Savoie, en Bresse et en Dauphiné.

De 1173 à 1187, la vie d'Henri fut cruellement troublée par ces fils ingrats, de la grandeur desquels il s'était occupé avec un soin si paternel.

Le roi d'Ecosse voulut en 1174-75 profiter de ces troubles pour augmenter ses possessions; mais il fut vaincu et obligé de se reconnaître vassal de l'Angleterre. (1)

(1) (Archives de la paroisse de Saint-Germain-du-Val, 1174. — Mémoires de M. Etienne-Paul de Sermaise, curé de Saint-Germain-du-Val en 1259, continués par M. Jean Chauveau, curé de ladite paroisse en 1348).

Me Julien Le Noir, premier curé de la paroisse, dit Me Etienne de Sermaise, était aumônier du prince Henri, fils de Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou, du Maine, etc.

Henri, fils aîné du roi, mourut en 1183, avec les remords les plus vifs de sa conduite dénaturée. L'année précédente, son père était venu au Mans pour les fêtes de Pâques ; il y tint une Cour brillante ; car, dit Dom Piolin, si les barons du Maine s'étaient déclarés contre lui, toujours mûs par le désir de secouer un joug étranger, l'évêque et le clergé lui étaient restés attachés. Il dicta peu après son testament, qui est peut-être le monument de ce genre le plus ancien que nous ayons en latin. Il y léguait des sommes considérables aux évêques du Mans et d'Angers pour remplir ses intentions.

On apporta, en 1183, les restes du jeune Henri, qui venait d'expirer à Limoges. Il avait exprimé la volonté d'être enterré à Rouen ; mais l'évêque du Mans et le peuple l'ensevelirent avec pompe dans l'église de Saint-Julien.

Par l'ordre du roi d'Angleterre, le corps fut exhumé et remis à une députation de rouennais.

Devenu héritier présomptif de la couronne, Richard voulut attaquer son frère Geoffroy ; d'un autre côté, celui-ci voulait annexer l'Anjou à la Bretagne ; il se préparait à lever une armée, quand il fut tué dans un tournoi à Paris. Bientôt après, sa femme accoucha d'un fils, qui fut nommé Arthur ou Artus et investi du duché de Bretagne sous la tutelle de son grand-père.

Ce prince, en sa qualité de duc de Normandie, était seigneur suzerain de la Bretagne ainsi qu'il avait été stipulé dans la cession de Normandie à Rollon le Danois par Charles le Simple.

Richard attaqua le comte de Toulouse, se fondant sur les droits que donnait sur ce comté la possession du duché d'Aquitaine. Philippe-Auguste défendit son vassal et eut tous les avantages de cette guerre, qui finit à la mort du frère aîné de Richard. Celui-ci déjà lié par un traité secret avec le roi de France, s'unit ostensiblement avec lui. Tous deux voulaient empêcher Henri II d'aller à la croisade. Cette nouvelle expédition avait été résolue pour chasser de Jérusalem l'illustre Saladin, qui s'en était emparé après la bataille de Tibériade où il avait vaincu et anéanti l'armée de Lusignan en 1187. Un très-petit nombre de villes étaient les seuls restes de toutes les conquêtes, qui, un siècle auparavant, avaient coûté tant de sacrifices à l'Europe chrétienne.

Ce prêtre fit bâtir et posa la première pierre de la maison pastorale en 1174. En qualité d'envoyé du prince Henri, ce fut lui qui signa le traité de paix qui se fit entre le roi et ses trois fils, Henri, Richard et Jean qui s'étaient révoltés contre leur père. En récompense d'un si éminent service, le curé de Saint-Germain obtint du roi l'abbaye d'Orchester en Angleterre. Il n'en garda pas moins sa cure ou bénéfice de Saint-Germain-du-Val, *près La Flèche* ; car ce ne fut qu'en 1201, c'est-à-dire 25 ans après (de 1176 à 1201) que, par la faveur de Guillaume des Roches, Me Aubin David lui succéda comme curé de Saint-Germain.

Les rois de France et d'Angleterre mirent un impôt atteignant tous ceux de leurs sujets qui ne devaient pas les suivre en Orient; c'est ce qu'on appela la *Dîme Saladine*. Et il est à remarquer que le produit en fut employé aux frais de la guerre qui eut lieu entre ces deux princes au sujet des villes du Vexin, qui avaient été données à Marguerite de France en épousant le fils aîné du roi d'Angleterre et qui devaient revenir à la France en cas de non-postérité.

Dans tous ses débats, Henri retrouvait toujours ses fils.

L'Histoire, du reste, pour ce qui regarde ces provinces, ne nous donne que peu de détails sur cette guerre qui fut de courte durée, mais on possède une lettre de Pierre de Blois, qui, archidiacre de Bath en Angleterre et admis dans l'intimité de Henri II, écrivit à l'évêque d'Angers Raoul de Beaumont au sujet de la défection des seigneurs angevins. Il l'engagea à ceindre le glaive. Ce prélat, d'après l'ordre du pape Lucius ou Luce III, qui occupa le trône pontifical de 1181 à 1185, excommunia les rebelles, s'arma même pour la défense de la cause de Henri II et chassa les rebelles de la ville d'Angers.

La guerre fut malheureuse pour ce puissant prince; le chagrin qu'il ressentit d'avoir à s'humilier devant Philippe Auguste et ses fils rebelles, le fit tomber malade à Chinon. Plusieurs écrivains nous disent que ses dernières années furent abreuvées d'amertume : « Honte, s'écriait-il, honte « au roi vaincu ! Maudit soit le jour où je suis né ! Malédiction sur mes deux « fils... »

Ces accès de fureur le conduisirent au tombeau le 6 juillet 1189. « A peine « eut-il rendu le dernier soupir que tout le monde l'abandonna. Les barons, « les évêques qui lui étaient restés fidèles se tournèrent de suite vers le « soleil levant et coururent trouver Richard Cœur de Lion. Ses serviteurs « eux-mêmes quittèrent le château, mais seulement après l'avoir pillé, et « ils emportèrent jusqu'aux vêtements du monarque défunt. Le corps fut « laissé nu, gisant sur une table, et il ne resta près de lui qu'un petit « page qui le couvrit de son manteau. Pendant qu'on le transportait à l'ab- « baye de Fontevrault, Richard, informé de la mort de son père par le « bruit public, vint au-devant du convoi abandonné et le rencontra dans « le faubourg Saint-Jacques; il suivit le corps jusqu'au monastère; et, « après une courte prière suivie de sanglots, il se retira. » (*Promenades pittoresques en Touraine*. Abbé Chevalier.) « Le lendemain, dit Augustin « Thierry, eut lieu la cérémonie de la sépulture. »

On voulut décorer le cadavre des insignes de la royauté; mais les gardiens du trésor de Chinon les refusèrent, et après beaucoup de supplications, ils envoyèrent seulement un sceptre et un anneau sans valeur.

Faute de couronne, on coiffa le roi d'un espèce de diadème fait avec la

frange d'or d'un vêtement de femme, et ce fut dans cet attirail bizarre que Henri, fils de Geoffroy-Plantagenet, roi d'Angleterre, duc de Normandie, d'Aquitaine et de Bretagne, comte de l'Anjou et du Maine, seigneur de Tours et d'Amboise, et *seigneur de La Flèche* au titre d'héritage paternel, descendit à sa dernière demeure. Sa dépouille mortelle n'a jamais été exhumée; elle repose encore à cette heure sous les pieds des détenus, dans le réfectoire de la maison centrale.

Malgré les efforts de ce puissant prince pour mettre un terme aux souffrances des classes inférieures, nous voyons dans les chroniques et même dans Walter Scott, où le roman ne sert que de parure à l'histoire, que les plaies faites par la conquête étaient bien loin d'être fermées. Quatre générations n'avaient pas suffi pour mêler complètement le sang ennemi des normands avec celui des anglo-saxons, ni pour réunir par un même langage et par des intérêts communs deux races rivales, l'une triomphante, l'autre accablée sous le poids d'une défaite.

La noblesse normande avait usé de la victoire sans aucune modération. Elle avait reçu de Guillaume, son chef, toutes les dépouilles des vaincus et des seigneurs saxons; mais, ces châteaux, il fallut, pour la plupart, les prendre de force, et alors leurs murailles furent teintes du sang de leurs possesseurs légitimes, leurs femmes, nobles châtelaines, souvent déshonorées et réduites à la plus déplorable existence. Les récits des chroniqueurs sont navrants et ressemblent à tous ceux des prises d'assaut des guerres du moyen âge.

Le départ de Richard pour la Terre sainte, la vie lâche et voluptueuse de Jean appelé sans Terre, parce qu'il n'avait pas eu d'apanage, aggravèrent encore le sort des populations anglaises, livrées au bon plaisir des seigneurs qu'aucun frein ne pouvait plus retenir.

CHAPITRE QUATRIÈME

2me MAISON; ANJOU. — RICHARD Ier, DIT CŒUR DE LION, ROI D'ANGLETERRE, DUC DE NORMANDIE, COMTE D'ANJOU, etc., SIXIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(1189 à 1199.)

« Tout ce qui était nouveau, dit Walter-Scott, tout ce qui sentait l'aven-« ture était un bonheur pour Richard. Dans le roi à cœur de lion, on « trouvait en grande partie le caractère brillant, mais, sans utilité réelle, « d'un chevalier de roman ; et la gloire personnelle dont il se couvrait par « ses faits d'armes était plus précieuse à son imagination exaltée que celle « que la politique et la prudence auraient pu répandre sur son gouverne-« ment. Il en résulta que son règne fut comme un météore brillant et rapi-« de, dont la splendeur jette une lumière éblouissante, mais inutile, et à « laquelle au bout d'un instant succèdent de profondes ténèbres. Ses ex-« ploits chevaleresques furent le sujet des chants des ménestrels et des « troubadours, mais son règne ne procura à son pays aucun des avantages « solides sur lesquels l'histoire aime à s'appuyer, et qu'elle cite pour exem-« ple à la postérité. »

Michaud *(Histoire des Croisades)* nous peint ce héros du moyen âge avec les mêmes couleurs, — lettré, chevalier-troubadour, mais aussi féroce que brave, inconstant dans ses inclinations, bravant souvent la religion tout en se dévouant pour elle, sans mesure dans sa haine comme dans son amitié, excessif en tout, constant seulement pour la guerre. (1)

Richard et Philippe arrivèrent dans la plaine de Vezelay, sur les frontières de Bourgogne, rendez-vous convenu pour les deux armées composées de

(1) A l'avènement de Richard au trône un poète a dit :

« *Mira canam ; sol occubuit,*
« *Nox nulla secuta est.* »

Le soleil s'est couché
Et il ne fait pas nuit.

Ce qui est l'équivalant de *le roi est mort, vive le roi.*

100,000 combattants. Philippe prit la route de Gênes et Richard celle de Marseille, ports dans lesquels leurs flottes respectives les attendaient.

Le premier précéda en Terre sainte Richard, qui attendit quelques temps en Sicile l'arrivée de sa mère et de la princesse Bérengère, fille du roi de Navarre, à laquelle il avait été fiancé.

Le mariage se fit dans l'île de Chypre.

Nous ne suivrons pas Richard dans tous ses actes en Terre sainte où il trouva en Saladin le plus noble adversaire.

Après la bataille d'Ascalon, où il vainquit les Sarrazins, il conclut une trêve et se prépara à retourner en Angleterre où ses affaires étaient en très-mauvais état par suite des intrigues de Jean et de Philippe revenu en France bien longtemps avant lui.

Il jugea plus prudent de traverser l'Allemagne pour retourner dans ses Etàts. Mais Léopold d'Autriche n'avait pas oublié l'affront que lui avait infligé Richard au siége d'Acre, en arrachant la bannière que ce prince avait plantée sur les remparts et en y substituant la sienne.

Richard, reconnu, malgré son déguisement, fut arrêté et mis dans une étroite prison. Puis, il fut vendu à l'empereur Henri V par Léopold, archiduc d'Autriche. (1)

L'empereur d'Allemagne, le roi de France, Jean sans Terre lui-même, s'unirent pour profiter de la captivité de Richard. Mais il furent obligés de céder au cri public. Les seigneurs allemands blâmèrent hautement la conduite de ces princes, le pape menaça d'excommunier l'empereur Henri V, qui consentit enfin à rendre la liberté au roi d'Angleterre, moyennant une rançon de 150,000 marcs d'argent.

Tout ce qu'on a raconté de Blondel paraît être faux. La captivité du roi fut de suite connue. Plusieurs ambassadeurs et les évêques d'Ely et de Salisbury allèrent le voir, et celui-ci reçut l'ordre de ce prince de repasser promptement en Angleterre pour s'occuper de sa rançon.

La captivité du souverain ou du seigneur était un des cas prévus par les lois féodales, et tous les vassaux de Richard furent obligés de contribuer à la rançon. (2)

(1) Léopold, archiduc d'Autriche, fut le premier des chefs de ce beau pays, qui ait joui du rang de prince. Il avait été élevé à la dignité ducale dans l'empire germanique, parce qu'il était proche parent de l'empereur Henri le Grand, et tenait sous son gouvernement les plus belles provinces qu'arrose le Danube. L'histoire a flétri sa mémoire, dit Walter Scott, à cause d'un acte de violence et de perfidie qui prit sa source dans les événements des croisades, et cependant la honte d'avoir fait Richard prisonnier, tandis qu'il traversait ses domaines, ne pouvait pas cadrer avec le caractère naturel de Léopold..... La discorde fut semée entre eux par les artifices secrets du politique Philippe, roi de France, un des monarques de son siècle qui avait le plus de sagacité.

(2) Richard, ayant fait tout à sa volonté dans le Poitou, retourna en Anjou, où il contraignit tous les baillys à contribuer au payement de sa rançon. Le Maine courut pareille fortune. — (Du Moulin. 1194.)

Rien ne peut égaler la joie que les Anglais firent éclater, dit-on, au retour de leur monarque. Il fit son entrée à Londres le 20 mars 1194. Les barons déclarèrent Jean déchu de toutes ses possessions en Angleterre, comme coupable de félonie.

Richard, après avoir réglé autant que possible toutes les affaires de son royaume, passa en Normandie et déclara la guerre au roi Philippe. Il ne pouvait exister de paix entre ces deux princes irrités par des injures réciproques. Jean, toujours versatile, vint se ranger sous les enseignes de son frère, qui lui pardonna, mais sans beaucoup compter sur son serment de fidélité.

La guerre se fit pendant cinq ans de la manière la plus cruelle. De temps à autre quelques trèves de courte durée donnaient un peu de repos aux combattants. Enfin l'intervention du légat allait amener une négociation, qui devint inutile, Richard Cœur de Lion ayant été blessé mortellement au siége de Chalus qu'il avait entrepris pour vider une querelle particulière. Il mourut le 6 avril 1199, agé de 42 ans et la dixième année de son règne, ne laissant qu'un enfant naturel.

Richard légua ses entrailles aux Poitevins, en raison du mépris qu'il leur porta toujours; elles furent inhumées dans l'église de Chalus. Il ordonna que son corps fut porté à Fontevrault, ce Saint-Denis des Plantagenets, et son cœur à Rouen. L'épitaphe de ce prince à Fontevrault exprimait autrefois cette triple inhumation.

« Pictavus exta ducis sepelit tellusque Chalutis.
« Corpus dat claudi sub marmore fontis ebraudi,
« Neustria tu que tegis cor inexpugnabile regis,
« Sic loca per trina se sparsit tanta ruina :
« Nec fuit hoc funus cui sufficeret locus unus. »
(Mathieu. Paris, *Richardus*, p. 136.)

M. Deville, savant archéologue, a découvert à Rouen, dans la cathédrale, le cœur de Richard avec sa statue tombale.

En 1198, Richard avait assité aux fêtes de Pâques du Mans. Il était accompagné de sa sœur Jeanne qui fut élevée à Fontevrault, elle voulait y vivre; mais le roi la maria à Guillaume, roi de Sicile, et étant devenue veuve, elle fut unie à Raymond VI, comte de Toulouse. Au moment de sa mort, elle reçut le voile à Fontevrault où elle fut inhumée.

Richard, en prenant la croix vers 1187, avait nommé pour son héritier le fils de son frère Geoffroy, duc de Bretagne, Arthur, qui, né en 1187, n'avait que 12 ans à la mort de son oncle. Mais par son dernier testament, le roi fit toutes ses dispositions en faveur de Jean, annulant ainsi les premières.

C'était donc la guerre.

La reine Bérengère, veuve de Richard, (1) reçut le Maine de Philippe Auguste en échange d'un premier douaire qui lui avait été assigné.

Robert de Turneham, qui gardait à Chinon les trésors du roi défunt, les livra à Jean sans Terre avec le château de cette ville et plusieurs autres forteresses, entre autres celle de Saumur. D'un autre côté, Thomas de Furnes livra à Arthur la ville et le château d'Angers.

Nous rencontrons ici l'occasion de raconter tous les faits de la vie de l'il-

(1) Bérengère, veuve de Richard, roi d'Angleterre, ne pouvant compter sur la bonne foi de son beau-frère Jean, s'adressa pour son douaire à Philippe Auguste en 1204 après la confiscation des provinces anglaises en deçà de la mer.

Ce prince lui accorda la seigneurie du Maine. Il est certain par plusieurs actes, que Bérengère jouissait dans cette province non-seulement de l'utile, mais aussi de tous les droits honorifiques attachés à la dignité de comte du Mans. L'an 1216, elle présida, un mardi, la veille de la Saint-Barthélémy, 23 août, à un duel qui eut lieu entre deux champions, dont l'un défendait l'honneur d'une demoiselle, et l'autre, qui était le frère de l'accusée, soutenait qu'elle était coupable dans la vue de se faire adjuger son héritage. — (Courvaisier, p. 476.)

Bérengère vivait encore en 1230, mais n'était plus en 1234, puisque Marguerite de Provence, en épousant le roi saint Louis, reçut en don, le 27 mai 1234, la ville du Mans et toutes ses dépendances pour en jouir de la même manière que Bérengère. Marguerite posséda ce comté jusqu'en 1246. A cette époque, saint Louis le lui retira et lui donna Orléans et d'autres propriétés en échange.

Les archives du département de la Vienne possèdent un document précieux relatif à l'ancienne commanderie de Thorée, commune contigüe à celle de La Flèche près de la voie du chemin de fer de cette ville au Lude. C'est une charte par laquelle Bérengère fonde la commanderie des religieux hospitaliers de Jérusalem dans cette localité.

ANNÉE 1216.

« Bérengère, par la grâce de Dieu, reine d'Angleterre. » Que tous présents et à venir « apprennent que Richard, ci-devant roi d'Angleterre, notre époux de glorieuse mémoire, « et Nous, avons acheté de Guillerme de Festuvalles et de Maimeric Legoi, gens de guerre, « et de plusieurs autres, tous leurs fiefs et tous les droits qu'ils avaient ou pouvaient avoir « dans la paroisse de Thorée, ainsi que dans celles de Saint-Médard, près le Lude et de « Savigné, en payant en deniers quelques-uns des vendeurs, et en faisant échange avec les « autres. Sur ces propriétés acquises, nous avons fait construire près de Thorée, le susdit « roi Richard et Nous, une maison avec un étang et un moulin qui lui sont adjacents. C'est « pourquoi, remplis d'une sainte confiance dans la miséricorde de Dieu, pour notre salut « et le repos de l'âme du roi Richard, notre époux, nous avons donné en pure et perpé- « tuelle aumône et avons concédé à perpétuité à nos bien-aimés frères hospitaliers de *Ihrlm* « (Jérusalem) cette maison avec toutes ses dépendances, savoir : avec l'étang, les bois et le « moulin, avec les hommes, les rentes, dîmes, vignes, terres, prés et landes, avec les « terres en herbe et les côteaux, le collége des Cartes et les autres revenus dont nous avons « joui nous-mêmes et que nous avons longtemps possédés. Nous leur faisons cette conces- « sion, afin qu'on établisse à perpétuité pour la gloire de Dieu, et afin de rendre ainsi à « N.-S. Jésus-Christ le culte qui lui est dû. Enfin, pour que cette donation ait force de loi, « nous avons remis, en témoignage de la vérité à nos susdits frères hospitaliers, les pré- « sentes lettres revêtues de l'empreinte de notre sceau. »

« Donné au Mans, l'an du seigneur mil deux cent-seize. »

Bien plus tard, quand M. le duc de Vendôme, époux de Françoise d'Alençon, voulut que les droits des religieux hospitaliers fussent bien établis, il fit vérifier cette donation de Bérengère par René Charbonnier, licencié en lois, sénéchal des eaux et forêts de La Flèche, en 1527.

lustre Guillaume des Roches *(Guillelmus de Rupibus)*, sénéchal héréditaire et feudataire d'Anjou, de Touraine et du Maine. Il fut un des principaux acteurs dans les troubles qui agitèrent nos provinces à cette époque si tourmentée; et, en en précisant toutes les péripéties bien autrement que ne peuvent le faire les écrivains dans leurs histoires générales, nous montrerons aussi qu'elles étaient les bases sur lesquelles était alors nécessairement établi le grand système de décentralisation qu'on a grand peine à retrouver dans notre siècle, et qui cependant n'a pas pu faire entièrement disparaître les traces ineffaçables et ineffacées des grandes divisions territoriales.

Quant à l'origine de Guillaume des Roches, elle reste assez incertaine; les uns pensent qu'il était cadet de la maison des Roches d'Anjou.

Le savant religieux Claude Chantelou et Guillaume le Breton sont de cet avis. Cependant nous ne sommes pas éloigné de penser d'après le titre qui suit qu'il était né aux environs de Château-du-Loir. Notre sénéchal était fils de Baudouin et petit-fils d'Herbert des Roches : « *Guillelmus de Rupibus,* « *senescallus Andegavensis, dat Monachis de Perseniâ* (abbaye de Perseigne) *pro animâ suâ et Margaritæ uxoris suæ 60 solidos Turonenses, in* « *censibus de Castro Lidi* (Château-du-Loir), *qui fuerunt Herberti de Rupibus patris Balduini de Rupibus patris sui. Anno 1215.* »

En 1212, le grand sénéchal scellait de cire jaune *à une bande losangée de quatre pièces au lambel de cinq;* au contre-scel, il y avait *une tête en relief, sans barbe et couronnée de laurier.* (1) M. Mordret possédait un sigillum de ce personnage illustre. Il est en cuivre et du diamètre de plus de deux pouces. Guillaume y est représenté à cheval, tenant une épée de la main droite, et du bras gauche un bouclier triangulaire orné de la bande losangée.

Guillaume des Roches avait épousé Marguerite de Sablé, fille de Robert III et issue de cette maison de Sablé dont les membres étaient déjà de grands seigneurs vers le milieu du Xme siècle, comme il apparaît par leur alliances. Ce Robert de Sablé fut, du reste, l'un des hommes les plus marquants du XIIme siècle. Il se croisa en 1190 et partit avec Richard, roi d'Angleterre, son suzerain, dont il commanda la flotte composée de quatorze grands navires.

Dans son histoire d'Angleterre, Brompton dit : « *Interim Richardus, rex,* « *Gerardum archiepiscopum Auxiensem, Bernardum episcopum de Baïona,*

(1) L'emploi de la cire de telle et telle couleur n'était pas indifférent. D'un côté, nous voyons que, par une charte de 1270, Charles, roi de Sicile et de Jérusalem, comte d'Anjou, fait défense à tous les barons angevins d'user de sceaux dans leurs juridictions à moins qu'ils ne fussent en possession de ce droit : « *qui sigilla non sunt habere consueti,* » et, d'un autre côté, que seuls, les grands dignitaires pouvaient, et encore avec autorisation, sceller en cire jaune, puisque, par une charte de 1468, Louis XI donna cette même autorisation à René, roi de Sicile : « *Uti cerâ flavâ in suis Sigillis.* » — (Ducange.)

« *Robertum de Sablol, Richardum de Chamvil et Wiliellmum Fort de Va-*
« *leron, de consilio suo electos super totum navigium suum.... justitiarios*
« *suos constituit....* »

Dans ce voyage en Terre sainte, Robert de Sablé se fit templier et devint bientôt grand-maître de l'Ordre. Ce qui donne de suite la mesure de sa capacité et de son courage. Il conserva cette dignité jusqu'à l'époque de sa mort survenue en 1195.

Cette qualité de grand-maître de l'Ordre est établie dans un titre du Perray-Neuf émanant de son fils Geoffroy : « *Ego Gaufridus, Dominus de* « *Cornilleio, filius Domini Roberti de Sabolio, qui, scilicet Robertus,* « *Magister Templi Hierosolimis tunc temporis habebatur.* »

Geoffroy mourut avant son père.

Robert de Sablé avait épousé Clémence de Mayenne, sœur de Juhel et descendante par sa mère de Lancelin de Beaugency ; elle tenait donc ainsi à la souche de nos seigneurs de La Flèche. Un neveu, Geoffroy IV, de Mayenne, se croisa avec un grand nombre de gentilshommes de la province du Maine et des autres vosines.

Sur ces cent cinq croisés, trente-cinq seulement revirent leur patrie : « *Ipsi dicti peregrini, usque ad trigenta quinque hominum, reversi sunt* « *die mensis novembris, anno Domini 1162, cum magno labore; ceterique* « *occubuerunt pro fide in Sina. Requiescant in pace. Sic laus Deo. Hoc* « *scripsit, præsens, et adfuit, frater Joannes, monachus Benedicti patris* « *nostri ad Fustaïam* (la Fustaie, prieuré du Maine), *anno Domini 1163,* « *die mensis Junii.* »

Nous sommes heureux de trouver l'occasion de citer ici une charte relative à la croisade de 1189 dirigée par Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste ; nous y retrouvons le nom d'un Geoffroy de Mayenne se portant garant pour les sommes prêtées à plusieurs chevaliers, et entre autres à Guillaume de Quatrebarbes et à Geoffroy de la Planche de Ruillé, dont la postérité nous est si bien connue : « *Notum sit omnibus Christi fidelibus* « *quod ego* GAUFRIDUS DE MEDUANA (Geoffroy de Mayenne) *constitui me* « *debitorem de CXXX marcis argenti, Karissimis meis* BERNARDO DE FERI- « TATE (Bernard de la Ferté), FRANCISCO DE VIMURCIO (François de Vimarcé, « près d'Evron), WILLELMO DE QUATUOR-BARBIS (Guillaume de Quatre- « barbes) *et Gaufrido de Plencca* (Geoffroy de la Planche de Ruillé) *per* « *Ansoldum Bochenum et ejus socios Januenses* (Gênois) *cives mutuales ;* « *et volo et concedo quo deficientibus in dictâ solutione Karissimis meis,* « *CXXX marcas supradictas ego ipse reddere dictis civibus tenear. Quod ut* « *ratum permaneat, sigillo meo presentis litteras munivi.* »

« *Actum in obsidione* ACCON (Acre) *anno Domini* MCXC, *in crastino festi* « *Sancti-Remigii.* » (Archives du Mans.)

Il peut y avoir une certaine confusion historique au sujet de ce nom de

Geoffroy se rencontrant à différentes époques dans le même siècle. Suivant les indications de M. Jules Lefizellier, conseiller de préfecture de Laval, nous disons : La deuxième croisade (Louis le Jeune et Conrad) était terminée en 1149. — La troisième (Philippe de France et Richard Cœur de Lion) n'eut lieu qu'en 1189. Qu'est-ce donc que cette croisade de nobles Manceaux *(nobilium virorum)* dont le frère Jean de la Fustaye nous a conservé le nom, et qui partis de Mayenne 108, en l'an 1158, ne revinrent que 35, en 1162? Ce moine emploie l'expression *peregrini;* c'étaient donc des pélerins et non des croisés; car ce départ ne se rattache à aucune de ces grandes expéditions militaires connues sous les noms de deuxième et troisième croisades.

Comme le dit très-justement M. Lefizellier, il ne faut pas oublier qu'indépendamment des huit grandes croisades, il y eut un mouvement continuel, incessant de croisés, de pélerins, de marchands entre les pays Francs et la Palestine. Le XIIme siècle fut une croisade perpétuelle, un pélerinage de l'Occident en Orient.

En 1158, les chrétiens étaient maîtres des Lieux saints, Baudouin III était roi de Jérusalem. La Palestine, la Syrie se couvraient de forteresses féodales : car le régime féodal de l'Occident y avait été transporté de toutes pièces. Mais les chrétiens étaient entourés d'ennemis, et, serrés de près, avaient sans cesse besoin de renforts. Puis, l'amour des aventures, la curiosité de connaître ce mystérieux Orient, l'espoir du gain, le désir de conquérir quelques riches fiefs, au sein de cette nouvelle société féodale qui s'organisait là-bas, faisaient oublier et les fatigues du voyage et les dangers de l'arrivée.

Aussi ce départ de 108 croisés manceaux en dehors des grandes croisades n'a rien qui dénote un fait exceptionnel dans notre histoire locale. Ainsi Etienne, comte du Perche, et quelques croisés du Mans et d'Angers, étaient partis quelques années auparavant, Hamon de Laval, en 1158, Hugues de Châteaudun, en 1159, se rendaient aux Lieux saints, les uns pour combattre, les autres par esprit de pénitence. (Michaud, Guillaume de Tyr, Bourjoly, Dom Piolin, etc.)

Le Geoffroy de Mayenne qui commandait les 108 croisés, partis en 1158, ne peut être le même que celui qui figure dans l'acte de cautionnement de 1190. En effet, dit encore M. J. Lefizellier, Geoffroy revenu de son expédition, en 1162, trouva son père mort depuis un an, lui succéda dans la seigneurie de Mayenne, ne retourna pas en Terre sainte et mourut à Mayenne en 1189.

Il fut inhumé, comme son père, dans le chapitre de l'abbaye d'Evron. Il n'avait eu que deux fils, Hamon qui l'avait accompagné dans sa croisade et y était mort, et Juhel qui lui succéda.

Pierre le Baud et Dom Gobineau, dans leurs histoires de Bretagne, pré-

tendent que ce Juhel III accompagna les rois de France et d'Angleterre dans leur croisade de 1189.

Mais le Geoffroy de l'acte de cautionnement ne peut pas être le fils de ce Juhel qui n'eût et ne laissa que des filles et qui, faute d'héritier mâle, vit finir en lui la première maison de Mayenne.

Il faut admettre que ce Geoffroy était l'un des membres d'une des branches collatérales, qui étaient nombreuses, et conservèrent longtemps le nom de Mayenne (Guyard de la Fosse, *Histoire des seigneurs de Mayenne).*

Telles étaient donc les alliances de Guillaume des Roches.

Nous avons dit qu'avant de partir pour la Terre sainte, Richard avait d'abord disposé de sa couronne et de son royaume en faveur de son neveu Arthur ou Artus de Bretagne et qu'il avait ensuite changé d'avis et substitué à celui-ci son frère Jean. Mais les barons de l'Anjou, du Maine et de la Touraine se déclarèrent en faveur du titre d'Arthur et implorèrent l'assistance du roi de France, qui embrassa la cause du jeune duc de Bretagne; ce prince entra solennellement dans Angers le lundi de Pâques 1199.

La Normandie et l'Aquitaine tinrent pour Jean sans Terre, et Guillaume des Roches, suivant l'exemple de ses pairs, se rangea sous la bannière d'Arthur et de sa mère Constance.

Il en fut de suite récompensé, car ce jeune prince appréciant l'importance de son nom et l'utilité de son influence sur les populations angevines, le nomma sénéchal héréditaire d'Anjou et du Maine en lui donnant en toute propriété la terre de Mayet et la forêt de Bersay. « ... *et Maietum insuper* « *cum pertinentibus suis, et Boscum de Burçay cum appendiciis suis...* » Philippe Auguste, à la prière d'Arthur ... *ad prædicti Arturi preces...* confirma ces dons par une charte datée de Moulins, en mai 1199.

Arthur se rendit au Mans avec sa mère et y fut reçu avec les démonstrations de la joie la plus vive. Par quelques concessions avantageuses, ils cherchèrent à rallier à leur cause le clergé, qui ne s'était pas montré unanimement favorable, et distribuèrent aux barons les divers châteaux du comté. Suivant Valsingham, Guillaume des Roches prit la ville d'Angers pour Arthur : « *Capta est etiam dolosè civitas Andegavensis à Guillelmo de* « *Rupibus, ducente milites suos sub capis, velut fuissent mercatores ad* « *nundinas accedentes.* »

Le sénéchal était revenu au Mans auprès d'Arthur au mois de juin 1199, ainsi que nous le prouve une charte de donation en faveur de l'abbaye de Perseigne, faite en présence de Constance, duchesse douairière de Bretagne, et de Guillaume des Roches, par *Artur, dux Britaniæ, comes Andegavensis et Richemontis.*

Philippe Auguste, après avoir ravagé la Normandie, revint au Mans où le jeune Arthur fit hommage des trois provinces à ce prince dont l'ambition

se cachait sous les dehors d'une chaude protection. C'est dans ces circonstances que nous voyons le sénéchal jouer un rôle qu'il ne serait pas facile d'expliquer favorablement, si on n'avait à dire que les hauts barons se tenaient toujours en garde contre les tergiversations politiques de leurs suzerains, tergiversations dont le but caché était toujours de diminuer leur force et de leur enlever leurs prérogatives. Plusieurs ont écrit, et en particulier Dargentré, que Guillaume des Roches *tourna casaque;* le terme employé par cet historien n'est pas neuf, on le voit, et trouve, hélas! son application à toutes les époques.

En homme supérieur, le sénéchal avait jugé, surtout depuis la prise de Ballon par Philippe Auguste, que ce prince ne travaillait que pour son propre compte. Il engagea donc Arthur à ne pas suivre le roi et à rester au Mans pour y attendre son oncle et se réconcilier avec lui. Et ce fut à cette occasion que Guillaume des Roches rendit le Mans au roi d'Angleterre, non par trahison, comme on le lui a reproché, mais du consentement d'Arthur lui-même. Ce fait nous est confirmé par Mathieu Paris : « *Willelmus de « Rupibus, vir nobilis, Arturum callidè de custodiâ regis Francorum eri- « piens, pacificavit eum cum rege Anglorum; tradens eidem regi Cenoma- « niæ civitatem, quam rex Francorum prædicto Guillelmo in custodiâ tra- « diderat, cum Arturo.* »

Mais bientôt Guillaume des Roches pénétra les sinistres desseins du roi Jean; il en donna avis à Arthur et à sa mère qui s'enfuirent à Angers avec le vicomte de Thouars. Le jeune prince fut donc obligé de se jeter de nouveau entre les bras de Philippe qui, voulant faire la paix avec Jean, contraignit le neveu à faire hommage à son oncle de toutes ses possessions.

Dans ces réconciliations successives, il n'y avait rien que de factice; le jeune duc de Bretagne devait en être la victime, et les hauts barons qui purent retirer en entier l'enjeu qu'ils avaient risqué dans ces terribles parties, furent aussi prévoyants qu'habiles. Bientôt l'incontinence de Jean, qui enleva à Hugues le Brun, comte de la Marche, sa belle fiancée, Isabelle d'Angoulême, séduite par le brillant d'une couronne, (1) l'ambition de

(1) *Mariage de Jean Sans Terre avec Isabelle d'Angoulême.* — Déjà près de l'âge mûr, et d'une laideur presque repoussante, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, d'une partie de la Saintonge et du Poitou, s'était épris d'un violent amour pour la belle Isabelle, fille unique d'Aymar de Taillefer, comte d'Angoulême, et petite-fille de Louis-le-Gros par sa mère la noble Alix de Courtenay. Isabelle tenait de sa mère une rare beauté; des Taillefer un caractère violent et altier, quoiqu'encore caché sous la timidité naturelle d'une jeune fille. Elle avait essayé de refuser l'époux qu'on lui offrait, mais la volonté du père n'était point de celles qu'on fait fléchir.

Ecoutons la légende pour la suite de ce récit :

« Alors le vieil Aymar voulut accomplir les nopces de sa fille Isabelle dans le palais des « comtes d'Angoulême, et, pour honorer la fête nuptiale, invita ceux de son lignage et le « roi d'Angleterre Jehan, se tenant alors à Bordeaux, estant venu en grande puissance « d'hommes armés. »

Philippe, qui tendait naturellement à réunir à la France toutes les possessions anglaises, et enfin le mécontentement plus que motivé d'Arthur et de sa mère, donnèrent lieu à une nouvelle rupture et la guerre recommença avec plus de fureur que jamais, en 1201, pour ne finir que cinquante-six ans après.

Ce fut en 1202, à Gournay, que le jeune Arthur vint trouver le monarque Français, qui l'arma chevalier de sa main, le fiança avec la princesse Marie, sa fille, l'investit du Poitou, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et lui donna des troupes pour l'aider à en faire la conquête.

Eléonore, reine douairière d'Angleterre, se trouvait alors à Mirebeau avec une garnison peu nombreuse. Arthur, certain de traiter plus facilement avec le roi Jean, s'il pouvait s'emparer de son aïeule, prit subitement congé de Philippe Auguste, et, sans attendre les milices de Bretagne, du Berry et de Bourgogne qui devaient le rejoindre, se rendit en Poitou et mit le siége devant la place qu'il emporta promptement.

Mais la reine eut le temps de se retirer dans le château qu'avait solidement bâti Foulques-Nerra, en 1020, et de faire prévenir son fils qui était en Normandie. Jean accourut avec des forces considérables; Arthur, trahi et vaincu, fut conduit en plusieurs lieux, puis à Rouen où il disparut sans qu'on ait jamais pu savoir quel fut son sort. On accusa avec raison Jean d'avoir fait périr son neveu, et on fixe la date de cet assassinat au Jeudi-Saint, 3 avril 1203.

Cette incertitude n'ébranla pas cependant la fidélité des manceaux à l'égard de ce malheureux prince. Nous voyons, en effet, Bernard IV, seigneur de La Ferté, rendant hommage à Philippe-Auguste en 1202 pour tout le temps qu'Arthur de Bretagne devait passer en prison. D'après les termes

— Sire, dit le vieil Aymar, conduisez à l'autel ma fille bien-aymée. « Et tous le suivaient, montant à peine le sentier étroit et mal aisé qui mène à la basilique du monastère de Saint-Eparche. Jehan du Val, l'évêque, y attendait le cortége, vêtu de ses habits pontificaux. Quant ils furent devant le prélat : Epouse-moy ceste dame, dit le roi Jehan; car la veux à fame. Et adonque convinst que l'évêque les épousast, n'osant résister au roy, qui emmenat quant et quant son épousée à Bordeaux, présent et voyant son fiancé, Geoffroy de Lusignan son frère, Robert, comte d'Alençon, et plusieurs grands seigneurs de la Marche et du Poitou, qui ne dansèrent mie à la feste. »

Ainsi contractée, cette union, qu'elle eut été ou non concertée entre Isabelle et le roi, devait être orageuse et elle le fut en effet. Le roi Jean, surnommé sans Terre, à cause des diverses chances de sa fortune, était un monstre sanguinaire dont la lâche et brutale férocité ne connaissait aucunes bornes. Sur le plus léger prétexte de jalousie, il faisait pendre aux colonnes de son lit ceux dont l'admirable beauté d'Isabelle attirait les regards. La vue du vice corrompt ceux qu'elle ne préserve pas. Isabelle portait un mauvais cœur sous son beau corsage. Une haine sourde, impuissante s'empara d'elle, et bientôt elle devint aussi perverse que son déloyal époux. Elle n'avait pas pardonné à Louis VIII d'avoir voulu enlever la couronne d'Angleterre au roi Jean; elle cherchait à le poursuivre de sa haine, et à la mort de Jean, elle donna sa main à son ancien fiancé le comte de la Marche, qu'elle infiltra de tout le fiel dont elle était imprégnée.

de l'hommage, si Arthur était délivré, Bernard devait être *son homme*, tant qu'il ne violerait pas les conventions arrêtées avec le roi de France. *(Collection manuscrite* de Duchesne. — *La Ferté-Bernard.* Léopold Charles p. 46.)

Le roi d'Angleterre, accusé par le bruit public d'avoir assassiné son neveu, fut cité devant le tribunal des Pairs et dépossédé, d'après l'arrêt rendu, de toutes ses possessions françaises. « *Cum que nollet comparere,* « *per multas citationes, per judicium Parium regis Franciæ, ex-heredatus* « *est à ducatu Aquitania et totâ terrâ quam habebat in regno Franciæ...* » *(Arrêt de la Cour des Pairs.)* La duchesse de Bretagne, mère d'Arthur, les angevins et tous les grands de Touraine et du Maine avaient demandé énergiquement vengeance au roi, qui était le seigneur suzerain de l'assassin et de sa victime. Le roi Jean ne conserva plus que la Guyenne.

Que devenait Guillaume des Roches pendant ce temps? Après la première réconciliation de Jean sans Terre avec son neveu, il était resté auprès du roi d'Angleterre qu'il accompagna à Mirebeau. Dargentré dit, d'après Guillaume Le Breton : « Jean sans Terre avait dans ses troupes un vieil che- « valier nommé Des Roches, qui avoit suivi autrefois le duc Artus au pre- « mier voyage qu'il avoit fait en Touraine. »

Avant de le suivre avec les siens, formant un contingent très-utile, Guillaume avait reçu le serment de Jean sans Terre que, s'il s'emparait de Mirebeau, il n'attenterait ni à la liberté ni à la vie de son neveu, que néanmoins il retint étroitement prisonnier. Alors Guillaume des Roches prévoyant peut-être le résultat final de cette terrible aventure, quitta ce prince, suivi de tous ceux qu'il lui avait amenés. C'est ce que nous apprennent ces trois vers de Guillaume Le Breton :

« Protinus absedit ab eo Guillelmus et omnes
« Andegavi, Turones, Cenomanique, quibusque
« Anteà carus erat, fit publicus omnibus hostis.

Mais lorsque Guillaume des Roches apprit que le jeune Arthur après avoir été traîné de prison en prison, obsédé inutilement par les menaces de son oncle, qui voulait lui faire abandonner tous ses droits, avait été égorgé auprès de la Tour de Rouen par Jean Sans Terre lui-même, le Jeudi-Saint, 3 avril 1203 (nouveau style) (1) et jeté dans la Seine, il n'hésita pas à s'u-

(1) Archives de la paroisse de Saint-Germain-du-Val.

Dans la note relative à messire Julien Le Noir (page 143), nous avons dit que son successeur à la cure de Saint-Germain, en 1201, avait été maître Aubin David. Celui-ci reçut ces fonctions de messire Guillaume des Roches au nom du prince Arthur de Bretagne, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine. Il suivit son protecteur au siège de Mirebeau. Nous savons que par un de ces revirements de politique si fréquents alors, Guillaume des Roches avait pris parti pour Jean sans Terre; par conséquent Aubin David se trouvait au camp de Mirebeau, comme assiégeant, et non comme assiégé, ainsi que le dit la note des archives de Saint-Germain.

nir au barons des trois provinces pour demander réparation et vengeance. Il se donna pour toujours à Philippe, qui légalement, mais non encore effectivement devenu maître de toutes les possessions françaises du roi d'Angleterre, s'empressa d'accepter, sans récriminations ni retour sur le passé, les services d'un homme d'un mérite si reconnu et qui lui livrait à la fois trois provinces, le Maine, l'Anjou et la Touraine. Loches, Chinon et Châtillon ne voulurent pas se rendre; mais ces villes durent bientôt, malgré une vaillante défense, subir la loi du vainqueur : « *Anno Domini 1206,* « dit un vieil auteur, *Philippus Augustus Guillelmum de Rupibus, militem* « *strenuissimum, qui à partibus Anglorum regis Joanni steterat, sibi* « *partibusque suis adjungere desiderans, comitatum Andegavensem senes-* « *caliæ titulo, ei commisit; comprehendens illa donatione, Andegavum,* « *Ludium, Salmurum, Balgeium, Bello-Fortem cum Brochesacco* (Angers, « Le Lude, Saumur, Baugé, Beaufort et Brissac). »

Ménage ne pense pas que Brissac ait fait partie de ce don; ce domaine ne se trouvant pas mentionné dans les partages des filles de Guillaume des Roches.

Le dire de l'écrivain se trouve affirmé par la charte de Philippe Auguste mentionnant le don extraordinaire et particulier de la ville d'Angers et de Baugé : « *Philippus etc.... Notum etc.... quòd nos volumus et concedimus,* « *quod amicus et fidelis noster Guillelmus de Rupibus senescallus Andega-* « *vensis, teneat quamdiu nobis placuerit, Andegavum et Baugeium cum* « *pertinentiis eorum....* »

On sait que les biens du domaine royal ne pouvaient être possédés par des sujets du roi que par *engagement,* c'est-à-dire pour un temps quelconque — *quamdiu nobis placuerit.*

Ces deux villes furent donc données personnellement et par *engagement* à Guillaume des Roches pour compenser la reprise que faisait le roi de la sénéchaussée de Touraine. Mais cette sénéchaussée lui fut rendue plus tard, puisque ses héritiers en ont joui jusqu'en 1323. En 1188, Richard Cœur de Lion avait, en sa qualité de comte d'Anjou, concédé Baugé à son frère Geoffroy, archevêque de Cantorbéry.

Dès 1204, Guillaume des Roches, originaire de Château-du-Loir, reçut cette ville en propriété de Philippe Auguste, qui, en outre, régla

Jean sans Terre s'empara de Mirebeau et en même temps de son neveu, qu'il emmena d'abord à Falaise, puis transféra à Rouen où il le fit périr. Nous ne savons pour quelle raison le curé Aubin David suivit ces deux princes, l'un vainqueur l'autre vaincu; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il disparut et qu'on n'en entendit plus parler.

Voulut-il s'opposer au meurtre du jeune Arthur, commit-il quelqu'indiscrétion à l'égard de Jean sans Terre, qui regardait peu à la vie d'un homme? Nous ne pouvons le dire. Son bénéfice resta vacant jusqu'en 1223, 20 années environ, parce qu'on comptait toujours sur son retour. Ce bénéfice fut donné seulement alors à messire Jacques de Maupas dont nous aurons à parler plus loin.

définitivement ses droits par une charte comme sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine. Cette charte écrite à Poitiers, en 1204, reconnaît, en outre, les droits d'hérédité des enfants du sénéchal à cette éminente charge : « *Et nos recepimus de omnibus supradictis, sicut prædic-* « *tum est, eumdem senescalum in homagium ligium, quod idem senescalus* « *et hæredes ejus de uxore suâ despensatâ, tenebunt hæc omnia de nobis et* « *heredibus nostris in homagium ligium, sicut prædictum est....* »

Mais Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion, avait reçu le Mans de Philippe en échange de son premier douaire, et pour éviter tout conflit entre la reine et le grand sénéchal, elle abandonna à celui-ci, en échange de ses droits, la possession *de la seigneurie* et des forêts de Château-du-Loir. Philippe consentit à cette transaction à la condition du rétablissement des droits de la sénéchaussée du Maine après la mort de Bérengère. Les héritiers de Guillaume des Roches en reprirent plus tard possession.

Le don fait en 1206 venait compléter cette reconnaissance très-nette de la dignité de Guillaume des Roches. En 1215, le roi lui donna encore Longué et même tout l'Anjou dont il se trouva souverain de fait, moins le titre. C'est ce que nous apprend Guillaume Le Breton, le poète historien :

Cujus Guillelmi rex inclyta facta, fidemque
Attendens ; ipsum, comitis vice, munere largo
Totius patriæ dominare jussit, et *urbi*.
Cui quamvis *totum donasset* rex comitatum,
Non tamen usurpat *comitis* nomen habendum.
Immo *senescalum*, quasi se minuendo, vocavit :

Les mots *totius patriæ* nous indiquent que Guillaume Le Breton pensait que le sénéchal était *angevin de naissance ;* le quatrième vers affirme le don de tout le comté, et le dernier prouve que Guillaume des Roches, *se minuendo*, en se diminuant seulement par le titre, ne devenait que plus puissant en ne donnant ombrage ni aux barons qu'il dominait de si haut ni surtout au roi de France, qui ainsi continuait à ne voir en lui qu'un serviteur fidèle et non un feudataire insolent, toujours prêt à prendre les armes.

D'ailleurs, ce pouvoir si étendu, cette charge si éminente étaient loin de constituer une sinécure. Philippe en donnant à l'un de ses sujets une prérogative presque royale, n'ignorait pas que celui-ci devait mettre à l'abri de toute attaque la plus grande partie de ce qu'il lui avait très-politiquement concédé.

En effet, Jean sans Terre, condamné, n'avait pas accepté le jugement prononcé contre lui : il en avait appelé au sort des armes.

En 1207, Guillaume des Roches prit Parthenay sur Gui, vicomte de Thouars ; en 1208, il le fit prisonnier ainsi que Savary de Mauléon, qui

tenait pour le roi d'Angleterre et remplissait les fonctions de sénéchal en Poitou et en Gascogne. Ce fut encore Guillaume des Roches qui, pour réprimer les courses que Paien, sénéchal d'Anjou nommé par Jean, faisait de son château de Rochefort jusqu'aux portes d'Angers, construisit et fortifia à deux lieues de cette ville et sur la Loire le château de la Roche-au-Moine, roche célèbre encore par ses vignobles. Il appartint plus tard aux seigneurs de Serrant et fut détruit pendant la guerre de la Ligue.

En 1207, Jean reparut à Angers, qu'il prit et brûla, puis retourna en Angleterre après un essai sans résultat.

Le Poitou était resté très-attaché à ce prince; il y revint en 1214. Cherchant à se rapprocher d'Angers, il mit le siége devant le château de la Roche-au-Moine : « *Castrum illud,* dit Ricord, *œdidificatum erat de novo* « *à Guillelmo de Rupibus senescallo Andegaviæ, viro Strenuo et integræ* « *fidei, et in bellis probato, ob tuitionem itineris quo itur ab Andegavi* « *civitate Nanetum.* »

Guillaume fit échouer cette nouvelle tentative en amenant 4,000 hommes à Louis de France, depuis Louis VIII, qui, à l'aide de ce secours, força le roi Jean à lever le siége en même temps que Philippe remportait la victoire de Bouvines sur l'empereur Othon.

On trouve dans Ricord une preuve nouvelle de la fidélité de Guillaume des Roches. Il paraît que, dans l'incertitude du succès de Philippe Auguste, tous les grands seigneurs d'Anjou, du Maine et de Normandie avaient pris secrètement des engagements avec le roi Jean, à l'exception de Guillaume des Roches, de Juhel de Mayenne, du vicomte de Sainte-Suzanne et de quelques autres en petit nombre : « *Herveus Nivernensis et omnes proceres* « *trans Ligerim, et Cenomaniæ et Andegariæ et Neustriæ;* EXCEPTO SOLO « WILLELMO DE RUPIBUS, SENESCALLO ANDEGAVIÆ; JUCHELLO DE MEDUANA; « *vice-comite Sanctæ-Suzanæ et aliis quam paucis; jam regi Anglorum* « *suum spoponderant favorem; occultè tamen, propter metum, regi sua* « *vota tegentes, quousque certi essent quis esset pugnæ exitus futurus.* »

La présence de Louis de France en Anjou, son éclatante valeur assez appréciée des Anglais pour que, lassés de la tyrannie de Jean, ils aient désiré l'avoir pour roi; la défaite de l'empereur d'Allemagne et le triomphe de Philippe Auguste les maintinrent tous dans le devoir. Ce détail peint bien l'époque et en même temps beaucoup d'autres. A lui seul, il justifierait toute la politique de Louis XI et viendrait victorieusement appuyer cette opinion d'un savant écrivain, J. Baissac, à savoir que la plupart de nos défaites dans le moyen âge ont eu pour principale cause la crainte des grands feudataires de voir grandir la puissance royale.

Beaucoup d'auteurs, celui des *Grandes Chroniques*, Nicole Gilles, Le Féron, Dargentré, Mézeray lui-même ont écrit que Guillaume des Roches avait été maréchal de France; sénéchal héréditaire de trois provinces, pos-

sesseur en titre de l'une d'elles, il était plus qu'un maréchal. En 1214, Henri Clément était revêtu de cette dignité et mourut cette même année à Angers, après que cette ville eut été reprise par Louis de France.

Une contestation au sujet des comtés de Champagne et de Brie fut portée devant la Cour de Paris en 1216. Guillaume des Roches fut l'un des juges choisis et, dans le dispositif de l'arrêt rendu, il est à remarquer que notre sénéchal est nommé avant Guillaume de Joigny, doyen des pairs du comté de Champagne, avant Jean, comte de Beaumont-sur-Oise, et Robert, comte d'Alençon, qui tous les trois cependant étaient de très-hauts et très-puissants seigneurs.

Dès 1202, Guillaume des Roches se croisait contre les Albigeois, dont l'hérésie menaçait et l'Eglise et la société. Les événements survenus par suite du meurtre d'Arthur l'empêchèrent d'accomplir son vœu; il n'en fit pas moins alors ses partages entre ses deux filles. Il donna à Jeanne, l'aînée, *Sablé*, Briolay, Châteauneuf-sur-Sarthe, Précigné et Brion; à Clémence, la cadette, Château-du-Loir, Mayet, La Suze et Loupelande. Une charte de Philippe Auguste, datée du mois de mars 1218, approuva et confirma plus tard ces partages.

Jeanne épousa, en 1214, Amaury de Craon, auquel elle devait donner la seigneurie de Sablé et la sénéchalie héréditaire; Clémence s'allia d'abord à Thibaut VI, comte de Blois et de Chartres, et, en secondes noces, à Geoffroy, vicomte de Châteaudun.

Guillaume des Roches ne put qu'en 1209 rejoindre à Lyon les croisés qui se distinguaient de ceux de Terre sainte en plaçant la croix sur la poitrine au lieu de la fixer sur l'épaule. Il conduisit une bande nombreuse au siége de Marmande; comme lui, plusieurs seigneurs Manceaux acquirent une grande renommée en combattant les hérétiques. Juhel de Mayenne, son beau-frère, rendit d'importants services aux siéges de Cabaret et de Lavaur.

Gilabert des Roches, Roger de Linières, Jean, Roger et Ponce de Beaumont remportèrent des avantages très-considérables, et enfin les Manceaux se firent singulièrement remarquer au siége de Terme et à la prise du château de la Minerve, où périrent par le feu un grand nombre d'hérétiques. Cette croisade qui se prolongea pendant bien des années et ensanglanta le midi de la France, eut pour chef le fameux Simon de Montfort, grand homme de guerre et politique non moins habile.

Nous trouvons dans Dom Piolin un rapprochement entre ce seigneur et les chanoines du Mans, qui rappelaient chaque année son souvenir au jour de son décès : « *Eodem die requievit à laboribus presentis miserie Simon « inclitus comes Montisforti, qui pro defensione nominis Christi in terrâ « Albigensi certavit usque ad mortem.* » (*Martyrologium Capituli Cenomanensis.*)

L'histoire nous dit qu'il combattait aussi très-largement pour son propre compte. Il fut tué devant les murs de Toulouse, qu'il assiégeait, le 12 juin 1278.

Son corps a reposé pendant cinq années dans l'église de la cité de Carcassonne, où l'on conserve encore sa pierre tumulaire.

Son fils Amaury le transporta ensuite à Montfort-l'Amaury dans l'abbaye des Hautes-Bruyères, et l'inhuma auprès de sa femme Alix de Montmorency.

Guillaume des Roches ne retourna pas à la croisade de 1215 avec Louis de France. La tentative du roi d'Angleterre, la fidélité si peu assurée des barons habitant les provinces qu'il gouvernait, ne devaient pas permettre au sénéchal d'aller combattre au loin.

Ses fondations et ses donations attestées par des chartes que nous ne pouvons consigner ici, furent très-nombreuses et bien proportionnées à son rang et à sa richesse.

En 1209, de concert avec sa femme Marguerite de Sablé et au moment de partir pour la croisade, il fit bâtir en l'honneur de la Vierge l'abbaye du Perray-Neuf, qui était établie auparavant au Bois-Renou et avait été fondée par Robert III de Sablé. En 1219, il fonda aussi dans le Maine, à Bonlieu, une abbaye de filles de l'Ordre de Citeaux.

La charte de fondation que nous avons sous les yeux nous donne lieu de relever une erreur commise dans l'analyse des documents historiques déposés aux archives départementales du Mans. Au numéro 744, l'extrait du savant archiviste, M. Bilard, dit : « Et du consentement d'Amaury de « Craon, époux de Jeanne, sa fille aînée, *avant veuve de Thibaut — quon-« dam Comitis Blesensis.* » Ce fut la cadette Clémence qui épousa le comte de Blois et lui survécut. Le texte latin de cette charte dit : « *Et de consen-« sû Amaurici de Creon, mariti Johannæ filiæ meæ primogenitæ, et Cle-« mentiæ, relictæ Theobaldi, quondam Comitis Blesensis.* » Dans une charte de 1221, émanant aussi du sénéchal, nous trouvons le nom de Geoffroy, vicomte *Castriduni* (de Châteaudun), que Clémence, devenue veuve, avait épousé en secondes noces.

Guillaume des Roches, après une carrière si agitée et si bien remplie, mourut en 1222.

Maurice, évêque du Mans et Guillaume de Beaumont (des vicomtes du Maine), évêque d'Angers, célébrèrent ses funérailles avec une pompe digne d'un souverain; un grand nombre de ses anciens compagnons d'armes y assistèrent à l'abbaye de Bonlieu à laquelle tous firent le même jour des dons considérables en l'honneur du vaillant sénéchal. C'étaient Amaury de Craon qui succédait à une partie de ses richesses et à tous ses honneurs, et Geoffroy, vicomte de Châteaudun, ses gendres; Josselin de Champchevrier, dont le nom nous est bien connu; Hugues de la Ferté-Bernard; Thibaut de Blazon, le

célèbre Trouvère, qui composa une chanson contre Blanche de Castille; Péan de Chenehare; Geoffroy de Mathefélon, tenant aux anciennes maisons mancelles de Champagne et de La Suze; Turselin de Hespaigné (d'Espeigne), dont un des derniers héritiers, officier général, est mort au Mans il y a peu d'années; Hugues de Locé; Hugues de Bellay; Guillaume de Cleers, petit-fils ou neveu de notre ancien sénéchal de La Flèche, et autres chevaliers de marque. Hugues de la Ferté-Bernard donna vingt sols tournois, assignés sur sa prévôté, pour le repos de l'âme de Guillaume des Roches, à ces mêmes funérailles. (Ménage. *Histoire de Sablé.)*

La femme de Guillaume, Marguerite de Sablé, vivait encore en 1235, ainsi que nous le prouvent plusieurs chartes de fondation.

Amaury de Craon, son gendre, devenu par la mort de Guillaume des Roches assez puissant pour oser déclarer la guerre au duc de Bretagne, mourut en 1226.

En 1227, Marguerite de Sablé donnait quelques vignes aux Religieuses de Bonlieu pour le repos des âmes de ses père et mère, de sa sœur, de son mari et de son gendre *Amaury de Craon.*

En 1250, Marguerite de Sablé et le second mari de sa fille cadette n'existaient plus.

Une charte de Clémence, datée de 1250, établit au profit des Religieuses de Bonlieu, de concert avec sa fille Jeanne, comtesse de Montfort, le don de dix arpents de terre entre *Boscum-Corbonis et cheminum, per quod itur à Castro-Lidi ad Vadatium* (Bois-Corbon et le chemin par lequel on va de Château-du-Loir à Vaas) pour le repos de l'âme de ses parents et de son très-cher époux *Gaufridi, quondam vice-comitis Castriduni....* »

Une charte de 1259 nous apprend qu'à cette date Clémence des Roches était morte : « *defuncta Clementia quondam Blesie et Clarimontis comi-* « *tissa.* »

Amaury de Craon laissa en mourant trois enfants, Maurice IV du nom, Jeanne et Isabelle. Sa femme devint pendant la minorité de son fils sénéchale d'Anjou, de Touraine et du Maine sous les conditions posées par Philippe Auguste. Entre autres titres à l'appui, on lit dans un registre de la Cour des Comptes de Paris : « *Janne de Craon, séneschalle d'Anjou,* « *en femme lige de la sénéchaussée d'Angers, du Mans et de Tours, en* « *la manière que Guillaume des Roches son père estoit.* » L'expression de *femme lige* nous indique que, comme Guillaume des Roches, elle jouissait de l'Anjou à *titre de fief.* Le titre ci-dessus établit parfaitement cette importante distinction, importante surtout pour nous historien de La Flèche. Elle vient nous affirmer que la seigneurie particulière de cette ville n'était plus, au moins depuis 1204, entre des mains royales, puisque un roi d'Angleterre se serait trouvé être vassal de Guillaume des Roches. Elle avait donc déjà passé aux vicomtes de Beaumont.

Avec le plus vif intérêt, nous avons cherché à faire revivre les souvenirs de cette grande maison, tenant de si près à notre pays et y possédant en toute propriété plus de terres qu'il n'en faut pour former une province : car, en outre de la jouissance par engagement des villes d'Angers, de Saumur et de Baugé, elle possédait *La Suze, Loupelande, Sablé, Précigné, Châteauneuf, Briolay, le Lion d'Angers, Craon, Candé, Segré, Champtocé, Ingrande, Longué, Brion, Mouliherne, Durtal, Mayet, Château-du-Loir et Plaimol.* Ce qui constituait non-seulement la possession de ces villes elles-mêmes, mais encore de tout leur territoire.

Amaury III, de Craon, fut le dernier qui posséda cette charge héréditaire de sénéchal, l'ayant échangée, en 1330, avec le roi Philippe de Valois pour une rente annuelle de 1500 livres.

A toutes les pages de l'histoire de France, au moyen-âge, on rencontre le nom des sires de Craon, qui, jusqu'en 1330, dirigèrent en maîtres les affaires de notre contrée. Ce fut à la suite de l'assassinat du connétable de Clisson, par Pierre de Craon, que Charles VI voulut porter la guerre en Bretagne et devint fou en traversant la forêt du Mans entre cette ville et Sablé.

Malgré ce sinistre incident, la maison de Craon continua à tenir un rang distingué parmi celles du Maine, et son dernier représentant, dont le fils Amaury VI, tué à la bataille d'Azincourt, le précéda dans la tombe, fut Jean de Craon, mort sans postérité masculine le 25 novembre 1432. En 1427, il avait été commis par Iolande d'Arragon, reine de Sicile et duchesse d'Anjou, *lieutenant-général sur le fait de la guerre dans les provinces d'Anjou et du Maine,* avec injonction à tous les capitaines des forteresses de ces deux provinces et particulièrement au capitaine du château d'Angers de le recevoir et de lui obéir comme à elle-même : « Et néanmoins, dit « Sainte-Marthe dans les preuves de la maison de Beauvau (bien connue « dans notre département longtemps représenté par l'un de ses membres), « baille ledit Jean de Craon lettres, qu'il ne désapointera Bertrand de « Beauvau, lors capitaine dudit chasteau, ny son lieutenant. » Jean de Craon fut fait chevalier banneret en 1411.

Nous avons parcouru avec le plus grand soin le volumineux écrit de Ménage (1) qui nous a été très-utile ; mais nous n'y avons rien trouvé qui fut de nature à nous éclairer plus que nous ne le sommes sur une question non encore résolue par les écrivains de notre pays. Comme elle se rattache à l'époque où Guillaume des Roches le gouvernait et que la maison des vicomtes de Beaumont tenait à celle de Sablé, nous espérions en compul-

(1) D'après Dom Etienne Housseau, moine de Marmoutier, il faut être un peu en garde contre les faits que rapporte Ménage. « Ménage, écrit-il à Rangeard, n'est pas exact dans « son *Histoire de Sablé ;* les titres qu'il a publiés sont pleins de fautes grossières et de « contre-sens qui altèrent la vérité des faits. »

sant les pièces relatives aux deux provinces, apprendre, d'après un titre positif, comment *la propriété* et *la seigneurie de La Flèche* étaient passées à Raoul III, vicomte de Beaumont, de Richard Cœur de Lion, d'Arthur, son neveu, ou de Jean sans Terre, son frère, qui la tenaient directement des Plantagenet, leurs ancêtres, descendants eux-mêmes d'Hélie de La Flèche et des Beaugency.

Nous avons dit dans les pages précédentes qu'Arthur et sa mère, à leur arrivée au Mans, en 1199, avaient comblé de dons le clergé de cette ville et distribué des châteaux aux barons de la province. Or Raoul de Beaumont, frère cadet du vicomte du Maine, dont il devait bientôt devenir héritier, marchait en tête de tous; il ne pouvait pas être oublié et par conséquent il est raisonnable de penser qu'Arthur a donné le château et la seigneurie de La Flèche, qui lui appartenait *personnellement* comme héritier de Richard, au personnage le plus important de tous ceux qui pouvaient soutenir sa cause. (1)

Ou cette transmission a eu lieu ainsi — et nous penchons à le croire — ou Raoul de Beaumont a reçu ce don des mains de Richard lui-même pour quelque service rendu en Terre sainte.

Raoul III, vicomte du Maine, devint donc seigneur de La Flèche au plus tard en 1199. A chaque changement de maître, les donataires avaient l'habitude de faire confirmer les dons reçus par le successeur à moins qu'il ne l'eut déjà fait à titre de futur héritier. Or Raoul confirma les dons faits par Richard; cette formalité ne put pas être remplie par Arthur, qui disparut trop promptement. Richard ou Arthur furent donc donateurs l'un ou l'autre et non Jean ou Philippe Auguste. Nous ajoutons que nous n'avons rencontré aucune charte faisant intervenir Jean sans Terre et Isabeau d'Angoulême dans les actes concernant La Flèche, et on en possède une foule émanant de Bérengère, reine d'Angleterre, leur belle-sœur, possédant le comté du Maine à titre de douaire.

(1) Nous produisons ici deux chartes prouvant qu'au mois de juin 1199 (deux mois après la mort de Richard), Arthur, son neveu, faisait acte de propriété et de souveraineté dans l'Anjou et dans le Maine, accompagné de Guillaume des Roches.

Charte d'Artur, dux Britanniæ, comes Andegavensis et Richemontis (Arthur, duc de Bretagne, comte d'Anjou et de Richemont), par laquelle il donne à l'abbaye de Perseigne 15 livres de monnaie du Mans à prendre, chaque année, sur le boisselage du Mans, moitié à la mi-carême, moitié à la Saint-Jean, et, en outre, 10 livres angevines aussi à prendre annuellement sur la voirie du Mans, au jour de Saint-Michel. Cette donation est faite en présence de Constance, mère dudit Arthur, de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et de Robertus de Vitreio Cantor Parisiensis, Alanus Gemellus, Alemannus de Aubignico, et plures alii.

Original en latin du mois de juin 1199. — (*Archives du Mans.*)

Charte d'Arthur, duc de Bretagne, comte d'Anjou, *du Maine* et de Richemont, par laquelle il confirme à l'abbaye de Perseigne la libre possession des maisons, vignes et pressoirs de *Clarofonte juxta Cenomanami* (de Claire-Fontaine près Le Mans), de *Carbonariis* et de *Coloniis* (de Charbonières et de Coulaines), etc.

Sans date de la fin du XIIme siècle, Rotulus sur parchemin.

Il existe une lettre sans date de Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, adressée à son frère Raoul, dans laquelle il l'engage à ne pas venir contre le don fait par Richard à l'abbaye de Mélinais de 10 livres de rente annuelle, assise sur les moulins et la porte *de* Fixà (La Flèche) et en outre d'un bourgeois nommé Petrus de Poncei, quitte et libre *ab omni impulsatione*, et cela s'il veut conserver intacts sa noblesse et son honneur *(si vestram vultis nobilitatem et honorem ab infamia eritare)*. Ces dons furent confirmés par Raoul de Beaumont, en 1209, par respect pour les bienfaits d'un si grand homme *(tanti hominis)*.

Cette confirmation fut renouvelée par ce seigneur en 1223 d'après témoignage *proborum hominum de Fissa* (de La Flèche). Il y avait eu probablement contestation motivant la lettre précitée.

Nous concluons donc sur ce point bien controversé par les Jésuites de La Flèche, le Paige, Burbure et Pesche. « J'avoue, dit un jésuite de La « Flèche (Bibliot. du Prytanée, manuscrits) que je n'ai pu trouver par « quelle aventure cette petite ville sortit de la maison d'Anjou-Angleterre « pour entrer dans celle de Beaumont. J'avais cru d'abord que cela venait « du mariage d'une fille naturelle d'Henri Ier, roi d'Angleterre, avec un « vicomte de Beaumont, l'un des ancêtres de Raoul III; mais il est cer- « tain que cela ne peut être, puisqu'en ce temps là La Flèche appartenait « au comte d'Anjou et non pas au roi d'Angleterre. En outre, il est certain « *par nos titres* que ce Raoul III fut le premier de cette maison de Beau- « mont, qui fut le seigneur de La Flèche et qu'il succéda à cette seigneurie « immédiatement à Richard Cœur de Lion. Mais, quoi qu'il en soit, *ce fut* « *ce changement de seigneur qui empêcha que La Flèche ne fut remise dans* « *ce temps là au domaine de France comme toutes les possessions territo-* « *riales de Jean.* »

On voit que l'avis de ce jésuite se rapproche tout à fait du nôtre. D'un autre côté, au moment de son mariage, en 1200, avec Isabelle d'Angoulême, Jean sans Terre lui assigna pour douaire La Flèche, Beaufort, Château-du-Loir, Troo, Niort et Saintes *(Rotuli Chartarum*, p. 74, col. 2. — Publication des *Rôles de la Tour de Londres)*.

Mais, à cette époque, la succession de Richard était encore en litige. Car nous avons dit qu'Arthur vint en 1202 trouver Philippe à Gournay, que ce monarque le fit chevalier, lui donna sa fille Marie en mariage (1) et le confirma dans les possessions françaises le Maine, l'Anjou, etc. En 1106, Phi-

(1) « Protinus Arturo, quem iam prouexerat more vetusto
« Cingula militiæ noua præbuit, atque Mariam
« Desponsauit ei, per quam socer illius esset.
« Qui mox acceptis à fisco sumptibus, atque
« Militibus, paucis que viris à rege receptis
« Festinanter abit Pictis inuadere fines. (Guillaume Le Breton.)

lippe donna Baugé à Guillaume des Roches; donc Baugé était rentré dans le domaine de la couronne. Tout le douaire fictif d'Isabeau avait été confisqué comme le reste.

Bérengère reçut le Maine pour douaire.

Jean sans Terre ne conserva plus qu'une partie de l'Aquitaine, rendue plus tard à l'Angleterre par Louis IX à titre d'hommage et redevance, définitivement française sous Charles VII.

Le caractère de ce prince était un composé monstrueux de toute espèce de vices ; aucune vertu, aucune bonne action ne vinrent atténuer l'animadversion due à tous les crimes dont sa vie fut souillée. — (Bertrand de Molleville.)

Ses traits naturellement réguliers, dit Walter Scott, « prenaient, à force « d'art, un expression de courtoisie, mais laissant percer encore la con- « trainte imposée aux sentiments cachés de l'âme... » (Ivanhoë.)

Il mourut le 17 octobre 1216, âgé de 49 ans.

Son fils aîné, Henri III, lui succéda. Jean, dans ses différentes pérégrinations, passa, en 1200, le 10 juin, à La Flèche; il y revint le 2 septembre en revenant de Baugé. Notre ville le revit en 1202, le 6 et le 10 janvier; le 12 il était à Baugé et le 20 février au Lude. *(Itinéraire de Jean sans Terre.* — Thomas Dussus.)

Nous ne parlons qu'incidemment de ce roi, que nous ne comptons pas au nombre des seigneurs de La Flèche. *Le dernier* Plantagenet que nous ayons à reconnaitre comme notre seigneur est donc Arthur, duc de Bretagne.

Le 9 mai 1870 s'éteignait Mlle des Haies, dernier rejeton des Plantagenet d'Anjou. Son père, le comte des Hayes, qui avait été page de Louis XV, portait dans son écu les armes d'Anjou. Elle avait épousé le vicomte Dambray, fils du chevalier Dambray, qui signa la fameuse ordonnance de 1830, et habitait le château de Montigny, près de Dieppe.

Jetons maintenant un regard retrospectif sur cette époque si remarquable et qui sera toujours pour un esprit sérieux l'objet de l'étude la plus intéressante. Nos seigneurs furent d'abord les Beaugency, les comtes d'Anjou, puis enfin ces mêmes comtes devenus rois d'Angleterre.

Sommes-nous devenus nous-mêmes alors anglais?

Non, non ; ce n'était pas l'Angleterre qui de 1066 à 1200 possédait la Normandie, le Maine, l'Anjou et autres contrées, ce sont elles qui maîtrisaient l'Angleterre et l'avaient faite française par les mœurs, les lois et la langue elle-même, cette langue composée de deux éléments, l'un dérivé de la vielle langue germanique des vaincus, l'autre qui n'est que du français encore très-reconnaissable : « Apparemment, s'écrie M. le prince de Bro- « glie, c'étaient bien des Français que ces barons chargeant sur l'ennemi « en entonnant le grand chant national de la France d'alors, la chanson de

« Roland, (1) et en invoquant, comme le preux de Charlemagne mourant, « la douce terre de France. »

A qui donc appartenaient ces navires brûlés sur le rivage pour ne laisser d'autre alternative que la mort ou la victoire? Qui étaient ces guerriers vainqueurs, réclamant leur part de butin, devenant les maîtres et seigneurs de tous les châteaux, les maîtres de toutes les fortunes saxonnes, usant et abusant à tel point que le long cri de douleur des vaincus est arrivé jusqu'à nous, répété comme par un écho fidèle dans le roman d'*Ivanhoë?*

Et 150 années plus tard, quand Cédric, le saxon, se rencontre avec Richard Cœur de Lion, l'arrière petit-fils du Conquérant, il n'a pas d'autre nom à lui donner que celui de Richard d'Anjou : « Non, lui répond « Richard, non, noble Cédric; Richard d'Angleterre, Richard dont le plus « cher intérêt, le plus ardent désir est de voir tous ses enfants unis en- « semble sans distinction de race. Eh bien! digne thane, ton genou ne « pliera-t-il pas devant ton roi? — Non, jamais il n'a fléchi devant le sang « Normand. »

Ceci est du roman, mais le vrai roman n'est souvent que l'histoire, colorée de ces teintes que savait si bien rencontrer le célèbre écrivain.

Le seul titre devant lequel s'incline ce fier saxon est celui qui rendait Richard issu du sang de Mathilde, nièce d'Edgard Atheling et fille de Malcom, roi d'Ecosse. Et quand il accorde le pardon à son fils Ivanhoë, il ajoute : « .... Le fils d'Hereward est esclave de sa parole, même quand il « l'a donnée à un normand : mais prends le costume de tes ancêtres : point « d'habits courts, de hautes plumes ni de souliers pointus dans ma maison. « Celui qui veut être le fils de Cédric, le Saxon, doit se montrer digne « des Saxons ses ancêtres... »

Les Français étaient donc encore alors les vainqueurs, les Anglais ou Saxons les vaincus.

Et ces français qu'on avait peine à reconnaître sous leurs nouveaux noms féodaux, ne pouvaient se déshabituer de la terre de France. Ces vassaux du roi devenus rois eux-mêmes et plus puissants que leur seigneur suzerain, auraient dû, dit encore le prince de Broglie, regarder la Normandie, le Maine et l'Anjou, comme le fait, bien à tort, le parvenu à l'égard de la modeste chaumière que son père a élevé à la sueur de son front. Au con-

(1) CHANSON DE ROLAND ET D'OLIVIER.

Taillefer, qui moult bien chantoit,
Sur un cheval, qui tost allait
Devant eus s'en allait chantant,
De Carlemaigne et de Rollant,
Et d'Olivier et des vassaux
Qui moururent à Rainschevaux.

traire, nous retrouvons constamment les rois anglais sillonnant soit pour la guerre soit pour le plaisir leurs possessions françaises; ils veulent y vivre le plus longtemps possible et souvent y mourir. Le fils de Foulques d'Anjou prend pour lui-même et lègue à ses successeurs assis sur le trône d'Angleterre le nom de Plantagenet, celui de cette plante angevine qui émaille nos bruyères de ses fleurs si voyantes. Tout reste enfin si français que le mélange ne peut se faire encore et que les deux races ne sont pas encore fondues l'une dans l'autre après plus de trente lustres.

De ces deux rois partant pour la croisade, vers 1187, Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste, quel était donc le plus français?

« Si c'est être français, en effet, dit encore le prince de Broglie, que « d'avoir plus de générosité dans le cœur que de calcul dans l'esprit, si la « grâce et le feu sont des qualités françaises, tandis que le sang-froid et la « pratique des intérêts tient plus à la nature britannique, le plus français « des deux, c'est le bouillant Richard, tandis que son rival, plus prudent, « paraît plutôt appartenir à la race ambitieuse et politique par excellence. « .... Si c'est être français, enfin, que de consoler ses déplaisirs par des « chansons, ah! il est bien français, le roi troubadour qui charmait les « ennuis et les loisirs de sa prison en composant des romances et dut, « dit-on, sa délivrance à l'une d'elles. »

Nous ne pouvons dater la conquête de la Normandie que de cent ans plus tard. Cependant au bout de deux à trois siècles, les barons français étaient devenus complètement anglais. Les émanations du sol avaient changé leur nature. L'éducation aidant, ils reparaissent en France avec ce type national si connu. S'ils avaient perdu cette furia française si bien signalée dans nos bulletins de guerre et qu'on retrouve toujours chez les nôtres, même dans les plus grands désastres, ils n'étaient pas moins redoutables sur le champ de bataille et difficiles à vaincre. Et quand Jeanne d'Arc, Duguesclin et autres chefs, leur étendard à la main, criaient — *Sus aux Anglais.* — Rien ne leur rappelait plus l'origine commune, et c'était bien des *Anglais* et non des *Normands, Manceaux* ou *Angevins* que défiait au pied du Chêne de Mi-Voie le brave Beaumanoir — Bois-ton-Sang.

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER

3° MAISON DE BEAUMONT. — RAOUL III, VICOMTE DE BEAUMONT, SEIGNEUR DE Ste-SUZANNE, DE FRESNAY, DU LUDE, HUITIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(1199 à 1236.)

RICHARD III, VICOMTE DE BEAUMONT, etc., NEUVIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE

(De 1236 à 1249.)

Nous avons établi, autant qu'il nous a été possible, que Raoul III, vicomte de Beaumont, reçut la seigneurie de La Flèche des mains d'Arthur de Bretagne, que les hauts barons de nos contrées avaient reconnu, jusqu'au moment de sa fin prématurée, comme le successeur légitime de Richard Cœur de Lion.

Ce don fut certainement confirmé par le roi Philippe Auguste. A défaut de charte ou de titre de confirmation, nous en trouvons la preuve dans ce fait que cette seigneurie ne fut pas comprise au nombre des possessions de Jean sans Terre, qu'un arrêté précité de la Cour des Pairs annexa au domaine royal, en 1203. Remarquons en même temps qu'Hélie possédait les châteaux de Luché, de Mayet, de Château-du-Loir et d'Oustillé, et que ces possessions ont suivi le même sort que les autres. La seigneurie de La Flèche est restée *seule,* au moins à notre connaissance, propriété particulière et n'est rentrée dans le domaine de la couronne que lorsque Henri IV, possesseur héréditaire, comme descendant au maternel des Beaumont et des d'Alençon-Valois, est monté sur le trône de France. Virtuellement, en effet, ce domaine rentrait de droit dans celui de la couronne; mais,

comme nous le dirons plus tard, l'édit de réunion n'est daté que du mois de juillet 1607.

« La maison de Beaumont, dit Odolant Desnos, v. I, p. 431, étoit une « des plus illustres de l'Europe. »

La ville de Beaumont-le-Vicomte dans le Maine *(Bellomontium Vicecomitis)* est située sur la rivière de la Sarthe, entre le Mans et Alençon.

Le plus ancien seigneur de Beaumont bien connu est Raoul Ier du nom, vicomte du Mans, seigneur de Beaumont et de Soulesmes, fils d'un autre Raoul, vicomte du Mans et de Notre-Dame-de-Beaumont; il donna, l'an 994, aux Religieux de Marmoutier, du consentement de Cana, sa seconde femme, l'église de Saint-Hippolyte de Vivoin, au pays du Maine, fit une seconde donation, l'an 1053, aux Religieux de Saint-Serge, de l'église de Saint-Rémy, au pays de Mangé, donna ou vendit aux moines de Saint-Aubin d'Angers l'église de Luché, et vivait encore l'an 1061, suivant le titre de Marmoutier.

Sa première femme fut Emmeline, dame de Montreveau, fille et héritière d'Etienne, seigneur de Montreveau, et d'Adelburge, héritière du Lude. Elle est nommée dans quelques titres de Marmoutier, mourut le 12 septembre 1058, et fut enterrée dans le cimetière de l'église de Saint-Serge avec ses père et mère. Leur fils aîné et héritier, Hubert Ier, vicomte du Mans et de Beaumont, fut, comme nous l'avons dit au sujet du siége de Sainte-Suzanne, l'un des plus illustres chevaliers de son temps; il épousa Ermangarde, seconde fille de Guillaume Ier, comte de Nevers et d'Auxerre. Raoul II, leur fils aîné, vicomte du Mans et de Beaumont, seigneur de Sainte-Suzanne, de Montreveau et du Lude, fonda l'abbaye d'Etival, dans la forêt de Charnie, en 1109, à la sollicitation de l'ermite Alaume. Il se trouva en 1118 à la bataille d'Alençon, dite mal à propos de Séez, sous les ordres de Foulques V, comte d'Anjou, qui remporta une mémorable victoire sur l'armée anglo-normande. (Jean, moine de Marmoutier. — Odolant Desnos.) Le nom de sa femme est resté inconnu.

Leur successeur fut Richard Ier, vicomte du Mans et de Beaumont, seigneur de Sainte-Suzanne, de Fresnay et du Lude; il épousa la fille du seigneur de l'Aigle et eut plusieurs enfants dont l'aîné, Richard II, vicomte de Beaumont, mourut en 1202, sans héritiers. Son frère cadet, Raoul III, lui succéda dans toutes ses seigneuries, étant déjà pourvu par Arthur, neveu de Richard Cœur de Lion, de celle de La Flèche depuis 1199. Le troisième frère s'était croisé avec Geoffroy, comte du Perche, et était parti vers 1200 pour la Terre sainte, suivant Villehardouin.

La maison de Beaumont portait dans ses armoiries d'azur semé de fleurs de lys d'or au lion de même. Ses différents membres se signalèrent par de nombreuses fondations depuis le temps le plus reculé. Dieu récompensa cette famille si généreuse par une grande prospérité, puisqu'elle

posséda bientôt dans le Maine Beaumont-le-Vicomte, Fresnay, Sainte-Suzanne, Vivoin et une partie du Sonnois ; dans l'Anjou, La Flèche, Le Lude, Château-Gontier et Pouancé. Une petite-fille de Raoul Ier monta sur le trône d'Ecosse ; d'autres prirent alliance dans les familles royales d'Angleterre, de Naples et de France. Geoffroy-le-Vieux, frère de Raoul Ier seigneur de Beaumont, avait Sablé.

Cette ville, si voisine de la nôtre, est d'origine toute féodale. Avant le Xme siècle, le lieu qu'elle occupe faisait partie de la paroisse de Solesmes et dépendait de l'église cathédrale (Diplômes de 802 à 832, 2me vol. Dom Piolin). Pendant les troubles du IXme siècle, ce domaine passa dans des mains laïques ; en 957 Foulques le Bon, comte d'Anjou, le légua à son fils Humbert, dit le Veneur *(Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 44). Peu de temps après, Sablé appartenait à la maison de Beaumont-le-Vicomte, et Geoffroy, frère de Raoul de Beaumont, y avait fixé sa demeure (Ménage, *Histoire de Sablé).*

Pendant sa longue carrière, Geoffroy de Sablé se signala par beaucoup d'œuvres de piété. Il fit rétablir les deux églises paroissiales de Sablé, Notre-Dame et Saint-Martin, et les fit consacrer par l'évêque Avesgaud (Ménage, p. 29). Il était secondé par sa femme Adélaïde (Dom Piolin).

Dans les dernières années de sa longue carrière, voulant laisser après lui une fondation de prières pour le rachat de son âme et de celle de ses parents, il songea à bâtir un monastère : « *Cum Goffridus de Sablolio senuis-* « *set, monasterium in villa quæ Solemis vocatur, ædificere voluit, duobus* « *ferè à Sablolio disparata millibus*........ (Ménage, *Histoire de Sablé.)* »

Les vicomtes de Beaumont furent aussi les bienfaiteurs de l'abbaye d'Evron. Aussitôt qu'en 994 les moines envoyés de Saint-Père-en-Vallée furent entrés en possession de l'abbaye d'Evron, le sanctuaire reprit son ancienne célébrité par l'affluence des pèlerins qui y venaient implorer le secours de Dieu. De nombreux bienfaiteurs secondèrent les efforts des cénobites. En 994, à la prière de l'abbé Thedbert, le comte du Maine accorda le privilége d'établir un marché le jeudi de chaque semaine, et une foire fixée au jour de la Nativité de la Sainte-Vierge. Ce privilége exemptait le bourg de l'abbaye et toutes ses dépendances des droits de coutume que levaient les officiers du comte sur les autres marchés ou foires. Ces concessions furent faites par l'intervention de l'évêque du Mans Sigefroid et du consentement de Raoul et de son fils. Sous l'épiscopat du même évêque, Raoul, vicomte de Beaumont, rendit à l'abbaye de la Couture la terre de Joué-l'Abbé, près de Ballon (Dom Piolin).

Raoul III, comme nous l'avons dit, était donc le second fils de Richard Ier. Son frère aîné, Richard II, mourut en 1202 et fut enterré à l'abbaye de Marmoutier. Ainsi quand Raoul III reçut d'Arthur de Bretagne la seigneurie de La Flèche, il n'était pas encore pourvu.

Raoul de Beaumont devait naturellement apparaître au milieu de ce conflit causé par la mort de Richard Cœur de Lion. Il avait, comme tous les grands du Maine et de l'Anjou, reconnu les droits d'Arthur de Bretagne à la couronne d'Angleterre; tous avaient été comblés de dons par ce jeune prétendant. Rymer (tome I.) prétend que Guillaume de Beaumont avait reçu à cette occasion la seigneurie de Domfront dont il ne put jamais jouir et qui fut donnée, en 1204, à Raimond, comte de Boulogne. Mais Philippe Auguste s'étant rapproché de Jean sans Terre, ces mêmes seigneurs suivirent l'exemple du roi et un traité entre ces deux princes fut signé par Guillaume des Roches, le vicomte de Beaumont, le comte d'Alençon, Etienne du Perche, Hugues de Châtellerault, le 14 octobre 1201. Le vicomte de Beaumont traita personnellement avec le roi Jean, qui lui donna des lettres particulières, par lesquelles il déclarait que le vicomte, son cher parent, avait cru mal à propos que sa fidélité lui était devenue suspecte. (Rimer, t. I, p. 40 et 41.)

Tristes tergiversations, tristes surtout en ce que l'exemple venait d'en haut et que l'intérêt personnel primait la foi jurée!

En 1205, le comte d'Alençon maria son fils, Jean III, avec Alix de Roye, fille d'un Chambrier de France. Les cautions des clauses de ce mariage furent Raoul, vicomte de Beaumont, Guillaume de Préaux, Robert Dumesnil et autres. (Odolant-Desnos, p. 323, 324, 326.)

En 1211, Raoul de Beaumont se rendait caution avec Robert, comte d'Alençon, Gervais de Pruillé, Robert de Parnay, Guy Turpin et Bernard de La Ferté pour Amaury de Craon, qui promet de tenir à la disposition de Philippe Auguste sa forteresse de Chantocé (Dom Martène, charte d'Amaury datée du Mans, t. Ier, p. 1099. — Léopold Charles, *Histoire de La Ferté* p. 47).

Raoul de Beaumont, au moment de partir pour la Terre sainte, demanda la caution de Bernard de La Ferté, de Guillaume de Sillé et de Rotrou de Montfort pour l'engagement qu'il avait pris de remettre son fils aîné à la garde du roi et de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou. Tous ceux qui tenaient pour Raoul ses forteresses de la vicomté de Beaumont ne devaient se rendre qu'au roi et à son commandement. (1) Ceci eut lieu en 1216.

(1) La charte qui suit indiquerait que Raoul ne serait parti qu'en 1218, à moins que la date n'ait été mise que plus tard, comme cela arrivait souvent :

« Donation faite par Raoul, vicomte de Beaumont (qui avait pris la croix et était sur le « point d'aller en Terre sainte), à l'abbaye de Notre-Dame-de-Charnie, de 10 livres 10 sous « mansais de rente annuelle et perpétuelle, savoir : 30 sous sur son propre domaine de « Sainte-Suzanne, à la Saint-Jean, et 9 livres sur sa prévôté et seigneurie de Beaumont, « le tout sous peine de payer 12 deniers chaque jour, après le terme passé; ladite donation « faite pour les anniversaires ou obits solennels de ses père et mère et de sa femme, de « laquelle somme les trois chapelains devaient avoir 60 sous mansais. Passé sous son sceau, « l'an 1218. »

(Securitates n° 50, j. 394. Archives nationales. — Léopold Charles, *Histoire de La Ferté,* p. 48). Ce titre *Securitates* indique qu'il vise les prétentions du roi d'Angleterre ou de ses successeurs.

Louis VIII avait conservé dans sa main le comté d'Alençon et les châtellenies de Moulins et de Bonmoulins, dont son père s'était mis en possession, avant 1217, avec promesse de les rendre au comte du Perche, supposé qu'elles se trouvassent lui appartenir; c'était Guillaume, évêque de Châlons, qui avait succédé à son neveu Thomas du Perche. Ce prince l'appela à l'ordonnance qu'il fit, en 1223, au sujet des juifs. Il y fut réglé que toutes les sommes dues aux juifs seraient payées en trois années et en trois termes à leurs seigneurs, que le roi ne pourrait retenir dans ses domaines les juifs de ses barons, et chaque baron ceux du roi ou des autres barons, soit qu'ils eussent jurés d'observer cette ordonnance ou non. Le comte du Perche, le vicomte de Beaumont, le seigneur de Sillé souscrivirent cette ordonnance ainsi que beaucoup d'autres seigneurs; on y voit leurs sceaux *(Recueil des Ordonnances de la 3me race,* t. Ier, p. 47).

Raoul, à la mort de son frère, avait donné cent sols de rente aux Religieux de Marmoutier, pour qu'ils priassent Dieu en faveur de celui-ci enterré dans leur abbaye, et confirma l'exemption que son père avait donnée dans ses terres, en 1190, aux Religieux de la Couture du Mans. Il fonda, en outre, le prieuré de Loué, qu'il donna à la même abbaye.

Il reçut, en 1226, une lettre de convocation pour le couronnement de saint Louis en même temps que le vicomte de Thouars, le comte de Vendôme, Bernard de La Ferté, Geoffroy du Pont, Marguerite de Sablé, veuve du sénéchal d'Anjou, Dreux de Mello et Thibaut de Blazon. Il assista donc à l'assemblée où la reine Blanche fut déclarée régente, suivant la volonté du feu roi.

Cette intrépide princesse, quoiqu'étrangère avec cinq fils encore enfants, ne recula pas devant la charge d'une fonction aussi délicate dans un royaume où l'on regardait les femmes comme incapables de régner. « En aucun « temps, dit M. L. Charles *(Histoire de La Ferté,* p. 49), les régences de « femmes n'ont été populaires en France.... » C'est ce qui encouragea Thibaut de Blazon, dont nous avons parlé à l'occasion des obsèques de Guillaume des Roches, à composer plusieurs chansons satiriques ou sirventes contre Blanche de Castille pendant la minorité de son fils, quoiqu'il eut reçu l'insigne honneur d'être appelé par cette princesse à assister au couronnement du jeune roi *(Layettes du Trésor des Chartes,* n° 1827. — Léopold Charles).

Dans ces temps, le comté du Perche était entre les mains d'un ecclésiastique, Guillaume, évêque de Châlons, dernier membre de la famille des Rotrou. Hugues de La Ferté, successeur de Bernard, avait des droits à la succession du prélat qui, ayant entrepris le dangereux pélerinage de Terre

sainte, y mourut. Le partage de sa fortune eut lieu le 2 mars 1230, et l'on y voit figurer parmi les témoins l'évêque d'Angers, Guillaume de Beaumont, et Raoul, vicomte de Beaumont. (Léopold Charles, *Histoire de La Ferté*, p. 49-50.) Guillaume de Beaumont se distinguait par la noblesse de ses manières. Saint Dominique s'étant arrêté à Angers en traversant son diocèse, remarqua tant de sainteté dans tous les actes de ce prélat, qu'il lui permit de bâtir un couvent de son ordre dans sa ville épiscopale. Il mourut en 1240 et fut enterré dans le chœur de la cathédrale d'Angers, où, dit le *Gallia Christiana*, on voyait sa représentation et son épitaphe. L'un de ses ascendants, Raoul de Beaumont, troisième fils de Roscelin, qui avait épousé Constance, fille naturelle de Henri Ier Plantagenet, aïeul maternel de Henri II, avait aussi occupé le siége d'Angers.

Raoul III fut un des seigneurs qui écrivirent au pape Grégoire IX, au mois de septembre 1235, contre les prélats du royaume et leur juridiction; cette lettre porte plus de quarante suscriptions et est scellée de vingt-huit sceaux. *(Preuves des Libertés de l'Eglise Gallicane, 1651-1731.)*

La même année, il donna, avec le consentement de ses deux enfants Richard et Guillaume, à Marguerite, comtesse de Fif, sa nièce, son parc d'Orques, où elle fonda, au mois de juin 1236, une chartreuse; le roi Saint-Louis confirma cette donation à la sollicitation de Raoul III, qui mourut cette même année et fut enterré dans l'abbaye d'Etival, auprès de Raoul II son aïeul. Il avait épousé Lucie, dont le nom de famille n'est pas connu.

Burbure dit qu'elle était héritière de la maison de Sainte-Suzanne et avait apporté cette terre en dot au vicomte de Beaumont. C'est une erreur. Car ces seigneurs possédaient déjà la seigneurie et le château de Sainte-Suzanne, comme le témoigne suffisamment le mémorable siége qu'Hubert de Beaumont, ancêtre de Raoul, y soutint contre les anglais. Lucie fit une donation à l'abbaye de la Trappe, en 1208, et mourut avant 1227, d'après un titre du prieuré de Vivoin. Elle donna trois enfants à Raoul III : 1° Raoul, mort jeune; 2° Richard III, vicomte de Beaumont; 3° Guillaume.

Après la mort de Lucie, Raoul épousa Agnès, dont il eut une fille, à laquelle fut donné le même nom. Il fut donc seigneur de La Flèche de 1199 à 1236 et vécut sous les rois Philippe Auguste, Louis VIII et Louis IX. Nous ne pouvons dire quelle part il prit aux guerres qui eurent lieu pendant ces trois règnes et quels furent ses actes dans les commotions politiques de cette époque.

Ce fut du vivant de ce seigneur de La Flèche que saint Louis se rendit, en 1230, dans cette ville à la tête d'une redoutable armée. Toute la France admirait l'habileté et le courage de la reine régente. Le comte de Bretagne seul, Pierre Mauclerc, malgré qu'il fut prince du sang, était entré dans toutes les ligues qui troublèrent la minorité de Louis IX, restait indomp-

table et ne cessait de cabaler malgré le peu de succès de ses premières entreprises.

Le monarque anglais débarqué à Saint-Malo, se rendit à Nantes. Le roi de France, de son côté, avait mandé toute sa noblesse : son armée se composait de tous les grands de l'Etat, parmi lesquels on comptait le célèbre Jean de Brienne, qui, de simple cadet de sa maison, était devenu roi de Jérusalem par le choix de Philippe Auguste. Dépouillé depuis par son gendre l'empereur d'Allemagne, il était réduit à courir les aventures. Hugues de la Marche vint aussi rejoindre le roi à La Flèche et l'on s'engagea de part et d'autre à ne pas traiter avec le duc de Bretagne. (Du Tillet. — Abbé Vély.) (1)

L'armée royale, partie de La Flèche, alla camper vers Ancenis qu'elle assiégea et prit. Ce fut là dans une assemblée de tout ce qu'il y avait de prélats et de pairs autour du roi que Pierre de Bretagne fut déclaré déchu de la tutelle de ses enfants et de sa qualité de comte souverain.

Des services rendus par Jean de Brienne au roi de France advint probablement la riche alliance de son fils avec Agnès de Beaumont du chef de laquelle celui-ci devint plus tard seigneur de La Flèche.

Comme Foulques-le-Jeune, Jean de Brienne avait reçu le bourdon et les insignes de pèlerin dans la cathédrale de Tours et devait monter sur le même trône de Jérusalem.

RICHARD III, VICOMTE DE BEAUMONT, DE SAINTE-SUZANNE, etc., NEUVIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE, DE 1236 A 1249.

Richard III du nom avait épousé Mathilde, comtesse de Chartres, fille unique de Sulpice, seigneur d'Amboise et de Montrichard, et d'Elisabeth

(1) (Archives de la paroisse de Saint-Germain-du-Val) 1223. — Me Jacques de Maupas, après avoir servi sous Philippe Auguste pendant dix années dans les guerres contre l'Angleterre en qualité de capitaine, prit l'habit ecclésiastique et fut nommé par le comte d'Anjou Charles de France ou par Raoul III, vicomte de Beaumont et seigneur de La Flèche, à la cure de Saint-Germain en 1223. Nous avons dit (note page 158) que ce bénéfice était vacant depuis 1203 en raison de l'ignorance où l'on se trouvait du sort du titulaire Aubin David.

Jacques de Maupas acheta alors un fonds de terre sur lequel il bâtit non loin du côteau de Saint-Germain une habitation, qui existe encore et qui porte son nom. Suivant un ancien manuscrit, qui se trouvait dans le Trésor du château de La Suze, saint Louis logea en 1230 au château de l'Arthuizière, en allant faire la guerre à Pierre de Bretagne accompagné d'Hugues de la Marche et autres grands du royaume; Jacques de Maupas eut l'honneur de haranguer le roi et en reçut des présents. Ce fut probablement alors, que fatigué de la vie pastorale, il reprit les armes et, tout en gardant sa cure, suivit saint Louis avec les hommes les plus braves de sa paroisse. Devenu gentilhomme de la Chambre du comte d'Anjou, frère du roi, Jacques de Maupas assista à la Cour pleinière que saint Louis tint à Saumur en 1241. Il fut tué deux ans après (1243) en combattant à la bataille de Saintes, que saint Louis gagna sur les Anglais.

D'après M. P. Sermaise, quatrième curé, Saint-Germain ne formait pas encore une paroisse au XIme siècle; car, dit-il, Me Julien Le Noir en fut le premier curé en 1174.

de Chartres. Devenue veuve en 1249 de Richard III, vicomte de Beaumont, elle épousa en secondes noces Jean, comte de Soissons, en 1253. Elle n'eut pas d'enfants de ce second mariage en raison duquel Jean de Soissons avait pris le titre de comte de Chartres. Mathilde s'intitulait alors dame d'Amboise, de Montrichard, de Chaumont, comtesse de Chartres. Elle mourut en 1256.

Richard III, dont nous connaissons peu de chose, est cité dans plusieurs titres de l'abbaye de Marmoutier. Il donna 1242 livres de rente sur sa baronnie de Sainte-Suzanne à la Chartreuse d'Orques. Il mourut sans postérité en 1249 et survécut à ses deux frères. (1) De cette grande et illustre maison il ne resta plus qu'Agnès, sa sœur et fille unique du second lit de Raoul III, et qui hérita ainsi de tous les biens de la famille.

---

(1) Archives du Mans.

1° Donation faite à l'abbaye d'Etival par Richard, vicomte de Beaumont, pour le salut de son âme, de ses parents, et de Madame Mathilde ou Mahaut et pour leur anniversaire, de tout le droit, juridiction, domaine et district ou justice qu'il avait au manoir ou métairie du Livet, sis proche le bois ou forêt de Sauges, et de ses appartenances et dépendances, ne se réservant rien auxdites choses que la participation à l'office divin.

Passé sous le scel dudit seigneur en 1240.

2° Donation faite par Richard, vicomte de Beaumont, à l'abbaye d'Etival, pour le remède de son âme, pour ses amis, son anniversaire et celui de sa femme Mathilde ou Mahaut de 10 livres tournois de rente à prendre sur la prévôté de Sainte-Suzanne.

Passé sous son sceau, au mois de septembre 1242.

A une date antérieure, en 1211, nous trouvons Richard de Beaumont comme témoin avec plusieurs seigneurs d'Alençon, Odon de Clinchamp, Alain de Saint-Berthevin, Richard de Millon, Pierre de Courtemblay, Odon Lueil, G. de Nuillé, G. de Courtilloles et Jean de Monhoudou dans une charte émanée de Robert, fils de Jean, comte d'Alençon.

Quoique son père vécut encore, Richard est qualifié dans cette charte du titre de vicomte de Beaumont.

CHAPITRE DEUXIÈME

4me MAISON ; BEAUMONT-BRIENNE. — AGNÈS, VICOMTESSE DE BEAUMONT, FEMME DE LOUIS DE BRIENNE, DIXIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE. — JEAN Ier, VICOMTE DE BEAUMONT-BRIENNE, ONZIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE. — ROBERT, VICOMTE DE BEAUMONT-BRIENNE, DOUZIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE. — JEAN II, VICOMTE DE BEAUMONT-BRIENNE, TREIZIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE. — LOUIS II, VICOMTE DE BEAUMONT-BRIENNE, QUATORZIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1249 à 1364.)

Nous avons dit qu'Agnès de Beaumont avait hérité de ses frères et recueilli tout l'héritage paternel. Quatre années seulement après la mort de son frère Richard, elle épousa Louis de Brienne, troisième fils de Jean, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople, et de Bérengère de Castille.

La postérité de ce seigneur dut prendre le nom de Beaumont-Brienne.

C'était une grande et illustre alliance, quoique de toutes ces grandeurs, il n'en restàt plus que l'ombre. Si Louis de Brienne apportait un nom connu dans toutes les contrées de l'Orient et de l'Occident, Agnès, de son côté, se trouvait dotée de belles seigneuries et, en même temps, d'une position très-influente.

Louis de Brienne était, comme nous l'avons dit plus haut, fils de Jean de Brienne, mort presque nonagénaire en 1237, après avoir porté pendant huit années le titre d'empereur (1). Celui-ci était fils d'Erard, comte de Brienne, et

(1) Question de la monnaie aux Croisades. *(Revue de Deux Mondes. Les principautés franques*, L.-G. Schlumberger, t. XVme, 1er juin 1876, p. 573.)

Jean de Brienne. « A peine en possession de leurs nouvelles et étranges principautés, « îles flottantes au milieu de l'océan musulman, les chefs élus des croisés, les rois de Jéru- « salem, les comtes d'Edesse, les princes d'Antioche, les comtes de Tripoli, songèrent à « frapper monnaie à leurs nouveaux titres. On sait quel fut, à ce sujet et de tout temps,

dès son enfance avait été destiné à l'Eglise; mais ne se sentant aucune vocation pour l'état ecclésiastique, il s'enfuit de Clairvaux où il était élevé par un oncle religieux dans cette abbaye. Un jour qu'il se tenait sur la porte du monastère, il fut reconnu par Simon de Broies, seigneur de Châteauvilain, son parent, qui l'emmena, lui donna une éducation militaire et le fit chevalier. Il prit la croix avec Gautier son frère et partit avec les seigneurs qui marchaient à la conquête de Constantinople. Mais Gautier ayant obtenu la couronne de Sicile, Jean l'accompagna dans son voyage de Naples et après sa mort prit la tutèle de ses enfants. On retrouve le nom de Jean de Brienne dans les chansons du roi poète Thibaut de Champagne.

Amauri II, roi de Jérusalem, étant mort, les barons de Palestine, connaissant tout le mérite de Jean de Brienne, lui offrirent la couronne avec la main de Marie, fille de Conrad de Montferrat et de la reine Isabelle. De ce mariage naquit Iolande qu'il donna pour femme à l'empereur Fréderic II. Mais ce royaume de Jérusalem ne consistait alors que dans la possession de la ville d'Acre et de celle de Tyr. Fréderic II, étant passé en Palestine, dépouilla son beau-père et prit à son tour le titre de roi de Jérusalem. Jean de Brienne s'était rendu auprès de Grégoire IX, qui lui avait donné le commandement de son armée contre ce même Fréderic auquel il faisait la guerre dans le royaume de Naples.

« l'empressement des conquérants, aussi bien des plus grands vainqueurs que des plus « minces aventuriers et des plus chétifs parvenus : de nos jours encore, il n'est pas de « principicule heureux, pas de président d'une république américaine, pas de commune « révolutionnaire, qui ne se hâte de frapper monnaie à sa plus grande gloire............ « .... Il est encore un denier du roi Jean de Brienne presque introuvable qui mérite, lui « aussi, une mention spéciale : il rappelle l'évènement le plus important de cette sixième « croisade, dont les suites furent si désastreuses pour les restes des seigneuries franques « de Palestine. On sait que les chefs de cette croisade, obéissant à un plan que devait « reprendre après eux et sans plus de succès le roi Louis IX, s'étaient décidés à aller « attaquer les Sarrasins au cœur même de leur puissance, sur cette terre d'Egypte, d'où « ils retiraient leurs plus grandes ressources et leurs meilleurs soldats. La prise de « Damiette, après un long siège, devait leur assurer la conquête de la vallée du Nil. Au « mois de novembre 1219, les assiégés, décimés par la peste et la famine, ouvrirent leurs « portes et les croisés entrèrent dans la ville arabe, sans assaut, sans capitulation, sans « pillage. Un affreux spectacle fit reculer d'horreur les premiers qui pénétrèrent dans cette « vaste nécropole ; les places publiques, les maisons, les mosquées, toute la ville était « remplie de cadavres, et, de toute cette nombreuse population, 3000 habitants à peine « subsistaient encore. Damiette fut donnée à perpétuité au roi de Jérusalem, Jean de « Brienne, et chaque nation qui avait fourni un contingent à l'armée eut une des tours de « la ville............................ De ce règne éphémère du chevaleresque Jean de « Brienne, futur empereur latin de Constantinople, sur cette terre d'Egypte si souvent « trempée du sang des croisés, il nous reste une petite pièce de billon portant la tête cou- « ronnée du roi Jean, avec ces mots en latin : *Jean, roi*, et au revers, *Damiette*. Cette « monnaie sera toujours fort rare, elle ne dut, en effet, être frappée que durant ce court « intervalle où Damiette demeura au mains du roi Jean. C'est la seule monnaie d'origine « franque qui ait jamais été frappée au temps des croisades sur la vieille terre des « Pharaons.... »

Quand en 1228, Robert, empereur de Constantinople, vint à mourir, il fut remplacé par Baudouin II, alors mineur. On jugea qu'il avait besoin d'un guide éclairé et on choisit Jean de Brienne que le pape fit venir à Riéti où se trouvaient les envoyés Grecs. Il fut réglé que le mariage de Baudouin et de Marie, fille de Jean de Brienne, arrêté dès ce moment, serait consommé quand tous les deux seraient en âge, et qu'attendu la jeunesse de Baudouin, Brienne serait couronné empereur et conserverait le pouvoir jusqu'à sa mort, époque à laquelle son gendre lui succéderait.

Ce traité fut accepté de part et d'autre et confirmé par le pape à Pérouse, le 19 avril 1229. Brienne avait alors 81 ans. En secondes noces il avait épousé Bérengère, fille d'Alphonse, roi de Castille, dont il eut trois fils et une fille (1).

Ainsi un simple chevalier français, gendre de deux rois, assis pendant quelques temps sur deux trônes prêts à s'écrouler, ne laissa en mourant que le souvenir de ses exploits et l'exemple d'une étrange destinée. Son fils Louis, quoique fils d'empereur, fut bien heureux de devenir le chef de la maison de Beaumont. Le jeune Baudouin, qui avait épousé sa fille, ne put conserver son déplorable héritage et sortit comme un fugitif de sa capitale, réduit à implorer la pitié des princes et des peuples.

En 1253, Louis de Brienne, vicomte de Beaumont, permit aux religieux de Saint-Hyppolite de Vivoin d'agrandir la cour de leur monastère. En 1255, nous le trouvons avec ses deux frères à la Cour d'Alphonse X. On se rappelle que sa mère était une princesse de Castille. En 1263, il augmenta la fondation du parc d'Orques de 1200 livres de rentes à prendre sur les seigneuries de La Flèche, de Fresnay, de Sainte-Suzanne et de Château-Gontier. Il existe dans le chartrier du château de Gallerande un acte en date du mercredi suivant la Toussaint en 1265, par lequel Louis de Brienne et Agnès sa femme, vicomtesse de Beaumont, etc., cousine germaine d'Auberée de Louvray, en faveur de son mariage avec Hubert de Clermont, font don de toute nature d'usage en la forêt du « Mélinais et de toutes choses « nécessaires où qu'elles soient dans leurs châtellenies du Lude et de La « Flèche pour leur hébergement de Gallerande et à charge que ladite Au- « berée ou ses héritiers paieront au jour de Pâques-fleuries, chacun an, à « ladite dame Agnès et à ses héritiers *une paire d'éperons* dorés, etc., etc. »

La Flèche était *châtellenie* en 1265. Au 16me et 17me siècle, elle est nommée baronnie. Où est le titre primordial?

Deux chartes déposées aux archives du Mans relatives à des donations indiquent que Louis de Brienne et Agnès de Beaumont vivaient encore en

(1) Ce fut un français, Anselme ou Anseau, seigneur de Cayeux en Picardie, qui gouverna comme régent l'empire latin de Constantinople après la mort de Jean de Brienne. Ce chevalier avait épousé la fille de l'empereur Lascaris.

1285. Ils eurent plusieurs enfants, entre autres une fille, Jeanne, qui épousa Guy VII de Laval, et Jean qui leur succéda. Au nombre de ces enfants, nous devons compter Guillaume et Pierre de Beaumont-le-Vicomte qui, avec Bernard V de La Ferté, Guy VII de Montmorency, seigneur de Laval, et les deux Alain d'Avaugour, suivirent leur suzerain Charles, comte du Maine, frère de Louis IX, quand il partit pour faire la conquête du royaume de Naples et de Sicile (*Hist. de l'Eglise du Mans*, Dom Piolin. — Léopold Charles, *Hist. de La Ferté*). Les chroniques ne nous disent pas s'ils sont revenus de cette aventureuse expédition dont les brillants succès furent ternis par le supplice du jeune Conradin et par celui de Fréderic, duc d'Autriche, 1268.

Ménage cite un fait singulier qui eut lieu en 1168 du temps d'Agnès et de Louis de Brienne. La Sarthe qui passait alors au pied du château dont on aperçoit encore quelques restes, se sécha tout à coup et resta dans cet état pendant une heure et demie dans un endroit où les chevaux perdaient pied. — *Per horam et dimidiam siccatus est, ita ut equi calceati siccis vestigiis possent transire.*

JEAN Ier, VICOMTE DE BEAUMONT-BRIENNE, etc., ONZIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

Jean Ier, vicomte de Beaumont-Brienne, épousa Jeanne, dame de La Guerche, de Pouancé et de Château-Gontier, fille de Geoffroy de La Guerche et d'Emme de Château-Gontier.

Jean fut un des pleiges (caution) que Charles, comte de Valois et d'Anjou, donna à Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, pour les conventions de mariage de Jeanne de Valois, sa fille, le 19 mai 1305.

De son mariage avec Jeanne de La Guerche, Jean de Beaumont eut Robert, Richard, mentionné dans un titre de Marmoutier, Isabelle, qui épousa Geoffroy d'Ancenis et Anne, femme de Payen de Chourses, seigneur de Malicorne.

ROBERT DE BEAUMONT-BRIENNE, etc., DOUZIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

Robert, vicomte de Beaumont, etc., épousa le 25 août 1303, Marie de Craon, fille de Maurice de Craon et de Mahaud de Malines.

Nous ne savons pas quand il hérita de son père Jean de Beaumont : ce fut toutefois après 1305.

Il mourut avant ou vers 1312, époque à laquelle il est fait mention de son anniversaire dans le compte de l'église du Mans. D'autres le font mourir seulement en 1327. Aucune charte n'est venue éclaircir ce point. Nous nous rallierions cependant de préférence à cette dernière assertion; Jean II, fils aîné de Robert, paraît avoir été majeur, quand il hérita de son père. Ménage dit à tort que Jean II fut baptisé en 1302 par Guillaume le Maire, évêque d'Angers; il a dû l'être au plutôt en 1304, son père ne s'étant marié que le 25 août 1303.

De ce mariage quatre enfants, Jean, vicomte de Beaumont, Robert, Marie, Marguerite et Jeanne. Marie fut abbesse du Ronceray, Marguerite épousa Bernard, vicomte de Ventadour, et Jeanne Jean d'Amboise, seigneur de Chaumont. Leur mère, Marie de Craon, suivant l'obituaire français et le nécrologe latin des Cordeliers, serait morte le 21 août 1312 : « Madame Marie de Craon, fille de Maurice de Craon et de Madame « Mahaut, et femme de M. Robert de Beaumont, seigneur de Pouancé, « trépassa le 21 d'aoust 1312. — *Die 21, obiit nobilis Domina mea de Cre- « donio, Domino de Pouanceï, anno 1312.* » Or Ménage, sur la lecture de l'original du testament de Marie de Craon, dit que la date de cette pièce où elle se déclare *saine de cors* est de 1317. Il pense qu'elle n'est morte qu'en 1321 et que l'erreur vient de la transposition des deux chiffres 2 et 1 — 1312, 1321.

JEAN II, VICOMTE DE BEAUMONT-BRIENNE, etc., TREIZIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

A la mort de Robert, son fils Jean II lui succéda. Il épousa en premières noces Isabeau d'Harcourt, fille de Jean III d'Harcourt et d'Alix de Brabant, dont il eut Jeanne, dame du Hommet, et Marie, qui épousa Guillaume de Chamaillard, seigneur d'Antenaise.

La seconde femme de Jean II fut Marguerite de Poitiers, fille d'Aimar IV, comte de Valentinois et de Sibille de Baux, issue d'une des plus anciennes familles de Provence qui prétendait descendre des anciens Baltu, famille royale chez les Visigoths.

Ce mariage eut lieu le 31 décembre 1330. Marguerite donna quittance pour partie de sa dot le 24 septembre 1333; elle y est nommée Margot. Son mari en donna d'autres pour le même sujet au comte de Poitiers en 1340 et 1341, et une dernière générale.

Il en eut quatre enfants, Louis, vicomte de Beaumont, son successeur, (1)

(1) Geoffroy de Beaumont-Brienne, frère de Louis II, seigneur du Lude, mourut sans enfants de Jeanne, dame de Beaucay, fille d'Hugues, et qui se remaria en 1360 à Charles

Geoffroy, Jeanne, religieuse, et Marguerite, femme de Bouchard de Vendôme, seigneur de Segré.

Relevons ici une erreur de Ménage : il dit que Jean II fut tué en 1364 à la bataille de Cocherel. Comme nous allons le dire, ce fut son fils aîné Louis qui tomba glorieusement sur ce champ de bataille.

Jean II, comme chevalier banneret tenait déjà une grande place dans les armées françaises où il se trouvait à Amiens en 1338 avec un chevalier et neuf écuyers. Il faisait partie de l'armée dans les débuts de cette guerre qui dura près de 100 ans.

Nous voyons aussi les Beaumont-Brienne s'élever successivement et de plus en plus par leurs grandes alliances.

LOUIS II, VICOMTE DE BEAUMONT-BRIENNE, etc., QUATORZIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

Louis II, vicomte de Beaumont, épousa Isabelle, fille de Jeanne de Châtillon et de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui, en 1361, fut envoyé pour dissiper les Grandes Compagnies. Après la bataille de Poitiers, ne recevant plus de paie, elles commettaient les plus effroyables dégats. Jacques de Bourbon les atteignit avec son armée à Brignais, près de Lyon, leur livra bataille, mais malheureusement fut battu et tué.

Trois ans plus tard, son gendre Louis de Beaumont-Brienne était envoyé à du Guesclin par le roi Charles V, avec le comte d'Auxerre, le sire de Beaujeu et quelques hommes d'armes auxquels on joignit les troupes que le sire d'Albret et quelques autres seigneurs avaient amenées depuis peu au service du roi. Le captal de Buch, de son côté, était venu se mettre à la tête des Navarrais, et se rencontrait à Cocherel avec du Guesclin. Parfaitement secondé par messire Jean Houel, Pierre de Sequainville, le basque de Mareuil et beaucoup d'autres chevaliers, le captal fit des prodiges de valeur, mais il rencontra le même courage et la même fermeté dans Bertrand du Guesclin, le comte d'Auxerre, le chevalier de Vert, le vicomte de Beaumont et Baudouin de Lens, chef des archers. Du côté des Français, le vicomte de Beaumont, Baudouin de Lens et un grand nombre de vaillants écuyers succombèrent. Dans le plus fort de la bataille, Bertrand du Guesclin fut aperçu par le basque de Mareuil, qui lui cria : « A moi, à moi, Bertrand. » Ce basque passait pour être d'une force extraordinaire. Bertrand se retourna pour voir quel était l'audacieux ennemi qui osait ainsi le

d'Artois, comte de Longueville et de Pézenas, cinquième fils de Robert d'Artois III du nom, comte de Beaumont-le-Roger, et de Jeanne de Valois.

provoquer. Fondant sur lui comme un lion, il lui porta un si terrible coup qu'il le renversa comme un homme assommé, et il se mit en devoir de lui couper la tête ; mais il en fut empêché par les Anglais qui parvinrent à le tirer de ses mains. Alors le combat se fit terrible autour d'eux. Ce fut là que le vicomte de Beaumont tomba percé de mille coups.

Cette bataille se donna le 16 mai 1364 (1).

En se portant sur l'ennemi, du Guesclin dit à ses soldats : « Pour Dieu, « amis, souvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France ; que sa « couronne soit étrennée aujourd'hui par lui. » Comme le couronnement eut lieu le dimanche suivant 19 mai, la nouvelle de la prise du captal de Buch et de la défaite de son armée arriva avant la cérémonie du sacre du roi et de la reine présidée par l'archevêque Jean de Craon, fils d'Amaury III, seigneur de Craon et de Sablé, sénéchal d'Anjou, et de Béatrix de Roucy, dame de La Suze.

Nous n'avons trouvé nulle part la trace du frère de Louis, dit Hevesquerque; ce ne peut être son cadet Geoffroy, seigneur du Lude et chambellan du roi Philippe de Valois, puisqu'il mourut avant 1355.

Marie de Beaumont hérita de ses frères qui ne laissèrent pas de postérité. Elle épousa Guillaume Chamaillard, seigneur d'Antenaise, grand seigneur du Maine et descendant de la maison d'Antenaise par Emmanuelle, qui héritière unique des biens de cette famille épousa Jean d'Antenaise. Toutes les seigneuries et possessions de la maison de Beaumont-Brienne passèrent ainsi dans l'ancienne maison des Chamaillard d'Antenaise.

La maison d'Antenaise a pris son nom de la terre d'Antenaise, située dans le voisinage de Laval, et s'appelant autrefois en latin *Altonesa* ou *Altanosa*.

(1) Telles sont les différentes dates données par plusieurs écrivains :
6 mai 1364. — *Abrégé chronologique.*
19 mai 1364. — Villaret.
23 mai 1364. — P. Anselme.

Le Paige (*Dictionnaire historique du Mans*) donne la date du 28 mai ; Burbure (*l'Histoire de La Flèche*) s'éloigne plus encore par sa date du 20 mars, et tous les deux commettent une étrange erreur en plaçant ce champ de bataille de Cocherel en Bretagne. Cocherel est situé en Normandie (Eure), à 13 kilomètres Est d'Evreux.

Ces dates du 16 et du 19 sont prises d'un extrait *du mémorial D de la Chambre des comptes de Paris*, publié par Secousse, *dans le Recueil des prières sur Charles II, roi de Navarre. Les chroniques de Saint-Denis* donnent aussi *le* 16 *mai* comme date de la bataille. Voir *Histoire de Charles le Mauvais* par Secousse, part. II. p. 53. — Du Tillet, *Recueil des Roys de France*, p. 157, et *Chronique abrégée*, p. 66, verso, dit que Charles fut couronné *le* 19 *mai ;* mais dans le *Recueil des traités*, etc., p. 85, verso, il dit que la bataille de Cocherel fut livrée *le* 24 *may*, et le dimanche suivant le roi fut couronné à Reims.

Note de J. Baissac, *Traduction de l'Histoire de du Guesclin*, par Jamison, pag. 180, chap. XIV.

Il nous paraît raisonnable de nous arrêter à la date du 16 pour la bataille et à celle du 19 pour le couronnement.

Le premier de cette maison, Guillaume, vivait en 980. Son fils fut Hamelin, fondateur vers 1066 du prieuré de Bazogers près Laval. Ses deux petits-fils furent Savari et Pierre. Savari d'Antenaise est mentionné dans le Catalogue des chevaliers Bannerets de Touraine sous Philippe Auguste. Le fils de Savari fut Hamelin III du nom, d'où Savari II et Amaury d'Antenaise. Savari II eut de Sibille Hamelin IV, bienfaiteur de l'abbaye de Bellebranche comme Hamelin III.

Savari II étant mort après son fils, sa sœur Emmanuelle d'Antenaise, fut dame de ce lieu, de Bazogers, de la Cantinière en Cossé et de Beaucoup. Elle apporta tous ces biens dans la maison de Chamaillard.

Les anciens seigneurs d'Antenaise portaient *d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre roses de même.* D'Antenaise moderne porte *d'argent à trois bandes jumelées de gueules.*

CHAPITRE TROISIÈME

5me MAISON ; BEAUMONT-CHAMAILLARD. — MARIE DE BEAUMONT-BRIENNE, FEMME DE GUILLAUME CHAMAILLARD D'ANTENAISE, QUINZIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(1364-1391.)

Le Père Anselme nous dit que Marie de Beaumont-Brienne épousa Guillaume Chamaillard en 1371, après la mort de Louis de Beaumont, son oncle. De ce mariage est issue Marie de Chamaillard d'Antenaise, qui porta dans l'illustre maison des d'Alençon-Valois toutes les possessions et seigneuries de la famille des vicomtes de Beaumont. Le Paige s'exprime de la même manière. On pourrait penser d'après cela que Marie de Chamaillard d'Antenaise hérita directement de son oncle Louis, tué à Cocherel, et non de sa mère Marie de Beaumont-Brienne, fille du premier lit de Jean II.

Dans l'inventaire général des titres du collége de La Flèche, dressé par un Père jésuite, nous trouvons que Louis de Beaumont, tué à Cocherel, laissa pour son héritière Marie de Beaumont, sa sœur et l'aînée de la famille.

D'ailleurs les chartes déposées aux archives du Mans prouvent surabondamment que Guillaume Chamaillard et sa femme Marie firent en plusieurs occasions acte de seigneurie dans les possessions de la famille de Beaumont.

Guillaume Chamaillard fonda dans l'abbaye de Bellebranche une messe quotidienne qui s'appelait *Messe d'Antenaise*, d'après un testament de 1377 faisant partie des titres susdits du Collége. Suivant Pesche, ce seigneur mourut en 1391; l'époque de la mort de sa femme n'est pas connue.

Entre autres pièces prouvant la possession de Guillaume Chamaillard et de Marie de Beaumont, nous citons quelques détails extraits d'un procès-verbal dressé au sujet d'une discussion sur certains droits seigneuriaux entre Jehan de Tucé, chevalier, et le seigneur de Montebaut. La terre du Mortier était possédée par Guillaume d'*Antenaise, alors vicomte de Beaumont par sa femme la vicomtesse qui, après la mort de son mari,* l'avait

donnée à messire Foucques de Montebaut pour services qu'il lui avait rendus. Cette terre était dans la paroisse de La Bazoche, qui, comprise dans la vicomté de Beaumont, avait été frappée d'interdit, comme le vicomte lui-même, en raison *d'une bateure et exceps que l'on disoit avoir este faicte par le vicomte Beaumont.* Dans la même pièce, un témoin exprime d'une manière plus précise la cause de l'interdit qui, en 1369, avait frappé la vicomté de Beaumont. Cette mesure avait été prise, parce que le seigneur d'Antenaise avait battu un prêtre.

Un autre témoin confirmant l'interdit de la vicomté de Beaumont dit que le sieur de Montehaut a toujours eu en sadite châtellenie, qu'il tenait de la munificence de Marie de Beaumont, ses *prinsons, fers, fourches, et liens et estaches de bois esquarre* et qu'il se rappelait y avoir vu pendre une truie, parce qu'elle avait étranglé un enfant.

Cet interdit avait été lancé par Gonthier de Baigneux, 58me évêque du Mans. Le témoin interrogé par Jehan Juliot, enquêteur du Mans, déclare que dans la vicomté de Beaumont, on ne chantait ni administrait les Sacrements de l'église et qu'aucun office divin ne pouvait y être célébré.

Cet interdit dura longtemps. On dut aller entendre la messe hors du territoire de la vicomté et, par permission de l'évêque, on portait hors de ses limites un autel béni. Les enfants devaient être baptisés dans des paroisses voisines non soumises à l'interdit. (1)

Quant au nom, les de Beaumont déjà éteints comme branche masculine depuis Agnès, femme de Louis de Brienne, disparaissent complètement après Marie de Beaumont-Brienne qui n'eut qu'une fille de Guillaume de Chamaillard d'Antenaise appelée aussi Marie et dont l'alliance fut des plus illustres, puisqu'elle épousa Pierre II, comte d'Alençon, du sang royal de France. Le chef de cette branche des Valois fut Charles, troisième fils du roi Philippe III, dit le Hardi. Charles Ier fut créé comte d'Alençon en 1285, succédant aux Bellesme; il mourut en 1325 : Charles II, de 1325 à 1346, frère de Philippe de Valois, fut tué à la bataille de Crécy ; Pierre II, qui épousa le 20 octobre 1371 Marie de Chamaillard d'Antenaise, vicomtesse de Beaumont et autres lieux.

La maison de Beaumont posséda donc la seigneurie de La Flèche sous Philippe Auguste, Louis VIII, Louis IX, Philippe III, dit le Hardi, Philippe IV, dit le Bel, Louis X, dit le Hutin, Philippe V, dit le Long, Charles IV, dit le Bel, Philippe VI, dit le Valois, Jean II, Charles V, Charles VI, du XIIIme au XVme siècle.

(1) Archives du Mans.

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE PREMIER

6me MAISON; ALENÇON. — MARIE CHAMAILLARD D'ANTENAISE, FEMME DE PIERRE II, COMTE D'ALENÇON, DIT LE BON ET LE NOBLE, SEIZIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1391 à 1404.)

Nous avons dit que Marie de Chamaillard d'Antenaise avait épousé, le 20 octobre 1371, Pierre II du nom, du sang royal de France, comte d'Alençon-Valois et du Perche, seigneur de Porhoet, de Verneuil, de Domfront, de Fougères et d'Argentan, pair de France. Pierre II ne devint comte d'Alençon que lorsque son frère Charles III prit l'habit de Saint-Dominique. Son autre frère, archevêque de Tours, fit en 1367 abandon de toute sa part dans la succession de ses père et mère. De ce mariage naquirent un fils qui fut Jean, comte d'Alençon, et quatre filles, Marie, Catherine, Jeanne et Marguerite.

Marie fut mariée à Jean IV, comte d'Harcourt, Catherine à Pierre de Navarre, comte d'Evreux et de Mortain, et en secondes noces à Louis de Bavière, frère d'Elisabeth, reine de France. Jeanne et Marguerite ne se marièrent pas; la première vécut religieusement dans le château d'Argentan où elle mourut en 1418 et fut inhumée à l'Hôtel-Dieu de cette ville où Marguerite, qui s'y était probablement cloîtrée, soignait les pauvres avec le plus grand dévouement. Elle y mourut en 1432. Toutes deux passaient pour saintes, et la tradition veut que l'une d'elles portant des viandes destinées, après avoir été présentées à la table de son père, à nourrir les pauvres, un maître d'hôtel, étant venu pour les prendre des mains de la comtesse, souleva la serviette et ne trouva que des fleurs (1).

(1) *Du comté d'Alençon*, par Mannoury, *avocat du roy au baillage d'Alençon pour la vicomté d'Argentan et d'Exmes*, publié par M. Gravelle Desulis, archiviste du département de l'Orne, d'après le manuscrit déposé dans les archives de la préfecture.

En 1350, Pierre d'Alençon, encore mineur et sous la garde d d'Espagne sa mère, fut conduit au sacre du roi Jean et fait c par ce prince en même temps que plusieurs seigneurs. En 1360, il f en ôtage aux Anglais par le roi, qui, d'après l'article 15 du traité d gny, recouvrait sa liberté en laissant prisonniers Philippe de Fra comtes d'Eu, de Longueville et autres. Ils devaient, suivant l'eng de Jean, être rejoints par Louis, comte d'Anjou, Jean, comte de I fils du roi, Philippe d'Orléans son frère, le duc de Bourbon, les c Blois, d'Alençon ou leurs frères.

Une contestation élevée au sujet de la terre de Belleville servit texte au monarque anglais pour retenir Pierre d'Alençon prisonni la libération des autres ôtages. Il ne put revenir en France qu'e avant que l'accord fut fait entre les commissaires des deux royaum il promit de retourner en Angleterre, si, avant Pâques 1368, l'aff tait pas terminée. Par ses lettres de janvier 1366, ce fut la premi qu'il se qualifia comte d'Alençon, en raison de la démission frère ; qui prit l'habit de Saint-Dominique.

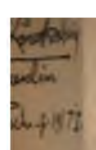
En 1363, le roi Jean, cherchant à dédommager le comte d'Ale son éloignement de France, autorisa la comtesse douairière et ses à faire des échanges avantageux avec les terres confisquées par lui mort de Jean Mallet, seigneur de Graville, exécuté à Rouen en 13 cause de trahison en même temps que le comte d'H Maubué de Mainemars et Olivier Doublet, écuyer, tous complices d Navarre. En contre-échange, ils donnèrent une maison appelée Sain Cette maison était anciennement appelée Hôtel de Clichy, près de Saint-Denis, et fut établie pour le principal siége de l'Ordre des chevaliers de la Vierge-Marie, autrement appelés de l'Étoile, institué par le roi Jean en 1351 pour s'attacher les seigneurs de la Cour. Cette décoration avait pour devise : *Monstrant regibus astra viam.* (Mannoury.)

La prodigalité avec laquelle on l'octroya, en amena la suppression sous Charles VIII.

En 1369, le comte Pierre accompagnait Charles V au Parlement, quand ce prince reçut les interpellations interjetées par le comte d'Armagnac, de Foix et d'Albret et autres barons contre Edouard, prince de Galles, duc de Guienne, qui les appelait traîtres, parce qu'ils pensaient être tenus à fidélité envers le roi de France, leur souverain seigneur.

Après son retour d'Angleterre, Jean alla faire la guerre en Bretagne et fut blessé au siége d'Hennebon. La vicomté de Domfront fut alors unie en sa faveur au comté d'Alençon par lettres patentes du 13 septembre 1397. Trois ans après, le 16 mars 1370, il fut nommé lieutenant pour le roi en Normandie en deçà de la Seine.

Nous retrouvons le comte d'Alençon et son frère le comte du Perche aux



lu duc de Berry, qui, en 1370, soumettait le Limousin à la tête d'une plus considérable par la qualité des combattants que par leur nom- e duc de Bourbon, Guy de Blois, les comtes d'Alençon et du Perche, 'Armagnac, Hugues Dauphin d'Auvergne et l'élite de la noblesse ise, encourageaient par leur présence ces troupes formidables. Limo- reprise, mais bientôt mise à sac par le prince de Galles, qui réussit porter de nouveau.

Guesclin venait d'être élevé à la dignité de connétable après la démis- Fiennes. Il ne tarda pas à ouvrir la campagne. Le peu de troupes vait à sa disposition ne lui permettait pas d'entreprendre rien de érable. Il employa son argent, ses meubles, sa vaisselle et jusqu'aux de sa femme pour lever des gens de guerre et se trouva bientôt à la 4,000 hommes d'armes.

omte d'Alençon et son frère avaient été rejoindre le connétable à Caen. es retrouvons au nombre de ses hôtes les plus distingués. Dans plu- ouvrages, nous y voyons nommés Alain et Jean de Beaumont, qui enaient probablement à une autre famille que celle des vicomtes du alors éteinte.

vallain se trouvant dans l'arrondissement et faisant partie autrefois hidiaconé de Château-du-Loir, nous nous empressons d'entrer dans es détails sur la bataille qui porte son nom.

aen, dit Jamison et autres, du Guesclin se rendit à Vire; on a écrit Vitré.

re en Normandie est à près de trente-huit lieues de poste en ligne le Pontvallain, et Vitré en Bretagne à peu près à trente-deux. Hay du Chastelet nomme Viré, mais il ajoute un commentaire, qui fait voir combien il est embarrassé pour déterminer la position de ce lieu.

Est-ce à Viré que fut assigné le rendez-vous? Ce serait plus probable, ce bourg n'étant qu'à douze lieues de Pontvallain ou du théâtre du combat.

On comprend néanmoins difficilement comment cette troupe put effectuer en une nuit une pareille course par une pluie battante et par des chemins en général peu praticables.

De Viré il fallut venir passer la Vègre à Asnières et la Sarthe à Parcé, où existait alors un pont; puis gagner Malicorne et Saint-Jean-de-la-Motte, en laissant La Flèche sur la droite, pour arriver à Pontvallain à travers des terrains bas et marécageux sur quelques points.

Pontvallain, Pontvallin, Pons Valens, Pons Valenum, improprement appelé Pont-Vollant et Pont-Boulair par Froissart, est actuellement un joli et gros bourg, chef-lieu de canton du département de la Sarthe, situé, comme son nom l'indique, dans un vallon, sur le bord d'une petite rivière appelée l'Aune ou vulgairement Lone, qu'on y passe sur un pont.... Entre Pontvallain et Mayet, autre bourg situé à une lieue et demie à l'Est (6 kilo-

mètres), se trouve la lande de Rigalet et la pelouse de Gandelain, citées par les chroniqueurs comme ayant été le théâtre du combat. Un petit bois entre les fermes de Rigalet et de Broussin est peut-être celui dont ils font aussi mention, à moins qu'ils n'aient voulu parler plutôt du bois de Fautereau, qui se trouve à 1 kilomètre 1/2 au Sud un peu vers l'Est du bourg de Pontvallain et qui serait plus dans la direction de la retraite des Anglais.

Quoi qu'il en soit, les Français furent obligés, pour atteindre les Anglais, de passer l'Aune au gué, près duquel était une planche servant de pont pour les gens de pied, remplacée depuis par un pont de pierre, qui se trouve derrière le bourg. Ou bien doit-on supposer que les Français passèrent l'Aune plus bas que le bourg, un peu au-dessus du confluent du ruisseau du Gandelin et de l'Aune, sur un pont qui est d'une haute antiquité? Cela semblerait assez probable, si ce n'est pour le corps qui attaqua le premier les Anglais, celui du connétable, du moins pour l'arrière-garde commandée par Clisson.

Thomas Granson, capitaine anglais, campait alors à Pontvallain avec un détachement.

Ce fut de là qu'il envoya un cartel en forme de lettre à du Guesclin par un héraut, qui, sa mission remplie, reçut du connétable treize marcs d'argent et fut si bien traité par les gens de sa maison qu'il s'enivra, s'endormit et passa la nuit entière dans leur tente.

Du Guesclin l'ayant appris déclara qu'il porterait lui-même la réponse et donna immédiatement l'ordre du départ. Sans attendre qu'il fut complètement exécuté, il monta à cheval et suivi seulement de 500 hommes d'armes, il piqua sur Pontvallain, distançant de beaucoup les autres chefs, qui ne purent suivre de près leur impétueux connétable. Il avait marché si rapidement que lorsqu'il approcha de l'ennemi, il n'avait plus autour de lui que 200 cavaliers. Il avait usé deux chevaux dans cette course rapide et répondait à ceux qui se plaignaient de fatiguer leurs montures qu'ils en retrouveraient chez l'ennemi.

Après un moment de repos tous étaient de nouveau à cheval, ayant recouvert leurs armures avec du drap pour ne pas être aperçus de loin. Arrivés en vue de l'ennemi, ils mirent pied à terre, donnant leurs chevaux en garde aux écuyers, puis le connétable, les ayant rangés en bataille, donna le signal de la charge.

Cette vaillante troupe, oubliant ses fatigues à la vue de l'ennemi et répondant à la voix de son chef, s'élança sur les Anglais, enseignes déployées en poussant leurs différents cris de guerre — *Montjoie Saint-Denis! Notre Dame! Le Roi! Du Guesclin, le brave des braves! Mort aux Anglais!*

Sir Thomas Granson était loin de s'attendre à une attaque si prompte. Son héraut n'était pas revenu : il ne pouvait donc pas savoir encore si le connétable répondrait à son cartel. Contre toute prévision, du Guesclin

était devant lui, le surprenant au moment où il n'avait auprès de lui que 7 ou 800 hommes, reposés il est vrai, mais nullement prêts à combattre.

Le connétable venait de se précipiter au milieu des tentes et des logements, tuant beaucoup d'Anglais au premier choc et en en mettant beaucoup d'autres en fuite. Cependant leur chef, brave et habile soldat, ne perdit pas la tête, et ralliant ses troupes, aidé par David Holgrave et Geoffroy Worsley, opposa une résistance opiniâtre et combattit vaillamment.

La lutte durait et l'avantage se maintenait égal de part et d'autre, quand Clisson et les siens guidés par les bruits de la bataille tombèrent sur l'ennemi, qui dut alors céder au nombre. Sir Thomas Granson continuait cependant à lutter avec acharnement et il ne céda que sur la menace du connétable de le faire mettre immédiatement à mort.

On a dit que du Guesclin se dirigea sur le Mans après la bataille; il y fit seulement porter son butin et conduire les prisonniers qui auraient embarrassé sa marche. Il suivit les fuyards qui cherchaient probablement un refuge à Vaas. D'ailleurs ceci serait prouvé, à défaut d'autres témoignages, par le seul monument rappelant dans le pays la bataille de Pontvallain. Ce monument consiste en un obélisque surmonté d'une croix, élevé sur le bord de la route de Pontvallain au Lude, au lieu dit de l'Ormeau, à peu de distance du village de Coulongé et des Aiguesbelles, ancien couvent dépendant de l'église du Mans. La tradition dit que du Guesclin s'y arrêta avec ses blessés en se portant sur le château de Vaas, qu'il emporta. Une croix avait été plantée sur la vaste hécatombe où furent inhumés les fidèles Bretons ou autres gens d'armes de du Guesclin. L'histoire ne faisant mention que du connétable et de ses fidèles Bretons, J.-R. Pesche croit pouvoir affirmer que du Guesclin fut rejoint par des gens de guerre du Maine envahi par les Anglais depuis les bords du Loir jusqu'aux environs du Mans. La croix de l'Ormeau ou croix Brette (bretonne) avait toujours été entretenue par les habitants de la localité. En 1828, elle fut remplacée par le propriétaire du château de Cherbon, M. Dubignon, sur le terrain duquel elle avait été élevée de temps immémorial, par un obélisque en pierre sur lequel on lit l'inscription suivante :

ICI
APRÈS LE COMBAT
DE
PONT-VALLAIN
EN NOVEMBRE 1370
BERTRAND DU GUESCLIN
DE
GLORIEUSE MÉMOIRE
FIT REPOSER

SES FIDÈLES BRETONS.
UN ORMEAU VOISIN
SOUS LEQUEL ON ÉLEVA UNE CABANE
POUR LES BLESSÉS,
UNE CROIX
PLANTÉE SUR LES MORTS,
ONT DONNÉ
A CE LIEU
LE NOM
D'ORMEAU
ET DE CROIX BRETTE.
FRANÇAIS,
QUE LES DISSENSIONS
INTESTINES,
QUE LES INVASIONS ÉTRANGÈRES
NE SOUILLENT PLUS DÉSORMAIS
LE SOL
DE NOTRE BELLE FRANCE!

Cette bataille de Pontvallain n'était pas en elle-même un évènement de grande importance, attendu le peu de combattants qui y avaient été engagés; mais, depuis le couronnement de Charles, dit Jemison, l'historien anglais de du Guesclin, c'était la première fois que les Français avaient osé attaquer l'ennemi en rase campagne. « Il ne faut pas en inférer, ajoute « fort délicatement Jemison, que le chevalier français pris individuelle- « ment fût inférieur en courage ou en habileté à un chevalier de toute « autre nation; mais telle avait été l'impression produite par les désas- « treuses journées de Crécy et de Poitiers, qu'aucune supériorité numéri- « que n'eut paru suffisante pour engager les Français à se mesurer avec un « corps considérable d'Anglais en bataille rangée. »

Comme le remarque J. Baissac, traducteur de Jemison, à la bataille d'Auray, en Bretagne, en 1364, il n'y eut d'engagés *principalement*, de part et d'autre que des Bretons. Du Guesclin fut fait prisonnier.

Nous avons lieu de penser que le comte d'Alençon et son frère qui avaient été rejoindre du Guesclin, l'avaient suivi à Pontvallain.

Vely *(Histoire de France)* dit : « du Guesclin partit accompagné des *comtes « d'Alençon*, de Saint-Paul et du Perche, de Mouton, de Blainville nouveau « maréchal de France à la place d'Arnoul d'Andreghen, qui s'était démis de « cette dignité pour prendre celle de porte-oriflamme, des seigneurs de « Rohan, de Clisson, de Laval, de Beaumont, d'Estrées, de Raiz, etc. »

Seigneur futur des localités voisines de Pontvallain, de *La Flèche* et *du Lude*, à lui le premier, Pierre II, comte d'Alençon, il appartenait de chas-

ser l'anglais des bords du Loir et des anciennes possessions des Beaumont, vicomtes du Maine. L'année suivante, en effet, il épousait Marie de Chamaillard d'Antenaise. Toujours à la suite de du Guesclin, il fut blessé au siége d'Hennebon assez gravement pour s'en ressentir tout le reste de sa vie.

Pierre II fut l'un des grands du royaume, qui assistèrent à la publication de l'ordonnance que le roi Charles VI rendit en 1375 au sujet de la majorité des rois. (1) Il accompagna le roi dans un voyage qu'il fit en Flandre en 1388, et avait été auparavant, en 1378, au nombre des princes qui allèrent faire lever le siège de Saint-Malo.

Le comte d'Alençon acquit en 1383 de Jean de Carrouges les fiefs de Cuigny et de Pelleinville. Ce seigneur de Carrouges fut celui qui, en 1386, tua en duel Jacques Legris; cet événement fit grand bruit alors et la tradition s'en est conservée dans toute la Basse-Normandie.

Nous allons en faire le récit non-seulement parce que Jacques Legris était un des gentilshommes du comte d'Alençon, mais encore parce que ce même événement peint bien les mœurs de ce siècle. D'ailleurs, il faut dans un ouvrage comme celui que nous avons osé entreprendre, saisir toutes les occasions de faire connaître la nation et de marquer la différence que la révolution de quelques siècles apporte dans ses mœurs par une variation insensible et perpétuelle.

Le château de Carrouges bâti dans une vallée au-dessous du bourg de ce nom est encore habité par les descendants des Carrouges, les comtes Le Veneur de Tillières, alliés aux plus grandes maisons de France et principalement à celle de Lorraine.

On y montre l'armure de Jean Le Veneur, tué à la bataille d'Azincourt, et la chasuble donnée par Louis XI, quand il visita cette habitation seigneuriale, qui a conservé tout son cachet féodal.

« Quoiqu'on s'appliquât au XIVme siècle, dit Villaret, dans toutes les ju-
« ridictions à supprimer autant qu'il était possible la barbare coutume du
« duel judiciaire, il y avait cependant des occasions où il était estimé d'une
« indispensable nécessité : on ne l'admettait plus dans aucune Cour qu'en
« matière criminelle et dans le cas seulement où les juges ne pouvaient
« obtenir une connaissance certaine de la vérité. »

(1) La majorité des rois depuis l'établissement de la Monarchie avait éprouvé plusieurs variations appuyées toutefois sur le même principe. Ils ne pouvaient être majeurs que lorsqu'ils étaient assez forts pour soutenir les fatigues du service militaire. Mais les usages de guerre avaient changé, puis Charles V savait bien, par expérience, qu'on peut gouverner sans savoir combattre. Il fit donc une loi perpétuelle rendant les souverains majeurs dès qu'ils ont atteint l'âge de 14 ans (*Donec decimum quartum ætatis annum attigerit*). L'ordonnance de Charles V pour la majorité des rois ne fut enregistrée au Parlement que le 21 mai de l'année suivante, le roi tenant son Lit de justice, assisté du dauphin, du duc d'Anjou son frère, de plusieurs princes, seigneurs, etc. etc. L'original des lettres fut remis aux Religieux de Saint-Denis pour être conservé dans leur trésor. — (*Trésor des Chartes*).

L'amiral Jean de Vienne avait été débarquer en Ecosse en 1385 avec quinze cents hommes d'armes pour engager les Ecossais à seconder les efforts du roi de France contre les Anglais. Jean de Carrouges y avait suivi l'amiral et à son retour auprès de sa femme, il apprit d'elle que, pendant son absence, Jacques Legrix, gentilhomme du comte d'Alençon, lui ayant rendu visite, elle l'avait reçu comme l'exigeait son rang et sa position auprès du comte suzerain. Il avait paru désirer visiter le donjon du château et elle l'y avait conduit, ne pouvant soupçonner quel était son dessein. Là, il s'était permis de lui faire, dit-elle, les plus révoltantes propositions et voyant qu'il n'en obtiendrait rien que par la force, il l'avait saisie et violée malgré tous ses efforts pour échapper à un pareil malheur.

On conçoit l'effet que fit sur le noble chevalier l'annonce de ce cruel attentat commis sur la personne qui lui était la plus chère, pendant qu'il accomplissait une mission hors de la France. Ses parents et ses amis rassemblés lui conseillèrent de poursuivre sans retard l'auteur d'un si sanglant outrage. Legrix nia avec persistance et affirma qu'il pouvait prouver d'une manière irréfragable qu'il n'avait pas quitté la Cour du comte d'Alençon le jour où la dame de Carrouges prétendait avoir été violée. Le comte voulut intervenir en faveur de son gentilhomme; mais, malgré la haute protection de ce prince et la preuve de l'alibi, qui ne fut pas admise en faveur de l'innocence de l'accusé, cette affaire fut portée devant le Parlement. Cette haute cour jugea qu'il *échéoit gage de bataille*. La dame de Carrouges fut donc constituée prisonnière et conduite à Paris. On prépara des lices derrière le Temple. Le roi lui-même, accompagné des princes du sang et de tous les seigneurs de sa Cour, vint prendre place sur un échafaud orné de draperies : le champ était entouré d'une nombreuse multitude composée non-seulement de parisiens, mais aussi d'étrangers accourus des provinces pour assister à un spectacle aussi émouvant.

Le comte de Saint-Paul conduisit le seigneur de Carrouges jusqu'au lieu du combat. A l'entrée du camp, sa femme, occupée à invoquer l'assistance divine, était montée sur un char de deuil couvert. On peut juger de son anxiété; car, si le résultat de ce combat n'était pas favorable à son mari, celui-ci devait être pendu et sa femme brûlée. Carrouges s'approcha d'elle avant d'entrer en lice : « Dame, lui dit-il, pour votre querelle je vais « aventurer ma vie et combattre Jacques Legrix ; vous savez, si ma cause « est juste et loyale. »

« Il est ainsi, répondit-elle, combattez sûrement, car la cause est « bonne. » Sur cette réponse, il l'embrassa, lui prit la main et partit. Les officiers du comte d'Alençon avaient conduit Jacques Legrix qui, n'étant qu'écuyer, fut fait immédiatement chevalier pour pouvoir se mesurer à qualité égale avec son adversaire.

Legrix au premier choc blessa d'abord Carrouges; mais cet effort l'ayant

désarçonné, celui-ci se précipita sur lui et voulut le forcer à se confesser coupable. Legrix, quoique vaincu, persista dans son refus; alors Carrouges impitoyable le tua d'un coup d'épée. Suivant la loi de ces combats judiciaires, son cadavre fut traîné hors du camp et pendu au gibet préparé d'avance pour celui auquel le sort des armes devait être défavorable.

Carrouges vint alors se mettre aux genoux du roi, qui le reçut au nombre de ses officiers.

Quelques années après, on prit un malfaiteur, qui, condamné pour d'autres crimes, s'avoua coupable du viol imputé à Legrix. Carrouges était alors passé en Afrique d'où il ne revint pas. Sa femme reconnut, mais trop tard, la témérité de son accusation; d'après les détails qu'elle avait donnés, on ne conçoit pas qu'elle ait pu se tromper sur un pareil fait, au sujet duquel elle avait dit « qu'elle n'avait pas pu l'empêcher, Jacques Legrix étant un « homme fort dur. » La supposition que peut faire l'historien est que ce malfaiteur ayant quelque ressemblance avec Legrix, prit sa qualité et son costume habituel pour s'introduire au château de Carrouges. Le nom de Legrix est encore porté dans la contrée. La dame de Carrouges consacra le reste de sa vie à la pénitence et la termina dans une cellule murée où elle se renferma volontairement.

Le comte Pierre refusa en 1377 de se rendre à l'appel du roi, ainsi que plusieurs autres seigneurs, pour assister au lit de justice où le comte de Montfort fut condamné pour crime de félonie.

Cette absence fit comprendre au roi que la mesure qu'il avait prise pour avoir prétexte de s'emparer de la Bretagne avait été généralement désapprouvée.

Il parait que la lieutenance de Normandie fut alors ôtée au comte d'Alençon. Sa santé, l'obésité qui le gênait dans tous ses mouvements l'empêchèrent de servir désormais activement. Il ne s'occupa plus que de ses affaires particulières et de nombreux procès venant de la succession de Beaumont-le-Vicomte.

Le comte Pierre, d'après un titre dressé à Verneuil le 13 décembre 1382 (Archives du Mans), donna avec l'assentiment de sa femme Marie aux Religieux de Mélinais une maison située en *leur forteresse de La Flèche*, laquelle maison avait été déjà concédée par Marguerite de Poitiers, seconde femme de Jean II, vicomte de Beaumont, comme lieu où ils pussent en cas de danger se retirer avec leurs livres, vêtements et ornements de leur église, qui, tombant de vétusté, avait le plus grand besoin de réparations.

Cette confirmation de propriété fut faite moyennant la somme de dix sols de rente aux termes de l'Angevine.

Marguerite de Poitiers vivait en 1386; car les archives du Mans possèdent des lettres d'échange datée du 13 octobre 1385, par lesquelles Pierre et

Marie cèdent à leur cousine (lisez belle-grand-mère), douairière de Beaumont, pour la fondation d'une ou deux chapelles en l'abbaye du Mélinais, où elle avait élu sa sépulture, certaines rentes et droits qu'ils possédaient dans la paroisse de Crosmières sur divers particuliers dénommés dans l'acte, et une dîme de blé et de vin, nommée *dime de Beaumont*, dans la paroisse de Bazouges; en contre-échange, ils reçurent la terre d'Ambrée située dans leur châtellenie de Sainte-Suzanne et qui avait été acquise durant le mariage de Jean et de Marguerite de Poitiers, plus une rente de soixante sols tournois jusqu'à ce qu'elle leur *ait payé assiette*, cette terre se trouvant d'une valeur insuffisante pour l'échange.

En 1286, Marguerite de Poitiers apparaît encore intitulée vicomtesse de Beaumont et *dame de Château-Gontier* et *de La Flèche*. Ces deux dernières seigneuries faisaient probablement partie de son douaire avec retour à Pierre d'Alençon et Marie après son décès. Nous en trouvons la preuve dans les lettres de Marguerite elle-même données à La Flèche le 27 octobre 1386, par lesquelles, « attendu le solennel et dévot service célébré chaque « jour en l'abbaye de Saint-Jean-de-Mélinais pour le salut des âmes de « ses augmentateurs et bienfaiteurs, considérant que dans ledit monastère « sont charitablement reçus et de ses biens bénignement repus et soutenus « moult de pauvres et misérables personnes y affluents...., fonde, ladite « dame, en cette abbaye, une chapellenie perpétuelle de trois messes de « *Requiem* par semaine, pour la dotation de laquelle elle donne certaines « dimes de blés et de vins, et divers héritages situés en les paroisses de « Bazouges, Crosmières et Fougeré, plus la dîme de la Moysandière et deux « rentes, l'une de soixante sols tournois, l'autre de sept septiers de seigle, « cette dernière due chaque année au fief de Semur en la paroisse de « Mareil-sur-Loir. » — (Archives du Mans.)

Ce fut Pierre II qui acheta le château et la ville d'Argentan, les châteaux et seigneuries d'Aunou, de Lohier, de Goulet et de Cuigny situés aux environs de cette ville et de sa forêt; il fit aussi bâtir les châteaux d'Alençon et d'Essey. — (Perceval de Cuigny.)

En 1388, le comte d'Alençon fit juger pour son propre compte par arrêt du 8 mars de cette même année que les princes du sang jusqu'au sixième dégré seraient exempts dans tout le royaume de France du droit de péage pour toutes leurs provisions.

Ce prince était fort économe et augmenta beaucoup son domaine.

Il fit son testament à Argentan au mois d'août 1404 et y mourut le 20 septembre suivant. Son corps fut inhumé dans l'église des chartreux du Val-en-Perche. (Chroniques de Froissart et autres.) Sa femme mourut dans la même résidence le 18 novembre 1425 et fut enterrée dans l'église de l'Hôtel-Dieu de la ville, dit de Saint-Thomas. Depuis longtemps et après la

mort de son mari, sa tête s'était affaiblie. Elle avait donc été interdite par ordre du roi et placée sous la tutelle du comte d'Alençon, son fils, ayant compromis sa fortune par des prodigalités sans bornes.

Pierre avait eu dans sa jeunesse pour maîtresse Jeanne de Montgastel, dame de Blandé au Perche. Elle lui donna un fils nommé Pierre, bâtard d'Alençon, qui devint un brave chevalier et se signala en différentes rencontres contre les Anglais.

CHAPITRE DEUXIÈME

6e MAISON ; ALENÇON. — JEAN Ier, SURNOMMÉ LE SAGE, COMTE & DUC D'ALENÇON, DIX-SEPTIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1404 à 1415.)

Jean Ier, né le 9 mai 1385 au château d'Essey, avait épousé, du vivant de son père, le 26 juillet 1396, Marie, fille de Jean V, duc de Bretagne. (1) Cette princesse lui avait apporté en dot la seigneurie de La Guerche, d'autres propriétés en Anjou et dans le Maine et cent mille livres tournois dont le paiement occasionna de grands démêlés.

L'état général de la France était déjà bien grave. Mais la mort du duc de Bourgogne, frère des ducs d'Anjou et de Berry, ambitieux et plus capable de gouverner que ses aînés, fut, en 1404, le terme fatal qui devait faire éclore le germe des maux dont le pays allait tant souffrir. Le duc d'Orléans se crut assuré de gouverner sans contradicteur ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il allait rencontrer dans le nouveau duc de Bourgogne, Jean Sans Peur, un rival plus à craindre que celui qui venait de disparaître.

Jean Ier d'Alençon se trouva naturellement mêlé comme prince du sang à tous les événements de cette époque si tourmentée ; il prit le parti de la reine et duc d'Orléans et les accompagna à Melun, quand il s'y rendirent pour s'opposer aux projets du duc de Bourgogne auquel ils voulurent un peu plus tard enlever le dauphin depuis Charles VII.

En 1406, les comtes d'Alençon et de Clermont assiégèrent avec le conné-

(1) Jean Ier étant né le 9 mai 1385, il peut paraître extraordinaire qu'il ait épousé Marie, fille de Jean V, duc de Bretagne, le 26 juillet 1396. Des raisons politiques motivaient souvent ces unions prématurées qui ne se consommaient, du reste, qu'à l'âge voulu. En 1396, les deux jeunes époux avaient, Pierre 10 ans et Marie, née le 18 février 1391, cinq ans.

Or leur premier enfant, mort peu de temps après sa naissance, ne naquit qu'en 1405. Marie de Bretagne avait quatorze ans.

table de France et prirent la ville de Brantôme en Guienne, ville dont Pierre de Bourdeille, qui en avait l'abbaye en commande, prit le nom. (1)

Cette même année, Jean Ier s'entremit de tout son pouvoir pour faire cesser le schisme scandaleux qui déchirait l'Église depuis l'année 1394, après la mort de Clément VII. Les cardinaux avignonnais avaient nommé Pierre de Lune, Benoit XIII (anti-pape) en même temps que ceux de Rome nommaient Boniface IX. Avant son élection, le premier avait promis de se démettre, si on l'exigeait, pour mettre fin au schisme, mais une fois élevé à la dignité souveraine, il oublia sa promesse. Il fut alors considéré comme schismatique. Charles VI le fit assiéger dans Avignon ; il parvint à s'échapper et ne mourut qu'en 1424, conservant toujours son titre envers et contre tous. Il vit successivement les pontificats d'Innocent VII, de Grégoire XII, d'Alexandre V, de Jean XXIII et de Martin V. Jean XXIII ayant été déposé par le concile de Constance, Martin V, élu en 1417, mit fin au grand schisme d'Occident.

Les princes d'Orléans s'étaient brouillés avec ceux de la Bretagne pour une question de préséance. Le duc de Bourbon et le comte d'Alençon eurent un différent semblable. Princes du sang tous deux, le premier appuyait sa prétention sur sa qualité de duc et pair; le second sur sa parenté plus rapprochée de la branche régnante; l'érection du comté d'Alençon en duché-pairie termina plus tard la contestation et non leur inimitié réciproque. (2)

Le duc de Bourgogne, dissimulant ses sinistres intentions contre le duc d'Orléans, avait paru se prêter avec franchise à une nouvelle réconciliation, dont le duc de Berry s'était rendu le négociateur. Le 20 novembre 1407, les deux princes avaient communié à la même messe dite aux Augustins. Ils passèrent la journée ensemble et s'embrassèrent en se promettant de se réunir le dimanche suivant chez le duc d'Orléans.

Le lendemain de cette dernière entrevue, 23 novembre, le duc d'Orléans après avoir passé une partie de la journée à l'hôtel de Saint-Paul, se rendit chez la reine. Là, il y reçut un faux message du roi, qui le demandait à l'instant auprès de lui. Il monta immédiatement à cheval et arrivant à l'entrée de la rue Saint-Antoine, il fut assassiné par des hommes armés et postés par le duc de Bourgogne. Il fut enterré aux Célestins, comme l'ordonnait son testament.

(1) P. de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, écrivain français du XVIme siècle, né en Périgord en 1527 et mort en 1614, après avoir servi sous le duc de Guise et rempli auprès de Charles IX les fonctions de gentilhomme de la Chambre.

(2) Néanmoins, il paraît que dès lors le respect dû au sang des rois emportait toujours la prééminence. Des lettres de restitution d'honneur expédiées au comte d'Alençon, avant qu'il fut pair du royaume, en fournissent une preuve sensible. Le duc de Berry, qui présidait le conseil, décida que le comte serait nommé dans ces lettres avant le duc de Bourbon, quoique ce dernier fut son gendre, ayant épousé Marie de Berry, veuve du comte d'Eu. — (Du Tillet, *Recueil des rangs*.)

Ce fut le comte d'Alençon qui conduisait la duchesse d'Orléans, Valentine Visconti, lorsqu'elle se présenta au roi Charles VI pour lui demander justice de l'assassinat commis sur son mari par Jean de Bourgogne, qui n'avait pas pu se laver de cette accusation et s'était rendu justice en échappant par la fuite à ses conséquences.

Aussitôt qu'il avait appris l'assassinat du duc d'Orléans, le comte d'Alençon s'était donc rendu auprès de sa veuve et assista au lit de justice tenu dans la grand'Chambre en présence du roi. Là, le jour fut assigné pour commencer l'instruction d'un procès qui devait faire trembler d'avance les juges, L'assassin n'était-il pas le terrible duc de Bourgogne? Il s'agissait donc de prononcer sur un crime plus facile à condamner qu'à punir réellement.

Par suite de circonstances qui ne peuvent entrer dans le cadre de notre récit, le duc de Bourgogne, revenu à Paris, s'en était éloigné de nouveau. La reine put donc reprendre le pouvoir suprême; mais pour mieux affermir son autorité, on jugea nécessaire de la faire confirmer par une délibération générale. Nous retrouvons le comte d'Alençon au nombre des membres de cette illustre assemblée, où l'avocat du roi déclara, au nom du monarque, que *désormais la puissance souveraine était commise à la reine et à monseigneur de Guienne sur le gouvernement du royaume, le roi empêché ou absent.*

En 1408, la reine conduisit le dauphin à Tours pour échapper à la puissance que venait d'usurper le duc de Bourgogne à Paris. Elle était accompagnée de plusieurs princes, et entre autres du comte d'Alençon, qui la suivirent à Chartres où le duc de Bavière parvint à conclure entre le duc de Bourgogne et le nouveau duc d'Orléans un accord qui ne pouvait être que simulé.

Valentine de Milan, veuve de la victime, mourut de douleur en voyant impunie la mort de son mari.

Cette même année, le 8 juin 1408, le comte d'Alençon fit un traité d'alliance avec Jean V, duc de Bretagne, son beau-père.

Le premier janvier 1410, le duc de Bourgogne réunit dans un festin à Paris le roi de Navarre, les ducs de Berry et de Bourbon, le comte d'Alençon, et voulant les convaincre de la droiture et de la pureté de ses intentions, il leur donna à chacun pour étrennes, un petit niveau duquel pendait une boule d'or au bout d'une chaîne, pareil à l'instrument dont se servent les maçons.

Mais le duc de Bourgogne jeta bientôt le masque et les princes au nombre desquels était le comte d'Alençon, formèrent contre lui une ligue défensive, afin de mettre le siège devant Paris et délivrer la reine et ses enfants.

Le duc fut le plus fort, fit bannir ses ennemis et confisquer leurs biens. Plusieurs seigneurs furent chargés de procéder à cette opération.

Le comte d'Alençon fut donc engagé dans tous ces différents. En 1413, il vint avec les autres princes trouver le roi à Paris. Cette même année, il prêta serment de fidélité à Charles VI comme pair de France. Ce fut à ce lit de justice que fut tranchée définitivement la question de préséance entre le comte d'Alençon et le duc de Bourbon. Le conseil du roi décida qu'ils auraient alternativement la préséance, l'un un jour et l'autre le suivant. Enfin l'érection du comté d'Alençon en duché le premier janvier 1414 termina ce débat, et Chopin rapporte cette érection en ces termes : « *Eumdem* « *Joannem consanguineum nostrum ampliori volentes fulgere dignitate et* « *comitis titulum supra dictum in majorem excellentioremque mutantes* « *dictum Joannem consanguineum nostrum in ducem tenere presentias* « *sublimamus dictumque comitatum Alenconii erigimus in ducatum ; vo-* « *lentes ut predictus ducatum in pairia seu paritate vobis teneatur, sub* « *forma tamen et modis quibus antea idem Joannes supradictus tenebat.* »

Jean Ier ne devait pas jouir longtemps de sa nouvelle dignité. La guerre s'était allumée de nouveau entre la France et l'Angleterre. Le duc d'Alençon était toujours un des premiers arrivés sous les étendards du roi.

Nos troupes se trouvaient quatre fois plus nombreuses que celles du roi d'Angleterre.

Suivant un viel usage, un héraut d'armes vint annoncer à ce prince que dans trois jours on viendrait l'attaquer. Quoique la partie dut lui paraître bien inégale, il accepta le défi sans hésitation.

Cependant Henri ne se dissimulait pas le danger de sa position. Il se décida, dit-on, après un mûr examen, à faire des propositions d'accommodement qui, malgré l'avis de Boucicaut et de plusieurs autres chefs, furent rejetées.

Ceux-ci jugeaient que le poste de l'armée française n'était pas avantageux et qu'elle était loin d'être disciplinée comme celle qu'elle allait combattre.

Dans cette funeste bataille, le duc d'Alençon commandait la seconde ligne avec les ducs de Brabant et de Bar, les comtes de Nevers, de Vendôme et autres. La première ligne ayant été renversée par les Anglais, le duc d'Alençon voulut à tout prix rétablir le combat, mais malgré tous ses efforts et le danger que courut dans ce choc le roi d'Angleterre lui-même, les Français s'enfuirent ou périrent les armes à la main.

Environné de morts et de mourants, couvert de sang, le duc d'Alençon ne peut se décider à quitter le champ de bataille. Suivi de quelques hommes d'armes, il se précipite de nouveau sur l'ennemi, enfonce ses rangs et parvient à rejoindre le monarque anglais. Le duc d'York tombe bientôt sans vie aux pieds du roi. Jean se nomme alors, et s'élançant sur son royal adversaire, lui enlève d'un coup de hache une partie de la couronne d'or qui formait le cimier de son casque. Il allait redoubler, quand Henri l'éten-

à ses pieds, et malgré tous ses efforts pour le sauver, le voit achever devant lui par ses gardes devenus furieux et impitoyables.

En face d'un pareil désastre, la troisième ligne prit la fuite sans tirer l'épée.

La France retentit d'un long cri de douleur. Son sang le plus pur avait coulé sur le champ de bataille d'Azincourt, et par un contraste bizarre, Henri, roi d'Angleterre, fit proclamer sa victoire par un héraut français, fait prisonnier.

Notre vaillant seigneur fut rapporté en Normandie et inhumé à l'abbaye de Saint-Martin de Séez et dans la chapelle des ducs d'Alençon, qui servit depuis de sacristie. On voyait à la voûte les anneaux où furent suspendues les armes avec lesquelles il avait combattu. (Odolant Desnos 1787.)

Sur l'une des vitres on lisait ces mots : « En cette chapelle repose le « prince de noble recommandation Jean I duc d'Alençon, lequel décéda le « 25 d'octobre 1415. De son vivant en tous ses actes il fut miséricordieux, « clément et charitable; il aimoit et sustentoit les pauvres indigents; il « étoit aux humbles doux et benin; fier contre les orgueilleux, prompt, « adroit et hardy aux armes, étoit tenu le parangon (le modèle) des prin- « ces de son temps et il se trouve de luy que jamais homme ne désira de « luy chose raisonnable qui s'en allast malcontent. Il aimoit Dieu et justice, « supportoit l'Eglise et les supposts d'icelle; ce sont les termes écris de luy « en un vieux manuscrit. »

Ce prince avait un frère bâtard, nommé le Bâtard d'Alençon, qui était très-vaillant et fit tout le mal possible aux Anglais ne leur accordant aucun quartier depuis la mort du duc. Le roi d'Angleterre lui ayant fait demander pourquoi il se montrait si acharné contre les siens, il répondit que chaque anglais qu'il rencontrerait en combattant serait tué par lui en mémoire de son illustre frère.

CHAPITRE TROISIÈME

JEAN II, DUC D'ALENÇON, SURNOMMÉ LE BEAU, VICOMTE DE BEAUMONT, etc., DIX-HUITIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1415 à 1476.)

Par suite de la bataille d'Azincourt perdue à peu près dans les mêmes circonstances que celle de Crécy sous Philippe de Valois et celle de Poitiers sous le roi Jean, Jean II succéda à son père et prit le titre de duc d'Alençon. Ce prince brillait au milieu de tous les autres ; il était, dit un vieil historien, « grand, beau, bien formé de tous ses membres autant qu'hom« me qui fust en France; il étoit bien disant et affable, prompt et hazar« deux aux entreprises ; vaillant et adroit aux armes ; » il était en outre libéral envers tous, mais vindicatif et particulièrement sensible aux injures.

Ce prince si bien doué et fidèle imitateur de ses ancêtres, se montra sincèrement dévoué aux intérêts du roi et de l'Etat; mais trouvant ses services éminents trop peu récompensés, il se laissa aller à des actes qui troublèrent une partie de son existence. Enfin, par sa mère il tenait de la maison de Bretagne « trop coutumière, dit Mannoury, à se révolter contre « les roys de France, ses princes souverains et particulièrement Jean de « Bretagne après la rupture du traité de Brétigny. » Il était alors bien jeune et ne devait pas avoir plus de neuf ans à la mort de son père. Et cependant il allait apparaître bientôt sur cette scène si ensanglantée.

En 1418, Henri V, roi d'Angleterre, fit une irruption en Normandie à la tête de 20,000 hommes, puis ayant reçu un renfort considérable, mit le siége devant Rouen : « Ne voyez-vous pas, disait-il à ceux qui par pru« dence l'engageaient à modérer ses intentions, ne voyez-vous pas que « Dieu m'a conduit ici comme par la main? La France est sans roi............ « puis-je avoir une preuve plus manifeste que l'Être suprême, qui dispose « des empires, a résolu de placer sur ma tête la couronne de France? »

Bien vaines sont les paroles de ces princes qui comptent Dieu et sa divine

Providence parmi les complices de leurs desseins ambitieux. Henri V était à la fleur de l'âge, à l'heure des passions exaltées.... Bien plus coupables que lui sont ceux qui, sur le déclin de leur existence, rêvent encore une puissance indéfinie uniquement appuyée sur une force matérielle, dont l'intelligence des peuples finira par avoir complète raison.

Nous écrivons *ces lignes au moment même où notre France est envahie, où nos fils, nos parents, nos amis, tous l'épée à la main, défendent pied à pied cette terre sacrée....* Viendra le jour où l'histoire racontera cette année sanglante de 1870. Ah ! la France y occupera une grande et noble page.... « Grand Dieu ! Dans quels temps vivons-nous ? s'écrie un illustre évêque. (1)

« Et faut-il donc que ces scènes de brutalité révoltante se reproduisent « si fréquemment dans un siècle où l'on annonçait avec faste que désormais « la raison commune et la conscience générale régleraient toutes choses ? En « moins de quelques semaines, voilà deux invasions (2) qui ramènent dans « le monde chrétien *le règne de la force, et l'une et l'autre sont marquées « du même caractère d'hypocrisie. Dans un langage où le ridicule le dispute « à l'odieux, une puissance qui est en train de mettre le tiers de la France « à feu et à sang, s'annonce comme ayant la mission d'y faire refleurir — « la crainte de Dieu et les bonnes mœurs !!.....* Le pape prisonnier au Vatican ! Paris cerné par des hordes prussiennes ; quelles douleurs poignantes « pour nos cœurs de catholiques et de Français ! Mais le bras de Dieu n'est « pas raccourci, et sa main n'est pas devenue impuissante pour le salut !.... »

Par suite du traité de Troyes, par lequel Catherine de France épousa Henri V, ce prince était déclaré héritier de la couronne de France après la mort prochaine de Charles VI. Depuis lors, le chancelier Le Clerc faisait mettre au-dessous des lettres, qui s'expédiaient dans la chancellerie, ces mots : « *Par le roi, à la relation du roi d'Angleterre, héritier et régent de « France.* »

Mais Jeanne d'Arc devait trancher feuille à feuille avec sa vaillante épée ce déplorable traité, des bénéfices duquel personnellement Henri V jouit si peu de temps.

Le dauphin se vit bientôt entouré de sa fidèle noblesse et prit de son côté le titre de régent, en appelant à Dieu et à la force des armes pour le maintien de ses droits.

En 1421, Henri, roi d'Angleterre, avait quitté le continent pour lever une armée de 30,000 archers ou hommes d'armes. D'un côté, Paris restait calme sous le commandement de son oncle le duc d'Exeter, d'un autre côté, il avait confié le commandement de son armée à son jeune frère le duc de

(1) Mgr Freppel, évêque d'Angers, lettre pastorale, 30 novembre 1870.
(2) Celle de France et celle de Rome.

Clarence, qui cherchait avidement l'occasion de se rendre digne par quelque acte extraordinaire d'un pareil honneur.

Le duc rassembla ses troupes et vint mettre le siége devant Angers, dont la prise pouvait donner aux Anglais la complète possession du Poitou, de la Touraine et de l'Orléanais. Lafayette, Narbonne et Ventadour s'étant réunis avec les Écossais, nouvellement arrivés sous la conduite du comte de Bukan, formèrent une armée assez considérable pour tenter de faire lever le siége de la principale ville d'Anjou. Ils s'avançèrent jusqu'à Baugé, (1) ville située entre la Loire et le Loir, et envoyèrent un défi au prince anglais qui, emporté par son impétuosité, décampa et opéra une marche forcée, espérant surprendre l'armée française. Malgré leur courage, les Anglais furent vaincus et le duc de Clarence tué après avoir vaillamment combattu. (2)

Le lendemain au point du jour, au nombre de 4,000, les archers et gens de pied, qui attendaient le résultat de la bataille, furent avertis de la défaite et de la mort de leur prince; ils levèrent le camp et effectuèrent leur retraite

(1) Il y a deux Baugé en Anjou, situés à un kilomètre l'un de l'autre, Baugé-le-Vieil, célèbre par la défaite du duc de Clarence, et Baugé, que Bourdigné appelle Baugé-le-Jeune. C'est celui-ci qui a pris le dessus. Baugé avait été donnée par engagement seulement, ainsi qu'Angers à Guillaume des Roches et fit retour à la couronne après sa mort.

Baugé est appelé en latin *Balgiacum*, *Baugiacum*, *Baugeium* et *Baugium*.

Nous avons dit que Baugé avait été bâti par Foulques-Nerra, comte d'Anjou.

(2) Juvenal des Ursins, p. 399, et le *Héraut Berry*, p. 441, disent que les anglais passèrent le Loir vers La Flèche, située au Nord-Est de Baugé et au Nord-Ouest du Lude.

Une pièce qui existait au château de Gallerande (d'après Burbure), disait : « qu'au com- « mencement de ce siècle (1400), le seigneur de Clermont passa avec sa famille et ses meil- « leurs effets à sa terre de Montrevault, proche Angers, qu'il confia la garde de son châ- « teau de Gallerande à Guillaume Grugelin, qui abandonna lâchement son poste aux « Anglais sans s'être défendu. Ensuite le même château fut repris sur les Anglais par les « troupes du roi qui y mirent le feu. »

Il est probable que dans le même temps le château de La Flèche subit le même sort; mais au moment de la bataille de Baugé, les Anglais ne possédaient certainement plus cette place, qui leur aurait servi, au moins momentanément, de retraite dans leur fuite précipitée.

Au reste, dans les années 1417 ou 1418, les domaines de Jean II, duc d'Alençon et seigneur de La Flèche, furent souvent ravagés et ses places devinrent la proie de l'ennemi.

Bourdigné dit (t. II, *Bataille de Baugé*, 22 mars 1421) : « Les archers et gens de pied « angloys demourez à Beaufort, attendant le retour de leur gendarmerie, furent advertiz « de leur malle fortune. Parquoy hactivement delogèrent et tirèrent vers La Flèche et pas- « sèrent la rivière du Loyr sur un pont de bateaulz qu'ils firent en grant hâtte, puis pre- « nant chascun une croix blanche, feignant estre François passèrent le pays du Maine et « entrèrent en Normandie et ainsi se sauvèrent des angevins qui leur donnoirent la « chasse. »

Le souvenir de ce combat n'est pas encore éteint. Les paysans du Vieil-Baugé montrent encore une pierre sur laquelle ils prétendent voir la trace d'un pas qu'un cheval anglais avait imprimé dans sa fuite : et non loin de là se trouve une ferme appelée la *Bataille*.

en échappant aux comtes de Buchan et de Wigton, qui les attendaient pour les écraser aux environs du Lude et à leur passage du Loir. Ils trompèrent leurs calculs et passèrent d'un autre côté. D'après Bourdigné, ils se dirigèrent sur La Flèche et passèrent la rivière sur un pont de bateaux qu'ils firent en grande hâte. Ils remontèrent alors sur le Mans. Les habitants de cette province tenaient pour le dauphin. Pour couper la retraite aux ennemis, ils avaient détruit le pont de l'Huisne. Prévoyant cet obstacle, les Anglais avaient pris les couleurs du dauphin en plaçant une croix blanche sur leurs vêtements.

Ils se donnèrent aux habitants pour des écossais à la solde du dauphin. Ils les invitèrent donc à reconstruire hâtivement le pont, leur annonçant la prochaine arrivée des Français vainqueurs.

Aussitôt que le pont fut rétabli, ou plutôt que le passage en fut possible, ils le traversèrent : puis l'ayant détruit de nouveau, et s'étant mis à l'abri de toute poursuite, ils gagnèrent la Normandie, après avoir mis la ville du Mans à feu et à sang. Instruits de ces faits, les officiers du dauphin arrivèrent en toute hâte, mais il était trop tard.

Cette même année 1421, le duc Jean II fut marié à Blois à Jeanne d'Orléans, fille de Louis, duc d'Orléans, encore prisonnier en Angleterre par suite de la bataille d'Azincourt.

Ce prince né en 1409 n'avait encore que treize ans et venait de commencer ses premières armes ; car au mois de décembre, il avait aidé le comte d'Aumale à reprendre le château de Ballon et à débloquer La Ferté-Fresnel investi par les Anglais.

Jeanne d'Orléans mourut sans enfants le 19 mai 1432, vivement regrettée par le duc d'Alençon, qui ne pouvait pas oublier tout le dévouement dont cette remarquable princesse lui avait donné tant de preuves.

Après la bataille de Baugé, Henri d'Angleterre repassa la mer et reprit les hostilités; mais, atteint d'une maladie mortelle, il succomba à Vincennes le 31 août 1422.

Charles VI descendait presqu'en même temps dans la tombe, et lorsque, devant le cercueil du roi de France, le héraut cria suivant l'usage — *Vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre!* — Ce cri ne trouva pas d'écho dans le royaume dont le mot d'ordre était : « *Mort à l'Anglais.* »

Né le 6 décembre 1421, Henri VI n'avait que quelques mois au moment de la mort prématurée de son père. Le duc de Bedfort, régent, continuait à diriger les affaires de France. Dans cette terrible guerre, Charles VII est accablé de tous côtés. Les ducs de Bretagne et de Bourgogne viennent grossir les rangs des ennemis. La bataille de Crévant près d'Auxerre est perdue, ainsi que celle de Verneuil en 1424 où nous retrouvons en première ligne le duc d'Alençon. Le duc de Bedfort assiégeait en personne la ville d'Ivry, en Normandie, et le gouverneur avait consenti à lui rendre la place,

s'il n'était pas secouru par Charles VII avant le temps fixé. L'armée française, envoyée par le roi, arriva deux jours avant et ne pouvant forcer l'ennemi dans son camp retranché, se rabattit sur Verneuil, ville du Perche peu éloignée d'Ivry. Verneuil croyant les Français victorieux se rendit à eux pendant que d'un autre côté Ivry, voyant qu'elle était abandonnée, se livra aux Anglais. Le régent voulut reprendre Verneuil et rencontra l'armée française près de cette ville. Le choc fut terrible. Les royalistes attaquèrent les Anglais avec fureur, firent des prodiges de valeur, mais furent encore vaincus, par suite du même défaut de réflexion, d'ordre, d'intelligence guerrière et surtout de subordination. Cinq mille hommes restèrent sur le champ de bataille, parmi lesquels une partie des chefs. Couvert de blessures, le jeune duc d'Alençon fut fait prisonnier ainsi que son oncle le bâtard. Il eut été tué, si celui-ci et le seigneur de Saint-Pierre, appelé le borgne Blosset, ne se fussent jetés sur lui en criant à haute voix : Alençon, Alençon!

En ce moment, la France paraissait irrévocablement perdue pour Charles, que, par ironie, ses ennemis appelaient le roi de Bourges.

Mannoury dit que le duc d'Alençon put moyennant rançon recouvrer sa liberté en 1426 ; cependant nous voyons que cette même année il refusa bien noblement l'offre que lui fit le duc de Bedfort de la lui rendre. Celui-ci étant en conférence à Dourlens avec le duc de Bourgogne, fut avec ce prince jusqu'au Crotoy où le duc d'Alençon était retenu prisonnier. Le duc de Bedfort osa lui proposer de le mettre en liberté et de lui restituer toutes ses possessions, s'il voulait faire serment au roi d'Angleterre et jurer la paix de Troyes, ajoutant qu'un refus rendrait sa position plus que dangereuse : « Non, répondit fièrement le duc d'Alençon, je serai ferme en mon « propos de non en toute ma vie de faire serment contre mon souverain et « droicturier seigneur Charles, roi de France. »

Comme nous retrouvons ce prince auprès de Charles VII en 1429, (1)

(1) En effet, le duc d'Alençon se trouvait à l'assaut qui fut donné à Paris du haut des hauteurs de la butte Saint-Roch, près le marché aux pourceaux, le 8 septembre 1429. Voici en quels termes un mémoire du temps rend compte des faits :

« Vint le roi (Charles VII) aux champs près la porte Saint-Honoré, sur une manière de « butte ou montagne qu'on nommait le Marché-aux-Pourceaux, on y fit placer plusieurs « canons ou couleuvrines... Jeanne la Pucelle, elle dit qu'elle voulait assaillir la ville : elle « n'était pas bien informée de l'eau qui était dans les fossés. (Cette partie des fossés était « où est aujourd'hui la place du Théâtre-Français et la première section de la rue Riche- « lieu, et où étaient, il y a peu d'années, les rues Traversière et du Rempart.) Avec une « lance elle sonda l'eau qui était bien profonde ; ce quoi faisant, elle eut d'un trait d'arba- « lète les deux cuisses percées, ou du moins l'une. Mais n'onobstant, elle ne voulait en « partir et faisait apporter des fagots et du bois dans une autre partie du fossé dans l'espoir « de passer jusqu'au mur (endroit où était la rue du Rempart) Enfin, depuis qu'il fut « nuit, elle fut envoyée quérir plusieurs fois, mais elle ne voulait partir et se retirer en « aucune manière ; il fallut que le duc d'Alençon l'allât quérir et la ramenât lui-même. Elle « voulut recommencer l'attaque le lendemain ; mais Charles VII n'y consentit pas. »

C'était bien le lieu où devait s'élever la statue de l'héroïne.

nous pensons qu'il reprit sa liberté vers cette époque. Sa femme Jeanne d'Orléans dut non seulement engager tous ses diamants, mais encore aliéner beaucoup d'immeubles, entre autres le fief et l'étang de la Motte-Alain et des vignes situées dans la commune de la Bazoge, dont les moines de Bellebranche firent l'acquisition pour la somme 300,000 écus d'or. Le roi suppléa à cette vente par un don de 14,000 livres et un autre de 10,000.

Le duc dut faire en outre la vente et l'aliénation de sa ville de Fougères dont il avait hérité de Marie de Bretagne sa mère, laquelle ville fut rendue au duc de cette province.

Le duc d'Alençon put rejoindre le roi à Chinon. Ce prince lui promit de le récompenser amplement des services signalés qu'il lui avait rendus.

« *Pour ce regard là, cette promesse*, dit Mannoury, *fut prise par le duc* « *pour argent comptant et luy tint lieu de payment; car il n'en eut jamais* « *autre récompense....* » De là les fautes graves commises un peu plus tard par le duc.

Il se trouva à la première entrevue de Charles VII avec Jeanne d'Arc, ne quitta plus l'armée et accompagna toujours la Pucelle sur le champ de bataille.

Nous le voyons combattant auprès d'elle à la bataille de Patay où, naguères, tombaient encore les plus nobles défenseurs de la France. Les Anglais commençaient à être terrifiés par les succès de leurs adversaires conduits par cette jeune fille subitement suscitée par le ciel. Bedfort était consterné. La noblesse française habitant les contrées conquises par l'anglais se montrait très-peu disposée à le suivre désormais.

Le duc de Richemont, Artus de Bretagne, fatigué de son inaction se présenta pour offrir ses services au roi. Charles VII ordonna au duc d'Alençon de ne pas le recevoir : c'était, du reste, l'avis de Jeanne; mais les autres seigneurs l'engagèrent à ne pas refuser ce secours important.

Le connétable de Richemont, le duc d'Alençon et autres généraux se décidèrent à poursuivre à outrance la petite armée de Bedfort, avec laquelle Talbot se retirait sur la Beauce par le chemin de Yenville (Ianville, patrie de Colardeau). Talbot était incertain sur la route qu'il suivrait, quand il trouva devant lui l'avant-garde de l'armée française que conduisait le maréchal de Boussac, La Hire et Xaintrailles. Le corps de bataille suivait de près commandé par le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans et le maréchal de Rieux. Jeanne, interrogée sur l'issue du combat, répondit que les Français auraient besoin de bons éperons : « Serait-ce pour fuir, répondit vivement « le duc d'Alençon? — Non, messire, répondit-elle, mais pour poursuivre. « Fussent-ils rendus aux nues, il faut combattre les Anglais. »

Deux mille cinq cents d'entre eux restèrent sur le champ de bataille et 1200 faits prisonniers. On trouva dans le château de Yenville, qui se rendit, les bagages et l'artillerie des ennemis.

Le duc d'Alençon, à la tête de 6,000 hommes, vint assiéger Iargeau sur la Loire, où le comte de Suffolk et ses deux frères Guillaume et Jean Poll s'étaient enfermés avec 1,200 gens d'armes. Les Français se rendirent d'abord maitres des faubourgs. On dressa des batteries et en peu de jours la brèche fut praticable. Les assiégés offrirent de se rendre sous quinze jours. Cette capitulation à terme leur fut refusée. Les troupes se disposèrent à monter à l'assaut. La Hire qui parlementait encore avec Suffolk, reçut l'ordre de se retirer.

On approcha des remparts : « *Avant gentil duc*, dit la Pucelle au duc d'Alençon. » Il assura qu'au plus fort de l'action, cette héroïne lui disait : « *Ne « craignez rien, ne savez-vous pas la promesse que j'ai faite à la duchesse « votre épouse de vous ramener sain et sauf.* » (Déposition du duc d'Alençon).

Sur les instances réitérées de la Pucelle, le roi se décida enfin à prendre la route de Reims; c'était un projet hardi, mais la Providence y pourvut.

Seulement, la Trémouille voulait exclure le connétable de ce voyage. Mais Jeanne, le duc d'Alençon et une partie des chefs qui avaient combattu à Patay, parvinrent à faire revenir le roi des préventions que son favori lui avait suggérées contre le premier officier de la couronne.

Après bien des combats, toujours suivis de succès, Charles VII entra à Reims où il fut couronné. C'était en 1429. Dans cette cérémonie, le duc d'Alençon fut un des princes qui remplirent les fonctions attribuées aux pairs laïques.

Charles VII fut armé chevalier par le duc d'Alençon, qui, malgré son jeune âge, avait déjà un grand renom de guerre. D'autres auteurs disent que ce fut, au contraire, le duc d'Alençon qui reçut cette dignité du roi lui-même.

Jeanne était présente au sacre, tenant sa bannière à la main.

En 1431, une cause légère devint un *casus belli* entre le duc d'Alençon et son oncle le duc de Bretagne, qui, détenteur d'une somme de 3,000 livres, faisant partie de la dot de sa sœur, ne voulait pas s'en dessaisir. Le duc d'Alençon réussit à faire arrêter et conduire prisonnier dans son château de La Flèche Malestroit, grand chancelier de Bretagne. (1) Puis ne l'y trouvant pas encore assez gardé, il le fit conduire à Pouancé. Le duc d'Alençon eut recours au roi et en obtint du secours par le conseil de la

(1) Mannoury dit que ce fut l'*évêque de Nantes*, qui se trouvait dans la maison de Malestroit, et que le duc d'Alençon venu dans cette ville à l'occasion du mariage du duc de Montfort avec Zélande, fille du roi de Sicile, fit prisonnier et conduire à La Flèche. Le duc d'Alençon comptait sur l'intervention du roi, qui lui manqua. Ne trouvant pas alors son prisonnier suffisamment gardé à La Flèche, il le fit conduire à Pouancé.

Le duc de Bretagne fit assiéger Pouancé par des troupes bretonnes et anglaises sous le commandement des comtes de Villy et Fastel. De plus, il manda son oncle le connétable de Richemont à son aide : celui-ci se mit à regret contre son neveu et envoya à sa place pour commander Guillaume de Saint-Aubin, avec mission secrète d'arriver à un accord. Prévenu, le duc envoya son maréchal de Loré, et l'évêque de Nantes fut délivré moyennant promesse de paiement.

Trémouille contre les troupes anglaises et bretonnes que le duc de Bretagne avait envoyées contre lui.

Le connétable toujours en opposition avec la Trémouille prit le parti de son frère et vint presser les attaques de la place où la duchesse d'Alençon était renfermée avec toute sa famille. Richemont réfléchissant enfin que cette guerre particulière allait faire triompher les ennemis en les unissant d'intérêt avec le duc de Bretagne, se porta médiateur entre les deux ducs. Les efforts inutiles que celui d'Alençon avait tentés pour faire lever le siége de Pouancé l'engagèrent à profiter de cette intervention pour terminer une querelle légèrement suscitée.

Burbure dit que la reine de Sicile intervint aussi dans ce traité d'accord, signé le 19 février 1431, et dont les conditions étaient que le chancelier serait mis en liberté et déchargé de tous les engagements qu'il pourrait avoir pris dans sa prison, que la ville de la Guerche serait remise entre les mains du duc de Bretagne et que les prisonniers faits de part et d'autre seraient délivrés sans rançon.

Ainsi sur un point historique, relativement peu important, trois avis différents.

De 1431 à 1439, nous voyons le duc d'Alençon constamment à l'armée du roi et le servant en toutes occasions, soit par lui-même, soit par son intrépide et brave maréchal de Loré. Et on doit lui en tenir d'autant plus compte qu'en 1432, malgré la gloire que ce prince avait acquise au service du roi, ses ennemis de Cour lui firent préférer le comte de Vendôme pour la dignité de lieutenant-général de sa majesté. Jean II dissimula son chagrin et quoique son zèle ne parut pas alors ralenti, néanmoins un premier germe de colère et de désir de vengeance s'implanta dans son cœur. Aussi, de 1439 à 1440, le duc d'Alençon commença à dévier de la ligne droite. De concert avec le duc de Bourbon, il aigrit le dauphin contre son père et l'aida à former ce parti appelé *Ligue du bien public* ou *Praguerie*. Cette révolte prit son nom de la ville de Prague, fameuse alors dans toute l'Europe par les désordres, dont ses habitants, hussites en grande partie, l'avaient rendue le théâtre. Alexandre, bâtard de Bourbon, le principal instigateur, Charles Ier et Louis de Bourbon, la Trémouille, ancien favori du roi, et Dunois faisaient partie des rebelles. Le prétexte de l'insurrection était le *bien public;* le motif principal *l'ambition.* On devait s'emparer du roi et proclamer à sa place Louis XI, dont les mauvais instincts commençaient à apparaître. L'entreprise, mal conduite, échoua après une prise d'armes non suivie d'effusion de sang; six mois suffirent pour y mettre fin, et Alexandre, bâtard de Bourbon, paya pour tous. (1)

(1) Déclaration de Charles VII, donnée à Guéret le 2 mai 1440.

« Charles, par la grâce de Dieu, etc., comme naguères par nos autres lettres, nous « ayons mandé et fait scavoir certaines entreprises faites par nos cousins, les ducs de

Louis naturellement présomptueux et enivré par des éloges d'autant plus dangereux qu'il les méritait en partie, se crut en droit et capable de faire opposition à son père et se retira à Niort. En 1440, cette retraite du dauphin remplit la Cour de divisions.... Son caractère altier, ce qu'on pouvait en découvrir malgré le voile d'astuce dont il le couvrait déjà, la crainte de ses vengeances, quand il porterait la couronne, lui faisaient, sinon des amis, au moins des partisans. Chacun, enfin, se déterminait suivant ses espérances et ses craintes. Le duc d'Alençon fit son accord avec Charles VII et se retira chez lui. Tous s'empressèrent alors d'implorer la clémence du roi, qui, voyant les Anglais profiter de ces dissenssions, fit grâce aux rebelles.

Le duc d'Orléans renouvelait tous les ans ses instances auprès du roi d'Angleterre et de son conseil pour obtenir sa liberté. L'élargissement du duc fut convenu à cette époque, 1440, moyennant la rançon de 120 mille écus, à laquelle toute la nation s'empressa de contribuer. Le duc d'Alençon, à ce sujet, taxa les habitants de La Flèche suivant la valeur des fiefs qu'ils tenaient de lui.

En 1437, ce prince, veuf de Jeanne d'Orléans depuis 1432, avait épousé Marie d'Armagnac, fille aînée de Jean IV, comte d'Armagnac, et d'Isabelle de Navarre, dont il eut René d'Alençon qui lui succéda, et plusieurs autres enfants.

Les différents du roi avec le comte d'Armagnac, qui s'était emparé du comté de Comminges, aigrirent encore le cœur de son gendre le duc d'Alençon. Cependant il servait toujours activement son souverain.

Notre duc qu'on appelait le Beau, avait des habitudes magnifiques. Plus que chez tout autre prince, sa Cour était tenue sur un pied vraiment royal.

« Bourbon et d'Alençon, et comte de Vendôme, et autres leurs complices et adhérents, au « préjudice de nous et de notre seigneurie, sous ombre de notre fils le Dauphin, lequel, qui est « encore en jeune âge, comme chacun scait, par exhortemens et séductions, ils ont pris et « fait joindre avec eux en le voulant élever au gouvernement et régence par dessus nous, « etc., etc. »

En 1441, le pays n'était pas encore délivré des anglais, et la charte suivante prouve que La Flèche était frontière de guerre et qu'on ne pouvait pas circuler avec sécurité dans notre vallon.

« Lettres patentes obtenues du roi Charles VII par Philippe du Bellay, religieuse de « Notre-Dame d'Angers et prieure de Saint-Christophe de Mareil, contre Guillaume Char- « pentier, curé de Mareil, qui la troublait dans sa jouissance des deux tiers de la dîme de « la paroisse de Pringé, à laquelle elle disait avoir droit comme dépendant de l'ancienne « fondation et dotation de son prieuré placé sous la sauvegarde et la protection de sa ma- « jesté. La connaissance de ce débat est renvoyée au Bailli de La Flèche, lequel est invité « à faire droit à la complainte de la prieure de Mareil. Il résulte de cette pièce et d'un acte « de procédure qui l'accompagne qu'alors les choses contentieuses étaient en la frontière « des Anglais, anciens ennemis du royaume, de même que *ce lieu de La Flèche*, qui était « aussi frontière de guerre, et où « *on n'osait bonnement aller sans sauf-conduit en seureté* « *des Anglais.* » — (Lettres patentes données à Saumur, le 30 décembre 1441. — Bilard, archives du Mans.)

il y avait réuni, dit Mannoury — *vingt quatre chantres des plus excellents de leur temps, tous habillez et vestus de sa livrée et même parure et nourris en sa maison, lesquels chantoient chaque jour la sainte messe devant luy.* — Ses écuries étaient toujours garnies de chevaux de prix et autres *roussins et courtaux* pour son service et celui de la duchesse. On y voyait vingt-quatre *hacquenées blanches enharnachées de même parure fort superbement,* et un certain nombre de chevaux de litière et de charrette. Ses équipages de chasse étaient les plus réputés de France et constamment tenus en haleine, que le prince fut à Alençon ou en guerre.

Le duc portait pour devise *Loyaument.* On la lisait inscrite dans la plupart des appartements de ses châteaux et particulièrement au-dessus de la porte de celui d'Argentan.

Les services signalés qu'il avait rendus à la France pendant cette guerre terrible et implacable contre les Anglais envahisseurs et possesseurs de la plus grande partie du territoire, donnaient à cette devise un éclat tout particulier. Il était bien d'ailleurs de cette race des Valois qui créa le brillant de la civilisation française et contribua puissamment, dit un auteur moderne, à fonder cette suprématie en fait d'élégance et de goût qui ne devait plus nous être enlevée. A partir de Philippe de Valois, la Cour de France devint le centre le plus brillant du monde.... Il est bien permis de regretter qu'à tant de qualités séduisantes, ils n'aient pas joint un peu de gravité et de raison; car l'art véritable ne va pas sans une solide culture du jugement...

Ce fut donc le jugement qui manqua à Jean II, duc d'Alençon-Valois. La première partie de sa carrière est remplie d'actes chevaleresques. La guerre finie, il dominait tous ses contemporains non-seulement comme premier prince du sang, mais bien mieux encore par la gloire qu'il avait acquise.

Il ne devait rien à la couronne; par ses actes il en était pour ainsi dire le créancier. Il nous semble donc que plus elle se montrait ingrate et oublieuse, plus sa gloire grandissait. Il était d'ailleurs assez jeune encore pour attendre dans le repos d'une vie luxueuse et facile la fin du règne de Charles VII, ce roi auquel en dépit de son indifférence, la fortune avait donné à la fois des ennemis puissants et de vaillants défenseurs, sans qu'il semblât avoir part aux événements comme chef, si ce n'est comme guerrier. Il avait tenu le dauphin sur les fonts du baptême; ce prince avait rencontré dans Jean II un des plus puissants adhérents au moment de cette Ligue du bien public : tout devait donc être pleinement réparé à l'avénement de Louis XI, qui n'oubliait pas plus les services que les injures.

« Mais, dit Mannoury, comme les rivières douces vont mourir dans la « mer salée, de même les douceurs de la vie passée de ce duc se terminè- « rent dans des douleurs amères. »

Le duc d'Alençon attendit trois années avant de réclamer directement l'effet des promesses du roi. Il se rendit alors à la Cour et lui exposa qu'il ne demandait aucune récompense pour les services rendus, mais seulement une indemnité convenable venant compenser pour lui et sa famille les aliénations de biens causées par les résultats des guerres alors terminées.

Le roi promit encore, mais soit impossibilité, soit intrigues de son entourage, ce prince ne tint pas sa parole, et, de plus, gêné par la présence de Jean à la Cour, il le traita assez froidement pour que le duc revint à Alençon dans un état d'irritation qui allait bientôt l'entrainer dans la voie la plus funeste.

Cependant il renouvela ses tentatives, mais toujours inutilement : ses ennemis furent plus forts que lui.

Duclos, dans son *Histoire de Louis XI,* porte sur le duc d'Alençon un jugement qui nous paraît trop sévère : « il n'avait, dit-il, rien de recom-
« mandable en sa qualité de prince du sang qu'il regardait comme un titre
« d'impunité ; c'était un esprit borné et inquiet, qui ignorait également les
« devoirs et les avantages de son rang. Il n'avait jamais compris que les
« princes n'ont d'autre parti à prendre que de s'attacher au roi et qu'ils
« sont indécemment ailleurs qu'à la Cour. Il courait au premier bruit de
« révolte et cherchait à former un parti où son nom pouvait être utile,
« mais dont il ne devait jamais rien attendre. »

Duclos ne tient aucun compte au duc d'Alençon de ce que jusqu'à cette époque, il n'avait manqué sur aucun point aux obligations de sa devise : LOYAUMENT.

S'il avait fait partie de la Ligue du bien public, c'était en compagnie du dauphin, des princes et des grands officiers de France : c'était un acte collectif. Il ne devint *traitre* par dépit qu'à 45 ans. Il avait les qualités et les défauts de sa race, et nous l'avons dit, son manque de jugement le fit succomber fatalement aux suggestions de son entourage. Il avait principalement confiance dans un religieux de l'Ordre des Jacobins d'Argentan, dans Me Thomas Gillet, de Domfront, son aumônier ordinaire, et dans un troisième nommé Edmond Caillet. Voyant leur maître plongé dans la plus noire mélancolie, ils discutèrent avec lui sur le refus du roi de lui accorder la récompense ou au moins la compensation qui lui était due et l'engagèrent à la prendre lui-même en s'unissant aux Anglais et se servant d'eux pour récupérer ce qu'il avait perdu. Ajoutèrent-ils, comme le prétend Mannoury, que ce qu'il éprouvait n'était que la juste punition qu'il avait encourue pour avoir contribué à arracher au roi d'Angleterre la possession de la Normandie, qui lui appartenait au titre d'héritage paternel et comme descendant de Guillaume le Bâtard, duc et souverain de cette importante province.

Quoi qu'il en soit, il envoya Gillet, son confesseur, auprès du roi d'Angleterre, qui, paraissant vivement étonné de l'ingratitude montrée par Charles VII à l'égard du prince le plus rapproché du trône par le sang, ac-

cepta avec empressement les offres de Jean II, lui promettant *en foy de roy et sur sa couronne que s'il vouloit se ranger de son parti, qu'assurément il pouvoit se promettre de luy tout et tel contentement et même ses successeurs qu'ils en pouvoient espérer.*

Gillet revint avec cette réponse sur laquelle le duc Jean devait compter. Néanmoins, combattu et agité, soucieux dans un moment de son honneur qui ne lui permettait pas de combattre contre son roi et sa patrie, dans un autre laissant le chemin libre à son ressentiment et s'imaginant qu'on l'accuserait de lâcheté s'il laissait son injure sans vengeance, il ne décidait rien. Ses confidents revinrent à la charge et s'unissant à Jacques Hay et à Honcinton, hérauts anglais, lui persuadèrent que le roi Charles VII le voyant engagé dans une pareille voie, n'hésiterait pas à faire droit à sa plainte. Ce nouvel argument leur donna gain de cause sur ce malheureux prince qui, sur le conseil de Gillet, inquiet au fond des suites de cette affaire et ne voulant pas retourner lui-même en Angleterre, y envoya un de ses parents, infirme et boiteux des deux hanches, né à Baugé, près de Domfront et nommé Pierre Fortin, autrement Tortefilleur.

Pierre Fortin reçut quelqu'argent pour ce voyage, mais jugeant qu'il pouvait recevoir des deux mains en trahissant son seigneur, il changea de route et se rendit auprès du roi de France pour lui remettre en main toutes les pièces qui incriminaient Jean II.

Fortin était-il d'accord avec Gillet, (1) comme le pensent quelques écrivains, c'est possible; mais Mannoury n'accuse que le premier. Les dépêches renfermées dans un bâton creux furent reçues par Charles VII et ouvertes en plein conseil. Il y fut résolu immédiatement que l'on s'assurerait de la personne du duc et des places qu'il possédait en Normandie.

Le duc fut arrêté en mai 1456 par le comte de Dunois, assisté de Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, de Jean Le Boursier, général des finances, de Guillaume Coussinot, bailli de Rouen, et d'Odet d'Aydie, bailli du Cotentin. Plusieurs de ses domestiques ou gens compromis dans cette grave accusation, tels qu'Edmond Gallet, Gilles Berthelot, Pierre Fortin, Jean Ferneu, Thomas Gillet et autres, eurent le même sort.

Tous furent interrogés, ainsi que le duc, en juillet et en décembre 1459, par Edmond Boursier, maître des requêtes, assisté par deux conseillers de la Cour et par Jean de Longueil, lieutenant civil de la prévôté de Paris.

De ces procédures et interrogatoires, les desseins du duc d'Alençon ressortirent de la manière la plus manifeste. Il projetait de faire entrer les An-

(1) Thomas Gillet, dit un historien, prêtre de Domfront en Passai et aumônier de Jean II, duc d'Alençon, s'acquit une triste célébrité par son habileté et son goût pour l'intrigue.

glais en Normandie en favorisant leur descente. On connut le nombre de personnes qu'il avait envoyées à Londres pour s'entendre avec le roi d'Angleterre, et l'importance du secours qu'il devait lui fournir à son arrivée en France soit en hommes d'armes soit en en artillerie, et combien d'argent il devait recevoir de son côté. On sut, en outre, qu'il avait stipulé deux mariages, l'un d'une de ses filles avec le fils aîné du duc d'York, l'autre de son fils avec la fille du même prince.

Le dauphin, le duc de Bourgogne et le comte d'Armagnac ne furent pas incriminés dans ce procès.

Les instructions étant terminées et la culpabilité de ce malheureux duc parfaitement établie, le roi, par lettres patentes du 23 mai 1460, ordonna que la Cour du Parlement se tiendrait à Montargis. Puis, en raison de la peste qui sévissait aux environs à Orléans et à Sully, le roi décida que la Cour se transporterait à Vendôme pour ouvrir ses séances le 12 août.

Le roi s'y trouva au jour désigné ; il y tint sa Cour composée de pairs, de princes et de seigneurs. Il ne se trouva pas de pairs temporels. Mais, de son autorité, le roi constitua pairs pour assister au jugement le duc de Bourbon, les comtes de la Marche, de Foix et d'Eu.

En présense du roi, Jean Lorfèvre, président du Luxembourg, l'un des procureurs du duc de Bourgogne, plaida le 12 septembre 1458 en faveur du duc. Il demanda sa grâce au nom de son maître en s'appuyant sur quatre considérations principales : 1° La grandeur de sa majesté, image sur la terre de la divinité ; 2° La parenté si rapprochée entre elle et l'accusé ; 3° Ses services personnels et ceux de ses pères et aïeux ; 4° le caractère simple et négligent du duc.

A ces quatre considérations, l'évêque de Coutances répondit négativement au nom du roi, en exposant que c'étaient ces mêmes considérations qui devaient maintenir le duc dans la ligne du devoir et de la fidélité envers son roi.

Nous devons remarquer que le duc de Bourgogne ne comparut pas et n'obéit pas à l'assignation qui lui fut adressée, comme pair, pour se trouver à Vendôme, parce que, par le traité d'Arras, il ne pouvait être contraint à se rendre à aucune assemblée, si ce n'était pas de son plein gré.

La duchesse d'Alençon présenta plusieurs requêtes au roi en son nom et en celui de ses enfants.

Enfin le 8 octobre, Juvénal des Ursins, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, adressa au roi un long discours en concluant qu'il plût à sa majesté de faire grâce de la vie au duc après sa condamnation à mort et de transmettre ses biens à sa femme et à ses enfants.

Les conclusions furent prises dans ce sens, et cet arrêt, rendu le 10 octobre 1458, fut prononcé en séance royale, le duc d'Alençon y étant présent, assis sur une escabelle basse au milieu du parquet. Il lui avait été notifié

d'avance dans sa prison par maître Elie de Torrettes, l'un des présidents de la Cour, par maîtres Jean le Boulanger, conseiller, Jean Bureau, trésorier, et autres membres du grand conseil du roi.

L'arrêt déclare que le duc est reconnu criminel de lèze-majesté et comme tel privé de l'honneur et de la dignité de pair de France, condamné à la peine de mort et à la confiscation de tous ses biens. Néanmoins, le roi se réserve d'ordonner sur le tout à son bon plaisir, qu'il déclare à l'instant devant la Cour être tel : que l'exécution du duc sera retardée jusqu'à ce qu'il en décide à cet égard, que ses biens seront remis aux mains de sa femme et de ses enfants, que le roi gardera l'artillerie et autres articles de guerre, retiendra Domfront et Verneuil avec appartenances et dépendances de ce moment unies au domaine royal, — ensemble le surplus des terres et seigneuries appartenant au duché d'Alençon, et les actions qui pouvaient appartenir audit duc à cause de son duché, tant en possession, propriété qu'autrement et tous autres droits et seigneuries qui font partie de la couronne et apanage de France, sauf le comté du Perche. Se réserve aussi le roi la seigneurie de Semblancay en Touraine et les péages du pont de Tours, ainsi que la foi et hommage sur Nogent-le-Rotrou qui appartenait au duc à cause du comté du Perche. Pour les autres biens, le roi les laisse à ses enfants, le comté du Perche à son fils René, mais sans prérogative de pairie.

Le duc d'Alençon fut alors conduit au château de Loches sous la garde de Guillaume de Ricarville, gouverneur et maître d'hôtel du roi. Ce prince laissa une instruction très-sévère relative à la garde du prisonnier.

Le 22 juillet 1461, Charles VII mourait à Mun-sur-Yèvre, après un règne glorieux et agité, regretté de ses sujets et respecté de ses ennemis.

Parmi les pairs laïcs, assistant au couronnement de Louis XI, le 13 août 1461, nous ne voyons pas apparaître le duc d'Alençon, qui était encore en prison, ou au moins trop encore sous le coup de sa condamnation pour apparaître au premier rang au milieu des soutiens naturels de la couronne de France. (1)

Un des premiers actes royaux de Louis XI fut de lui rendre la liberté. Il n'avait pas oublié que ce prince l'avait tenu sur les fonts baptismaux ; et à ce titre surtout il pouvait user d'indulgence en sa faveur.

Le roi fit grâce aussi au comte d'Armagnac, qui avait été condamné sous le règne précédent, tant pour crime d'Etat que pour un commerce incestueux avec sa sœur.

Mais bientôt nous retrouvons notre seigneur de La Flèche presque toujour agité et jouant pour ainsi dire avec les griffes du tigre.

(1) Mannoury dit que le duc fut mis en liberté le 28 juillet. Louis XI lui tenait compte de l'appui que Jean II lui avait donné pendant la Praguerie.

Le motif de la longanimité de celui qui en montra si peu d'ordinaire pendant le cours de son règne était que si d'un côté il pouvait à la rigueur se montrer ménager du sang royal, d'un autre côté il ne craignait nullement ce duc si brave sur le champ de bataille, mais si inconséquent et servant de montre et de drapeau momentané aux ambitieux et aux traîtres qu'il désignait ainsi aux atteintes du roi, qui paraît s'être servi de son cousin comme d'un appas.

Sur ces entrefaites, les Bretons avaient fait irruption en Basse-Normandie. Comme on ne s'attendait pas à cet acte d'hostilité, tout plia d'abord sous l'effort de leurs armes ; et ils s'y regardèrent bientôt comme dans un pays conquis. La complicité du duc d'Alençon était flagrante; toujours ingrat et perfide, il s'était joint au duc de Bretagne et lui avait livré ses places.

Cependant ses troupes ne ménageaient pas Alençon dont ils brûlèrent les faubourgs : ils en persécutèrent les habitants, se livrant à toutes espèces de violences. Lorsque la duchesse et le comte du Perche voulurent s'en plaindre, les Bretons les menacèrent de les chasser de leur château.

Louis XI s'empressa d'envoyer quelques troupes sous le commandement du maréchal de Loheac et du Bâtard de Bourbon. Une partie des places furent reprises et le roi lui-même vint mettre le siège devant Alençon.

Le comte du Perche, abandonnant la mauvaise cause de son père et jugeant qu'il n'avait rien de mieux à faire que de fléchir le roi par sa soumission, fit part de son dessein aux principaux habitants, qui gagnèrent les autres.

L'entreprise fut conduite avec tant de prudence que les Bretons furent chassés d'Alençon et que les troupes royales y entrèrent sans avoir perdu un seul homme. On rapporte qu'une pierre se détachant de la porte au moment où Louis XI y passait faillit le blesser et déchira sa robe. Ce prince, en témoignage de sa reconnaissance, fit suspendre avec une chaîne de fer la pierre et sa robe dans l'église du Mont-Saint-Michel.

Poussé à bout par les infidélités redoublées de Jean V, comte d'Armagnac, auquel il avait pardonné plus d'une fois, Louis XI prit la résolution de le punir et fit assiéger Lectoure que le comte défendit et qui y fut tué ; la comtesse, fille du duc d'Alençon, fut traînée après le sac de la ville au château de Buzet. Elle y mourut d'un breuvage qu'on la força d'avaler et qui fit périr l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Le roi avait appris, en outre, que le duc d'Alençon traitait secrètement avec le duc de Bourgogne pour le mettre en possession de ses places fortes en Normandie et dans le Maine. Ce marché qui aurait donné à l'ennemi le plus irréconciliable de la couronne, des places fortes et de riches établissements au centre de la France, pouvait entraîner la chute de la Monarchie.

Louis XI, devant un pareil danger, chercha d'abord à diviser ses ennemis et fit une trève avec le duc de Bretagne, et dans cette même trève, il n'avait été fait aucune mention du duc d'Alençon ni du comte d'Armagnac, qui tous deux avaient lassé la clémence du roi et n'avaient pas obtenu de grâce qu'elle ne les eut enhardis à commettre un nouveau crime.

Tristan l'Hermite, grand prévôt de France, reçut donc l'ordre de s'assurer de la personne du duc d'Alençon. Tristan s'acquitta sans peine de cette mission, Jean II vivant sans défiance, et ne pensant pas que ses projets fussent découverts.

Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, et autres commissaires, le bailli de Rouen et Jean Jouvelin, correcteur des comptes du roi à Paris, arrivèrent à Alençon le 7 avril 1473 pour prendre possession du duché au nom de sa majesté, et le 13 avril ils transmirent à Marie d'Armagnac, femme du duc, l'ordre de sortir de la ville. Elle se retira à Mortagne où elle mourut de chagrin le 25 juillet dans de grands sentiments de piété. Elle fut enterrée dans l'église collégiale de Toussaint. Plusieurs procès-verbaux attestent que des guérisons miraculeuses ont été obtenues par son intercession.

Le duc d'Alençon arrêté, ainsi que nous l'avons dit, le 22 septembre 1472, fut d'abord conduit au château de Loches et de là, en 1474, au Louvre où il fut mis sous la garde du seigneur de la Cholletière.

Le Parlement fut chargé de lui faire son procès. Il avoua en pleine Cour sa crainte que, d'après ses antécédents, le roi, las d'exercer une clémence qui, à force d'être répétée, devenait injurieuse pour la dignité royale et dangereuse pour l'Etat, ne voulut enfin le dépouiller de ses biens et seigneuries, qu'en conséquence il avait eu le dessein d'aller trouver le duc de Bourgogne pour les lui vendre. D'après cet aveu, le Parlement, en présence du chancelier Oriole, condamna le duc à la peine de mort et à la confiscation de toutes ses possesions. Il est à remarquer que la Cour statua elle-même souverainement sans y appeler les pairs de France, le prince ayant perdu ce droit par sa récidive.

L'arrêt, quant à la peine de mort, ne fut pas exécuté. Le roi permit que Jean II restât prisonnier au Louvre sous la garde et responsabilité de Denis Hesselin, élu de Paris, et de Jean de Harlay, chevalier du guet. Quelque temps après, il fut transféré dans la maison de Michel Lailler, (2)

(1) Denis Hesselin était en 1470, prévôt des marchands, écuyer pannetier du roi.

(2) Le 14 février 1436, le jour où les Anglais venaient de quitter Paris, après une longue possession, Michel Lallier, prévôt des marchands, disait à Messieurs du corps de ville ces nobles et sages paroles :

« Messieurs de la ville, Dieu a pris en pitié notre beau pays de France. L'anglais est « chassé de nos murs. Mais des *désordres intérieurs*, suite inévitable de la guerre étran- « gère, ont fait à nostre pôvre et chère cité blessures sans nombre ; il faut faire de la bonne « et solide besogne, afin de promptement les guérir. L'ancienne prospérité de la ville a

ancien prévôt des marchands et conseiller dès 1439 au Parlement. Le duc d'Alençon, ce prince ingrat par caractère, criminel par habitude, inquiet, factieux, y mourut en 1476, à l'âge de 65 ans, et fut inhumé dans l'église des jacobins de Paris.

De tous les biens de la maison d'Alençon, le roi ne se réserva que les places fortes de Domfront, Pouancé, Sainte-Suzanne et Seez, qu'il réunit au domaine de la couronne. Il céda par contre au comte du Perche la jouissance de Beaumont-le-Roger.

Jean II n'eut que deux enfants de Marie d'Armagnac : René, comte du Perche, qui lui succéda, et Catherine d'Alençon qui épousa le 8 janvier 1461 F. de Laval. Il eut plusieurs enfants naturels, entre autres Jeanne qu'il maria à Guy de Maumont, dont la fille Anne épousa Béraud Stuart, écossais. De ce mariage naquit Anne Stuart qui épousa son cousin Robert Stuart, sieur d'Aubigny, devenu maréchal de France sous François Ier.

« disparu. Nos voisins *sourient narquoisement* du profit qu'ils font de nos fautes et péchés.
« Plus de commerce. Les droits qu'on payait aux ponts de Charenton et de Mantes ont di-
« minué de moitié : l'industrie, qui faisait vivre à Paris vingt mille ouvriers, cette indus-
« trie s'est envolée dans les Flandres ou en pays italiens. Nous lui faisons peur par nos
« divisions, eux la cajolent pour la retenir.... *Les tributs* que l'ennemi nous a enlevés par
« la force, il faut qu'il les paye à son tour à notre industrie. Or, pour que le commerce et
« l'industrie, qui sont frère et sœur, reviennent chez nous, il faut de bons réglements et
« de la quiétude. *Du pain* à qui veut *vivre* honnestement *par le travail. Aux turbulents,*
« *montrons le glaive de la loi.* »

Ces vieilles paroles ne semblent-elles pas avoir été écrites pour notre temps?

APPENDICE AU CHAPITRE TROISIÈME

DU LIVRE QUATRIÈME.

JEAN II, DUC D'ALENÇON.

AVEU RENDU PAR JEAN II, DUC D'ALENÇON, LE 10 SEPTEMBRE 1453, AU ROI DE SICILE, DE JÉRUSALEM, DUC D'ANJOU, POUR LA BARONIE DE LA FLÈCHE.

DÉCLARATION DE LA BARONIE DE LA FLÈCHE.

1° Les chastels et ville comme ils se poursuivent. — Plusieurs places vides à La Flèche et, en outre, la censive (1) sur des maisons et estagiers (2) de La Flèche. — *La place* entre le pont-levis du château et le pont de la barrière de devant de ce château où étaient le four à ban (3) de la ville et une maison démolie pour cause de guerre. — *La place* de derrière l'hôtel de feu Jean Brefert que l'on appelle le *Marché aux Chèvres*. — *Deux petites places*, l'une qui joint la rivière du Loir d'un côté et d'autre côté à la place qui fut feu Herbert du Faux; l'autre place joignant à ladite place d'un côté et d'autre côté à la place Jean Bréfert. — Une place séant *Vesnevelles* que voulait tenir Jean Mery et depuis Reboul Bremenzon. — *Une place* qui fut Boillièvre, joignant d'un côté au courtil Jean Durand et d'autre côté au courtil Mésengeau. — *Le chemin* entre deux aboutissant par devant la *rue Manselle* et par derrière au courtil Mésengeau et au courtil Desourmes. — *Le chemin* entre deux la place devant l'église *Saint-Tho-*

(1) Censive *(fundus vestigalis)* c'était l'étendue d'un seigneur auquel il était dû des cens. Le cens est la charge sous laquelle un seigneur donnait un héritage.

(2) *Estagiers*, gens demeurant dans la ville d'estage logement.

(3) A *Ban*, *Banal*; banal se dit pour les choses et signifie — qui était dans l'étendue du lieu où les vassaux devaient payer quelque droit au seigneur et qui était commun à tous ceux qui demeuraient dans ce lieu, en payant ce droit. (*On est obligé de cuire au four banal, de moudre au moulin banal, etc.*)

mas et la rue par laquelle on va à *la Maladrerie* ou soulait être le *pilori* de la ville. — *La place* qui fut Jean Lemaczon aboutissant sur la rue par laquelle l'on va de ladite église de Saint-Thomas à la Maladrerie de La Flèche.

2° *Une maison*, mazerie et jardins comme ils se poursuivent, appelée les hôtels et jardins au vicomte et au derrière d'iceux une pièce de pré Luneau contenant une journée de cinq hommes faucheurs ou environ.

3° *Les halles* et *prévosté de La Flèche* avec les coutumes, trépas et acquits, confiscations, forfaitures, *avantures* et autres droits lui appartenant.

4° *Le four à ban* de La Flèche avec les maisons, fourneaux et autres droits appartenant au seigneur, lequel four est en ruine par suite de la guerre et sans revenu.

5° *Deux moulins sur la rivière*, la maison et les courtils des meuniers bâtis sur l'île devant le château, comme ils se poursuivent.

6° *La garenne à eau* depuis les moulins jusqu'à la garenne donnée par les prédécesseurs aux Religieux et abbé du couvent du Mélinais, qu'ils ont fondé, c'est-à-dire depuis le moulin de Polers (Poullié) jusqu'au port Chevache. (1217, Raoul de Beaumont.)

7° *La garenne à eau*, de l'autre part, desdits moulins depuis ces moulins jusqu'au moulin que les prédécesseurs ont donné en la rivière du Loir au prieur et frères de la Maladrerie qu'ils ont fondée (Saint-Jacques), depuis les grands moulins du château jusqu'au moulin de Pincé avec réserves de ce droit quand il (le seigneur) viendra à La Flèche. Dans toutes ces garennes on ne pourra y tendre ; les seigneurs ou préposés ont seuls le droit de le faire.

8° *Le moulin à drap* sur la rivière du Loir devant le château affermé à rente.

9° *Le seigneur peut faire aborder* près du pré Lineau ou Luneau les chalans (bâteaux) descendant sur Angers et faire élargir les portes pour que ces chalans puissent passer à leur aise et avoir coutume des denrées.

10° *Forêt du Mélinais, les fays du Douvereau et de Mozay*, les landes d'Anniron appartenant à ces forêts durant quatre lieues de long, commençant à la plaine de Landelle en la paroisse de Cré et s'achève au gué de Melion au-dessous de la rivière de Beschet près Thorée, herbages, mestinages, pannages et autres droits appartenant auxdites forêts et deffays. Droits divers pour ceux qui mettent leurs bestiaux.

11° *Pré des faucheurs* dans la forêt ; défense de pâture.

12° Droit de tendre et chasser toutes bêtes dans les buissons de *Breil, de la Houssaye, Marolle, la Garde-Chamaillard, la Tiernay, la Garenne de Fougeray, les bois de la Gautrais, Clergeon, Rousselière, la Guérinière, Château-Rousset, la Nuitière, le Doussay, la Chambre de la garenne de Villiers, la garenne des Sarts* qui est au sire Dassé Lalande, *les épinais de*

Poulliers, le bois de Verrière, la Motte-Lubin des Puis et le bois aux malades. Nul que le seigneur n'a le droit de chasser, sinon le sire Dassé, dans la garenne des Sarts qu'il tient du seigneur à foi et hommage.

13° *Le seigneur* a le tiers de la coupe des bois de la Garde-Chamaillard, quand il est vendu.

14° *Le seigneur* a le droit de faire découpler ses chiens dans le bois de Coulaine et par la châtelnie du Lude tenue de lui à foi et hommage pour la baronie de La Flèche et par la terre du chapitre de l'église de Saint-Martin de Tours.

15° *Le commandeur* de Thorée (de l'ordre des religieux hospitaliers de Jérusalem) ne peut chasser ni tendre dans la terre de l'hôpital de Thorée le même jour que le seigneur.

16° Droit de juridiction des forêts.

17° Droits du seigneur d'avoir foire et marché à La Flèche le jeudi de chaque semaine pour marché et foires cinq fois l'an à la *Saint-Jean-Baptiste*, à la *Saint-Barthelemy*, à la *Saint-Simon-Iude*, à la *Saint-André* et à la *Saint-Thomas* et des profits qui y appartiennent. La coutume de la Saint-Simon est à la Maladrerie de La Flèche, la coutume de ladite foire Saint-André est au prieur de Saint-André et la coutume des foires de la Saint-Barthelemy et de Saint-Thomas est commune entre le prieur de Saint-Thomas et le seigneur, qui prend le Xme jour de l'an toutes les coutumes des deniers trespassant par la ville de La Flèche et le Xme jour de l'an le profit desdits moulins de La Flèche, lesquels droits dessus dits, mes rpédécesseurs leur doivent et les tiennent du seigneur en garde et en ressort et au service divin.

18° Le prieur de la Maladrerie a chaque année au terme de Noël et de Pâques par moitié deux septiers de froment et deux septiers de mouture sur le droit et portion des meuniers faye desdits moulins de La Flèche que la paye des anciens seigneurs en trait à eux du moulinier faye desdits moulins et en font par chacun un de reconnaissance à chacun desdits termes une miche et une chopine de vin.

19° Droit de faire férir la quintaine en la rivière du Loir de 7 ans en 7 ans le dimanche après la Pentecôte tous les bouchers jurés de la ville et qui vendent chair en les halles et qui en ont vendu en dedans de sept ans, ainsi aussi à tous les pêcheurs qui pêchent ou ont pêché, tendu ou pris poisson dans les eaux de Senayges, qui sont appelées les eaux communales, le doivent férir et, en outre, paient par chacun un cinq sols au prévost de La Flèche au jour de la Mavresche, aussi vendant poisson en ladite ville doivent férir ladite quintaine et est au choix des dessusdits qui doivent férir ladite quintaine de prendre un pot ferré que leur baille ou offre à bailler le sénéchal juge de La Flèche ou de prendre une lance de bois laquelle mon ségrayer de la forêt de Mélinais doit essayer et secouer par trois fois et s'il

la rompt ou la brise, il en aura quatre deniers et s'il ne la rompt, elle se passera ; il faut que celui qui doit férir la quintaine la rompe contre le pal de la quintaine à un des trois coups et s'il ne le fait il paie au seigneur trente-six boisseaux d'avoine, et s'il prend le pot au sénéchal, il faut qu'il le fasse tenir contre le pot de la quintaine à un des trois coups, et s'il le fait, il est quitte en payant un denier au sénéchal, et s'il ne le fait, il paiera au seigneur trente-six boisseaux d'avoine, et doivent avoir les dessus desdits les talons ors du bout du chalon et s'il arrivait qu'un d'eux rompit le pau au sénéchal contre le pot de la quintaine et que le pot de la quintaine rompit, le sénéchal aurait perdu ses meubles envers le seigneur et seroit iceluy quitte qui ainsi l'aurait rompu.

20° *Le seigneur* nommait au bénéfice de l'aumônerie de La Flèche. (Petit hôpital autrefois placé où se trouve la caserne.)

21° *L'abbaye de Saint-Jean*-du-Mélinais et le prieuré de la Maladrerie de La Flèche.

22° Quatre hommes nommés *Fayez, Richard Bréfer, Rouslin Legoust, Jean Gueneriau et Perrot Alocheau*, francs de la Toussaint et de toutes coutumes dans La Flèche ou dans la baronie; ils avaient différents droits pour bois dans le Mélinais et étaient tenus à différents services pour le seigneur, faire rentrer les tailles, requérir des hommes de service pour l'ost du seigneur, arrêter et garder les sujets du seigneur au cas où ils attaqueraient ses gens ou ceux des princes, conduire de La Flèche à Angers ou au Mans ce qui appartient au seigneur en recevant 12 deniers par jour, garder les prisonniers dans leurs mains, les conduire aux juges.

23° Le seigneur a un *bannier* qui crie les bans et doit pendre ou faire pendre ceux qui sont jugés à mort, essoriller, espeter et ardoir les larrons ou larronnesses et doit couettes, draps, tenailles et les chevaux par ladite ville aux prévôt et sergents....

Les quatre pairs du baron de La Flèche sont les seigneurs de *Bonnefontaine*, de *Poulliers*, *des Pins* et *des Sars* — hommes de foi lige doivent 40 jours d'ost, quand le roi fait savoir que les vassaux doivent aller à la guerre.

Le seigneur du Lude, homme de foi simple doit foi et hommage ; il n'est dit que *voisin* et non *sujet* de La Flèche ; mais sujet et homme de foi pour le vicomte de Beaumont au regard de son château de Beaumont.

Le seigneur de Clefs, 40 jours d'ost. Il doit peindre le pal à férir la quintaine et doit mettre deux sergents à garder la forest et tenir toutes les causes de la baronie de La Flèche excepté les causes de la prévôté.

Le seigneur du Plessis — Le seigneur de Cré et de Fougeré, le sire d'Assé — Dame Marie des Bans, femme de feu Hardouin des Roches 40 jours d'ost — *Dame Raoullette de Montalays*, femme de foi lige de sa terre de Bazouges, appelée la Barbée, 40 jours d'ost — *Jean Dosdefert — Le seigneur de*

Sarcenne — *Le seigneur de Créans* — *Le seigneur de Vénevelles* 40 jours d'ost — *Le seigneur de Bareilles* — *Le seigneur de Massé* 40 jours d'ost — Le seigneur d'*Aurelle* 40 jours d'ost — *Jeanne du Tremblay,* dame de la Roche-Simon, haute et moyenne justice — *Le seigneur de Clermont*, haute et moyenne justice à Clermont, Mareil, Gallerande, Pringé, et aussi la garenne à eau qu'il a depuis le port Chevache jusqu'aux moulins de Pontour et de Vilaines — *Jean de Daillon*, à cause de sa femme pour Brissac en la paroisse d'Ambillou doit 40 jours de garde par un homme d'armes suffisamment monté en armes et en chevaux — *Dame Catherine de l'Isle*, dame de Meigné — *Etienne Duplessis* pour les moulins et chaussées des Navrans — *Le seigneur d'Auppignellée* — *Jean Dosdefer,* seigneur de la Bausseraye, pour son usage de la forest du Mélinais et de partie de la garenne de Brosse-Gautier et doit 15 jours de garde à La Flèche — *Philippe de Lendeny,* veuve de feu messire *Lancelot de Freschal*, terre de Linières en Chalonnes — *Louis de la Rousselière*, homme de foi lige à la Bignonnière paroisse de Goys — *Guiou Molineau,* seigneur de Chalonnes de Messay, homme de foi lige — *Guion de Crez*, seigneur de Villiers, homme de foi lige — *Etienne du Plessis*, homme de foi lige — *Etienne Tranchant*, chevalier — *René de Broc,* homme de foi lige — Messire *Robert Sarrasin*, chevalier, à cause de sa femme Marguerite de Champagne, homme de foi lige pour sa terre de Bazouges — *Jean de Boislanfrey,* homme de foi lige, fief en Sainte-Colombe — *Jean de Lespinay,* homme de foi simple — *Jean de Fontaine*, homme de foi simple — *Olivier Legrand*, homme de foi simple — *Jean Dosdefer,* l'aîné, pour sa terre de Sainte-Colombe — *Jean Beuthez,* pour sa femme, fille de feu Etienne Courdebusche, homme de foi lige au Perrin 40 jours de garde — *Jacques Maridort*, homme de foi lige, de sa haute et moyenne justice pour sa terre au Chastel-Sénéchal — Pour le moulin de Poillé, droit au four à ban de la Beuffrie, etc.

L'abbé et couvent de la Boissière, homme de foi lige, de la Louvinière, paroisse de Lasse — *Jean Dosdefer,* homme de foi lige pour la Papotière — *Jacques de la Roche*, homme de foi simple pour la Lizardière — Messire *Jean Breslay,* homme de foi lige pour la Hardière, paroisse de Mareil — *Raoulin Le Boucher,* homme de foi simple, etc.

Suivent toutes les rentes dues à La Flèche par les particuliers et autres.

Cet aveu a cela d'important qu'il nous donne tous les noms les plus marquants de la seigneurie et peut nous aider à retrouver dans les siècles suivants les descendants de ces familles la plupart disparues.

Les moulins de La Flèche ayant été, en 1759, l'objet d'une réclamation auprès de M. le comte de Choiseul, alors seigneur, les auteurs de cette même réclamation que nous aurons à mentionner en son lieu et place, s'appuyèrent sur une décision de Jean II, duc d'Alençon, datée de 1430; nous devons donc en faire mention.

« Jean, duc d'Alençon, comte du Perche, vicomte de Beaumont — « A tous ceux qui ces présentes verront, Salut :

« Comme à l'occasion du siège qui fut mis par les Anglais, anciens enne- « mis de ce royaume en l'an mil trois cent quatre-vingt-six devant nostre châtel « et forteresse de La Flèche, nos moulins à draps et à tan dudit lieu eus- « sent été démolis et abattus par les gens à lever et étant de par nous en « garnison. Notre dite forteresse, pour ce que iceux moulins étaient trop « près d'icelle et pouvaient grandement honire. Et depuis pensant grand et « cuidant proffitage, ainsi par aucuns des gens de notre conseil et autres « nos officiers audit lieu de La Flèche que lesdits moulins à tan et à drap « soient faits et réédifiés de nouveau et une autre place pour nos susdits « feudistes et bailleurs à toujours, mais par héritage ou tant qu'il nous « plaira à Jean Viau et Jean de l'Estang, paroissiens de Saint-Thomas de « La Flèche qui les ont pris et acceptés pour eux et leurs hoirs héritable- « ment parmi lesquels tant pour eux que leursdits hoirs faire réédifier « dedans six ans prochainement venant à leurs propres couts et despens « lesdits moulins à draper et à tan tout de nouveau et une place et un « membre de la rivière le Loir entre l'île de nos moulins à blé dudit lieu et « la basse-cour de notre dit châtel.... et un portnau pour la conservation « de la chaussée desdits moulins à draper et à tan. »

Suivent plusieurs autres conditions, celle entre autres de faire édifier tout de neuf au travers dudit membre ou bras du Loir une chaussée de hauteur convenable pour que quand les eaux seraient grandes elles pourraient redonder par dessus. — (Titre de l'an 1436.)

CHAPITRE QUATRIÈME

RENÉ, DUC D'ALENÇON, DIX-NEUVIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1476 à 1492.)

Le comte du Perche devint duc d'Alençon à la mort de son père, en 1476, (1) non pas à droit successif, mais par la grâce du roi et par suite des lettres de concession qu'il avait, en 1467, obtenues de sa majesté, qui le nommait administrateur des biens du duché d'Alençon dans lesquelles elle finit par le rétablir en 1483, quelques mois avant de mourir. Mais dès 1468, après la conduite qu'il avait tenue à l'époque de l'envahissement de la Basse-Normandie par les Bretons, le roi Louis XI l'avait pris en faveur et rapproché de sa personne.

Nous ne doutons pas qu'il ne fût auprès de lui au moment du périlleux incident de Péronne, dont les suites avaient été de forcer le cauteleux roi de France d'accompagner Charles, duc de Bourgogne, au siége de Liége, dont il avait favorisé la révolte.

(1) Tout auprès de La Flèche entre la route de Sablé, et celle du faubourg qui passe devant le couvent de Notre-Dame, se trouve un ancien prieuré devenu une ferme. La chapelle sert de lieu de réunion aux principaux ouvriers de la ville, présidés par M. Candé, entrepreneur, qui par son travail et son intelligence a su conquérir une très-honorable position. Lui et ses confrères ont, par un sentiment très-louable, respecté l'autel ancien. Ce prieuré se nomme encore Saint-André. L'extrait d'un aveu rendu en 1473 vient nous prouver son existence à un temps déjà reculé.

Extrait tiré sur copie d'adveu rendu par Frère Jacques Mousnier, prieur de sainct-André, membre deppendant de l'abbaye de Saint-Mesmin près Orléans à Très haut et très puissant prince Monsieur le compte du Perche, vicompte et baron de la flesche, le penultième jour de décembre mil quatre cent soixante et treize (1473).

J'ai coppié dudict adveu trouvé parmy les titres du prieuré Sainct-André.

Item Jehan Bidault, Thomas le Thuillier et Olivier Alory, sur ou cause et pour raison du lieu de la Pouppelinière dix solz tournois de rente ou devoir féodal par chascun an au jour de l'Angevinne dont je suis tenu de dire et célébrer par chascun an au jour de Pasques fleuries une messe en la chapelle de mondit prieuré, appelée la Messe aux pasteurs.

Saint-Mesmin était une abbaye de bénédictins située auprès d'Orléans. Les seigneurs de La Flèche, comtes de Beaugency, dans l'Orléanais, ont-ils donné ce prieuré à l'abbaye de Saint-Mesmin ?

Quelques assiégés déterminés à vaincre ou à mourir, sortirent des murs de Liége avec le dessein de se saisir du roi et du duc de Bourgogne. Ils arrivèrent au logis des deux princes où régnait la plus grande sécurité. Ils seraient parvenus à leurs fins, s'ils ne s'étaient arrêtés au logis du comte du Perche. « Derrière l'hostel du duc de Bourgogne, dit Commines, y « auoit un pavillon où estoit logé le duc d'Alençon *qui est auiourd'hui* et « monseigneur de Cran avec luy....

Plusieurs historiens, le P. Daniel entre autres, disent que c'était le duc Jean II. C'est une erreur. Commines a écrit son histoire de Louis XI sous le règne de Charles VIII ; et aussi, dit-il, en parlant du comte du Perche — le duc d'Alençon, qui est aujourd'hui. —

René avait trente-six ans à la mort de son père ; nous l'avons suivi jusqu'à cette époque dans ses différents actes, dont tous viennent à l'appui de son dévouement au roi et à sa couronne. Il jouissait donc d'un grand crédit à la Cour. Aussi l'envie s'attacha bientôt à lui et on en vint à l'accuser publiquement d'avoir établi des intelligences avec le duc de Bretagne et tenu des propos séditieux contre le souverain lui-même. Ce prince avait le malheur d'être le fils d'un père constamment coupable. Peut-être s'était-il plaint un peu vivement d'avoir été compris dans les lettres d'abolition accordées à son père ; ce fait le constituait coupable, et lui paraissait injurieux, puisqu'il n'avait jamais donné que des marques constatant d'une manière frappante avec la conduite du feu duc.

Il ne fallait que peu de chose pour éveiller de graves soupçons dans l'esprit de Louis XI dont l'inquiète susceptibilité grandissait chaque année. Sous le futile prétexte que les domestiques de René avaient commis quelques déprédations, sans qu'il eut eu le soin de les réprimer, on commença par lui ôter ses pensions, puis on retint une partie des terres qu'on devait lui rendre. Le duc s'en plaignit hautement et accusa Jean de Daillon, seigneur du Lude, de l'avoir perdu dans l'esprit du roi. (1)

(1) Les Daillon étaient originaires du Poitou où ils prenaient le titre de seigneurs de la Jumélière. Jean I[er], le cadet de cette famille, vint sur la fin du XIV[me] siècle s'établir à Bourges, où il fit de grandes spéculations, qui peut-être se rattachaient à celles de Jacques Cœur et qui l'enrichirent. Il servit sous Charles V. Ce fut ce roi qui lui fit épouser la sœur de du Guesclin.

D'un second mariage, Jean I[er] eut, en 1376, Gilles Daillon, qui succéda à ses charges. Celui-ci épousa en 1408 Jeanne de l'Espine, et, en 1440, Marguerite de Montberon. Il servit avec éclat sous Charles VII et se trouvait attaché à la Cour, quand il eut de son premier mariage Jean II. Gilles Daillon, mort en 1443, prenait déjà le titre de seigneur du Lude, en se prévalant des droits honorifiques de Jeanne de Vendôme, dame du Lude, qui était mère de sa seconde femme ; mais ce ne fut qu'en 1457 que son fils Jehan Daillon devint propriétaire incommutable de la seigneurie du Lude.

Jean Daillon naquit à Bourges en 1423, le même jour, croit-on, que Louis XI. Ils furent nourris ensemble, dit Commines, et il se forma entre eux une de ces amitiés qui peuvent se rompre, mais qui laissent toujours dans le cœur une trace ineffaçable. Il contribua pour une grande part à la prise d'Arras, et ce fut surtout à partir de cette époque que le

Imprudemment René vint dans son château de La Flèche, trop près de l'ennemi acharné qui le poursuivait de ses calomnies et convoitait évidemment ses riches dépouilles. « D'un autre côté, dit Burbure, le duc de

seigneur du Lude fut en grande autorité auprès du roi, qui, à cette occasion, lui donna une manne remplie de martre, fourrure très-estimée, un christ d'ivoire, qui, jusqu'en 1793, orna l'église du Lude, et un tapis de Flandre, qui, dit M. David, auteur d'un drame historique sur Jean Daillon, périt misérablement sous les pieds des laquais.

Nous devons expliquer comment les vicomtes de Beaumont, seigneurs de La Flèche, ne possédèrent plus la seigneurie du Lude, qui passa de la maison de Vendôme aux Daillon et en dernier lieu à Etienne Baude, marquis de la Vieuville, bisaïeul de M. le marquis de Talhouët, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, ancien député, ancien ministre des travaux publics et actuellement (1877) sénateur.

Nous avons dit que Jean II, vicomte de Beaumont, seigneur de La Flèche, avait épousé Marguerite de Poitiers. A sa mort, la seigneurie du Lude, possédée par la maison de Beaumont, fut attribuée à sa veuve comme part des acquets faits pendant son mariage. Son fils unique Louis ayant été tué, en 1364, à la bataille de Cocherel, Marguerite de Poitiers donna cette part pour la somme de 1080 livres à Jean de Vendôme, seigneur de Feuillette, son neveu, en faveur de son mariage avec Marie, fille de Robert du Guesclin, oncle du connétable. En 1402, Marie d'Orange, mariée en secondes noces avec Thomas Le Moyne, et Jean de Vendôme issu de son premier mariage, possédaient le Lude, qu'on trouve compris à titre de vassalité seulement dans un aveu de 1453, comme une dépendance de la baronie de La Flèche. Pierre de Vendôme maria sa fille, avant 1440, à François de Montberon, et engagea sa terre du Lude à Gilles Daillon, lequel, par contrat du 28 juin 1443, épousa Renée, dame de Fontaine, fille de René, seigneur de Fontaine et de Jeanne de Vendôme, dame du Lude, qui, en seconde noces, avait épousé François de Montberon, seigneur de Mortagne. Après la mort de sa femme, en 1457, Gilles acquit de Guy de Carne, l'un des héritiers de la terre du Lude, les droits de celui-ci dans cette propriété pour la somme de 2,400 livres.

Après Gilles, vinrent Jean et Jacques de Daillon. Celui-ci mourut glorieusement à la bataille de Ravenne en 1412. La famille de Daillon posséda la terre du Lude jusqu'en 1685, époque à laquelle Henri de Daillon, grand-maître de l'artillerie de France et en faveur duquel Louis XIV avait constitué cette terre en duché-pairie, mourut en la léguant aux enfants de sa sœur le duc de Roquelaure et à N. de Roquelaure, mariée au duc de Foix-Candale.

Françoise de Roquelaure apporta la terre du Lude à Louis de Rohan-Chabot, prince de Léon. Leur fils la vendit par contrat de décembre 1751 à J.-J. Duvelour, qui la transmit à Françoise-Jeanne Buttée, sa nièce, épouse d'Etienne Baude, marquis de la Vieuville.

M[me] la marquise de la Vieuville n'émigra pas au moment de la Révolution. Elle vivait tranquille dans son château en 1793, quand elle reçut un soir la visite de M. L........x, notaire, et en même temps maire du Lude. Ce magistrat la prévint qu'il venait de recevoir cachetée une dépêche de Robespierre, qui lui ordonnait de faire transférer la châtelaine à Paris. C'était la mort certaine. M. L........x l'obligea à faire atteler immédiatement et de partir pour la Bretagne où elle serait plus en sûreté.

Le lendemain, à 4 heures du matin, M. L........x rassembla les membres du conseil de la commune, ouvrit devant eux la dépêche qu'il avait recachetée la veille, et quelques minutes après la garde nationale entourait le château, d'où la marquise était partie.

« Monseigneur du Lude, dit Commines, était fort agréable au roi en toutes choses; il « aimoit son profit particulier, et ne craignait jamais à abuser ny à tromper personne; « aussi légèrement croyait et étoit trompé bien souvent. Il avoit été nourry avec le roy en « sa jeunesse. Il lui scavoit fort bien complaire, et étoit un homme très-plaisant. »

(Commines, liv. V, ch. XIII.)

Armes de Daillon : *Lions pour cimier et supports — d'azur à la croix engrelée d'argent. Couronne comtale.*

Berry, frère du roi, ne voyait pas sans jalousie l'influence dont jouissait René.

Cette espèce de fuite, ces délations continuelles, ce mauvais vouloir courtisanesque, qui mine insensiblement les positions les mieux établies, impressionnèrent tellement l'esprit soupçonneux de Louis XI, qu'il donna enfin l'ordre de l'arrêter.

Le duc d'Alençon était donc à La Flèche avec sa sœur naturelle, dame de Saint-Quentin, qui le trahissait et était vendue au duc de Berry. Quelques temps après son arrivée, Simon Lépine, aubergiste de cette ville, vint prévenir son seigneur que Jean Daillon épiait toutes ses démarches pour l'arrêter. D'après cet avis, le duc faisait déjà ses dispositions pour passer en Bretagne, quand du Lude, instruit à temps par ses espions, l'arrêta à la Roche-Talbot, le 10 juillet 1480 et de là le conduisit à Chinon, où l'on devait instruire son procès. En 1481, le roi fit bien une déclaration pour relever du Lude de l'odieux de cet acte et du reproche d'avoir arrêté René de son chef et sans aucune mission directe à ce sujet. Toujours est-il que non-seulement il l'arrêta lui-même, mais encore qu'il fit partie de la commission formée à Paris pour juger ce jeune prince, commission où l'on comptait, en outre, le chancelier Doriole, Jean des Poteaux, président au Parlement de Bourgogne, et Falaiseau, bailli de Touraine.

Le duc d'Alençon fut enfermé pendant trois mois dans une cage de fer, ne recevant à manger qu'au travers des barreaux. On l'accusa d'avoir voulu se retirer en Bretagne; il ne pouvait en disconvenir, mais il répondit à cela qu'il n'y avait pas pour lui d'autre moyen d'échapper aux embûches perfides de ses ennemis, qui, bien à tort, avaient allumé contre lui la colère du roi.

On arrêta aussi Jean, bâtard d'Alençon, Jeanne, sœur naturelle du duc, dame de Saint-Quentin, et d'autres officiers à son service. Jeanne fit contre son frère la déposition la plus fausse et la plus compromettante, mais par de simples paroles et sans pouvoir fournir aucune preuve. Ce duc remarquant enfin que sous la pression de la volonté du roi, ses juges ne cherchaient qu'à le condamner, réclama les droits de sa naissance et fut remis entre les mains du Parlement après une longue suite de persécutions. Le procès fut donc instruit avec l'ordre habituel et toutes les formalités exigées par la loi française. Le Parlement exposa au roi la demande expresse du prince que la Cour fut assistée par les pairs. Louis XI répondit que René, par suite des lettres d'abolition, était déchu de tous les droits à la pairie.

Enfin le jugement ne fut rendu que l'année suivante, le 22 mars 1482. Par le fait, il reconnaissait le duc innocent; par la forme il en faisait un coupable, mais digne de pardon.

Singulière et basse transaction avec la conscience! Le plus haut tribunal

qui fut au monde voulait laisser au roi un moyen de s'emparer au profit de la couronne de tous les biens de la maison d'Alençon-Valois. On aperçoit clairement le désir de Louis XI d'arriver à ce but d'une manière légale, en persécutant René au point de lui faire prêter serment de ne se marier qu'au bon plaisir de son souverain; de sorte que cette grande maison se trouvant éteinte à la mort de René, toutes ses possessions tombaient entre les mains du roi. Ce désir était donc un danger de plus.... Mais Louis XI allait bientôt rendre ses comptes devant un autre Tribunal.... il mourut le 30 août 1483, et le duc d'Alençon, qui avait été réintégré dans tous ses droits en se soumettant aux conditions qui lui avaient été imposées, allait voir des jours plus heureux. La Providence lui réservait pour épouse l'une de ces femmes dont le souvenir ne s'éteint jamais au sein des populations, qui ont eu le bonheur de les posséder au milieu d'elles.

René d'Anjou, appelé dans l'histoire le bon roi René, était le deuxième fils de Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence et roi titulaire de Naples. Il fut élevé par le cardinal de Bar, son oncle maternel, qui lui laissa son duché par testament et lui fit épouser Isabelle, fille unique de Charles Ier, duc Lorraine.

A la mort de son beau-père (1431), René hérita du duché de Lorraine; mais la possession lui en fut disputée par Antoine de Vaudemont, frère du dernier duc, qui le vainquit, le retint prisonnier pendant cinq ans, et ne lui rendit la liberté qu'à la condition que René donnerait sa fille Yolande en mariage à son fils Ferry de Vaudemont.

Yolande d'Anjou et Ferry de Vaudemont eurent deux enfants, savoir: *René*, qui réunit aux droits de la maison de Lorraine presque tous les titres de celle d'Anjou et devint ainsi roi de Sicile, de Jérusalem et d'Arragon, duc de Lorraine, de Bar et d'Anjou, comte de Provence, de Vaudemont, etc., et *Marguerite de Lorraine.*

Cette princesse fut élevée à la cour du roi René en Provence et fut entourée de la part de son grand-père de l'affection la plus vraie et la plus dévouée.

Après la mort de ce prince (1480), Marguerite fut ramenée à Nancy. Elle fut très-bien accueillie par son frère. Ce prince, après bien des traverses, profitant de la terrible défaite de Charles le Téméraire, qui l'avait entièrement dépouillé, était rentré en possession, avec l'aide des Suisses et des subsides de Louis XI, de la Lorraine et de sa capitale sous les murs de laquelle l'impétueux duc avait été vaincu et tué.

René, plutôt homme de guerre qu'homme de Cour, se laissa bientôt gagner par l'éminente vertu de Marguerite, à l'influence de laquelle on ne pouvait échapper.

Après la mort de Louis XI, le duc de Lorraine se rendit à la Cour de Charles VIII pour revendiquer le duché de Bar, dont le roi défunt, peu

scrupuleux d'habitude, s'était emparé, afin de se payer lui-même du secours qu'il avait octroyé pour se défaire de son plus constant ennemi.

Ce fut des rapports du duc de Lorraine avec son cousin (1) le duc d'Alençon que naquit l'idée du mariage de celui-ci avec Marguerite.

Un des premiers actes de Charles VIII, à son avénement au trône, avait été de réintégrer René dans tous ses biens, honneurs et dignités sans aucune restriction. En conséquence, il assista comme prince du sang aux Etats généraux de Tours (14 janvier 1484), représenta le duc de Normandie au sacre de Charles VII, qui se fit à Reims le 39 mai suivant, et accompagna le roi à son entrée solennelle dans la capitale.

René, avant de succéder à son père, résidait ordinairement à La Flèche où à Mortagne, quand il n'était pas retenu à la Cour de France. « La mort « de sa mère, en l'abandonnant à ses propres impulsions, dit l'abbé Lau- « rent, avait amené dans sa conduite un fâcheux changement. Il s'occupait « peu du bonheur de ses vassaux et des vrais intérêts de sa famille. Irrité « des vexations qu'il venait d'éprouver de la part du roi, contrarié surtout « des obstacles qui avaient été mis à ses projets de mariage, il avait cher- « ché des distractions coupables dans les excès d'une vie déréglée; et de « tels désordres provoquant la licence de ceux qui l'entouraient, le château « de René était devenu pour toute la contrée un objet d'effroi et de répul- « sion. »

C'est dire assez que son mariage avec Marguerite de Lorraine combla de joie tous ses vassaux en leur faisant espérer que la maison d'Alençon allait recouvrer toute sa splendeur.

Pendant la longue négociation qui devait avoir pour résultat final son union avec Marguerite, René voulut chercher à réparer son passé et se rendre moralement digne de cette heureuse alliance, en instituant plusieurs maisons religieuses dans ses domaines.

En 1484, il fondait à La Flèche, théâtre de ses désordres, un monastère du Tiers-Ordre de Saint-François. Quatre ans après, il fit bâtir dans la même ville un couvent de cordeliers, qui furent remplacés en 1604, comme nous aurons à le dire, par des Récollets : le souvenir de la pieuse duchesse d'Alençon s'était néanmoins toujours conservé dans le monastère. *(Extrait d'un registre du couvent.)*

Le 24 octobre 1487, il fonda une messe de la Conception pour être chantée tous les jours dans l'église de Notre-Dame d'Alençon par les quinze chapelains de la Présentation, confrérie fondée au XIVme siècle.

C'est ainsi que René d'Alençon se préparait à devenir l'époux de Marguerite de Lorraine.

(1) René de Lorraine descendait par sa mère, ainsi que le duc d'Alençon, de Charles, comte de Valois, fils Philippe le Hardi.

Ce mariage fut conclu au mois de mai 1488 avec la plus grande magnificence et en présence du roi. Le duc avait de 48 à 49 ans et la duchesse 25.

La jeunesse de René s'était écoulée au milieu des plus funestes discussions; tant de révoltes et de procès avaient grévé de dettes énormes la fortune des ducs d'Alençon. Mais il fut maintenu au début et jusqu'en 1473 par les conseils de sa sainte mère Marie d'Armagnac.

Douce et pieuse, cette princesse avait eu beaucoup à souffrir avec un prince emporté et dissolu. Du reste, elle n'épargna ni efforts ni sacrifices pour soutenir en toute occasion les droits de son mari et conserver l'héritage de ses enfants.

Sous cette sage tutelle et élevé par une mère prudente, René d'Alençon, doué d'ailleurs d'un caractère loyal et généreux, se montra sincèrement dévoué aux intérêts de la France et ne partagea qu'à regret et dans une très-minime proportion les révoltes de son père. Nous avons dit qu'en 1467, à l'âge de 27 ans, il n'hésita pas à ouvrir aux troupes royales les portes de la ville d'Alençon, qu'il avait été chargé de défendre pour le duc de Bretagne.

Ce fut donc de 1473 à 1484, que seul, persécuté par Louis XI, empêché par suite de la politique de ce roi de jouir des douceurs du mariage, très-mal entouré, il dévia de la droite ligne et se livra à la débauche.

Marguerite de Lorraine seconda son mari dans le gouvernement du duché. Deux points fixèrent surtout son attention, *l'administration de la justice et l'état du clergé.*

Toutes les institutions diverses concernant la justice avaient été profondément altérées pendant l'occupation des Anglais. Marguerite obtint de son époux que le personnel des tribunaux fut soumis à une sérieuse enquête et réformé par une sage et prudente épuration.

Elle se déclara la protectrice des faibles et des pauvres et ne cessa d'intervenir auprès du duc et des juges toutes les fois qu'elle vit l'innocence ou le droit attaqués.

Le duc et la duchesse ne se préoccupèrent pas moins de rétablir l'harmonie et la régularité dans le clergé du diocèse, troublé par des dissenssions funestes et auxquelles avait singulièrement contribué la gestion de Jean Daillon pendant le temps qu'il gouverna pour le roi le duché d'Alençon.

Après avoir passé près d'une année dans leurs domaines, le duc et la duchesse d'Alençon retournèrent à Paris, où Marguerite accoucha d'un fils le 2 septembre 1489. Il fut tenu sur les fonts du baptême par le roi Charles VIII et par Jeanne de Bourbon-Vendôme, veuve de Jean II, duc de Bourbon et connétable de France.

Pendant ce séjour, Marguerite entra en communication avec saint François de Paule, entre les bras duquel Louis XI avait voulu mourir. Son fils fut atteint en 1490 d'une maladie très-grave qui faillit l'emporter.

Accablés de douleur, le duc et la duchesse firent vœu, si la santé était rendue à leur enfant, de fonder six messes, qui, en effet, furent dites jusqu'à la Révolution de 1789.

Marguerite donna encore deux filles à son époux : Françoise et Anne d'Alençon.

Quelques mois après la naissance de celle-ci, le duc René tomba dangereusement malade et toute espérance de guérison fut bientôt perdue.

Gilles de Laval, évêque de Seez, et le cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, furent appelés auprès du prince pour lui donner les secours de la religion.

René, duc d'Alençon, expira à l'âge de 52 ans, le 1er novembre 1492, dans une maison de plaisance que ses ancêtres avaient fait bâtir dans le parc du château. Ses funérailles furent célébrées huit jours après par les deux évêques qui l'avaient assisté. Le corps fut déposé dans un caveau situé au milieu de l'église de Notre-Dame d'Alençon, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le maître-autel.

Ce caveau, large de 2 mètres 33 centimètres et haut de 2 mètres, recouvert d'une voute en berceau légèrement aiguisée au sommet, renferma plus tard le corps de Charles IV, fils de René, et celui du jeune prince de Viane, fils du second mariage de Marguerite, sœur de François 1er et veuve de Charles IV, avec Henri de Navarre. Cet enfant n'avait que cinq mois.

Marguerite de Lorraine fit élever à son époux un magnifique mausolée. Elle avait alors l'intention de se faire inhumer auprès de son mari ; car on lisait à l'entour cette inscription en caractères gothiques : *Ci gist très haut et très puissant prince monseigneur René duc d'Alençon per de France, comte du Perche et vicomte de Beaumont, qui décéda l'an de grâce mil quatre-cent quatre vingt douze le premier jour de novembre. Priez Dieu pour son âme.* Venait ensuite un intervalle blanc, puis ces mots : *Madame Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, sa compagne.* Mais Dieu en ordonna autrement.

CHAPITRE CINQUIÈME

CHARLES IV, DUC D'ALENÇON, VINGTIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1492 à 1525.)

TUTELLE DE MARGUERITE DE LORRAINE.

Demeurée veuve avant l'âge de trente ans, chargée de trois enfants, dont l'aîné n'avait pas encore trois ans et demi, Marguerite de Lorraine ne se laissa pas abattre par le coup terrible qui venait de la frapper.

Elle se dévoua de suite corps et âme à l'éducation de sa jeune famille et à l'administration du duché; mais, dès ce moment, paraît-il, elle prit la résolution de se consacrer à Dieu aussitôt que sa mission serait terminée : « Beauté, grandeur, richesses, elle ensevelit la mémoire de tous ces avan- « tages dans le tombeau de son mari. *(Vie de Marguerite de Lorraine, 1652,* « p. 29.) »

Mais il lui fallut bientôt toute la fermeté d'une mère profondément chrétienne pour combattre les attaques qui s'adressent souvent à une femme que l'on croit sans force et sans défense, parce qu'elle ne peut plus s'appuyer sur le bras d'un mari.

Plusieurs seigneurs de la Cour aspiraient à être chargés de la direction du duché d'Alençon avec la pensée, peut-être, de gagner le cœur de la belle et illustre veuve.

On insinua au roi, avec une apparence de raison, que Marguerite ne pouvait pas être chargée de la tutelle et de l'éducation d'un enfant, premier prince du sang, devant nécessairement devenir un homme de guerre et tenir une grande place dans le royaume.

Charles VIII avait donc résolu de lui enlever ce droit qu'elle défendit, non-seulement avec toute la puissance que lui donnait son titre de mère, mais encore par l'influence qu'elle avait acquise en raison de son éminente vertu et des actes qu'elle avait accomplis pendant la courte durée de son union avec René d'Alençon. Elle finit donc par l'emporter et la tutelle de ses

enfants ainsi que le gouvernement de tous les biens et seigneuries lui furent confiés par lettres patentes de Charles VIII du 5 novembre 1492, vérifiées au Parlement le 30 avril 1496. L'assentiment de son successeur Louis XII fut donné par lettres confirmatives du 8 mai 1498, vérifiées le 21 juillet suivant (1).

L'éducation de Charles d'Alençon était l'objet principal de toutes les préoccupations de Marguerite. Elle recommandait à tous ceux qui étaient chargés de l'instruire d'unir toujours la fermeté à la bienveillance. Le jeune prince se montrait, du reste, aussi respectueux que docile.

Elle était occupée de ces soins, quand, en 1498, Charles VIII vint à mourir. Elle s'empressa de se rendre à la Cour de Louis XII, son cousin et successeur du feu roi, et elle y fut accueillie avec plus d'égards et de bienveillance que jamais.

Quoique Charles d'Alençon n'eut encore que neuf ans, Louis XII voulut qu'il assistât à son sacre au mois de mai 1498 et y représentât le duc de Bourgogne et son cousin le duc de Guyenne. Ce jeune prince fit aussi partie du cortège royal, lorsque le roi fit son entrée solennelle dans Paris.

Nous ne suivrons pas Marguerite de Lorraine dans tous les actes de son administration, dont la seigneurie de La Flèche bénéficia comme toutes les autres. Nous dirons seulement qu'elle acheva dans notre ville le couvent dont René avait jeté les fondations. Elle cherchait à renouveler dans tous les lieux soumis à sa domination, les souvenirs et les traditions religieuses. (2)

Le duc d'Alençon fut un des ôtages qui se rendirent à Valenciennes, lorsqu'au mois d'avril 1503, Philippe, archiduc d'Autriche, y conclut au nom de Ferdinand, son beau-père, un traité frauduleux, dont le jeune Charles de Luxembourg, leur commun héritier, devait recueillir tout le fruit. Ce traité était fondé sur le mariage déjà arrêté du prince de Luxembourg avec Claude de France, fille unique de Louis XII. Comme on était alors en guerre, Philippe exigea du roi un sauf-conduit et des ôtages. Il agissait par ordre de Ferdinand et pour détruire tout ce que cette précaution renfermait d'injurieux, il renvoya les ôtages avant de paraître lui-même à la Cour.

Charles d'Alençon fut fait lieutenant général et gouverneur de la Bretagne le 16 janvier 1506, quoiqu'il n'eut que 17 ans, et parut la même année à Tours aux fiançailles du comte d'Angoulême, depuis François Ier, avec Claude de France. Marguerite tint à ce qu'il y parût avec une suite digne de son rang.

(1) Chopin, *du Domaine*, t. III, p. 9. — *Histoire de Marguerite de Lorraine*, abbé Laurent.

(2) Consulter l'histoire de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, bisaïeule d'Henri IV, fondatrice et religieuse au monastère de Sainte-Claire d'Argentan, par M. l'abbé Laurent, chanoine honoraire de Bayeux. — Vivès, libraire, rue Cassette, 23.

Louis XII se préparait en 1507 à se rendre en Italie pour soumettre la ville de Gênes révoltée contre la France. Le jeune duc allait donc faire ses premières armes sous les yeux du souverain. Combien les prières de la duchesse furent ardentes pour son fils et pour le succès de l'expédition! Le roi et la reine en réclamèrent le secours, tant on admirait sa fervente piété. « Les soldats eux-mêmes, dit le P. Magistri, s'adressaient indiffé- « remment avec la même confiance à la pieuse duchesse ou à saint François « de Paule. »

Marguerite recommanda spécialement son fils à deux prélats qui, avec beaucoup d'autres ecclésiastiques, devaient suivre le roi dans cette expédition ; c'étaient les cardinaux Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, et René de Prie, évêque de Bayeux.

L'expédition ne fut pas longue. Après deux batailles gagnées, Gênes fut bientôt investie et réduite aux abois. Trente sénateurs, la tête rasée, couverts de longs habits de deuil, vinrent se jeter aux pieds du roi à son entrée dans les faubourgs. Louis XII avait résolu de pardonner et avait pris ce jour là pour insigne sur sa cotte d'armes un roi des abeilles entouré de son essaim avec cette légende : « *Non utilior aculeo rex cui paremus.* »

Le séjour du roi en Italie fut le signal de fêtes brillantes où nous voyons paraître avec autant de succès que dans les combats Charles, duc d'Alençon, Charles, duc de Bourbon et autres princes Français.

Pendant le cours de cette même année, Marguerite fit un voyage à Château-Gontier, qui, situé en Anjou, dépendait comme La Flèche du domaine de la maison d'Alençon. L'hôpital de cette ville était très-mal administré et les pauvres y recevaient d'autant moins de soulagement que les religieuses qui le desservaient avaient été dispersées par les guerres du siècle précédent. Marguerite proposa aux bourgeois de la ville d'y appeler des sœurs de Sainte-Elisabeth. Ils y consentirent avec empressement et donnèrent les fonds nécessaires. De son côté, la duchesse fit bâtir près de l'Hôtel-Dieu un monastère et une église où elle établit six religieuses qu'elle avait tirées de la maison de Mortagne.

Le jeune duc Charles revint bientôt auprès de sa mère, mais la quitta de nouveau pour accompagner le roi dans son voyage de Normandie. Il était présent à l'échiquier général de la province tenu par Louis XII le 24 octobre 1508 (1).

La ligue de Cambrai conclue contre les Vénitiens entre le pape Jules II,

(1) En Normandie, c'était le tribunal où l'on jugeait les affaires en dernier ressort. Ce nom vient, dit l'abbé Le Bœuf, de ce que sur la table carrée qui était dans la salle de ce tribunal on se servait, pour calculer, de jetons de deux couleurs, dont les uns marquaient les livres et les autres les sous.

En Angleterre, la Cour de l'Échiquier est la juridiction où l'on règle toutes les affaires de finances.

l'Empereur Maximilien et les rois de France et d'Espagne, allait recevoir son effet.

Louis XII entra bientôt en campagne; et Charles d'Alençon passa une seconde fois en Italie et prit part à la mémorable bataille d'Agnadel, le 14 mai 1509. Il s'empressa d'annoncer cette victoire à sa mère, qui en rendit de suite à Dieu de solennelles actions de grâces. Par l'ordre de la duchesse un *Te Deum* fut chanté dans toutes les églises du diocèse : On croit que ce fut en cette journée que le duc d'Alençon reçut l'accolade et fut reçu chevalier. Quelques temps après, il fut décoré de l'Ordre de Saint-Michel. (1)

Marguerite de Lorraine ne tarda pas à se rendre de nouveau à Paris avec ses deux filles pour se trouver à la Cour au moment du retour du roi, qui lui parla de la conduite de son fils en Italie dans des termes qui pouvaient lui faire concevoir les plus flatteuses espérances.

Mais au milieu de cette cour si brillante, si animée, depuis le retour glorieux de tous les compagnons du roi, cette sainte princesse, qui avait renoncé désormais à toutes les parures habituelles de son sexe, était habillée convenablement sans pierreries et sans autre ornement qu'un grand crêpe noir qui lui couvrait le visage. Elle était l'exemple de cette Cour, et la reine Anne lui témoignait à toute heure autant de confiance que d'égards.

Marguerite se trouvait encore à Paris, quand elle apprit la mort de son frère René de Lorraine, qui avait expiré le 10 décembre 1508, après avoir cédé au roi de France tous ses droits sur le royaume de Naples.

« Une circonstance, dit l'abbé Laurent, avait dû contribuer à resserrer « les liens qui attachaient Marguerite à son frère. René avait épousé en « secondes noces Philippe de Gueldres, princesse d'une piété rare, qui, « après avoir élevé tous ses enfants, se retira en 1519 au monastère des « Clarisses de Pont-à-Mousson où elle fit profession.... »

La mort de René de Lorraine n'interrompit pas les relations intimes des deux belles-sœurs, qui devaient mourir toutes les deux sous le même habit.

En 1500, Charles, duc d'Alençon, avait été fiancé avec la princesse Suzanne, unique héritière de la maison de Bourbon, des duchés d'Auvergne et des comtés de Clermont et de Forez, au château de Moulins, en présence du roi, qui voulut que le duché de Bourbonnais restât à cette jeune princesse. Ce projet d'union n'eut pas de résultat, et pendant la guerre d'Italie, Marguerite prépara les voies pour marier son fils avec Marguerite de Valois, fille de Louise de Savoie, petite-fille du comte d'Angoulême, troisième fils du duc d'Orléans, assassiné par Jean sans Peur.

Le comte de Valois donna son consentement à ce projet de mariage que

(1) L'ordre de Saint-Michel avait été institué par Louis XI. Au XIXme siècle il ne se donnait qu'aux savants ou aux artistes. Le ruban était noir et se portait en sautoir.

Louis XII s'empressa d'approuver à son retour d'Italie. Le jeune duc fut alors déclaré majeur et obtint main-levée de la garde-noble et de l'administration de ses biens par arrêt du 9 octobre 1509.

Le lendemain, il fit hommage au roi de ses domaines, qui comprenaient alors : *Le duché d'Alençon,* composé des vicomtés *d'Alençon, Domfront, Argentan, Exmes, Verneuil, Montreuil, Bernay, Alençon en Cotentin, Saint-Sylvain* et *le Thuit; le comté du Perche* avec le ressort de *Nogent-le-Rotrou;* la baronnie de *Châteauroux-en-Thimerais* et les terres *françaises;* la seigneurie de *Cani-Caniel;* le tout relevant du domaine de la couronne; — les baronies de *Château-Gontier, Pouancé* et *La Flèche* dépendant de la vicomté de *Beaumont* et mouvant du roi à cause de son duché d'Anjou; les terres et les seigneuries de *Beaumont-le-Vicomte, Fresnay* et *Sainte-Suzanne*, tenus du roi à cause du comté du Maine; la baronie de *Sonnois,* de *Saint-Remi-du-Plain* et du *Perray,* tenu du château du Mans, et la terre et seigneurie de *Gallardon* et de *Morly,* dépendant du château de Chartres. (1)

Le mariage se fit à Blois. (2) Le roi et la reine firent les noces *en aussi grand triomphe et hault estat* que si Marguerite de Valois eut été leur propre fille. Les jeunes époux furent unis par Monseigneur l'archevêque de Sens; le roi conduisit et ramena la mariée. Le dîner eut lieu dans la grande salle du château, laquelle, dit Saint-Gelais, est une des plus vastes connues. Outre la table royale où se tenaient les princes et les princesses ainsi que les ambassadeurs étrangers, la salle était remplie d'autres tables pour les seigneurs, gentilshommes, dames et demoiselles. Le roi n'assista pas au dîner et mangea seul dans son appartement suivant l'étiquette en usage; la table était présidée par la reine. Il n'y avait de couverts que d'un seul côté. A droite de la reine, à une certaine distance, était la nouvelle mariée; après elle, on avait placé l'archevêque de Sens, l'ambassadeur du pape et ceux d'Autriche et d'Aragon. A gauche et aussi à quelque distance de la reine, se tenait la vieille dame de Bourbon; puis venaient la duchesse d'Alençon, la jeune duchesse de Bourbon, madame d'Angoulême et les autres princesses du sang. La reine, la mariée et la douairière de Bourbon étaient servies en vaisselle d'or ainsi que les ambassadeurs; les autres convives avaient de la vaisselle d'argent. Pendant le repas, la reine remit

(1) Bry, page 264. — Od. Desnos, tome II, page 231. — Abbé Laurent, page 102. —

(2) *Journal de Louise de Savoie.* — Ma fille Marguerite fut née l'an 1492, l'onzième jour d'avril, à 2 heures du matin, c'est-à-dire le dixième jour, à 4 heures dix minutes, en comptant à la manière des astronomes.

Les fiançailles de M. D'Alenson et de ma fille Marguerite furent faites es-mains du cardinal de Nantes à Blois, le jour de Saint-Denys, le 9 octobre, à 6 heures quinze minutes après midy 1509.

La jeune princesse avait donc 17 ans au moment de son mariage.

aux hérauts et aux trompettes un grand vase d'argent doré, rempli de monnaie pour être jetée au peuple en criant *largesse*.

La dot de Marguerite de Valois fut fixée à 60,000 livres payables en trois termes.

Cette charmante princesse, aussi célèbre par son esprit que par sa rare beauté, subit de suite l'heureuse influence de sa belle-mère et s'unit à toutes ses bonnes œuvres. Il était impossible de vivre auprès de la pieuse duchesse sans se sentir entraîné dans les mêmes voies, dont dévia, dit-on, dans une certaine mesure, mais seulemement après la mort de son premier époux, celle qu'on surnomma grâcieusement la *Marguerite* des *Marguerites*.

La même année, le roi pourvut à l'établissement des deux princesses d'Alençon.

Françoise épousa, le 6 avril 1509, François d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, mort le 12 février 1512, et en secondes noces, le 18 mai 1513, Charles de Bourbon, comte et depuis premier duc de Vendôme, pair de France, gouverneur de Paris et de l'Isle de France et qui devint par la mort du connétable de Bourbon son cousin (à l'assaut de Rome, le 6 mai 1527) le chef de sa maison; il mourut le 25 mars 1537. De ce mariage, Antoine de Bourbon, époux de Jeanne d'Albret, roi de Navarre et père d'Henri IV. Anne d'Alençon fut mariée le 31 août 1508 à Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, duquel les ducs de Mantoue tirent leur origine. En effet, Marguerite de Montferrat, une des filles issues de ce mariage, fut unie à Frédéric, duc de Mantoue, et les deux maisons n'en firent désormais qu'une. L'autre fille épousa le marquis de Saluces.

A la mort de son frère Charles IV, Anne d'Alençon hérita des seigneuries de la Guerche et de Pouancé. Le P. de Coste dit qu'elle mourut en 1525, mais, d'après l'abbé Laurent, il paraît certain qu'elle vivait encore en 1541, époque à laquelle elle vendit ses terres de Normandie au comte de Brissac.

Quelques mois après son mariage, le duc Charles fut rappelé à l'armée et les deux princesses restèrent à la Cour d'Alençon occupées aux plus saintes pratiques de la religion et de la charité.

Anne de Bretagne, reine de France, mourut à Blois en 1514. Marguerite de Lorraine se rendit à la Cour avec la jeune duchesse pour porter au roi leurs compliments de condoléance. Puis revenant en Normandie, elle remit définitivement au duc Charles l'administration de toutes ses affaires et se retira au château d'Essay, qui faisait partie de son douaire. Ce ne fut pas sans le plus vif chagrin que Charles vit sa mère s'éloigner d'Alençon : il ne voulut pas qu'elle se dépouillât de son autorité et la supplia de vouloir bien en user toutes les fois qu'elle le trouverait bon.

De 1516 à 1521, nous la voyons se préparer à sa séparation définitive

avec le monde. Elle rencontra bien des obstacles et bien des contradictions, mais enfin elle prit à Argentan l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François dans lequel elle mourut au couvent de Sainte-Claire, qu'elle avait fondé à Argentan, après y avoir donné l'exemple des plus éminentes vertus religieuses.

Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Alençon, mourut de la mort des justes dans une cellule de son monastère d'Argentan, à l'âge de 58 ans moins quelques mois, après un an et vingt-deux jours de profession.

Charles d'Alençon ne put se trouver ni á ses derniers moments ni à ses funérailles; il était alors en Champagne à la tête des troupes françaises en même temps que son beau-frère Bourbon-Vendôme, qui commandait l'armée de Picardie. Tous les deux étaient chargés de repousser l'invasion menaçante de Charles-Quint. La duchesse fut enterrée dans l'église de Sainte-Claire. Ses restes furent exhumés en 1793 et jetés dans la fosse commune. Son cœur, soustrait à la profanation révolutionnaire, fut scellé dans le mur latéral de la chapelle qu'on rencontre la première à gauche du grand-portail de l'église de Saint-Germain d'Argentan.

Charles d'Alençon avait obtenu d'éclatantes faveurs de Louis XII. François Ier, son successeur, dont il était le propre beau-frère, suivit les mêmes voies à son égard. Une ordonnance le déclara premier prince du sang, et lui donna droit, comme « *étant et tenant la seconde personne de France, d'établir un maître de chaque métier dans toutes les villes du royaume.* » Dans ses rapports avec le roi, il l'appelait seulement *Monseigneur,* inscrivait en tête à tête de ses actes — *par la grâce de Dieu etc.* — et signait simplement *Charles.* (1)

« Lorsque le roi, disent les frères Sainte-Marthe, alla devant la ville de « Valenciennes, il lui bailla son avant-garde à conduire, même lui porta « une telle affection qu'il fit tomber en ses mains les principales fonctions « de la charge et dignité de connétable, quand les occasions s'en présen- « tèrent; de sorte qu'on disait communément que Charles de Bourbon était « connétable *en titre sans effet*, et Charles d'Alençon l'était *par effet* et sans « titre. »

Quel était donc ce connétable que François Ier reléguait au second rang en faveur d'un prince dont on a dit « qu'il était *sans figure, sans esprit, sans aucun mérite* et *pour lequel Marguerite de Valois sa femme avait fort peu d'inclination.* » En tous cas, quel qu'il fût, Charles d'Alençon a dû être singulièrement effacé par cette figure si originale et qui a laissé une trace bien marquée dans le XVIme siècle.

Ce connétable, c'était Charles, duc de Bourbonnais, d'Auvergne et de

(1) L'abbé Fret, tome II, page 595. — Abbé Laurent, page 112.

Châtelleraut, comte de Montpensier, de Mercœur, de la Marche, de Clermont en Beauvoisis, de Forêt, de Beaujolais et prince de Dombes, grand chambrier et connétable de France, gouverneur de la province de Languedoc, et qui avait conservé dans une partie de ses domaines les prérogatives souveraines des grands vassaux de la couronne; chef de la maison de Bourbon si rapprochée du trône et qui devait bientôt y atteindre par droit d'hérédité à l'extinction des Valois, il convoquait les Etats, levait les subsides sur ses sujets, possédait des places fortes, où il entretenait à ses frais des garnisons. C'était encore dans toute sa plénitude, le seigneur féodal, dont la puissance avait résisté au marteau si pesant de Louis XI ou plutôt avait été ménagé par ce prince par un calcul de cette politique qu'il est difficile de suivre dans tous ses détours. Par la magnificence, il remplaçait les ducs de Bourgogne, dont la Cour était si royalement fastueuse : c'était l'école où se rendait la plus brillante jeunesse du royaume; les gentilshommes les plus titrés y plaçaient leurs enfants et briguaient pour eux-mêmes les offices de la maison du fier connétable. Il les dominait tous par sa capacité, son audace et ses qualités guerrières, si bien constatées, surtout à la bataille de Ravenne, qu'à la mort de Gaston de Foix l'armée, d'un seul cri, l'avait réclamé pour chef.

Mais Louis XII, tout en reconnaisssant l'éminent mérite de Bourbon, mérite que paraissaient rehausser encore des dehors de modestie et d'indifférence, avait cependant deviné et distingué tout ce que ce caractère hors ligne renfermait d'ambition, d'ardeur et d'inquiétude, et s'était refusé à élever plus haut cet homme, auquel Bayard mourant sur le champ de bataille, devait pour la première fois faire baisser la tête. François Ier n'avait pas hésité à l'élever au comble des honneurs. Ce prince chevaleresque s'était laissé séduire par ce courage que rien n'arrêtait, et paraissait faire revivre cette chevalerie qui allait finir avec la magnanime génération des Bayard, Louis d'Ars, La Trémouille, La Palisse et autres. Mais le roi ne veilla pas assez à ne donner à ce prince aucun sujet de mécontentement.

En paraissant favoriser le duc d'Alençon au détriment du connétable d'une manière si éclatante, François Ier ne pensait-il alors qu'à sa sœur; voulait-il relever son mari, qui se serait, au second rang, trouvé bien vite éclipsé par cette pléiade de guerriers avides d'exploits et du champ de bataille? Mais pour se maintenir au premier, il fallait cependant que Charles d'Alençon eut des qualités assez solides, sinon brillantes; car l'homme inférieur à la position qu'il occupe, tombe toujours, quelle que soit la puissance de celui qui l'y a placé.

D'un autre côté, on peut juger avec quelle impatience le connétable se voyait mis sous les ordres d'un prince qui lui était évidemment inférieur.

Ce n'était cependant qu'une marque passagère de distinction ; Charles de Bourbon la considéra comme un sanglant outrage.

En mourant, Suzanne de Bourbon, qui, un moment fiancée à Charles d'Alençon, avait épousé ensuite le connétable, fit un testament en faveur de son mari. Louise de Savoie, mère du roi et duchesse d'Angoulême, voulut faire casser ces dispositions. Etait-ce motif d'intérêt ou de cœur? La duchesse, conservant à 47 ans les charmes qui l'avaient fait considérer comme une des plus belles femmes de l'Europe, voulait-elle amener ce prince si brillant à confondre dans un mariage les intérêts débattus?

Le connétable s'y refusa et en termes offensants. De là à la trahison, il y avait cependant encore loin. Cependant toutes ces circonstances, minimes en apparence, décidèrent de l'honneur de ce Bourbon et le conduisirent à périr à l'assaut de la Ville éternelle, après avoir concouru à la perte de la bataille de Pavie.

Nous avons voulu faire ressortir la remarquable figure du connétable de Bourbon, et nous ne pensons pas être sorti de notre sujet. Car nous relevons notre prince en démontrant qu'il a pu soutenir et remplir un rôle dans l'armée française en rivalité avec un aussi redoutable guerrier. Sa Cour d'Alençon, dirigée par sa sainte mère, devait avoir des apparences austères auxquelles s'était soumise elle-même la charmante et jeune duchesse : telle n'était pas celle de François Ier : c'était pour Charles d'Alençon, quand il s'y rendait, passer subitement de l'obscurité à la lumière. Qu'on se rappelle l'éclat des premières années du roi chevalier : « Un roi de vingt ans signa-
« lant le début de son règne par une victoire éclatante au-delà des monts;
« l'Italie soumise, nous soumettant à son tour au joug de ses arts et de ses
« artistes; les femmes si longtemps reléguées dans leurs donjons et se
« voyant avec ravissement appelées à la Cour; une galanterie inconnue,
« singulier mélange d'une politesse plus que française et d'une corruption
« plus qu'italienne....... Marguerite, enfin, jeune, belle, puissante; noble
« esprit, cœur tendre, imagination mobile et impressionnable à tous les
« sentiments, à toutes les idées, à toutes les souffrances de son temps. » (1)

Une grave accusation pèse depuis trois siècles sur la mémoire de Charles IV, duc d'Alençon, premier prince du sang royal de France, (2) beau-frère du roi et dernier rejeton de la branche des Alençon-Valois, descendants de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel — *l'accusation de lâcheté.*

En raison même du sujet que nous traitons, nous devions en rechercher les causes et citer successivement les documents qui condamnent et ceux qui absolvent.

Charles d'Alençon s'est-il *enfui* du champ de bataille de Pavie entraînant avec lui ses hommes d'armes, ou s'est-il *retiré*, *rebus desperatis*, pour ne pas sacrifier inutilement les dernières forces de la France?

(1) *Marguerite de Navarre.* — L. de la Sicotière.

(2) Le duc de Bourbon était le premier prince du sang; mais sa trahison l'avait fait déchoir de tous ses droits.

La *fuite* ne peut pas être mise hors de doute ; la *difficulté* se rencontre dans l'appréciation.

M. Aimé Champollion-Figeac dit au sujet de sa publication sur la captivité de François Ier : (1)

« Les pièces qui composent ce volume ont été choisies dans un bien plus « grand nombre d'autres. Nous nous sommes attaché à celles qui réunis- « sent à un intérêt véritablement historique les caractères de l'authenticité, « négligeant tous les documents dépourvus de ce mérite, bornant notre « *ambition* au rôle de rapporteur, notre devoir à l'éclaircissement des rela- « tions *douteuses,* à l'accroissement du nombre des faits *vraiment dignes* « de l'histoire, et laissant à d'autres le soin des jugements........... »

Notre cadre est bien moins large ; et nous allons chercher à le remplir de manière à faire porter l'attention de nos lecteurs sur une question qui n'est pas résolue et qui, du reste, nous parait avoir été traitée trop légèrement par les auteurs des histoires générales, qui ne pouvaient pas trop s'attarder.

Au mois de février 1525, la France sans alliés luttait seule. En même temps, un désastre, rappelant celui de la bataille de Poitiers, comme celui de Sedan a naguère rappelé de Pavie, vient la frapper.

Le roi François Ier, vaincu, rendait son épée à Pavie le 24 février 1525 et devenait le prisonnier de Charles-Quint.

Accusé par les Suisses, revenant sain et sauf avec son arrière-garde sans l'avoir menée sur le champ de bataille, le duc d'Alençon arrive à Lyon où la Cour s'était établie pour être plus rapprochée du théâtre de la guerre, et meurt deux mois après sous le coup des reproches sanglants de sa belle-mère, régente, et de Marguerite sa femme. *Ainsi se formule l'accusation.*

Ceux qui l'ont portée et ainsi transmise, ont-ils remonté aux sources, étudié les précédents de cette funeste bataille et cette bataille elle-même, savaient-ils bien ce qu'était le personnel des généraux, la composition et l'esprit de ces armées composées d'éléments si complexes et si hétérogènes? Il est permis d'en douter.

A cette époque, la chevalerie finissait ; l'arquebuse brisait l'épée du chevalier; et, en 1524, Bayard, après avoir sauvé l'armée en retraite, tombait blessé à mort par un coup d'arquebuse, lui qui ne pouvait souffrir les armes à feu : « C'est un grand crève-cœur, disait-il, qu'un homme vaillant soit « tué par un vil et abject friquenelle. » (2)

Mû par le même sentiment, François Ier, chevalier autant que roi, voulut vaincre à Pavie autrement *que par le canon.*

François Ier a-t-il, comme l'écrivent la plupart des historiens, (3) pré-

(1) *Documents sur l'histoire de France*, 1818. A. Champ-Figeac.

(2) *Institutions d'éducation militaire* 1re *période*, page 54. C. de Montzey.

(3) Lettre de Louise de Savoie. — *Captivité de François Ier*, page 11 à la note. Champollion-Figeac.

paré son infortune en entreprenant la campagne d'Italie contre les sages avis de sa mère?

Les documents, dit Champollion, contredisent ces deux assertions. Nulle part on ne retrouve les supplications de Louise de Savoie pour lui faire abandonner son projet. Dans sa lettre au maréchal de Montmorençy, elle exprime seulement sa crainte qu'il ne se hâte d'entrer en campagne avant d'avoir rassemblé suffisamment de troupes et surtout sa gendarmerie.

François Ier dit dans son épitre en vers : (1)

Quand j'entenditz que la nécessité
Que je marchasse estoit pour vérité,
Je m'advançay, deffendant mon pays
Des ennemis à bon droit trop hays.

Un intérêt plus particulier s'ajoutait à ceux d'un intérêt plus général, la conservation du Milanais et l'espoir d'un bon traité de paix obtenu après la prise de Milan.

L'intérêt particulier était la présence à l'armée impériale du duc de Bourbon (2) « lequel voyage, pour la conspiration faicte à l'encontre de Nous « par Charles de Bourbon, avons différé jusques à présent que nous som- « mes deliberez icellui accomplir.... »

Cette campagne avait-elle pour but de voir de plus près une signora Clarice que l'amiral Bonnivet lui avait dépeinte comme une merveille de beauté? (3)

Nous n'avons pas à discuter cette assertion.

François Ier a-t-il agi sans prendre l'avis de ses généraux? (4) Tout vient prouver le contraire. Si l'on étudie dans les dépêches du roi ses actions et l'esprit qui les dirige jusqu'aux premiers jours du siège de Pavie, on voit qu'il s'éclaire constamment de l'avis de ses généraux.

La régente était instruite par ses agents de tout ce qui se passait dans le camp. Ces agents étaient Brion (l'amiral Chabot) et le trésorier Babou.

Les généraux? « Les privilèges des généraux, dit Champollion-Figeac, « étaient souvent difficiles à concilier avec le bien du service; leur *bravoure* « créait même souvent des embarras. Le comte de Saint-Pol, le maréchal « de Foix, La Trémoille en donnèrent de fâcheux exemples pendant cette

(1) *Epistre du roy* traitant de son partement de France en Italie et de sa prise devant Pavie, page 115-116. Champollion-Figeac.

(2) *Lettres patentes du roi*, qui renouvellent les pouvoirs de la régente sa mère, page 30. Champollion-Figeac.

(3) Louis XII et François Ier. — M. Rœderer d'après Brantôme.

(4) Lettre du roi à Bonnivet : « les maréchaux de Chabannes et de Montmorency et le « marquis de Saluces devront s'assembler sur le parti qu'il y a à prendre pour arriver le « plutôt à l'ennemi. »

Briançon XIV jour d'octobre à minuict.

« campagne ; sur la nouvelle qu'une action devait avoir lieu, les deux pre-
« miers de ces seigneurs abandonnèrent leur poste près de Milan pour
« avoir le plaisir de courir au milieu de la mêlée. La Trémoille en eut fait
« autant sans la défense expresse de François Ier. Fort mécontent de son
« inaction, La Trémoille adressa au roi des plaintes très-vives, alléguant
« les droits et les privilèges de son office. (Il était premier chambellan).
« L'action du chef suprême, fût-il le roi en personne, était donc toujours
« incertaine.... » (1)

Les soldats? A la peste, qui vint décimer l'armée pendant l'hiver de 1525, se joignit une autre calamité ; les Suisses et les Grisons travaillés par les émissaires du duc de Bourbon, abandonnèrent leur poste après avoir reçu leur solde entière. Ceci arrivait quelques jours avant la bataille de Pavie. (2)

Quant à la bataille de Pavie, tout vient prouver que ce ne fut pas le roi qui décida de la livrer; l'ennemi vint le trouver.

Sébastien Moreau (de Villefranche), référendaire général du duché de Milan, dit dans ses mémoires : « Dans le conseil il fut exposé que le roy
« ne devoit bouger de devant Pavye, parceque quiconque estoit maistre de
« la campagne, il estoit seigneur des villes. » Le roi manda cependant auprès de lui le maréchal La Trémoille et le comte de Saint-Pol, qui étaient à Milan au cas où le duc de Bourbon voudrait lui livrer bataille. « Celui-ci
« de son côté feist tenir ung autre grand conseil..... il fut conclud qu'ils
« devroient livrer bataille au roy, ce qu'ils feirent. »

François Ier fut donc attaqué.

Deux historiens s'accordent pour dire combien il a été difficile de bien se rendre compte de tous les incidents de cette bataille :

« J'ay pris peine de scavoir l'ordre et la forme de cette bataille avec plu-
« sieurs qui en sont à leur honneur retournez ; mais de quinze à seize avec
« lesquelz j'en ai conféré, deux ne se sont accordez de la forme du *faire,*
« *entrée* et *milieu.* » — (*Paneggric du chevallier sans reproche* publié en 1527. — Ap. Petitot, t. XIV, p. 550.)

Bien plus tard, le P. Daniel émet la même opinion après avoir consulté les écrits de Guichardin, qui vivait dans le voisinage, de Martin du Bellay, guerrier renommé et de Pierre Martyr d'Anglerie du conseil d'Espagne.

« Il y aurait un volume à faire, dit M. Capefigue, sur les mille et une

(1) Lettre de Babou à la régente, 1er février 1525, page 50. Champollion-Figeac, *Du camp devant Pavie.*

(2) ..... « Il faut mettre ordre au payement des gens de pied qui sont icy, ou, par ma
« foy, je panse qu'il en prendra mal; car vous scavez que ce sont gens Corses, Italiens et
« de toutes pièces, et sont requis et des Genevois et d'autres pour nous laisser....
« Tortone, 1er janvier 1525.
« Chabannes. »
(Page 41, Champollion-Figeac.)

« historiettes ou conversations inventées comme à plaisir à l'occasion du « grand évènement. »

Revenons au duc d'Alençon.

Guichardin (1) accuse formellement le prince de s'être retiré — « dès le « *commencement* de l'action sans soutenir aucun combat. » — (Ap, coll. Buchon p. 667.

Paradis (p. 42), l'accuse d'avoir fui au début et d'avoir été cause que le roi a été écrasé par le nombre — « *Alenconius, qui, cùm signa inciperent,* « *periculo se cum cataphracto equitatu sublaverat, tam effusam Gallorum* « *fugam fuerat, ut solus rex cum prœtoria cohorte in se versos hostes diu* « *tenuerit.* » — (*Gulielmi Paradini memoriæ.*)

Paul Jove (*Vita Davali Pescaire* liv. 6, p. 403-404) raconte la bataille de Pavie, fait un tableau animé et détaillé de la fuite des Suisses et établit un contraste entre leur lâcheté d'alors et leur valeur précédente et renommée, puis ajoute : « *Hanc tamen cladem Helvetii, qui superfuere, Alenconio* « *regis sororio acceptam referebant, quòd ille uti parum strenuus, et diù* « *inclinantis prœlii spectator, dùm ardente adhuc pugna cum integro* « *totius postremi agminis equitatu in fugam se proriperet, Helvetiam* « *aciem egregiè versatis ordinibus prœlium subeuntem, transversâ et præci-* « *piti impulsione perrupisset. (Vita illustrium virorum.)*

.... page 407 et après l'énumération des morts, Paul Jove (2) dit: « *Solus* « *Alenconius, ut tantæ cladis nuntium in Gallias deferret cum ingenti cata-* « *phractorum agmine intactus effugit. Qui fortasse singulari prudentiæ laude* « *dignus foret, si non potius, ut se incruentum et jure imperii equites* « *secum trahentem periculo eripere, quàm ad subsidium orbatæ Galliæ* « *fortiorum virorum alam servare voluisse crederetur.*

« *Sed Alenconio intra paucos dies ex dolore animi defuncto, ejus receptus* « *famam, Humenius Rocha, legatus alæ,* PRÆCLARO TESTIMONIO DEFENDIT, « *quum vir impiger et belli feritia spectatus desperata victoria*, VEL INVITO « RENITENTEQUE DUCE, *necessitati parendum esse censuisset.* » (3)

Guichardin et Paradis portent tous les deux une accusation fausse; si elle était vraie, la discussion sur ce fait tomberait d'elle-même, et le duc

(1) *Francesco Guicciardini*, célèbre historien italien, né à Florence en 1482, mort en 1540, a laissé une histoire d'Italie qui commence en 1490 et finit en 1534. Cet ouvrage, de l'avis des meilleurs critiques, est d'un mérite supérieur, mais il renferme des erreurs qui l'ont fait mettre à l'index. Traduite en 1738.

(2) Paul Jove *(Paolo Giovio)*, célèbre écrivain italien du XVIme siècle, né à Florence en 1559. L'un de ses ouvrages les plus importants est son *Historia sui temporis ab anno* 1494 *ad annum* 1547.

(3) Dans un cas pareil, quel fut le jugement du Sénat romain?

Après la bataille de Cannes, le Sénat considéra le consul Varron qui avait fui — *qui fugit* — comme plus capable que Paul qui succomba, — *qui occubuit* — et le félicita publiquement de ce qu'il n'avait pas désespéré de la République.

d'Alençon serait à jamais deshonoré ainsi que tous les chevaliers qui étaient sous ses ordres. Il est d'ailleurs prouvé que son lieutenant La Roche du Maine ne l'a quitté qu'au dernier moment *desperata victoria*.

D'après Paul Jove, les Suisses accusent le prince d'avoir pris la fuite et d'avoir *ardente adhuc pugna* rompu leur ordre de bataille. D'accusés, ils deviennent accusateurs ; d'ailleurs, ils étaient placés entre le roi et le duc d'Alençon. Celui-ci les aurait alors traversés pour aller vers François Ier.— Ce qui ne rentre nullement dans tous les récits de la bataille.

Paul Jove ajoute que le duc d'Alençon serait digne de louange, si on n'avait pas été porté à croire qu'il s'était retiré intact du champ de bataille bien plus pour sa propre sureté que pour conserver à la France — *Galliæ orbatæ fortiorum* — ses dernières ressources. Il rapporte ensuite l'éclatant témoignage de La Roche du Maine, son lieutenant, qui déclare l'avoir engagé — le prince *vel invito renitente que* — à céder à la nécessité.

Paul Jove donc émet d'abord un doute, puis parait vouloir le détruire par ce que nous venons de transcrire.

Vavillas, écrivain espagnol, va plus loin dans l'accusation et combat le témoignage de La Roche du Maine. « Le duc d'Alençon, dit-il, qui menoit « l'aisle gauche apprenant ce qui venoit d'arriver à la droite, perdit le juge- « ment et fit sonner la retraite au lieu d'aller à l'ennemy pour le charger « ou du moins pour dégager le roy. La Roche du Maine, son lieutenant, « n'ayant pu le détourner de cette lâche résolution, le quitta et s'alla jeter « dans l'escadron du roy, où il fut pris. Les Espagnols qui le tenoient ad- « mirèrent sa modestie *en ce qu'au lieu de parler mal du duc d'Alençon*, « il employa cette liberté de langage qui l'a rendu si fameux dans l'histoire « pour tâcher de leur persuader que *le duc avait eu raison de se retirer.* »

Gaspard de Saulx, maréchal de Tavannes, dit dans ses mémoires, après un court récit de la bataille : « Monsieur d'Alençon se *sauva* sans combattre avec l'arrière-garde, *accusé d'avoir rompu les Suisses en se retirant....* »

Belcarius en parlant des Suisses, dit : « *Tum Helvetij pristinæ virtutis* « *nullo modo respondentes, ubi paululùm conflixissent, ad viam Mediola-* « *nensem declinarunt, et sic prœlio subduxerunt....* racontant la bravoure « des Allemands conduits par le prince de Lorraine, il ajoute : *quorum si* « *virtutem Helvetij imitati fuissent, prœlium anceps admodùm, atque in-* « *certum reddidissent.......... Alenconius.... pugnæ se haud admiscuit, sed* « *rebus desperatis.... se subducens in Galliam rediit, quem ex hostibus* « *magnæ prædæ intentis nullus persequutus est ; hujus fuga a quo protegi* « *debebant, se commatos à prœlio subtraxisse Helvetij posteà divulga-* « *runt.* » (1)

(1) Belcarrius-Beaucaire de Péguillon (François), évêque de Metz, né dans le Bourbonnais en 1514, mort en 1591, a composé : *Rerum Gallicarum commentaria ab anno 1461 ad annum 1580*. Publié après sa mort en 1625 à Lyon.

Belcarius raconte simplement sans accuser le duc, mais rend les Suisses responsables de la perte de la bataille.

L'historien de la maison Bourbon, Désormeaux, dit (p. 572, t. II, 1776) après son récit de la bataille : « la retraite du duc d'Alençon entraina celle « des Suisses ; les bandes noires avaient péri sur le champ de bataille en « combattant généreusement ; une partie des Suisses fut massacrée par « Bourbon *qui la serrait de près*. Si le duc d'Alençon eut eu quelqu'étincelle « du courage du maréchal de Montmorency, la victoire eut couté cher aux « Impériaux...... »

En effet, Bourbon, après avoir écrasé l'aile droite commandée par Charles, vint aux Suisses qui tenaient encore bon sur le champ de bataille.

Si le duc d'Alençon était venu les couper avant leur fuite, ne serait-il pas trouvé face à face avec Bourbon lui-même?

Nous devions noter ici cette étrange contradiction.

Désormeaux n'avait pas puisé ses renseignements dans Mézeray, qui, lui, brouille tout dans l'ordre de la bataille, en disant que le duc d'Alençon et les Suisses s'enfuirent avec l'aile gauche avant la déroute et même avant l'engagement de Chabannes et de l'aile droite ; ce qui doublerait ainsi le chevaleresque héroïsme de Chabannes et de Clermont d'Amboise. Là encore n'est pas la vérité. (Mézeray, in-f°, t. II, page 943.)

J.-J. Garnier, historiographe de France, né dans le Maine en 1729 et mort en 1805, dit dans son *Histoire de France* que La Roche du Maine ne voulut pas accompagner son chef dans sa fuite et que ce prince est mort peu de temps après à Lyon sous le poids de la honte et du désespoir.

Henri Martin, s'appuyant sur les récits les moins favorables au prince, comprend dans la même accusation le chef de l'arrière-garde et les Suisses : à l'égard de ceux-ci, il ajoute cependant, il est certain que le duc d'Alençon *était placé à l'arrière-garde ;* rien n'empêchait les Suisses d'aller au secours du roi, puisqu'ils *en étaient plus rapprochés que le duc.*

Avant de donner le récit de la bataille de Martin du Bellay, grand capitaine et aussi bon négociateur, frère de Guillaume, seigneur de Langeay, dont il continua les mémoires, nous citerons ce que raconte Sébastien Moreau (de Villefranche), référendaire général du duché de Milan, dans ses mémoires. PRINSE DE ROY........ « Il combattit main à main, non contre « ung seulement, mais contre trois ou quatre qui le choquèrent à beaux « coups de masse sans avoir recours que bien peu. Ce faysant, fut cryé de « main en main à M. d'Alençon, qui estoit chef ou lieutenant de ung cens « hommes d'armes ordonnez à l'arrière-garde (le texte dit avant-garde — « c'est une erreur), fut cryé au secours du roy, *lesquelz incontinent la « bride abattue vindrent ; mais le bagaige qui estoit sur le chemyn pour « aller secourir ledit seigneur les engardèrent ; toutefois il y en alla beau- « coup qui feirent leur devoir, mais desjà avoient saisy le roy......... ....* »

Serait-ce à ce moment si bien indiqué que La Roche du Maine quitta le prince en lui recommandant de garder ses dernières forces pour la France — *vel invito renitente que duce*, — et que celui-ci finit par y consentir sans réfléchir à l'esprit chevaleresque du temps?

Martin du Bellay (1525) :

« Je vous ay dit cy-dessus qu'il falloit que noz ennemis passassent à la « teste de nostre armée, par quoy le sieur J. Galliot, seigneur d'Acié, « grand-maître de l'artillerie de France, avoit logé son artillerie en lieu si « avantageux pour nous, qu'au passage de leur armée, ils estoient comme « contraints de courir à la tête pour gaigner un vallon, afin de s'y mettre « à couvert de ladite artillerie; car coup à coup ils faisoient des brèches « dedans leurs bataillons, de sorte que vous n'eussiez vu que bras et testes « voler. Qui fut cause que le roy les voyant à la fête, se persuada que « l'ennemy estoit en effroy, avecques un rapport qui luy fut faict que la « compagnie du duc d'Alençon et du sieur Brion, avoient deffait quelque « nombre d'Espagnols qui vouloient passer à nostre main droitte et qu'ils « avoient gaigné quatre à cinq menus de menus artillerie. (1) Lesquelles « choses mises ensemble que le roy abandonna son avantage pour aller « chercher ses ennemis tellement qu'il couvrit son artillerie, et lui ôta le « moyen de jouer son jeu.

« L'avant-garde de l'armée française, dit Odolant-Desnos, voyant l'af-« faire engagée dans la plaine campagne, étoit accourue au secours du corps « de bataille, tandis que *le duc d'Alençon* en faisoit autant de son côté avec

(1) Le duc d'Alençon était cantonné dans le parc de Mirabel, dit Odolant Desnos *(Mémoires historiques sur Alençon et ses seigneurs*, 1787*)*. Bourbon se flattait de ravitailler Pavie, en forçant le parc de Mirabel et le quartier du duc d'Alençon dont il méprisait le courage et le génie, et de secourir la ville à la vue de l'armée, ou de combattre avec avantage le roi, s'il sortait de son camp pour soutenir le duc d'Alençon. A la pointe du jour, les Français apperçurent les Impériaux conduits par le marquis du Guast, qui entraient en foule par une brèche de 30 toises faite à la muraille. Les uns tournent vers le château de Mirabel (maison de plaisance des ducs de Milan), dont la garnison est surprise et égorgée; les autres s'avançent vers Pavie. Le duc d'Alençon détacha Chabot-Brion, pour couper le chemin de Pavie à ce détachement, qui fut bientôt chargé, défait et perdit même quelques pièces de canon.

Tel fut le début de cette bataille, dont le succès est dû au duc d'Alençon attaqué par le duc de Bourbon.

Ferreras rapporte à ce sujet *(Histoire générale d'Espagne*. t. I, page 36*)*, que dès que les Français se furent aperçus que les Impériaux entraient dans le parc, le duc d'Alençon tournant entre les arbres, *s'avança le premier au combat* avec 500 hommes d'armes et 5000 Suisses.

Ayant rencontré le corps de 3000 Italiens de l'armée ennemie, commandés par Papacoda et César de Naples, l'action commença à s'engager; et quoique les Italiens chargeassent les Français avec une généreuse résolution, comme il y avait tant de disproportion, ils furent défaits avec beaucoup de perte de part et d'autre. Les français s'emparèrent de 4 à 5 pièces d'artillerie, et commencèrent, dans cette occasion, à crier : *Victoire pour la France;* Ce cri fit tressaillir d'impatience l'impétueux et chevaleresque roi de France : il s'élança et tout fut perdu.

« l'arrière-garde ; en sorte que le maréchal de Chabannes étoit à l'aile « droite et le duc d'Alençon à la gauche. Entre l'aile droite et le corps de « bataille étaient les bandes noires réduites à 5000 hommes. A gauche, « entre le même corps de bataille et l'aile du duc d'Alençon, étoit un « corps d'environ 10,000 suisses commandés par le colonel Diesbach. »

Pour abréger, nous dirons que Bourbon attaqua et écrasa les bandes noires avec ses lansquenets, se jeta sur l'aile droite commandée par Chabannes, la détruisit et son chef tomba sur le champ de bataille.

Le roi pendant ce temps faisait des prodiges de valeur attaqué par le marquis de Saint-Ange qu'il tua de sa main et par Pescaire faisant emploi de 2000 basques les plus agiles des hommes et démontant les chevaliers à coups d'arquebuse.

Bourbon, victorieux de l'aile droite, se jette comme un lion sur les Suisses qui tournent le dos et sont poursuivis l'épée dans les reins après avoir perdu leur chef et une partie de leur troupe.

C'est alors que le duc d'Alençon prit le parti de la retraite qui sauva les restes de l'armée.

Telle est l'attaque, telle est la défense dans cette cause où l'honneur d'un prince du sang royal a sombré.

Après cette bataille « on n'entendait, dit Henri Martin, que récriminations et que griefs exprimés avec violence. La régente et la Cour rejetaient « le malheur public sur la lâcheté du duc d'Alençon, le FUYARD DE PAVIE, « que les reproches de sa femme et de sa belle-mère firent mourir de douleur deux mois après. »

Les lettres de Marguerite de Valois, éditées par M. Génin, et un document intéressant publié pour la première fois par M. Leroux de Lincy, réduisent à peu de chose la valeur de cette tradition historique. Le duc d'Alençon mourut plus d'un mois après son arrivée à Lyon ; il fut emporté en cinq jours *par une pleurésie*, et l'on constate dans le document dont je viens de parler que Marguerite *ne cessa de lui prodiguer les soins les plus tendres, que sa mère ayant voulu lui épargner la douleur de le voir mourir, elle refusa de le quitter et le tint dans ses bras en lui montrant le crucifix jusqu'à ce qu'il eut rendu le dernier soupir.* Quand elle parle de lui à François Ier captif, rien n'indique que la sœur pas plus que le frère aient gardé de sa conduite à Pavie *un souvenir amer et irrité.* Au contraire, en apprenant au roi la maladie du duc d'Alençon, en lui exprimant combien ce dernier regrette de n'avoir pu *partager sa captivité*, en lui faisant prévoir sa mort possible, Marguerite croit devoir ajouter : « Je vous supplie que « pour nul regret tant de lui que de moi, que de celui que *vous me sentirez « avoir*, ne vous donne ennui, et soyez sûr que quoi qu'il advienne, j'es- « père que Dieu me donnera la force de le porter pour garder Madame « (Louise de Savoie) d'ennui. »

Et quand la mort de son mari est venue la frapper au milieu des désastres de la France, qui exigent qu'elle surmonte sa douleur pour ne point troubler la fermeté de sa mère, la duchesse s'excuse en quelque sorte auprès de François I[er] d'avoir d'abord *succombé* à son *chagrin* avant *de le dompter :* « Ne doutez point, lui écrit-elle, que, passé les deux premiers jours que « *la contrainte me faisait oublier toute raison,* jamais depuis Madame ne « m'a vu la larme à l'œil et le visage triste, car je me tiendrais trop plus « que malheureuse, vu que en rien ne vous fais service que je fusse occa- « sion d'empêcher l'esprit de celle qui tant en fait à vous et tout ce qui est « de vous.... »

A coup sûr, ce n'est point là le langage d'une femme qui n'a jamais éprouvé (comme tant d'écrivains l'ont répété l'un après l'autre) que *du mépris pour son premier mari.* Enfin, pour conclure, on peut dire que Charles d'Alençon a fait preuve, comme chef, d'une prudence que l'esprit chevaleresque du temps n'a pu ni *accepter* ni *comprendre.*

Nous avons rempli la tâche que nous nous étions imposée. Parmi les hommes de la noble et antique maison de Bourbon, il a pu se rencontrer des hommes ordinaires, des caractères faibles, quelquefois des passions violentes, mais tous généralement ont *porté hautement et bravement leur bannière.*

Marguerite de Valois n'eut pas d'enfants de Charles d'Alençon. Deux ans après elle épousa Henri d'Albret, roi de Navarre.

La maison d'Albret était une des plus nobles du midi de la France. Son chef est Amanjeu, sire d'Albret, qui vivait au XI[me] siècle. Un de ses petits-fils, nommé connétable de France en 1402, commandait l'armée française à Azincourt. Jean d'Albret, son descendant, devint roi de Navarre en 1494 par son mariage avec l'héritière de ce royaume, Catherine, dont le fils Henri épousa, comme nous venons de le dire, Marguerite de Valois, et plus tard de Navarre ainsi qu'on la nomme dans l'histoire. La belle et séduisante princesse avait récompensé par le don de sa main le dévouement et le courage d'Henri d'Albret fait prisonnier avec le roi à Pavie. Il courait alors d'autant plus de risques que sa mort, une prison perpétuelle ou au moins une renonciation forcée, pouvaient légitimer une usurpation de part de l'Espagne depuis longtemps tentée. (1) Il parvint à s'échapper par le secours de l'un de ses officiers qui se revêtit de ses habits et feignit d'être malade pour que le prince eut le temps de prendre l'avance sur ses gardiens.

Un historien contemporain nous dit que Marguerite de Navarre n'aima ni l'un ni l'autre de ses deux maris, et affirme qu'elle n'avait épousé le

(1) Le jeune roi de Navarre, Henri d'Albret, portait le nom d'un royaume qu'il ne possédait pas. l'Espagne s'en était emparé. François 1[er] avait promis, ce qu'il ne put tenir, de lui faire restituer la Navarre.

second que par obéissance à son frère et en pleurant. On pense, au contraire, que ce fut un mariage d'inclination. Ce jeune prince fut élevé à la Cour de France. — Il était beau, aimable et vaillant. Il n'avait que 24 ans au moment de son mariage, tandis que Marguerite en comptait déjà 35. Il fut peut-être un peu léger ; sa femme s'en plaint dans quelques-unes de ses lettres ; elle n'en eut pas moins de nombreuses grossesses et même paraît éprouver un certain embarras en annonçant une nouvelle à l'âge de 50 ans.

On a assez vivement inculpé Marguerite de Navarre au sujet de ses rapports avec François Ier, son frère, surtout d'après l'une des 138 lettres qu'on possède d'elle. Nous pensons qu'on a pu prendre l'exaltation du sentiment fraternel un peu trop marqué en raison des malheurs du roi pour une affection coupable. Mais comment sonder d'une main sûre le cœur d'une femme, et surtout celui de Marguerite, cette princesse douée d'une imagination si vive et si ardente. Son cœur paraît avoir été rempli de contradictions......? On a dit aussi qu'elle avait favorisé l'extension du calvinisme que son frère poursuivait avec tant de rigueur : « Nous n'examinerons pas, « dit M. de la Sicotière, (1) après tous les biographes qui l'ont discuté « longuement, le point de savoir, si elle se laissa gagner aux idées de la « Réforme. Il est très-vrai qu'elle donna dans ses Etats un asile aux pro- « testants persécutés et aux suspects, qu'elle protégea ainsi, Lefèvre d'Eta- « ples, Gérard Roussel, Caroli, Charles de Sainte-Marthe, Etienne Dolet, « Berquin, Erasme, Calvin lui-même ; il est vrai aussi que son poëme in- « titulé le *Miroir de la Pécheresse* fut censuré par la *Sorbonne*, comme « renfermant des propositions et des tendances contraires à la religion « romaine et que plusieurs prédicateurs s'élevèrent contre elle en chaire à « ce sujet..... Mais en admettant que Marguerite — soit inquiétude d'es- « prit — soit influence de quelques membres du clergé catholique qui « avaient abandonné leur foi — eut montré quelque penchant pour les « nouvelles doctrines, elle n'en fut pas moins fidèle et bonne catholique. « — Tout le reste de sa vie le prouve évidemment..... »

Cependant François Ier ne voulut pas que sa fille Jeanne, depuis reine de Navarre, fut élevée auprès d'elle, redoutant des influences auxquelles cette jeune princesse succomba plus tard.

Pendant son premier mariage, de 1509 à 1525, Marguerite passait la plus grande partie de l'année à Alençon. Ce duché lui ayant été donné pour dot par François Ier avec celui du Berry, elle continua d'y faire de longues et fréquentes visites.

Cette princesse mourut en 1549. Presque tous les poëtes du temps vinrent jeter des fleurs sur la tombe de cette illustre protectrice des lettres.

(1) *La Cour de la reine de Navarre à Alençon*. Léon de la Sicotière, 1844.

Ronsard, *qui donnait les couronnes,* (1) l'invoqua comme une muse et une sainte ; il proclama :

..... la reine Marguerite
La plus belle fleur d'élite
Qu'onques la terre enfanta.

---

(1) Charles IX avait dit :

Tous deux, Ronsard et moi, nous portons des couronnes;
Moi, roi, je les reçois : poëte, tu les donnes.

LIVRE CINQUIÈME

CHAPITRE PREMIER

7° MAISON DE BOURBON. — FRANÇOISE D'ALENÇON, FEMME DE CHARLES DE BOURBON, DUC DE VENDOME, VINGT-UNIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1525 à 1550.)

JEAN, DUC D'ENGHIEN, PAR DONATION ENTRE VIFS, VINGT-DEUXIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1550 à 1552.)

Nous avons dit que Françoise d'Alençon, fille aînée de Marguerite de Lorraine et du duc René d'Alençon, avait épousé Charles de Bourbon, comte et depuis duc de Vendôme.

En mourant, Charles, duc d'Alençon, lui avait laissé ainsi qu'à son autre sœur tous ses biens et seigneuries en héritage, moins le duché d'Alençon, qui constituait le douaire de sa femme Marguerite de Navarre. C'est ainsi que ces biens, dont la seigneurie de La Flèche faisait partie comme venant des Beaumont, passèrent dans la maison de Bourbon, dont le chef fut un prince capétien, Robert de Clermont, sixième fils de Saint-Louis, qui, en 1272, épousa Béatrix, héritière de la seconde maison de Bourbon, issue de Guy, seigneur de Dampierre. La première, issue d'Adhémar, s'éteignit en 1218.

Le chef de la branche survivante aux deux autres était le connétable de Bourbon, né en 1489 et tué sur les remparts de Rome en 1527, après avoir perdu tous les enfants qu'il avait eus de son mariage avec Suzanne de Bourbon. Le chef de la branche cadette était alors Charles de Bourbon, mari de Françoise d'Alençon, qui, à la mort du connétable, réunit sur sa tête tous les titres de cette illustre maison.

Après le funeste résultat de la bataille de Pavie, plusieurs personnages

distingués, et même des membres du Parlement, appelaient à la régence Charles de Bourbon, duc de Vendôme, devenu premier prince du sang par la mort de son beau-frère le duc d'Alençon. Ce prince, doué d'un rare mérite et d'une prudence consommée, se tint sur la réserve. Aux Etats de 1527, alors qu'il fallait pourvoir aux besoins de la patrie en péril, nous voyons Charles, duc de Vendôme, se lever et dire au nom de la noblesse: « Je parle au nom d'un Ordre qui sait mieux agir que discourir. Sire, nous « vous offrons *la moitié* de nos biens; si la moitié ne suffit pas, *la totalité*, « et par dessus nos épées et jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

Le duc de Vendôme, après avoir rendu, de concert avec le maréchal de Fleuranges, les plus grands services en Picardie, fut atteint, comme celui-ci, d'une fièvre maligne, qui l'emporta en quelques jours, le 25 mars 1537. Il fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Georges de Vendôme. Ni l'exemple du chef de la maison, ni les offres les plus séduisantes ne purent jamais l'écarter de son devoir, et, plus solide que brillant, il s'attacha surtout à servir utilement le roi dans ses conseils et à la tête de ses armées. Chargé, la plupart du temps, des commandements les plus difficiles avec peu de troupes et de moyens, il était toujours à la défensive; néanmoins, non-seulement il ne lui échappait pas de fautes, mais encore il combinait si bien ses dispositions qu'il tenait toujours en échec et souvent ruinait les armées les plus puissantes. Il conserva toutes les places de son gouvernement « *sans qu'on pût*, dit Brantôme, *lui en écornifler une seule.* »

La maison de Bourbon semblable à un arbre fécond et vigoureux, avait produit plus de vingt tiges à la fois; mais en 1537, elle éprouvait les vicissitudes attachées aux choses humaines; elle était réduite à la maison de Valois-Angoulême, qui occupait le trône, et à la branche de Bourbon-Vendôme, qui commençait à se subdiviser en deux branches; la *première*, le duc de Vendôme, le comte de Saint-Pol et le cardinal de Bourbon; la *seconde*, connue sous le nom de la Roche-sur-Yon, Louis de Bourbon-Vendôme, oncle du duc de Vendôme, mari de la sœur du connétable, Louise de Bourbon-Montpensier, qui lui donna deux fils; l'aîné fut le duc de Montpensier, auteur de la seconde branche de ce nom; l'autre porta le nom de la Roche-sur-Yon. Cette branche puinée n'eut qu'une partie de l'héritage du connétable.

Le duc de Bourbon-Vendôme, outre plusieurs filles, laissa Antoine, qui lui succéda dans son gouvernement de Normandie et fut l'époux de Jeanne d'Albret; François, duc d'Enghien, qui, à 25 ans, gagna, en 1544, la bataille de Cérisoles et mourut deux ans après par suite d'un accident dans une partie de plaisir; Charles, cardinal et archevêque de Rouen, qui fut le roi de la Ligue sous le nom de Charles X; Jean, comte d'Enghien, qui périt glorieusement à la bataille de Saint-Quentin et, enfin, Louis, prince de Condé, le fameux chef des Huguenots.

Françoise d'Alençon restait seule avec une nombreuse famille et à une époque pleine d'orages. Digne fille de la sainte Marguerite de Lorraine, elle était sage, pieuse, humble et constante dans l'adversité. En septembre 1543, elle obtint de François I[er] l'érection des baronies de Sonnois, de Beaumont-le-Vicomte, de Château-Gontier, de La Flèche en duché-pairie sous le nom de *duché de Beaumont*.

En 1548, Françoise unit son fils aîné Antoine à Jeanne d'Albret, fille de Henri d'Albret et de sa belle-sœur Marguerite de Navarre. Le mariage se fit à Moulins. Charles-Quint avait pensé à unir cette jeune princesse à son fils Philippe II pour terminer les querelles de la Navarre. Elle fut d'autant plus heureuse de ce mariage qu'il faisait rentrer dans sa famille propre (les d'Alençon) les biens qui en avaient été distraits par le douaire de Marguerite de Navarre et ceux de la maison d'Armagnac.

Le sérieux de la vie de Françoise d'Alençon ne pouvait s'accorder avec les usages d'une Cour à laquelle Marguerite de Navarre donnait tant de sève et de vie dans le vieux château des ducs d'Alençon, et au sein de laquelle, dit M. de la Sicotière, « elle ménageait cette veine originale et féconde que « suivirent plus tard La Fontaine et Molière, Voltaire et Beaumarchais, « Courrier et Béranger..... »

Françoise quitta la demeure de ses pères aussitôt que cela lui fut possible et fit bâtir, vers l'an 1539, (1) le château de La Flèche, appelé *Neuf* pour le distinguer du vieux donjon féodal des Beaugency. Bâti dans le style de la renaissance sur une partie de l'emplacement occupé actuellement par le Prytanée, il était accompagné au nord par un jardin et des bosquets clos de douves dont les eaux étaient amenées de la rivière du Loir.

Nous nous rapprochons maintenant de La Flèche et nous nous en rappro-

(1) Le marché ou convention du bastiment ou est le viel collége qui estoit la maison de Madame est daté du juin 1539. Françoise y est titrée duchesse de Vendôme, *Navarre* et Longueville, dame de La Flèche.

Le titre de Navarre appartenait uniquement à sa belle-sœur Marguerite, épouse en secondes noces de Henri d'Albret, roi de Navarre, à laquelle François I[er] avait donné le duché d'Alençon et les terres formant l'apanage des deux ducs de ce nom et devant faire retour à la couronne à l'extinction des mâles de cette branche royale des Valois. Il y eut donc, à la mort de Charles IV, un procès intenté par ses sœurs à la couronne comme héritière de leur frère. Le procureur général du roi soutint que, d'après les lois, l'apanage du duché devait retourner à la couronne, mais que les acquisitions faites d'une manière ou d'une autre devaient être remises aux héritiers du feu duc, au nombre desquelles on comptait Argentan et autres propriétés. Enfin il fut fait une transaction entre le roi et les princesses auxquelles il fut concédé Châteauneuf en Timerais, Senonces, Nogent-le-Rotrou et quelques autres terres au lieu des acquets joints au duché. Olivier Aligret était l'avocat des princesses et Pierre Lizet, avocat général du roi dans ce procès, qui fut plaidé en 1526.

Après la mort de la reine Marguerite de Navarre, le duché d'Alençon fut réuni à la couronne. En 1566, le roi Charles IX le donna en apanage à son frère François, qui prit les titres de duc d'Alençon et d'Anjou et mourut en 1581 sans avoir été marié. Ce duché fut alors définitivement réuni à la couronne.

cherons désormais de plus en plus. Le choix que Françoise en fit pour sa demeure, qu'elle aurait pu fixer à Vendôme, donna de l'importance à cette ville, qui restait complétement ignorée.

Dès l'année 1535, les habitants avaient pris la résolution de murer le grand cimetière situé au croisement des deux routes d'Angers et de Sablé. Plusieurs d'entre eux voulurent y contribuer, leurs noms ont été conservés ainsi que le montant de leurs souscriptions. (1)

Le château de Françoise fut construit en une seule année, de 1540 à 1541. Jacques Mathieu Estourneau en fut l'architecte. Les vitraux du rez-de-chaussée étaient peints aux armes des familles d'Alençon et de Bourbon-Vendôme. Estourneau, né à La Flèche en 1486, se distingua bientôt par ses talents en architecture. Avant de donner le dessin et les plans du château neuf, il avait érigé à Vendôme, par ordre de Françoise d'Alençon, un monument en l'honneur de Charles de Bourbon son mari.

Ce monument était considéré comme un chef-d'œuvre par Mathurin Jousse, venu 100 ans après, ingénieur et architecte, né lui-même à La Flèche, le 27 août 1607, et auteur de plusieurs ouvrages dont deux : *la fidèle ouverture de l'art du serrurier* et *le théâtre de l'art du charpentier* ont été imprimés en 1627. Il n'avait alors que 20 ans. Plus tard, en 1641, il publia *les Secrets de l'architecture* et ensuite *la perspective positive de Victor*.

Jacques Estourneau eut un fils, né le 5 février 1511. Savant jurisconsulte, il fut nommé, à 25 ans, chef de la justice de La Flèche par Françoise d'Alençon. En 1542, il fut un des six commissaires choisis pour réviser quelques articles de la coutume d'Anjou. Il gagna la confiance des seigneurs de La Flèche et mourut en 1598, à l'âge de 87 ans, après avoir reçu deux années auparavant, de Henri IV, des lettres de conseiller honoraire au Présidial. De ses deux fils, l'un mourut jeune, l'autre étudia l'architecture et laissa postérité de son mariage avec Catherine Lenormand.

Le conseil de la duchesse avait pour président le gouverneur du Vendômois. En 1537, le châtelain de La Flèche était Florimond Marsollier; il remplissait les fonctions de receveur de la baronie (la seigneurie de La Flèche porte ce titre dans tous les actes).

Cette même année on s'occupa de rendre navigable la Mayenne, depuis Château-Gontier jusqu'à Laval.

(1)	Pierre le Roy.	20 livres.		» sols.	
	Corbutan et Jean Corbin, son frère. . . .	40	—	»	—
	Mars Soulier et le Gagneuil.	10	—	5	—
	Le Royer, frère du précédent.	10	—	5	—
	Le Loyer et sa mère.	»»	—	»	—
	Charbonnier.	2	—	»	—
	Dureuil.	2	—	»	—
	Laroche.	»	—	»	—
	Branlepeigne et Jean Verdier.	»	—	10	—
	Claude Hardi, Berand et Desbures. . . .	»	—	15	—

Le vieux château devenait de moins en moins habitable et ne répondait plus aux exigences de luxe et de bien être de l'époque. Il était fort délabré et encore plus mal meublé, ainsi que l'indique un inventaire manuscrit *des meubles du château-viel de La Flèche*, fait en 1593 par Me Bidault, notaire, à la mort de R. Samoyau, seigneur de l'Isle, capitaine châtelain.

Françoise d'Alençon mourut dans le château neuf de La Flèche, le 4 septembre 1550. Son corps fut transporté à Vendôme et inhumé dans l'église de Saint-Georges à côté de son époux.

Le 24 juin de la même année, Françoise d'Alençon fit donation entre vifs des seigneuries de La Flèche et de Baugé à son fils Jean, comte d'Enghien, à la charge cependant que son fils aîné Antoine, duc de Vendôme, pourrait retirer la seigneurie de La Flèche en donnant par compensation à son frère des terres en Anjou et dans le Maine; Françoise se réservait néanmoins l'usufruit des seigneuries ainsi concédées. Cet acte fut passé au Château-Neuf (maintenant Prytanée militaire), en présence de la duchesse, de son fils Jean, comte d'Enghien, de messires André de Rubempré, René de Malherbe, maître d'hôtel de la duchesse, Louis de Cogniers et autres, tous ayant signé l'acte dressé par Me Delafousse, notaire.

Comme Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, ne vint à La Flèche, au moins à notre connaissance, qu'au mois de février 1552, avec Jeanne d'Albret, nous sommes en droit de dire qu'il n'opéra le retrait de la seigneurie de La Flèche, autorisé par l'acte de donation du 24 juin 1550, que peu de temps avant la visite qu'il fit à cette ville; par conséquent, Jean, comte d'Enghien, fut notre seigneur pendant un certain temps. Nous devons donc lui donner rang et le compter comme le vingt-deuxième. Ce jeune prince n'hésita à aller rejoindre le connétable de Montmorency et à s'arracher des bras de sa femme, Marie de Bourbon-Saint-Pol, la plus belle, la plus noble et la plus riche héritière de France, quand le duc de Savoie se présenta aux frontières de la Champagne et de la Picardie. Ses adieux devaient être éternels. Nous n'entrerons pas dans tous les détails de la fameuse bataille de Saint-Quentin, perdue en 1557; nous dirons seulement que dès le premier choc, le comte d'Enghien eut un cheval tué sous lui; jeune et dispos, il en remonta un autre et chargeait de nouveau, lorsqu'il fut renversé d'un coup de pistolet, pris et conduit à la tente du duc de Savoie où il expira deux heures après, à l'âge de 27 ans, emportant dans le tombeau l'estime et les regrets des siens.

C'était bien l'un des rameaux de cette branche des Bourbons appelée, à juste titre, la *branche de laurier*.

CHAPITRE DEUXIÈME

ANTOINE DE BOURBON, DUC DE BOURBON & DE VENDOME, VINGT-TROISIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1552 à 1562.)

On indique le mois de février 1552 comme l'époque de la venue à La Flèche d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. Ils y prirent possession du Château-Neuf. L'histoire locale de notre ville ne nous dit rien de bien certain sur le séjour de nos princes, si ce n'est la donation faite par Antoine de Bourbon, de sa terre de Perrichet, située près de Clefs, aux moines du prieuré de Saint-Jacques.

La ville de La Flèche était déchue depuis bien des années de l'importance qu'elle avait eue au moyen-âge, comme centre d'une importante seigneurie, comprenant plusieurs places fortes, comme nous l'avons dit dans notre première partie. Elle était au XVme siècle, et surtout au commencement du XVIme, aussi inconnue que son nom est maintenant honoré dans nos armées.

A part quelqu'agitation produite momentanément par les séjours des comtes du Perche ou d'Alençon et la licence habituelle de leur Cour, le silence de ses quelques rues était bien rarement troublé par le passage des hommes d'armes.

A certaines heures seulement tintaient les cloches des églises de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, de Saint-Thomas, du prieuré de Saint-Jacques, des religieuses Franciscaines et des Carmes.

On conçoit qu'elle fut la joie des habitants, quand ils apprirent que Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, venait s'établir au milieu d'eux et construire à La Flèche même le château dans lequel elle devait mourir. Mais, après sa mort, ils ne pouvaient pas espérer que ses héritiers y feraient un long séjour. La guerre était loin d'être terminée et Antoine de Bourbon, premier prince du sang, était appelé à mener une vie active et

dangereuse qu'il acceptait avec courage, mais aussi avec cet esprit irrésolu qui le fit tergiverser dans tous ses actes les plus importants.

« Ce séjour cependant, dit M. Clère, (1) qui se prolongea pendant quinze « mois, fut pour Antoine de Bourbon une halte paisible au milieu d'une « vie que les événements contemporains poussaient malgré lui à l'activité; « pour Jeanne, un temps de repos, qui, à ces premières années de leur ma- « riage, sembla les rendre plus attachés l'un à l'autre.... »

Plus tard, ils ne purent pas s'accorder sur leurs croyances religieuses, et leur existence paraît avoir été troublée en même temps par la diversité de leurs vues politiques.

Lorsque Antoine de Bourbon se rangea du côté des huguenots, sa femme en fut très-vivement alarmée : « La reine, sa femme, dit Brantôme, souf- « frait impatiemment d'abord qu'il se fut fait huguenot, lui disant que s'il « voulait se ruiner et se faire confisquer tout son bien, elle ne voulait point « perdre le peu qui lui restait... puis elle changea bien après, ainsi que son « mari, car celui-ci se changea en catholique, et elle se changea en hugue- « note très-forte.... »

Tous les deux alors, encore aux débuts de leur union, faisaient dans le joli vallon de La Flèche une station dans la vie. Ils n'en retrouvèrent plus l'occasion. La seconde partie de ce siècle si désastreux était commencée, et le calme ne devait renaître qu'après la mort de tous les rois de la branche des Valois.

Jeanne ne pensait pas encore à chercher dans la Réforme un moyen de vengeance contre Philippe II, qui, comme ses prédécesseurs, retenait toute la haute Navarre, ne laissant à la maison d'Albret que la partie située au Nord des Pyrénées ou Basse-Navarre. On sait que depuis Henri IV jusqu'en 1830, les rois de France ont toujours porté le titre de roi de Navarre et joint l'écu à celui de France. (2)

De son côté, Antoine paraissait attendre tranquillement à La Flèche les résultats des événements pour prendre un parti et oubliait son gouvernement de Picardie ainsi que le rassemblement d'une armée dont le point de réunion, suivant Péréfixe, devait être à La Flèche même.

De cette union était né, au mois de juillet 1551, un fils, Henri de Bourbon, duc de Beaumont, désigné aussi sous le nom de comte de Marle.

(1) Henri IV à La Flèche (Jules Clère) La Flèche, 1857.

(2) Catherine de Foix succéda en 1494 au fameux Gaston Phébus de Foix, qui mourut sans enfants, et porta le royaume de Navarre à son époux Jean d'Albret III, qui régna 18 ans. Le pape Jules excommunia Jean en 1512 et jeta l'interdit sur son royaume à la prière de Ferdinand, roi d'Espagne, qui voulait s'en prévaloir contre la France. Quelques temps après, Ferdinand suscita une querelle à Jean d'Albret, et enfin lui enleva le royaume de Navarre, dont le duc d'Albe acheva la conquête sans aucun titre légitime. Henri d'Albret succéda à son père, régna 43 ans et laissa pour héritière Jeanne, femme d'Antoine de Bourbon. C'est ainsi qu'Henri IV apporta à la maison de France un droit incontestable sur le royaume de Navarre.

La tradition dit que le roi et la reine de Navarre se rendaient souvent dans un pavillon qu'on avait élevé dans le jardin du Château-Neuf sur une tombelle, existant encore sous le nom de fort Henri. Il est certain qu'à cette époque Jeanne était enceinte du prince de ce nom, et comme il naquit à Pau le 13 décembre 1553 et qu'Antoine de Navarre ne quitta La Flèche qu'à la mi-mai de cette même année pour se rendre au camp de Picardie et coopérer à la défense de Thérouenne, la tradition fléchoise *qu'Henri IV a été conçu au Château-Neuf* se trouve appuyée, et *par les dates* et, au reste, par le *témoignage de tous les historiens* contemporains.

Antoine de Bourbon étant à La Flèche et maniant une arquebuse auprès de Jeanne, enceinte d'Henri, « cette arme, dit un de ses historiens, prit « feu sans faire coup qui *eut donné dans les flancs de cette princesse* et *tué* « *l'arbre et le fruit.* »

Jeanne, après le départ de son époux, avait été le rejoindre, mais elle fut promptement rappelée par la mort de son fils le duc de Beaumont, âgé de 25 mois et qui succomba le 20 août 1553 aux soins malentendus et exagérés de sa vieille gouvernante la baillive d'Orléans, grand'mère du maréchal de Matignon. Jeanne fit transporter le corps de son premier-né dans les caveaux de l'église collégiale de Vendôme, auprès de son aïeul et de son aïeule Charles de Bourbon et Françoise d'Alençon. Ce pénible devoir rempli, elle retourna auprès de son mari avec la certitude d'être bientôt de nouveau mère. Mais Henri d'Albret déjà avancé en âge et ne voulant pas mourir sans voir un héritier de son nom et de sa couronne, exigea que sa fille revînt auprès de lui et ménageât sa santé que pouvaient compromettre les alternatives et les dangers de la guerre. Il lui reprochait avec raison de ne pas avoir suffisamment veillé sur les premiers mois de l'existence de son fils défunt. Jeanne se conforma de suite aux volontés de son père et ne mit que 18 jours pour traverser la France. Elle arrivait à Pau le trois décembre, et le 13, entre minuit et une heure, elle mettait au monde, en chantant une complainte béarnaise, (1) un enfant mâle qui reçut en naissant le nom de prince de Viane. (2)

On publia partout les vers suivants :

Béarn, ainsy enrichy sainctement
Par cet enfant, dresse si hautement
Son chef en l'air, qu'il baise jà les cieux.
O Pau heureux, heureusement chanté!
Mais plus heureux qui s'en est contenté
Pour l'esgaler au lieu natal des dieux,
Palma-Cayet. — *Chronologie Novenaire.*

(1) « Nostre Donne deu cap deu pon, ajuda mi en aquete houre. »
« Notre Dame du bout du pont, aidez-moi à cette heure. »

(2) Viana, Viane, ville d'Espagne. L'héritier du roi de Navarre se nommait jadis prince de Viane.

Ainsi Henri, d'abord prince de Viane, puis, successivement, Henri III de Navarre et Henri IV, roi de France, né à Pau, a été incontestablement conçu à La Flèche. Henri II d'Albret, époux de Marguerite de Valois, mourut en 1555, et laissa la couronne de Navarre à Antoine de Bourbon et à Jeanne. Dès les premiers jours, il avait voulu endurcir le tempérament de son petit fils : « Le roy Henri de Navarre, son aïeul maternel, aux « premiers ans de son aage, le fit nourrir rustiquement, en lieux aspres, « pour l'endurcir au pénible exercice de la guerre et à supporter les adver- « sités, comme s'il eust prévu que sa fortune serait, plus que celle d'aucun « autre prince de son temps, agitée de périls, de traverses et d'afflictions; « mais il en tira cet avantage qu'elles lui servirent de salutaires instruc- « tions, de patience, de frugalité, de constance et de modération; ce « furent les espines parmi lesquelles il cueillit les fleurs et les roses de sa « vertu. »

Henri fut d'abord élevé, loin de son père et de sa mère, au château de Coaraze, dont parle Froissart dans ses chroniques, comme d'un lieu hanté par les esprits. Mais il n'est pas permis de douter qu'Henri n'ait passé à La Flèche une partie de son enfance. Depuis l'âge de 16 ans, il se trouva mêlé à toutes les affaires du temps : Sully veut donc parler des premières années du prince dans les lignes suivantes : « (1598) de Vitré, sa majesté prenant « le long de la Loire, se rendit à Tours par La Flèche *qu'elle se fit un plai- « sir de revoir, comme l'endroit où elle avait passé une partie de sa jeu- « nesse.* » (1)

Après la mort d'Henri d'Albret, Antoine de Bourbon et la princesse Jeanne vinrent prendre possession de leur royaume et retournèrent ensuite à la Cour de Henri II, emmenant avec eux leur jeune fils, dont le frère cadet mourut d'un accident. Ils revinrent bientôt en Béarn d'où la mort de Henri II, survenue en 1559, les éloigna bientôt.

A Antoine de Bourbon, roi de Navarre et premier prince du sang, appartenait incontestablement la première place dans le conseil de régence, François II étant mineur. Le connétable de Montmorency avait le premier reconnu ce droit et avait offert son appui à ce prince pour le faire valoir. Mais Antoine ne s'était pas pressé de se rendre à l'invitation d'un homme qu'il regardait comme l'ennemi des princes du sang, et auquel son beau-père, Henri d'Albret, avait dû la longue disgrâce dont il avait été la victime sous le règne précédent.

Après bien des doutes et des projets formés puis abandonnés, il résolut d'aller enfin à la Cour, toujours indécis, s'il s'y montrerait en qualité d'ami ou d'ennemi de ceux qui avaient en main l'autorité. Enfin il fit savoir aux Guise qu'il voulait vivre avec eux en bon parent et en parfait ami, et dé-

(1) *Mémoires de Sully*, vol. III, livr. IX, p. 227, édition de 1745.

sirait surtout être reçu par le roi avec la considération qu'il méritait, afin que le duc d'Albe et les autres espagnols qui étaient à la Cour en informâssent leur maître et l'engageâssent, soit à lui restituer la Navarre, soit à lui assigner un dédommagement. D'un autre côté, il assurait aux protestants qu'il se rendait à Paris beaucoup plus pour leurs intérêts que pour les siens, ajoutant que si, dans son palais, il maintenait strictes toutes les formes de la religion catholique, c'était qu'il jugeait prudent et sage de dissimuler encore.

Ce que nous venons de dire caractérise bien le prince vis-à-vis duquel la Cour de Saint-Germain se montra très-froide.

A la mort de François II, survenue le 5 décembre 1560, Catherine de Médicis se fit nommer régente et le roi de Navarre devint lieutenant-général du royaume. Obligé par ces nouvelles fonctions, il fit revenir auprès de lui sa femme et son fils.

En 1562, après le massacre de Vassy, la guerre civile éclata; le prince de Condé, déclaré chef du parti protestant, surprit Orléans qui devint le boulevard de l'hérésie. Les Huguenots, à son exemple, s'emparèrent de plusieurs villes et entre autres de Rouen, que les troupes du roi investirent sous le commandement du roi de Navarre et du duc de Guise.

Naturellement belliqueux, le roi de Navarre avait passé les jours et les nuits dans la tranchée; au dernier assaut et au moment où, vaquant à un besoin naturel, il tournait le dos à la ville, il fut frappé à l'épaule d'un coup d'arquebusade tiré du rempart. Le prince tomba sans connaissance et fut emporté sur une planche au logis du Rhingrave, où les chirurgiens visitèrent la plaie. Au premier aspect, elle ne leur parut pas dangereuse, mais ils ne purent retrouver la balle. Après la prise de la ville, Antoine, qui la regardait comme sa conquête, voulut s'y montrer, quoiqu'il ne pût ni s'habiller ni se tenir debout. On démolit une partie de la maison qu'il occupait, afin de pouvoir le transporter dans le nouvel appartement qui lui avait été préparé à Rouen près de celui du roi. Bientôt il se trouva fatigué de ce séjour et voulut se rendre à Saint-Maur-des-Fossés, dans un bateau où il pensait n'éprouver aucune fatigue du voyage. Mais une fièvre ardente et des douleurs aigues l'obligèrent à se faire débarquer aux Andelys où il expira le 17 novembre 1562, en horreur aux réformés qu'il avait abandonnés et peu regretté des catholiques qui ne pouvaient compter sur lui. L'inconstance, ou plutôt l'extrême mobilité de son caractère, empêchait qu'on s'attachât à lui, et ce défaut gâtait à lui seul les excellentes qualités qu'il légua à son fils, la bonté, l'affabilité, la modération et l'amour de son pays. Un autre défaut, qui ne peut se comprendre dans un prince et provenant probablement d'une éducation trop négligée, c'était un penchant irrésistible pour la filouterie. Tous les matins ses serviteurs étaient occupés à restituer ce que le roi avait soustrait la veille. Tallemant des Réaux (t. I. p.

25) dit du père d'Henri IV : « il estoit larron naturellement, il ne pouvoit s'empescher de prendre ce qu'il trouvoit, mais il le renvoyoit. Il disoit que « s'il n'eust pas esté roy, il eust été pendu.... » (1)

Antoine de Bourbon laissa de sa maîtresse, Louise de Rouet de la Béraudière, un fils naturel, Charles de Bourbon, évêque de Lectoure, puis archevêque de Rouen, qui mourut de douleur, en 1610, en apprenant la mort d'Henri IV son frère.

A la mort de son père, Henri devint roi de Navarre et seigneur de La Flèche. Il avait alors 9 ans et quelques mois.

Nous avons à remarquer qu'Henri, devenu roi de Navarre, ne porta que le titre de prince de Béarn tant que sa mère vécut, et ce fut sous ce titre qu'il fut déclaré et reconnu chef du parti huguenot. Son cousin-germain, Bourbon-Condé, était appelé tout court Monsieur le Prince, habitude qui se conserva pour ses descendants. Son père, le prince de Condé, frère d'Antoine, roi de Navarre, avait pris, dès le début, la tête du parti de la Réforme. Comme il y était le seul du sang royal, on s'accoutuma, en parlant de lui, à ne le nommer que M. le *Prince :* d'où plus tard M. le *Duc.*

---

(1) Pendant que les hérétiques occupaient Orléans, un religieux de l'ordre de Saint-François, né à La Flèche s'y tenait caché. — « A Orléans vivait en grande et louable réputation frère Philippe Picart, de l'ordre Sainct-François, natif de La Flèche en Anjou, « comme je croy; homme qui, avec la bonne vie et conversation jointes à l'industrie de « bien prescher, avait tellement gaigné le cœur des habitants de la ville qu'onques homme « n'y fut si plaint et regretté que luy qu'on sache. Aussi leur avait-il monstré combien il « les aimait durant l'espace de sept mois qu'il fut caché en un groton, chez sire Martin « Provenchère, marchand de ladite ville, où il n'estait sans danger d'estre déféré aux hérétiques qui pour lors tenaient la ville, tant pour estre étroictement logé, et parmi douze « enfants de famille ou environ, que pour estre son logis environné d'hérétiques de toutes « parts. Mais Dieu qui n'oublie les siens au besoin, s'en délivra ores que M. le prince « dauphin s'empara, au nom du roy, de ladite ville, qui depuis est demeurée en son obéissance et a esté repurgée de la plupart de ceux qui la violentaient. »

Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII. 1re série, tome 8.

CHAPITRE TROISIÈME

HENRI DE NAVARRE, VINGT-QUATRIÈME SEIGNEUR DE LA FLÈCHE.

(De 1562 à 1589.)

Jeanne d'Albret devenait naturellement la tutrice de son fils, le jeune roi Henri de Navarre. Son caractère était à la hauteur des événements : « n'ayant de femme que le sexe, dit d'Aubigné, l'âme entière aux choses « viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux « grandes adversités. »

Cette princesse, douée d'autant d'énergie que son mari en avait peu, éleva son fils avec le plus grand soin. Quels que fussent les défauts du feu roi de Navarre, il était mort en vrai fils de France, en sortant du champ de bataille, et dans le jugement que l'historien peut porter sur lui, il doit faire une grande part aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles Antoine de Bourbon dut jouer un rôle sur cette scène où apparaissaient en première ligne Catherine de Médicis et les princes de la maison de Lorraine.

Peu de temps après la mort d'Antoine, Jeanne d'Albret, reine douairière et tutrice du jeune roi, le conduisit dans ses domaines pour faire acte de souveraineté « ses terres et maisons de Marle, dit Favyn, (1) La Fère en « Picardie, Vendôme, Beaumont, Sainte-Suzanne et La Flèche en « Anjou. »

Il paraît que déjà Jeanne d'Albret avait définitivement adopté les principes de la Réforme, et si elle n'introduisit ostensiblement le calvinisme dans ses Etats qu'en 1567, elle le favorisait singulièrement déjà en 1562.

Si d'un côté, en 1562, le capitaine de la Borderie commandait une compagnie de 100 hommes destinée à protéger contre les huguenots le duché de

(1) Marle ou Male (Aisne) a eu jadis les titres de seigneurie puis de comté. Ce comté appartint aux maisons de Coucy, de Bar, de Saint-Pol, de Luxembourg et enfin de Bourbon. fut aliéné ensuite en faveur de la maison de Mazarin.

Beaumont, qui appartenait au roi de Navarre, d'un autre côté, nous voyons que l'une des contrées (1) les plus exposées à leurs entreprises était le Vendômois, par la présence de Jeanne d'Albret, qui avait appelé près d'elle une troupe de Suisses et de Gascons protestants. Les excès auxquels ils se portaient, excitèrent une indignation générale. Théodore de Bèze, avec lequel elle avait des relations par l'entremise de l'ardent huguenot Le Barbier de Francourt, écrivit lui-même à Jeanne pour blâmer sa conduite, et le Parlement de Paris, par son arrêté du 27 juillet, fut encore plus sévère en déclarant rebelles, ennemis du roi et de la couronne de France........... tous ceux qui avaient, en forme d'hostilité, pris les armes contre le roi, tant à Orléans qu'au Mans, Blois, Tours, Vendôme.... »

La noblesse du Vendômois, suivie de toute la population des campagnes, prit spontanément les armes contre les auteurs de tant de dévastations. Ils se donnèrent pour chef le célèbre poëte Pierre de Ronsard, qui, à la tête d'une troupe nombreuse de gentilshommes, parcourut la province, poursuivant et châtiant avec une juste rigueur les pilleurs d'églises. (2)

La paix conclue ailleurs n'existait pas dans la province du Maine; des bandes de huguenots, renforcées d'allemands et d'anglais, continuant à tenir le pays en éveil, obligeaient les catholiques à rester armés pour leur défense.

(1) Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. V.

(2) Pierre de Ronsard était issu d'une famille originaire d'Allemagne et qui avait été si puissante qu'elle avait contracté des alliances avec la maison royale de France. Il naquit au château de la Poissonnière, paroisse de Couture, dans la charmante vallée du Loir, le 10 septembre 1524. Le duc d'Orléans l'employa à diverses négociations. Il accompagna Lazare de Baïf à la diète de Spire: ce fut dans ce voyage que celui-ci inspira à Ronsard le goût des belles-lettres et donna ainsi à la France un illustre poète.

Ronsard se livra tout entier à la poésie et s'y acquit une réputation extraordinaire, quoiqu'il ne reculât pas au besoin devant la nécessité de revêtir une cuirasse et de ceindre une épée de guerre.

Les rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III le comblèrent de bienfaits. Il mourut à Saint-Cosme-les-Tours, qui était l'un de ses bénéfices, le 27 décembre 1585.

Trois noms, intéressants à divers titres, se rattachent au prieuré de Saint-Côme. L'archidiacre Bérenger, né à Tours en 1008, avait étudié aux écoles de Saint-Martin avec un grand éclat. Malheureusement ses prodigieux talents en lui inspirant de l'orgueil pour son propre savoir, le jetèrent dans l'hérésie. Béranger rétracta plusieurs fois ses erreurs, mais pour y retourner avec une nouvelle opiniâtreté, et il donna ainsi une médiocre idée de son caractère. Vers la fin de sa vie il abandonna son titre d'écolâtre, résigna tous ses bénéfices, distribua tout son bien aux pauvres, et se retira dans l'île Saint-Côme. Il y mourut en 1088, à l'âge de 80 ans. Cinq siècles plus tard, un autre écrivain, le poète Ronsard, vint occuper la même retraite. Ronsard n'était pas toujours occupé à *pindariser*, et il descendait souvent de l'Olympe pour cultiver de ses propres mains ses légumes et tailler ses arbres fruitiers; il était tout fier, quand il recevait familièrement le duc d'Alençon, de lui servir des primeurs de son jardin. Son successeur lui fit élever un mausolée superbe. 200 ans plus tard, Barthelémy, le célèbre auteur du *Voyage du jeune Anacharchis*, était prieur de Saint-Côme, et, dans ses heures de repos, y pêchait à la ligne..... (Abbé Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine).*

Gervais le Barbier de Grancourt était toujours l'un des principaux instigateurs de l'insurrection. Cependant il ne résidait plus habituellement dans le Maine; par son habileté et son audace, il était parvenu à l'un des emplois les plus considérables de son parti. Il suivait Jeanne d'Albret, dont il était devenu le conseiller, avec la dignité de chancelier du royaume de Navarre. Cette princesse habitait souvent dans le château de Vendôme, d'où elle pouvait plus facilement correspondre avec tout le parti. Jeanne le remplit de lansquenets hérétiques, et confia tous ses pouvoirs dans le duché à deux gentilshommes protestants : Jacques Le Vasseur, seigneur de Cogners, le meurtrier des moines de Saint-Calais, et au titre de lieutenant du premier, à Philibert de la Curée. Dès 1563, les catholiques voyant que le plan hautement manifesté par les hérétiques était de détruire leur religion, formèrent des associations secrètes. Ces associations devinrent les premiers éléments de la grande Ligue qui, vers 1576, rencontra des adhérents dans toute la France. Les principaux chefs de l'Union catholique dans le Vendômois furent Paul de Chabot, seigneur du Fresne, René du Bellay, seigneur de la Poissonnière, et Jean de Maillé, seigneur de Bénehart.

L'éducation si virile du jeune prince de Béarn, prescrite dès le début par Henri d'Albret, l'avait rendu propre à tous les travaux et fatigues de la guerre. A 16 ans, déclaré chef du parti protestant, il fit ses premières armes sous Condé, son oncle, et l'amiral de Coligny. Il était à Jarnac et à Montcontour; à la suite de cette dernière bataille, il réunit les débris de l'armée protestante, à la tête de laquelle il força plusieurs villes du Midi et de Bourgogne.

Il entrait définitivement dans la carrière : nous ne l'y suivrons qu'autant que la ville de La Flèche y sera intéressée, l'histoire de ce roi étant connue de tous.

Jeanne, vers ces années 1569 et 1570, fit de suprêmes efforts pour la cause protestante. Et ce fut probablement à cette époque que le besoin d'argent se faisant sentir, elle vendit le moulin de Génetay, (1) près de la maison de la Cour des Pins, illustrée par la naissance de Lazare de Baïf. (2)

(1) La maison dite Cour des Pins et le moulin de Génetay se trouvent sur la petite route ouverte près de La Flèche sur la route de Sablé et allant aboutir à la route de Verron à Bazouges.

Le seigneur des Pins était l'un des quatre pairs du baron de La Flèche. *(Aveu de Jean II, duc d'Alençon, au roi de Sicile.)*

(2) La famille de Baïf, si célèbre dans les lettres au commencement du XVIme siècle, était originaire de l'Anjou. Elle habitait plus habituellement le château des Pins, près de La Flèche et possédait dans le Maine les terres seigneuriales de Mangé et de Verneil-le-Chétif.

Julien de Baïf, protonotaire apostolique, seigneur d'Epineu-le-Chevreul et chanoine du Mans, commença à se signaler vers 1515. Il eut quatre frères célèbres par leur science et fut oncle de Lazare de Baïf, père de Jean : « Julien de Baïf, dit la Croix-du-Maine, estoit un « homme docte et de grand jugement. Je ne scay, si c'est celuy duquel il se voit un dis-

C'est encore à la même époque qu'il convient de rattacher une vente non réalisée de la baronie de La Flèche, par Jeanne d'Albret, à trois habitants de cette ville : « On ne trouve, dit M. Boucher, ancien chirurgien à La « Flèche, aucun titre de *cette baronie;* cependant on raconte que Jeanne « d'Albret, ayant un pressant besoin d'argent, mit cette seigneurie *titrée* « en vente. Trois bourgeois désirant porter un si beau titre et le transmettre « à leurs enfants, se présentèrent et l'acte fut passé moyennant leurs pis- « toles. L'année d'achat leur parut longue; ils craignaient le retrait. Enfin « le terme heureux arriva et les trois barons se pavanèrent; mais ils ne « jouirent pas longtemps de leurs honneurs. Il leur fut signifié que Jeanne « d'Albret n'avait pas le droit d'aliéner le bien de son fils Henri, et il fallut « que nos trois bourgeois obéissent; ils redevinrent bourgeois de barons qu'ils « étaient. Mais il en arriva comme à la femme au pot au lait; l'histoire fut « tournée en risée, le surnom de barons resta et s'étendit même et très- « injustement au général des habitants. » Au sujet de ce retrait, le motif donné par le docteur Boucher ne doit pas être véritable, car Jeanne d'Albret tenait la baronie de La Flèche *directement* de sa mère Françoise d'Alençon. Il faut chercher ce motif dans l'érection du duché de Beaumont dont notre seigneurie faisait partie. Il y avait donc *titre* et *majorat* inaliénables.

« cours de son voyage en Hiérusalem; car cettuy-cy chanta sa première messe au saint « sépulcre dudit lieu ; mais pour ce qu'ils ont été cinq frères de ce nom de Baïf, qui ont « voyagé en Hiérusalem, je ne puis assurer si ç'a esté cettuy-ci qui a composé ledit voyage. « Et faut encore noter icy une chose très admirable et bien digne de remarque ; c'est qu'il « y a eu cinq frères de cette maison de Baïf, lesquels se trouvèrent en Hiérusalem sans « que pas un d'eux eust donné advertissement de partir pour y aller, et tous s'acheminèrent « sans le sceu l'un de l'autre. J'ai entendu qu'il y avoit eu en l'abbaye de Saint-Calais et « autres lieux un tableau faisant mention de cette histoire ; mais il ne s'y voit plus, à cause « que les troubles et séditions advenues pour la religion ont causé les ruptures et brise- « ments d'églises, et par conséquent ce qui estoit de beau et de mémorable en icelles. Or, « pour en revenir au propos dudit sieur d'Espineau, Julien de Baïf, je n'ay point connais- « sance d'autres de ses écrits; toutefois j'ay opinion que ce voyage de Hiérusalem aye esté « composé par iceluy. Il se voit escrit à la main chez monseigneur de Malicorne, messire « Jean de Chaourses, son parent, en sa terre de Mengé au Maine et autres lieux et sei- « gneuries qu'il possède..... Il florissoit en l'an de salut 1519. Julien de Baïf eut part « à la confiance de Philippe de Luxembourg, qui le nomma l'un des exécuteurs de ses « volontés. »

Lazare de Baïf, né au château des Pins, près de La Flèche, vers la fin du XVme siècle, poète, fut envoyé en ambassade à Venise, en 1530, par François premier et depuis comme ministre près des princes d'Allemagne. Il devint ensuite conseiller et maître des requêtes au Parlement. Son fils (Jean Antoine), né à Venise pendant le séjour de Lazare, se livra à la poésie et se lia intimement avec Ronsard, qui avait été attaché à son père en Allemagne.

Il eut la prétention d'écrire des vers français mesurés comme ceux des Grecs et des Romains et de créer un alphabet nouveau. Il obtint en 1570 l'autorisation de fonder une académie de poésie et de musique. Cette académie, la première qui ait été établie à Paris, n'eut pas une longue existence.

Le prince de Condé, septième fils de Françoise d'Alençon, épousa en secondes noces Françoise d'Orléans-Longueville. Ce mariage eut lieu à La Flèche même, le 8 novembre 1565 suivant Moréri, ou le 30 octobre 1564 suivant Burbure. Les seigneurs de la suite du roi assistèrent à cette cérémonie, qui dut se célébrer dans l'église paroissiale de Saint-Thomas, ou peut-être dans la chapelle du château. Parmi eux, on distinguait le cardinal de Châtillon, le baron des Adrets, Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, mère de M[lle] de Longueville.

La famille de Longueville était issue du célèbre Dunois, bâtard d'Orléans, comte de Longueville; le fils de celui-ci échangea en 1505 le titre de comte pour celui de duc; ses descendants obtinrent le titre de prince en 1571.

« Les seigneurs témoins de ce mariage, dit Burbure, avaient suivi de-« puis le mois de septembre le roi Charles IX dans son voyage en Touraine « et d'Anjou qui eut lieu, en effet, en 1564, et le quittèrent à Châteaubriant « pour venir aux noces du prince de Condé. »

En 1571, les avantages accordés aux Huguenots par la paix de Saint-Germain, ne donnèrent pas satisfaction complète aux chefs de ce parti. On essaya de dissiper leurs soupçons en proposant le mariage de la princesse Marguerite, sœur du roi, avec le jeune prince de Béarn.

L'année suivante, Jeanne d'Albret fut attirée à Paris par le mariage de son fils. Elle y mourut, dit-on, empoisonnée; si le fait est vrai, on peut le considérer comme le criminel prélude de la journée de la Saint-Barthélemy.

Nous passons rapidement sur les règnes de Charles IX et d'Henri III. Ce dernier prince, en lequel s'éteignait la branche des Valois, le duc d'Alençon l'ayant précédé dans la tombe, expira le 2 août 1589. Il avait été frappé la veille d'un coup de poignard par Jacques Clément, moine jacobin. Ce prince était âgé de 38 ans. La branche des Valois avait régné 161 ans, à compter de Philippe VI, et donné 13 rois à la France.

La succession en ligne masculine s'étend à l'infini d'après l'ancien droit français; Henri III, roi de Navarre, premier prince du sang, quoique parent du roi du dix au onzième dégré, lui succéda et prit le nom d'Henri IV.

Son mariage avec Marguerite de France ayant été déclaré nul en 1599, il épousa Marie de Médicis en 1600.

Lors de son avénement au trône, Henri voulut conserver son domaine particulier, notamment le duché de Beaumont, séparé et distinct de celui de la couronne. Il rendit des lettres patentes à cet effet, datées du 31 décembre 1596, mais le Parlement se refusa à leur enregistrement, par ce motif que « tout domaine particulier d'un prince qui parvient à la royauté, « est de plein droit réuni à la couronne. »

Après quelques instances de la part du roi, rendues sans effet par la fermeté du Parlement, disent tous les historiens, le duché de Beaumont fut réuni au domaine royal et la justice y fut exercée au nom du roi; cette maxime de notre droit public n'a plus souffert depuis cette époque. Nous observons pour appuyer cette assertion que le duc d'Orléans, au moment d'être élu roi des Français, en 1830, eut soin, avant son élection, de faire passer tous ses biens sur la tête de ses enfants. On a dit, à cette époque, qu'il avait pu échapper aux droits énormes qu'avait à exiger le domaine de l'Etat comme droits de donation et de mutation entre-vifs. Cependant Henri IV ne se pressa pas de se conformer à la loi sur le domaine de la couronne, car son édit de réunion ne fut rendu qu'au mois de juillet 1607. Dans ce même édit, le roi fait réserve du duché de Vendôme en faveur de son fils naturel César.

Ici doit se terminer la première période de notre travail. La Flèche, chef-lieu d'une simple seigneurie relevant du duché de Beaumont, n'est plus en mains royales à titre de bien patrimonial, et c'est à partir de cette époque que commence véritablement son *histoire privée.*

ÉDIT de dérogation d'Henri IV à l'édit de réunion de tous ses domaines à la couronne, du mois de Juillet 1607, pour en excepter le domaine de Vendôme donné par lui à son fils naturel César, né de Gabrielle d'Estrées.

HENRY, par la grâce Dieu, roi de France et de Navarre, etc. Nous avons par notre édit du mois de juillet dernier (1607) déclaré que *les duchés, comtés, vicomtés et baronies et autres seigneuries de nostre ancien domaine de Navarre* mouvant de nostre couronne de France ou des parts et portions du sacré domaine d'Icelle, de nostre avénement à tel Etat sont demeurés incorporés et unis à ce qui est dudit sacré domaine de France et devenus de même nature et condition que le reste en général d'Iceluy et d'autant que par contract du troisième jour d'avril mil cinq cent quatre vingt dix huit vériffié en vertu de nos lettres patentes sur ce expédiées le quinzième jour du mois partout ou besoin a esté muni de zelle et affection paternelle envers notre très cher et bien aimé fils naturel et légitime Cesard, nous luy avons par donation faitte entre vifs, delaissé à luy et aux siens speciffié par ledit contract, le duché pairie de Vendosme et pays de Vendômois dudit ancien domaine de Navarre, estant notre intention que icelle donation sorte son plein entier effet, sçavoir faisons..
...... Avons déclaré et par ces présentes signées de nostre main, déclarons qu'en *faisant ledit édit du mois de juillet dernier (1607) pour l'union de nostre ancien domaine de Navarre à celuy de France, nous n'avons entendu,*

comme encore nous n'entendons avoir compris ni comprendre en Icelle union du domaine, ledit duché et pairie de Vendôme et pays de Vendômois par nous delaissé à nostre dit fils naturel et légitime Cesard, mais voulons et entendons et nous plaist qu'Il en jouisse, ensemble des fiefs membres appartenance et deppendances de Iceluy en vertu de la donation entre vifs que nous luy en avons fait ledit jour troisième avril mil cinq cent quatre vingt dix huit (1598) pleinement et paisiblement luy et ses enfants suivant et conformément à la vérification qui en a esté faitte de Icelle donation en nostre Cour de Parlement de Paris, sans qu'au moyen de ladite union ils puissent estre troublez et empeschez en quelque sorte et mannière que ce soit, etc., etc., etc........

Donné à Saint-Maur au mois d'aoust l'an de grâce mil six cent sept et de nostre règne le dix neuvième.

Signé Henry et sur le reply par le roy de Loménie. — Arresté, visé et scellé sur lay de soye rouge et verte en cire verte du grand scel et registrées ouy le procureur général du roy à Paris en Parlement le dernier jour d'aoust l'an mil six cent sept.

Collationné par les conseillers du roy, notaires au Châtelet de Paris sur la grosse en parchemin représentée et à l'instant rendue ce jourd'huy dix sept janvier mil sept cent trente huit.

DUPUY. BOIVIN.

Nous avons remis cette pièce, trouvée par nous dans les titres du château de la Guérinière, commune de Saint-Germain-d'Arcé, à la bibliothèque du Prytanée militaire de La Flèche.

Ce titre nous prouve qu'Henri, monté sur le trône en 1589, tout en reconnaissant la loi qui faisait rentrer tout son patrimoine paternel et maternel dans le domaine de la couronne, disposa cependant en faveur de César, son fils naturel, et de tous ses héritiers futurs, du duché de Vendôme en 1598, et qu'il ne donna l'édit de réunion qu'en 1607. Cet édit de dérogation nous parait avoir pour but d'arrêter toute réclamation au sujet d'une donation qu'il n'avait pas le droit de faire d'une manière aussi absolue et sur laquelle on aurait pu certainement revenir, s'il n'y eut ainsi pourvu.

ARMOIRIES DE NAVARRE.

Les commencements du royaume de Navarre datent de l'an 726. Le premier souverain fut Garcia de Ximénès que l'on fait prince français et qui passa les Pyrénées pour combattre les Maures d'Afrique et les chasser de cette province d'Espagne qui joint la Biscaye et l'Aragon, nommée *Subrarbe* et depuis Navarre.

On dit qu'il eut une vision qui lui fit prendre pour marque distinctive au lieu du simple écu de gueules qu'il tenait de ses ancêtres *l'écu d'or au chêne de sinople au champ d'argent à la croix pommetée de gueules en chef.* En Biscaye, on portait aussi *un chêne de sinople au champ d'argent,* non pas pour la même raison, mais parce que toutes les assemblées, soit pour les fêtes, soit pour les affaires publiques se tenaient près de l'arbre de Garniga.

Depuis, ce pays de *Subrarbe* fut appelé *Navarre,* soit à cause de la rivière de Navia, qui l'arrose, soit parce que la plus grande partie se compose d'une grande plaine; ce que signifient ces deux mots *Nava* et *Erria,* comme en vieux français *Alimagne :* de là, la *Limagne* d'Auvergne.

Tous les descendants de Garcia Ximénès portèrent le chêne et la croix. Inigo Ximénès, sixième roi de Navarre, fut surnommé Arista, parce qu'il avait pris pour distinction *13 épis de blé d'or,* champés de gueules; il y renonça, adoptant pour armes du royaume la *seule croix* pommetée, et changeant les émaux anciens, il porta *d'azur à la croix pommetée d'argent.* On dit que le motif de ce changement fut l'apparition d'un ange, qui tenait un étendard de soie bleue chargé d'une croix pommetée blanche, apparition qui lui donna le courage d'attaquer les Maures. Il mourut en 858.

Les comtes d'Albret, descendus de cette maison royale, retinrent *l'écu seul de gueules* simplement jusqu'à Charles d'Albret, comte de Dreux, seigneur de Silly et de Craon, connétable de France, qui, par octroi de Charles VI, porta, et les siens après lui, écartelé au *premier* et au *quatrième, semé de France* et aux *deux* et *trois* de gueules.

En 1212, Sanche-le-Fort, huitième du nom et 22me roi de Navarre, por-

tait encore la croix pommetée à la bataille de Murada (autrement des Naves de Tolosa), entre les monts Marianos (Sierra-Morena). Cette croisade se fit contre Aben-Mohamed suivi de 300,000 hommes et qui faisait garder son charriot, construit en forme de trône par 8,000 Maures à cheval entourés d'une palissade en bois garnie et assolidée par des chaînes de fer.

Le roi de Navarre, donnant l'exemple à tous les princes chrétiens qui assistaient à cette bataille, rompit, suivi par eux, cette palissade enchaînée, tua 20,000 maures et se rendit maître et du trône et des chaînes qui devaient servir de sauvegarde à leur prince. Pour conserver le souvenir de cet acte héroïque, Sanche s'en composa de nouvelles armes, qui sont un *treillis* composé de *croix, sautoir* et *orle* de *deux pièces de chaînes d'or aux champ de gueules.*

Ce furent les armoiries retenues depuis par les rois de Navarre et accolées à l'écu de France, d'azur à trois fleurs de lys d'or, de 1589 à 1830 par Henri IV et ses successeurs.

On ne doit pas mettre au rang des armoiries de ce pays celles que les descendants de Sanche II, cinquième roi, prirent avec le sobriquet *Abarca, d'or* à *deux galoches adossées et échiquetées de sable et d'or mises en face.* Le surnom d'Abarca vient de ce qu'on appelle ainsi des bottines de cuir avec galoches de bois et de cuir noir que Sanche aimait à porter.

Philippe III, dit le Bon, comte d'Evreux, époux de Jeanne, reine de Navarre, décédée en 1343, portait de *France sans nombre au bâton componé d'argent et de gueules, brochant sur le tout* écartelées avec celles de Navarre.

Les seigneurs de Foix devenus rois de Navarre écartelaient Foix et Béarn, Foix *d'or à deux vaches de gueules, accornées, accollées et clarinées d'azur,* coupées avec Navarre.

La Navarre fut usurpée par l'Espagne en 1513, après l'interdit du pape Jules II sur Jeanne d'Albret, sœur de Phœbus, comte de Foix, prince de Béarn, et auquel elle succéda. Jeanne d'Albret ayant épousé Antoine de Bourbon, fut la mère d'Henri IV, qui unit fictivement et nominalement le royaume de Navarre à celui de France.

En écartelant les armes des deux pays, ces princes paraissaient dire incessamment :

Ainsi dans Pampelonne
Puissent-ils quelque jour reprendre leur couronne!

TABLE

PREMIÈRE PÉRIODE

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

1° Maison de Beaugency. — Jean de Beaugençy, premier seigneur de La Flèche. (1051-1088)

CHAPITRE TROISIÈME

1° Maison de Beaugency. — Hélie de Beaugency, deuxième seigneur de La Flèche, 1088 *à* 1109. — *Comte du Maine de* 1090 *à* 1109.

CHAPITRE QUATRIÈME

Hélie, comte du Maine (suite).

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE PREMIER

2° Maison d'Anjou. — Foulques, dit le Jeune, comte d'Anjou et du Maine, troisième seigneur de La Flèche, de 1109 à 1129.

CHAPITRE DEUXIÈME

2° Maison d'Anjou. — Geoffroy le Bel, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, quatrième seigneur de La Flèche, de 1129 à 1151.

CHAPITRE TROISIÈME

2° Maison d'Anjou. — Henri Plantagenet, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, roi d'Angleterre, deuxième du nom, cinquième seigneur de La Flèche, de 1151 à 1189.

CHAPITRE QUATRIÈME

2° Maison d'Anjou. — Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, comte d'Anjou, etc, sixième seigneur de La Flèche. — Arthur ou Artus de Bretagne, septième seigneur de La Flèche, de 1189 à 1199 et de 1199 à 1203.

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER

3° Maison de Beaumont. — Raoul III, vicomte de Beaumont, seigneur de Sainte-Suzanne, etc, huitième seigneur de La Flèche.

CHAPITRE DEUXIÈME

4° Maison de Beaumont-Brienne. — Louis de Brienne épouse Agnès, vicomtesse de Beaumont, dixième seigneur de La Flèche, de 1241 à .....

CHAPITRE TROISIÈME

5° Maison de Beaumont-Brienne-Chamaillard-d'Antenaise. — Guillaume Chamaillard d'Antenaise, quinzième seigneur de La Flèche, 1364.

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

6° Maison d'Alençon. — Charles IV, duc d'Alençon, vingtième seigneur de La Flèche, de 1492 *à* 1525.

LIVRE CINQUIÈME

CHAPITRE PREMIER

7° Maison de Bourbon. — Charles de Bourbon, comte, et depuis duc de Vendôme, époux de Françoise d'Alençon, vingt-unième seigneur de La Flèche, de 1525 *à* 1550. *— Jean, comte d'Enghien, par donation entre-vifs, vingt-deuxième seigneur de La Flèche, de* 1550 *à* 1552. Pages.

CHAPITRE DEUXIÈME

7° Maison de Bourbon. — Antoine de Bourbon, duc de Beaumont et de Vendôme, roi de Navarre, vingt-troisième seigneur de La Flèche, de 1552 *à* 1562.

CHAPITRE TROISIÈME

7° *Maison de Bourbon. — Henri de Navarre, prince de Béarn, duc de Beaumont et de Vendôme, vingt-quatrième seigneur de La Flèche, de 1562 à 1589.*



La Flèche. — Impr. et Lithogr. Besnier-Jourdain.

HISTOIRE DE LA FLÈCHE & DE SES SEIGNEURS

Trois Volumes grand in-8°.

1er VOLUME : *De l'Epoque Gallo-Romaine à 1589,* livré en 1877, prix . . . . 7 fr.

2e VOLUME : *De 1589 à 1789,*
3e VOLUME : *De 1789 à nos jours,* } les deux . . . . 13 fr.
A paraître dans le courant de l'année 1878.

Les trois Volumes. . . . . 20 fr.

Les acquéreurs du premier volume devront nécessairement prendre un engagement pour les deux autres, dont le texte est prêt.

